

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

VOLUME XLIV

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

DU 20 JANVIER AU 19 MAI INCLUSIVEMENT

Dans les huitième et neuvième années du règne de Notre Souverain Seigneur, le Roi Edouard VII

ETANT LA 1re SESSION DU 11me PARLEMENT DU CANADA

SESSION 1909

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR C. H. PARMELEE, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTE LE ROI
1909

VOLUME XLIV

PROCLAMATIONS

CANADA



C. FITZPATRICK.

Suppléant du Gouverneur général du Canada.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à samedi, le vingt-neuvième jour du mois d'août 1908, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa: SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, SAMEDI, le TROISIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre fidèle et bien-aimé Conseiller le Très honorable Sir CHARLES FITZPATRICK, Chevalier commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Suppléant de Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce VINGT-HUITIÈME jour d'AOÛT, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent huit, et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES T. FOLEY,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

CANADA



GREY.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT:

ATTENDU que par et de l'avis et du consentement de Notre Conseil privé pour le Canada, Nous avons jugé à propos de DISSOUDRE le présent Parlement du Canada, qui se trouve prorogé au TROISIÈME jour d'OCTOBRE prochain.

SACHEZ MAINTENANT, qu'à cette fin Nous publions Notre présente Proclamation Royale, et par icelle DISSOLVONS en conséquence le dit Parlement du Canada, et les Sénateurs et les Membres de la Chambre des Communes sont en conséquence exemptés de s'assembler et d'être présents le TROISIÈME jour d'OCTOBRE prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la paierie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce DIX-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent huit, et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES T. FOLEY,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

CANADA



GREY.

[L.S.]

Edouard Sept, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—Salut:

A tous ceux à qui ces présentes parviendront, Salut:

Attendu, que c'est Notre désir et détermination de rencontrer aussitôt que faire se pourra, Notre peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et plaisir Royal de convoquer un Parlement, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, Nous avons ce jour donné des ordres pour l'émission de Nos Writs en due forme pour convoquer un Parlement dans Notre dite Puissance, lesquels Writs seront en date du dix-huitième jour de Septembre 1908 et retournables le troisième jour de Décembre 1908.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir Albert Henry George, Comte Grey, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la paierie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, ce dix-septième jour de Septembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent huit et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

James T. Foley,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada

CANADA



GREY.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront, SALUT:

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra de rencontrer Notre peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, par ces présentes convoquons la Chambre des Communes dans et pour Notre dite Puissance, et la sommons de se réunir en Notre Cité d'Ottawa, en Notre dite Puissance, JEUDI, le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, pour là et alors entrer en conférence et traiter avec les hommes illustres et le Sénat de Notre dite Puissance.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la paierie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce DIX-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent huit, et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES T. FOLEY,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

CANADA



GREY.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au troisième jour du mois de décembre prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa : SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ d'OTTAWA, SAMEDI, le NEUVIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la paierie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce VINGT-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent huit, et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES T. FOLEY,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

CANADA



GREY.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée à samedi, le neuvième jour du mois de janvier prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ À PROPOS de la proroger de nouveau à MERCREDI, le VINGTIÈME jour du mois de JANVIER prochain, de manière que ni vous ni aucun de vous, n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'Ottawa le dit neuvième jour de janvier prochain; car NOUS VOULONS que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre CITÉ d'OTTAWA, MERCREDI, le VINGTIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada pourront, par le Conseil commun de Notre dite Puissance, être ordonnés.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la paierie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent huit, et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES T. FOLEY,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

PREMIÈRE SESSION, DIXIÈME PARLEMENT

Mercredi, 20 janvier 1909.

A la première session du onzième Parlement du Canada, commencée et tenue en la cité d'Ottawa, le vingtième jour de janvier, dans les huitième et neuvième années du règne Notre Souverain Seigneur Edouard Sept, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, et dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent neuf.

Lequel étant le premier jour de la réunion de la première session du onzième Parlement, pour la dépêche des affaires,—Thomas Barnard Flint, écr, M.A., LL.B., D.C.L., greffier de la Chambre des Communes, le lieutenant-colonel Henry Robert Smith, sergent d'armes, Jean-Baptiste Réné Laplante, écr, greffier-adjoint, et Arthur Henry O'Brien, M.A., greffier en loi, commissaires *per dedimus potestatem* nommés pour administrer le serment aux membres de la Chambre des Communes, étant présents pour remplir leur devoir en conséquence,—James G. Foley, écr, greffier de la Couronne en chancellerie, remet au dit Thomas Barnard Flint une liste des membres élus pour servir dans ce présent Parlement, laquelle est comme suit:—

ONZIEME ELECTION GENERALE.

BUREAU DE GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE,
OTTAWA, 20 janvier 1909.

Les présentes font foi que par suite de la dissolution du dernier Parlement, et conformément à des brefs d'élection en date du dix-huitième jour de septembre écoulé, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressés aux personnes ci-après mentionnées comme officiers rapporteurs dans tous les districts électoraux de la Puissance du Canada, pour l'élection des membres devant représenter les dits dis-

tricts électoraux à la Chambre des Communes dans le Parlement convoqué en assemblée pour le vingtième jour du mois de janvier 1909, les personnes dont les noms suivent plus bas ont été publiés comme dûment élus députés des districts électoraux apposés vis-à-vis de leurs noms respectifs, tel qu'il appert par les rapports aux dits brefs, maintenant déposés dans les archives de mon bureau:—

Membres élus.	Districts électoraux.	Provinces.	Officier Rapporteur.
Wm. Ross Smyth..	Algoma-Est..	Ontario	W. A. McEwan.
Arthur Cyril Boyce... ..	Algoma-Ouest.	"	Clarence T. Adams.
Hon. Wm. Paterson.. ..	Brant..	"	Dr Edward E. Kitchen.
Lloyd Harris	Brantford..	"	Wm. Watt.
Hon. Geo. Perry Graham	Brockville..	"	Geo. A. Dana.
John Tolmie..	Bruce-Nord..	"	David Geddes.
James J. Donnelly..	Bruce-Sud..	"	John Farquharson.
Robert Laird Borden.. ..	Carleton..	"	Geo. Clarke Richardson.
John Barr..	Dufferin..	"	Wm. Logan Craig.
Andrew Broder..	Dundas..	"	Thomas MacDonald.
Chas. Jonas Thornton ..	Durham..	"	Hiram H. Walker.
David Marshall...	Elgin-Est..	"	Walter C. Lewis.
Thos. Wilson Crothers...	Elgin-Ouest..	"	J. D. Shaw.
Hon. Robt. F. Sutherland	Essex-Nord..	"	A. P. E. Panet.
Alfred Henry Clarke	Essex-Sud..	"	Jacob C. Shepley.
John Wesley Edwards...	Frontenac..	"	Wm. Blacklock, sr.
John Angus McMillan ...	Glengarry..	"	John A. Kennedy.
John Dowsley Reid.. ...	Grenville..	"	Geo. McCrea.
Thos. Simpson Sproule..	Grey-Est..	"	R. D. Carruthers.
Wm. Sora Middlebro.. ..	Grey-Nord..	"	John Wright.
Henry Horton Miller ...	Grey-Sud..	"	Neil McCannel.
Francis Ramsey Lalor ..	Haldimand..	"	Wesley Jones Burns.
David Henderson..	Halton..	"	Matthew Clements.
Samuel Barker..	Hamilton-Est..	"	P. S. Bateman.
Thos. Jos. Stewart..	Hamilton-Ouest..	"	Chas. Beattie Linton.
Wm. Barton Northrup...	Hastings-Est..	"	Geo. F. Hope.
Edward Guss Porter.. ..	Hastings-Ouest..	"	John Williams.
Thomas Chisholm..	Huron-Est..	"	J. A. Morton.
Murdo Young McLean ..	Huron-Sud..	"	Alexander Mustard.
Edward Norman Lewis..	Huron-Ouest..	"	James Young.
David Alexander Gordon.	Kent-Est..	"	Geo. Archer Dickson.
Archibald Blake McCoig.	Kent-Ouest..	"	J. R. Gemmill.
Hon. Wm. Harty..	Kingston..	"	Henry Mooers.
Jos. E. Armstrong..	Lambton-Est..	"	Wm. Samuel Fuller.
Frederick Forsyth Pardee	Lambton-Ouest..	"	Wm. Douglas.
Wm. Thoburn..	Lanark-Nord..	"	Archibald Rankin.
Hon. John Graham Haggart..	Lanark Sud...	"	Henry Taylor.
George Taylor..	Leeds..	"	Freeman Britton.
Uriah Wilson..	Lennox et Addington.. ..	"	Geo. D. Hawley.
Edward Arthur Lancaster	Lincoln..	"	T. C. Dawson.
Thomas Beattie..	London..	"	Chas. H. Ivey.
Peter Elson..	Middlesex-Est..	"	Alfred Bailey.
Alexander Wilson Smith.	Middlesex-Nord..	"	Dugald Campbell.
Wm. Samuel Calvert.. ..	Middlesex-Ouest..	"	W. D. Moss.
William Wright..	Muskoka..	"	John Ewart Lount.
George Gordon..	Nipissing..	"	A. G. Browning.
Alexander McCall..	Norfolk..	"	Louis L. Sovereign.
Charles Lewis Owen.. ..	Northumberland-Est	"	Fred. M. Brintnell.
John B. McColl..	Northumberland-Ouest ...	"	E. McNicholl.
Sam. Sharpe..	Ontario-Nord..	"	Neil McPhaden.
Frederick Luther Fowke.	Ontario-Sud..	"	Ralph R. Mowbray.
Très honorable sir Wilfrid Laurier..	Ottawa..	"	P. J. Coffey.
Harold Buchanan McGiverin..	Ottawa..	"	"
Edward Walter Nesbitt..	Oxford-Nord..	"	Geo. Freeman Mahon.
Malcolm S. Schell..	Oxford-Sud..	"	Alexander Rose.
James Arthurs..	Parry-Sound	"	A. J. Whitby.
Richard Blain..	Peel..	"	Nicholas Harrison.
James Palmer Rankin ..	Perth-Nord..	"	James Bennock.
Gilbert H. McIntyre.. ..	Perth-Sud..	"	Wm. Ryan.
John A. Sexsmith..	Peterborough-Est	"	Barnard Morrow.
James Robert Stratton...	Peterborough-Ouest..	"	Jas. A. Hall.

Membres élus.	Districts électoraux.	Provinces.	Officier Rapporteur.
Edmond Proulx..	Prescott..	Ontario	Joseph Brisebois.
Morley Currie..	Prince-Edouard..	"	David Burlingham.
Gerald Verner White....	Renfrew-Nord..	"	Joseph Dow.
Thomas A. Low..	Renfrew-Sud..	"	J. H. Walford.
Hon. Charles Murphy....	Russell..	"	Duncan McArthur.
Manley Chew..	Simcoe-Est..	"	Jas. Beverley Henderson.
John Alister Currie.. ...	Simcoe-Nord..	"	John W. Bethune.
Haughton Lennox..	Simcoe-Sud..	"	Thomas Caldwell.
Robert Smith...	Stormont..	"	Alex. A. Fraser.
James Conmee..	Baie du Tonnerre et Rivière à la Pluie..	"	Geo. F. Horrigan.
Edmund Bristol..	Toronto-Centre..	"	L. C. McKibbon.
Joseph Russell..	Toronto-Est..	"	R. C. Gavin.
Hon. Geo. Eulas Foster..	Toronto-Nord..	"	W. H. Garvey.
Angus Claude Macdonell.	Toronto-Sud..	"	John M. Ferguson.
Edmund Boyd Osler.. ..	Toronto-Ouest...	"	John Aldridge.
Samuel Hughes..	Victoria..	"	Jno. F. Cunnings.
Wm. Lyon McKenzie King	Waterloo-Nord..	"	Julius Knauff.
George A. Clare..	Waterloo-Sud..	"	H. J. Hindson.
Wm. Manly German.. ..	Welland..	"	Alva H. Kilman.
Alexander Munro Martin	Wellington-Nord.	"	John Anderson.
Hugh Guthrie..	Wellington-Sud..	"	Geo. D. Hastings.
Wm. Oscar Sealey..	Wentworth..	"	Jno. Wilkie Lawrason.
Thos. Geo. Wallace... ..	York-Centre..	"	R. A. Mason.
Hon. Allen Bristol Aylesworth..	York-Nord..	"	Fred. Underhill.
Wm. Findlay Maclean ..	York-Sud..	"	Peter V. Ellis.
George Halsey Perley ...	Argenteuil..	Québec	W. H. Garretsee.
Jos. Edmond Marcile.. ..	Bagot..	"	Henri Pilon.
Henri Sévérin Béland ..	Beauce..	"	Félix Geo. Fortier.
Louis J. Papineau..	Beauharnois..	"	Edmond Denis.
Onésiphore Ernest Talbot	Bellechasse..	"	Albert Arsenault.
Arthur Ecrément..	Berthier..	"	Avila Rouleau.
Charles Marcil..	Bonaventure..	"	James Verge.
Hon. Sydney A. Fisher..	Brome..	"	H. E. Williams.
Victor Geoffrion..	Chambly et Verchères.. ..	"	Aimé Langlois.
Pierre Edouard Blondin.	Champlain..	"	Ernest Rinfret.
Rodolphe Forget..	Charlevoix..	"	Jos. Gariépy.
James Pollock Brown ...	Châteauguay..	"	Napoléon Malette.
Joseph Girard..	Chicoutimi et Saguenay..	"	
Aylmer Byron Hunt.. ..	Compton..	"	M. O. Bossé.
Ernest Roy..	Dorchester..	"	Wm. H. Léonard.
Louis Lavergne..	Drummond et Arthabaska	"	C. E. Vaillancourt.
Hon. Rodolphe Lemieux.	Gaspé..	"	Arthur Girouard.
Louis Alfred Adhémar Rivet..	Hochelaga..	"	J. T. Lavoie. J. B. D. Aquin.
James Alexander Robb...	Huntingdon..	"	Dr Wm. M. Rowat.
Frederick D. Monk.... ..	Jacques-Cartier..	"	Alphonse S. Pelletier.
Jos. Adélard Dubeau.. ..	Joliette..	"	J. Osias Guilbault.
Ernest Lapointe..	Kamouraska..	"	Télesphore Lebel.
Charles B. Major..	Labelle..	"	Auguste Mackay.
Roch Lanctôt..	Laprairie et Napierville..	"	F. C. Larose.
Paul Arthur Séguin..	L'Assomption..	"	Jos. S. Rivest.
Charles Avila Wilson. ..	Laval..	"	P. A. Longpré.
Louis Auguste Carrier ..	Lévis..	"	J. A. Carrier.
Eugène Paquet..	L'Islet..	"	Cléophas Leclerc.
Edmond Fortier...	Lotbinière..	"	L. O. Couture.
Alphonse Verville..	Maisonneuve..	"	J. A. Rouleau.
Hormisdas Mayrand	Maskinongé..	"	Gédéon Béland.
François Théodore Savoie	Mégantic..	"	W. H. Lambly.
Daniel Bishop Meigs.. ..	Missisquoi..	"	Edwin F. Currie.
François Octave Dugas..	Montcalm..	"	Alexis Ernest Thibaudeau
Cyrias Roy..	Montmagny..	"	George Roy.
Georges Parent..	Montmorency..	"	H. Dick.
Charles Jos. Doherty.. ..	Montréal—Sainte-Anne....	"	P. T. McGoldrick.
Herbert Brown Ames....	" Saint-Antoine..	"	John P. Dixon.
Honoré Gervais..	" Saint-Jacques..	"	Geo. A. Morrison.
Robert Bickerdike..	" Saint-Laurent..	"	A. P. Pigeon.
Médéric Martin..	" Sainte-Marie ..	"	Arthur Gagné.
Gustave Adolphe Turcotte	Nicolet..	"	D. Lebrun.
Geo. Frederick Hodgins..	Pontiac..	"	W. P. Shea.
Michel Siméon Delisle...	Portneuf..	"	H. O. de St-Georges.
Arthur Lachance..	Québec-Centre..	"	G. Arthur Paradis.

Membres élus.	Districts électoraux.	Provinces.	Officier Rapporteur.
Très Hon. sir Wilfrid Laurier, G.C.M.G.. ...	Québec-Est..	Québec	J. P. Cantin.
William Price..	" Ouest..	"	Denis John Butler.
Jos. Pierre Turcotte.. ..	" Comté..	"	J. F. Belleau.
Adélard Lanctôt..	Richelieu..	"	Alph. Monarque.
Edmund William Tobin..	Richmond et Wolfe..	"	W. J. Ewing.
Jean-Auguste Ross..	Rimouski..	"	L. de G. Belzile.
Hon. L. P. Brodeur.. ..	Rouville..	"	Pierre Dussault.
Aimé Majorique Beauparlant..	Saint-Hyacinthe..	"	Auguste Boisseau.
Marie Joseph Demers.. ..	Saint-Jean et Iberville....	"	Chas. Arcand.
Henry Edgarton Allen...	Shefford..	"	Jules Vallotton.
Arthur N. Worthington.	Sherbrooke..	"	W. H. Lovell.
Joseph Arthur Lortie. ..	Soulanges..	"	Dr Jos. Thauvette.
Charles Henry Lovell....	Stanstead..	"	Otis Shurtleff.
Charles Arthur Gauvreau.	Témiscouata..	"	Jos. I. Lapointe.
Wilfrid Bruno Nantel ..	Terrebonne..	"	J. A. Théberge.
Hon. Jacques Bureau.. ..	Trois-Rivières et Saint-Maurice..	"	Fortunat Fournier.
Joseph Arthur C. Ethier.	Deux-Montagnes..	"	J. H. Langlois.
Gustave Boyer..	Vaudreuil..	"	Jos. N. Legault.
Emmanuel B. Devlin.. ..	Wright..	"	Roméo Lafond.
Jos. Ernest Oscar Gladu.	Yamaska..	"	Guillaume Léveillé.
Samuel W. W. Pickup...	Annapolis..	N.-Ecosse ..	Edwin Gates.
William Chisholm..	Antigonish..	"	Duncan D. Chisholm.
Daniel D. McKenzie.. ...	Cap-Breton-Nord et Victoria..	"	M. E. McKay.
James William Maddin.	Cap-Breton-Sud	"	Geo. B. Ingraham.
John Stanfield..	Colchester..	"	C. A. McLennan.
Edgar N. Rhodes..	Cumberland..	"	Richard B. H. Davison.
Clarence Jameson..	Digby..	"	Henry A. P. Smith.
John H. Sinclair..	Guysborough..	"	Alex. J. O. Maguire.
Robert Laird Borden.. ..	Halifax..	"	Geo. Parker Archibald.
Adam B. Crosby..	"	"	" "
Judson Burpee Black.. ..	Hants..	"	John D. Currie.
Alexander W. Chisholm..	Inverness..	"	Jos. D. Doucet.
Hon. sir Frederick Wm. Borden..	King..	"	Chas. F. Rockwell.
Alexander K. Maclean...	Lunenburg..	"	John H. Creighton.
Edward M. Macdonald...	Pictou..	"	Jos. S. Harris.
George W. Kyte..	Richmond..	"	James D. Power.
Hon. Wm. Stevens Fielding	Shelburne et Queen..	"	Lemuel W. Drew.
Bowman Brown Law.. ..	Yarmouth..	"	Geo. H. Guest.
Frank Broadstreet Carvell	Carleton..	N.-Bruns. ..	Wm. A. Hayward.
Wm. F. Todd..	Charlotte..	"	Robt. A. Stuart.
Onésiphore Turgeon.. ...	Gloucester..	"	Alex. Gilbert Veniot.
Oliver J. LeBlanc..	Kent..	"	John B. Gogain.
Duncan H. McAllister...	King et Albert..	"	Ernest W. Lynds.
William Stewart Loggie..	Northumberland..	"	John E. O'Brien.
James Reid..	Restigouche..	"	Timothy Robinson.
John Waterhouse Daniel.	St-John, Cité..	"	Robert R. Ritchie.
Hon. William Pugsley ...	St-John, Cité et Comté ..	"	" "
Hugh Havelock McLean..	Sunbury et Queen..	"	James Holden.
Pius Michaud..	Victoria..	"	Lévite A. Gagnon.
Hon. H. R. Emmerson...	Westmoreland..	"	Jos. A. McQueen.
Oswald Smith Crocket ...	York..	"	Alex. A. Sterling.
Austen Levi Fraser.. ...	King..	Ile du P.-E.	Daniel F. McDonald.
James W. Richards..	Prince..	"	Dugald S. Wright.
Lemuel E. Prowse..	Queen..	"	Geo. Coombs.
Alexander B. Warburton.	"	"	" "
Hon. Clifford Sifton... ..	Brandon..	Manitoba ..	J. Herbert Ingram.
Glenlyon Arch. Campbell.	Dauphin..	"	John A. Fortune.
Wm. Henry Sharpe.. ..	Lisgar..	"	Thompson Craig.
William D. Staples..	Macdonald..	"	Hunter Black.
William James Roche ...	Marquette..	"	John W. Thompson.
Arthur Meighen...	Portage-la-Prairie..	"	Wm. J. Smale.
John Patrick Molloy.. ..	Provencher..	"	Jos. Henry Clement.
George Henry Bradbury.	Selkirk..	"	Vincent W. Kennedy.
Frederick L. Shaffner. ..	Souris..	"	John A. Salisbury.
Alexander Haggart.. ...	Winnipeg..	"	Wm. Jas. Donovan.
William Sloan..	Comox-Atlin..	C.-Anglaise.	P. Phillips Harrison.
Arthur Samuel Goodeve..	Kootenay..	"	John Keen.
Ralph Smith..	Nanaïmo..	" ...	C. H. Barker.

Membres élus.	Districts électoraux.	Provinces.	Officier Rapporteur.
James Davis Taylor.. ...	New-Westminster..	C.-Anglaise.	Thos. J. Armstrong.
George Henry Cowan.. ..	Vancouver, Cité..	"	Thos. Henry Mackay.
George Henry Barnard..	Victoria, Cité..	"	Thos. J. W. Hick.
Martin Burrell..	Yale-Cariboo..	"	K. C. MacDonald.
Maitland S. McCarthy ..	Calgary..	Alberta	David C. Bayne.
Hon. Frank Oliver..	Edmonton..	"	Wm. G. Ibbotson.
John Herron..	Macleod..	"	Edgar Wm. Frost.
Charles Alex. Magrath...	Medicine-Hat..	"	Frederick Geo. Forster.
Michael Clark..	Red-Deer..	"	Wm. Alex. Campbell.
Wilbert McIntyre..	Strathcona..	"	Hugh J. Montgomery.
William Henry White....	Victoria..	"	H. R. Poser.
John Gillanders Turriff..	Assiniboïa..	Sask.	Lawrence C. Porteous.
Albert Champagne..	Battleford..	"	Daniel K. Weber.
David Bradley Neeley....	Humboldt..	"	Fred. C. Wright.
Edward L. Cash...	Mackenzie..	"	Henry Christopherson.
William Erskine Knowles	Moosejaw..	"	Wm. D. McIntyre.
Wm. Wintfield Rutan ...	Prince-Albert..	"	James Wilson.
Richard Stuart Lake.. ..	Qu'Appelle..	"	Angus J. McPhail.
Wm. Melville Martin.. ..	Régina..	"	James M. Wessel.
Thomas MacNutt..	Saltcoats..	"	Thos. M. Bee.
Geo. Ewan McCraney ...	Saskatoon..	"	John C. Bell.

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en chancellerie.

Les dits commissaires administrent alors le serment aux membres qui sont présents,—ce qui étant fait, et les membres ayant signé le rôle contenant le serment, ils se rendent à leurs sièges.

Le greffier donne à la Chambre communication de la lettre suivante:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 19 janvier 1909.

MONSIEUR,—J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous informer que le juge en chef du Canada, en sa qualité de député-gouverneur, se rendra à la salle des séances du Sénat pour ouvrir la session du Parlement fédéral, mercredi, le 20 courant, à 3 p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

Le greffier
de la Chambre des Communes.

Un message est remis par le capitaine Ernest John Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire, lequel est comme suit:—

Messieurs de la Chambre des Communes:

Son Honneur le juge en chef et député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre à la salle des séances du Sénat.

La Chambre se rend en conséquence au Sénat, alors que l'Orateur du Sénat dit:—

Honorables Messieurs du Sénat, et
Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai ordre de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général ne juge pas à propos de déclarer les raisons pour lesquelles il a convoqué le présent Parlement de

la Puissance du Canada, avant qu'un Orateur de la Chambre des Communes ait été élu suivant la loi; mais demain, à trois heures p.m., Son Excellence donnera ces raisons.

Et de retour,—

Sir Wilfrid Laurier, s'adressant au greffier, propose, secondé par M. Paterson, que Charles Marcil, écuier, député du district électoral de Bonaventure, prenne le fauteuil de la Chambre comme Orateur.

Et la question étant posée que Charles Marcil, écr, prenne le fauteuil de cette Chambre, comme Orateur, elle est, en conséquence, mise aux voix par le greffier.

Résolu, *nemine contradicente,* que Charles Marcil, écr, prenne le fauteuil comme Orateur de cette Chambre.

Et le greffier ayant déclaré M. Marcil dûment élu, il est conduit au fauteuil par Sir Wilfrid Laurier et M. Paterson, et se tenant debout, il fait ses humbles remerciements à la Chambre pour le grand honneur qu'elle a bien voulu lui conférer en le choisissant à l'unanimité comme son Orateur.

Alors, il prend place au fauteuil, et la masse (qui était auparavant sous la Table) est placée sur la Table.

Alors, Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Paterson, que cette Chambre s'ajourne maintenant, jusqu'à demain à trois heures p.m.

Et alors, la Chambre s'ajourne en conséquence.

Jeudi, 21 janvier 1909.

La Chambre s'étant réunie, et M. l'Orateur élu ayant pris le fauteuil.

Prières.

M. l'Orateur donne lecture à la Chambre de la lettre suivante:—

Bureau du secrétaire du Gouverneur général, Canada,
Ottawa, 20 janvier 1909.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, pour ouvrir la première session du onzième Parlement de la Puissance du Canada, jeudi, le 21 courant, à 3 p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

Un message est reçu par le capitaine Ernest John Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire, lequel est comme suit:—

M. l'Orateur,

Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent à la salle du Sénat, et alors, M. l'Orateur s'exprime comme suit:—

Qu'il plaise à Votre Excellence:

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et, qui, par mon ministère, réclament, pour être en état de mieux remplir leurs devoirs envers leur Souverain et leur pays, tous leurs droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans leurs débats, le libre accès à la personne de Votre Excellence, en tout temps convenable, et de la part de Votre Excellence, l'interprétation la plus favorable de leurs délibérations.

Alors l'Orateur du Sénat dit:

M. l'Orateur,

J'ai ordre de Son Excellence de vous déclarer qu'Elle se confie pleinement dans le devoir et l'attachement de la Chambre des Communes envers la personne de Sa Majesté et son gouvernement, et ne doutant point que ses délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, Elle accorde, et en toutes les occasions, Elle reconnaîtra et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un prompt accès auprès de Son Excellence, en toutes les occasions convenables, et que Son Excellence inter-

prétera toujours de la manière la plus favorable leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actions.

Et la Chambre étant de retour,—

M. l'Orateur fait rapport que la Chambre des Communes s'est rendue dans la salle des séances du Sénat, et qu'il a informé Son Excellence que le choix de l'Orateur était tombé sur lui, et aussi qu'il a, au nom de la Chambre, et pour elle, réclamé tous ses droits et privilèges afin qu'elle puisse jouir de la liberté de la parole dans ses débats et avoir accès à Son Excellence lorsque l'occasion le requerra et que toutes ses délibérations puissent recevoir de Son Excellence l'interprétation la plus favorable; sur quoi Son Excellence a bien voulu dire qu'elle lui accordait sans hésitation et avec plaisir, tous les privilèges constitutionnels ainsi qu'un prompt accès auprès de Son Excellence en toutes les occasions convenables et qu'elle interpréterait toujours de la manière la plus favorable, ses délibérations ainsi que ses paroles et actions.

Ordonné, que Sir Wilfrid Laurier ait la permission de présenter un bill (No 1) concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendu, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du Parlement et que pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

En vous souhaitant la bienvenue au moment où vous allez entreprendre vos travaux de la première session d'un nouveau parlement, je désire reconnaître avec de pieux remerciements l'abondante moisson que la Divine Providence nous a encore accordée.

Les fêtes, au mois de juillet, du troisième centenaire de la fondation de Québec dont l'éclat a été rehaussé par la gracieuse présence de Son Altesse Royale le Prince de Galles comme représentant de Sa Majesté, marquent une époque historique au Canada. Le généreux concours donné à cette fête nationale par le Parlement fédéral, les législatures provinciales, le peuple du Canada, celui des autres colonies et du Royaume-Uni, met en relief la communauté de sentiments sympathiques qui rattachent entre elles les différentes parties de l'Empire britannique, en les unissant également au trône et à la personne de Sa Majesté le Roi. La présence des représentants du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, de Terreneuve, et des puissantes républiques amies, de France et des Etats-Unis, ainsi que celle des cuirassés de ces trois peuples a servi, non seulement à ajouter de l'éclat à la fête, mais aussi à fournir la preuve d'un accroissement des sentiments d'amitié et de paix.

Il m'est très agréable de vous annoncer qu'un traité concernant les grands lacs et autres voies d'eau internationales a été conclu entre Sa Majesté et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, et attend maintenant sa ratification. Les deux pays doivent se féliciter d'en être arrivés à une entente cordiale qui, je l'espère, fera disparaître, durant l'existence du traité, du domaine de la discussion, plusieurs questions contestées. Le traité et les papiers qui s'y rapportent seront soumis à votre étude à leur heure.

Depuis plus d'un an, tout le monde civilisé a passé par une période de dépression commerciale, industrielle et financière qui n'est pas encore arrivée à son terme. Des indices apparaissent cependant qui en indiquent la fin graduelle. Si d'un côté il n'est

pas contestable que grâce à l'abondance et à l'élasticité de ses ressources, le Canada a souffert moins que d'autres nations, cette crise a cependant sérieusement nui à notre commerce, a produit une diminution appréciable des recettes, et exige une prudence exceptionnelle dans l'administration des affaires publiques.

L'établissement rapide des nouvelles provinces demande de nouvelles voies de transport. La construction du chemin de fer Transcontinental a été poussée vigoureusement durant l'année dernière. La voie ferrée a été ouverte pour le transport des moissons de Winnipeg à la rivière Bataille, une distance de 675 milles.

Des travaux d'exploration pour une voie ferrée entre les terres à blé de l'ouest et la baie d'Hudson sont poussés avec énergie. Quatre partis sont à l'œuvre depuis le mois d'août dernier. Leur rapport fera voir s'il est possible d'en arriver à une décision quant à la route à suivre, et sur le coût approximatif. Les dispositifs de la Loi des terres du Canada passée à la dernière session pour la vente des préemptions et des homesteads d'achat, a créé une source de recettes assez considérables pour faire face aux frais de construction du chemin de fer de la Baie-d'Hudson, sans grever les recettes ordinaires. Du premier septembre, date de la mise en vigueur de la loi, au premier janvier, les ventes de préemptions et de homesteads d'achat se sont élevées à plus de deux millons d'acres, toutes sujettes aux conditions d'établissement des homesteads.

L'ensemble total de l'immigration n'a pas atteint le chiffre élevé des années précédentes, mais le nombre de ceux qui sont venus s'établir sur nos terres vacantes s'est cependant maintenu durant la dernière saison. Grâce à la surveillance plus sévère du département de l'émigration, la condition sociale de ces nouveaux habitants du Canada semble être excellente et promet un grand accroissement de la fortune publique.

Le Gouvernement du Royaume-Uni s'étant montré disposé à faire entrer un représentant du Canada au nombre des délégués à la conférence tenue à Shanghaï, dans le but de faire une enquête sur le commerce de l'opium, mon gouvernement a été heureux d'accepter une offre qui démontre l'importance croissante du Canada. A la recommandation de mon gouvernement celui du Royaume-Uni a, en conséquence, appelé un membre du Parlement du Canada à faire partie de la commission de Shanghaï.

Des représentants du Canada ont pris part dernièrement à l'organisation et à l'établissement permanent d'un Institut international d'agriculture avec quartier général à Rome,—événement d'un grand intérêt pour notre pays où l'agriculture joue un rôle si considérable dans son économie. Il est satisfaisant de noter que, parmi les quarante-huit Etats qui ont donné leur adhésion à la création de l'Institut, l'on a reconnu l'importance du Canada au point de vue agricole en élisant nos représentants à quelques-unes des plus hautes charges de l'Institut.

L'épouvantable calamité qui s'est abattue sur la Sicile et le sud de l'Italie, et y a entraîné une perte totale de vie et de propriété inouïe et sans égale dans la longue série des désastres mentionnés dans l'histoire, a porté mon gouvernement à offrir de l'aide pour secourir immédiatement les centaines de milles sinistrés sans défense contre la famine et les horreurs qu'elle entraîne. J'ai lieu d'espérer que vous approuverez son initiative.

Conformément à un avis donné durant la session finale du dernier Parlement, une commission a été nommée pour examiner les différentes voies ferrées en correspondance avec l'Intercolonial, et qui pourraient devenir de précieux tributaires de cette ligne. Le rapport de cette commission a été reçu par le gouvernement et vous sera remis.

Le Commissaire nommé pour faire une enquête sur la conduite des officiers du département de la Navigation et des Pêcheries a terminé ses travaux mais n'a pas encore fait son rapport. On l'attend prochainement et dès qu'il aura été reçu, il sera remis entre vos mains.

Un projet de loi sera soumis à votre étude, lequel sera basé sur la législation similaire passée en 1906 par le Parlement du Royaume-Uni, pour la suppression du paiement de commissions et de gratifications secrètes dans les affaires publiques et particulières.

Il vous sera demandé d'étudier des projets de loi concernant les assurances, le service civil, l'immigration, la naturalisation et autres sujets.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Les comptes de la dernière année seront soumis à votre attention; les estimations budgétaires pour l'année prochaine vous seront aussi bientôt remises. Elles ont été préparées au point de vue de toute l'économie compatible avec les nécessités du service public.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je prie la Divine Providence qu'elle vous guide dans vos délibérations pour que celles-ci puissent contribuer à accroître encore la prospérité de notre pays et le bien-être de notre peuple.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur général, aux deux Chambres du Parlement, soit pris en considération demain.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, qu'un comité spécial soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents prescrits par la règle 10; le dit comité devant se composer de Sir Wilfrid Laurier, M. Borden, M. Paterson, M. Fielding, M. Haggart (Lanark), M. Calvert et M. Taylor (Leeds),—et que la partie de la règle 10 qui limite le nombre des membres du dit comité soit suspendue à cet effet.

Monsieur l'Orateur soumet à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement. (*Document de la session, No 33.*)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de l'Auditeur général pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1908. Vol. I—Parties A. C à J, inclusivement, L, M, N. Vol. III—Parties V, W, X et Y. (*Document de la session, No 1.*)

Aussi,—Tableaux du commerce et de la navigation du Canada, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1908. (*Document de la session, No 2.*)

Aussi,—Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1908. Part. I—Accise. Part. II—Inspection des poids et mesures, gaz et lumière électrique. (*Documents de la session, Nos 12 et 13.*)

Et aussi,—Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1908. (*Document de la session, No 34.*)

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1908. (*Document de la session, No 15.*)

Aussi,—Rapport du Commissaire de l'industrie laitière et l'emmagasinage à froid, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1908. (*Document de la session, No 15a.*)

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du ministre des Postes, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1908. (*Document de la session, No 24.*)

Aussi,—Rapport du département du Travail, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1908. (*Document de la session, No 36.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à quatre heures p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 22 janvier 1909.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Turriff,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et de la *Grand Trunk Pacific Railway Company*; deux pétitions de la *Grand Trunk Pacific Railway Company*; et la pétition de la *Brandon Transfer Railway Company.*

Par M. Macdonell,—la pétition d'Alfred Wright, gérant d'assurance et autres, de la cité de Toronto, Ontario.

Par M. Pardee,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario; la pétition de la Compagnie mexicaine de terres et d'irrigation (à responsabilité limitée); la pétition de la *Electro Steel and Smelting Company (Limited)*; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Collingwood-Sud.

Par M. Clarke (Essex),—la pétition de la *Grand Trunk Pacific Railway Company of Canada*; et la pétition de la Compagnie d'assurance *Canada Life.*

Par M. McCraney,—la pétition de John Stanley Hough et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba.

M. l'Orateur informe la Chambre, qu'il a reçu la résignation suivante, savoir:—

Puissance du Canada,
Savoir:

Chambre des Communes,

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

Je, William Sloan, député à la Chambre des Communes, pour le district électoral de Comox-Atlin, résigne, par le présent avis, mon siège dans la dite Chambre des Communes pour le district électoral ci-haut mentionné.

Donné sous mon seing et sceau, dans la cité d'Ottawa, ce vingt et unième jour de janvier A.D. 1909.

(Signé) WILLIAM SLOAN. [L.S.]

Témoins:
W. J. Gerald,
B. C. Nicholas.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral de Comox-Atlin, dans la province de la Colombie-Britannique.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport sur les études du canal à navires de la baie Georgienne, avec les plans et estimations du coût, 1909. (*Document de la session, No 37.*)

Sur motion de M. Pugsley, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le rapport qui précède, ainsi que les plans et estimations soient imprimés sans délai, et que la règle 72 soit suspendue à cet effet.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de la division des Affaires des Sauvages, pour l'année expirée le 31 mars 1908. (*Document de la session, No 27.*)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de Son Honneur le juge Cassels, commissaire chargé de faire une enquête sur les affaires du département de la Marine et des Pêcheries. (*Document de la session, No 38.*)

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, que le rapport qui précède soit imprimé et que la règle 72 soit suspendue à cet effet.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1907 et les trois premiers mois de l'année 1908. (*Document de la session, No 29.*)

Aussi,—Liste du service civil du Canada, 1908. (*Document de la session, No 30.*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit discours.

M. Todd propose, secondé par M. Turcotte (Québec-Comté),—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Pardee,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que l'ordre pour la prise en considération de la motion relative à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du Trône à l'ouverture de la session aura la priorité sur toutes autres mesures, sauf la présentation des bills jusqu'à la conclusion du débat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 25 janvier 1909.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. McIntyre (Strathcona),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta-Central; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Edmonton et du Lac aux Esclaves.

Par M. Haggart (Winnipeg),—la pétition de Edward D. Martin et autres, de Winnipeg, Manitoba; la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Nord-Ouest; et la pétition de la Compagnie de prêts permanents et d'épargne dite *Great West.*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la Compagnie du chemin de fer de transfert de Brandon; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses entreprises.

De Alfred Wright, gérant d'assurance, et autres, de Toronto, Ont.; pour une charte sous le nom de Compagnie canadienne de glaces et d'indemnité de London et Lancashire.

De la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses entreprises et pour augmenter son émission de débentures, obligations, etc.

De la Compagnie mexicaine de terres et d'irrigation (limitée); pour une loi l'autorisant à acquérir et exploiter des tramways et des lignes de télégraphe et de téléphones en dehors du Canada, et à d'autres fins.

De la compagnie dite *The Brazilian Electro-Steel and Smelting Company* (limitée); pour une loi l'autorisant à acquérir et exploiter des tramways et des lignes de télégraphe et de téléphones en dehors du Canada, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud de Collingwood; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses lignes ferrées, et à d'autres fins.

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; pour une loi l'autorisant à emprunter et prélever pour ses fins générales les sommes qui lui seront nécessaires de temps à autre, et à d'autres fins.

De la Compagnie d'assurance-vie du Canada; pour une loi changeant la date de son assemblée annuelle, et l'autorisant à acquérir des propriétés à Ottawa pour les fins de ses affaires.

De John Stanley Hough et autres, de Winnipeg, Manitoba; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer du Canada Occidental.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et de la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique; pour une loi ratifiant et confirmant un certain arrangement conclu entre elles au sujet de facilités conjointes à Fort-William, Ontario.

De la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique; pour une loi ratifiant un arrangement conclu entre elle et le chemin de fer Midland du Manitoba, au sujet de facilités conjointes à Portage-la-Prairie, Manitoba.

De la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique; pour une loi ratifiant un arrangement conclu entre elle et Sa Majesté le Roi au sujet de la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement du lac Supérieur de la dite compagnie.

Ordonné, que M. Reid (Grenville) ait la permission de présenter un bill (No 2) modifiant la Loi des billets de transport.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Bickerdike ait la permission de présenter un bill (No 3) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Bickerdike ait la permission de présenter un bill (No 4) modifiant le Code criminel.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Murphy ait la permission de présenter un bill (No 5) modifiant la Loi de la naturalisation.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lancaster ait la permission de présenter un bill (No 6) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Clarke (Essex) ait la permission de présenter un bill (No 7) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 8) modifiant la Loi des terres fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de la Commission royale concernant les différends industriels dans les filatures de coton de la province de Québec, ainsi que la preuve faite devant la dite commission. (*Document de la session, No 39.*)

Robert Laird Borden, écr, élu pour les districts électoraux de Halifax, N.-E., et Carleton, Ontario, déclare de son siège en Chambre qu'il opte pour le district électoral de Halifax, N.-E.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée vendredi dernier,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur géné-

ral pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session;

Et la question étant posée sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que Gilbert H. McIntyre, écr, député du district électoral de la division sud du comté de Perth, soit nommé président des comités généraux de la Chambre.

Sur motion de M. Paterson, secondé par Sir Frederick W. Borden,

Résolu, que cette Chambre se formera en comité jeudi prochain, pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Paterson, secondé par Sir Frederick W. Borden,

Résolu, que cette Chambre se formera en comité jeudi prochain, pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant toutes les salles d'armes construites depuis juillet 1896, ainsi que le site, le coût, la superficie, les fonctionnaires attachés à chacune, la dépense annuelle de chaque salle d'armes répartie sous les chapitres d'entretien, réparations, améliorations, extension et salaires, et le nombre de volontaires faisant actuellement usage des dites salles d'armes et dans quelle mesure, chaque année.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les diverses publications statistiques et renseignements spéciaux fournis par les divers départements du gouvernement, le nombre de pages de chacune, le nombre et le coût de chacune pour l'année 1908, le nombre de personnes employées à leur préparation et le salaire de chaque personne ainsi employée; le nombre d'employés spéciaux chargés des travaux de gravures et de vignettes qui ornent ces publications et leurs salaires et dépenses, y compris le travail et les appareils; la maison ou compagnie d'imprimerie qui ont imprimé ces publications et le montant payé dans chaque cas pour l'impression et la reliure. L'état ci-dessus ne devant pas inclure les rapports réguliers des départements, mais devant être fait de manière à indiquer le nom de chaque publication statistique ou spéciale, le nombre de chaque publication imprimée et le nombre de pages de chacune, ainsi que le nombre de fonctionnaires employés à la préparation de la publication, le coût total de chacune et le coût total de toutes ces publications pour l'année 1908.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Barker,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous décrets du conseil, dépêches, correspondance, rapports, documents et papiers (non encore soumis à la Chambre) concernant la convention du 19 septembre 1907 intervenue entre les plénipotentiaires nommés par Sa Majesté et par le président de la République française.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant (*a*) toutes les livraisons gratuites des malles établies ou autorisées depuis le 30 juin 1908, dans les villes ou villages; (*b*) toutes celles autorisées ou établies depuis cette date; (*c*) le nombre de personnes desservies par ce système de livraison gratuite dans la localité ou route pour laquelle il a été institué; (*d*) le coût dans chaque cas.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant, en ce qui concerne chaque établissement pour la réduction du chien de mer construit par ou pour le gouvernement ou maintenu en tout ou en partie par le gouvernement, (*a*) le coût de la construction; (*b*) le coût de l'entretien; (*c*) le site; (*d*) la quantité de chien de mer réduite dans ces établissements chaque année; (*e*) le montant réalisé chaque année par la vente ou autre disposition des produits.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Barker,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Etat faisant connaître tous les décrets du conseil, tous les ordres, règlements et règles des départements, tous les projets de réorganisation adoptés dans les différents départements, toutes les règles établies par les Commissaires du service civil et tous les autres ordres, démarches, procédures en vertu ou en conformité de la Loi portant modification de la Loi du service civil, 1908.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Barker,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copies de tous les décrets du conseil, correspondance, rapports et autres documents et papiers (non déjà produits) en rapport avec la ligne communément désignée sous le nom de *All Red Line,* dont il est fait mention dans la résolution passée par cette Chambre le 9 juillet 1908, ou concernant tout projet similaire, ou substitution de projet pour une même fin.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Maclean (York).

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître (1) le nombre d'accidents survenus aux traverses à niveau de voies ferrées en Canada, durant la période de cinq années antérieures au 31 mars 1908; (2) les dates de ces accidents et les endroits où ils sont arrivés; (3) la cause présumée de l'accident en chaque cas; (4) le nombre de personnes tuées en chaque cas; (5) le nombre de personnes blessées et la nature des blessures, en chaque cas; (6) une déclaration, en chaque cas, faisant connaître si la traverse était suffisamment protégée ou non; et, dans le cas où telle protection existait, quelle en était la nature.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Wilson (Lennox et Addington),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les détails formant le total de $699,235.52, item inscrit sous le titre de revenus divers pour le mois de décembre 1908.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Wilson (Lennox et Addington),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les détails des dépenses, imputables sur le capital, et qui ont été faites en rapport avec le département de la Milice et de la Défense depuis 1895.

Sur motion de M. Perley, secondé par M. Reid (Grenville),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance durant les trois derniers mois au sujet du bureau de poste de Lachute-Mills.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à neuf heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 26 janvier 1909.

Prières.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Taylor (Leeds),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay.

M. l'Orateur informe la Chambre que Robert Laird Borden, écr, député des districts électoraux de Halifax, N.-E., et de Carleton, Ontario, respectivement, ayant déclaré de son siège en Chambre qu'il optait pour le district électoral de Halifax, causant par là-même une vacance dans le district électoral de Carleton, Ontario,—il a, conformément à l'article 5 du chapitre 11 des Statuts Revisés du Canada, adressé son mandat au greffier de la Couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le district électoral de Carleton.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Etat indiquant les dépenses imprévues du 1er avril 1908 au 20 janvier 1909, conformément à la Loi des subsides, 1908. (*Document de la session, No 40.*)

Aussi,—Relevé conforme à la clause 17 de la Loi d'assurance du service civil pour l'année expirée le 31 mars 1908. (*Document de la session, No 42.*)

Aussi,—Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, à compte de l'exercice 1908-1909. (*Document de la session, No 43.*)

Et aussi,—Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1908. (*Document de la session, No 41.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le premier rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et trouve que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies dans chaque cas, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer de transfert de Brandon; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses entreprises.

De Alfred Wright, gérant d'assurance, et autres, de Toronto, Ont.; pour une charte sous le nom de Compagnie canadienne de glaces et d'indemnité de London et Lancashire.

De la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses entreprises et pour augmenter son émission de débentures, obligations, etc.

De la Compagnie mexicaine de terres et d'irrigation (limitée); pour une loi l'autorisant à acquérir et exploiter des tramways et des lignes de télégraphe et de téléphones en dehors du Canada, et à d'autres fins.

De la compagnie dite *The Brazilian Electro-Steel and Smelting Company* (limitée); pour une loi l'autorisant à acquérir et exploiter des tramways et des lignes de télégraphe et de téléphones en dehors du Canada, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud de Collingwood; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses lignes ferrées, et à d'autres fins.

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; pour une loi l'autorisant à emprunter et prélever pour ses fins générales les sommes qui lui seront nécessaires de temps à autre, et à d'autres fins, et

De John Stanley Hough et autres, de Winnipeg, Manitoba; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer du Canada Occidental.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 9) concernant la *Brandon Transfer Railway Company.*

Bill (No 10) concernant la *Brazilian Electro-Steel and Smelting Company* (à responsabilité limitée).

Bill (No 11) constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company.*

Bill (No 12) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company.*

Bill (No 13) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Bill (No 14) concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company.*

Bill (No 15) concernant la *Mexican Land and Irrigation Company* (à responsabilité limitée).

Les dits bills sont, en conséquence, lus séparément la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 98.

Ordonné, que M. Macdonald ait la permission de présenter un bill (No 16) modifiant la Loi des élections fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur, un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie d'une minute du conseil approuvée nommant l'honorable William Stevens Fielding, ministre des Finances, l'honorable Louis Philippe Brodeur, ministre de la Marine et des Pêcheries, l'honorable William Paterson, ministre des Douanes, et l'honorable William Pugsley, ministre des Travaux Publics, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts Revisés du Canada, 1906, intitulé: « Loi concernant la Chambre des Communes ».

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 21 janvier 1909.

M. Fisher propose, secondé par M. Lemieux,—Que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant une augmentation de salaire aux fonctionnaires publics.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que vendredi prochain, cette Chambre se formera en tel comité.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les noms de toutes les personnes nommées à une charge ou un emploi par la Commission du chemin de fer Transcontinental depuis sa création, et indiquant de quel comté ou cité venait chacune des dites personnes, la charge ou emploi de chacune d'elles, la date de la nomination, le salaire et les allocations attachés à l'emploi, l'endroit ou le district où chaque employé remplit ses fonctions et le montant total payé chaque année pour les dits services jusqu'à la fin de décembre 1908.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et de tous papiers et rapports d'ingénieurs ou autres concernant l'autorisation et la construction d'un canal entre le lac Simcoe et Newmarket, y compris tous contrats passés, le montant d'argent payé jusqu'à présent, et le coût estimatif des travaux lorsque terminés, ainsi que les plans donnant la dimension du canal, et les raisons commerciales à l'appui de la construction de ces travaux.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le montant et les conditions de chaque emprunt permanent fait par le gouvernement depuis le 1er juillet 1896, la banque ou la corporation qui a servi d'intermédiaire; le coût de chacun pour (*a*) courtage et commission, (*b*) timbres, (*c*) services légaux ou autres, et (*d*) escomptes, le résultat net de chaque emprunt et le percentage d'intérêt sur chacun.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre et le montant des emprunts temporaires faits par le gouvernement depuis le 1er juillet 1896, la banque ou corporation qui a fait le prêt, les conditions et le coût de chaque emprunt.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Henderson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les noms et le lieu d'enregistrement des divers navires de pêche américains saisis par les croiseurs canadiens pour pêche illégale dans les eaux du Canada depuis 1900, les noms des cours devant lesquelles ont été instituées des poursuites pour amendes ou confiscations, la manière dont les mandats ont été servis aux dits navires de pêche étrangers et devant quels tribunaux les causes ont été instruites. Aussi, état indiquant les amendes imposées ou les profits réalisés par la vente et la manière dont on a disposé des amendes ou du produit des confiscations. Aussi, copie du jugement de la Haute Cour de Justice d'Ontario dans la cause du Roi *vs* navire de pêche américain.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Daniel,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître, relativement au fonds d'amortissement en rapport avec chaque emprunt non soldé, formant, à la date du 31 mars 1908, partie de la dete publique consolidée,—(*a*) durée de l'emprunt; (*b*) pourcentage de l'amortissement; (*c*) la somme mise de côté chaque année (y compris les intérêts placés de nouveau); (*d*) la somme totale au crédit du fonds d'amortissement de cet emprunt particulier, au 31 mars 1908; (*e*) la somme

totale que l'on peut espérer être inscrite au crédit du fonds d'amortissement à la date de l'échéance de l'emprunt (et si le fonds d'amortissement doit se prolonger jusqu'à l'échéance finale); (*f*) le percentage proportionnel entre le fonds d'amortissement servi, et ses accroîts, et le chiffre nominal de l'emprunt à la date de l'échéance.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Daniel,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les détails de l'actif, coté à $157,483,926.17 dans le bilan du Canada, au 31 décembre 1908.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Daniel,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître le chiffre total d'obligations à titre d'emprunts temporaires, au premier jour de chaque mois durant la période écoulée entre le 1er avril 1907 et le 31 décembre 1908, mentionnant de plus, en chaque cas, le taux d'intérêt payé par la dite somme durant le mois correspondant.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Daniel,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant, en ce qui concerne les item suivants qui paraissent dans les comptes publics:—

Chemin de fer Intercolonial, compte ouvert.	$965,148 00
Embranchement de Windsor.	180 34
Chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard.	19,687 00

(*a*) Quelle proportion de ces montants représente des deniers dus au gouvernement depuis une date antérieure à la fin de l'année fiscale 1904-05;
(*b*) Quelle partie du montant ainsi échu a été dépensée au cours de chaque année fiscale antérieure à 1906-07;
(*c*) Une liste des item inclus (*a*) qui représentent un montant excédant cent piastres, avec le nom du débiteur dans chaque cas, la date et la nature du service.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Daniel,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé approximatif du montant total de l'argent disponible déposé au crédit du gouvernement, au premier jour de chaque mois durant la période comprise entre le 1er avril 1907 et le 31 décembre 1908.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Daniel,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant en détail les obligations casuelles ou nominales du gouvernement du Canada au 1er janvier 1909,—c'est-à-dire relevé de tous montants qui pourraient être exigibles, tel que subventions de chemins de fer à échoir, emprunts garantis par le gouvernement, déficits dont le paiement pourrait être demandé, etc.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Daniel,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat complétant jusqu'à date l'énoncé qui se trouve à la page 15 du discours du budget de 1898.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Daniel,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant, année par année depuis 1881, les dépenses portées au compte du capital sous le chef de « Terres fédérales », et un état semblable de recettes totales provenant de ventes de terres, de terres houillères, d'emplacements de ville, etc., là où le domaine public a été aliéné permanemment.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 27 janvier 1909.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Calvert,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Niagara et de l'Ouest.

Par M. Dubeau,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord.

Par M. Sutherland,—la pétition de Victor Blackhall, manufacturier, de la cité de Toronto, Ontario, époux légitime de Mabel Blanche Blackhall, autrefois du même lieux.

Par M. Harris,—la pétition de Albert Edward Gooderham et autres, de la cité de Toronto, Ontario.

Par M. Cowan,—la pétition de la Banque de Vancouver et autres, ses directeurs provisoires.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta; pour une loi l'autorisant à construire certains embranchements, à augmenter l'émission de débentures, obligations, etc., et aussi à augmenter son capital social.

De la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves; pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement et l'exploitation de sa ligne ferrée.

De Edward D. Martin et autres, de Winnipeg, Manitoba; pour une charte sous le nom de Compagnie d'assurance contre l'incendie, l'Impériale.

De la Compagnie du chemin de fer de Winipeg et du Nord-Ouest; pour une loi autorisant la construction et l'exploitation de certains embranchements se raccordant à sa ligne déjà autorisée, et prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises.

De la Compagnie permanente de prêt et d'épargne du Grand Ouest; pour une charte sous le nom de Compagnie permanente de prêt du Grand Ouest.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département du Commerce pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1908. Part. I—Commerce canadien. (*Document de la session, No 10.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Ordonnances du Territoire du Yukon passés par le conseil du Yukon au cours de l'année 1908. (*Document de la session, No 44.*)

M. Reid (Grenville) propose, secondé par M. Lancaster,—Qu'il soit résolu que cette Chambre est d'avis que les soumissions reçues dans tout département du gouvernement devraient être mises immédiatement en lieu sûr et scellées de manière à empêcher toute possibilité ou soupçon d'altération; qu'elles devraient être ouvertes en public aux temps et lieu mentionnés dans l'annonce en présence d'au moins trois fonctionnaires principaux du département; et que les soumissionnaires ou leurs agents dûment autorisés devraient pouvoir être présents aux temps et lieu susdits et voir ouvrir, s'ils le désirent, les dites soumissions.

M. Guthrie propose, comme amendement, secondé par M. Carvell,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« cette Chambre est d'avis que le mode suivi pour la demande, l'ouverture et la prise en considération des soumissions, tel qu'énoncé dans le décret du conseil du 18 janvier 1909, sauvegarde amplement les intérêts publics ».

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 28 janvier 1909.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Guthrie,—la pétition de la Compagnie de force motrice Niagara-Welland.

Par M. Wright,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Fraser-Valley et du Sud.

Par M. Emmerson,—la pétition de John D. Newton et autres, de la cité de New-York, Etats-Unis d'Amérique et de la cité de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Par M. Reid (Grenville),—la pétition de la *Ottawa Fire Insurance Company.*

Par M. Knowles,—la pétition de William Johnston Holt Murison, banquier, et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique, et de la cité de Toronto, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue:—

De la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay; demandant une loi pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne-mère et de ses embranchements.

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 17) concernant l'immigration.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 18) modifiant la Loi des épizooties.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 19) modifiant la Loi des postes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Graham ait la permission de présenter un bil (No 20) modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Graham ait la permission de présenter un bill (No 21) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Verville ait la permission de présenter un bill (No 22) concernant les heures de travail dans les travaux publics.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance et papiers, y compris un relevé financier, concernant la distribution des grains de semence de 1908, dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. (*Document de la session, No 25c.*)

L'ordre du jour appelle la reprise en considération de la question posée hier,—Qu'il soit résolu que cette Chambre est d'avis que les soumissions reçues dans tout département du gouvernement devraient être mises immédiatement en lieu sûr et scellées de manière à empêcher toute possibilité ou soupçon d'altération; qu'elles devraient être ouvertes en public aux temps et lieu mentionnés dans l'annonce en présence d'au moins trois fonctionnaires principaux du département; et que les soumissionnaires ou leurs agents dûment autorisés devraient pouvoir être présents aux temps et lieu susdits et voir ouvrir, s'ils le désirent, les dites soumissions;

Et sur l'amendement à icelle,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« cette Chambre est d'avis que le mode suivi pour la demande, l'ouverture et la prise en considération des soumissions, tel qu'énoncé dans le décret du conseil du 18 janvier 1909, sauvegarde amplement les intérêts publics ».

Et le débat continuant;

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Loggie,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à six heures p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 29 janvier 1909.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. McIntyre (Strathcona),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique du Sud.

Par M. Béland,—la pétition de Ernest J. de Varennes et autres, de la province de Québec.

Par M. Girard,—la pétition de Samuel Guy McClenahan, de la cité de Montréal, et autres, de la cité d'Ottawa.

Par M. Schell,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de l'Algoma Central et de la Baie-d'Hudson ; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Ontario, Baie-d'Hudson et de l'Ouest.

Par M. Geoffrion,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal.

Par M. Conmee,—la pétition de Herman Finger, de la ville de Port-Arthur, Ontario, et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba et des Etats-Unis d'Amérique ; et la pétition de James Forest Rochester et autres, de la cité d'Ottawa, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie de chemin de fer Toronto, Niagara et de l'Ouest ; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour le commencement et l'achèvement de ses différentes vois ferrées autorisées.

De la *Canadian Northern Quebec Railway Company* ; pour une loi aux fins de prolonger le délai pour le commencement et l'achèvement des voies ferrées qu'elle est autorisée de construire.

De Victor Blackhall, manufacturier, de la cité de Toronto, Ontario ; pour une loi de divorce avec sa femme, Mabel Blanche Blackhall.

De Albert Edward Gooderham et autres, de Toronto ; pour une charte sous le nom de Compagnie d'assurance du Canada contre les voleurs et sur les glaces.

De la Banque de Vancouver et autres, directeurs provisoires, de la dite banque ; pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'émission d'un certificat par le Bureau de la Trésorerie pour le commencement des opérations de la dite banque, et autorisant le changement et le nombre des directeurs provisoires, s'il est nécessaire.

M. Sutherland, du comité mixte du Restaurant nommé lors de la dernière session, présente à la Chambre son deuxième et dernier rapport, lequel est comme suit :—

Pendant la vacance, votre comité a organisé le restaurant et a fourni les articles nécessaires, en utilisant autant que possible ceux qui se trouvaient dans les anciens restaurants du Sénat et de la Chambre des Communes. Il a nommé un maître d'hôtel qui a surveillé les travaux et mis tout en ordre pour l'ouverture du Parlement.

Votre comité recommande qu'un comité mixte permanent des deux Chambres, composé de quatre membres de chaque Chambre, avec adjonction des présidents des deux Chambres en qualité de membres *ex-officio*, soit nommé pour prendre charge du dit restaurant.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Graham,

Ordonné, que le rapport de M. W. L. Mackenzie King, le commissaire chargé de faire une enquête sur les conflits industriels dans les filatures de coton de la province de Québec, soit imprimé sans délai, et que la règle 72 soit suspendue à cet effet.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du Bureau des commissaires des chemins de fer du Canada pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1908. (*Document de la session, No 45.*)

Aussi,—Rapport des Commissaires du chemin de fer Transcontinental pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1908. (*Document de la session, No 46.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Règles générales et ordres de la Cour de l'Echiquier du Canada, 1909. (*Document de la session, No 48.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 janvier 1909,—Copies de tous les décrets du conseil, correspondance, rapports et autres documents et papiers (non déjà produits) en rapport avec la ligne communément désignée sous le nom de *All Red Line,* dont il est fait mention dans la résolution passée par cette Chambre le 9 juillet 1908, ou concernant tout projet similaire, ou substitution de projet pour une même fin. (*Document de la session, No 47.*)

M. l'Orateur soumet à la Chambre,—Minutes de la Commission d'économie interne de la Chambre des Communes, conformément à la règle 9 de la Chambre des Communes, depuis le 16 décembre 1907 jusqu'au 14 juillet 1908, inclusivement. (*Document de la session, No 52.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le second rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son second rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et trouve que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et de la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique; pour une loi ratifiant et confirmant un certain arrangement conclu entre elles au sujet de facilités conjointes à Fort-William, Ontario.

De la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique; pour une loi ratifiant un arrangement conclu entre elle et le chemin de fer Midland du Manitoba, au sujet de facilités conjointes à Portage-la-Prairie, Manitoba.

De la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique; pour une loi ratifiant un arrangement conclu entre elle et Sa Majesté le Roi au sujet de la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement du lac Supérieur de la dite compagnie.

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta; pour une loi l'autorisant à construire certains embranchements, à augmenter l'émission de débentures, obligations, etc., et aussi à augmenter son capital social.

De la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves; pour une loi prolongeant la délai fixé pour l'achèvement et l'exploitation de sa ligne ferrée.

De la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Nord-Ouest; pour une loi autorisant la construction et l'exploitation de certains embranchements se raccordant à sa ligne déjà autorisée, et prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises.

De la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay; demandant une loi pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne-mère et de ses embranchements.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre, que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 23) concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company.*

Bill (No 24) concernant la compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves.

Bill (No 25) concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company* à Fort-William, Ontario.

Bill (No 26) concernant la *Kootenay Central Railway Company.*

Bill (No 27) constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada.*

Bill (No 28) concernant la station dite *Union* et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway of Manitoba.*

Bill (No 29) concernant la Compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company.*

Bill (No 30) concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 98.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant le service civil.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du chef d'un ministère, basée sur le rapport du sous-chef, peut accorder à tout fonctionnaire, commis ou employé, sous les ordres des sous-chefs dans la division administrative intérieure, telle que définie par la Loi portant modification de la Loi du service civil, 1908, qui était dans le service public lors de la mise en vigueur de cette loi, une augmentation de salaire de $150 par année, sujet aux dispositions ci-après contenues:—

Que, si un fonctionaire, commis ou employé a reçu une augmentation de salaire lors de l'organisation et de la classification en vertu de la dite loi, cette augmentation sera computée comme compensation à l'encontre de l'augmentation que telle personne pourrait autrement recevoir en vertu de toute loi qui pourrait être basée sur cette résolution; qu'aucune augmentation en vertu de toute loi basée sur la présente résolution en faveur de tout fonctionnaire, commis ou employé, ne dépassera la différence entre ses appointements actuels, et les appointements maximum de la subdivision dans laquelle il a été placé lors de l'organisation et de la classification accomplie en vertu de la dite loi de 1908; que toutes les augmentations stipulées dans les présentes compteront à partir du 1er septembre 1908; que toutes les sommes votées par le Parlement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1909, et applicables au paiement des appointements, ou des augmentations des appointements des employés dans la division administrative intérieure, pourront servir à défrayer les augmentations d'appointements accordées en vertu de la loi qui sera basée sur la présente résolution, en autant que les dites sommes ne sont pas requises pour les fins déterminées pour lesquelles elles ont été votées; et durant le cours du dit exercice financier, pourront être payées à même le revenu consolidé du Canada telles sommes qui seront requises pour le paiement d'augmentations d'appointements en vertu des présentes et qui n'ont pas été votées par le Parlement.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat informe cette Chambre que le Sénat a nommé l'honorable Sir John Carling, C.C.M.G., et les honorables messieurs Chevrier, Choquette, Cloran, Coffey, Comeau, Derbyshire, De Veber, Domville, Ellis, Frost, Gillmor, Legris, Mackay (Alma), MacKeen, Ratz, Riley, Ross (Halifax), Roy, Talbot et Thibaudeau (Rigaud), pour composer un comité chargé de surveiller les impressions du Parlement pendant la présente session et d'agir avec le comité de la Chambre des Communes comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions.

Aussi, le Sénat informe cette Chambre que le Sénat a nommé les honorables messieurs Baker, de Boucherville, C.M.G., Sir Richard Cartwright, C.C.M.G., Chevrier, Costigan, Davis, Derbyshire, Douglas, Gillmor, Jaffray, McHugh, Miller, Poirier, Power, Ross (Middlesex) et Wilson, pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et d'agir comme membres du comité mixte des deux Chambres sur la Bibliothèque.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à cinq heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 1er février 1909.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. German,—la pétition de Donald McGillivray et autres, du comté de Welland, Ontario, et des Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Cash,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson au Pacifique.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la Compagnie de force Niagara-Welland; pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux.

De la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, de la Vallée de la Fraser et du Sud; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne ferrée.

De John D. Newton et autres, de New-York, Etats-Unis, et de Saint-Jean, N.-B.; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Salisbury et Harvey.

De la Compagnie d'assurance contre l'incendie, d'Ottawa; pour une loi augmentant ses pouvoirs et changeant son nom en celui de Compagnie d'assurance d'Ottawa.

De William Johnston Holt Murison, banquiers, et autres, de Vancouver, C.-B., et de Toronto, Ont; pour une charte sous le nom de Compagnie d'assurance sur la vie, du Canada-Ouest.

De la Compagnie du chemin de fer Central du Pacifique-Sud; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin, et autorisant l'enlèvement d'un nom de la liste de ses directeurs provisoires et la substitution d'un autre nom.

De Ernest F. de Varennes et autres, de la province de Québec; pour une charte sous le nom de Compagnie Anglo-Coloniale d'assurance contre l'incendie.

De Samuel Guy McLenahan, de Montréal, et autres, d'Ottawa; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Canada, Liverpool et Occidental.

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma et de la Baie-d'Hudson; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement d'une certaine partie de sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario, Baie-d'Hudson et Occidental; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne autorisée, et lui permettant de construire un chemin de fer élevé traversant la cité de Montréal de l'est à l'ouest.

De Herman Finger, de Port-Arthur, Ont., et autres, de Winnipeg, Manitoba et des Etats-Unis d'Amérique; pour une charte sous le nom de Compagnie de force motrice d'Ontario et du Michigan.

Sir Wilfrid Laurier, du comité spécial chargé de préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comité permanents de cette Chambre, aux termes de la règle 10, présente les listes suivantes:—

No 1.

Privilèges et Elections.

Messieurs

Aylesworth, Barker, Barnard, Borden *(Halifax)*, Bristol, Brodeur, Bureau, Carvell, Chisholm *(Antigonish)*, Cowan, Crocket, Crothers, Demers, Devlin, Doherty, Dubeau, Dugas, Emmerson, Geoffrion, German, Gervais, Haggart *(Lanark)*, Haggart *(Winnipeg)*, Kyte, Lancaster, Lapointe, Lemieux, Lennox, Lewis, Macdonald, Maclean *(Lunenburg)*, McColl, Maddin, Major, Martin *(Regina)*, Meighen, Monk, Northrup, Porter, Pugsley, Rhodes, Rivet, Roy *(Montmagny)*, Sifton, Stratton, Warburton.—46.

No 2.

Compte rendu officiel des Débats.

Messieurs

Black, Blondin, Clark *(Red-Deer)*, Clarke *(Essex)*, Ethier, Gervais, Guthrie, Hodgins, Hughes, Knowles, McCarthy, Maclean *(Huron)*, Schaffner, Taylor *(Leeds)*, Taylor *(New-Westminster)*.—15.

(Et que le quorum du dit comité se compose de cinq membres.)

No 3.

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Messieurs

Allan, Ames, Armstrong, Arthurs, Barker, Barnard, Barr, Ethier, Fielding, Forget, Fortier, Foster, Fowke, Fraser, Maclean *(York-sud)*, MacNutt, McAllister, McCall, McCoig, McColl, McCraney, Reid *(Ristigouche)*, Rhodes, Richards, Rivet, Roche, Ross, Roy *(Dorchester)*,

Beattie,
Beauparlant,
Béland,
Bickerdike,
Blain,
Blondin,
Boyce,
Boyer,
Bradbury,
Bristol,
Broder,
Brown,
Burrell,
Calvert,
Campbell,
Carrier,
Carvell,
Cash,
Champagne,
Chew,
Chisholm *(Antigonish)*,
Chisholm *(Huron)*,
Chisholm *(Inverness)*,
Clare,
Clark *(Red-Deer)*
Clarke *(Essex)*,
Conmee,
Cowan,
Crosby,
Crocket,
Crothers,
Currie *(Prince-Edouard)*,
Currie *(Simcoe)*,
Daniel,
Delisle,
Demers,
Devlin,
Doherty,
Donnelly,
Dubeau,
Dugas,
Ecrément,
Edwards,
Elson,
Emmerson,
Gauvreau,
Geoffrion,
German,
Gervais,
Girard,
Gladu,
Goodeve,
Gordon *(Kent)*,
Gordon *(Nipissing)*,
Graham,
Guthrie,
Haggart *(Lanark)*,
Haggart *(Winnipeg)*,
Harris,
Harty,
Henderson,
Herron,
Hodgins,
Hughes,
Hunt,
Jameson,
Knowles,
Kyte,
Lachance,
Lake,
Lalor,
Lancaster,
Lanctôt *(Laprairie-Napierville)*,
Lanctôt *(Richelieu)*,
Lapointe,
Lavergne,
Law,
LeBlanc,
Lennox,
Lewis,
Leggie,
Lortie,
Lovell,
Low,
Macdonald,
Macdonell,
Maclean *(Lunenburg)*,
McGiverin,
McIntyre *(Strathcona)*,
McKenzie,
McLean *(Huron)*,
McLean *(Sunbury)*,
McMillan,
Maddin,
Magrath,
Major,
Marcile *(Bagot)*,
Marshall,
Martin *(Montréal, Sainte-Marie)*,
Martin *(Regina)*,
Martin *(Wellington)*,
Mayrand,
Meighen,
Meigs,
Michaud,
Middlebro,
Miller,
Molloy,
Monk,
Murphy,
Nantel,
Nesbitt,
Neely,
Northrup,
Oliver,
Osler,
Owen,
Papineau,
Paquet,
Pardee,
Parent,
Perley,
Pickup,
Porter,
Price,
Proulx,
Prowse,
Pugsley,
Rankin,
Reid *(Grenville)*,
Roy *(Montmagny)*,
Russell,
Rutan,
Savoie,
Schaffner,
Schell,
Sealey,
Séguin,
Sexsmith,
Sharpe *(Lisgar)*,
Sharpe *(Ontario)*,
Sifton,
Sinclair,
Smith *(Middlesex)*,
Smith *(Nanaïmo)*,
Smith *(Stormont)*,
Smyth,
Sproule,
Stanfield,
Staples,
Stewart,
Stratton,
Sutherland,
Talbot,
Taylor *(New-Westminster)*,
Thoburn,
Thornton,
Tobin,
Todd,
Tolmie,
Turcotte *(Nicolet)*,
Turcotte *(comté de Québec)*,
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Wallace,
Warburton,
White *(Renfrew)*,
White *(Victoria, Alta)*,
Wilson *(Laval)*,
Worthington, et
Wright.—200.

(Et que le quorum du dit comité se compose de vingt-cinq membres.)

No 4.

Bills Privés Divers.

Messieurs

Ames,
Arthurs,
Aylesworth,
Béland,
Black,
Blondin,
Boyce,
Boyer,
Bradbury,
Broder,
Brodeur,
Bureau,
Burrell,
Calvert,
Campbell,
Chisholm *(Huron)*,
Clarke *(Essex)*,
Conmee,
Cowan,
Crosby,
Crocket,
Currie *(Prince-Edouard)*,
Daniel,
Devlin,
Donnelly,
Dugas,
Elson,
Ethier,
Fowke,
Fraser,
Gauvreau,
Girard,
Gladu,
Goodeve,
Gordon *(Kent)*,
Guthrie,
Harris,
Harty,
Hunt,
Jameson,
King,
Lachance,
Lake,
Lalor,
Lavergne,
LeBlanc,
Lortie,
Macdonald,
Macdonell,
Maclean *(York-sud)*,
McCoig,
McGiverin,
McKenzie,
McLean *(Sunbury)*,
McMillan,
Magrath,
Martin *(Wellington)*,
Meighen,
Meigs,
Middlebro,
Monk,
Murphy,
Nantel,
Owen,
Parent,
Proulx,
Prowse,
Robb,
Schaffner,
Sealey,
Sexsmith,
Sharpe *(Ontario)*,
Smith *(Stormont)*,
Stewart,
Stratton,
Sutherland,
Talbot,
Tobin,
Tolmie,
Turcotte *(comté de Québec)*,
Turgeon,
Turriff,
White *(Renfrew)*,
White *(Victoria, Alta.)*
Worthington.—84.

(Et que le quorum du dit comité se compose de dix membres.)

No 5.

Ordres Permanents.

Messieurs

Barr,
Black,
Brown,
Burrell,
Champagne,
Chisholm *(Huron)*,
Clare,
Fortier,
Low,
MacNutt,
McCarthy,
McCoig,
McGiverin,
Maddin,
Marcile *(Bagot)*,
Marshall,
Rutan,
Séguin,
Sharpe *(Lisgar)*,
Smyth,
Staples,
Thoburn,
Thornton,
Todd,

Goodeve,
Henderson,
Jameson,
Knowles,
Kyte,
Lake,
Lancaster,
Lavergne,
Law,
LeBlanc,
Martin *(Wellington)*,
Meigs,
Miller,
Molloy,
Papineau,
Price,
Reid *(Ristigouche)*,
Ross,
Roy *(Montmagny)*,
Russell,
Tolmie,
Turcotte *(comté de Québec)*,
Turgeon,
Turriff,
Verville,
White *(Renfrew)*,
Wilson *(Lennox et Addington)*,
Wright.—52.

(Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.)

No 6.

Comité Collectif des Impressions.

Messieurs

Allen,
Bickerdike,
Bristol,
Fowke,
Gervais,
Gordon *(Nipissing)*,
Henderson,
Hughes,
King,
Lavergne,
Maclean *(York-sud)*,
McColl,
McIntyre *(Perth)*,
McIntyre *(Strathcona)*,
McLean *(Huron)*,
Magrath,
Martin *(Montreal, Ste-Marie)*,
Nantel,
Pardee,
Rhodes,
Taylor *(Leeds)*,
Taylor *(New-Westminster)*,
Verville,
White *(Victoria, Alta.)*,
Wilson *(Lennox et Addington)*.—25

No 7.

Comptes Publics.

Messieurs

Ames,
Barker,
Barnard,
Beauparlant,
Béland,
Blain,
Blondin,
Boyce,
Carvell,
Cash,
Chew,
Chisholm *(Antigonish)*,
Chisholm *(Inverness)*,
Clarke *(Essex)*,
Cowan,
Crosby,
Gervais,
Goodeve,
Hughes,
Kyte,
Lake,
Lancaster,
Lanctôt *(Richelieu)*,
Lapointe,
Law,
Lennox,
Loggie,
Macdonald,
Maclean *(Lunenburg)*,
MacNutt,
McAllister,
McCoig,
Neeley,
Northrup,
Pardee,
Parent,
Pickup,
Porter,
Proulx,
Prowse,
Pugsley,
Rankin,
Reid *(Grenville)*,
Reid *(Ristigouche)*,
Rhodes,
Richards,
Roche,
Savoie,

Crocket,
Crothers,
Currie *(Simcoe)*,
Daniel,
Demers,
Doherty,
Ecrément,
Foster,
Fowke,
Geoffrion,
German,
McColl,
McCraney,
McKenzie,
Maddin,
Martin *(Regina)*,
Meighen,
Michaud,
Middlebro,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Schell,
Sharpe *(Ontario)*,
Sinclair,
Smith *(Nanaïmo)*,
Stanfield,
Sutherland,
Taylor *(Leeds)*,
Tobin,
Wallace,
Worthington.—80.

(Et que le quorum du dit comité se compose de vingt et un membres.)

No 8.

Banques et Commerce.

Messieurs

Allen,
Ames,
Armstrong,
Arthurs,
Aylesworth,
Barker,
Barnard,
Beattie,
Beauparlant,
Béland,
Bickerdike,
Blain,
Borden *(Halifax)*,
Borden *(Sir Frederick)*,
Boyce,
Bradbury,
Bristol,
Bureau,
Calvert,
Carrier,
Carvell,
Cash,
Chew,
Clark *(Red-Deer)*,
Conmee,
Cowan,
Currie *(Simcoe)*,
Delisle,
Demers,
Doherty,
Dubeau,
Ecrément,
Edwards,
Gordon *(Kent)*,
Gordon *(Nipissing)*,
Guthrie,
Haggart *(Winnipeg)*,
Harris,
Harty,
Henderson,
Herron,
Hughes,
Jameson,
Lachance,
Lake,
Lalor,
Lanctôt *(Laprairie-Napierville)*,
Lanctôt *(Richelieu)*,
Lavergne,
Law,
Lemieux,
Loggie,
Lovell,
Low,
Macdonell,
Maclean *(Lunenburg)*,
Maclean *(York-sud)*,
McCall,
McCarthy,
McCraney,
McGiverin,
McIntyre *(Perth)*,
McIntyre *(Strathcona)*,
McLean *(Huron)*,
Owen,
Paquet,
Pardee,
Paterson,
Perley,
Pickup,
Porter,
Price,
Pugsley,
Rankin,
Reid *(Grenville)*,
Reid *(Ristigouche)*,
Richards,
Rivet,
Robb,
Roche,
Ross,
Roy *(Dorchester)*,
Russell,
Savoie,
Sealey,
Séguin,
Sharpe *(Lisgar)*,
Sifton,
Sinclair,
Smith *(Middlesex)*,
Smyth,
Sproule,
Stewart,
Stratton,
Sutherland,
Talbot,
Taylor *(Leeds)*,

Emmerson,
Fielding,
Fisher,
Forget,
Fortier,
Foster,
Fraser,
Gauvreau,
Geoffrion,
Gervais,
Gladu,
Goodeve,
McLean *(Sunbury)*,
McMillan,
Marshall,
Martin *(Regina)*,
Mayrand,
Meighen,
Michaud,
Miller,
Monk,
Nesbitt,
Osler,
Thoburn,
Tobin,
Todd,
Turcotte *(Nicolet)*,
Wallace,
Warburton,
White *(Victoria, Alta.)*,
Wilson *(Laval)*,
Wilson,
(Lennox et Addington),
Worthington.—131.

(Et que le quorum du dit comité se compose de vingt et un membres.)

No 9.

Agriculture et Colonisation.

Messieurs

Armstrong,
Arthurs,
Barr,
Beauparlant,
Béland,
Black,
Blain,
Blondin,
Boyer,
Bradbury,
Broder,
Brown,
Burrell,
Calvert,
Campbell,
Carrier,
Carvell,
Cash,
Champagne,
Chew,
Chisholm *(Antigonish)*,
Chisholm *(Huron)*,
Chisholm *(Inverness)*,
Clare,
Clark *(Red-Deer)*,
Conmee,
Currie *(Prince-Edouard)*,
Currie *(Simcoe)*,
Delisle,
Devlin,
Donnelly,
Hughes,
Hunt,
Jameson,
King,
Lake,
Lalor,
Lanctôt
(Laprairie-Napierville),
Lavergne,
LeBlanc,
Lennox,
Lewis,
Lortie,
Lovell,
Low,
Macdonald,
MacNutt,
McAllister,
McCall,
McCarthy,
McCoig,
McColl,
McIntyre *(Perth)*,
McIntyre *(Strathcona)*,
McLean *(Huron)*,
McMillan,
Maddin,
Magrath,
Major,
Marcile *(Bagot)*,
Marshall,
Owen,
Paquet,
Parent,
Pickup,
Proulx,
Prowse,
Rankin,
Richards,
Robb,
Roche,
Ross,
Rutan,
Savoie,
Schaffner,
Schell,
Sealey,
Séguin,
Sexsmith,
Sharpe *(Lisgar)*,
Sharpe *(Ontario)*,
Sinclair,
Smith *(Middlesex)*,
Smith *(Nanaïmo)*,
Smith *(Stormont)*,
Smyth,
Sproule,
Stanfield,
Staples,
Staples,
Stewart,
Talbot,

Dugas,
Ecrément,
Edwards,
Elson,
Ethier,
Fisher,
Fraser,
Gauvreau,
Girard,
Gordon *(Kent)*,
Gordon *(Nipissing)*,
Henderson,
Herron,
Hodgins,
Martin *(Montréal, Ste-Marie)*,
Martin *(Wellington)*,
Mayrand,
Meighen,
Meigs,
Middlebro,
Miller,
Molloy,
Monk,
Nantel,
Neeley,
Oliver,
Thornton,
Tobin,
Todd,
Tolmie,
Turcotte *(Nicolet)*,
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Wallace,
White *(Renfrew)*,
Wilson *(Laval)*,
(Lennox et Addington),
Wright.—130.

(Et que le quorum du dit comité se compose de douze membres.)

No 10.

Comité Collectif de la Bibliothèque.

(Députés devant agir pour les Communes.)

Messieurs

Aylesworth,
Béland,
Borden *(Halifax)*,
Borden *(Sir Frederick)*,
Bristol,
Brodeur,
Daniel,
Doherty,
Foster,
Laurier *(Sir Wilfrid)*,
Lemieux,
Lewis,
Monk,
Pardee,
Pugsley,
Smith *(Nanaïmo)*,
Sutherland.—17.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le rapport du comité spécial chargé de préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents de cette Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que les comités permanents de cette Chambre seront autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes, papiers et documents,—à l'exception toutefois du comité des Débats et de celui de la Bibliothèque.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre s'unira à eux pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement; et que les membres du comité permanent des Impressions, savoir: Messieurs Allen, Bickerdike, Bristol, Fowke, Gervais, Gordon (Nipissingue), Henderson, Hughes, King, Lavergne, Maclean (York), McColl, McIntyre (Perth), McIntyre (Strathcona), McLean (Huron), Magrath, Martin (Sainte-Marie, Montréal), Nantel, Pardee, Rhodes, Taylor (Leeds), Taylor (New-Westminster), Verville, White (Victoria, Alta) et Wilson (Lennox et Addington), agiront au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des Impressions du Parlement.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé un comité composé de messieurs Aylesworth, Béland, Borden (Halifax), Borden (Sir Frederick), Bristol, Brodeur, Daniel, Doherty, Foster, Laurier (Sir Wilfrid), Lemieux, Lewis, Monk, Pardee, Pugsley, Smith (Nanaïmo) et Sutherland, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres devant s'occuper de la Bibliothèque.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Classification des départements suivants du service civil intérieur à Ottawa, par décret du conseil du 25 janvier 1909, à compter du 1er septembre 1908, savoir:—

Agriculture,
Auditeur général,
Douanes,
Finances,
(Surintendant des assurances),
Secrétaire du Gouverneur général,
Division des Sauvages,
Revenu de l'Intérieur,
Justice,
Travail,
Bibliothèque du Parlement,
Marine et Pêcheries,
Milice et Défense,
Mines,
Postes,
Conseil privé,
Imprimerie et papeterie publiques,
Travaux Publics,
Chemins de fer,
Police à cheval du Nord-Ouest,
Secrétaire d'Etat,
Commerce.

(*Document de la session, No 49.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance, etc., relativement à la construction d'un passage souterrain près de la jonction du Grand-Tronc à Kingston. (*Document de la session, No 50.*)

Ordonné, que M. Aylesworth ait la permission de présenter un bill (No 31) à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres semblables actes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Barr ait la permission de présenter un bill (No 32) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1910, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de

1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 3.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 1er février 1909.

Sur motion de M. Paterson, secondé par Sir Frederick Borden,
Résolu, que les dits message et budget soient référés au comité des Subsides.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 9) concernant la *Brandon Transfer Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 11) constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 12) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 13) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 14) concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 10) concernant la *Brazilian Electro-Steel and Smelting Company* (à responsabilité limitée).
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 15) concernant la *Mexican Land and Irrigation Company* (à responsabilité limitée).
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

Avec la permission de la Chambre;
M. Foster propose, secondé par M. Haggart (Lanark), qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des communications officielles adressées par le ministre de la Marine et des Pêcheries au commissaire Cassels, concernant l'abolition du système de patronage dans le département de la Marine et des Pêcheries.
Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date de ce jour,—Copie des communications officielles adressées par le ministre de la Marine et des Pêcheries. (*Document de la session, No 51.*)

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître,—

1. La somme totale dépensée au chef de travaux publics par ce gouvernement entre les années 1896 et 1900 dans le comté de Bonaventure.

2. La somme totale dépensée par le gouvernement dans ce comté (*a*) pour travaux publics, et (*b*) pour venir en aide aux chemins de fer et aux autres entreprises depuis la dite élection générale, ainsi que la somme additionnelle estimative requise (*a*) pour compléter ces travaux publics, et (*b*) pour faire face aux subventions ou octrois à l'effet d'aider les chemins de fer ou autres entreprises.

3. Les divers travaux publics entrepris par le gouvernement dans ce comté entre l'élection générale de 1896 et celle de 1900; les dates auxquelles ces différents travaux ont été entrepris, s'ils ont été adjugés à la suite d'avis public, de soumission, par voie de contrat ou autrement, et les sommes respectives dépensées pour ces travaux avant l'élection de 1900.

4. Lesquels de ces différents travaux ont été complétés, et lesquels d'entre eux n'étaient pas encore terminés à la date de l'élection de 1900.

5. Les sommes respectives dépensées pour terminer ou en vue de terminer ces travaux depuis l'élection de 1900, ainsi que les dates de telles dépenses.

6. Les différents travaux publics entrepris et exécutés par le gouvernement, dans le dit comté, depuis l'élection générale de 1900; les dates auxquelles les dits différents travaux ont été inaugurés ou commencés; les sommes respectives dépensées pour ces travaux, et la somme estimative requise pour compléter ceux de ces travaux qui ne sont pas encore terminés; mentionnant si ces travaux ont été exécutés à la suite de soumissions et par voie de contrat ou autrement.

7. Les sommes octroyées par le gouvernement, à titre de subvention, aux chemins de fer et autres entreprises, dans le dit comté, depuis l'élection générale de 1900; les sommes payées en vertu de ces octrois, et les sommes probables requises pour faire face aux paiements futurs.

8. Les travaux publics commencés et les obligations financières contractées, et les deniers dépensés pour travaux publics dans les limites de la dite division de Bonaventure au cours du mois d'octobre dernier.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Nantel,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée entre le département de l'Arpenteur général ou le département des Affaires des Sauvages et feu l'arpenteur fédéral Vaughn, contenant les instructions concernant l'arpentage de la paroisse de Saint-Pierre, de Saint-Clément et de la réserve des sauvages de Saint-Pierre, ainsi que la correspondance de M. Vaughn, etc.; copie de toute la correspondance échangée entre le département de l'Intérieur et M. H. M. Howell, commissaire chargé de s'enquérir des réclamations des sauvages sur la dite réserve; copie du rapport de M. Rothwell, greffier en loi du département de l'Intérieur sur les réclamations concernant les terres de la réserve Saint-Pierre; copie détaillée du compte de Fred. Head pour services rendus pendant l'enquête, et copie des instructions qui lui ont été données par le département de l'Intérieur et des Affaires des Sauvages.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Barker,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copies de tous les décrets du conseil, rapports, correspondance, titres, actes de vente, règlements, conditions et autres documents se rapportant à (*a*) la cession ou la vente à la Compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc du Canada d'une partie du parc de la Côte du Major, ainsi dénommé, pour l'emplacement d'un hôtel, ou se rapportant à

l'usage ou les fins pour lesquels la dite cession a été faite ou proposée; (b) la cession ou la vente à la dite compagnie, ou à la *Ottawa Railway Terminals Company*, ou à quelque personne ou corporation, de tout terrain dans ou près la cité d'Ottawa pour les fins de la construction d'une gare à Ottawa, ou en rapport avec telle gare, ou pour d'autres fins de voies ferrées.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quelles personnes ont été nommées, transférées et promues, respectivement, depuis le 1er juillet 1908, dans les divers départements soumis à l'application de la Loi du service civil de 1908; quels étaient les emplois et salaires des personnes ainsi transférées et promues à l'époque du changement; quels sont les emplois et salaires actuels de toutes celles qui ont été ainsi nommées, transférées ou promues, et lesquels de ces nominations, transferts ou promotions ont été faits en conformité de la loi actuelle du service civil.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quelles terres ont été vendues le long de la route du Grand-Tronc-Pacifique pour des fins de stations, de termini ou d'emplacements de ville, à quel prix elles l'ont été et à quelles personnes ou corporations.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant comment on a disposé (en détail) du crédit de $25,000 voté sous le titre de « Divers » pour les grains de semence dans l'Alberta et la Saskatchewan.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quel était le coût total de l'Hôtel Royal des Monnaies au 31 décembre 1908; quel a été, pour l'année 1908, le montant total des dépenses du dit Hôtel des Monnaies pour (a) additions et améliorations, (b) entretien, (c) salaires, et (d) achat de métaux de cuivre, d'argent et d'or, respectivement; quel est le montant des monnaies de cuivre, d'argent et d'or frappées pendant la dite année; quel a été le profit net réalisé sur chaque espèce de monnaies.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître quelles sommes d'argent ont été payées à chacun des divers actionnaires de la Compagnie du pont de Québec à compte d'actions, de boni et d'intérêt, respectivement; et quelles sommes sont encore à payer, et à qui.

Sur motion de M. Barr, secondé par M. Boyce,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître le nombre de demandes faites aux Commissaires des chemins de fer aux fins d'obtenir le privilège de faire traverser les voies ferrées par des fins de téléphones et de télégraphes et par des conduites d'eau pendant la période comprise entre le 1er février 1904 et le 1er janvier 1908; le nombre total de demandes accordées pendant la dite période; le nombre total de demandes refusées; la date de chaque demande; la date à laquelle chaque demande a été accordée; le temps qui s'est écoulé entre la date de la demande et son approbation; et le temps qui doit s'écouler avant que les commissaires puissent donner leur décision.

Sur motion de M. Boyce, secondé par M. Barr,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant toutes les importations en Canada de barres et lingots d'acier, de fer et d'acier laminés, de rails d'acier et d'acier pour constructions (par mois) depuis le 31 mars 1908 jusqu'au 31 janvier 1909, et faisant connaître (*a*) la quantité importée, (*b*) le pays d'importation, (*c*) le port d'entrée, (*d*) la valeur des importations, et (*e*) le montant des droits acquittés.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Lake,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Production de toutes les demandes et soumissions originales en la possession du département de l'Intérieur au sujet de la concession forestière No 1122; les dits papiers ne devant pas faire partie des archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au département de l'Intérieur après inspection.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître quel montant d'or, d'argent et de cuivre a été monnayé par la branche de la Monnaie Royale en Canada, et de quel montant des dites monnaies n'a-t-on pas disposé depuis le commencement de la frappe jusqu'au 1er janvier 1909; quelle quantité d'argent à l'état brut a été offerte en vente aux autorités de la Monnaie Royale par des mines canadiennes en 1908, et quelle quantité a été acceptée; quelle raison le gouvernement peut-il donner pour ne pas avoir acheté tout l'argent à l'état brut qui lui a été offert; quel est le mode suivi pour décider de qui les achats doivent être faits; combien de mines canadiennes ont vendu de l'argent au gouvernement, quels sont les noms des dites mines et quelle quantité a été achetée de chacune d'elles.

Sur motion de M. Taylor (Leeds), secondé par M. Lancaster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître si le département des Chemins de fer et Canaux a demandé des soumissions pour le clôturage en fil métallique de 144 milles, plus ou moins, durant l'été ou l'automne de 1908; si ces soumissions ont été demandées par annonces publiques ou par circulaires; et combien de soumissions ont été reçues et de qui; si le contrat a été donné, à quel prix et à qui; quelle quantité de fil a été achetée par le susdit département en 1908, soit par voie de soumissions ou autrement, et quel a été le prix par mille.

Sur motion de M. Herron, secondé par M. Staples,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître le montant total reçu par le *Free Press*, de Winnipeg, de tous les départements du gouvernement, du 1er juillet 1896 au 1er janvier 1909, et le montant reçu chaque année.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Herron,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quelles opérations (y compris les dépenses) ont été faites l'an dernier en vertu des permis de pêche accordés (*a*) à F. H. Markey, de Montréal, pour le Grand lac des Esclaves, la rivière Nelson et autres rivières; (*b*) à J. K. McKenzie, de Selkirk, pour le Petit lac des Esclaves et le lac Athabaska; (*c*) à Archie McNee, pour certaines parties de la Baie de James; (*d*) à Coffey et Merritt, pour le lac des Cèdres; (*e*) à la *Capital City Packing Co., Ltd.*, et (*f*) à la *Wm. Hickey Co., Ltd.*

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les noms des 85 commis surnuméraires, antérieurement payés à même le revenu casuel, et qui ont été classifiés en vertu de l'article 7 de la Loi du service civil, depuis le 1er septembre 1908, et placés dans la 3me division, subdivision B; le poste rempli par cha-

cun d'eux lors de la classification; les appointements payés, la durée du service, l'âge, et quel examen a été subi; le poste assigné en vertu de la classification, et les appointements accordés; les noms des personnes attachées au service civil depuis le 1er septembre 1908, en vertu de l'article 47 de la Loi du service civil, les fonctions qui leur ont été assignées, la date de leur nomination et les appointements accordés.

M. Borden propose, secondé par M. Foster, qu'il soit résolu,—Que cette Chambre est d'avis qu'il est expédient de nommer un comité spécial permanent sur les ressources nationales, lequel aura le pouvoir de s'enquérir, d'étudier, et de faire rapport sur toutes les questions se rapportant à la conservation et au développement des ressources naturelles du Canada, y compris les pêcheries, les forêts, les mines, les minéraux, les voies fluviales, les forces motrices par l'eau, et auquel pourront être référés, de temps à autre, tout rapport, document, ou question se rapportant au sujet qu'il est chargé d'étudier.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 6) modifiant la Loi des chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 7) modifiant la Loi des chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. l'Orateur informe cette Chambre que le Sénat a nommé les honorables messieurs Campbell, Landry, Lougheed et Watson pour former un comité chargé d'aider M. l'Orateur dans l'administration du Restaurant, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et d'agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres au sujet du Restaurant.

L'ordre du pour appelle la seconde lecture du bill (No 5) modifiant la Loi de la naturalisation.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Oliver,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 8) modifiant la Loi des terres fédérales.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité des Subsides;

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé du Canada:—Appointements, $32,825; dépenses casuelles, $7,400, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille trois cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour la gendarmerie royale du Nord-Ouest:—Appointements, $17,400; dépenses casuelles, $900, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille neuf cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général:—Appointements, $88,425; dépenses casuelles, $6,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-huit mille huit cent douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances et Bureau du Trésor:—Appointements, $107,812; dépenses casuelles, $11,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille cent quatre-vingt-sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce:—Appointements, $38,837; dépenses casuelles, $19,350, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Haut-Commissaire du Canada en Angleterre:—Appointements, $10,600; dépenses casuelles, $19,775, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les départements en général:—Dépenses casuelles—soin et netoyage des édifices des départements (y compris gratification de $50 chacun à E. Snowdon et W. H. Jeffrey, pour le tir du canon à midi), pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'ingénieur-conseil général près le gouvernement fédéral:—Appointements, $7,250; dépenses casuelles, $700, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille trois cent soixante et deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Surintendant de l'assurance:—Appointements, $15,462.50; dépenses casuelles, $10,900, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille sept cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du secrétaire du Gouverneur général:—Appointements (y comprs Sir John Hanbury-Williams, $2,600, C. J. Jones, $3,200, et W. H. Walker, $2,400, $20,125; dépenses casuelles (y compris allocation à A. F. Sladen de $300), $40,600, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 2 février 1909.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Smith (Nanaïmo),—la pétition de la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company.*

Par M. Cash,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest.

Par M. McIntyre (Strathcona),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par M. Turriff,—la pétition de la *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*

Par M. Schell,—la pétition de la *Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company.*

M. Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 février 1908—Etat indiquant le nombre de demandes pour l'élargissement de prisonniers et le nombre de demandes accordées depuis 1896 par le ministre de la Justice avant l'expiration de la sentence, la durée de la sentence, la date de la mise en liberté, les raisons données à cet effet en tant qu'elles peuvent être communiqués, et le nom de l'avocat qui s'est occupé de l'obtention de la mise en liberté. (*Document de la session, No 53.*)

Le bill (No 8) modifiant la Loi des terres fédérales, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant le service civil.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du chef d'un ministère, basée sur le rapport du sous-chef, peut accorder à tout fonctionnaire, commis ou employé, sous les ordres des sous-chefs dans la division administrative intérieure, telle que définie par la Loi portant modification de la Loi du service civil, 1908, qui était dans le service public lors de la mise en vigueur de cette loi, une augmentation de salaire de $150 par année, sujet aux dispositions ci-après contenues:—

Que, si un fonctionnaire, commis ou employé a reçu une augmentation de salaire lors de l'organisation et de la classification en vertu de la dite loi, cette augmentation sera computée comme compensation à l'encontre de l'augmentation que telle personne pourrait autrement recevoir en vertu de toute loi qui pourrait être basée sur cette résolution; qu'aucune augmentation en vertu de toute loi basée sur la présente résolution en faveur de tout fonctionnaire, commis ou employé, ne dépassera la différence entre ses appointements actuels, et les appointements maximum de la subdivision dans laquelle il a été placé lors de l'organisation et de la classification accomplie en vertu de la dite loi de 1908; que toutes les augmentations stipulées dans les présentes compteront à partir du 1er septembre 1908; que toutes les sommes votées par le Parlement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1909, et applicables au paiement des appointements, ou des augmentations des appointements des employés dans la division administrative intérieure, pourront servir à défrayer les augmentations d'appoin-

tements accordées en vertu de la loi qui sera basée sur la présente résolution, en tant que les dites sommes ne sont pas requises pour les fins déterminées pour lesquelles elles ont été votées; et durant le cours du dit exercice financier, pourront être payées à même le revenu consolidé du Canada telles sommes qui seront requises pour le paiement d'augmentations d'appointements en vertu des présentes et qui n'ont pas été votées par le Parlement, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 23) concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 24) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 25) concernant la section commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* à Fort-William, Ontario.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 26) concernant la *Kootenay Central Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 28) concernant la station dite *Union* et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway of Manitoba,* à Portage-la-Prairie.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 29) concernant la compagnie dite *The Winnipeg and North-Western Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 27) constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinq mille quarante-huit dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice:—Appointements, $94,648.75; dépenses casuelles, $10,400, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur:—Appointements (y compris A. McGill à $3,000), $87,700; dépenses casuelles, $7,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent un mille cent dollars et cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Accise:—Appointements des fonctionnaires et des inspecteurs de l'accise, etc., et augmentation d'appointements selon le résultat de l'examen de l'accise, $426,400.05; service de surcroît des préposés à la surveillance des grandes distilleries et autres fabriques, $10,000; rémunération pour longues heures heures de service autres que pour exercices spéciaux, $1,500; service préventif, $13,000; frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc., $90,000; estampilles pour les tabacs importés et les tabacs canadiens, $85,000; percepteurs des douanes, allocations sur les droits perçus par eux en 1908-09, $10,000; commission aux vendeurs d'estampilles pour le tabac canadien en torquette, $100; L. A. Fréchette, pour traduction spéciale, $100; allocation provisoire, ne dépassant pas $100, à chacun des préposés, dans le Manitoba et les provinces à l'ouest du Manitoba, dont les appointements de toutes sources payés par l'Etat n'excèdent pas $1,000 par année, $5,000; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, éclairage, force motrice, transport, appointements, etc., $60,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante et six dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, gaz et lumière électrique:—Appointements des fonctionnaires, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, $72,500; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour le service des poids et mesures, y compris achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs, etc., $45,000; allocation provisoire n'excédant pas $100 à chacun des fonctionnaires, dans le Manitoba et les provinces à l'ouest du Manitoba, dont les appointements ne dépassent pas $800 par année, $1,000; appointements des inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, $39,200; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspection du gaz et de la lumière électrique, y compris achat et réparations d'instruments, $21,000; système métrique—conférence et publications de cartes, tableaux, brochures, etc., concernant le système métrique des poids et mesures, $3,000; exportation de la force électrique, $2,500; bureau International des poids et mesures, $216; Commission Internationale électrotechnique, $250, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la falsification des substances alimentaires:—Falsification des substances alimentaires et des engrais, et frais de mise à exécution de la Loi concernant les marques frauduleuses du commerce, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent cinquante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour les menues recettes:—Ministère du Revenu de l'Inté-

rieur—menues recettes, $500; ministère de l'Intérieur—terres de l'ordonnance—appointements et dépenses, $1,655, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Médicaments brevetés ou *proprietary*, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille deux cent trente-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département du Secrétaire d'Etat:—Appointements (y compris P. Pelletier à $3,000), $53,737.50; dépenses casuelles, $6,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-quatre mille six cent soixante et deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux:—Appointements (y compris M. J. Butler, à $8,000, G. A. Bell, à $2,800, et C. Robinson, à $1,200), $129,662.50; dépenses casuelles, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du Commissaire de la police fédérale pour 1908. *(Document de la session, No 54.)*

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Etat détaillé des obligations et effets enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat, depuis le dernier état du 7 décembre 1907, soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 32, chapitre 19, des Statuts Revisés du Canada, 1906. *(Document de la session, No 55.)*

Aussi,—Etat de demandes d'enregistrement en vertu de l'article 33 du chapitre 125 des Statuts Revisés du Canada, 1906, intitulé: « Loi concernant les unions commerciales ». *(Document de la session, No 56.)*

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 3 février 1909.

Deux heures p.m.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Smith (Nanaïmo),—la pétition de William Kyle Houston et autres, de la cité de Victoria, Colombie-Britannique.

Par M. Devlin,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa Nord et Ouest.

Par M. Rutan,—la pétition de Henry Charles Hamelin et autres, des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, Canada.

Par M. Taylor (Leeds),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Colombie-Britannique du Sud; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Kootenay à Arrowhead.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Donald McGillivray et autres, du comté de Welland, Ont., et des Etats-Unis d'Amérique; pour une charte sous le nom de Compagnie du pont de Fort-Erié et Buffalo.

De la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson et du Pacifique; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du ministre des Travaux Publics pour l'exercice expiré le 31 mars 1908. (*Document de la session, No 19.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit :—

Conformément à la règle 95, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport, lequel est comme suit :—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et trouve que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies, savoir :—

De Victor Blackhall, de Toronto, Ontario; pour une loi de divorce avec sa femme, Mabel Blanche Blackhall.

De Albert Edward Gooderham et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie d'assurance du Canada contre les voleurs et sur les glaces.

De la Compagnie de force Niagara-Welland; pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux.

De John D. Newton et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Salisbury et Harvey.

De William Johnston Holt Murison et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie d'assurance sur la vie, du Canada-Ouest.

De la *Canadian Northern Quebec Railway Company*; pour une loi aux fins de prolonger le délai pour le commencement et l'achèvement des voies ferrées qu'elle est autorisée à construire.

De la Compagnie du chemin de fer Central du Pacifique-Sud; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin, et autorisant le changement de l'un de ses directeurs provisoires.

De Herman Finger et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie de force motrice d'Ontario et du Michigan.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 33) concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company.*

Bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company.*

Bill (No 35) constituant en corporation la *Salisbury and Harvey Railroad Company.*

Bill (No 36) concernant la compagnie dite *The Southern Central Railway Company.*

Bill (No 37) constituant en corporation la *Western Canadian Life Assurance Company of Canada.*

Bill (No 38) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, aux termes de la règle 98.

Ordonné, que M. Northrup ait la permission de présenter un bill (No 39) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Sinclair propose, secondé par M. McLean (Lunenburg), qu'il soit résolu,— Qu'il serait à propos de nommer un comité permanent de la Chambre pour s'occuper des questions concernant la Marine et les Pêcheries qui pourraient se présenter de temps à autre; et que les règles de la Chambre devraient être modifiées en conséquence.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. Pâquet, secondé par M. Barr,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître combien de commis sessionnels et combien de messagers sessionnels ont été nommés à la Chambre des Communes depuis 1880; quels sont leurs noms et quelle est la date de leurs nominations; s'ils ont été nommés par les commissions de l'Economie Interne ou autrement; combien de commis sessionnels et combien de messagers sessionnels ont été destitués à la Chambre des Communes depuis 1880; quels sont leurs noms et quelle est la date de leur destitution; s'ils ont été destitués par les commissions de l'Economie Interne ou autrement.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario-Nord), secondé par M. Price,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître quelles mesures ont été prises par le gouvernement pour empêcher l'introduction des aphtes contagieuses des Etats-Unis en Canada; quels employés officiels ont été spécialement nommés à cete fin, à quelles dates, quelle est la durée de leur service et quel est le montant payé à chacun à titre de salaire ou de dépense; si tout danger de contagion est passé, et si l'embargo sur les animaux vivants venant des Etats-Unis a été levé.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 6) modifiant la Loi des chemins de fer;

M. Lancaster propose, secondé par M. Blain,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et après débat, la prise en considération de la dite motion est ajournée.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 4 février 1909.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Donnelly,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Walkerton et Lucknow.

Par M. Sealy,—la pétition de la *Monarch Cash Mutual Fire Insurance Company.*

Par M. Lewis,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Guelph et Goderich.

Par M. Smyth,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Thessalon et du Nord.

Par M. Macdonald,—la pétition de la *American Bar Lock Company.*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la compagnie dite *The Burrard, Westminster Boundary and Navigation Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, et pour autres fins.

De la compagnie dite *The Manitoba and Northwestern Railway Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée autorisée, et pour autres fins.

De la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company;* pour une loi à l'effet de modifier son acte d'incorporation et de lui permettre de conclure certains arrangements avec l'*Alberta Southwestern Railway Company,* et pour autres fins.

De la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour l'achèvement de sa voie ferrée autorisée.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de la Commission d'amélioration d'Ottawa pour les neuf mois expirés le 31 mars 1908. (*Document de la session, No 57.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 2) modifiant la Loi des billets de transport.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de M. Graham, secondé par M. Murphy,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 4) modifiant le Code criminel.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rap-

port que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée mercredi, le 27 janvier dernier,—Qu'il soit résolu que cette Chambre est d'avis que les soumissions reçues dans tout département du gouvernement devraient être mises immédiatement en lieu sûr et scellées de manière à empêcher toute possibilité ou soupçon d'altération; qu'elles devraient être ouvertes en public aux temps et lieu mentionnés dans l'annonce en présence d'au moins trois fonctionnaires principaux du département; et que les soumissionnaires ou leurs agents dûment autorisés devraient pouvoir être présents aux temps et lieu susdits et voir ouvrir, s'ils le désirent, les dites soumissions;

Et sur l'amendement à icelle,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« cette Chambre est d'avis que le mode suivi pour la demande, l'ouverture et la prise en considération des soumissions, tel qu'énoncé dans le décret du conseil du 18 janvier 1909, sauvegarde amplement les intérêts publics ».

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Allen,
Aylesworth,
Beauparlant,
Béland,
Bickerdike,
Black,
Borden (Sir Frederick),
Boyer,
Brodeur,
Brown,
Bureau,
Calvert,
Carrier,
Carvell,
Cash,
Chew,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Clarke (Essex),
Conmee,
Currie (Prince-Edouard),
Delisle,
Demers,
Devlin,
Dubeau,
Dugas,
Ecrément,
Ethier,
Fisher,
Fortier,
Gauvreau,
German,
Gervais,
Girard,
Gordon (Kent),
Graham,
Guthrie,
Harris,
Harty,
Hodgins,
Hunt,
Knowles,
Kyte,
Lanctot (Laprairie-Napierville),
Lanctot (Richelieu),
Lapointe,
Laurier (Sir Wilfrid),
Lavergne,
LeBlanc,
Loggie,
Lovell,
Low,
Maclean (Lunenburg),
MacNutt,
McAllister,
McCoig,
McColl,
McCraney,
McGiverin,
McIntyre (Perth),
McIntyre (Strathcona),
McKenzie,
McLean (Sunbury),
McMillan,
Major,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Martin (Regina),
Martin (Wellington),
Mayrand,
Meigs,
Michaud,
Miller,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Papineau,
Pardee,
Parent,
Paterson,
Pickup,
Proulx,
Prowse
Pugsley,
Rankin,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Rivet,
Robb,
Ross,
Roy (Rochester),
Roy (Montmagny),
Rutan,
Savoie,
Schell,
Sealey,
Sifton,
Sinclair,
Smith (Middlesex),
Smith (Nanaïmo),
Smith (Stormont),
Stratton,
Sutherland,
Talbot,
Tobin,
Todd,
Tolmie,
Turcotte (Nicolet),
Turcotte (comté de Québec),
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Warburton,
White (Victoria, Alta.),
Wilson (Laval).—118.

CONTRE :

Messieurs

Ames,
Armstrong,
Arthurs,
Barker,
Barnard,
Barr,
Blain,
Blondin,
Borden (Halifax),
Boyce,
Bradbury,
Broder,
Burrell,
Campbell,
Chisholm (Huron),
Clare,
Cowan,
Crosby,
Crocket,
Crothers,
Daniel,
Doherty,
Donnelly,
Edwards,
Elson,
Fraser,
Goodeve,
Gordon (Nipissing),
Haggart (Winnipeg),
Henderson,
Herron,
Jameson,
Lake,
Lalor,
Lancaster,
Lennox,
Lewis,
Lortie,
Macdonell,
McCall,
McCarthy,
Maddin,
Magrath,
Marshall,
Meighen,
Middlebro,
Monk,
Nantel,
Northrup,
Osler,
Owen,
Pâquet,
Perley,
Price,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Roche,
Russell,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Smyth,
Sproule,
Stanfield,
Staples,
Stewart,
Taylor (Leeds),
Taylor (New-Westminster),
Thoburn,
Trornton,
Wallace,
White (Renfrew),
Wilson (Lennox et Addington),
Worthington,
Wright.—76.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. Sharpe (Lisgar), secondé par M. Burrell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, décrets du conseil, papiers et documents concernant la question des pêcheries dans la rivière Pembina, Manitoba, et copie des règlements ou conventions avec le gouvernement des Etats-Unis au sujet des rivières coulant d'un pays dans l'autre.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides ;

M. Paterson propose, secondé par M. Pugsley,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-trois mille six cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Douanes :—Appointements, 214,675 ; dépenses casuelles, $9,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions cinquante-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les douanes :—Appointements et dépense casuelle, aux différents ports du Dominion, y compris des suppléments aux fonctionnaires pour travail de surcroît, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, $1,800,000 ; appointements et frais de voyage des inspecteurs des ports, et des autres employés au service des inspections et au service préventif, y compris appointements et dépense se rattachant au conseil des douanes et compilation de la statistique des impor-

tations et des exportations, $135,000; divers—impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, drapeaux, timbres-dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messageries sur les échantillons, papeterie et formules, frais de loi, primes sur les cautionnements, et uniformes des employés des douanes, $87,500; entretien des croiseurs du revenu et service préventif, $30,000; somme à verser au ministère de la Justice chargé d'en faire l'emploi pour le service préventif secret, et auquel il doit en être rendu compte, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 5 février 1909.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt minutes vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 5 février 1909.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Ross,—la pétition de Pierre E. D'Anjou, du Bic et autres villes de Rimouski et de Lévis, Québec.

Par M. McIntyre (Strathcona),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Baie-Crawford et Sainte-Marie.

Par M. Macdonell,—la pétition de George Hellriegel Clemens et autres, de la cité de Toronto et autres lieux de l'Ontario et Québec; et la pétition de la *Ammonal Explosives (1908), Limited.*

Par M. McGiverin,—la pétition de la *Quinze and Blanche River Railway Company.*

Par M. Smith (Nanaïmo),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et Yukon.

Par M. Hodgins,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer *Cobalt Range.*

Par M. McLean (Sunbury et Queen),—la pétition de Hugh H. McLean et autres, de la cité de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De William Kyle Houston et autres, de la cité de Victoria, Colombie-Britannique; pour une charte sous le nom de *Victoria and Barclay Sound Railway Company.*

De la Compagnie de chemin de fer *Ottawa Northern and Western*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour l'achèvement des prolongements autorisés de sa ligne-mère et des embranchements.

De Henry Charles Hamelin et autres, des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, Canada; pour une charte sous le nom de la Compagnie du chemin de fer de Prince-Albert à la Baie-d'Hudson.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour l'achèvement de ses voies ferrées autorisées; et aussi, de lui donner l'autorisation de tracer, construire et exploiter un autre embranchement.

De la Compagnie du chemin de fer Kootenay et Arrowhead, pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour l'achèvement des voies ferrées qu'elle est autorisée de construire en vertu des Statuts de 1901.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie des décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada,* et la *Gazette de la Colombie-Britannique,* entre le 1er décembre 1907 et le 1er décembre 1908, sous le régime des dispositions du paragraphe (*d*) de l'article 38 des Règlements concernant l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres publiques du Canada, dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique. (*Document de la session, No 59.*)

Aussi,—En vertu des dispositions de l'article 57 de la Loi de l'irrigation, chapitre 61 des Statuts Revisés du Canada, 1906, copies de tous les décrets du conseil qui ont été passés, ou des règlements qui ont été établis, ou des formules prescrites, par le ministre de l'Intérieur, sous le régime de cette loi, et qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada,* depuis la présentation au Parlement d'un semblable état à la dernière session précédente. (*Document de la session, No 60.*)

Et aussi,—En vertu des dispositions de l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts de 1908; de l'article 5 de la Loi des arpentages fédéraux, chapitre 21 des mêmes statuts; du paragraphe 2 de l'article 13 de la Loi des réserves forestières fédérales, chapitre 56, S.R.C., 1906; du paragraphe 3 de l'article 5 de la Loi du parc des montagnes Rocheuses, chapitre 60, S.R.C., 1906; et du paragraphe 2 de l'article 18 de la Loi du Yukon, chapitre 63, S.R.C., 1906,—copies de tous les décrets du conseil, ordonnances ou règlements qui ont été passés en vertu de quelque loi ci-dessus mentionnée, et qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada,* depuis la présentation au Parlement d'un état semblable à la dernière session précédente. (*Document de la session, No 61.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse partielle à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles personnes ont été nommées, transférées et promues, respectivement, depuis le 1er juillet 1908, dans les divers départements soumis à l'application de la Loi du service civil de 1908; quels étaient les emplois et salaires des personnes ainsi transférées et promues à l'époque du changement; quels sont les emplois et salaires actuels de toutes celles qui ont été ainsi nommées, transférées ou promues, et lesquels de ces nominations, transferts ou promotions ont été faits en conformité de la loi actuelle du service civil. (*Document de la session, No 58.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le quatrième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et trouve que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies, savoir:—

De la Compagnie permanente de prêts et d'épargne du Grand-Ouest; pour une charte sous le nom de *Great West Permanent Loan Company.*

De la Compagnie de chemin de fer Toronto, Niagara et de l'Ouest; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour le commencement et l'achèvement de ses différentes voies ferrées autorisées.

De Samuel Guy McLenahan et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer du Canada, de Liverpool et de l'Ouest.

De la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson et du Pacifique; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée.

De la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour l'achèvement de sa voie ferrée.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 40) constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company.*

Bill (No 41) concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company.*

Bill (No 42) concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company.*

Bill (No 43) concernant la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company.*

Bill (No 44) constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, aux termes de la règle 98.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-cinq mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture:—Appointements (y compris G. F. O'Halloran à $6,000), $322,100; dépenses casuelles, $13,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département du Travail:—Appointements, $27,100; dépenses casuelles, $1,450, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille sept cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Impressions et papeterie, y compris l'impression de la Gazette du Travail, allocations aux correspondants, administration de la Loi de la conciliation et du travail, frais de voyage, etc., et $500 à payer à W. J. Glover à titre de comptable, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Loi des enquêtes en matières de différends industriels, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à six heures p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 8 février 1909.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Conmee,—la pétition de James Forrest Rochester et autres, de la cité d'Ottawa, Ontario; et la pétition de Frederick Coate Wade, avocat, et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique, et de la cité de Toronto, Ontario.

Par M. McIntyre (Strathcona),—la pétition du très révérend Clement Hoyler et autres, de l'Eglise des Frères-Unis, communément appelés Moraves.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la Compagnie du chemin de fer de Walkerton à Lucknow; pour une loi prorogeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne *via* Teeswater, autorisée par Statut de 1904.

De la compagnie dite *Monarch Cash Mutual Fire Insurance Company*; pour une charte sous le nom de *Monarch Fire Insurance Company.*

De la Compagnie du chemin de fer de Guelph à Goderich; pour une loi prorogeant le délai fixé pour l'achèvement de ses embranchements sur les villes de St. Mary's et Clinton, *via* Stratford, autorisés par sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer de Thessalon et du Nord; pour une loi déclarant son chemin d'utilité publique générale et l'autorisant à entrer en arrangement avec certaines compagnies de chemins de fer pour les fins spécifiées dans l'article 361 de la Loi des chemins de fer.

De la Compagnie dite *American Bar Lock Company*; pour une loi ratifiant certain brevet d'invention en sa possession pour la construction de voûtes de sûreté, et confirmant les droits accordés à ce sujet, en vertu d'un permis, à la *Lucifer Prism Company, Limited.*

De Pierre E. D'Anjou, du Bic, et autres, des villes de Rimouski et de Lévis, Québec; pour une charte sous le nom de la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski.

De la compagnie dite *The Crawford Bay and St. Mary's Railway Company*; pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de *The British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company,* de prolonger le délai pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée, et pour d'autres fins.

De George Hellriegel et autres, de la cité de Toronto et d'autres lieux dans l'Ontario et Québec; pour une charte sous le nom de *The Security Life Assurance Company of Canada.*

De la Compagnie *Ammonal Explosives* (1908), à responsabilité limitée; pour une loi à l'effet de remettre en vigueur, et de confirmer certains brevets, en sa possession, pour améliorations dans la manufacture de substances explosives, et pour d'autres fins.

De la compagnie dite *The Quinze and Blanche River Railway Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour le commencement et l'achèvement des embranchements qu'elle est autorisée de construire et pour d'autres fins.

De la compagnie dite *The Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour le commencement et l'achèvement des embranchements de sa voie ferrée autorisés, et pour d'autres fins.

De la compagnie dite *The Cobalt Range Railway Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour le commencement et l'achèvement de ses voies ferrées autorisées, et pour autoriser le prolongement de quelques-unes d'entre elles.

De Hugh H. McLean et autres, de la cité de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; pour une charte sous le nom de la Compagnie Royale du Canada.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Etat donnant la correspondance, ordres en conseil, plans et papiers, etc., en tant que le département de l'Intérieur est concerné depuis le dernier état présenté au Parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882. (*Document de la session, No 63.*)

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 janvier 1909,—Copie de toute correspondance durant les trois derniers mois au sujet du bureau de poste de Lachute-Mills. (*Document de la session, No 62.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Etat faisant connaître quelles sommes d'argent ont été payées à chacun des divers actionnaires de la Compagnie du pont de Québec à compte d'actions, de boni et d'intérêt, respectivement; et quelles sommes sont encore à payer, et à qui. (*Document de la session, No 64.*)

M. Graham met aussi devant la Chambre,—Décret du conseil, etc., au sujet de l'émission de 50 millions de piastres de nouveau stock par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. (*Document de la session, No 63.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse partielle à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 1er février 1909,—Etat faisant connaître tous les décrets du conseil, tous les ordres, règlements et règles des départements, tous les projets de réorganisation adoptés dans les différents départements, toutes les règles établies par les Commissaires du service civil et tous les autres ordres, démarches, procédures en vertu ou en conformité de la Loi portant modification de la Loi du service civil, 1908. (*Document de la session, No 58a.*)

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles personnes ont été nommées, transférées et promues, respectivement, depuis le 1er juillet 1908, dans les divers départements soumis à l'application de la Loi du service civil de 1908; quels étaient les emplois et salaires des personnes ainsi transférées et promues à l'époque du changement; quels sont les emplois et salaires actuels de toutes celles qui ont été nommées, transférées ou promues, et lesquels de ces nominations, transferts ou promotions ont été faits en conformité de la loi actuelle du service civil. (*Document de la session, No 58b.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance relativement au droit de circulation sur l'Intercolonial entre Saint-Jean et Halifax obtenu par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien. (*Document de la session, No 63b.*)

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 45) concernant la ligne de flottaison des navires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le nom de M. Warburton soit substitué à celui de M. Murphy sur le comité des Comptes Publics; que le nom de M. Harris soit substitué à celui de M.

Prowse sur le comité d'Agriculture et de Colonisation, et que le nom de M. McCraney soit ajouté au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Beattie, secondé par M. Lancaster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître combien de porcs ont été abattus chaque mois, entre le 1er novembre 1907 et le 1er novembre 1908, inclusivement, par les établissements suivants:—

The Laing Packing and Pro. Co., Ltd, Montréal,
The Collingwood Pack. Co., Ltd, Collingwood,
The William Davis Co., Ltd, Harriston,
The Geo. Matthews Co., Ltd, Hull,
The Geo. Matthews Co., Ltd, Brantford,
The Geo. Matthews Co., Ltd, Peterboro,
The Whyte Pack. Co., Ltd, Stratford,
The Canadian Pack. Co., Ltd, London; quel a été le nombre des porcs condamnés (y compris les intestins) pendant la même période.

Sur motion de M. Worthington, secondé par M. Lancaster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat fasant connaître si la carabine Ross, marques I et II ou tout autre modèle de carabine Ross ont été employés pour l'escouade canadienne de tir de Bisley, l'an dernier, dans les concours de tir réguliers; si une carabine Ross quelconque a été employée dans les concours de Bisley, réguliers ou non, par quelque membre de l'escouade canadienne ou par quelque tireur prenant part aux concours; le nom du tireur, et s'il était à l'emploi de la Compagnie Ross; la nature de cette carabine et en quoi elle diffère des marques I et II quant à la longueur du canon et aux accessoires de précision tels qu'anémomètres, hausses à crans de mire sphériques ou annulaires, niveaux à esprit de vin, etc.; si cette carabine est faite pour le service ou pour le tir à la cible, et si elle sera adoptée par le gouvernement pour la milice; si cette carabine a été fabriquée en entier dans la manufacture Ross à Québec.

Sur motion de M. Chisholm (Huron), secondé par M. Barr,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître quels Etats des Etats-Unis ont été mis en quarantaine, en vertu d'un décret du conseil, à raison des aphtes contagieuses qui existent dans ces Etats; combien d'inspecteurs ont été nommés par le gouvernement pour empêcher l'importation des bestiaux de ces Etats en Canada; à quels points sont stationnés ces inspecteurs; quels émoluments reçoivent ces inspecteurs.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître comment a été appliqué le crédit de $35,000, destiné à défrayer le coût du forage pour huile, gaz, charbon, etc., et octroyé le 15 juillet 1908;—avec copie de toute correspondance, rapports, télégrammes, mémoires, etc., se rapportant à ce sujet;—plus la mention du district dans lequel les puits ont été forés; le coût et l'état actuel de chaque puits,—et copie de tous les contrats et soumissions.

Sur motion de M. Maclean (York), secondé par M. Blain,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tout décret du conseil autorisant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à augmenter son capital-actions.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Monk,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les décrets du conseil, correspondance et documents, y compris les prospectus, en rapport avec les emprunts négociés par le ministre des Finances, du 1er janvier 1907 jusqu'à ce jour.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Meighen, secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître toutes les explorations faites jusqu'à ce jour en rapport avec le chemin de fer de la Baie-d'Hudson projeté.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître si on a renouvelé, sans demande de soumissions, quelques-uns des contrats pour le transport de la malle qui doivent expirer dans le cours du mois d'avril 1909; où sont situés les parcours, le prix du contrat, le nom du courrier et le lieu de sa résidence.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Borden,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les noms du sous-officier-rapporteur, du greffier du scrutin, du scrutateur ou agent, ou de toute autre personne qui a rempli, respectivement, l'une de ces fonctions, dans les différents bureaux de votation dans le district électoral de Calgary lors de la dernière élection générale pour la Chambre des Communes.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Borden,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant toutes les listes d'électeurs telles que préparées par les énumérateurs et complétées par les sous-officiers-rapporteurs des différentes subdivisions de votation dans le district électoral de Calgary, dans la province d'Alberta, et qui ont servi à la dernière élection générale pour la Chambre des Communes.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Borden,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes demandes reçues pour le transfert de lots de villas dans la section 14, township 24, rang 1, à l'ouest du 5me méridien, et de toute correspondance à ce sujet depuis le 10 juin 1908.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Borden,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé détaillé de tous deniers reçus par le gouvernement fédéral pour la vente de terres, forêts, mines, pêcheries et autres ressources naturelles dans la province de l'Alberta, pendant la dernière année fiscale.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario-Nord), secondé par M. Wilson (Lennox et Addington),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quelles mesures ont été prises par le gouvernement pour abaisser le niveau des eaux des lacs Simcoe et Couchiching; quels montants ont été dépensés à cette fin, quelles sont les dates des déboursés et quelles personnes surveillent ces travaux; si le gouvernement a l'intention de prendre de nouvelles mesures pour abaisser le niveau des eaux des dits lacs afin de rendre à la culture les milliers d'acres de terres cultivables qui sont submergées.

Sur motion de M. Broder, secondé par M. Middlebro,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et de tous décrets du conseil, papiers et autres documents entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et toute personne ou personnes se rapportant en quelque manière au dragage de la rivière Nation qui arrose les townships de Mathilda et de Winchester, dans le comté de Dundas, depuis 1904.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Barr, secondé par M. Marshall,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les saisies opérées par le département du Revenu de l'Intérieur, durant le cours des cinq dernières années, 1904 à 1908, comme suit: nombre de saisies; dates des saisies; par qui exécutées; ce qui a été saisi; la somme réalisée à la vente qui a suivi la saisie; si la vente a été faite à l'enchère publique ou de gré à gré.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—Archives, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—*Patent Record*, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—Recensement et statistique, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille trois cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission du service civil:—Appointements, $16,825; dépenses casuelles, $11,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes:—Appointements, $488,944; dépenses casuelles (y compris $50 par semaine à M. Cooch pour l'inspection des chaussures des facteurs), $65,755, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—Expositions, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth), fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 9 février 1909.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Clarke (Essex),—la pétition de la compagnie dite *The Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company.*

Par M. Ames,—la pétition de S. Sheldon Stephens et autres, de la cité de Montréal.

Par M. Dubeau,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Joliette et du lac Manuan.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Quarante et unième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, 1908.—Pêcheries. (*Document de la session, No 22.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le cinquième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et trouve que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies, savoir:—

De la Banque de Vancouver; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement des opérations de la dite banque.

De la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne autorisée, et lui permettant de construire un chemin de fer élevé.

De la Compagnie de chemin de fer *Ottawa Northern and Western*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour l'achèvement des prolongements autorisés de sa ligne-mère et des embranchements.

De la Compagnie du chemin de fer de Walkerton à Lucknow; pour une loi prorogeant le délai fixé pour l'achèvement d'une partie de sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer de Guelph à Goderich; pour une loi prorogeant le délai fixé pour l'achèvement d'une partie de sa ligne.

De Pierre E. D'Anjou, du Bic, et autres, des villes de Rimouski et de Lévis, Québec; pour une charte sous le nom de la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski.

De la compagnie dite *The Crawford Bay and St. Mary's Railway Company*; pour une loi à l'effet de changer son nom et de prolonger le délai pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée.

De George H. Clemens et autres; pour une charte sous le nom de *The Security Life Assurance Company of Canada.*

De Hugh H. McLean et autres, de la cité de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; pour une charte sous le nom de *The Royal Casualty and Surety Company of Canada.*

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 46) concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company.*

Bill (No 47) concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company.*

Bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal.

Bill (No 49) concernant l'*Ottawa, Northern and Western Railway Company.*

Bill (No 50) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski.

Bill (No 51) constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada.*

Bill (No 52) concernant la Banque de Vancouver.

Bill (No 53) concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, aux termes de la règle 98.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 19) modifiant la Loi des postes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 18) modifiant la Loi des épizooties.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 20) modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 35) constituant en corporation la *Salisbury and Harvey Railroad Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 36) concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 38) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 37) constituant en corporation la *Western Canadian Life Assurance Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 33) concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le cours de ses délibérations en comité général sur le bill (No 20) modifiant la Loi des chemins de fer, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Graham propose, secondé par M. Murphy,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la division des Impressions et de la Papeterie publiques:—Appointements, $81,299.50; dépenses casuelles, $7,100, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Annuaire statistique, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les stations de fumigation, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour renouveler et améliorer les articles canadiens exposés à l'Institut Impérial à Londres et aider à l'entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour appliquer la loi sur le marquage de l'or et de l'argent, 1908, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Léprosies de Tracadie et de l'île D'Arcy et lèpre en général, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Loi des travaux publics (hygiène), pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour madame Wm. McDougall, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour madame Delaney, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize dollars et soixante et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour indemnité à des pensionnaires au lieu de terre, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables à des miliciens par suite du soulèvement de 1895, et pour service actif en général, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de l'invasion fénienne, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars et cinquante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables à des membres de la gendarmerie à cheval, à des voltigeurs de Prince-Albert et à des éclaireurs de la gendarmerie par suite du soulèvement de 1885, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux dollars et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions à Florence Anne, Béatrice Maud et Laura May Grundy, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et treize dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour Margaret Johnston Brooke pour l'année finissant le 31 mars 1910.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions à Annie Eva Emily, et Arthur Stewart Mountford Brooke, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions à madame Elizabeth Willmett, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 10 février 1909.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—
Par M. White (Victoria).—la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Athabasca.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—
De James Forrest Rochester et autres, de la cité d'Ottawa; pour une charte sous le nom de *The Superior and Western Ontario Railway Company.*
De Frederick Coate Wade, avocat, et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique, et de la cité de Toronto, Ontario; pour une charte sous le nom de la Compagnie d'assurance sur la vie de la Colombie-Britannique.
Du très révérend Clement Hoyler et autres, de l'Eglise des Frères Unis, communément appelés Moraves; pour une charte sous le nom de *The Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America.*

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Barker,
Résolu, que cette Chambre concoure dans le second et dernier rapport du comité mixte du Restaurant, nommé lors de la dernière session; et que messieurs Barker, Sutherland, Monk et Harris soient nommés pour assister M. l'Orateur dans la régie du restaurant, en ce qui concerne les intérêts des Communes, et pour agir en qualité de membres d'un comité mixte des deux Chambres pour prendre charge du restaurant.
Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs de la dite résolution.
Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Ordonné, que M. Nantel ait la permission de présenter un bill (No 54) modifiant la Loi des chemins de fer.
Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Gervais, secondé par M. Beauparlant,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître (1) les noms de tous les officiers, comptables, surintendants et employés en général, de la Commission de construction du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique; (2) le domicile de chacun d'eux à l'époque de leur nomination; (3) le salaire payé à chacun; (4) l'endroit où ils sont employés; (5) les noms des personnes qui ont recommandé ces nominations.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Owen,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant les quantités de poisson blanc, de doré et d'esturgeon prises, respectivement, en été et en hiver, et leur valeur, qui ont été exportées de ports du Manitoba aux Etats-Unis pendant les années de novembre 1893 à novembre 1908.

Sur motion de M. Barr, secondé par M. Stewart,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les saisies opérées par le département des Douanes durant le cours des cinq années de la période

1904-1908, savoir: le nombre de saisies; la date des saisies; qui a opéré les saisies; les matières saisies; chez qui la saisie a été opérée; la somme réalisée par la vente des matières saisies; si les effets saisis ont été vendus à l'enchère publique ou de gré à gré.

Sur motion de M. Daniel, secondé par M. Haggart (Lanark),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, papiers, rapports, estimations, décrets du conseil, etc., concernant les études et forages, ainsi que les demandes de soumissions pour dragage et creusage dans le port de Saint-Jean et la baie Courtney, ou l'une ou l'autre de ces localités, au cours de l'année 1908. Aussi, copie des annonces, les noms des journaux qui les ont publiés, les soumissions reçues et les dates, les noms des soumissionnaires et le montant stipulé dans chaque soumission, le soumissions acceptées, le dépôt demandé et le nom de la banque où ce dépôt a été fait.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M, Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, télégrammes, documents, rapports et évaluations d'officiers ou d'experts, décrets du conseil, etc., en rapport avec l'achat, le déplacement et la réparation de la drague *Industry*, et de certaines parties d'icelles, y compris le chaland, les chaudières, et autres parties.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Daniel, secondé par M. Haggart (Lanark),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, papiers, décrets du conseil, annonces, soumissions, contrats, etc., etc., en rapport avec le dragage dans le havre de Saint-Jean, N.-B. (mentionnant la superficie draguée) exécuté par Gershen B. Mayes, la *Dominion Dredge Company*, John Moore ou autres personnes, durant le cours des années 1904, 1905, 1906, 1907 et 1908; la quantité de matières draguées en vertu de chaque contrat; les sommes payées à chaque entrepreneur; la date de chaque paiement et à qui fait.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Taylor (Leeds),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître en combien de cas, depuis que la Commission des chemins de fer a été constituée, elle a ordonné que l'on prît des moyens de protection aux traverses des voies ferrées sur les grands chemins, (*a*) en séparant la route et la voie ferrée, (*b*) par des barrières, (*c*) par d'autres moyens, et quelle méthode a été adoptée dans ces cas; quelle a été la nature du point de départ des procédures en chaque cas; quel décret a été rendu quant à la dépense de l'ouvrage ou du service en chaque cas; sur quels points une séparation de la route et de la voie ferrée a été ordonnée, et à quel coût fixe ou estimatif en chaque cas; en combien d'instances et quelles instances, les demandes ont été refusées.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario-Nord), secondé par M. Barr,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître le nombre de fonctionnaires nommés en 1908 dans les divers départements, et transférés du ser-

vice extérieur dans le service intérieur aux termes de la Loi du service civil, leurs noms et leurs salaires; le nombre de ceux ainsi ajoutés dans les divers départements.

Sur motion de M. Pâquet, secondé par M. Monk,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, rapports, documents entre le département de l'Intérieur et les agents d'immigration aux Etats-Unis, et entre le département de l'Intérieur et les sociétés de colonisation, depuis le 1er janvier 1908.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 11 février 1909.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la compagnie dite *The Windsor, Essex and Lake Shore Railway Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour le commencement et l'achèvement des voies ferrées qu'elle est autorisée de construire, et de lui permettre d'émettre des obligations.

De S. Sheldon Stephens et autres, de la cité de Montréal; pour une charte sous le nom de *The Royal Canadian Accident Insurance Company.*

De la compagnie du chemin de fer de colonisation de Joliette et du lac Manuan; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour la construction et la mise en exploitation de son chemin de fer.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 février 1909,—Etat faisant connaître le nombre de fonctionnaires nommés en 1908 dans les divers départements, et transférés du service extérieur dans le service intérieur aux termes de la Loi du service civil, leurs noms et leurs salaires; le nombre de ceux ainsi ajoutés dans les divers départements. (*Document de la session, No 58c.*)

Aussi,—Autre réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles personnes ont été nommées, transférées et promues, respectivement, depuis le 1er juillet 1908, dans les divers départements soumis à l'application de la Loi du service civil de 1908; quels étaient les emplois et salaires des personnes ainsi transférées et promues à l'époque du changement; quels sont les emplois et salaires actuels de toutes celles qui ont été ainsi nommées, transférées ou promues, et lesquels de ces nominations, transferts ou promotions ont été faits en conformité de la loi actuelle du service civil. (*Document de la session, No 58d.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 2 février 1909,—Etat faisant connaître les noms des 85 commis surnuméraires, antérieurement payés à même le revenu casuel, et qui ont été classifiés en vertu de l'article 7 de la Loi du service civil, depuis le 1er septembre 1908, et placés dans la 3me division, subdivision B; le poste rempli par chacun d'eux lors de la classification; les appointements payés, la durée du service, l'âge, et quel examen a été subi; le poste assigné en vertu de la classification, et les appointements accordés; les noms des personnes attachées au service civil depuis le 1er septembre 1908, en vertu de l'article 47 de la Loi du service civil, les fonctions qui leur ont été assignées, la date de leur nomination et les appointements accordés. (*Document de la session, No 58e.*)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Etat indiquant comment on a disposé (en détail) du crédit de $25,000 voté sous le titre de « Divers » pour les grains de semence dans l'Alberta et la Saskatchewan. (*Document de la session, No 65.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Etat faisant connaître les détails de l'actif, coté à $157,483,926.17 dans le bilan du Canada, au 31 décembre 1908. (*Document de la session, No 66.*)

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill (No 9) concernant la *Brandon Transfer Railway Company.*

Bill (No 12) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company.*

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements, savoir:—

Bill (No 11) constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company.*

Bill (No 14) concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company.*

Bill (No 7) modifiant la Loi des chemins de fer.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le sixième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et trouve que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies, savoir:—

De la Compagnie d'assurance-vie du Canada; pour certains amendements à sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, de la Vallée de la Fraser et du Sud; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne ferrée.

De William Kyle Houston et autres, de la cité de Victoria, Colombie-Britannique; pour une charte sous le nom de *Victoria and Barkley Sound Railway Company.*

De la compagnie dite *The Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour le commencement et l'achèvement des embranchements de sa voie ferrée autorisés.

De Frederick Coate Wade, avocat, et autres; pour une charte sous le nom de la Compagnie d'assurance sur la vie de la Colombie-Britannique.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 55) constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company.*

Bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.

Bill (No 57) concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Suthern Railway Company.*

Bill (No 58) concernant la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company.*

Bill (No 59) constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, aux termes de la règle 98.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée mercredi, le 3 février courant,—Que le bill (No 6) modifiant la Loi des chemins de fer, soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 32) modifiant la Loi des chemins de fer.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Goodeve, secondé par M. Daniel,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport de Charles Olin au département de l'Intérieur, en rapport avec son voyage en Suède, pour le compte de ce département en 1907-08; aussi, copie de toute la correspondance concernant le choix que l'on a fait pour le dit voyage, ou qui se rapporte au dit voyage en quelque manière que ce soit.

Sur motion de M. Crocket, secondé par M. Daniel,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, comptes, rapports et autres papiers reçus par le département des Travaux Publics de A. Edgar Hanson, E. T. P. Shewan ou autres personne ou personnes concernant l'exploration du chenal de la rivière St. John entre Fredericton et woodstock, et de toutes lettres, instructions, etc., du département adressées à ce sujet aux personnes susmentionnées.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Gauvreau,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie du rapport des commissaires nommés par le gouvernement afin de faire une enquête, un examen, et de préparer un rapport sur les embranchements de voies ferrées se raccordant avec l'Intercolonial; aussi, copie du rapport des commissaires nommés par le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick afin de faire une enquête, un examen et de préparer un rapport sur les embranchements de chemins de fer dans les limites de la dite province qui se raccordent avec le dit chemin de fer Intercolonial.
Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date de ce jour,—Copie du rapport des commissaires nommés par le gouvernement afin de faire une enquête, un examen, et de faire une enquête, un examen, et de préparer un rapport sur les embranchements de voies ferrées se raccordant avec l'Intercolonial; aussi, copie du rapport des commissaires nommés par le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick afin de faire une enquête, un examen et de préparer un rapport sur les embranchements de chemins de fer dans les limites de la dite province qui se raccordent avec le dit chemin de fer Intercolonial. (*Document de la session, No 67.*)

Sur motion de M. Graham, secondé par M. Lemieux,
Ordonné, que la réponse à l'adresse qui précède, concernant les embranchements de chemins de fer, soit imprimée immédiatement, et que la règle 72 soit suspendue à cet égard.
Le bill (No 19) modifiant la Loi des postes est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 12 février 1909.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Nesbitt,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de *St. Mary* et de l'Ontario-Ouest.

Par M. Geoffrion,—la pétition de la *Hart Otis Car Company (Limited).*

Par M. Bickerdike,—la pétition de Thomas L. Smith, de la cité de Milwaukee, Etat du Wisconsin, Etats-Unis de l'Amérique.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue:—

De la Compagnie du chemin de fer d'Athabasaka; pour une loi prorogeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses lignes ferrées et l'autorisant à entrer en arrangement avec d'autres compagnies de chemins de fer.

M. Ethier, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill (No 10) concernant la *Brazilian Electro-Steel and Smelting Company* (à responsabilité limitée); et

Bill (No 15) concernant la *Mexican Land and Irrigation Company* (à responsabilité limitée).

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Production de toutes les demandes et soumissions originales en la possession du département de l'Intérieur au sujet de la concession forestière No 1122; les dits papiers ne devant pas faire partie des archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au département de l'Intéreuir après inspection. *(Document de la session, No 68.)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles terres ont été vendues le long de la route du Grand-Tronc-Pacifique pour des fins de stations, de termini ou d'emplacements de ville, à quel prix elles l'ont été et à quelles personnes ou corporations. *(Document de la session, No 69.)*

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 janvier 1909,—Etat indiquant, année par année depuis 1881, les dépenses portées au compte du capital sous le chef de « Terres fédérales», et un état semblable de recettes totales provenant de ventes de terres, de terres houillères, d'emplacements de ville, etc., là où le domaine public a été aliéné permanemment. *(Document de la session, No 70.)*

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Etat faisant connaître quel montant d'or, d'argent et de cuivre a été monnayé par la branche de la Monnaie Royale en Canada, et de quel montant des dites monnaies n'a-t-on pas disposé depuis le commencement de la frappe jusqu'au 1er janvier 1909; quelle quantité d'argent à l'état brut a été offerte en vente aux autorités de la Monnaie Royale par des mines canadienes en 1908, et quelle quantité a été acceptée; quelle raison le gouvernement peut-il donner pour ne pas avoir acheté tout l'argent à l'état brut qui lui a été offert; quel est le mode suivi pour décider de qui les achats doivent être faits; com-

bien de mines canadiennes ont vendu de l'argent au gouvernement, quels sont les noms des dites mines, et quelle quantité a été achetée de chacune d'elles. (*Document de la session, No 71.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 janvier 1909,—Etat faisant connaître les détails formant le total de $699,235.52, item inscrit sous le titre de revenus divers pour le mois de décembre 1908. (*Document de la session, No 72.*)

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 60) modifiant le Code criminel relativement aux blessures corporelles causées aux personnes par des automobiles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant le service civil.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du chef d'un ministère, basée sur le rapport du sous-chef, peut accorder à tout fonctionnaire, commis ou employé, sous les ordres des sous-chefs dans la division administrative intérieure, telle que définie par la Loi portant modification de la Loi du service civil, 1908, qui était dans le service public lors de la mise en vigueur de cette loi, une augmentation de salaire de $150 par année, sujet aux dispositions ci-après contenues:—

Que, si un fonctionnaire, commis ou employé a reçu une augmentation de salaire lors de l'organisation et de la classification en vertu de la dite loi, cette augmentation sera computée comme compensation à l'encontre de l'augmentation que telle personne pourrait autrement recevoir en vertu de toute loi qui pourrait être basée sur cette résolution; qu'aucune augmentation en vertu de toute loi basée sur la présente résolution en faveur de tout fonctionnaire, commis ou employé, ne dépassera la différence entre ses appointements actuels, et les appointements maxima de la subdivision dans laquelle il a été placé lors de l'organisation et de la classification accomplie en vertu de la dite loi de 1908; que toutes les augmentations stipulées dans les présentes compteront à partir du 1er septembre 1908; que toutes les sommes votées par le Parlement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1909, et applicables au paiement des appointements, ou des augmentations des appointements des employés dans la division administrative intérieure, pourront servir à défrayer les augmentations d'appointements accordées en vertu de la loi qui sera basée sur la présente résolution, en autant que les dites sommes ne sont pas requises pour les fins déterminées pour lesquelles elles ont été votées; et durant le cours du dit exercice financier, pourront être payées à même le revenu consolidé du Canada telles sommes qui seront requises pour le paiement d'augmentations d'appointements en vertu des présentes et qui n'ont pas été votées par le Parlement; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf mille trois cent treize dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages:—Appointements, $96,762.50; dépenses casuelles, $12,550, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est apeplé en vertu de la règle 25.

M. Pardee propose, secondé par M. Gordon (Kent),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, selon la règle 108.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur les bills suivants:—

Bill (No 9) concernant la *Brandon Transfer Railway Company;*

Bill (No 12) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company;*

Bill (No 11) constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company;*

Bill (No 14) concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur fait rapport que le comité a examiné le bill (No 9) concernant la *Brandon Transfer Railway Company*; le bill (No 12) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company;* et le bill (No 14) concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company* et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, le comité a examiné le bill (No 11) constituant en corporation la *Canadian Railway Company* et y a fait des amendements.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Turriff,

Ordonné, que le bill (No 9) concernant la *Brandon Transfer Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Turriff,

Ordonné, que le bill (No 12) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Turriff,

Ordonné, que le bill (No 14) concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 41) concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 42) concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 43) concernant la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 44) constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 46) concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 47) concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 49) concernant l'*Ottawa Northern and Western Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 53) concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 51) constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé a ucomité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 52) concernant la Banque de Vancouver.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé a ucomité des Banques et du Commerce.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-quatre mille six cent soixante et cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens—Ontario et Québec:—Secours, soins de médecins et médicaments, Québec, $6,400; secours, soins de médecins et médicaments, Ontario, $6,450; couvertures et vêtements, Ontario et Québec, $500; écoles, provinces maritimes, Ontario et Québec, $73,225; appointements des chefs des groupes de Cape-Croker et de Gibson et de l'agent à Saint-Régis, $150; rentes sous l'empire du traité de Robinson, $12,450; arpentages, $10,000; fonds d'administration des terres des Indiens et fonds de la province de Québec, $10,000; aide à la Société d'agriculture Munceys de la Thames, $90; frais légaux en général, $13,500; rentes et administration du traité No 9, $21,200; améliorations à la réserve de Caughnawaga, $700, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens—Nouvelle-Ecosse:—Appointements, $1,275; secours et grains de semence, $3,200; soins de médecins et médicaments, $3,700; réparations aux chemins, réserves Eskasoni et de la Rivière-au-Saumon, $300; réparations à la chapelle, réserve de la Rivière-à-l'Ours, comté de Digby, $450, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille neuf cent huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens—Nouveau-Brunswick:—Appointements, $1,458; secours et grains de semence, $3,000; soins de médecins et médicaments. $4,000; dépenses diverses et imprévues, $600; construction d'un violon, réserve du Banc-Rouge, $350; fourniture de l'eau, réserve Sainte-Marie, $200; améliorations aux chemins, réserve de Tobique, $300, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens—Ile du Prince-Edouard:—Appointements, $300; secours et grains de semence, $1,125; soins de médecins et médicaments, $650; dépenses diverses, $75; construction d'un quai, île Lennox (à voter de nouveau), $1,200, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent un mille quatre cent trente-trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens—Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest:—Rentes, $173,200; instruments aratoires, outils, etc., $8,432; grains et graines de semence, $2,177; bestiaux, $6,960; secours aux Indiens indigents, etc., $121,105; hôpitaux, soins de médecins, médicaments et entretien des Indiens aliénés $60,057; habillements—distribution triennale, $4,645; écoles, $276,541; arpentages, $15,000; Sious, $9,355; moulins à farine et à scie, $637; dépense en général, $223,324, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 janvier 1909,—Etat indiquant

(*a*) toutes les livraisons gratuites des malles établies ou autorisées depuis le 30 juin 1908, dans les villes ou villages; (*b*) toutes celles autorisées ou établies depuis cette date; (*c*) le nombre de personnes desservies par ce système de livraison gratuite dans la localité ou route pour laquelle il a été institué; (*d*) le coût dans chaque cas. (*Document de la session, No 73.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 15 février 1909.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. McIntyre (Strathcona),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Alsek au Yukon.

Par M. Sutherland,—la pétition de Thomas Bales Coombs et autres officiers et membres de l'Armée du Salut au Canada.

Par M. Gordon (Nipissing),—la pétition de la Compagnie d uchemin de fer de l'Abbitibi à la Baie-d'Hudson.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company*; pour une loi à l'effet de modifier sa charte et de lui donner le pouvoir de construire d'autres voies ferrées, et pour de plus amples pouvoirs.

De la compagnie dite *The Hart-Otis Car Company* (à responsabilité limitée); pour une loi à l'effet d'autoriser le Commissaire des brevets d'ordonner que certains brevets qui lui appartiennent, soient soumis aux conditions énoncées dans les paragraphes (*a*), *b*), (*c*) et (*d*) de l'article 44 de la Loi des brevets.

De Thomas L. Smith, de Milwaukee, Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique; pour une loi à l'effet d'autoriser le Commissaire des brevets d'accorder une prolongation de la durée d'un certain brevet (périmé), qui lui appartenait, pour des perfectionnements nouveaux et utiles dans les machines à mélanger.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département de l'Intérieur, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1908. (*Document de la session, No 25.*)

Aussi,—Rapport des terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, du 1er octobre 1907 au 1er octobre 1908,—ainsi que les noms des acquéreurs. (*Document de la session, No 63c.*)

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Ordres généraux de la milice, émis entre le 28 novembre 1907 et le 31 janvier 1909. (*Document de la session, No 74.*)

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 février 1909,—Etat faisant connaître comment a été appliqué le crédit de $35,000, destiné à défrayer le coût du forage pour huile, gaz, charbon, etc., et octroyé le 15 juillet 1908;—avec copie de toute correspondance, rapports, télégrammes, mémoires, etc., se rapportant à ce sujet;—plus la mention du district dans lequel les puits ont été forés; le coût et l'état actuel de chaque puits,—et copie de tous les contrats et soumissions. (*Document de la session, No 75.*)

M. Turriff propose, secondé par M. Tolmie,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 108.

Et la question étant posée sur la question, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur les bills privés suivants:—

Bill (No 10) concernant la *Brazilian Electro-Steel and Smelting Company* (à responsabilité limitée);

Bill (No 15) concernant la *Mexican Land and Irrigation Company* (à responsabilité limitée), et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné les dits bills séparément et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. McIntyre (Strathcona),

Ordonné, que le bill (No 10) concernant la *Brazilian Electro-Steel and Smelting Company* (à responsabilité limitée), soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Tolmie,

Ordonné, que le bill (No 15) concernant la *Mexican Land and Irrigation Company* (à responsabilité limitée), soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Turriff propose, secondé par M. Tolmie,—Que le bill (No 30) concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific*, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Conmee, secondé par M. McKenzie,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 57) concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 58) concernant la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Avec le consentement de la Chambre:

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie des décrets du conseil en vertu desquels ont été accordées les augmentations de salaire, mentionnées sur les pages 556, 557, 558, 559, 560, 561, 563 et 564, édition non revisée du *Hansard,* 1909.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les noms, la date de la première nomination, le poste et le salaire à l'époque de l'augmentation, de chaque commis ou autre employé dans le service extérieur du département des Travaux Publics, à Ottawa, à qui une augmentation de salaire a été accordée le ou après le 1er avril 1908, le montant de telle augmentation, la date à laquelle l'augmentation a été accordée, la date à compter de laquelle l'augmentation est devenue effective et celle à laquelle l'augmentation a été payée, les renseignements identiques respectivement quant aux départements suivants: Milice et Défense, Marine et Pêcheries, Chemins de fer et Canaux, Douanes, Revenu de l'Intérieur, Imprimerie de l'Etat, Affaires des Sauvages, Auditeur général, Finances, Mines, Postes.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copies des décrets du conseil passés depuis le 1er mai 1908 jusqu'au 1er janvier 1909 autorisant des augmentations de salaires aux employés du département des Travaux Publics.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Henderson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître le nombre total de milles de chemins de fer dont la construction a été autorisée en vertu de chartes accordées par le Parlement fédéral durant la période écoulée de 1888 à 1898, inclusivement, non compris les Compagnies du Grand-Tronc, du Canadien du Pacifique, du Canadian-Northern et du Grand-Tronc-Pacifique.

Abstraction faite des compagnies ci-dessus nommées, le nombre de milles effectivement construits en vertu des dites chartes.

Le nombre de compagnies ainsi incorporées.

Combien d'entre elles ont réellement construit une partie quelconque des lignes ainsi autorisées.

Le nombre de ces chartes tombées en déchéance.

Le nombre de ces compagnies à qui on a accordé un prolongement de délai de construction.

Le nombre de celles à qui on a accordé deux prolongements de cette sorte; et

Le nombre de celles qui ont obtenu trois prolongements de cette nature, ou plus.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Chisholm (Huron),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée entre Rothwell, Johnston et Stubbs, avocats, de Winnipeg, et le gouvernement ou les Commissaires du chemin de fer Transcontinental quant aux instructions reçues par eux en rapport avec l'achat, de Kerr et Mathews, des terrains pour tête de ligne à Winnipeg, et quant aux services professionnels par eux rendus pour le compte du gouvernement, et la préparation des actes d'acquisition de la propriété; copies des mémoires des procureurs pour frais, vacations et correspondance en rapport avec cette transaction; un état faisant connaître toute la correspondance échangée entre le gouvernement et les commissaires du chemin de fer, et les vendeurs Kerr et Mathews, à partir du commencement des négociations; et de plus, quelles mesures, s'il en est, ont été prises pour exproprier la propriété et pour en faire déterminer la valeur par voie judiciaire.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Sproule,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous décrets du conseil, règlements, rapports, correspondance, documents et papiers se rapportant aux divers traités du 11 avril 1908 entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, ou à toute action, procédure, nomination, rapport ou autre matière prise ou faite ou entreprise en vertu des dits traités ou d'aucuns d'eux ou conformément à iceux.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Sproule,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous décrets du conseil, correspondance, rapports, documents et papiers concernant le récent traité des eaux limitrophes (ainsi dénommé) entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

M. Black propose, secondé par M. Chisholm (Huron),—Que cette Chambre est d'avis que le temps est arrivé où le gouvernement canadien devrait adopter une méthode par laquelle on utiliserait d'une manière pratique la science actuelle pour la fin de supprimer les maladies que l'on peut prévenir.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Fisher, secondé par M. Oliver,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 16 février 1909.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Rhodes,—la pétition de Edgar Sullivan et autres, de la station de Grenville et des environ, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Proulx,—la pétition de la Compagnie sous-marine.

Par M. Pardee,—la pétition de la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 24) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves, et a décidé de le rapporter sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 13) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, et il a décidé de le rapporter avec des amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le septième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et trouve que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies, savoir:—

De l'*Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour la construction d'une certaine partie de sa voie ferrée.

De l'*Ontario, Hudson's Bay and Western Railway Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour le commencement, etc., de sa voie ferrée.

De la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour le commencement, etc., de sa voie ferrée, et pour d'autres fins.

De Henry C. Hamelin et autres; pour une charte sous le nom de *The Prince Albert and Hudson Bay Railway Company.*

De la compagnie dite *American Bar Lock Company*; pour une loi à l'effet de confirmer certains brevets qui lui appartiennent pour perfectionnements dans la construction légère des voûtes de sûreté, et pour confirmer les droits accordés, en vertu d'un permis, à la *Lucifer Prism Company* (à responsabilité limitée), en rapport avec ces brevets.

De S. Sheldon Stephens et autres; pour une charte sous le nom de la Compagnie Royale Canadienne d'assurance contre les accidents.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 61) concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company.*

Bill (No 62) constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company.*

Bill (No 63) constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Gervais, du comité des Débats, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Le comité a pris en considération la question de porter remède à certaines conditions actuelles qui, à son avis, empêche la possibilité de publier la version française du rapport officiel des débats de cette Chambre dans un délai raisonnable après que les députés ont prononcé leurs discours, et, de plus, en vue des plaintes nombreuses faites contre la méthode actuellement suivie, et qui ne donne pas satisfaction parce qu'il en résulte des délais considérables dans la distribution de la version anglaise des *Débats*, au point de lui enlever pratiquement toute valeur (excepté pour les fins de référence ultérieure), le comité se rendant compte de la nécessité de faire disparaître les difficultés qui non seulement tendent à retarder la publication de la version française, mais de plus retardent sans nécessité la distribution générale du rapport anglais des débats, recommande en conséquence l'adoption, pour l'avenir, du mode suivant, savoir:—

1. Que, au lieu de la distribution générale et pour la presse de la version anglaise revisée, tel que cela se pratique actuellement, il soit imprimé un nombre suffisant d'exemplaires de l'édition quotidienne (non revisée) pour les besoins de la distribution susmentionnée.

2. Que les débats soient traduits en français en se servant de l'édition quotidienne (non revisée), et qu'il en soit imprimé un nombre suffisant d'exemplaires pour la distribution générale et pour la presse.

3. Que la publication des éditions revisées, tant anglaise que française, soit renvoyée après la fin de la session.

4. Toutefois, les corrections apportées aux discours des députés, pour l'édition anglaise revisée, devront être envoyées, comme ci-devant, au bureau des débats dans les vingt-quatre heures qui suivront la première livraison des exemplaires imprimés des discours.

5. Les exemplaires reliés du rapport officiel des débats, en anglais et en français, distribués après la session, contiendront toutes les corrections faites par les députés dans leurs discours.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 janvier 1909,—Etat faisant connaître (1) le nombre d'accidents survenus aux traverses à niveau de voies ferrées en Canada, durant la période de cinq années antérieures au 31 mars 1908; (2) les dates de ces accidents et les endroits où ils sont arrivés; (3) la cause présumée de l'accident en chaque cas; (4) le nombre de personnes tuées en chaque cas; (5) le nombre de personnes blessées et la nature des blessures, en chaque cas; (6) une déclaration, en chaque cas, faisant connaître si la traverse était suffisamment protégée ou non; et, dans le cas où telle protection existait, quelle en était la nature. (*Document de la session, No 76.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 21) modifiant la Loi des chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport ques le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 31) à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant le service civil.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du chef d'un ministère, basée sur le rapport du sous-chef, peut accorder à tout fonctionnaire, commis ou employé, sous les ordres des sous-chefs dans la division administrative intérieure, telle que définie par la Loi portant modification de la Loi du service civil, 1908, qui était dans le service public lors de la mise en vigueur de cette loi, une augmentation de salaire de $150 par année, sujet aux dispositions ci-après contenues:—

Que, si un fonctionnaire, commis ou employé a reçu une augmentation de salaire lors de l'organisation et de la classification en vertu de la dite loi, cette augmentation sera computée comme compensation à l'encontre de l'augmentation que telle personne pourrait autrement recevoir en vertu de toute loi qui pourrait être basée sur cette résolution; qu'aucune augmentation en vertu de toute loi basée sur la présente résolution en faveur de tout fonctionnaire, commis ou employé, ne dépassera la différence entre ses appointements actuels, et les appointements maximum de la subdivision dans laquelle il a été placé lors de l'organisation et de la classification accomplie en vertu de la dite loi de 1908; que toutes les augmentations stipulées dans les présentes compteront à partir du 1er septembre 1908; que toutes les sommes votées par le Parlement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1909, et applicables au paiement des appointements, ou des augmentations des appointements des employés dans la division administrative intérieure, pourront servir à défrayer les augmentations d'appointements accordées en vertu de la loi qui sera basée sur la présente résolution, en autant que les dites sommes ne sont pas requises pour les fins déterminées pour lesquelles elles ont été votées; et durant le cours des exercices financiers expirant recpectivement le 31 mars 1909 et 1910, pourront être payées à même le revenu consolidé du

Canada, telles nouvelles sommes qui seront requises pour le paiement d'augmentations d'appointements en vertu de la loi qui sera basée sur la présente résolution et qui n'ont pas été votées par le Parlement, le tout ne devant pas excéder les montants inscrits dans l'annexe de la loi qui sera basée sur la présente résolution.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-huit mille, quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Colombie-Britannique:—Appointements, $26,020; secours à des Indiens indigents, $9,000; grains et graines de semence et instruments aratoires, $1,000; hôpitaux, soins de médecins et médicaments, $36,600; écoles, $93,000; frais de voyages, $7,000; frais de bureau, frais divers et dépenses imprévues, $8,920; arpentages et commissions de réserves, $2,500; nettoyage des vergers des Indiens, $1,500; division de l'agence de la côte nord-ouest, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Yukon:—Secours, soins de médecins et médicaments, $8,000; écoles, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—frais généraux:—A. J. Boyd, inspecteur, provinces maritimes, $1,500; inspecteur du bois et évaluateur, etc., $1,200; frais de voyage et aide aux écritures des fonctionnaires ci-dessus, $2,700; à payer aux Indiens qui renoncent à leurs terres sous l'empire des dispositions de l'article 70 de la Loi des sauvages, remboursement devant se faire avec le produit de terres, $50,000; secours aux Indiens indigents dans les circonscriptions éloignées, $10,000; pour empêcher la propagation de la tuberculose, $5,000; impressions et papeterie, $8,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Traitement de M. Fred. White, C.M.G., à titre de commissaire des Terrtoires du Nord-Ouest, $1,000; traitement de L. DuPlessis à titre de secrétaire du commissaire, $300; traitement de Geo. D. Pope, à titre de comptable du commissaire, $300; écoles, $3,000; secours aux indigents, $500; entretien des aliénés, $1,200; entretien des prisonniers, $1,000; dépenses diverses, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien, construction de chemins, ponts et autres ouvrages nécessaires, réserve des sources thermales, près de la station de Banff, Alberta, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la distribution des eaux et drainage à Banff, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction de routes carrossables et cavalières et autres ouvrages nécessaires se rattachant à la réserve du Parc-Yoho et à ses environs immédiats, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais de litiges, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour aider à la poursuite des travaux de la Société astronomique du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des secours à des Canadiens en détresse dans des pays autres que les Etats-Unis, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quinze minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 17 février 1909.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Geoffrion,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Oriental de Québec.

Par M. Rankin,—la pétition de Frank M. Gray, de la cité de Toronto, Ontario.

Par M. Macdonell,—la pétition de M. A. Faulkner et autres.

Par M. Conmee,—la pétition de Frank Parsons, de Westbourne, Manitoba, employé de chemin de fer, époux légitime de Ellen Parsons (née Weller) aussi du Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la compagnie dite *The Alsek and Yukon Railway Company*; demandant une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De Thomas Bales Coombs et autres, officiers et membres de l'Armée du Salut en Canada; pour une charte sous le nom de l'Armée du Salut.

De la Compagnie du chemin de fer de l'Abbitibi à la baie d'Hudson; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

Sur motion de M. Worthington, secondé par M. Daniel,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, prant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres, dépêches, mémoires, etc., échangés entre le gouvernement impérial ou quelqu'un de ses membres et le Gouverneur général, le gouvernement fédéral ou quelqu'un de ses membres, touchant ou concernant la question de la contribution du Canada au soutien de la flotte anglaise, ou de l'achat de navires par ce pays ou de l'aide à donner à la mère patrie pour lui permettre de conserver la maîtrise des mers.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Worthington, secondé par M. Daniel,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, rapports, mémoires, etc., (postérieurs à ceux déjà soumis à la Chambre), entre tout officier subalterne ou soldat de la force permanente, de la police à cheval du Nord-Ouest, de la milice, de l'escouade canadienne de tir de Bisley ou de clubs de tir civils concernant la carabine Ross, ses mérites ou défectuosités, ou les accidents qui ont pu être produits par son usage.

Sur motion de M. Magrath, secondé par M. Worthington,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, rapports et papiers de toute nature se rapportant à la demande de Francis Percival Aylwin, d'Ottawa, pour une certaine étendue de terrain dans la province de l'Alberta pour fins d'irrigation ou touchant l'octroi de sa demande.

Sur motion de M. Sexsmith, secondé par M. Meighen,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître si le gouvernement a indemnisé quelques propriétaires voisins du lac Stoney à cause de dommages causés par l'exhaussement du niveau de l'eau, et qui a été indemnisé, et quelles sommes ont été payées.

Sur motion de M. Sexsmith, secondé par M. Meighen,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître si le gouvernement a indemnisé quelques propriétaires à la suite de dommages causés par la retenue des eaux dans la rivière Otonabee, entre Hastings et Peterborough; et qui sont ceux qui ont été indemnisés, et quelles sommes ont été payées.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. White (Renfrew),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance entre J. H. Davis et le département de la Marine et des Pêcheries *re* Pêcheries du Manitoba et le département de la Marine et des Pêcheries; aussi, copie de toutes pétitions et correspondance échangées entre l'Union des pêcheurs de Gimli, Manitoba, et le dit département.

Sur motion de M. Barnard, secondé par M. Wilson (Lennox et Addington),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat fasant connaître les différents détails compris dans la somme de $10,646.93 inscrite comme revenu provenant du pénitencier de Kingston, non compris la vente de ficelle d'engerbage, à la page L-36 du rapport de l'Auditeur général, avec mention de la proportion de tel revenu provenant des ventes faites aux fonctionnaires du pénitencier, des noms de tels fonctionnaires et des quantités et de la nature des articles achetés par eux.

Sur motion de M. Barnard, secondé par M. Wilson (Lennox et Addington),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat fasant conaître en détail les endroits où se sont faites les dépenses mentionnées dans la colonne 365 du *Hansard* (non revisé) pour quais dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique, avec mention des sommes dépensées en chaque cas pour construction et réparations, respectivement.

Sur motion de M. Magrath, secondé par M. Barnard,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste des chartes de chemins de fer accordées depuis le 1er janvier 1900 autres que celles du Grand-Tronc, du Grand-Tronc-Pacifique, du Canadian-Northern, et du Canadien du Pacifique, et indiquant celles dont les pouvoirs sont périmés, la longueur de chacune des lignes et embranchements projetés, les dates des chartes et des renouvellements, s'il en est, la longueur totale en milles construites et le capital social autorisé, souscrit et payé.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Magrath,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance ou pétitions reçues de F. W. Colclauch, alors qu'il était inspecteur des pêcheries pour le Manitoba, concernant les opérations de compagnies commerciales et autres.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Magrath,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat fasant connaître la somme payée par le gouvernement, en y comprenant toutes les divisions du service, depuis le 1er janvier 1907 jusqu'au 1er janvier 1909, à la Compagnie d'imprimerie Logberg, de Winnipeg.

Sur motion de M. Staples, secondé par M. Blain,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance concernant les améliorations opérées dans la rivière Assiniboine près de Portage-la-Prarie en septembre et octobre 1908, et de tous papiers, pièces justificatives, ordres, résolutions, chèques retournés, etc., se rapportant en quelque manière aux dits travaux et à leur exécution.

Sur motion de M. Taylor (New-Westminster), secondé par M. Barnard,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le département de la Justice et les officiers du pénitencier de New-Westminster ou autres personnes quelconques, au sujet de la visite ou des visites projetées d'agents de police secrète à Bill Miner durant son incarcération dans le dit pénitencier.
Aussi, copie du rapport de l'inspecteur des pénitenciers après son enquête sur les circonstances se rapportant à l'évasion de Miner, et de la preuve sur laquelle ce rapport est basé.
Aussi, copie des télégrammes expédiés du dit pénitencier au département de la Justice ou à ses officiers concernant l'évasion de Miner, et copie de ces télégrammes tels que reçus, et les télégrammes expédiés et reçus en réponse dans les deux semaines qui ont suivi cette évasion.

Sur motion de M. Lake, secondé par M. Wilson (Lennox et Addington),
Ordonné, qu'il soit mis devant cette hambre—Copie de toutes listes de votants telles que préparées par les énumérateurs, et complétées par les sous-officiers-rapporteurs pour les différents arrondissements de votation dans le district électoral de Qu'Appelle, et qui ont servi à la dernière élection générale pour les Communes; aussi, état faisant connaître les limites des dits arrondissements de votation, ainsi que les noms des énumérateurs, sous-officiers-rapporteurs, greffier du scrutin, et agents des candidats qui ont agi dans chaque bureau de votation.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Daniel,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître le nombre et les noms de toutes les personnes qui avaient droit de recevoir et qui ont reçu des lettres patentes en vertu du traité négocié par M. H. M. Howell pour la rétrocession de la réserve de Saint-Pierre, dans le Manitoba.

Sur motion de M. Clare, secondé par M. Macdonell,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant de quelles personnes ont été achetées les machines à travailler le bois destinées aux ateliers de l'Intercolonial, à Moncton, ou ailleurs, depuis le 1er janvier 1908; le nombre acheté de chaque personne; le prix; de quelles personnes ont été achetées les machines à travailler le fer destinées aux ateliers de l'Intercolonial, à Moncton ou ailleurs, depuis le 1er janvier 1908, et le nombre acheté de chaque personne; le prix; les dates (*a*) de l'achat, et (*b*) de la livraison.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Pickup,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre d'exemplaires des documents imprimés pour distribution au public par le département de l'Agriculture en 1904, 1905, 1906, 1907 et 1908; le nombre de ces exemplaires distribués au public chacune des dites années; le mode de distribution; si, dans le cas où l'on se sert d'une liste d'adresses postales, cette liste est devisée chaque année, et quand cette liste a été revisée en dernier lieu; le coût de l'impression, de la traduction et de la distribution de ces publications pendant les dites années; les mêmes informations

en ce qui concerne la distribution de la preuve faite chacune des dites années devant le comité d'Agriculture et de Colonisation.

M. Lennox propose, secondé par M. Lancaster,—1. Que le nombre effrayant des accidents qui se produisent aux traverses à niveau impose aux représentants du peuple, municipaux et parlementaires, le devoir de porter leur attention sur la question des traverses de chemins de fer dans tout le Canada.

2. Que ce péril imminent et qui augmente tous les jours, dû au mode actuel de construction et d'exploitation des voies ferrées, peut graduellement, et dans des cas isolés, être amoindri grâce à l'exercice des pouvoirs dont sont revêtus les Commissaires des chemins de fer, mais que cette commission ne pourra jamais atteindre les milliers et milliers de cas qui demandent protection, et ne peut remédier dans un laps de temps raisonnable à la dixième partie de ces cas.

3. Que la question des traverses des voies ferrées d'un océan à l'autre, est d'une suprême importance et de la plus haute urgence. Que le nombre des accidents d'une nature fatale augmente avec la multiplication des lignes, l'augmentation de vitesse et l'accroissement du trafic, et que l'on ne peut espérer d'amélioration sensible tant que l'initiative des moyens à prendre en vue de remédier à cet état de choses demeurera incidente et individuelle.

4. Que le remède, que devrait comporter l'acceptation d'une charte, devrait consister en des traverses séparées ou protégées sur tous les points; et que la compagnie devrait être obligée de fournir des raisons plausibles pour se justifier d'agir d'une manière exceptionnelle dans des cas exceptionnels.

5. Qu'au gouvernement incombe le devoir, dès le commencement de cette session, de s'occuper dans son ensemble de la question des traverses des chemins de fer d'une manière sérieuse et complète en vue d'éliminer, autant que la chose peut raisonnablement se faire, de nos réseaux de voies ferrées, la traverse à niveau, et là où la chose ne peut être évitée, d'adopter tels autres modes ou moyens propres à pourvoir, autant que possible, à la sûreté des personnes qui se servent des grands chemins.

Et un débat s'ensuivant.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 18 février 1909.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Burrell,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière.

Par M. Beattie,—la pétition de Donald A. Stewart et autres, de la cité de London, et autres lieux de l'Ontario.

Par M. Turriff,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Athabaska-Nord.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De Edgar Sullivan et autres, de Grenville-Station et des alentours, comté de Cumberland, N.-E.; se plaignant de la fermeture des bureaux de chemins de fer et de télégraphes dans cette localité, et demandant qu'on leur rende les facilités dont ils ont joui ci-devant.

De la Compagnie de travaux sous-marins; pour une loi prolongeant la durée de certain brevet en sa possession pour certaine amélioration à ses machines sous-marines.

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company*; pour un acte l'autorisant à construire certaines lignes ferrées et prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de certains chemins de fer qu'elle est déjà autorisée à construire.

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Autre réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles personnes ont été nommées, transférées et promues, respectivement, depuis le 1er juillet 1908, dans les divers départements soumis à l'application de la Loi du service civil de 1908; quels étaient les emplois et salaires des personnes ainsi transférées et promues à l'époque du changement; quels sont les emplois et salaires actuels de toutes celles qui ont été ainsi nommées, transférées ou promues, et lesquels de ces nominations, transferts ou promotions ont été faits en conformité de la loi actuelle du service civil. (*Document de la session*A *No 58f.*)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Quarante et unième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, 1908.—Marine. (*Document de la session, No 21.*)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Etat indiquant toutes les importations en Canada de barres et lingots d'acier, de fer et d'acier laminés, de rails d'acier et d'acier pour constructions (par mois) depuis le 31 mars 1908 jusqu'au 31 janvier 1909, et faisant connaître (*a*) la quantité importée, (*b*) le pays d'importation, (*c*) le port d'entrée, (*d*) la valeur des importations, et (*e*) le montant des droits acquittés. (*Document de la session, No 77.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 8 février 1909,—Copie de tout décret du conseil autorisant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à augmenter son capital-actions. (*Document de la session, No 63d.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 février 1909,—Etat faisant connaître les saisies opérées par le département du Revenu de l'Intérieur,

durant le cours des cinq dernières années, 1904 à 1908, comme suit: nombre de saisies; dates des saisies; par qui exécutées; ce qui a été saisi; la somme réalisée à la vente qui a suivi la saisie; si la vente a été faite à l'enchère publique ou de gré à gré. (*Document de la session, No 78.*)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Relevé des remises d'intérêt faites en vertu du paragraphe 2 de l'article 88 de la Loi des sauvages, chapitre 81 des Statuts Revisés du Canada, pour l'année expirée le 31 mars 1908. (*Document de la session, No 79.*)

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 26) concernant la *Kootenay Central Railway Company,* et il a convenu d'en faire rapport sans amendement.

Il a aussi pris en considération le bill (No 35) constituant en corporation la *Salisbury and Harvey Railroad Company,* et il a convenu d'en faire rapport avec des amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie le certificat suivant:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 17 février 1909.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-deuxième jour du mois de janvier 1909, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Alfred J. Morris, marchand, de Prince-Rupert, comme officier-rapporteur, pour le district électoral de Comox-Atlin, dans la province de la Colombie-Britannique, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada durant la présent Parlement, aux lieu et place de William Sloan, écuier, député démissionnaire; l'honorable William Templeman, éditeur, de Victoria, B.C., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est présentement déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

A THOMAS B. FLINT, écuier,
Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

Ordonné, que M. Sproule ait la permission de présenter un bill (No 64) modifiant la Loi des terres fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Turriff ait la permission de présenter un bill (No 65) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante et deux mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics:—Observatoire astronomique d'Ottawa, etc., $14,000; Ottawa—nouveaux palais administratifs, $125,000; Ottawa—palais législatif—agrandissement et modifications, $93,000; Ottawa—Hôtel des Monaies, $30,000; Ottawa—musée commémoratif Victoria, $400,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-deux mille six cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Nouvelle-Ecosse:—Amherst—édifices publics—améliorations, $2,000; Bridgewater—édifices publics, $6,000; Glace-Bay—édifices publics, $12,000; Guysboro'—édifices publics—améliorations, $1,200; Halifax—édice fédéral—améliorations, réparations, etc., $75,000; Halifax—édifice fédéral—améliorations, etc., $4,000; Halifax—dépôt des immigrants—hôpital, $2,500; Halifax—nouvel édifice public (douane)—pour compléter les paiements, $2,400; Lunenburg—édifice public—améliorations, $500; New-Glasgow—édifice public—améliorations, $1,000; Pictou—édifice public—réfections et réparations, $2,000; Shelburne—édifice public, $19,000; Westville—édifice public, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile du Prince-Edouard:—Georgetown—édifice public, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Nouveau-Brunswick:—Saint-Jean—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., $4,000; Saint-Jean—salle d'exercices, $12,500; Saint-Jean, poste de quarantaine de, île aux Perdrix—Pour service d'eau, améliorations et réparations aux bâtiments, etc., $3,000; léproserie de Tracadie—buanderie et travaux de salubrité, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes, en général:—Edifices publics—réfections, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Québec:—Cookshire—hôtel des postes, $15,000; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $20,000; Grosse-Ile—station de quarantaine—amélioration et réparations aux bâtiments et à l'aménagement, mobilier, etc., $5,000; Joliette—dépôt d'armes, $15,000; Knowlton—édifice public, $12,000; Lachute—édifice public, $7,000; Magog—édifice public, $14,000; Montréal—station postale de l'est, $10,000; Montréal—entrepôt de vérification (ancien)—nouvelle toiture modification aux monte-charge, réparations, etc., $20,000; Montréal—hôtel des postes—agrandissement, allonges, chargements, y compris aménagement, mobilier, etc., $127,000; Montréal—nouvelle station postale à la Pointe Saint-Charles, $40,000; Montréal—édifices publics—améliorations, modifications et réparations, $8,000; Pierreville—édifice public, $2,000; Plessisville—édifice public, $18,000; Québec—citadelle—pavillon d'exercices pour l'école de canonnage, $45,000; Québec—pavillon des immigrants—agrandissement, réfections, réparations, etc., $6,000; Québec—hôtel des postes—améliorations à l'ascenseur, réparations et aménagements, $13,000; Québec-Est—édifice public, $50,000; Québec, province—pavillons des immigrants en général, $5,000; Rimouski—édifice public—améliorations et réparations, $600; Saint-Jean—édifice public, $6,000; Sherbrooke—pavillon d'exercices, $45,000; Trois-Rivières—nouvel édifice public—pour remplacer l'édifice détruit par le feu le 22 juin 1908, $40,000; Valleyfield—édifice public—améliorations, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 19 février 1909.

Prières.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la *Quebec Oriental Railway Company*; pour une loi à l'effet de modifier sa charte, et les lois qui la modifient.

De Frank M. Gray, de Toronto, Ontario; pour une loi à l'effet de prolonger la durée d'un brevet qui lui appartient, pour convertir la cellulose ligneuse en sucre fermentescible.

De M. A. Faulkner et autres; pour une charte sous le nom de *The Prudential Trust Company* (à responsabilité limitée).

De Frank Parsons, de Westbourne, Manitoba, un employé de chemin de fer; pour une loi lui accordant le divorce d'avec Ellen Parsons (*née* Waller), sa femme.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du département des Chemins de fer et Canaux, pour l'exercice financier du 1er avril 1907 au 31 mars 1908. (*Document de la session, No 20.*)

M. l'Orateur informe la Chambre,—Que conformément à l'ordre de la Chambre du 3 février courant, le greffier a déposé sur la Table,—Etat faisant connaître combien de commis sessionnels et combien de messagers sessionnels ont été nommés à la Chambre des Communes depuis 1880; quels sont leurs noms et quelle est la date de leurs nominations; s'ils ont été nommés par la Commission de l'Economie Interne ou autrement; combien de commis sessionnels et combien de messagers sessionnels ont été destitués à la Chambre des Communes depuis 1880; quels sont leurs noms et quelle est la date de leur destitution; s'ils ont été destitués par la Commission de l'Economie Interne ou autrement. (*Document de la session, No 80.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le huitième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et trouve que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies, savoir:—

De Donald McGillivray et autres; pour une charte sous le nom de *The Fort Erie and Buffalo Bridge Company.*

De la Compagnie du chemin de fer Athabaska; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction de ses voies ferrées, et de l'autoriser à entrer en arrangements avec d'autres compagnies de chemins de fer.

De la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company*; pour une loi à l'effet de modifier sa charte et de lui donner le pouvoir de construire d'autres voies ferrées, et pour de plus amples pouvoirs.

De Thomas L. Smith; pour une loi à l'effet d'autoriser le Commissaire des brevets à accorder une prolongation de la durée d'un certain brevet.

De la compagnie dite *The Alsek and Yukon Railway Company*; demandant une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De Thomas Bales Coombs et autres, officiers et membres de l'Armée du Salut en Canada; pour une charte sous le nom de l'Armée du Salut.

De la Compagnie du chemin de fer de l'Abbitibi à la baie d'Hudson; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre, que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table les bills privés qui suivent:—

Bill (No 66) concernant la compagnie dite *The Abbitibi and Hudson Bay Railway Company.*

Bill (No 67) concernant l'*Alsek and Yukon Railway Company.*

Bill (No 68) concernant l'*Athabasca Railway Company.*

Bill (No 69) constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company.*

Bill (No 70) concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company.*

Bill (No 71) concernant un brevet de Thomas L. Smith.

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai reçu avec beaucoup de plaisir l'adresse que vous avez adoptée en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement, et vous en remercie sincèrement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, le 19 février 1909.

Ordonné, que M. Smith (Nanaïmo) ait la permission de présenter un bill (No 72) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 73) à l'effet d'établir l'inspection officielle de certains navires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur propose, secondé par M. Lemieux,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité général pour considérer une certaine résolution déclarant que la règle No 10, chapitre 2 des règles de la Chambre soit modifiée en ajoutant après les mots « L'Agriculture et la Colonisation », les mots « La Marine et les Pêcheries ».

Sir Wilfrid Laurier propose, comme amendement, secondé par M. Paterson,—Que tous les mots suivants soient ajoutés à la dite motion:—

« Les mines et les minéraux », et

« Les forêts, les voies fluviales et les pouvoirs hydrauliques.»

Et la question étant mise sur l'amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Et la question étant posée sur la motion, telle qu'amendée, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général.

(En comité.)

Résolu,—Que la règle No 10, chapitre 2 des Règles de la Chambre soit modifiée en ajoutant après les mots « L'Agriculture et la Colonisation » les mots « La Marine et les Pêcheries », « Les Mines et les Minéraux » et « Les Forêts, les Voies fluviales et les Pouvoirs hydrauliques ».

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre (Perth) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Que la règle No 10, chapitre 2 des Règles de la Chambre soit modifiée en ajoutant après les mots « L'Agriculture et la Colonisation » les mots « La Marine et les Pêcheries », « Les Mines et les Minéraux » et « Les Forêts, les Voies fluviales et les Pouvoirs hydrauliques ».

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera mardi prochain, elle restera ajournée jusqu'à jeudi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. McIntyre (Strathcona) propose, secondé par M. Smith (Nanaïmo),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 108.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants:—

Bill (No 24) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves;

Bill (No 13) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada;

Bill (No 26) concernant la *Kootenay Central Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné les dits bills, et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement;

Aussi, le comité a examiné le bill (No 35) constituant en corporation la *Salisbury and Harvey Railroad Company,* et lui a enjoint de rapporter que le comité y a fait quelque progrès et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. McIntyre (Strathcona), secondé par M. Clarke (Essex),

Ordonné, que le bill (No 24) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Clarke (Essex),

Ordonné, que le bill (No 13) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Taylor (Leeds), secondé par M. Maclean (York),

Ordonné, que le bill (No 26) concernant la *Kootenay Central Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée lundi, le 15 courant,—Que le bill (No 30) concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dite *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific,* soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 50) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 59) constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 61) concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 62) constituant en corporation la *Prince-Albert and Hudson Bay Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 40) constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 55) constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 63) constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de l'Auditeur général, pour l'année expirée le 31 mars 1908. Part. O—Département de la Marine et des Pêcheries. (*Document de la session, No 1.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 22 février 1909.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. White (Alberta),—la pétition de Aaron William Morley Campbell, de la ville de Fort-Saskatchewan, Alberta, maître de poste, époux légitime de Sarah Campbell (née McFeeters), de la cité de Seattle, Etat de Washington, Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Guthrie,—la pétition de John Grant Ridout, de la cité de Toronto, Ontario, époux légitime de Alice Mabel Ridout (née Callighen), de la cité de Pitsburg, Etat de la Pensylvanie, Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Turriff,—la pétition de la *Mexican Transportation Company (Limited).*

Par M. Barker,—la pétition du conseil municipal de la cité de Hamilton, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la Compagnie de chemin de fer *Kettle River Valley*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour l'achèvement de ses voies ferrées autorisées, et de construire et exploiter une voie ferrée entre Penticton et Nicola, Colombie-Britannique.

De Donald A. Stewart et autres, de London et autres endroits dans l'Ontario; pour une charte sous le nom de la *London and Northwestern Railway Company.*

De la compagnie dite *The Athabaska Northern Railway Company*; pour une loi déclarant que ses pouvoirs corporatifs sont en pleine vigueur, et prolongeant le délai fixé pour la construction de ses travaux.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Septième rapport de la Commission de géographie du Canada, 1908. (*Document de la session, No 21a.*)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie d'un décret du conseil, du 15 février 1909, touchant le deuxième rapport conjoint de la Commission chargée de déterminer le méridien du 141me degré de longitude ouest (frontière de l'Alaska), et nommée en vertu du premier article de la convention entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, signée à Washington le 21 avril 1906;—aussi copie du dit rapport. (*Document de la session, No 81.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance ultérieure quant à l'octroi à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique de droits de voie sur le chemin de fer Intercolonial entre Saint-Jean et Halifax. (*Document de la session, No 63c.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1909,—Etat faisant connaître quelles mesures ont été prises par le gouvernement pour empêcher l'introduction des aphtes contagieuses des Etats-Unis en Canada; quels employés officiels ont été spécialement nommés à cette fin, à quelles dates, quelle est la durée de leur service et quel est le montant payé à chacun à titre de salaire ou de dépense; si tout danger de contagion est passé, et si l'embargo sur les animaux vivants venant des Etats-Unis a été levé. (*Document de la session, No 82.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 février 1909,—Etat faisant connaître quels Etats des Etats-Unis ont été mis en quarantaine, en vertu d'un décret du conseil, à raison des aphtes contagieuses qui existent dans ces Etats; combien d'inspecteurs ont été nommés par le gouvernement pour empêcher l'importation des bestiaux de ces Etats en Canada; à quels points sont stationnés ces inspecteurs; quels émoluments reçoivent ces inspecteurs. (*Document de la session, No 82a.*)

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 74) concernant la télégraphie sans fil sur les navires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Staples, secondé par M. Schaffner,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant combien de têtes de bétail se trouvent actuellement dans les diverses fermes expérimentales, et quelles sont les diverses espèces d'animaux; quelle est la valeur estimative de chaque espèce; à quoi servent ces animaux; combien d'acres chaque ferme comprend; combien d'acres sont en culture sur chaque ferme.

Sur motion de M. Talbot, secondé par M. Pardee,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie des décrets du conseil, correspondance, lettres, dépêches, mémoires, communications, entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien touchant l'organisation d'un état-major impérial.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Boyce, secondé par M. Lake,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes et communications se rapportant à la plainte et à la sentence contre F. Macdonald Jacobs, de la réserve de Caughnawaga, et de l'amende à lui imposée, à la suite de la coupe de bois de chauffage sur le territoire occupé par lui sur la réserve,—et à la remise des droits ou de l'amende.

Sur motion de M. Lake, secondé par M. Boyce,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître quelle est la superficie approximative des terres houillères et boisées, respectivement, dans chacune des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, (*a*) possédées par des particuliers ou par des compagnies, et louées par le gouvernement à des particuliers ou à des compagnies; quelle est dans chaque province l'étendue approximative des terres sur lesquelles se font des opérations minières ou forestières; quel est le montant approximatif des recettes perçues par le gouvernement entre le 1er janvier 1906 et le 31 décembre 1908 à compte de (*a*) de paiments pour terres houillères, (*b*) droits régaliens sur le charbon, (*c*) boni et loyers de terres boisées, (*d*) droits de coupe, (*e*) terres à foin, (*f*) pâturages, (*g*) superficie d'irrigation dans chacune des dites provinces.

Sur motion de M. Haggart (Winnipeg), secondé par M. Wright,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître le décompte final en rapport avec le contrat accordé le 22 août 1906 à J. D. McArthur et Smith et Prendible, sur le chemin de fer National Transcontinental, pour les travaux à exécuter entre la station 9370 et la station 9480; ainsi que le décompte final en rapport avec le

contrat accordé le 21 novembre 1908, aux mêmes entrepreneurs, pour travaux à exécuter entre la station 9260 et la station 9370.

Sur motion de M. Schaffner, secondé par M. Staples,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute preuve et de tous rapports, correspondance, rapports, écrits, papiers et documents en la possession ou sous le contrôle du département du Revenu de l'Intérieur, y compris toute correspondance et communications écvrites échangées entre le département ou ses fonctionnaires ou agents et le gouvernement du Manitoba ou la procureur général ou autres fonctionnaires ou agents de cette province au sujet de la quantité d'huile de pétrole vendue dans le Manitoba et des accidents qui y ont été causés par l'huile de pétrole au cours de l'année 1908, et qui se rattachent aux enquêtes faites récemment sur les causes des dits accidents.

M. Lancaster propose, secondé par M. Staples,—Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Très Gracieuse Majesté le Roi, comme suit:—

TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ:

Nous, les respectueux et féaux sujets de Votre Majesté, membres de la Chambre des Communes du Canada, réunis en session, désirons représenter très respectueusement:

Que, en l'année 1867, en vertu d'un acte passé par votre parlement impérial, communément désigné sous le nom de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, les provinces du Canada alors en existence, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, ont été réunis en une Confédération sous le nom de Canada, la constitution de l'autorité législative de telle confédération établie, et la nature de son gouvernement exécutif défini, et que, depuis la passation du dit acte, d'autres provinces, dans l'Amérique Britannique du Nord, ont aussi été unies fédérativement à la dite Confédération et en font partie actuellement, ayant des représentants dans cette Chambre des Communes en conformité des dispositions à cet effet contenues dans le dit Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et des lois qui le modifient, et, subséquemment adoptés;

Que, il est défini par le dit Acte de l'Amérique Britannique du Nord que l'autorité de l'exécutif sur le Canada demeure dévolue à Votre Majesté et à Vos héritiers et successeurs, les rois et les reines du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et que Votre Majesté est représentée en Canada par un gouverneur général;

Que, en vertu du dit Acte de l'Amérique Britannique du Nord; il y a aussi un conseil ayant mission d'aider et aviser Votre Majesté, lequel conseil est appelé le Conseil privé du Roi pour le Canada, et dont les membres sont choisis et convoqués de temps à autre par le dit gouverneur général représentant de Votre Majesté, et peuvent être de temps à autre relevés de leurs fonctions par le dit gouverneur général;

Que, sous le régime du dit Acte de l'Amérique Britannique du Nord, le Parlement du Canada se compose de Votre Majesté, d'une chambre haute appelée le Sénat, et de la Chambre des Communes, dont les pouvoirs toutefois ne vont pas au delà de ceux que la Chambre des Communes du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande possédait et exerçait au moment de la passation du dit acte;

Que, en vertu du dit Acte de l'Amérique Britannique du Nord, il est aussi statué que les bills concernant l'emploi d'une partie quelconque du revenu public, ou le prélèvement de quelque taxe ou impôt, devront originer dans la Chambre des Communes; et qu'aucun tel bill, ou octroi, résolution ou adresse se rapportant à tel crédit, ou taxe ou impôt, ne seront adoptés ou passé à moins d'avoir été au préalable recommandés à cette Chambre par un message de Votre dit gouverneur général délivré durant la session à laquelle tel bill, octroi, résolution ou adresse est proposé;

Que, en vertu du dit Acte de l'Amérique Britannique du Nord, il est aussi pourvu que, dans le cas où quelque bill passé par les Chambres du Parlement est présenté à Votre dit gouverneur général pour être sanctionné par Votre Majesté, il décla-

rera, selon sa discrétion, mais en conformité des dispositions du dit acte, et des instructions de Votre Majesté, ou qu'il sanctionne tel bill au nom de Votre Majesté, ou qu'il ne le sanctionne pas, ou qu'il réserve le bill pour être soumis au bon plaisir de Votre Majesté, et que dans le cas où il sanctionne un bill au nom de Votre Majesté, si, dans le cours des deux années qui suivent la réception du bill par le secrétaire d'Etat, Votre Majesté en conseil juge expédient de désavouer le bill, tel désaveu annule telle loi, et qu'un bill réservé pour être soumis au bon plaisir de Votre Majesté, ne peut entrer en vigueur à moins que et jusqu'à ce que deux années se soient écoulées à compter du jour où il a été présenté à Votre dit gouverneur général pour la sanction de Votre Majesté et celui auquel il fera connaître aux Chambres du Parlement, ou par proclamation, qu'il a reçu la sanction de Votre Majesté en conseil;

Que, sous le régime du dit Acte de l'Amérique Britannique du Nord, ont aussi été établies pour les diverses provinces constituant le dit Dominion des législatures, dont chacune est gouvernée par un lieutenant-gouverneur en conseil, nommé par Votre dit gouverneur général en conseil pour une période de cinq années, et dont les appointements doivent être fixés et pourvus par le Parlement du Canada, et que ces législatures provinciales ont le privilège exclusif de faire des lois se rapportant à un grand nombre de questions et de matières d'une grande importance, sujettes au désaveu de Votre dit gouverneur général en conseil, dans le cours d'une année, mais en aucune manière sujettes à l'assentiment du dit Sénat;

Que, en ce qui concerne toutes les questions et matières qui ne relèvent pas du pouvoir exclusif des dites législatures provinciales, il est stipulé, par le dit Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que toutes les lois à être édictées par le dit Parlement du Canada doivent recevoir l'assentiment du Sénat et de la Chambre des Communes, et être adoptés par ces deux Chambres, avant d'être présentées à la sanction de Votre dit gouverneur général; que les membres constituant le Sénat sont nommés à vie, et n'ont pas à subir d'élection et ne sont pas sujets à être rejetés par le peuple, et que les membres de la Chambre des Communes sont élus par le peuple tous les cinq ans, ou à des époques plus rapprochées auxquelles Votre dit gouverneur général peut dissoudre le Parlement;

Que durant le cours des quarante années écoulées depuis que le dit Acte de l'Amérique Britannique du Nord est entré en vigueur, de graves mécontentements se sont produits de temps à autres chez les loyaux sujets canadiens de Votre Majesté à la suite d'actes du Sénat en rapport avec des matières décidées par la Chambre des Communes, et du rejet de lois demandées par le peuple par l'entremise de leurs représentants dans la Chambre des Communes et passées par cette Chambre, et aussi à cause des fortes dépenses et du fardeau des taxes imposées au peuple aux fins de pourvoir au maintien de ce double mode de passation des lois par le Parlement du Canada;

Que vu maintes autres dispositions mentionnées ci-dessus pour se garder contre et pour désavouer toute législation mal inspirée ou irrégulière qui pourrait être adoptée par la dite Chambre des Communes, et le susdit mécontentement du peuple et les dépenses considérables que ce double système entraîne, et vu que le peuple est mieux renseigné depuis l'adoption de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, cette Chambre est d'avis que le Sénat n'est plus nécessaire pour les fins d'un gouvernement responsable en Canada ou pour sauvegarder les droits et privilèges de Votre Majesté; et que l'abolition du Sénat contribuerait dans une grande mesure au bien-être du Canada et serait de nature à promouvoir les intérêts de l'Empire britannique.

En conséquence, nous demandons respectueusement que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord soit amendé de manière à pourvoir à l'abolition du dit Sénat.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Gervais, secondé par M. Maclean (Lunenburg),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Thoburn,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du traité négocié entre les sauvages de la réserve Saint-Pierre et le gouvernement; et de toute la correspondance, les papiers, les instructions et les documents qui se rapportent à ce traité.

Sur motion de M. Warburton, secondé par M. Richards,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, mémoires, documents et correspondance en la possession du gouvernement au sujet de la mise à la retraite ou de mesures à prendre pour la mise à la retraite des officiers et des équipages des steamers d'hiver ou steamers brise-glace possédés par le gouvernement ou à son service.

Sur motion de M. Hughes, secondé par M. Lennox,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître de combien d'acres on a actuellement disposé dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, respectivement, aux différents titres suivants: homesteads et préemptions; concessions aux chemins de fer; terres de la Baie-d'Hudson; concessions à d'autres corporations ou personnes; terres de rebut, de marécages ou de montagnes, impropres à la culture; superficies couvertes par les lacs, y compris les lacs Winnipeg, Winnipegosis, Manitoba, Big-Quill, Little-Quill, Birch ou Beaver; quelle est, en milles carrés, la superficie de chacune des provinces plus haut mentionnées.

Sur motion de M. Pâquet, secondé par M. Lennox,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, documents ou autres communications quelconques depuis le 28 janvier 1908, entre le gouvernement ou les représentants du gouvernement et les compagnies de chemins de fer, de téléphone, de télégraphe ou leurs représentants, au sujet de l'emploi du français à l'égal de l'anglais dans la province de Québec, pour les services d'utilité publique sous la surveillance directe ou indirecte de l'Etat.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 23 février 1909.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Gervais,—la pétition de E. A. Baynes et autres, de la cité de Montréal, Québec, et de la cité du Nouveau-Brunswick, directeurs provisoires de la *Anglo-Canadian and Continental Bank.*

Par M. Pardee,—la pétition de Evelyn Martha Keller (née Graham), de la cité de Toronto, Ontario, épouse légitime de Charles Henry Keller, maintenant résidant dans la cité de Détroit, Etat du Michigan, Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Turriff,—la pétition de John Christopher Cowan, du district de Souris, Saskatchewan, fermier, époux légitime de Daisy Cowan (née McFarland), autrefois de la cité de Denver, Etat du Colorado, Etats-Unis d'Amérique; et la pétition de Arthur H. N. Bruce et autres, de la cité d'Ottawa, et autres lieux de l'Ontario.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements:—

Bill (No 23) concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company.*

Bill (No 25) concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company*, à Fort-William, Ontario.

Bill (No 28) concernant la station dite *Union* et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway of Manitoba*, à Portage-la-Prairie.

Bill (No 38) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*

Bill (No 41) concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company.*

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 février 1909,—Etat indiquant les quantités de poisson blanc, de doré et d'esturgeon prises, respectivement, en été et en hiver, et leur valeur, qui ont été exportées de ports du Manitoba aux EtatsUnis pendant les années 1893 à novembre 1908. (*Document de la session, No 83.*)

M. Paterson met aussi devant la Chambre,—Rapport de l'Auditeur général pour l'année expirée le 31 mars 1908. Vol. II—Part. B, K et O à U, inclusivement. (*Document de la session, No 1.*)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 15 février 1909,—Copie des décrets du conseil en vertu desquels ont été accordées les augmentations de salaire, mentionnées sur les pages 556, 557, 558, 559, 560, 561, 563 et 564, édition non revisée du *Hansard*, 1909. (*Document de la session, No 58g.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 février 1909,—Relevé détaillé de tous deniers reçus par le gouvernement fédéral pour la vente de terres, forêts, mines, pêcheries et autres ressources naturelles dans la province de l'Alberta, pendant la dernière année fiscale. (*Document de la session, No 84.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1909,—Etat indiquant de quelles personnes ont été achetées les machines à travailler le bois destinées aux ateliers de l'Intercolonial, à Moncton, ou ailleurs, depuis le 1er janvier 1908; le nombre acheté de chaque personne; le prix; de quelles personnes ont été achetées les machines à travailler le fer destinées aux ateliers de l'Intercolonial, à Moncton ou ailleurs, depuis le 1er janvier 1908, et le nombre acheté de chaque personne; le prix; les dates (*a*) de l'achat, et (*b*) de la livraison. (*Document de la session, No 85.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 février 1909,—Etat faisant connaître les noms, la date de la première nomination, le poste et le salaire à l'époque de l'augmentation, de chaque commis ou autre employé dans le service extérieur du département des Travaux Publics, à Ottawa, à qui une augmentation de salaire a été accordée le ou après le 1er avril 1908, le montant de telle augmentation, la date à laquelle l'augmentation a été accordée, la date à compter de laquelle l'augmentation est devenue effective et celle à laquelle l'augmentation a été payée; les renseignements identiques respectivement quant aux départements suivants: Milice et Défense, Marine et Pêcheries, Chemins de fer et Canaux, Douanes, Revenu de l'Intérieur, Imprimerie de l'Etat, Affaires des Sauvages, Auditeur général, Finances, Mines, Postes. (*Document de la session, No 58h.*)

M. Gervais propose, secondé par M. McColl,—Que le premier rapport du comité des Débats soit modifié en retranchant du 3me paragraphe les mots « renvoyée après la fin de la session », et en les remplaçant par les suivants:—« imprimée et faite comme d'habitude »,—et que le dit rapport, ainsi modifié, soit adopté.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit rapport, tel qu'amendé, est, en conséquence, adopté.

Sur motion de M. Clarke (Essex), secondé par M. Gordon (Kent),

Ordonné, que les comptes publics et les volumes I, II et III de l'Auditeur général pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1908, soient référés au comité des Comptes Publics.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le neuvième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honeur de présenter son neuvième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et trouve que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies, savoir:—

De Edward D. Martin et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie d'assurance contre l'incendie, l'Impériale.

De Ernest F. de Varennes et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie Anglo-Coloniale d'assurance contre l'incendie.

De James Forrest Rochester et autres; pour une charte sous le nom de *The Superior and Western Ontario Railway Company.*

De la Compagnie de travaux sous-marins; pour une loi prolongeant la durée de certain brevet en sa possession.

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company*; pour un acte l'autorisant à construire certaines lignes ferrées et pour autres fins.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table les bills suivants:—

Bill (No 75) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*

Bill (No 76) constituant en corporation l'*Imperial Fire Insurance Company.*

Bill (No 77) concernant un brevet de la *Submarine Company.*

Bill (No 78) constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus séparément la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 31) à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes, et autres pratiques semblables, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Pugsley,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 35) constituant en corporation la *Salisbury and Harvey Railroad Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: « Loi constituant en corporation la *Salisbury and Albert Railway Company* ».

Ordoné, que le greffier porte le bill au Sénat etdemande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 66) concernant la compagnie dite *The Abbitibi and Hudson Bay Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 67) concernant l'*Alsek and Yukon Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 68) concernant l'*Athabasca Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 70) concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 71) concernant un brevet de Thomas L. Smith.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinq mille trois cent soixante et sept dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Ontario:—Belleville—salle d'armes, $15,000 ; Belleville—pavillon d'exercices—pour payer à la municipalité de Belleville en règlement final et complet toutes les réclamations relatives à l'acquisition de l'emplacement du pavillon d'exercices, y compris l'intérêt au taux de 5 pour 100 par an, $2,025; Brantford—pavillon d'exercices—pour payer la part du gouvernement en ce qui concerne le coût du pavage en bitulithe qui doit être posé, ainsi que les égouts de tempête qui doivent être construits par les autorités municipales, $3,000; Cornwall—édifice public—modifications à l'aménagement, $1,400; édifices publics fédéraux—réfections, réparations, améliorations, etc., $20,000; Fort-William—édifice public—agrandissement, $11,000; Glencoe—édifice public, $26,000; Hamilton—salle d'exercices—agrandissement, $37,000; Kincardine—édifice public, $15,000; Kingston—collège Royal militaire—agrandissement des installations, $57,000; Kingston—collège Royal militaire—installations d'écuries aux casernes, $15,000; Kingston—hôpital vétérinaire, $15,000; Leamington—édifice public, $23,000; Markham—édifice public, $10,000; Ottawa—bâtiments pour l'épreuve du combustible—département des Mines, $15,000; Ottawa—édifice départemental—ajustages, etc., $50,000; Ottawa—palais administratifs—améliorations des cabinets de toilette, plomberie, etc., $10,000; Owen-Sound—édifice public, $20,000; Parkhill—édifice public, $20,000; Peterborough—salles d'armes, $37,000; Renfrew—édifice public, $16,000; Simcoe—édifice public, $20,000; Sainte-Catherine—pavillon d'exercices—pour payer à l'entrepreneur, Wm. Garson, en règlement complet et final de toutes ses réclamations en vertu de son contrat du 19 octobre 1900, pour la construction de cet édifice, $5,442; Toronto—édifices fédéraux—améliorations, réfections, réparations, etc., $5,000; Toronto—salle d'exercices—nouveaux aménagements pour les nouveaux corps de milice, et salles d'armes, $25,000; Toronto—observatoire météorologique, $44,000; Toronto—bâtiments militaires—poudrière, $1,500; Toronto—hôtel des postes—agrandissement et changements, ameublement, installations, etc., par suite des dégâts faits par l'incendie du 29 avril 1906, $25,000; Welland—édifice public, $33,000; Whitby—édifice public, $28,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Manitoba:—Dauphin—édifice

public, $24,000; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $10,000; Emerson—édifice public, $31,000; Neepawa—édifice public, $20,000; Winnipeg—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., $5,000; Winnipeg—nouvel entrepôt de vérification, $175,000; Winnipeg—ancien hôtel des postes—aménagements du rez-de-chaussée et du premier étage, $25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Saskatchewan, Alberta et les Territoires du Nord-Ouest:—Edifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $10,000; Edmonton—édifice public, $75,000; Estevan—édifice public, $25,000; Lethbridge—douane et bureau des terres fédérales—nouveau calorifère, aménagements de salubrités, plomberie, etc., $4,000; Maple-Creek—édifice public, $10,000; Prince-Albert—pénitencier de la Saskatchewan, $65,000; Saskatoon—édifice public, $32,000; Yorkton—édifice public, $31,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et douze minutes p.m., elle s'ajourne à jeudi prochain.

Jeudi, 25 février 1909.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Wallace,—la pétition de Isaac Moore, de la cité de Toronto, Ontario, conducteur d'attelage, époux légitime de Mary Ellen Moore (née Terry), maintenant résidant à Holley, Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique; la pétition de Annie Bowden (née Pendrel) de la cité de Toronto, épouse légitime de Herbert Bowden, autrefois du même lieu, imprimeur; et la pétition de Charles Bowerbank Lowndes, manufacturier, de la cité de Toronto, Ontario, époux légitime de Lulu Anna Henderson Lowndes (née Paterson), autrefois du même lieu.

Par M. Pardee,—la pétition de L. J. H. Miller et autres, de la cité de Montréal.

Par M. Rivet,—la pétition de Washington R. McClog, de la cité de Ellwood, Etat de l'Indiana, Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Gordon (Kent),—la pétition de Mildred Gwendolyn Plate Paterson (née Church), autrefois de la cité d'Ottawa, mais maintenant résidant dans la cité de Toronto, Ontario, épouse légitime de Charles Colebrooke Paterson, de la dite cité d'Ottawa, commis au département des Travaux Publics.

Par M. Knowles,—la pétition de John A. H. Senkler et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique et de la cité de Montréal, Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De Aaron William Morley Campbell, de Fort-Saskatchewan, Alberta, maître de poste; pour une loi de divorce avec sa femme, Sarah Campbell (née McFeeters).

De John Grant Ridout, de Toronto; pour une loi de divorce avec sa femme, Alice Mabel Ridout (née Callighen).

De la *Mexican Transportation Company*; pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company.*

Du conseil municipal de Hamilton, Ont.; pour une loi à l'effet de mettre sous le contrôle des Commissaires des chemins de fer du Canada les taux demandés pour la force électrique, etc., le long du canal Welland.

De E. A. Baynes et autres, de Montréal, Qué., et de Saint-Jean, N.-B., directeurs provisoires de la banque *Anglo-Canadian and Continental*; pour une loi à l'effet de changer le nom de la dite banque, et pour prolonger le délai pendant lequel la banque pourra obtenir de la Commission du Trésor le certificat requis par l'article 14 de la Loi des banques.

De Evelyn Martha Keller (née Graham), de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec son mari, Henry Charles Keller.

De John Christopher Cowan, du district de Souris, Sask.; pour une loi de divorce avec sa femme, Daisy Cowan (née McFarland).

De Arthur H. N. Bruce et autres, de la cité d'Ottawa et d'autres endroits dans l'Ontario; pour une charte sous le nom de *Arnprior and Pontiac Railway Company.*

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements:—

Bill (No 44) constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company.*

Bill (No 46) concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company.*

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 32) modifiant la Loi des chemins de fer, et il a décidé de recommander que le dit bill ne soit pas passé, vu que l'objet de cette mesure paraît avoir été prévu dans la Loi des chemins de fer.

M. Clarke (Essex), du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que la preuve faite au sujet d'un reçu de $12,120 de E. Dussault et Cie en rapport avec les services de la drague *Progress*, tel qu'inscrit à la page V-392 du rapport de l'Auditeur général, 1908, soit imprimée de jour en jour, et que la règle 72 soit suspendue à cet effet.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Statistiques des chemins de fer du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1908. (*Document de la session, No 20b.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 15 février 1909,—Copies des décrets du conseil passés depuis le 1er mai 1908 jusqu'au 1er janvier 1909, autorisant des augmentations de salaires aux employés du département des Travaux Publics. (*Document de la session, No 58i.*)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Ordonné, que le comité spécial chargé de préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents de la Chambre, et qui a déjà soumis un rapport, soit reconstitué avec pouvoir au dit comité de préparer et rapporter avec toute la diligence possible, les listes des membres devant composer les comités permanents de la Chambre autorisés le 19 courant pour les fins suivantes:—Marine et Pêcheries; Mines et Minéraux; et Forêts, Voies fluviales et Pouvoirs hydrauliques.

Sur motion de M. Clarke (Essex), secondé par M. McColl,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité des Comptes Publics, présenté ce jour.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 15 février 1909,—Copie de tous décrets du conseil, règlements, rapports, correspondance, documents et papiers se rapportant aux divers traités du 11 avril 1908 entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, ou à toute action, procédure, nomination, rapport ou autre matière prise ou faite ou entreprise en vertu des dits traités ou d'aucuns d'eux ou conformément à iceux. (*Document de la session, No 86.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie le certificat suivant:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 25 février 1909.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du deuxième jour du mois de février 1909, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à William J. Tierney, cultivateur, de Fallowfield, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Carleton, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre

pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada durant le présent Parlement, aux lieu et place de Robert Laird Borden, écr, qui a opté pour le district électoral de Halifax, N.-E.; Edward Kidd, écr, de North-Gower, Ontario, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est présentement déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

A THOMAS B. FLINT, écuier,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Edward Kidd, écr, député du district électoral de Carleton, Ontario, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-sept mille cinq cents dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—canal Lachine:—Pour achever le quai et les bassins, $150,000; pour aveugler les fuites d'eau sur la berge nord, côte Saint-Paul, $29,000; construction d'un nouveau mur, côté nord, $56,000; épreuve de ciment, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Soulanges:—Construction d'un bâtiment à l'épreuve du feu, $800; pour aveugler les fuites d'eau, parer les levées, etc., $160,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Chambly:—Achèvement de la station de force motrice sur déversoir au point du déversoir No 2, $4,000; améliorations au port de Saint-Jean, $44,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux du Saint-Laurent—Ontario:—Bureau du district, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops:—Entrée d'amont—compte final, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le fleuve Saint-Laurent:—Enlèvement des battures dans le fleuve, entrée d'amont du canal des Galops, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics, Territoire du Yukon:—Dawson—logement du commissaire, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics en général:—Construction de la salle d'armes, $50,000; stations agronomiques—nouveaux édifices et réfections, améliorations, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., $10,000; échelles de sauvetage en cas d'incendie pour édifices publics fédéraux, $5,000; édifices publics en général, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent treize mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ports et rivières—Nouveau-Brunswick:—Beaver-Harbour—quai, $10,000; Bouctouche—canal à travers la brèche, $2,500; Campbellton—prolongement du quai et réparations, $25,000; Cap-Bald—jetée—brise-lames, $15,000; Cap-Tourmentine—brise-lames, $5,000; Cumming's-Cove, Deer-Island—quai, $23,000; Dover—quais sur la rivière Petitcodiac, $3,000; Grand-Anse—brise-lames—pour compléter le raccordement avec la rive, $1,500; Grande-Rivière au Saumon—clayonnage et brise-lames combinés, $1,500; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $17,000; Harvey-Bank—quai, $4,500; Ile-au-Héron—quai, $3,000; Kouchibougouac—améliorations du port, $3,700; Lamèque—améliorations du quai, $2,500; Leonardsville, Deer-Island—reconstruction et prolongement du quai, $14,000; Lorneville, brise-lames de—quai, $29,000; Mill's-Point—quai, $3,800; Moncton—agrandissement du quai, $16,000; North-Head, Grand-Manan—quai, $7,000; Pink-Rock—quai, Baie-Shepody—prolongement de, $10,500; Pointe-du-Chêne—réparations au brise-lames, $5,000; Quaco-Harbour—prolongement de la jetée de l'est et reconstruction partielle, $35,000; Richibouctou—quai—brise-lames, $10,000; Richibouctou—réparations du quai, $3,000; rivière Saint-Jean et ses tributaires, $6,000; rivière Saint-Jean et ses tributaires—construction de quais dans les estuaires, $20,000; rivière Saint-Jean—quais—contribution pour rembourser au gouvernement provincial la moitié au plus du coût primitif des quais construits par lui dans les eaux des estuaires, $5,000; rivière Saint-Jean—levés hydrographiques entre Fredericton et Woodstock, aux fins d'améliorer la navigation, $5,000; Saint-Andrews—quai, $18,000; Saint-George—reconstruction partielle des quais, $4,000; Saint-Jean—port—améliorations, réparations et réfections, $25,000; Saint-Paul (Caraquet inférieur)—quai, $15,000; Seal-Cove, île Grand-Manan—jetée du brise-lames, $32,000; Shippegan-Harbour—améliorations à Shippegan-Gully, $3,500; Whitehead, Grand-Manan—quai, $5,400; Welchpool (île Campobello)—quai, $24,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 26 février 1909.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quarante-huit minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 26 février 1909.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Boyer,—la pétition de la *Cedars Rapids Manufacturing and Power Company.*

Par M. McCraney,—la pétition de John Wake, de la ville de Minnedosa, Manitoba, époux légitime de Anny Wake (née Renwick), maintenant résidant dans la cité de Denver, Etat du Colorado, Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Pardee,—la pétition de Thomas Francis Johnson et autres, promoteurs et directeurs provisoires de la *National Accident and Guarantee Company of Canada.*

Par M. Hodgins,—la pétition de Annie Louisa Coltruan (née Warwick), maintenant résidant dans la ville de Buckingham, Québec, épouse légitime de Milton Delose Coltruan, de la cité de Toronto, Ontario, agent de change.

Sir Wilfrid Laurier, du comité spécial chargé de préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents de la Chambre autorisés le 19 courant pour les fins suivantes: Marine et Pêcheries; Mines et Minéraux; et Forêts, Voies fluviales et Pouvoirs hydrauliques,—rapporte les listes suivantes:—

Marine et Pêcheries.

Messieurs

Bickerdike, Bradbury, Brodeur, Chisholm (Inverness), Clarke (Essex), Crosby, Currie (Simcoe), Daniel, Fraser, Gervais, Jameson, Kyte, Maclean (Lunenburg), McKenzie, Middlebro, Monk, Nantel, Pardee, Sinclair, Smith (Nanaïmo), Sutherland, Taylor (New-Westminster), Todd, Turgeon, Warburton.—25.

Et que le quorum du dit comité soit composé de dix membres.

Mines et Minéraux.

Messieurs

Blondin, Boyce, Burrell, Chisholm (Antigonish), Congdon, Conmee, Devlin, Goodeve, Herron, Lanctôt (Richelieu), Loggie, Lortie, Macdonald, McCarthy, McCoig, McIntyre (Strathcona), McMillan, Maddin, Prowse, Rhodes, Smith (Nanaïmo), Smyth, Stratton, Templeman, Turriff.—25.

Et que le quorum du dit comité soit composé de dix membres.

Forêts, Voies fluviales et Pouvoirs hydrauliques.

Messieurs

Arthurs,	Edwards,	McLean (Sunbury),	Richards,
Béland,	Fisher,	Magrath,	Sifton,
Campbell,	Fowke,	Molloy,	Tobin,
Carvell,	Gordon (Nipissing),	Monk,	White (Renfrew),
Chew,	Haggart (Lanark),	Perley,	White (Victoria, Alta),
Currie (Prince-Edouard),	MacNutt,	Pickup,	Wilson (Laval).—25.
		Price,	

Et que le quorum du dit comité soit composé de dix membres.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le mémoire suivant:—

Les décrets du conseil attachés au document de la session No 58*g* ci-annexé sont les seuls passés en rapport avec les augmentations de salaires inscrites en détail dans les pages 556, 557, 558, 559, 560, 561, 563 et 564 des *Débats* non revisés de 1909.

Les augmentations accordées aux fonctionnaires employés dans la division des arpentages l'ont été en conformité de la Loi concernant le département de l'Intérieur, chapitre 54, articles 6 et 8 des Statuts Revisés qui se rapporte à l'emploi et au paiement d'aides temporaires, dans la division de l'arpenteur général, pour l'accomplissement de services qui exigent des connaissances techniques, scientifiques ou professionnelles.

Les augmentations accordées aux employés des terres fédérales, service extérieur, terres des écoles, immigration et arpentages de frontières l'ont été en vertu de l'autorité du département. (*Document de la session, No 58j.*)

Sur motion de M. Paterson, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie d'un rapport de Thomas Costello, officier spécial douanier, sur la question de l'industrie des lainages dans la Grande-Bretagne.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date de ce jour,—Copie d'un rapport de Thomas Costello, officier spécial douanier, sur la question de l'industrie des lainages dans la Grande-Bretagne. (*Document de la session, No 87.*)

Sur motion de M. Thoburn, secondé par M. Owen,

Ordonné, que le rapport de M. Thomas Costello sur les conditions de l'industrie des lainages dans la Grande-Bretagne, soit imprimé immédiatement et que la règle 72 siit suspendue à cet égard.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le dixième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et trouve que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée autorisée, et pour autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer Kootenay et Arrowhead; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour l'achèvement de ses voies ferrées.

De la compagnie dite *The Manitoba and Northwestern Railway Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la compagnie dite *Monarch Cash Mutual Fire Insurance Company*; pour une charte sous le nom de *Monarch Fire Insurance Company.*

De la *Quebec Oriental Railway Company*; pour une loi à l'effet d'amender sa charte et les lois qui l'amendent.

De la compagnie dite *The Hart-Otis Car Company* (à responsabilité limitée); pour une loi à l'effet d'autoriser le Commissaire des brevets d'ordonner que certains brevets qui lui appartiennent, soient soumis aux conditions énoncées dans les paragraphes (*a*), (*b*), (*c*) et (*d*) de l'article 44 de la Loi des brevets.

De Frank Parsons; pour une loi lui accordant le divorce d'avec Ellen Parsons (née Waller), sa femme.

De Aaron William Morley Campbell; pour une lôi de divorce avec sa femme, Sarah Campbell (née McFeeters).

De John Grant Ridout; pour une loi de divorce avec sa femme, Alice Mabel Ridout (née Callighen).

De Evelyn Martha Keller (née Graham); pour une loi de divorce avec son mari, Henry Charles Keller.

De John Christopher Cowan; pour une loi de divorce avec sa femme, Daisy Cowan (née McFarland).

Du très révérend Clement Hoyler et autres; pour une charte sous le nom de *The Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 79) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill (No 80) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company.*

Bill (No 81) concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*

Bill (No 82) concernant la *Monarch Fire Insurance Company.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 98.

M. Aylesworth, l'un des membres du Cinseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de la convention spéciale pour la soumissions à des arbitres des questions relatives aux pêcheries sur la côte nord de l'Atlantique, en vertu du traité général d'arbitrage conclu entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne le 4 avril 1908. (*Document de la session, No 88.*)

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 février 1909,—Etat indiquant combien de têtes de bétail se trouvent actuellement dans les diverses fermes expérimentales, et quelles sont les diverses espèces d'animaux; quelle est la valeur estimative de chaque espèce; à quoi servent ces animaux; combien d'acres chaque ferme comprend; combien d'acres sont en culture sur chaque ferme. (*Document de la session, No 89.*)

M. Fisher met aussi devant la Chambre,—Déclaration de principes conférence pour la conservation des richesses naturelles de l'Amérique du Nord. (*Document de la session, No 90.*)

Sur motion de M. Fisher, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, que le document qui précède soit imprimé sans délai et que la règle 72 soit suspendue à cet effet.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. McIntyre (Strathcona) propose, secondé par M. Pardee,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 108.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants:.

Bill (No 23) concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company;*

Bill (No 28) concernant la station dite *Union* et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway of Manitoba,* à Portage-la-Prairie;

Bill (No 38) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company;*

Bill (No 41) concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné les dits bills séparément, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement;

Aussi, le comité a examiné le bill (No 25) concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* à Fort-William, Ontario, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. McIntyre (Strathcona), secondé par M. Carvell,

Ordonné, que le bill (No 23) concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. McIntyre (Strathcona), secondé par M. Carvell,

Ordonné, que le bill (No 28) concernant la station dite *Union* et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway of Manitoba,* à Portage-la-Prairie, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Delisle, secondé par M. Turgeon,

Ordonné, que le bill (No 38) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. McIntyre (Strathcona), secondé par M. Smith (Nanaïmo),
Ordonné, que le bill (No 41) concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six millions huit cent quatre-vingt mille cinq cent cinquante-six dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les postes—service extérieur:—Appointements et allocations, $2,737,856.25; service postal, $3,457,200; divers, $545,500; Territoire du Yukon, $140,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.
Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé une résolution.
Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.
M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.
Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 1er mars 1909.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Emmerson,—la pétition de John L. Weller, de Sainte-Catherine, et autres de l'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Par M. Gauvreau,—la pétition de Joseph Rioux et autres, de Trois-Pistoles et autres lieux de Québec; et la pétition de Donald Fraser et autres, du Nouveau-Brunswick et de Québec.

Par M. Lachance,—la pétition de la *Royal Guardians and Fraternal Benefit Association.*

Par M. Staples,—la pétition de Thomas Robinson et autres, du Manitoba.

Par M. Mulloy,—la pétition de Charles Hoffman et autres, directeurs provisoires de la *Manitoba Radial Railway Company.*

Par M. Wallace,—la pétition de H. Mason, M.D., et autres, de Toronto-Ouest et autres lieux de l'Ontario.

Par M. Turriff,—la pétition de la *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company;* et la pétition de Willard Parker Anderson, de Glendale-Farm, Estevan, Saskatchewan.

Par M. Marshall,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Brockville, Westport et du Nord-Ouest.

Par M. Roche,—la pétition de Adam F. Shillington et autres, médecins, de la cité d'Ottawa, Ontario.

Par M. Sutherland,—la pétition de Alexander Stuart et autres, de la cité de London, Ontario, et autres lieux.

Par M. Bickerdike,—la pétition du conseil de la Chambre de Commerce de Montréal.

Par M. Lewis,—la pétition de Fleetwood H. Ward, de la cité de Montréal, Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De Isaac Moore, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec sa femme Mary Ellen Moore (née Terry).

De Annie Bowden (née Pendrel), de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec son mari Herbert Bowden.

De Charles Bowerbank Lowndes, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec sa femme Lulu Anna Henderson Lowndes (née Peterson).

De L. J. H. Miller et autres, de Montréal; pour une charte sous le nom de la *Kapitchouan Railway Company.*

De Washington R. McCloy, de Ellwood, Indiana; pour une loi à l'effet de prolonger la durée d'un brevet lui appartenant, pour une machine à finir les ouvrages en verre.

De Mildred Gwendolyn Patterson (née Church), maintenant de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec son mari Charles Colebrook Patterson.

De John H. Senkler et autres, de Vancouver, Colombie-Britannique, et de Montréal, Qué.; pour une charte sous le nom de *Kootenay and Alberta Railway Company.*

De la *Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour l'expropriation de terrains en vertu de leur charte.

De John Wake, de Minnedosa, Man.; pour une loi de divorce avec sa femme Anny Wake (née Renwick).

De Thomas Francis Johnson et autres, directeurs provisoires de la *National Accident and Guarantee Company of Canada*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour prélever le capital-actions nécessaire pour cette entreprise, et d'autoriser le changement du siège du bureau principal.

De Annie Louisa Coltman (née Warwick) maintenant de Buckingham, Qué.; pour une loi de divorce avec son mari Milton Delose Coltman.

M. Clarke (Essex), du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que la preuve faite au sujet d'un paiement de $2,400 à E. A. Hoare en rapport avec le viaduc du Cap-Rouge, chemin de fer Transcontinental, district B, soit imprimé de jour en jour, et que la règle 72 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Clarke (Essex), secondé par M. Cash,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le deuxième rapport du comité des Comptes Publics.

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 83) modifiant le Code criminel concernant les armes offensives et les personnes condamnées à mort.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochain séance de la Chambre.

La Chambre reprend ses délibérations en comité général sur les bills suivants:—

Bill (No 25) cincernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* à Fort-William, Ontario;

Bill (No 46) concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné les dits bills séparément et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement;

Aussi, le comité a examiné le bill (Ni 44) constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. McIntyre (Strathcona),

Ordonné, que le bill (No 25) concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* à Fort-William, Ontario, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. McIntyre (Strathcona), secondé par M. Turriff,

Ordonné, que le bill (No 46) concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 76) constituant en corporation l'*Imperial Fire Insurance Company.*

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Boyer, secondé par M. Lanctôt (Richelieu),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, rapport d'inspecteur et d'ingénieur, relativement à la pose d'une passe migratoire à l'entrée de la rivière à Delisle, Soulanges.

Sur motion de M. Boyer, secondé par M. Lanctôt (Richelieu),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant à quel travail le Bureau de traduction des Communes est tenu; le nombre des traducteurs permanents employés dans cette branche; la totalité des salaires payés à ces traducteurs; les documents, rapports et autres pièces qui ont été traduits dans ce bureau, dans les derniers douze mois,—cet état ne devant pas comprendre les pages déjà traduites l'année précédente et, répétées pour les besoins du rapport, et non plus les tableaux déjà faits et traduits et répétés de même pour compléter ces rapports et documents qui ont été traduits en dernier lieu; la totalité des pages traduites par les traducteurs permanents; le nombre de personnes en dehors de ce bureau de traduction auxquelles on a également donné du travail de traduction; le coût de ce travail extérieur, et le nombre de pages traduites de ce chef; si la traduction des livres bleus et autres pièces, moins le *Hansard,* est fait dans certains départements, autres que le bureau de traduction des Communes, et quels sont ces départements.

Sur motion de M. Barnard, secondé par M. Burrell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers et correspondance entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique au sujet de la réduction des réserves sauvages dans cette province proportionnément à la décroissance de la population sauvage tel que prescrit par décret du conseil.

Sur motion de M. Perley, secondé par M. Gordon (Nipissing),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître quel a été, en moyenne, le nombre d'hommes employés, en quelque manière que ce soit, pour le service, le maintien et les réparations du canal de Carillon et Grenville, durant chacun des mois suivants: juillet et août 1906 et 1908; septembre et octobre 1907 et 1908; quel est le total de la somme déboursée pour gages et salaires, ainsi que la dépense totale de quelque nature que ce soit, en rapport avec le dit canal, durant chacun de ces mois.

Sur motion de M. Sharpe (Lisgar), secondé par M. Gordon (Nipissing),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître combien de boisseaux de blé de semence ont été achetés pour la Saskatchewan et l'Alberta, pour la saison de 1908; de qui ils ont été achetés, à quel prix, et quel en était le type; si ce blé ainsi acheté avait été nettoyé pour fins de semence; si tout le blé ainsi acheté a été employé comme blé de semence; à qui il a été vendu et à quel prix; quelle a été la perte totale subie en rapport avec le blé ainsi acheté.

Sur motion de M. Sharpe (Lisgar), secondé par M. Gordon (Nipissing),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,——Etat faisant connaître combien de minots d'avoine anglaise ont été achetés comme grains de semence pour la Saskatchewan et l'Alberta en 1908, et à quel prix; si cette avoine a été nettoyée avant ou après avoir été achetée; si cette avoine a été employée en entier pour semence; à qui

elle a été vendue et à quel prix; le montant total perdu dans cet achat d'avoine en Angleterre, et si des plaintes ont été faites contre la qualité de ce grain de semence.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Haggart (Lanark),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, documents et papiers concernant la construction réelle ou projetée d'une ligne ferrée depuis un point à ou près Caledonia jusqu'à Liverpool, n'excédant pas 29 milles, tel que mentionné dans les Statuts de 1903, chapitre 57, article 23 (*d*), et de tous décrets du conseil, rapports, contrats, arrangements et autres papiers se rapportant à cette affaire.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Monk,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance depuis le 1er janvier 1907, entre le gouvernement et les Commissaires des havres de Montréal, Québec et Trois-Rivières concernant l'intérêt dû ou en souffrance sur les avances faites par voie de prêts aux dits commissaires par le gouvernement.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Haggart (Winnipeg),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les noms et domiciles de tous les métis vivant dans les Etats-Unis qui ont reçu un scrip depuis janvier 1902, et les noms des personnes auxquelles le dit scrip a été expédié ou livré.

Sur motion de M. Clarke (Essex), secondé par M. Smith (Nanaïmo),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et de tous décrets du conseil, papiers et documents concernant le désaveu ou la demande de désaveu d'une loi de la législature de la province d'Ontario, intitulée: « *An Act respecting Cobalt Lake and Kerr Lake* », chapitre 15 des Statuts de 1907.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

M. Lennox propose, secondé par M. Taylor (Leeds),—Que l'expérience des provinces qui ont pris en main le service téléphonique, et la preuve recueillie par le comité de cette Chambre nommé aux fins de faire une enquête au sujet de la question des télégraphes et des téléphones, il y a plus de quatre ans, établissent le fait que le peuple canadien, en dehors de la sphère des lignes administrées par les provinces, paye pour le service téléphonique des taux plus élevés qu'il ne devrait payer.

Que c'est le devoir pressant du gouvernement d'inaugurer et de réaliser les mesures propres à mettre fin à des abus de longue durée, à cet égard, et à assurer au peuple canadien, en dehors des provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta et de Manitoba, un taux de service au moins aussi modéré, eu égard aux conditions locales, que le taux courant dans les régions où un service national de téléphone est maintenu.

M. Maclean (Lunenburg) propose, comme amendement, secondé par M. Sinclair,—Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés et remplacés par les suivants:—« cette Chambre affirme de nouveau son approbation de la législation passée récemment par le Parlement canadien et par laquelle les compagnies de téléphones sont placées sous le contrôle public par l'intermédiaire de la Commission des chemins de fer, et exprime l'opinion que, jusqu'à l'époque où les autres provinces de la Confédération suivront l'exemple de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Mani-

toba, en acquérant la clientèle et la propriété des compagnies de téléphones établies sur leurs territoires, le contrôle actuel exercé par le gouvernement est suffisant pour protéger les intérêts du public et quant aux taux et quant à l'efficacité du service téléphonique ».

Et un débat s'ensuivant;

M. Carvell propose, secondé par M. Turriff,—Que le débat soit ajourné.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Allen,
Aylesworth,
Beauparlant,
Bickerdike,
Borden (sir Frederick),
Boyer,
Brodeur,
Bureau,
Calvert,
Carrier,
Carvell,
Cash,
Champagne,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red Deer),
Clarke (Essex),
Currie (Prince-Edouard),
Delisle,
Demers,
Dugas,
Ecrément,
Emmerson,
Fielding,
Fortier,
Fowke,
Gauvreau,
Geoffrion,
Girard,
Graham,
Guthrie,
Hodgins,
Hunt,
Kyte,
Lachance,
Lanctot (Laprairie-Napierville),
Lanctot (Richelieu),
Lapointe,
Laurier (sir Wilfrid),
Lavergne,
LeBlanc,
Lemieux,
Loggie,
Lovell,
Macdonald,
Maclean (Lunenburg),
MacNutt,
McAllister,
McCoig,
McColl,
McCraney,
McGivern,
McIntyre (Perth),
McIntyre (Strathcona),
McKenzie,
McLean (Sunbury),
McMillan,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Martin (Regina),
Mayrand,
Meigs,
Michaud,
Miller,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Papineau,
Parent,
Paterson,
Pickup,
Proulx,
Pugsley,
Rankin,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Rivet,
Robb,
Ross,
Roy (Montmagny),
Rutan,
Savoie,
Schell,
Sealey,
Séguin,
Sinclair,
Smith (Middlesex),
Smith (Nanaïmo),
Smith (Stormont),
Sutherland,
Talbot,
Tobin,
Tolmie,
Turcotte (Nicolet),
Turcotte (comté de Québec),
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Warburton,
White (Victoria, Alta.),
Wilson (Laval)—101.

CONTRE:

Messieurs

Armstrong,
Arthurs,
Barker,
Barnard,
Barr,
Blain,
Borden (Halifax),
Boyce,
Bradbury,
Broder,
Burrell,
Currie (Simcoe),
Doherty,
Edwards,
Elson,
Goodeve,
Haggart (Winnipeg),
Henderson,
Herron,
Hughes,
Jameson,
Kidd,
Lake,
Lennox,
McCall,
Magrath,
Middlebro,
Northrup,
Owen,
Perley,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Roche,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Smyth,
Sproule,
Staples,
Stewart,
Taylor (Leeds),
Taylor (New-Westminster),
Thoburn,
Thornton,
Wallace,
Wilson (Lennox-et-Addington)—47.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Le débat est, en conséquence, ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne à demain.

Mardi, 2 mars 1909.

Prières.

M. Clarke (Essex), du comité des Comptes Publics présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les comptes, pièces justificatives et autres documents concernant le paiement de $2,400 à E. A. Hoare, en rapport avec le viaduc du Cap-Rouge, chemin de fer Transcontinental, district B, tel que mentionné à la page W-387 du rapport de l'Auditeur général pour l'année expirée le 31 mars 1908, et à ce sujet il a interrogé des témoins sous serment,—et pour l'information de la Chambre, il soumet avec le présent rapport la preuve faite par les dits témoins, et les exhibits produits. (*Appendice No 1.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Etat faisant connaître si le département des Chemins de fer et Canaux a demandé des soumissions pour le clôturage en fil métallique de 144 milles, plus ou moins, durant l'été ou l'automne de 1908; si ces soumissions ont été demandées par annonces publiques ou par circulaires; et combien de soumissions ont été reçues et de qui; si le contrat a été donné, à quel prix et à qui; quelle quantité de fil a été achetée par le susdit département en 1908, soit par voie de soumissions ou autrement, et quel a été le prix par mille. (*Document de la session, No 67a.*)

L'honorable William Templeman, député du district électoral de Comox-Atlin, Colombie-Britannique, ayant prélablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Murphy propose, secondé par M. Graham,—Que cette Chambre, jeudi prochain, se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant un département du service civil devant être appelé département des Affaires étrangères.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, jeudi prochain, pour considérer la dite résolution.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le onzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et trouve que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour l'achèvement de ses voies ferrées autorisées; et aussi, de lui donner l'autorisation de tracer, construire et exploiter un autre embranchement.

De la compagnie dite *The Cobalt Range Railway Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour le commencement et l'achèvement de ses voies ferrées autorisées, et pour autoriser le prolongement de quelques-unes d'entre elles.

De la compagnie dite *The Windsor, Essex and Lake Shore Railway Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour le commencement et l'achèvement des voies ferrées qu'elle est autorisée de construire, et de lui permettre d'émettre des obligations.

De M. A. Faulkner et autres; pour une charte sous le nom de *The Prudential Trust Company* (à responsabilité limitée).

De la compagnie dite *The Athabaska Northern Railway Company*; pour une loi déclarant que ses pouvoirs corporatifs sont en pleine vigueur, et prolongeant le délai fixée pour la construction de ses travaux.

De Mildred Gwendolyn Patterson (née Church), maintenant de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec son mari Charles Colebrook Patterson.

De John Wake, de Minnedosa, Man.; pour une loi de divorce avec sa femme Anny Wake (née Renwick).

De Annie Louise Coltman (née Warwick) maintenant de Buckingham, Qué.; pour une loi de divorce avec son mari Milton Delose Coltman.

De Isaac Moore, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec sa femme Mary Ellen Moore (née Terry).

De Annie Bowden (née Pendrel), de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec son mari Herbert Bowden.

De Charles Bowerbank Lowndes, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec sa femme Lulu Anna Henderson Lowndes (née Peterson).

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 84) concernant l'*Athabaska Northern Railway Company.*

Bill (No 85) concernant la *British Columbia Southern Railway Company.*

Bill (No 86) concernant la *Cobalt Range Railway Company.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 98.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre reprend en comité général ses délibérations sur le bill (No 44) constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company*; et après avoir ainsi siégé quelque temps,—l'heure consacrée aux bills privés en vertu de la règle 25 étant expirée, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quitre-vingt-quatre mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—canal Welland:—Eclairage élecrique et outillage de force motrice, $8,000; pour élargir le canal près de Welland, $40,000; Port-Colborne—améliorations, $65,000; levés, $10,000; dock au sud de Welland, $40,000; embranchement conduisant à l'élévateur de Port-Colborne, $21,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Saut-Sainte-Marie, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et huit mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux:—Canal du Saut-Sainte-Marie—reconstruction de la jetée de l'entrée du nord, y compris le dragage, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Québec:—Rebornages, arpentages, etc., $5,500; dragage, $18,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Mur, côté nord, bassin No 2, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Soulanges:—Agrandissement de la base en béton des poteaux d'amarrage, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Beauharnois:—Construction d'un mur de soutènement en pierre pour la digue en argile, $1,500; macadamiser le chemin à la digue de Hungry-Bay, $11,000; prolongement du mur de soutènement à Hungry-Bay, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Chambly:—Réfection du pont de halage, Pont-Jones, $500; barrages flottants pour le côté est de l'entrée du canal à Saint-Jean, $610; macadamiser le chemin de halage, $5,500; remplacer les vieux ponts du chemin, $1,100; renouveler le remplage à l'ancien coursier, écluse No 6, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'écluse de Saint-Ours:—Renouveler les piliers des barrages flottants, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 3 mars 1909.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et sept minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à deux heures p.m.

Mercredi, 3 mars 1909.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De John L. Weller, de St. Catharines, et autres, d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick; pour une charte sous le nom de *The Fundy Tidal Power Company,* avec déclaration que leur entreprise est dans l'intérêt général du Canada.

De Donald Fraser et autres, du Nouveau-Brunswick et de Québec; pour une charte de compagnie aux fins de construire une voie ferrée entre le lac Long et Cabano, sur le lac Témiscouata, dans le comté de Témiscouata, Qué.

De la *Royal Guardian and Fraternal Benefit Association*; pour une charte l'autorisant de transiger des affaires dans tout le Canada, et ailleurs, etc.

De Charles Hoffman et autres, directeurs provisoires de la *Manitoba Radial Railway Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement de la construction et l'achèvement des voies ferrées qu'elle est autorisée de construire.

De la Compagnie des lignes d'embranchement du Grand-Tronc-Pacifique; pour une loi amendant sa charte qui l'autorise de tracer, construire et exploiter certains embranchements.

De la *Brockville, Westport and Northwestern Railway Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction d'un certain prolongement de sa voie ferrée.

De Adam T. Shillington et autres, médecins, de la cité d'Ottawa, Ont.; pour une charte sous le nom de l'Association médicale canadienne.

D'Alexander Smart et autres, de London, Ont., et d'autres endroits; pour une charte sous le nom de la Compagnie de fidéicommis des provinces des prairies.

De Fleetwood H. Ward, de Montréal, Qué.; pour une loi de divorce avec Jennie May Morell.

De William Parker Anderson, de Glendale-Farm, Estevan, Sask.; priant la Chambre de le libérer de certaines demandes de paiements, faites contre lui par le département des Mines, pour droits régaliens sur du charbon extrait par lui dans une certaine subdivision, et pour l'émission en sa faveur d'une concession minière de charbon.

De Joseph Rioux et autres, de Trois-Pistoles, et autres endroits dans la province de Québec; de Thomas Robinson et autres, de Manitoba, et de M. Mason, M.D., et autres, de Toronto-Ouest et autres endroits dans la province d'Ontario; pour une loi à l'effet de prohiber pour les employés de chemins de fer un service de plus de huit heures consécutives par jour.

La pétition du conseil de la Chambre de Commerce, de Montréal: demandant la passation de mesures législatives à l'effet de faire assumer par le gouvernement la dette actuelle des Commissaires du havre de Montréal, etc.,—étant lue;

M. l'Orateur décide: « Qu'elle ne peut être reçue vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics ».

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Maclean (Lunenburg),

Ordonné, que la partie du rapport du département de la Marine et des Pêcheries pour l'année expirée le 31 mars 1908, concernant le homard et les huîtres, soit référée au comité de la Marine et des Pêcheries.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le douzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a soigneusement examiné la pétition de la Compagnie de chemin de fer *Kettle River Valley*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour l'achèvement de ses voies ferrées autorisées, et de construire et exploiter une voie ferrée entre Penticton, sur le lac Okanagan, Colombie-Britannique, et un point à ou près Nicola, sur la ligne ferrée de la *Nicola, Kamloops and Similkameen Coal and Railway Company*, et il constate que les prescriptions de la règle ont été remplies sauf en ce qui regarde la prolongation projetée du délai fixé pour l'achèvement des lignes ferrées qu'elle est autorisée à construire dont il n'est pas fait mention dans l'avis.

Sur motion de M. Maddin, secondé par M. Meighen,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître, relativement au steamer du gouvernement *Stanley* les détails suivants pour les années de 1894 à 1908, inclusivement:—le total annuel des gages des officiers, des mécaniciens, des matelots et des autres hommes employés sur le navire;—le total des gages payés pour la manutention du fret à Pictou et dans les autres ports;—le total des gages payés pour le chargement du charbon à Pictou et dans les autres ports;—la quantité totale et le coût total du charbon;—la quantité totale de viande et de volaille consommée, et ce qu'elles ont coûté;—la quantité totale de lait frais consommé, ce qu'il a coûté;—le coût et la quantité totale de lait condensé employé;—le coût total et la quantité totale des autres provisions consommées;—le nombre total de voyages faits en service d'hiver;—le nombre total de passagers transportés, et le montant total payé par eux;—le nombre total de repas servis, et le revenu qu'ils ont rapporté;—la quantité totale de fret transporté, et ce qu'il a rapporté;—la somme totale dépensée pour réparations à la coque;—la somme totale dépensée pour réparations aux machines, à l'ameublement, etc.;—la dépense totale du navire chaque année;—le salaire total de l'agent à Pictou et à Charlottetown, respectivement;—le nombre total d'officiers, de mécaniciens, de matelots et d'autres hommes, à bord, respectivement;—les mêmes renseignements quant aux steamer *Minto*.

Sur motion de M. Roche, secondé par M. Lennox,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître combien de bureaux de poste ont été transférés dans la province du Manitoba depuis le 1er novembre 1908; quels étaient les précédents maîtres de poste, et quels sont les présents titulaires, et les noms des bureaux de poste; pour quelles raisons les transferts ont été faits.

Sur motion de M. Lenox, secondé par M. Taylor (Leeds),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes les soumissions reçues pour la construction des sections suivantes de la division de l'est du chemin de fer National Transcontinental, ainsi que les différentes listes des quantités estimatives préparées par les ingénieurs, et d'après lesquelles les contrats ont été adjugés, les sections ci-mentionnées étant celles dont il est fait mention dans la réponse du ministre des Chemins de fer et Canaux, donnée à la Chambre le 13 avril 1908, et qui est comme suit:—

RELEVÉ Nº 1 -COMMISSAIRES—DIVISION DE L'EST.

Parcours, à partir de Moncton. De	A	Description.	Nombre de milles.	L'estimation avec laquelle chacune de ses entreprises a été adjugée.	Date du Contrat.	Achèvement.
				$ c.		
0·00	50·00	Moncton jusqu'à près de Chipman	50·00	989,895 90	14 mars '07	1 sept. '08
50·00	58·55	Près de Chipman, vers l'est, 8·55 milles..	9·55	289,190 62	23 août '07	1 août '08
58·55	97·60	Près de Chipman, vers l'ouest jusqu'au croisement de l'Intercolonial.......	39·05	767,434 65	28 mars '08	1 sept. '10
97·60	164·00	Croisement de l'Intercolonial jusqu'au poteau miliaire 164	66·40	1,898,124 21	28 " '08	" '10
164·00	195·80	Poteau miliaire 164 jusqu'aux Grandes Chutes	31·80	1,646,253 65	28 " '08	" '10
195·80	256·68	Grandes Chutes à la limite du Nouveau-Brunswick..................	60·88	1,385,941 09	9 " 07	" '08
256·68	309·74	Limite du Nouveau-Brunswick jusqu'à 150 miles à l'est du pont de Québec....	53·06	2,377,409 00	28 " '08	" '10
309·74	459·74	{ Du pont de Québec vers l'est, 150 miles	148·89	} 5,011,316 50	9 " '07	" '09
		Tronçon du pont de Québec (non-compris dans l'estimation)........	1·11			
459·74	509·74	Pont de Québec vers l'ouest, 50 milles ...	50·00	1,489,537 92	15 mai '06	" '07
509·74	609·74	50 milles à l'ouest du pont de Québec jusqu'à 150 milles à l'ouest............	100·00	3,807,719 54	15 " '06	" '07
609·74	654·74	150 milles à l'ouest du pont de Québec jusqu'à près de Waymontachêne.......	45·00	} 1,691,073 41	14 mars '07	" '08
654·74	656·07	Devant être compris dans cette entreprise.	1·33			
656·07	877·75	Près de Waymontachêne jusqu'à près de la rivière Harricanaw............	221·68	Pas adjugée.		
877·75	1,027·75	Près de la rivière Harricanaw jusqu'à près du raccordem. du ch. de fer T. et N.O..	150·00	3,986,901 42	14 " '07	" '09
1,027·75	1,127·75	Du raccordement du chemin de fer T. et N.O. jusqu'à 100 milles à l'ouest....	100 00	3,936,566 00	20 " '08	" '10
1,127·75	1,171·85	De 100 milles à l'ouest du raccordement du chemin de fer T. et N.O. jusqu'à l'extrémité ouest du district "D"	44·10	Pas adjugée.		
1,171·85	1,334·35	De l'extremité du district "D" vers l'ouest	162·50	"		
1,334·35	1,409·35	De 19½ milles à l'ouest de la riuière à la Vase, vers l'est..................	75 00	2,101,499 88	28 " '08	" '10
1,409·35	1,429·76	De 19½ milles à l'ouest de la riv. à la Vase, à l'extrémité ouest du district "E"....	20·41	Pas adjugée.		
1,429·76	1,557·80	De l'extrémité ouest du district "E" jusqu'au raccordement du lac Supérieur ..	128·04	"		
1,557·80	1,804·66	Du raccordement du lac Supérieur jusqu'à la rive ouest de la rivière Rouge..	246·86	13,010,398 92	15 mai '06	" '07

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Taylor (Leeds),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître (1) les diverses quantités d'ouvrages de chaque description ou classe terminés par les différents entrepreneurs, et certifiés exacts par les ingénieurs, et payés jusqu'au 31 décembre 1908, sur les différentes sections de la division de l'est du chemin de fer National Transcontinental; (2) là où les sections n'ont pas été terminées, les différents états estimatifs des quantités des diverses classes d'ouvrages qui restent à exécuter, ainsi que le coût estimatif du parachèvement de ces travaux, calculé d'après les prix des entrepreneurs inscrits sur chaque soumission.

Sur motion de M. Edwards, secondé par M. Marshall,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Production des soumissions originales reçues en réponse aux annonces demandant des soumissions pour l'érection de l'édifice, au collège militaire Royal de Kingston, destiné à l'installation d'écuries attachées aux casernes. Aussi, copie des annonces et des journaux dans lesquels elles ont été publiés,—les dits papiers ne devant pas faire partie des archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au département des Travaux Publics après examen.

Sur motion de M. Edwards, secondé par M. Marshall,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Production des soumissions originales reçues en réponse aux annonces demandant des soumissions pour l'érection de l'hôpital vétérinaire à Kingston. Aussi, copie des annonces et des journaux dans lesquels elles ont été publiés,—les dits papiers ne devant pas faire partie des archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au département des Travaux Publics après examen.

Sur motion de M. Taylor (New-Westminster), secondé par M. Barr,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître, quant aux permis accordés, depuis le 30 juin 1896, pour coupe de bois sur les terres fédérales dans la Colombie-Britannique, les noms et adresses des concessionnaires, la date, la durée et la superficie de chaque permis, et les boni reçus.

Sur motion de M. Taylor (New-Westminster), secondé par M. Barr,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître, quant aux poursuites, intentées depuis 1896, pour transgression de la Loi des postes, la nature de chaque infraction, le lieu de résidence de la personne incriminée, le résultat de chaque poursuite, et l'amende imposée.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario-Nord), secondé par M. Schaffner,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les montants déposés dans le département d'épargne du gouvernement les 1er octobre 1889, 1896, 1897 et 1898, respectivement; le nombre de fonctionnaires employés à l'administration de ces fonds en 1888, 1890, 1898, 1900 et 1908; et le coût de l'administration de ces fonds au cours des années 1888, 1890, 1898, 1900 et 1908.

M. Lapointe propose, secondé par M. Ecrement,—Que cette Chambre est d'avis qu'il serait dans l'intérêt de l'agriculture que de nouvelles stations d'expériences soient établies à certains endroits éloignés de celles actuellement existantes ou dont les conditions de climat et de sol sont différents.

Que spécialement une station d'expérience devrait être établie et mise en opération dans la partie est de la province de Québec.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 4 mars 1909.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Lake,—la pétition de C. O. Davidson et autres, de Prince-Albert, Saskatchewan.

Par M. White (Renfrew),—la pétition de M. Goulet autres, d'Ottawa et autres lieux de l'Ontario.

Par M. Herron,—la pétition de H. G. Montgomery et autres, d'Alberta.

Par M. Goodeve,—la pétition de J. R. Clark et autres, de North-Bend et autres lieux de la Colombie-Britannique.

Par M. Chisholm (Antigonish),—la pétition de D. Landry et autres, de Pomquet et autres lieux, Nouvelle-Ecosse.

M. Sinclair, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à siéger durant les séances de la Chambre.

M. Schell, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Le comité recommande que 20,000 exemplaires de la preuve faite devant lui au cours de cette session par chaque membre du personnel de la ferme expérimentale centrale, soient imprimés sans délai dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, sous forme de brochure, et en la manière adoptée pour le tirage sur feuilles volantes du rapport final du comité, pour être distribués comme suit, savoir:—

17,600 exemplaires aux membres du Parlement; 800 exemplaires de sa propre preuve à chaque fonctionnaire; 1,500 exemplaires au département de l'Agriculture, et 100 exemplaires pour l'usage du comité.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants qu'il rapporte sans amendement:—

Bill (No 42) concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company.*

Bill (No 47) concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company.*

Bill (No 53) concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company.*

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, qu'il rapporte avec des amendements:—

Bill (No 29) concernant la compagnie dite *The Winnipeg and North Western Railway Company.*

Bill (No 36) concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company.*

Bill (No 43) concernant la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company.*

Bill (No 58) concernant la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company.*

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 janvier 1909,—Copie de toute correspondance et de tous papiers et rapports d'ingénieurs ou autres concernant l'autorisation et la construction d'un canal entre le lac Simcoe et Newmarket, y compris tous contrats passés, le montant d'argent payé jusqu'à présent, et le coût estimatif des travaux lorsque terminés, ainsi que les plans donnant la dimension du canal, et les raisons commerciales à l'appui de la construction de ces travaux. (*Document de la session, No 94.*)

Sur motion de M. Graham, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport sur les progrès faits dans les études du chemin de fer de la Baie-d'Hudson, du 1er février 1909.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date de ce jour,—Copie du rapport sur les progrès faits dans les études du chemin de fer de la Baie-d'Hudson, du 1er février 1903. (*Document de la session, No 93.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et trouve que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies, savoir:—

De Arthur H. N. Bruce et autres; pour une charte sous le nom de *Arnprior and Pontiac Railway Company.*

De la Compagnie d'assurance contre l'incendie, d'Ottawa; pour une loi augmentant ses pouvoirs et changeant son nom en celui de Compagnie d'assurance d'Ottawa.

De Frank M. Gray; pour une loi à l'effet de prolonger la durée d'un brevet qui lui appartient, pour convertir la cellulose ligneuse en sucre fermentescible.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill (No 87) constituant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company.*

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 98.

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 88) concernant les voies de fait et les actes criminels commis contre la personne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Brodeur ait la permission de présenter un bill (No 89) modifiant la Loi des havres, quais et brise-lames de l'Etat.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre portant que la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution déclarant qu'il est expédient de créer un département du service civil du Canada sous le titre de Département des Relations extérieures,—étant lu;

M. Murphy propose, secondé par M. Graham,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer la dite résolution.

Et lt question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de créer un département du service civil du Canada sous le titre de Département des Affaires extérieures qui sera placé sous le contrôle du Secrétaire d'Etat du Canada, et que le Gouverneur en conseil pourra nommer un officier pour agir en qualité de sous-chef de ce département à un salaire de $5,000 par année, et tous autres officiers et commis qui seront nécessaires pour la bonne administration de ce département à tels salaires qui, aux termes de la loi de 1908 modifiant la Loi du service civil, seront appropriés aux divisions et subdivisions du service auxquelles ces officiers et commis seront attachés.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre (Perth) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de créer un département du service civil du Canada sous le titre de Département des Affaires extérieures qui sera placé sous le contrôle du Secrétaire d'Etat du Canada, et que le Gouverneur en conseil pourra nommer un officier pour agir en qualité de sous-chef de ce département à un salaire de $5,000 par année, et tous autres officiers et commis qui seront nécessaires pour la bonne administration de ce département à tels salaires qui, aux termes de la loi de 1908 modifiant la Loi du service civil, seront appropriés aux divisions et subdivisions du service auxquelles ces officiers et commis seront attachés.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Murphy ait la permission de présenter un bill (No 90) portant la création d'un département des Affaires extérieures.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Oliver propose, secondé par M. Murphy,—Que le bill (No 17) concernant l'Immigration, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Taylor (Leeds),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 février 1909,—Etat faisant connaître les noms du sous-officier-rapporteur, du greffier du scrutin, du scrutateur ou agent, ou de toute autre personne qui a rempli, respectivement, l'une de ces fonctions, dans les différents bureaux de votation dans le district électoral de Calgary lors de la dernière élection générale pour la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 95.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 février 1909,—Etat donnant toutes les listes d'électeurs telles que préparées par les énumérateurs et complétées par les sous-officiers-rapporteurs des différentes subdivisions de votation dans le district électoral de Calgary, dans la province d'Alberta, et qui ont servi à la dernière élection générale pour la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 95a.*)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 février 1909,—Copie du rapport de Charles Olin au département de l'Intérieur, en rapport avec son voyage en Suède, pour le compte de ce département en 1907-08; aussi, copie de toute la correspondance concernant le choix que l'on a fait de lui pour le dit voyage, ou qui se rapporte au dit voyage en quelque manière que ce soit. (*Document de la session, No 96.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 février 1909,—Copie de toutes demandes reçues pour le transfert de lots de villas dans la section 14, township 24, rang 1, à l'ouest du 5me méridien, et de toute correspondance à ce sujet depuis le 10 juin 1908. (*Document de la session, No 97.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er mars 1909,—Etat faisant connaître quel a été, en moyenne le nombre d'hommes employés, en quelque manière que ce soit, pour le service, le maintien et les réparations du canal de Carillon et Grenville, durant chacun des mois suivants: juillet et août 1906 et 1908; septembre et octobre 1907 et 1908; quel est le total de la somme déboursée pour gages et salaires, ainsi que la dépense totale de quelque nature que ce soit, en rapport avec le dit canal, durant chacun de ces mois. (*Document de la session, No 98.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 février 1909,—Etat faisant connaître en combien de cas, depuis que la Commission des chemins de fer a été constituée, elle a ordonné que l'on prît des moyens de protection aux traverses des voies ferrées sur les grands chemins, (*a*) en séparant la route et la voie ferrée, (*b*) par des barrières, (*c*) par d'autres moyens, et quelle méthode a été adoptée dans ces cas; quelle a été la nature du point de départ des procédures en chaque cas ; quel décret a été rendu quant à la dépense de l'ouvrage ou du service en chaque cas; sur quels points une séparation de la route et de la voie ferrée a été ordonnée, et à quel coût fixe ou estimatif en chaque cas; en combien d'instances et quells instances, les demandes ont été refusées. (*Document de la session, No 76a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 janvier 1909,—Etat indiquant, en ce qui concerne les item suivants qui paraissent dans les comptes publics:—

Chemin de fer Intercolonial, compte ouvert.	$965,418.00
Embranchement de Windsor.	180.34
Chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard.	19,687.00

(*a*) Quelle proportion de ces montants représente des deniers dus au gouvernement depuis une date antérieure à la fin de l'année fiscale 1904-05;

(*b*) Quelle partie du montant ainsi échu a été dépensée au cours de chaque année fiscale antérieure à 1906-07;

(*c*) Une liste des item inclus (*a*) qui représentent un montant excédant cent piastres, avec le nom du débiteur dans chaque cas, la date et la nature du service. (*Document de la session, No 67b.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 février 1909,—Copie de toute la correspondance échangée entre Rothwell, Johnston et Stubbs, avocats, de Winnipeg, et le gouvernement ou les Commissaires du chemin de fer Transcontinental quant aux instructions reçues par eux en rapport avec l'achat, de Kerr et Mathews, des terrains pour tête de ligne à Winnipeg, et quand aux services profes-

sionnels par eux rendus pour le compte du gouvernement, et la préparation des actes d'acquisition de la propriété; copies des mémoires des procureurs pour frais, vacations et correspondance en rapport avec cette transaction; un état faisant connaître toute la correspondance échangée entre le gouvernement et les commissaires du chemin de fer, et les vendeurs Kerr et Mathews à partir du commencement des négociations; et de plus, quelles mesures, s'il en est, ont été prises pour exproprier la propriété et pour en faire déterminer la valeur par voie judiciaire. (*Document de la session, No 46a.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à six heures et dix minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 5 mars 1909.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Roche,—la pétition de l'assemblée législative du Manitoba.

Par M. McAllister,—la pétition de A. Wilfrid Coombes et autres, de St. Mary's, comté de York et autres lieux du Nouveau-Brunswick.

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill (No 27) constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada.*

Bill (No 52) concernant la Banque de Vancouver.

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 février 1909,—Copie des décrets du conseil, correspondance, lettres, dépêches, mémoires, communications, entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien touchant l'organisation d'un état-major impérial. *(Document de la session, No 99.)*

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Copie de toute la correspondance échangée entre le département de l'Arpenteur général ou le département des Affaires des Sauvages et feu l'arpenteur fédéral Vaughan, contenant les instructions concernant l'arpentage de la paroisse de Saint-Pierre, de Saint-Clément et de la réserve des sauvages de Saint-Pierre, ainsi que la correspondance de M. Vaughan, etc.; copie de toute la correspondance échangée entre le département de l'Intérieur et M. H. M. Howell, commissaire chargé de s'enquérir des réclamations des sauvages sur la dite réserve; copie du rapport de M. Rothwell, greffier en loi du département de l'Intérieur sur les réclamations concernant les terres de la réserve Saint-Pierre; copie détaillée du compte de Fred. Head pour services rendus pendant l'enquête, et copie des instructions qui lui ont été données par le département de l'Intérieur et des Affaires des Sauvages. *(Document de la session, No 100.)*

Sur motion de M. Schell, secondé par M. Cash,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 91) constituant en corporation la *Prudential Trust Company* (à responsabilité limitée).

Bill (No 92) concernant certains brevets de la *Hart Otis Car Company* (à responsabilité limitée).

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Frederick W. Borden,

Résolu, que de cette date jusqu'à la fin de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité les mercredis, immédiatement après les questions.

M. Brodeur propose, secondé par Sir Frederick W. Borden,—Que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant un service de paquebots entre un port ou des ports en Canada et un port ou des ports en France.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, mardi prochain, pour considérer la dite résolutions.

M. Clarke (Essex) du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération la partie de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière qui demande une prolongation du délai fixé pour l'achèvement de ses voies ferrées autorisées, dont l'examinateur des pétitions a fait rapport comme n'étant pas mentionnée dans l'avis.

Vu qu'il a été prouvé que l'avis requis est actuellement publié et qu'une période suffisante de temps se sera écoulée avant que le bill soit pris en considération par le comité des Chemins de fer, votre comité recommande que l'avis soit jugé suffisant.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—canaux de Carillon et Grenville:—Achever les réparations à la brèche du barrage de Carillon, $15,000; macadamiser le chemin public le long du vieux canal, $7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'écluse de Sainte-Anne:—Poteaux d'amarrage en fonte, $680; réfection des vieux ponts en bois sur les éboulements du chemin, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall:—Réparer l'affouillement, $55,000; réparer la levée nord entre les écluses 18 et 19, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops:—Construire superstructure en béton et des ponts pour les jetées à l'entrée d'amont, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Réfection du pont aux écluses—Jones'-Falls et Washburn, $3,000; reconstruction du grand pont à Kingston-Mills, $7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent:—Améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf mille, cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Canal Welland:—Renouveler les jetées d'entrée—Port-Maitland, $65,000; soutènement en pierre pour les levées, $10,000; grosses répara-

tions, $10,000; renouveler les fondements à l'écluse Junction, $8,000; construire un nouvel appareil en acier pour lever les portes, $12,000; renouveler le pont sur le coursier—écluse No 2, vieux canal, $1,500; renouveler trois ponts de fossés d'irrigation, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre reprend ses délibérations en comité général sur le bill (No 44) constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Turriff propose, secondé par M. Smith (Nanaïmo),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 108.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants:—

Bill (No 42) concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company;*

Bill (No 47) concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company;*

Bill (No 53) concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company;*

Bill (No 29) concernant la compagnie dite *The Winnipeg and North Western Railway Company;*

Bill (No 36) concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company;*

Bill (No 43) concernant la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill (No 42) concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company;* aussi, le bill (No 47) concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company;* aussi, le bill (No 53) concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company;* aussi, le bill (No 36) concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company;* et aussi, le bill (No 43) concernant la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company,* et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement;

Aussi, le bill (No 29) concernant la compagnie dite *The Winnipeg and North Western Railway Company,* et le comité y a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général sur le dit bill.

Sur motion de M. Clarke (Essex), secondé par M. Gordon (Kent),

Ordonné, que le bill (No 42) concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Gordon (Nipissing), secondé par M. Beattie,

Ordonné, que le bill (No 47) concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Gordon (Nipissing), secondé par M. Daniel,

Ordonné, que le bill (No 53) concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Turriff,

Ordonné, que le bill (No 36) concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Cash, secondé par M. Smith (Nanaïmo),

Ordonné, que le bill (No 43) concernant la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et l'heure consacrée aux bills privés en vertu de la règle 25 étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-huit mille, quatre-vingt-dix-sept dollars et trente-trois centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—divers:—Rémunération de A. Brunet, directeur officiel du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, $2,000; entretien et fonctionnement de la Commission des chemins de fer pour le Canada, $107,000; inspection du Grand-Tronc-Pacifique, $28,000; pour pourvoir aux frais de préparation des plans pour la reconstruction du pont de Québec, $150,000; entretien, réparations et altérations au char du Gouverneur, $2,500; travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, $5,000; arbitrage et sentences arbitrales, $4,000; études et inspections—canaux, $3,000; études et inspection—chemins de fer, $28,000; frais de litige au sujet des chemins de fer et canaux, $6,000; pour payer certains frais relativement au renvoi des causes devant la Commission des chemins de fer, $10,000; souscription annuelle au Congrès International des chemins de fer à Bruxelles, $97.33; contribution des chemins de fer de l'Etat à la Faculté de l'Université McGill, pour la fondation d'une école de travaux d'art des chemins de fer et de transport en général sous la direction de la faculté des sciences appliquées, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent dix-huit mille sept cent soixante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux:—Personnel et réparations, $1,081,254; appointements et dépenses casuelles—employés à la statistique, $37,506, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-six mille cinq cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Colombie-Britannique:—Edifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $8,000; Fernie—édifice public, $25,000; Ladysmith—édifice public, $17,500; Prince-Rupert—station de quarantaine, $25,000; Vancouver—édifice public, $60,000; Victoria—pavillon des immigrants, $43,000; Victoria—hôtel des postes—modifications et allonges, $3,000; Williams-Head—station de quarantaine—améliorations, réparations aux bâtiments et aux aménagements, mobilier, etc., $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Samedi, 6 mars 1909.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions six cent trente mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ports et rivières:—Port-Arthur et Fort-William—amélioration du port et de la rivière, $600,000; port de Québec—quai de grande navigation à Lévis, $400,000; port de Québec—amélioration à l'embouchure de l'estuaire de la rivière Saint-Charles, $280,000; rivière Rouge—amélioration aux rapides Saint-André, $600,000; port de Saint-Jean—améliorations, $475,000; port de Tiffin—améliorations, $125,000; port de Victoria—améliorations, $150,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quarante-cinq minutes, samedi matin, elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 8 mars 1909.

Prières.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De C. O. Davidson et autres, de Prince-Albert, Sask.; de N. Goulet et autres, d'Ottawa et d'autres endroits, dans l'Ontario; de H. G. Montgomery et autres, de l'Alberta; de J. R. Clark et autres, de North-Bend et autres endroits, dans la Colombie-Britannique; de D. Landry et autres, de Pomquet et autres endroits, dans la Nouvelle-Ecosse; et de Wilfrid Coombes et autres, de St. Mary's, comté de York, et autres endroits, dans le Nouveau-Brunswick; pour une loi à l'effet de prohiber un travail de plus que huit heures consécutives, chaque jour, pour les employés de chemin de fer.

La pétition de l'Assemblée législative du Manitoba,—priant la Chambre de prendre de nouveau en considération la demande du Manitoba pour certain autre territoire en dehors des limites de celui qui lui a été assigné par la Chambre pendant la session de 1897-98,—aussi, pour un subside semblable à celui qui a été accordé aux provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan,—étant lue;

M. l'Orateur décide: « Qu'elle ne peut être reçue vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics ».

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie le certificat suivant:—

Bureau de greffier de la Couronne en chancellerie, Canada,
Ottawa, le 8 mars 1909.

onzième élection générale.

Les présentes font foi que par suite de la dissolution du dernier Parlement, et conformément à un bref d'élection en date du dix-huitième jour de septembre, écoulé, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à John T. Lightgow, comme officier-rapporteur pour le district électoral du Yukon pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral à la Chambre des Communes dans le Parlement convoqué en assemblée pour le vingtième jour du mois de janvier 1909, Frederick Jennyson Congdon a été dûment élu député du dit district électoral, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en chancellerie pour le Canada.

A Thomas B. Flint, écr,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Clarke (Essex),

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité des Ordres Permanents.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a soigneusement examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et il constate que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies en chaque cas, savoir:—

De la Compagnie *Ammonal Explosives* (1908), à responsabilité limitée; pour une loi à l'effet de remettre en vigueur, et de confirmer certains brevets, en sa possession, pour améliorations dans la manufacture de substances explosives, et pour d'autres fins.

De la compagnie dite *The Quinze and Blanche River Railway Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour le commencement et l'achèvement des embranchements qu'elle est autorisée de construire, et pour d'autres fins.

De E. A. Baynes et autres, de Montréal, Qué., et de Saint-Jean, N.-B., directeurs provisoires de la banque *Anglo-Canadian and Continental*; pour une loi à l'effet de changer le nom de la dite banque, et pour d'autres fins.

De la *Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour l'expropriation de terrains en vertu de leur charte.

De la *Royal Guardian and Fraternal Benefit Association*; pour une charte l'autorisant de transiger des affaires dans tout le Canada, et ailleurs, etc.

De Adam T. Shillington et autres, médecins, de la cité d'Ottawa, Ont.; pour une charte sous le nom de l'Association médicale canadienne.

De Fleetwood H. Ward, de Montréal; pour une loi de divorce avec sa femme Jennie May Ward.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 93) concernant des brevets de l'*Ammonal Explosives (1908), Limited.*

Bill (No 94) concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company.*

Bill (No 95) constituant en corporation les *Royal Guardians.*

Bill (No 96) concernant la *Kettle River Valley Railway Company.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, selon les termes de la règle 98.

M. Templeman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 février 1909.—Copie de toute preuve et de tous rapports, correspondance, rapports, écrits, papiers et documents en la possession ou sous le contrôle du département du Revenu de l'Intérieur, y compris toute correspondance et communications écrites échangées entre le département ou ses fonctionnaires ou agents et le gouvernement du Manitoba ou le procureur général ou autres fonctionnaires ou agents de cette province au sujet de la qualité d'huile de pétrole vendue dans le Manitoba et des accidents qui y ont été causés par l'huile de pétrole au cours de l'année 1908, et qui se rattachent aux enquêtes faites récemment sur les causes des dits accidents. (*Document de la session, No 103.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 février 1909,—Etat faisant connaître toutes les explorations faites jusqu'à ce jour en rapport avec le chemin de fer de la Baie-d'Hudson projeté. (*Document de la session, No 93a.*)

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 97) concernant les assurances.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Aylesworth ait la permission de présenter un bill (No 98) modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Conmee ait la permission de présenter un bill (No 99) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Copie des câblegrammes échangés entre Son Excellence le Gouverneur général et l'honorable Secrétaire d'Etat pour les colonies au sujet du traité relatif à la délimitation des eaux internationales. *(Document de la session, No 104.)*

La Chambre considère de nouveau en comité général les bills suivants:—

Bill (No 29) concernant la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company;* et

Bill (No 58) concernant la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné les dits bills séparément et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement;

Aussi, le bill (No 44) constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company,* et y a fait des amendements.

M. Guthrie propose, secondé par M. Conmee,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 108.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, délibère en comité général sur les bills suivants:—

Bill (No 27) constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada;*

Bill (No 52) concernant la Banque de Vancouver, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné les dits bills séparément, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

La Chambre procède à la prise en considération du bill (No 44) constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company,* tel qu'amendé par le comité, ce jour.

Ordoné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Turriff,

Ordonné, que le bill (No 29) concernant la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Turriff,

Ordonné, que le bill (No 58) concernant la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Elson, secondé par M. Chisholm (Huron),

Ordonné, que le bill (No 27) constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Roche, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill (No 52) concernant la Banque de Vancouver, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 75) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 79) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 80) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 81) concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 84) concernant l'*Athabasca Northern Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 85) concernant la *British Columbia Southern Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 86) concernant la *Cobalt Range Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 87) constituant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 82) concernant la *Monarch Fire Insurance Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 77) concernant un brevet de la *Sub-Marine Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie d'une convention complémentaire, concernant les relations commerciales entre la France et le Canada conclue à Paris le 23 janvier 1909, entre Sa Majesté et le Président de la République française. (*Document de la session, No 101.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 8 mars 1909.

Sur motion de M. Fraser, secondé par M. Monk,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre de permis pour la pêche et la mise en conserves du homard sur le littoral de l'Ile du Prince-Edouard émis par le gouvernement fédéral du 1er janvier 1904 à cette date, et à qui.

Les noms des personnes ou corporation qui ont demandé, depuis le 1er janvier 1904, des permis de pêche et de mise en conserves du homard dans la dite province.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Marshall,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les noms et domiciles des divers agents d'immigration en Canada qui sont chargés de placer les immigrants à leur arrivée en Canada; le salaire, ou rémunération, payé à chacun de ces agents au cours de l'année fiscale 1908 et jusqu'au 1er février 1909; et si ces agents reçoivent un salaire fixe, ou un certain montant pour chaque immigrant qu'ils ont placé.

Sur motion de M. Herron, secondé par M. Schaffner,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les noms et domiciles des divers inspecteurs d'immigrants employés par le gouvernement; le salaire ou émolument payé à chacun de ces inspecteurs pendant l'année fiscale 1908 et jusqu'au 1er février 1909; le mode de paiement et s'ils reçoivent un salaire fixe ou un certain montant pour chaque immigrant.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Monk,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes correspondance et communications écrites, et documents, reçus du grand secrétaire, ou de l'un quel-

conque des autres officiers de l'Union des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse, ou de l'une quelconque des branches ou succursales de la dite union, par le ministre de la Marine et des Pêcheries, ou l'un quelconque des fonctionnaires du dit département; ainsi que des réponses ou communications envoyées par le ministre, ou l'un quelconque des fonctionnaires du département, depuis le 1er janvier 1907.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario-Nord), secondé par M. Wallace,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître quelles dépenses ont été encourues à titre de (*a*) commissions de banque, (*b*) agence financière, (*c*)courtage, et (*d*) annonces, par le gouvernement en rapport avec chacun des emprunts suivants, et à qui ces différentes sommes ont été payées, savoir:—

	£	s.	d.
1874—Emprunt prolongé jusqu'en 1911, 4 pour 100.	1,753,830	4	10
1875-8—Emprunt garanti pour travaux publics, 4 pour 100..........................	3,200,000	0	0
1884—Emprunt, 3½ pour 100...............	5,000,000	0	0
1885—Emprunt canadien, réduit, 4 pour 100.. ..	6,443,136	2	9
1885—Emprunt, 4 pour 100...............	4,000,000	0	0
1888—Emprunt C.C.P., garanti des terres, 3½ pour 100............................	3,093,700	0	0
1908-12—Emprunt, 4 pour 100.............	1,379,600	0	0
1908—Emission de février, 3½ pour 100........	3,000,000	0	0
1908—Emprunt, 3¾ pour 100..............	5,000,000	0	0
1908—Emission d'octobre, 3½ pour 100........	5,000,000	0	0
1909—Emprunt, 3¾ pour 100..............	6,000,000	0	0

Payable en Canada—

1883—Emprunt réduit, porté à 3½ pour 100..	$1,425,800 00

Fonds fédéral—

A, réduit en 1897, 3½ pour 100..............	58,809 00
B, réduit en 1897, 3½ pour 100..............	325,900 00
C, réduit en 1897, 3½ pour 100..............	49,066 34
E, prolongé de 10 ans, à compter du 1er juillet 1906, 3⅜ pour 100........................	2,500,000 00
Fonds fédéral, émission de 1891, 3½ pour 100..	404,200 00

3. $5.000,000, un mois, banque de Montréal, Ottawa, 2 mars 1909; 4 pour 100.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Monk,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les rapports, devis, offres, soumissions, contrats, modifications de contrat, correspondance et documents de quelque nature que ce soit en rapport avec le contrat de Thadée Desbiens pour un prolongement au quai de Chicoutimi; mêmes documents, en rapport avec le contrat de la *General Construction Company*, pour ouvrage exécuté par la drague *Algonquine* à ce quai ou près de ce quai.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Monk,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions, rapports, devis, offres, soumissions, contrats ou papiers de tous genres se rapportant à la jetée de protection à la rivière du Moulin, près de Chicoutimi, comté de Saguenay, province de Québec.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Monk,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, correspondance, états, reçus, pièces justificatives et documents de toute espèce concernant

l'octroi et le paiement de la subvention de chemin de fer autorisée par le paragraphe 16, article 1, chapitre 40, 6-7 Edouard VII.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Smyth,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes demandes, annonces, soumissions, baux, correspondance et papiers de toute nature concernant les concessions forestières Nos 1316, 1317, 1318, 1330 à 1336 inclusivement, et 1360 à 1365 inclusivement.

Sur motion de M. Magrath, secondé par M. Monk,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes demandes, correspondance, rapports, documents et papiers concernant l'établissement et l'usage d'un bureau de poste à Hand-Hills, Alberta.

M. Emmerson propose, secondé par M. Chisholm (Inverness),—Que cette Chambre est d'avis que, en vue de promouvoir les intérêts du service de transports du Canada, la sphère d'influence du chemin de fer Intercolonial, à titre de chemin de fer exploité par le gouvernement, devrait être agrandie et développée en obtenant le contrôle, par voie de location ou autrement, de ces embranchements de chemin de fer se raccordant actuellement avec l'Intercolonial, qui peuvent contribuer à l'alimentation directe et profitable du trafic du dit chemin de fer.
Et un débat s'ensuivant;
Et la Chambre continuant de siéger après minuit;

Mardi, 9 mars 1909.

Et le débat se continuant;
Sur motion de M. Graham, secondé par M. Pugsley,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mardi, 9 mars 1909.

Prières.

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général.—Rapport du conseil de la milice, pour l'exercice expiré le 31 mars 1908. (*Document de la session, No 35.*)

Aussi,—Mémoire touchant les prévisions budgétaires pour la milice et la défense, 1909-10. (*Document de la session, No 35a.*)

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 49) concernant l'*Ottawa Northern and Western Railway Company.*

Bill (No 57) concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company.*

Bill (No 50) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski.

Bill (No 59) constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company.*

Bill (No 61) concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company.*

Bill (No 62) constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company.*

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Ordonné, que le nom de M. Gordon (Nipissing) soit substitué à celui de M. Boyce sur le comité des Mines et Minéraux, et que le nom de M. Boyce soit substitué à celui de M. Gordon (Nipissing) sur le comité des Forêts, Voies fluviales et Pouvoirs hydrauliques.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général.—Rapport de la gendarmerie à cheval royale du Nord-Ouest, 1908. (*Document de la session, No 28.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 janvier 1909,—Etat indiquant le nombre et le montant des emprunts temporaires faits par le gouvernement depuis le 1er juillet 1896, la banque ou corporation qui a fait le prêt, les conditions et le coût de chaque emprunt. (*Document de la session, No 105.*)

Ordonné, que M. Sexsmith ait la permission de présenter un bill (No 100) modifiant la Loi *des falsifications.*

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Stewart ait la permission de présenter un bill (No 101) modifiant le Code criminel.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 78) constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 92) concernant certains brevets de la *Hart Otis Car Company, Limited.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt et un mille six cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère de la Milice et de la Défense:—Appointements, $111,690; dépenses casuelles, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million trois cent mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Achat de bouches à feu, d'armes, de terrains pour des fins militaires, d'effets d'habillement, d'équipement, etc., de réserve, et pour établir des champs de tir, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Exercices annuels, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Dépenses du concours entre les corps de cadets pour le trophée de Lord Roberts, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Examinateurs du service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Habillements et équipement, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Droit de douane, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Bibliothèque du ministère, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Arsenal fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Service de génie, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Subventions aux associations, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Gratifications, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Propriétés militaires—entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Impressions et papeterie, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Vivres et approvisionnements, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Collège militaire Royal, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Salaires et gages, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Levés et plans, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Transport par terre et par eau, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Matériel de guerre, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 10 mars 1909.

Prières.

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 37) constituant en corporation la *Western Canadian Life Assurance Company.*

Bill (No 40) constituant en corporation la compagnie dite *The Great West Permanent Loan Company.*

M. Ethier, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, qu'il rapporte sans amendement, savoir:—

Bill (No 33) concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company.*

Bill (No 71) concernant un brevet de Thomas L. Smith.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le quinzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a soigneusement examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et il constate que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies en chaque cas, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer de Thessalon et du Nord; pour une loi déclarant son chemin d'utilité publique générale, et à d'autres fins.

De Donald A. Stewart et autres; pour une charte sous le nom de la *London and Northwestern Railway Company.*

De Washington R. McCloy; pour une loi à l'effet de prolonger la durée d'un brevet lui appartenant, pour une machine à finir les ouvrages en verre.

De Thomas Francis Johnson et autres, directeurs provisoires de la *National Accident and Guarantee Company of Canada*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour prélever le capital-actions nécessaire pour cette entreprise, et pour d'autres fins.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 102) constituant en corporation la *London and Northwestern Railway Company.*

Bill (No 103) concernant la *National Accident and Guarantee Company of Canada.*

Bill (No 104) concernant la compagnie dite *The Thessalon Northern Railway Company.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 98.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance concernant la convention complémentaire de commerce entre le Canada et la France. (*Document de la session, No 102.*)

M. Graham propose, secondé par M. Murphy,—Que demain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant la protection et la sûreté du public relativement aux traverses à niveau des voies ferrées.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 26) intitulé: « Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company* ».

Bill (No 13) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ».

Bill (No 12) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company* ».

Bill (No 9) intitulé: « Loi concernant la *Brandon Transfer Railway Company* ».

Aussi, le Sénat a adopté le bill A (No 105) intitulé: « Loi relative au transport par eau des marchandises », pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 11 mars 1909.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Boyer,—la pétition de Joseph Ringland, secrétaire de l'Association de tir de Como, au nom des vétérans qui ont aidé à repousser l'invasion fénienne de 1866 et 1870.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 février 1909,—Etat faisant connaître les saisies opérées par le département des Douanes durant le cours des cinq années de la période 1904-1908, savoir: le nombre de saisies; la date des saisies; qui a opéré les saisies; les matières saisies; chez qui la saisie a été opérée; la somme réalisée par la vente des matières saisies; si les effets saisis ont été vendus à l'enchère publique ou de gré à gré. (*Document de la session, No 78a.*)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 février 1909,—Etat faisant connaître quelle est la superficie approximative des terres houillères et boisées, respectivement, dans chacune des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, (*a*) possédées par des particuliers ou par des compagnies, et louées par le gouvernement à des particuliers ou à des compagnies; quelle est dans chaque province l'étendue approximative des terres sur lesquelles se font des opérations minières ou forestières; quel est le montant approximatif des recettes perçues par le gouvernement entre le 1er janvier 1906 et le 31 décembre 1908 à compte (*a*) de paiements pour terres houillères, (*b*) droits régaliens sur le charbon, (*c*) boni et loyers de terres boisées, (*d*) droits de coupe, (*e*) terres à foin,(*f*) pâturages, (*g*) superficie d'irrigation dans chacune des dites provinces. (*Document de la session, No 106.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 février 1909,—Etat faisant connaître de combien d'acres on a actuellement disposé dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, respectivement, aux différents titres suivants: homesteads et préemptions; concessions aux chemins de fer; terres de la Baie-d'Hudson; concessions à d'autres corporations ou personnes; terres de rebut, de marécages ou de montagnes, impropres à la culture; superficie couvertes par les lacs, y compris les lacs Winnipeg, Winnipegosis, Manitoba, Big-Quill, Little-Quill, Birch ou Beaver; quelle est, en milles carrés, la superficie de chacune des provinces plus haut mentionnées. (*Document de la session, No 106a.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 février 1909,—Copie du traité négocié entre les sauvages de la réserve Saint-Pierre et le gouvernement; et de toute la correspondance, les papiers, les instructions et les documents qui se rapportent à ce traité. (*Document de la session No 100a.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 février 1909,—Etat faisant connaître le décompte final en rapport avec le contrat accordé le 22 août 1906 à J. D. McArthur et Smith et Prendible, sur le chemin de fer National Transcontinental, pour les travaux à exécuter entre la station 9370 et la station 9480; ainsi que le décompte final en rapport avec le contrat accordé le 21 novembre 1908, aux mêmes entre-

preneurs, pour travaux à exécuter entre la station 9260 et la station 9370. *Document de la session, No 46b.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Etat faisant connaître le montant total reçu par le *Free Press*, de Winnipeg, de tous les départements du gouvernement, du 1er juillet 1896 au 1er janvier 1909, et le montant reçu chaque année. (*Document de la session, No 107.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Classification des officiers, commis et employés de la bibliothèque du Parlement, à la date du 1er septembre 1908. (*Document de la session, No 49a.*)

Sir Wilfrid Laurier met aussi devant la Chambre,—Classification et organisation des officiers et commis du bureau de distribution de la division des Impressions du Parlement, à la date du 1er septembre 1908. (*Document de la session, No 49b.*)

M. l'Orateur met devant la Chambre,—Classification des officiers, commis et employés permanents de la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 49c.*)

M. l'Orateur met aussi devant la Chambre,—Organisation du personnel de la Chambre des Communes, avec la classification des divers officiers, commis et employés. (*Document de la session, No 49d.*)

M. Templeman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Rapport du département du Revenu de l'Intérieur.—Falsifications des substances alimentaires, Part. III, pour l'année expirée le 31 mars 1908. (*Document de la session, No 14.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 janvier 1909,—Relevé approximatif du montant total de l'argent disponible déposé au crédit du gouvernement, au premier jour de chaque mois durant la période comprise entre le 1er avril 1907 et le 31 décembre 1908. (*Document de la session, No 108.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 janvier 1909,—Etat complétant jusqu'à date l'énoncé qui se trouve à la page 15 du discours du budget de 1898. (*Document de la session, No 109.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 janvier 1909,—Etat indiquant en détail les obligations casuelles ou nominales du gouvernement du Canada au 1er janvier 1909,—c'est-à-dire, relevé de tous montants qui pourraient être exigibles, tel que subventions de chemins de fer à échoir, emprunts garantis par le gouvernement, déficits dont le paiement pourrait être demandé, etc. (*Document de la session, No 109a.*)

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le fonds spécial qui sera connu sous le nom de « Compte des traverses à niveau des chemins de fer ».

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que la somme de $200,000, chaque année durant une période consécutive de cinq années, à compter du 1er avril 1909, soit appropriée et mise à part à même le fonds du revenu consolidé du Canada aux fins de contribuer et de pourvoir à la protection, à la sûreté et à l'accommodation publi-

ques relativement aux traverses à niveau des voies ferrées par les chemins publics, et que les dites sommes soient portées au crédit d'un compte spécial connu sous le nom de: « Compte des traverses à niveau des chemins de fer », et soient employés sous l'autorité de la Commission des chemins de fer du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre (Perth) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que la somme de $200,000, chaque année durant une période consécutive de cinq années, à compter du 1er avril 1909, soit appropriée et mise à part à même le fonds du revenu consolidé du Canada aux fins de contribuer et de pourvoir à la protection, à la sûreté et à l'accommodation publiques relativement aux traverses à niveau des voies ferrées par les chemins publics, et que les dites sommes soient portées au crédit d'un compte spécial connu sous le nom de: « Compte des traverses à niveau des chemins de fer », et soient employés sous l'autorité de la Commision des chemins de fer du Canada.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Graham ait la permission de présenter un bill (No 106) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Fisher propose, secondé par M. Templeman,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence se forme en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et dix-neuf mille trois cent dix dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ports et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Abercrombie-Point—reconstruction du quai, $4,700; Anderson's-Cove—réparation et prolongement du brise-lames, $1,000; Annapolis—réparations au havre—brise-glace, $45,000; Arisaig-Harbour—réparation au quai et au brise-lames, $1,100; Avonport—jetée—réparations, $2,000; Baddeck—quai—améliorations, $1,500; baie Saint-Laurent—havre, $5,800; Big-Bras-d'Or—quai—pilots jointifs et réparations, $2,000; Blue-Rocks-Harbour—améliorations, $4,000; Anse au Breton—prolongement du brise-lames, $600; Chèverie—brise-lames—prolongement, $4,500; Church-Point—réparations au quai, $600; Clark's-Harbour—travaux de protection, $800; Cow-Bay (Port-Morien)—amélioration du havre, $5,000; Cow-Bay-Run et Osbornes—brise-lames, $1,200; Cribbin's-Point—quai—réfection partielle de la superstructure, $3,300; Digby—améliorations au port, y compris réparations et prolongement de la jétée, $30,000; Georgeville—quai—améliorations et réparations, $600; Grand-Etang—réparations et reconstruction partielle

des ouvrages de protection du chenal, $700; Harbour-Bouche—quai, $350; ports, rivières et ponts—réparations et améliorations générales, $30,000; Inverness-Mines (Broad-Cove)—réparations au port, $4,700; Kelly's-Cove—brise-lames—prolongement, $500; Little-Narrows—quai, $1,200; Lower-Jordan-Bay—creuser chenal à travers le havre, $2,000; McPherson's-Cove—quai—lac du Grand-Bras-d'Or, $4,700; Middle-River—prolongement des digues, $700; Minasville—quai à Dalrymple-Point, $9,000; Oyster-Pond—travaux additionnels de protection des deux côtés du chenal d'entrée et dragage, $2,000; Petite-Rivière—améliorations et réparations à la digue, etc., $1,000; Port-Hastings—quai, $11,600; Port-Maitland—brise-lames—renforcement du môle au bout extérieur, $4,800; Portuguese-Cove—brise-lames—pour compléter les paiements aux entrepreneurs Reid et Archibald sur l'estimation finale, y compris l'intérêt accru à 5 pour 100 par an sur le solde restant dû de $1,120 (à voter de nouveau montant périmé), $1,160; Pugwash-Harbour—pour exhausser les quais du gouvernement, $2,000; Quoddy-Island—quai, $1,000; Skinner's-Cove—ouvrage de protection et dragage, $6,000; South-Lake, Lakevale—ouverture du chenal depuis le lac jusqu'à la baie Saint-George, y compris travaux de protection, $2,000; port de Sydney—quai au bras sud près de la jetée Whitney, $10,000; Tangier-Harbour—prolongement du quai, $1,000; Wallace-Bridge—quai, $1,000; port de Yarmouth—améliorations, $60,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolution à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 12 mars 1909.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 18) intitulé: « Loi modifiant la Loi des épizooties », sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 11) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company* », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et quarante-cinq minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 12 mars 1909.

PRIÈRES.

M. Clarke (Essex), du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les comptes, pièces justificatives et autres documents concernant le paiement d'une somme de $12,120 reçue de E. Dussault et Cie, en rapport avec les services de la drague *Progress,* telle que mentionnée à la page V-392 du rapport de l'Auditeur général pour l'année expirée le 31 mars 1908, et à ce sujet, il a interrogé des témoins sous serment,—et pour l'information de la Chambre, il soumet avec le présent rapport la preuve faite par les dits témoins, et les exhibits produits. *(Appendice No 1.)*

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.

Bill (No 51) constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada.*

Bill (No 55) constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company.*

Bill (No 63) constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company.*

Bill (No 76) constituant en corporation l'*Imperial Fire Insurance Company.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 24) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Edmonton and Slave Lake Railway Company* », avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

M. Miller propose, secondé par M. Tolmie,—Que le greffier soit requis de déposer sur la Table de la Chambre une copie imprimée des adresses, représentations et suggestions faites durant la session de 1907-08 au comité des Banques et du Commerce de la part des diverses compagnies d'assurance en rapport avec le bill (No 42) de la dernière session, concernant l'assurance.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier vient de déposer sur la Table les papiers mentionnés ci-dessus.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Tolmie,

Ordonné, que les dites adresses, représentations et suggestions susmentionnées soient référées au comité des Banques et du Commerce.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1909,—Copie de toute correspondance échangée entre le département de la Justic et les officiers du pénitencier de New-Westminster ou autres personnes quelconques, au sujet de la visite ou des visites projetées d'agents de police secrète à Bill Miner durant son incarcération dans

le dit pénitencier; aussi, copie du rapport de l'inspecteur des pénitenciers après son enquête sur les circonstances se rapportant à l'évasion de Miner, et de la preuve sur laquelle ce rapport est basé; aussi, copie des télégrammes expédiés du dit pénitencier au département de la Justice ou à ses officiers, concernant l'évasion de Miner, et copie de ces télégrammes tels que reçus, et les télégrammes expédiés et reçus en réponse dans les deux semaines qui ont suivi cette évasion. (*Document de la session, No 110.*)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1909,—Etat faisant connaître le nombre et les noms de toutes les personnes qui avaient droit de recevoir et qui ont reçu des lettres patentes en vertu du traité négocié par M. H. M. Howell pour la rétrocession de la réserve de Saint-Pierre, dans le Manitoba. (*Document de la session, No 100b.*)

Ordonné, que M. Currie (Simcoe) ait la permission de présenter un bill (No 107) modifiant la Loi des falsifications.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 108) concernant l'utilisation de la lumière du jour.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur déclare à la Chambre que, dans la liste de classification du personnel de la Chambre des Communes, déposée par lui sur la Table de la Chambre, hier, il se trouve, par suite d'un malentendu, une erreur touchant la classification d'un commis de seconde classe qui a été placé dans la deuxième division, subdivision A, et qui aurait dû, sous le régime de la loi, être placé dans la deuxième division, subdivision B; que la classification doit être modifiée en conséquence;—de plus, que toutes les notes de classification, dans la liste de l'organisation, doivent être modifiées de manière à concorder en tous points avec la dite liste de classification.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—havres et rivières—provinces maritimes en général:—Pour acheter du bois créosoté pour travaux dans les provinces maritimes en général, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile du Prince-Edouard:—Graham's-Pond—réparations et renforcement des jetées à l'entrée du port, $1,000; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $8,000; Hickey's-Pier—réparations, $1,000; Miminegash-Harbour—prolongement du brise-lames du nord, $2,250; Mount-Stewart—quai sur la rivière Hillsboro, $1,700; Naufrage-Pont—chenal d'entrée protégé, $14,500; New-London—réparations au brise-lames, etc., $1,800; Nine-Mile-Creek—quai—réparations, $1,300; Rustico-Harbour—brise-lames à l'île Robinson sur le côté sud à l'entrée du port, $1,250; Sturgeon-Pier—agrandissement de l'extrémité extérieure et exhaussement, $4,500; Summerside-Harbour—brise-lames, $27,000; Tignish—prolongement des jetées de protection à l'intérieur du chenal au port, $25,000; Vernon-River-

Bridge (Port-Vernon)—débarcadère du côté ouest de la rivière, $8,000; Wood-Islands—améliorations des travaux du port, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Talbot propose, secondé par M. Demers,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 108.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants:—

Bill (No 49) concernant l'*Ottawa Northern and Western Railway Company;*

Bill (No 57) concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company;*

Bill (No 50) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski;

Bill (No 59) constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company;*

Bill (No 61) concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, le comité a examiné le bill (No 62) constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se forme de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Clarke (Essex),

Ordonné, que le bill (No 49) concernant l'*Ottawa Northern and Western Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Taylor (New-Westminster), secondé par M. Burrell,

Ordonné, que le bill (No 57) concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Béland, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, que le bill (No 50) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Clarke (Essex),
Ordonné, que le bill (No 59) constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Clarke (Essex),
Ordonné, que le bill (No 61) concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company,* soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.
Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.
Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.
M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.
Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 97) concernant les assurances.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—
Le Sénat a adopté le bill (No 20) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.
Aussi, le Sénat a adopté le bill B (No 109) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908 », pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 15 mars 1909.

Prières.

La pétition de Joseph Ringland, secrétaire de l'Association des « Carabiniers de Como », au nom des vétérans qui ont servi lors des invasions féniennes de 1866 et de 1870,—demandant que pour prix de leurs services, il leur soit accordé des homesteads comme on l'a fait dans le cas des vétérans de la guerre sud-africaine,—étant lue;

M. l'Orateur décide: « Qu'elle ne peut être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics ».

M. Sinclair, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que la preuve faite en ce qui concerne l'industrie de la pêche du homard soit imprimée de jour en jour, et que la règle 72 soit suspendue à cet effet.

M. Sinclair, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que le rapport de la Commission fédérale des pêcheries, relatif à la baie Georgienne et aux eaux adjacentes, 1905-08, document de la session 1908, soit référé au comité.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1909,—Etat faisant connaître si le gouvernement a indemnisé quelques propriétaires à la suite de dommages causés par la retenue des eaux dans la rivière Otonabee, entre Hastings et Peterborough; et qui sont ceux qui ont été indemnisés, et quelles sommes leur ont été payées. (*Document de la session, No 111.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1909,—Etat faisant connaître si le gouvernement a indemnisé quelques propriétaires voisins du lac Stoney à cause de dommages causés par l'exhaussement du niveau de l'eau, et qui a été indemnisé, et quelles sommes ont été payées. (*Document de la session, No 111a.*)

Aussi,—Rapport intérimaire des Commissaires du chemin de fer Transcontinental, pour les neuf mois expirés le 31 décembre 1908. (*Document de la session, No 46d.*)

Et aussi,—Rapport de Collingwood Schreiber, écuier, ingénieur en chef, divisions de l'ouest, chemin de fer National Transcontinental. (*Document de la session, No 46e.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—(1) Traité international relatif aux eaux limitrophes, signé à Washington le 11 janvier 1909; (2) Annexe par le Sénat des Etats-Unis. (*Document de la session, No 104a.*)

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 mars 1909,—Production des soumissions originales reçues en réponse aux annonces demandant des soumissions pour l'érection de l'édifice, au collège militaire Royal de Kngston, destiné à l'installation d'écuries attachées aux casernes. Aussi, copie des annonces et des journaux dans

lesquels elles ont été publiées,—les dits papiers ne devant pas faire partie des archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au département des Travaux Publics, après examen. (*Document de la session, No 112.*)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er mars 1909,—Etat faisant connaître combien de boisseaux de blé de semence ont été achetés pour la Saskatchewan et l'Alberta, pour la saison de 1908; de qui ils ont été achetés, à quel prix, et quel en était le type; si ce blé ainsi acheté avait été nettoyé pour fins de semence; si tout le blé ainsi acheté a été employé comme blé de semence; à qui il a été vendu et à quel prix; quelle a été la perte totale subie en rapport avec le blé ainsi acheté. (*Document de la session, No 25d.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er mars 1909,—Etat faisant connaître combien de minots d'avoine anglaise ont été achetés comme grains de semence pour la Saskatchewan et l'Alberta en 1908, et à quel prix; si cette avoine a été nettoyée avant ou après avoir été achetée; si cette avoine a été employée en entier pour semence; à qui elle a été vendue et à quel prix; le montant total perdu dans cet achat d'avoine en Angleterre, et si des plaintes ont été faites contre la qualité de ce grain de semence. (*Document de la session, No 25e.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 février 1909,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes et communications se rapportant à la plainte et à la sentence contre F. Macdonald Jacobs, de la réserve de Caughanawaga, et de l'amende à lui imposée, à la suite de la coupe de bois de chauffage sur le territoire occupé par lui sur la réserve,—et à la remise des droits ou de l'amende. (*Document de la session, No 113.*)

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Maclean (Lunenburg),

Résolu, que cette Chambre concoure dans les deuxième et troisième rapports du comité de la Marine et des Pêcheries, présentés ce jour.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants:—

Bill (No 62) constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company;*

Bill (No 37) constituant en corporation la *Western Canadian Life Assurance Company;*

Bill (No 40) constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company;*

Bill (No 33) concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company,* et

Bill (No 71) concernant un brevet de Thomas L. Smith, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné les dits séparément et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

M. Calvert propose, secondé par M. Guthrie,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 108.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, délibère en comité général sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie;

Bill (No 51) constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada;* et

Bill (No 63) constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès sur chacun d'eux et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Aussi, la Chambre a délibéré en comité général sur les bills suivants:—

Bill (No 55) constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company;* et

Bill (No 76) constituant en corporation l'*Imperial Fire Insurance Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné les dits bills séparément et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de M. Haggart (Winnipeg), secondé par M. Bradbury,

Ordonné, que le bill (No 76) constituant en corporation l'*Imperial Fire Insurance Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: « Loi constituant en corporation la *Canada National Fire Insurance Company* ».

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Monk,

Ordonné, que le bill (No 55) constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. German,

Ordonné, que le bill (No 62) constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. German,

Ordonné, que le bill (No 37) constituant en corporation la *Western Canadian Life Assurance Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Haggart (Winnipeg), secondé par M. Bradbury,

Ordonné, que le bill (No 40) constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Guthrie, secondé par M. German,

Ordonné, que le bill (No 33) concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Maclean (Lunenburg), secondé par M. Sinclair,
Ordonné, que le bill (No 71) concernant un brevet de Thomas L. Smith, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 11) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company* », lequel est lu comme suit:—
Page 3, ligne 24.—Retranchez « cinquante » et insérez « quarante ».
Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.
Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 24) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Edmonton and Slave Lake Railway Company* », lequel est lu comme suit:—
Page 1, ligne 15.—Après « inachevé » insérez ce qui suit comme article 2:—
« 2. Sont abrogés par la présente loi l'article 14 du chapitre 66 des Statuts de 1899, le chapitre 61 des Statuts de 1902, et le chapitre 74 des Statuts de 1904. »
Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.
Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 96) concernant la *Kettle River Valley Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 102) constituant en corporation la *London and Northwestern Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 104) concernant la compagnie dite *The Thessalon Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 69) constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 94) concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 91) constituant en corporation la *Prudential Trust Company,* à responsabilité limitée.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 95) constituant en corporation les *Royal Guardians.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 103) concernant la *National Accident and Guarantee Company of Canada.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 19) intitulé: « Loi modifiant la Loi des postes », sans amendement.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année finissant le 31 mars 1909, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 4.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 15 mars 1909.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire, soient référés au comité des Subsides.

Sur motion de M. German, secondé par M. Lavergne,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître,—(1) le nombre et les noms des diverses dragues qui sont la propriété du gouvernement; (2) quand elles ont été construites et par qui, ou quand elles ont été achetées et de qui; (3) le prix payé pour chacune; (4) à quels travaux chacune de ces dragues a été employée, chaque année, de 1905 à 1908, inclusivement; (5) le nombre de mois pendant lesquels chaque drague a été employée chacune des dites années, et le nombre de verges cubes de matières enlevées chaque mois par chaque drague; (6) le coût de l'entretien et celui des opérations de chaque drague chacune des dites années; (7) les noms des dragues louées pendant ces années; à qui et à quelles conditions, et les montants reçus chaque année en vertu de ces baux.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Daniel,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître, en ce qui regarde l'élection à la Chambre des Communes qui a eu lieu dans le comté de Montcalm, le 26 octobre 1908, et pour chaque bureau de votation:—(*a*) le nombre total de votes donnés en faveur de chaque candidat; (*b*) le nombre total de bons bulletins; (*c*) le nombre de bulletins rejetés; (*d*) le nombre de bulletins gâtés; (*e*) le nombre de votants inscrits sur les listes; (*f*) le nombre de bulletins entre les mains du sous-

officier-rapporteur à l'heure voulue pour le commencement et la votation; (*g*) le nombre de bulletins non utilisés, restés entre les mains du sous-officier-rapporteur à la clôture de la votation; (*h*) le nom et l'adresse de l'officier-rapporteur, des sous-officiers-rapporteurs et des greffiers du scrutin; (*i*) copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement, ou l'un de ses fonctionnaires, et l'officier-rapporteur, ou l'un quelconque des sous-officiers-rapporteurs ou greffiers du scrutin, ou un candidat, en rapport avec cette élection.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Gordon (Nipissing),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quelles sommes ont été payées, durant le cours des années 1903-04, 1905-06 et 1907-08 par les différents départements suivants: (*a*) Marine et Pêcheries, (*b*) Chemins de fer et Canaux, (*c*) Douanes, (*d*) Milice et Défense, et (*f*) Travaux Publics aux personnes, maisons et compagnies qui suivent:—

The Wilson Gas Buoys Company, The Canadian Fog Signal Company, James Murphy, William R. Blakiston, James Holliday, Allison Davie, J. B. Côté, Adolphe Huot, Joseph Samson, Samson et Philion, E. Pelletier, Napoléon Thérien, Sévérin Martel, Misaël Thibodeau, Edouard Bélanger et Cie, Marier et Tremblay, Terreau et Racine, *Rock City Tobacco Company*, J. M. Martineau, Geo. Marchand, Jean Drolet, Elie Amyot, Charles A. Parent, A. N. Melvin, W. G. Robertson, *Wm. Robertson & Co., Howell & Co., St. John Iron Works,* Charles McDonald, John A. Moore, Wm. J. Vroom, John A. McAvity, *McAvity Bros.*, George McAvity, Patrick J. Mooney, *Polson Bros.* ou *Polson Iron Works, Merwin & Co., F. L. Brooks & Co.,* F. S. Brooks, *Safety Company, Submarine Company,* Wm. J. Allen, M. Willard.

Sur motion de M. Crosby, secondé par M. Burrell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport du bureau de conciliation en rapport avec les commis du trafic-marchandises à Halifax et Saint-Jean, N.-B.

Sur motion de M. Wilson (Lennox et Addington), secondé par M. Lake,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le montant dépensé par le gouvernement pour impressions se rapportant à la question de l'immigration pendant l'année fiscale 1908 et jusqu'au 1er mars 1909; le montant dépensé pour annonces publiées dans les journaux pour le même objet; les noms de ces journaux et le montant payé à chacun; les brochures publiées, leurs titres, de qui elles ont été achetées, par qui elles ont été publiées et le prix payé pour chacune.

M. Monk propose, secondé par M. Perley,—Qu'un comité spécial de cette Chambre soit nommé pour étudier les différents modes de représentation proportionnelle adoptés ou proposés ailleurs, comme amélioration des méthodes actuellement suivies dans nos élections, avec pouvoir d'étendre son enquête à toutes les diverses dispositions, proposées ou en vigueur, des lois concernant la représentation proportionnelle; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes et papiers et de faire rapport de temps à autre.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Staples propose, secondé par M. Schaffner,—Que cette Chambre est d'avis que la vacance causée dans la Commission des chemins de fer par le décès de l'honorable M. Greenway devrait être immédiatement remplie par la nomination d'un fermier de l'Ouest instruit et pratique, afin que les intérêts des cultivateurs soient dûment protégées.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mardi, 16 mars 1909.

M. Martin (Regina) propose, comme amendement, secondé par M. Mulloy,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« les devoirs de la Commission des chemins de fer sont tels qu'ils exigent la nomination de l'homme le plus compétent parmi ceux qui sont au fait des conditions des voies ferrées dans l'Ouest ».

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

Messieurs

POUR:

Allen,
Beauparlant,
Béland,
Boyer,
Brodeur,
Brown,
Calvert,
Carrier,
Carvell,
Cash,
Chisholm (Inverness),
Clark (Red Deer),
Clarke (Essex),
Congdon,
Conmee,
Currie (Prince-Edouard),
Delisle,
Demers,
Dubeau,
Dugas,
Ecrément,
Emmerson,
Ethier,
Fielding,
Fisher,
Fowke,
Gauvreau,
Geoffrion,
German,
Gervais,
Graham,
Harty,
Hodgins,
Hunt,
Kyte,
Lachance,
Lanctot (Laprairie-Napierville),
Lanctot (Richelieu),
Lapointe,
Lavergne,
LeBlanc,
Loggie,
Lovell,
Low,
Maclean (Lunenburg),
MacNutt,
McAllister,
McColl,
McCraney,
McGiverin,
McIntyre (Perth),
McKenzie,
McLean (Sunbury),
McMillan,
Marcile (Bagot)
Martin (Montréal, Sainte-Marie),
Martin (Regina),
Mayrand,
Meigs,
Michaud,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Papineau,
Parent,
Pickup,
Proulx,
Prowse,
Pugsley,
Rankin,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Robb,
Roy (Montmagny),
Rutan,
Savoie,
Schell,
Séguin,
Sinclair,
Smith (Middlesex),
Smith (Stormont),
Talbot,
Templeman,
Tobin,
Tolmie,
Turcotte (Nicolet),
Turcotte (comté de Québec),
Turgeon,
Verville,
Warburton,
White (Victoria, Alta.),
Wilson (Laval)—94.

Messieurs

CONTRE:

Ames,
Armstrong,
Barker,
Barnard,
Barr,
Blain,
Blondin,
Boyce,
Bradbury,
Broder,
Burrell,
Campbell,
Chisholm (Huron),
Crosby,
Currie (Simcoe),
Daniel,
Doherty,
Edwards,
Fraser,
Goodeve,
Haggart (Winnipeg),
Herron,
Hughes,
Jameson,
Kidd,
Lake,
Lennox,
Maddin,
Marshall,
Meighen,
Monk,
Nantel,
Northrup,
Owen,
Paquet,
Perley,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Roche,
Russell,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Stanfield,
Staples,
Stewart,
Taylor (Leeds),
Taylor (New-Westminster),
Thoburn,
Thornton,
Wallace,
White (Renfrew),
Wilson (Lennox et Addington)—54.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la question étant posée sur la motion, telle qu'amendée, elle est résolue dans l'affirmative.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 16 mars 1909.

Prières.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal.

Bill (No 66) concernant la compagnie dite *The Abbitibi and Hudson Bay Railway Company.*

Bill (No 67) concernant l'*Alsek and Yukon Railway Company.*

Bill (No 70) concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company.*

Bill (No 79) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

M. Conmee, du comité des Mines et Minéraux, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à siéger durant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Schell.

Ordonné, que le bill A (No 105) du Sénat, intitulé: « Loi relative au transport par eau des marchandises », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Conmee, secondé par M. Congdon,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité des Mines et Minéraux, présenté ce jour.

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que jeudi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant une avance par voie de prêt à la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, jeudi prochain, pour considérer la dite résolution.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Fisher,

Ordonné, que le bill B (No 109) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908 », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre reprend la suite de ses délibérations en comité général sur les bills suivants:—

Bill (No 51) constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada;* et

Bill (No 63) constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné les dits bills séparément et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, elle a repris ses délibérations en comité général sur le bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Warburton, secondé par M. Prowse,

Ordonné, que le bill (No 51) constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Perley,

Ordonné, que le bill (No 63) constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 93) concernant des brevets de l'*Ammonal Explosives (1908), Limited.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la question étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 17 mars 1909.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

M. Bickerdike, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

45. Troisième rapport du Bureau des commissaires des chemins de fer du Canada pour l'année expirée le 31 mars 1908.

46. Rapport des Commissaires du chemin de fer Transcontinental pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1908.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

40. Etat indiquant les dépenses imprévues du 1er avril 1908 au 20 janvier 1909, conformément à la Loi des subsides, 1908.

41. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1908.

42. Relevé conforme à la clause 17 de la Loi d'assurance du service civil pour l'année expirée le 31 mars 1908.

43. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, à compte de l'exercice 1908-1909.

47. Réponse à adresse du 25 janvier 1909,—Copies de tous les décrets du conseil, correspondance, rapports et autres documents et papiers (non déjà produits) en rapport avec la ligne communément désignée sous le nom de *All Red Line*, dont il est fait mention dans la résolution passée par cette Chambre le 9 juillet 1908, ou concernant tout projet similaire, ou substitution de projet pour une même fin.

49. Classification des départements suivants du service civil intérieur à Ottawa, par décret du conseil du 25 janvier 1909, à compter du 1er septembre 1908, savoir:—

Agriculture,
Auditeur général,
Douanes,
Finances,
(Surintendant des assurances),
Secrétaire du Gouverneur général,
Division des Sauvages,
Revenu de l'Intérieur,
Justice,
Travail,
Bibliothèque du Parlement,
Marine et Pêcheries,
Milice et Défense,
Mines,
Postes,
Conseil privé,
Imprimerie et papeterie publiques,
Travaux Publics,
Chemins de fer,
Police à cheval du Nord-Ouest,
Secrétaire d'Etat,
Commerce.

50. Correspondance, etc., relativement à la construction d'un passage souterrain près de la jonction du Grand-Tronc à Kingston.

51. Copie des communications officielles adressées par le ministre de la Marine et des Pêcheries au commissaire Cassels, concernant l'abolition du système de patronage dans le département de la Marine et des Pêcheries.

52. Minutes de la Commission d'Economie Interne de la Chambre des Communes aux termes de la règle No 9, du 16 décembre 1907 au 14 juillet 1908, inclusivement.

53. Réponse à ordre du 10 février 1908,—Etat indiquant le nombre de demandes pour l'élargissement de prisonniers et le nombre de demandes accordées depuis 1896 par le ministre de la Justice avant l'expiration de la sentence, la durée de la sentence, la date de la mise en liberté, les raisons données à cet effet en autant qu'elles peuvent être communiquées, et le nom de l'avocat qui s'st occupé de l'obtention de la mise en liberté.

54. Rapport du Commissaire de la police fédérale pour 1908.

55. Etat détaillé des obligations et effets enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat, depuis le dernier état du 7 décembre 1907, soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 32, chapitre 19, des Statuts Revisés du Canada, 1906.

56. Etat de demandes d'enregistrement en vertu de l'article 33 du chapitre 125 des Statuts Revisés du Canada, 1906, intitulé: « Loi concernant les unions commerciales ».

57. Rapport de la Commission d'amélioration d'Ottawa pour les neuf mois expirés le 31 mars 1908.

58. Réponse partielle à l'ordre de la Chambre, du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles personnes ont été nommées, transférées et promues, respectivement, depuis le 1er juillet 1908, dans les divers départements soumis à l'application de la Loi du service civil de 1908 ; quels étaient les emplois et salaires des personnes ainsi transférées et promues à l'époque du changement ; quels sont les emplois et salaires actuels de toutes celles qui ont été ainsi nommées, transférées ou promues, et lesquels de ces nominations, transferts ou promotions ont été faits en conformité de la loi actuelle du service civil.

58*a*. Réponse partielle à adresse du 1er février 1909,—Etat faisant connaître tous les décrets du conseil, tous les ordres, règlements et règles des départements, tous les projets de réorganisation adoptés dans les différents départements, toutes les règles établies par les Commissaires du service civil et tous les autres ordres, démarches, procédures en vertu ou en conformité de la loi portant modification de la Loi du service civil, 1908.

58*b*.—Réponse supplémentaire à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles personnes ont été nommées, transférées et promues, respectivement, depuis le 1er juillet 1908, dans les divers départements soumis à l'application de la Loi du service civil de 1908 ; quels étaient les emplois et salaires des personnes ainsi transférées et promues à l'époque du changement; quels sont les emplois et salaires actuels de toutes celles qui ont été ainsi nommées, transférées ou promues, et lesquels de ces nominations, transferts ou promotions ont été faits en conformité de la loi actuelle du service civil.

58*c*. Réponse à ordre du 10 février 1909,—Etat faisant connaître le nombre de fonctionnaires nommés en 1908 dans les divers départements, et transférés du service extérieur dans le service intérieur aux termes de la Loi du service civil, leurs noms et leurs salaires; le nombre de ceux ainsi ajoutés dans les divers départments.

58*d*. Autre réponse supplémentaire à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles personnes ont été nommées, transférées et promues, respectivement, depuis le 1er juillet 1908, dans les divers départements soumis à l'application de la Loi du service civil de 1908; quels étaient les emplois et salaires des personnes ainsi transférées et promues à l'époque du changement; quels sont les emplois et salaires actuels de toutes celles qui ont été ainsi nommées, transférées ou promues, et lesquels de ces nominations, transferts ou promotions ont été faits en conformité de la loi actuelle du service civil.

58*e*. Réponse à ordre du 2 février 1909,—Etat faisant connaître les noms des 85 commis surnuméraires, antérieurement payés à même le revenu casuel, et qui ont été classifiés en vertu de l'article 7 de la Loi du service civil, depuis le 1er septembre 1908, et placés dans la 3me division, subdivision B; le poste rempli par chacun d'eux lors de la classification; les appointements payés, la durée du service, l'âge, et quel examen a été subi; le poste assigné en vertu de la classification, et les appointements accordés; les noms des personnes attachées au service civil depuis le 1er septembre 1908, en vertu de l'article 47 de la Loi du service civil, les fonctions qui leur ont été assignées, la date de leur nomination et les appointements accordés.

58*f*. Autre réponse supplémentaire à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles personnes ont été nommées, transférées et promues, respectivement, depuis le 1er juillet 1908, dans les divers départemnts soumis à l'application de la Loi du service civil de 1908 ; quels étaient les emplois et salaires des personnes ainsi transférées et promues à l'époque du changement; quels sont les emplois et salaires actuels de toutes celles qui ont été ainsi nommées, transférées ou promues, et lesquels de ces nominations, transferts ou promotions ont été faits en conformité de la loi actuelle du service civil.

58*g*. Réponse à adresse du 15 février 1909,—Copie des décrets du conseil en vertu desquels ont été accordées les augmentations de salaire, mentionnées sur les pages 556, 557, 558, 559, 560, 561, 563 et 564, édition non revisée du *Hansard*, 1909.

58*h*. Réponse à ordre du 15 février 1909,—Etat faisant connaître les noms, la date de la première nomination, le poste et le salaire à l'époque de l'augmentation, de chaque commis ou autre employé dans le service extérieur du département des Travaux Publics, à Ottawa, à qui une augmentation de salaire a été accordée le ou après le 1er avril 1908, le montant de telle augmentation, la date à laquelle l'augmentation a été accordée, la date à compter de laquelle l'augmentation est devenue effective et celle à laquelle l'augmntation a été payée; les renseignements identiques respectivement quant aux départements suivants: Milice et Défense, Marine et Pêcheries, Chemins de fer et Canaux, Douanes, Revenu de l'Intérieur, Imprimerie de l'Etat, Affaires des Sauvages, Auditeur général, Finances, Mines, Postes.

58*i*. Réponse à adresse du 15 février 1909,—Copies des décrets du conseil passés depuis le 1er mai 1908 jusqu'au 1er janvier 1909 autorisant des augmentations de salaires aux employés du département des Travaux Publics.

58*j*. Les décrets du conseil attachés au document de la session, No 58*g*, ci-annexé sont les seuls passés en rapport avec les augmentations de salaires inscrites en détail dans les pages 556, 557, 558, 559, 560, 561, 563 et 564 des *Débats* non revisés de 1909.

Les augmentations accordées aux fonctionnaires employés dans la division des arpentages l'ont été en conformité de la Loi concernant le département de l'Intérieur, chapitre 54, articles 6 et 8 des Statuts Revisés qui se rapporte à l'emploi et au paiement d'aides temporaires, dans la division de l'arpenteur général, pour l'accomplissement de services qui exigent des connaissances techniques, scientifiques ou professionnelles.

Les augmentations accordées aux employés des terres fédérales, service extérieur, terres des écoles, immigration et arpentages de frontières l'ont été en vertu de l'autorité du département.

59. Copie des décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, et la *Gazette de la Colombie-Britannique*, entre le 1er décembre 1907 et le 1er décembre 1908, sous le régime des dispositions du paragraphe (*d*) de l'article 38 des Règlements concernant l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres publiques du Canada, dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

60. En vertu des dispositions de l'article 57 de la Loi de l'irrigation, chapitre 61 des Statuts Revisés du Canada, 1906, copies de tous les décrets du conseil qui ont

été passés, ou des règlements qui ont été établis, ou des formules prescrites, par le ministre de l'Intérieur, sous le régime de cette loi, et qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada,* depuis la présentation au Parlement d'un semblable état à la dernière session précédente.

61. En vertu des dispositions de l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts de 1908; de l'article 5 de la Loi des arpentages fédéraux, chapitre 21 des mêmes statuts; du paragraphe 2 de l'article 13 de la Loi des réserves forestières fédérales, chapitre 56, S.R.C., 1906; du paragraphe 3 de l'article 5 de la Loi du parc des montagnes Rocheuses, chapitre 60, S.R.C., 1906; et du paragraphe 2 de l'article 18 de la Loi du Yukon, chapitre 63, S.R.C., 1906,—copies de tous les décrets du conseil, ordonnances ou règlements qui ont été passés en vertu de quelque loi ci-dessus mentionnée, et qui ont été publiées dans la *Gazette du Canada,* depuis la présentation au Parlement d'un état semblable à la dernière session précédente.

62. Réponse à ordre du 25 janvier 1909,—Copie de toute correspondance durant les trois derniers mois au sujet du bureau de poste de Lachute-Mills.

63. Décret du conseil, etc., au sujet de l'émission de 50 millions de piastres de nouveau stock par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

63*a*. Etat donnant la correspondance, ordres en conseil, plans et papiers, etc., en autant que le département de l'Intérieur est concerné depuis le dernier état présenté au Parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882.

63*b*. Correspondance relativement au droit de circulation sur l'Intercolonial entre Saint-Jean et Halifax obtenu par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

63*c*. Rapport des terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, du 1er octobre 1907 au 1er octobre 1908,—ainsi que les noms des acquéreurs.

63*d*. Réponse à adresse du 8 février 1909,—Copie de tout décret du conseil autorisant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien à augmenter son capital-actions.

63*e*. Correspondance ultérieure quant à l'octroi à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique de droits de voie sur le chemin de fer Intercolonial entre Saint-Jean et Halifax.

64. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat faisant connaître quelles sommes d'argent ont été payées à chacun des divers actionnaires de la Compagnie du pont de Québec à compte d'actions, de boni et d'intérêt, respectivement; et quelles sommes sont encore à payer, et à qui.

65. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant comment on a disposé (en détail) du crédit de $25,000 voté sous le titre de « Divers » pour les grains de semence dans l'Alberta et la Saskatchewan.

66. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat faisant connaître les détails de l'actif, coté à $157,483,926.17 dans le bilan du Canada, au 31 décembre 1908.

68. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Production de toutes les demandes et soumissions originales en la possession du département de l'Intérieur au sujet de la concession forestière No 1122; les dits papiers ne devant pas faire partie des archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au département de l'Intérieur après inspection.

69. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles terres ont été vendues le long de la route du grand-Tronc-Pacifique pour des fins de stations, de termini ou d'emplacements de ville, à quel prix elles l'ont été et à quelles personnes ou corporations.

70. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat indiquant, année par année depuis 1881, les dépenses portées au compte du capital sous le chef de « Terres fédérales », et un état semblable de recettes totales provenant de ventes de terres, de terres

houillères, d'emplacements de ville, etc., là où le domaine public a été aliéné permanemment.

71. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat faisant connaître quel montant d'or, d'argent et de cuivre a été monnayée par la branche de la Monnaie Royale en Canada, et de quel montant des dites monnaies n'a-t-on pas disposé depuis le commencement de la frappe jusqu'au 1er janvier 1909; quelle quantité d'argent à l'état brut a été offerte en vente aux autorités de la Monnaie Royale par des mines canadiennes en 1908, et quelle quantité a été acceptée; quelle raison le gouvernement peut-il donner pour ne pas avoir acheté tout l'argent à l'état brut qui lui a été offert; quel est le mode suivi pour décider de qui les achats doivent être faits; combien de mines canadiennes ont vendu de l'argent au gouvernement, quels sont les noms des dites mines et quelle quantité a été achetée de chacune d'elles.

72. Réponse à ordre du 25 janvier 1909,—Etat faisant connaître les détails formant le total de $699,235.52, item inscrit sous le titre de revenus divers pour le mois de décembre 1908.

73. Réponse à ordre du 25 janvier 1909,—Etat indiquant (*a*) toutes les livraisons gratuites des malles établies ou autorisées depuis le 30 juin 1908, dans les villes ou villages; (*b*) toutes celles autorisées ou établies depuis cette date; (*c*) le nombre de personnes desservies par ce système de livraison gratuite dans la localité ou route pour laquelle il a été institué; (*d*) le coût dans chaque cas.

75. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat faisant connaître comment a été appliqué le crédit de $35,000, destiné à défrayer le coût du forage pour huile, gaz, charbon, etc., et octroyé le 15 juillet 1908;—avec copie de toute correspondance, rapports, télégrammes, mémoires, etc., se rapportant à ce sujet ;—plus la mention du district dans lequel les puits ont été forés; le coût et l'état actuel de chaque puits,—et copie de tous les contrats et soumissions.

76. Réponse à ordre du 25 janvier 1909,—Etat faisant connaître (1) le nombre d'accidents survenus aux traverses à niveau de voies ferrées en Canada, durant la période de cinq années antérieures au 31 mars 1908; (2) les dates de ces accidents et les endroits où ils sont arrivés; (3) la cause présumée de l'accident en chaque cas; (4) le nombre de personnes tuées en chaque cas; (5) le nombre de personnes blessées et la nature des blessures, en chaque cas; (6) une déclaration, en chaque cas, faisant connaître si la traverse était suffisamment protégée ou non; et, dans le cas où telle protection existait, quelle en était la nature.

77. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant toutes les importations en Canada de barres et lingots d'acier, de fer et d'acier laminés, de rails d'acier et d'acier pour constructions (par mois) depuis le 31 mars 1908 jusqu'au 31 janvier 1909, et faisant connaître (*a*) la quantité importée, (*b*) le pays d'importation, (*c*) le port d'entrée, (*d*) la valeur des importations, et (*e*) le montant des droits acquittés.

78. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat faisant connaître les saisies opérées par le département du Revenu de l'Intérieur, durant le cours des cinq dernières années, 1904 à 1908, comme suit: nombre de saisies; dates des saisies; par qui exécutées; ce qui a été saisi; la somme réalisée à la vente qui a suivi la saisie; si la vente a été faite à l'enchère publique ou de gré à gré.

79. Relevé des remises d'intérêt faites en vertu du paragraphe 2 de l'article 88 de la Loi des sauvages, chapitre 81 des Statuts Revisés du Canada, pour l'année expirée le 31 mars 1908.

80. Etat faisant connaître combien de commis sessionnels et combien de messagers sessionnels ont été nommés à la Chambre des Communes depuis 1880; quels sont leurs noms et quelle est la date de leurs nominations; s'ils ont été nommés par la Commission de l'Economie Interne ou autrement; combien de commis sessionnels et combien de messagers sessionnels ont été destitués à la Chambre des Communes

depuis 1880; quels sont leurs noms et quelle est la date de leur destitution; s'ils ont été destitués par la Commission de l'Economie Interne ou autrement.

81. Copie d'un décret du conseil, du 15 février 1909, touchant le deuxième rapport conjoint de la Commission chargée de déterminer le méridien du 141me degré de longitude ouest (frontière d'Alaska), et nommée en vertu du premier article de la convention entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, signée à Washington le 21 avril 1906;—aussi copie du dit rapport.

82. Réponse à ordre du 3 février 1909,—Etat faisant connaître quelles mesures ont été prises par le gouvernement pour empêcher l'introduction des aphtes contagieuses des Etats-Unis en Canada; quels employés officiels ont été spécialement nommés à cette fin, à quelles dates, quelle est la durée de leur service et quel est le montant payé à chacun à titre de salaire ou de dépense; si tout danger de contagion est passé, et si l'embargo sur les animaux vivants venant des Etats-Unis a été levé.

82*a*. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat faisant connaître quels Etats des Etats-Unis ont été mis en quarantaine, en vertu d'un décret du conseil, à raison des aphtes contagieuses qui existent dans ces Etats ; combien d'inspecteurs ont été nommés par le gouvernement pour empêcher l'importation des bestiaux de ces Etats en Canada; à quels points sont stationnés ces inspecteurs; quels émoluments reçoivent ces inspecteurs.

83. Réponse à ordre du 10 février 1909,—Etat indiquant les quantités de poisson blanc, de doré et d'esturgeon prises, respectivement, en été et en hiver, et leur valeur, qui ont été exportés de ports du Manitoba aux Etats-Unis pendant les années de novembre 1893 à novembre 1908.

84. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Relevé détaillé de tous deniers reçus par le gouvernement fédéral pour la vente de terres, forêts, mines, pêcheries et autres ressources naturelles dans la province de l'Alberta, pendant la dernière année fiscale.

85. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Etat indiquant de quelles personnes ont été achetées les machines à travailler le bois destinées aux ateliers de l'Intercolonial, à Moncton, ou ailleurs, depuis le 1er janvier 1908; le nombre acheté de chaque personne; le prix; de quelles personnes ont été achetées les machines à travailler le fer destinées aux ateliers de l'Intercolonial, à Moncton ou ailleurs, depuis le 1er janvier 1908, et le nombre acheté de chaque personne; le prix; les dates (*a*) de l'achat, et (*b*) de la livraison.

86. Réponse à adresse du 15 février 1909,—Copie de tous décrets du conseil, règlements, rapports, correspondance, documents et papiers se rapportant aux divers traités du 11 avril 1908 entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, ou à toute action, procédure, nomination, rapport ou autre matière prise ou faite ou entreprise en vertu des dits traités ou d'aucuns d'eux ou conformément à iceux.

88. Copie de la convention spéciale pour la soumission à des arbitres des questions relatives aux pêcheries sur la côte nord de l'Atalntique, en vertu du traité général d'arbitrage conclu entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne le 4 avril 1908.

89. Réponse à ordre du 22 février 1909,—Etat indiquant combien de têtes de bétail se trouvent actuellement dans les diverses fermes expérimentales, et quelles sont les diverses espèces d'animaux; quelle est la valeur estimative de chaque espèce; à quoi servent ces animaux; combien d'acres chaque ferme comprend; combien d'acres sont en culture sur chaque ferme.

91. Relevé des assurances payées sur les marchandises, provisions et grains transportées par la route du Saint-Laurent, de 1900 à 1907, inclusivement. (*Sénat.*)

92. Etat des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de prêt et placement pour l'année civile 1908, et liste des actionnaires pour la même année, conformément à la Loi des compagnies de prêt. (*Sénat.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 17 février 1909,—Copie de toute correspondance, lettres, dépêches, mémoires, etc., échangés entre le gouvernement impérial ou quelqu'un de ses membres et le Gouverneur général, le gouvernement fédéral ou quelqu'un de ses membres, touchant ou concernant la question de la contribution du Canada au soutien de la flotte anglaise, ou de l'achat de navires par ce pays ou de l'aide à donner à la mère patrie pour lui permettre de conserver la maîtrise des mers. (*Document de la session, No 114.*)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 février 1909,—Copie de tous rapports, mémoires, documents et correspondance en la possession du gouvernement au sujet de la mise à la retraite ou de mesures à prendre pour la mise à la retraite des officiers et des équipages des steamers d'hiver ou steamers brise-glace possédés par le gouvernement ou à son service. (*Document de la session, No 115.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1909,—Copie de toute correspondance entre J. H. Davis et le département de la Marine et des Pêcheries *re* Pêcheries du Manitoba et le département de la Marine et des Pêcheries; aussi, copie de toutes pétitions et correspondance échangées entre l'Union des pêcheurs de Gimli, Manitoba, et le dit département. (*Document de la session, No 116.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 mars 1909,—Copie de tous rapports, correspondance, états, reçus, pièces justificatives et documents de toute espèce concernant l'octroi et le paiement de la subvention de chemin de fer autorisé par le paragraphe 16, article 1, chapitre 40, 6-7 Edouard VII. (*Document de la session, No 117.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 20) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat », lequel est lu comme suit:—

Page 1, lignes 11 et 12.—Retranchez depuis « blessures » jusqu'à « à », ligne 13.

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 28) intitulé: « Loi concernant la station dite *Union* et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway of Manitoba,* à Portage-la-Prairie ».

Bill (No 35) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Salisbury and Albert Railroad Company* ».

Bill (No 14) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company* ».

Bill (No 23) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company* ».

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 46) intitulé: « Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company* », avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 18 mars 1909.

PRIÈRES.

M. Schell, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Le comité recommande que 20,000 exemplaires de la preuve faite devant lui au cours de cette session par le Dr J. G. Rutherford, directeur général vétérinaire et commissaire des bestiaux, soient imprimés sans délai dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, sous forme de brochure, et en la manière adoptée pour le tirage sur feuilles volantes du rapport final du comité, pour être distribués comme suit, savoir:—

16,900 exemplaires aux membres du Parlement; 3,000 exemplaires au département de l'Agriculture, et 100 exemplaires pour l'usage du comité.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 1er mars 1909,—Copie de toute correspondance, documents et papiers concernant la construction réelle ou projetée d'une ligne ferrée depuis un point à ou près Caledonia jusqu'à Liverpool, n'excédant pas 29 milles, tel que mentionné dans les Statuts de 1903, chapitre 57, article 23 (*d*), et de tous décrets du conseil, rapports, contrats, arrangements et autres papiers se rapportant à cette affaire. (*Document de la session, No 118.*)

L'ordre du jour portant que le Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Burrell propose, comme amendement, secondé par M. Goodeve,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« cette Chambre est d'avis que pour permettre aux électeurs d'exercer dans leur plénitude leurs droits et privilèges d'électeurs, les élections générales devraient être tenues le même jour dans toutes les provinces du Canada ».

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

Messieurs

POUR:

Ames, Armstrong, Arthurs, Barnard, Barr, Beattie, Blain, Blondin, Borden (Halifax), Boyce, Bradbury, Broder, Burrell, Campbell, Chisholm (Huron), Crosby, Crothers, Currie (Simcoe), Daniel, Doherty, Donnelly, Edwards, Elson, Foster, Fraser, Goodeve, Haggart (Winnipeg), Henderson, Herron, Jameson, Kidd, Lake, Lalor, Lancaster, Lennox, Lortie, Macdonell, McCall, Maddin, Magrath, Marshall, Middlebro, Monk, Nantel, Northrup, Owen, Paquet, Perley, Porter, Price, Reid (Grenville), Rhodes, Roche, Russell, Schaffner, Sharpe (Lisgar), Sharpe (Ontario), Smyth, Sproule, Stanfield, Staples, Stewart, Taylor (Leeds), Taylor (New-Westminster), Thornton, Wallace, White (Renfrew), Wilson (Lennox et Addington, Wright—69.

Messieurs

Contre :

Allen, Béland, Bickerdike, Black, Borden (Sir Frederick), Boyer, Brodeur, Brown, Calvert, Carrier, Carvell, Cash, Champagne, Chew, Chisholm (Inverness), Chisholm (Antigonish), Clark (Red Deer), Clarke (Essex), Congdon, Conmee, Currie (Prince-Edouard), Delisle, Demers, Devlin, Dubeau, Ecrément, Emmerson, Ethier, Fielding, Fisher, Fortier, Fowke, Gauvreau, Geoffrion, Girard, Gordon (Kent), Graham, Harris, Harty, Hodgins, Hunt, Knowles, Kyte, Lachance, Lanctot (Laprairie-Napierville), Lanctot (Richelieu), Lapointe, Lavergne, LeBlanc, Lemieux, Loggie, Lovell, Low, Maclean (Lunenburg), MacNutt, McAllister, McCoig, McColl, McCraney, McGiverin, McIntyre (Perth), McKenzie, McLean (Huron), McMillan, Major, Marcile (Bagot), Martin (Montréal, Sainte-Marie), Martin (Regina), Martin (Wellington), Mayrand, Meigs, Michaud, Miller, Molloy, Murphy, Nesbitt, Neely, Papineau, Pardee, Parent, Paterson, Pickup, Proulx, Prowse, Pugsley, Rankin, Reid (Ristigouche), Richards, Rivet, Robb, Ross, Roy (Dorchester), Roy (Montmagny), Rutan, Savoie, Schell, Sealey, Séguin, Sifton, Sinclair, Smith (Middlesex), Smith (Nanaïmo), Smith (Stormont), Sutherland, Talbot, Templeman, Tobin, Todd, Turcotte (Nicolet), Turcotte (comté de Québec), Turgeon, Turriff, Verville, White (Victoria, Alta.), Wilson (Laval)—115.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Ports et rivières—Québec :—Anse à Beaufils—prolongement de la jetée de l'ouest et brise-lames, $3,000 ; anse à la Barbe—brise-lames, $5,000 ; anse à l'Ilot—débarcadère, $2,500 ; anse aux Gascons—allonge au quai, $2,000 ; Cap Saint-Ignace—quai, $16,500 ; Chicoutimi—améliorations du port, $30,000 ; Clarke-City (Sept-Iles)—améliorations du quai, $4,600 ; Doucet's-Landing—quai de pilotis, $1,000 ; Douglastown—jetée—allonge, $2,000 ; Escoumains—prolongement de la jetée, $4,000 ; Pointe-au-Père—réparations du quai, $1,000 ; Garthby—quai sur le lac Aylmer, $500 ; Gaspé—quai en eau profonde, $10,000 ; Grande-Rivière (Gaspé)—réparation au quai et aux abords du chemin, etc., $5,000 ; Grosse-Ile—quai de l'hôpital de la station de quarantaine à la—réparations à la vieille partie du quai, etc., $4,200 ; ports, rivières et ponts—réparations et améliorations générales, $48,500 ; Ile-Perrot—réparations au quai, côté nord, $400 ; lac Saint-François (Beauce)—quais, $5,000 ; lac Saint-Jean—dragage, $5,000 ; lac Saint-Jean, jetée du—réparations, etc., $4,000 ; Lotbinière et Porneuf (comtés de)—quais de l'Etat—améliorations des abords du quai de Lotbinière, $900 ; îles de la Madeleine—brise-lames et jetée, $10,000 ; Mistook, quai de, lac Saint-Jean—réparations, $1,000 ; New-Carlisle, quai de—réparations, $3,000 ; Port-Daniel, quai de—réparations, $2,500 ; Rimouski, quai—revêtement sur le côté ouest,

$8,000; Rivière-à-la-Pipe, quai—prolongement et réparations, $2,000; rivière Blanche, quai—prolongement vers l'est du pilier de tête, $7,000; rivière Bonaventure—jetée de dérivation, $9,000; rivière du Lièvre, écluse et barrage—réparations, ouvrage de protection ,etc., $1,800; Rivière-du-Loup (Fraserville)—réparations et réfections, $6,000; Rivière-Ouelle, quai—réparations et améliorations, $1,000; rivière Richelieu—améliorations, $60,000; rivière Saguenay—dragage et autres améliorations, $30,000; rivière Saint-François—débarcadère à Saint-François-du-Lac, sur la rive ouest, $4,000; rivière Saint-Jacques (Laprairie)—brise-glaces, près de l'embouchure, sur le fleuve Saint-Laurent, $1,000; rivière Saint-Maurice—chenal entre les Grandes-Piles et La-Tuque, $15,500; rivière Yamaska—débarcadère à Saint-Michel d'Yamaska, $4,500; Saint-Alphonse (de Bagotville)—allonge au quai du côté sudfi $25,000; Sainte-Anne-des-Monts—améliorations au port et l'embouchure de la Grande-Rivière Sainte-Anne, $2,500; Sainte-Anne-du-Saguenay, quai—réparations générales, $2,500; Saint-Eloi—quai sur le côté ouest de la rivière à la Loupe, $1,000; Saint-François, île d'Orléans—pour terminer les approches du quai, $2,500; Saint-Fulgence—quai, $1,000; Saint-Jean des Chaillons—quai, dragage compris, $3,500; Saint-Nicolas—réparations au quai, etc., $2,850; Saint-Omer—débarcadère, $500; Saint-Pierre-les-Becquets—quai et dragage, $7,500; Saint-Sulpice—quai, $1,200; Sorel—quai en eau profonde, $86,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rappirt soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe ausi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permissions de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera dè nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 8) intitulé: « Loi modifiant la Loi des terres fédérales », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Graham,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat priant Leurs Honneurs de renvoyer à cette Chambre le Bill (No 71) concernant un brevet de Thomas L. Smith, le dit bill ayant été porté au Sénat par erreur.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 19 mars 1909.

PRIÈRES.

Sur motion de M. Schell, secondé par M. Cash,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le deuxième rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Ordonné, que M. Templeman ait la permission de présenter un bill (No 110) concernant les engrais agricoles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochain séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 8) intitulé: « Loi modifiant la Loi des terres fédérales », lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 27.—Après « arbitrage », ajoutez ce qui suit comme article 2:—

« 2. Est modifié l'article 90 de la dite loi par l'addition, après les mots « d'Etat », dans la septième ligne, des mots suivants « ou par quelque autre personne y autorisée spécialement par le Gouverneur en conseil ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 36) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company* ».

Bill (No 42) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company* ».

Bill (No 43) intitulé: « Loi concernant la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company* ».

Bill (No 47) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company* ».

Bill (No 53) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company* ».

Bill (No 58) intitulé: « Loi concernant la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company* ».

Bill (No 25) intitulé: « Loi concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company*, à Fort-William, Ontario ».

Aussi, le Sénat retourne à cette Chambre le bill (No 71) intitulé: « Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith », tel que requis dans un message de la Chambre des Communes du 18 mars courant le dit bill ayant été envoyé au Sénat par erreur.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

Le bill (No 71) concernant certains brevets de Tromas L. Smith, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Turriff propose, secondé par M. Nesbitt,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 108.

Et la question étant posée sur la motion, ele est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, délibère en comité général sur les bills suivants:—

Bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal;

Bill (No 66) concernant la compagnie dite *The Abbitibi and Hudson Bay Railway Company;*

Bill (No 67) concernant l'*Alsek and Yukon Railway Company;*

Bill (No 68) concernant l'*Athabaska Railway Company;* et

Bill (No 70) concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné les dits bills séparément et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, le bill (No 79) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Proulx, secondé par M. LeBlanc,

Ordonné, que le bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Henderson, secondé par M. Chisholm (Huron),

Ordonné, que le bill (No 66) concernant la compagnie dite *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Carvell,

Ordonné, que le bill (No 67) concernant l'*Alsek and Yukon Railway C mpany,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Carvell,
Ordonné, que le bill (No 68) concernant l'*Athabsaka Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Carvell,
Ordonné, que le bill (No 70) concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 46) concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbit, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company,* lesquels sont lus comme suit:—
Page 1, ligne 8.—Retranchez « *Alberta, Saskatchewan* ».
Dans le titre.—Page 1, ligne 3.—Retranchez « *Alberta, Saskatchewan* ».
Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.
Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent cinquante dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—chemin de fer Intercolonial:—Doublement de la voie sur certaines parties de la ligne, $69,000; amélioration à Mulgrave, $22,000; améliorations à Loggieville, $25,500; Truro—agrandissement des installations, $52,000; Pictou—agrandissement des installations, $5,500; voie accessoire à Moncton, $50,000; construction primitive, $800; amélioration à North-Sydney, $4,000; pour renforcer les ponts, $70,000; amélioration à Sackville, $10,000; Halifax—agrandissement des instalations, $180,000; déviation de la ligne de Sydney-Mines à River-George, $50,000; déviation de la ligne à Chatham et embranchement jusqu'au quai, $36,000; usines des locomotives et des wagons avec outillage et nouveau parc des wagons à marchandises à Moncton, $400,000; nouvelles plaques tournantes, $13,000; pour augmenter l'alimentation d'eau, $74,700; pour agrandir les installations et les facilités le long de la ligne, $133,000; pour agrandir les installations à Sainte-Flavie, $5,000; améliorations à Sainte-Rosalie, $55,000; remise à locomotives, etc., à Chaudière-Junction, $20,000; améliorations à Drummondville, $5,000; remise à locomotives, atelier des machines, etc., à la Rivière-du-Loup, $158,500; améliorations à Newcastle, $10,000; améliorations à Campbellton, $64,500; améliorations à Point-Tupper, $4,000; passage au-dessus de la voie à Proberts, à environ deux milles au nord de la station de Londonderry, $5,000; passage sous la voie à Eastville, à environ un mille au sud de la station de Londonderry, $10,000; matériel de roulement,

$170,550; nouvelles machines pour l'atelier des locomotives, wagons, etc., $95,800, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Embranchement de Harmony à Elmira, $50,000; agrandissement des installations à Charlottetown, $184,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de la Baie-d'Hudson:—Pour pourvoir aux études et tracés d'une ligne de chemin de fer de la rivière Saskatchewan à la Baie-d'Hudson, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre-vingt-quinze mille deux cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ports et rivières—Ontario:—Blanche (rivière)—amélioration sur le cours d'eau principal et sur la branche sud, $6,500; Burlington, jetée du chenal—reconstruction, $50,000; Cobourg—prolongement des brise-lames, dragage, etc., $60,000; Goderich, port de—réparations aux jetées, etc., $5,350; ports, rivières et ponts—réparations et améliorations générales, $25,000; Little-Current—améliorations du chenal nord dans la baie Georgienne, $28,000; McGregor's-Creek—renouvellement des ouvrages de protection à Chatham, $7,100; Montréal, rivière de—améliorations en amont de Latchford, $25,000; Pelée, île—quai de l'ouest—allonge et améliorations, $5,500; Port-Stanley—clayonnage à l'est de l'entrée du port, $7,100; Port-Stanley—amélioration du port, $38,000; Richard's-Landing, île Saint-Joseph—réparation à la jetée, $1,700; fleuve Saint-Laurent—amélioration du chenal canadien entre Kingston et Brockville, $75,000; Rondeau-Harbour—améliorations, $25,000; Sault Sainte-Marie, quai du—dragage des abords, $55,000; Southampton—prolongement et réparation du quai principal, $6,000; Toronto, port de—améliorations, $375,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Manitoba:—Ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $6,000; lac Dauphin—abaissement du niveau par le curage du lit de la rivière Moussue, $5,000; rivière Assiniboine—amélioration près de Portage-la-Prairie, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 22 mars 1909.

Prières.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Pâquet,—la pétition de J. C. Riopel, de Montréal, et autres d'autres lieux de la province de Québec.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département du Commerce. Partie III—Service de paquebots subventionné, etc., pour l'année terminée le 31 mars 1908. *(Document de la session, No 10b.)*

La Chambre, en conformité de l'ordre, délibère de nouveau en comité général sur les bills suivants:—

Bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie; et

Bill (No 79) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès sur chacun d'eux et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Blain,

Ordonné, que la partie de l'ordre de ce jour concernant la délibération ultérieure en comité général du bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, soit rescindé, et que le dit bill soit référé au comité des Ordres Permanents pour s'assurer si les avis donnés en rapport avec le dit bill sont suffisants.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 21) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », sans amendement.

Sur motion de M. Rhodes, secondé par M. Middlebro,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître si on a réglé ou payé, entre le 1er juin et le 31 décembre 1908, les réclamations faites par quelque personne, ou des personnes, dans la Nouvelle-Ecosse, contre le gouvernement à la suite de dommages personnels ou de pertes d'animaux, ou de dommages à la propriété, causé par le chemin de fer Intercolonial; les noms et les adresses des réclamants; la nature de leurs réclamations, et celle du règlement de telles réclamations; et la date du règlement en chaque cas.

Sur motion de M. Jameson, secondé par M. Perley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, pétitions et rapports adressés au gouvernement ou au département des Postes, et de toute correspondance et ordres en découlant relatifs au changement du nom du bureau de poste de « Weymouth » en celui de « Weymouth-Nord » et au changement du nom du bureau de poste de « Weymouth-Bridge » en celui de « Weymouth ».

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Haggart (Winnipeg),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant les noms des villages, villes et cités dans chaque province où des bureaux de poste, de douane, et des salles d'armes ont été construits au cours des années de 1903 à 1909 inclusivement; la dépense annuelle, dans chaque cas, pour l'éclairage, le chauffage et l'entretien; et le revenu, s'il en est, provenant de ces constructions. Aussi, liste des édifices actuellement en voie de construction, leur coût estimatif et la dépense anuelle probable pour l'éclairage, le chauffage et l'entretien.

Sur motion de M. Taylor (Leeds), secondé par M. Perley,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les décrets du conseil, rapports, comptes, contrats et autres documents, de quelque naure que ce soit en rapport avec la somme due au Canada par la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Lortie, secondé par M. Wright,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tout décret du conseil édictant qu'il serait fait des réparations sur différents quais dans le comté de Soulanges. Copie de toute correspondance, rapports, comptes et listes de paie se rapportant à l'évolution de ces travaux, le paiement d'iceux et la liste des noms de tous ceux qui ont été engagés comme journaliers ou autrement en rapport avec ces travaux; copie de toutes lettres, rapports, recommandations qui ont pu être échangés entre le gouvernement et toutes autres personnes relativement au choix des hommes à être engagés à ces travaux et ceux auxquls on devait refuser de l'emploi; copie du rapport des comptes produits par M. Alfred Bissonnette, contremaître au quai Saint-Zotique, et M. Trefflé Poirier, contremaître aux quais du canal et du fleuve Saint-Laurent, dans la paroisse des Cèdres, et de ceux de M. Isaïe Lalonde, fils d'Albert, cultivateur de Saint-Zotique; copie des comptes de fourniture de bois, fer, ciment, sable et pierre employés à la construction de ces dits quais, et aussi l'état des matériaux achetés comme susdits, payés par le département, et qui ne sont pas employés parce qu'ils ont été jugés impropres à la construction de ces quais.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Taylor (Leeds),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondance, états et écrits entre la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique ou ses ingénieurs ou agents et les commissaires du Transcontinental ou leurs ingénieurs ou agents, et entre les commissaires et leurs ingénieurs ou agents et les entrepreneurs ou sous-entrepreneurs dans les districts B et F ci-après mentionnés, quant à la classification ou la prétendue classification excessive dans les districts B et F de la division est du Transcontinental, et copie de tous estimés, états, certificats, mémoires, relevés ou écrits indiquant la classification ou la classification excessive des coupes et travaux dans les dits districts B et F.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Lennox,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les noms des employés de l'Intercolonial destitués ou suspendus au cours de l'année 1908, l'emploi de chacun, la date de la destitution ou de la suspension, et le motif spécial allégué dans chaque cas. Aussi, les noms de ceux d'entre eux qui ont été réinstallés jusqu'à la date du 28 février 1909 et la date de leur réinstallation.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Taylor (Leeds),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donant les noms de ceux qui ont été chargés d'évaluer les terres pour le droit de passage en rapport avec le canal, depuis la rivière Holland jusqu'à Newmarket, et indiquant s'ils avaient à remplir d'autres fonctions que celle de l'évaluation des terres; la rémunération accordée à chacun de ces évaluateurs; pendant combien de temps ils ont été employés, et à quelles conditions; quelles propriétés ils ont évaluées; quelle a été l'évaluation en chaque cas; quelle était la superficie de chaque propriété; en combien de cas cette évaluation a été acceptée par les propriétaires, avec mention des noms de ces derniers; en combien de cas, cette évaluation a été rejetée définitivement par les propriétaires, avec mention des noms de ces derniers; en combien de cas on a procédé par voie d'expropriation, et quel a été l'écart de chiffre comparé avec ceux des évaluateurs. Aussi, indiquant si on a acquis le titre de toutes les propriétés.

Sur motion de M. Molloy, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, communications écrites et documents adressés au ministre de l'Intérieur ou à quelque officier du département et des réponses faites par le ministre ou par quelque officier du département depuis le 1er janvier 1905, concernant le transfert de certaines terres marécageuses dans l'Etang-des Grandes-Herbes, dans la province du Manitoba, à Sa Majesté le Roi Edouard VII pour les fins de la dite province.

Sur motion de M. Currie (Simcoe), secondé par M. Taylor (New-Westminster),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, soumissions et documents se rapportant à la construction d'un steamer brise-glace pour le détroit de Northumberland par MM. *Vickers, Sons and Maxim,* et aussi, à la construction d'un steamer pour le service des phares et des bouées sur les grands lacs par MM. Swan, Hunter et Wigham Richardson.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Taylor (Leeds),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance et de tous les mémoires touchant la livraison de la malle rurale dans la province de l'Alberta.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Henderson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant la quantité des différents produits suivants expédiés dans la Grande-Bretagne ou dans d'autres pays, en emmagasinage frigorifique, ou dans des compartiments à air réfrigéré, durant les années 1907 et 1908, savoir: pommes, barils ou autres colis; poires, barils ou autres colis; prunes, barils ou autres colis; tomates, barils ou autres colis; raisins, barils ou autres colis; viandes, fraîches, livres; volailles, poisson, beurre, œufs, fromage; dans quels pays ils ont été expédiés, et en quelle condition ils se trouvaient en arrivant à destination; la méthode frigorifique la plus utilisée sur les vapeurs qui transportent de tels produits.

Sur motion de M. Maclean (Lunenburg), secondé par M. Pickup,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance, de tous les rapports, documents, décrets du conseil en la possession du gouvernement se rapportant à l'établissement d'une commission du service géodésique, et à l'inauguration d'un service d'explorations géodésiques du Canada.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Michaud, secondé par M. Chisholm (Antigonish),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et rapports échangés entre les autorités des Etats-Unis et le gouvernement du Canada au sujet de la déversion des eaux de la rivière Allegash, tributaire de la rivière Saint-Jean.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

M. McKenzie propose, secondé par M. Richards,—Que cette Chambre est d'avis que les mesures les plus efficaces devraient être prises en vue de conserver le marché canadien pour l'industrie canadienne du charbon.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Smith (Stormont), secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 mars 1909,—Etat faisant connaître, en ce qui regarde l'élection à la Chambre des Communes qui a eu lieu dans le comté de Montcalm, le 26 octobre 1908, et pour chaque bureau de votation:—(*a*) le nombre total de votes donnés en faveur de chaque candidat; (*b*) le nombre total de bons bulletins; (*c*) le nombre de bulletins rejetés; (*d*) le nombre de bulletins gâtés; (*e*) le nombre de votants inscrits sur les listes; (*f*) le nombre de bulletins entre les mains du sous-officier-rapporteur à l'heure voulue pour le commencement de la votation; (*g*) le nombre de bulletins non utilisés, restés entre les mains du sous-officier-rapporteur à la clôture de la votation; (*h*) le nom et l'adresse de l'officier-rapporteur, des sous-officiers-rapporteurs et des greffiers du scrutin; (*i*) copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement, ou l'un de ses fonctionnaires, et l'officier-rapporteur, ou l'un quelconque des sous-officiers-rapporteurs ou greffiers du scrutin, ou un candidat, en rapport avec cette élection. (*Document de la session, No 95b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1909,—Copie de toutes listes de votants telles que préparées par les énumérateurs, et complétées par les sous-officiers-rapporteurs pour les différents arrondissements de votation dans le district électoral de Qu'Appelle, et qui ont servi à la dernière élection générale pour les Communes; aussi, état faisant connaître les limites des dits arrondissements de votation, ainsi que les noms des énumérateurs, sous-officiers-rapporteurs, greffier du scrutin, et agents des candidats qui ont agi dans chaque bureau de votation. (*Document de la session, No 95c.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 23 mars 1909.

PRIÈRES.

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que ses délibérations en rapport avec le bill (No 97) concernant les assurances, soient imprimées de jour en jour pour l'usage du comité, et que la règle 72 soit suspendue à cet égard.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Turriff,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le quatrième rapport du comité des Banques et du Commerce, présenté ce jour.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Etat faisant connaître le nombre de demandes faites aux Commissaires des chemins de fer aux fins d'obtenir le privilège de faire traverser les voies ferrées par des fils de téléphones et de télégraphes et par des conduites d'eau pendant la période comprise entre le 1er février 1904 et le 1er janvier 1908; le nombre total de demandes accordées pendant la dite période; le nombre total de demandes refusées; la date de chaque demande; la date à laquelle chaque demande a été accordée; le temps qui s'est écoulé entre la date de la demande et son approbation; et le temps qui doit s'écouler avant que les commissaires puissent donner leur décision. (*Document de la session, No 120.*)

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 mars 1909,—Copie du rapport du bureau de conciliation en rapport avec les commis du trafic-marchandises à Halifax et Saint-Jean, N.-B. (*Document de la session, No 67c.*)

M. Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1909,—Etat faisant connaître les différents détails compris dans la somme de $10,646.93 inscrite comme revenu provenant du pénitencier de Kingston, non compris la vente de ficelle d'engerbage, à la page L-36 du rapport de l'Auditeur général, avec mention de la proportion de tel revenu provenant des ventes faites aux fonctionnaires du pénitencier, des noms de tels fonctionnaires et des quantités et de la nature des articls achetés par eux. (*Document de la session, No 121.*)

Aussi,—Etat des constables de la police fédérale employés le long de la ligne du chemin de fer Transcontinental durant le cours de l'année civile 1908. (*Document de la session, No 46c.*)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er mars 1909,—Copie de tous papiers et correspondance entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique au sujet de la réduction des réserves sauvages dans cette province proportionnément à la décroissance de la population sauvage tel que prescrit par décret du conseil. (*Document de la session, No 122.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1909,—Copie de toute correspondance, rapports et papiers de toute nature se rapportant à la demande de Francis Perceval Aylwin, d'Ottawa, pour une certaine étendue de terrain

dans la province de l'Alberta pour fins d'irrigation ou touchant l'octroi de sa demande. (*Document de la session, No 123.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 mars 1909,—Etat faisant connaître les montants déposés dans le département d'épargne du gouvernement les 1er octobre 1889, 1896, 1897 et 1898, respectivement; le nombre de fonctionnaires employés à l'administration de ces fonds en 1888, 1890, 1898, 1900 et 1908; et le coût de l'administration de ces fonds au cours des années 1888, 1890, 1898, 1900 et 1908. (*Document de la session, No 124.*)

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil;

M. Wallace propose, comme amendement, secondé par M. Crocket,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« l'estimation primitive du canal projeté entre Newmarket et le lac Simcoe, dans le comté de North-York, était au-dessous de $300,000; mais que le coût estimatif en est maintenant porté à près de $1,000,000, cette dernière somme, d'après le rapport de l'ingénieur, ne comprenant pas la dépense projetée pour les fins d'établir une réserve d'eau au sud de Newmarket;

« Que le coût total du dit canal, arrivé à son parachèvement, n'a pas encore été estimé, et ne peut être que conjecturé;

« Que le dit canal, quand il sera complété, ne sera pratiquement d'aucune utilité, que la dépense occasionnée par la construction de ce canal est absolument inconsidérée et injustifiable, et constitue un usage irréfléchi et un gaspillage des deniers publics.»

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre délibère de nouveau en comité général sur le bill (No 79) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et sur l'amendement à icelle,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« l'estimation primitive du canal projeté entre Newmarket et le lac Simcoe, dans le comté de North-York, était au-dessous de $300,000; mais que le coût estimatif en est maintenant porté à près de $1,000,000, cette dernière somme, d'après le rapport de l'ingénieur, ne comprenant pas la dépense projetée pour les fins d'établir une réserve d'eau au sud de Newmarket;

« Que le coût total du dit canal, arrivé à son parachèvement, n'a pas encore été estimé, et ne peut être que conjecturé;

« Que le dit canal, quand il sera complété, ne sera pratiquement d'aucune utilité, que la dépense occasionnée par la construction de ce canal est absolument inconsidérée et injustifiable, et constitue un usage irréfléchi et un gaspillage des deniers publics.»

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Ames,
Armstrong,
Arthurs,
Barker,
Barnard,
Barr,
Beattie,
Blain,
Borden (Halifax),
Boyce,
Bradbury,
Broder,
Burrell,
Campbell,
Chisholm (Huron),
Clare,
Cowan,
Crosby,
Crocket,
Crothers,
Currie (Simcoe),
Doherty,
Donnelly,
Edwards,
Elson,
Foster,
Fraser,
Goodeve,
Gordon (Nipissing),
Haggart (Winnipeg),
Henderson,
Herron,
Hughes,
Jameson,
Kidd,
Lake,
Lalor,
Lancaster,
Lennox,
Lewis,
Lortie,
Macdonald,
Maclean (York, S.),
McCall,
Magrath,
Middlebro,
Nantel,
Northrup,
Osler,
Paquet,
Perley,
Porter,
Rhodes,
Roche,
Russell,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Smyth,
Staples,
Stewart,
Taylor (Leeds),
Taylor (New-Westminster),
Thoburn,
Thornton,
Wallace,
White (Renfrew),
Wilson (Lennox et Addington),
Worthington,
Wright—71.

CONTRE:

Messieurs

Allen,
Aylesworth,
Beauparlant,
Béland,
Bickerdike,
Black,
Borden (Sir Frederick),
Boyer,
Brodeur,
Brown,
Bureau,
Calvert,
Carrier,
Cash,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Congdon,
Conmee,
Currie (Prince-Edouard),
Delisle,
Demers,
Dubeau,
Dugas,
Ecrément,
Ethier,
Fielding,
Fisher,
Fortier,
Fowke,
Gauvreau,
Geoffrion,
German,
Gervais,
Girard,
Gordon (Kent),
Graham,
Guthrie,
Harris,
Hodgins,
Hunt,
Knowles,
Kyte,
Lachance,
Lanctot (Laprairie-Napierville),
Lapointe,
Laurier (Sir Wilfrid),
Lavergne,
LeBlanc,
Loggie,
Lovell,
Low,
Maclean (Lunenburg),
MacNutt,
McAllister,
McCoig,
McColl,
McCraney,
McGiverin,
McIntyre (Perth),
McKenzie,
McLean (Huron),
McLean (Sunbury),
McMillan,
Major,
Martin (Regina),
Martin (Wellington),
Mayrand,
Meigs,
Michaud,
Miller,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Papineau,
Pardee,
Parent,
Paterson,
Pickup,
Proulx,
Prowse,
Pugsley,
Rankin,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Rivet,
Robb,
Ross,
Roy (Dorchester),
Roy (Montmagny),
Rutan,
Savoie,
Schell,
Sealey,
Séguin,
Sinclair,
Smith (Middlesex),
Smith (Stormont),
Stratton,
Talbot,
Templeman,
Tobin,
Todd,
Tolmie,
Turcotte (Nicolet),
Turcotte (comté de Québec),
Turgeon,
Turriff,
Warburton,
White (Victoria, Alta.),
Wilson (Laval)—112.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.
La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—canal de la Trent:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—*Patent Record*—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—Annuaire statistique—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—Recensement et statistique—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—Crédit supplémentaire pour le développement de l'industrie des laitages et de l'arboriculture fruitière, perfectionnement et transport des produits agricoles alimentaires et aide à leur vente et au commerce, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—Crédit supplémentaire pour la construction d'une voie de chemin de fer électrique jusqu'à la station agronomique d'Ottawa, y compris le coût de la clôture, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent huit dollars et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—Gratification égale à deux mois d'appointements à la veuve de feu J. J. Philp, inspecteur de fruits, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Crédit supplémentaire pour appointements et dépense casuelle pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapp rt que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rappirt soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe ausi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 24 mars 1909.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre, la pétition suivante est lue et reçue:—

De J. C. Riopel et autres, de Montréal et autres endroits dans la province de Québec; demandant que toutes les compagnies de chemins de fer, de tramways, de télégraphes et de téléphones, etc., dans la province de Québec, soient tenues d'employer et l'anglais et le français dans leurs transactions avec le public, tel que l'avis de l'arrivée et du départ des convois, les feuilles de route, les billets de voyageurs, les connaissements, les cartons de consigne, les plaques d'employés, les indications des classes de voitures, les en-têtes de dépêches, les formules de contrat, les livrets de salaires courants, les avis ou règlements dans les gares, les voitures de voyageurs, les bureaux ou les ateliers, etc., etc.

M. Ethier, du comité des Bills privés, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter sans amendement:—

Bill (No 69) constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company.*

Bill (No 94) concernant la *Cedars Rapids Manufacturing and Power Company.*

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 mars 1909,—Production des soumissions originales reçues en réponse aux annonces demandant des soumissions pour l'érection de l'hôpital vétérinaire à Kingston. Aussi, copie des annonces et des journaux dans lesquels elles ont été publiées,—les dits papiers ne devant pas faire partie des archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au département des Travaux Publics après examen. (*Document de la session, No 112a.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 janvier 1909,—Etat indiquant le montant et les conditions de chaque emprunt permanent fait par le gouvernement depuis le 1er juillet 1896, la banque ou la corporation qui a servi d'intermédiaire; le coût de chacun pour (*a*) courtage et commission, (*b*) timbres, (*c*) services légaux ou autres, et (*d*) escomptes, le résultat net de chaque emprunt et le percentage d'intérêt sur chacun. (*Document de la session, No 105a.*)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles opérations (y compris les dépenses) ont été faites l'an dernier en vertu des permis de pêche accordés (*a*) à F. H. Markey, de Montréal, pour le Grand lac des Esclaves, la rivière Nelson et autres rivières; (*b*) à J. K. McKenzie, de Selkirk, pour le Petit lac des Esclaves et le lac Athabaszka; (*c*) à Archie McNee, pour certaines parties de la Baie de James; (*d*) à Coffey et Merritt, pour le lac des Cèdres; (*e*) à la *Capital City Packing Co., Ltd.*, et (*f*) à la *Wm. Hickey Co., Ltd.* (*Document de la session, No 125.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 janvier 1909,—Etat donnant les noms et le lieu d'enregistrement des divers navires de pêche américains saisis par les croiseurs canadiens pour pêche illégale dans les eaux du Canada depuis 1900, les noms des cours devant lesquelles ont été instituées des poursuites pour amendes ou confiscations, la manière dont les mandats ont été servis aux dits navires de pêche étrangers et devant quels tribunaux les causes ont été instruites. Aussi, état indiquant les amendes imposées ou les produits réalisés par la vente et la manière dont on a disposé des amendes ou du produit des confiscations. Aussi, copie du jugement de la Haute Cour de Justice d'Ontario dans la cause du Roi *vs* navire de pêche américain. (*Document de la session, No 126.*)

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 1er février 1909,—Copies de tous les décrets du conseil, rapports, correspondance, titres, actes de vente, règlements, conditions et autres documents se rapportant à (*a*) la cession ou la vente à la Compagnie de chemin de fer du Grand Tronc du Canada d'une partie du parc de la Côte du Major, ainsi dénommé, pour l'emplacement d'un hôtel, ou se rapportant à l'usage ou les fins pour lesquels la dite cession a été faite ou proposée; (*b*) la cession ou la vente à la dite compagnie, ou à la *Ottawa Railway Terminals Company*, ou à quelque personne ou corporation, de tout terrain dans ou près la cité d'Ottawa pour les fins de la construction d'une gare à Ottawa, ou en rapport avec telle gare, ou pour d'autres fins de voies ferrées. (*Document de la session, No 127.*)

M. Fielding propose, secondé par M. Graham,—Que demain cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant des sommes avancées aux Commissaires du havre de Montréal pour la construction d'élévateurs à grain.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. R. L. Borden,

Résolu, que les remerciements de la Chambre des Communes et du peuple canadien sont dus et sont par les présentes afferts à Lord Strathcona, à propos de sa lettre au ministre de la Milice, qui vient d'être communiquée à la Chambre, au sujet des exercices physiques des enfants du Canada.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille trois cents dollars—imputable sur le capital—soit accordé à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics:—Ottawa—édifice du Parlement—agrandissement et modifications—crédit supplémentaire, $40,000; Ottawa—Hôtel de la Monnaie—affinerie, corps de garde, barrières, etc., $6,300, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille neuf cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Nouveau-Brunswick:—Saint-Jean, station de quarantaine sur l'île aux Perdrix—service de l'eau, etc.—crédit supplémentaire, $6,200; Saint-Jean, pavillons des immigrants—installation et ameublement de la tour Martello pour servir d'hôpital et refuge

provisoire, etc., $2,000; léproserie de Tracadie—buanderie et travaux de salubrité—crédit supplémentaire, $1,700, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille deux cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Québec:—Dundee, douane de—réfections et réparations—crédit supplémentaire, $220; Grosse-Ile—station de quarantaine—appareil de désinfection, bâtiment compris, $1,800; Montréal—édifices publics—améliorations, modifications et réparations, $2,000; Montréal—nouvel entrepôt de vérification—aménagement de l'édifice actuel pour la manutention des colis d'express assujétis aux droits de douane—achèvement, $3,000; Montréal—entrepôt de vérification (ancien)—nouvelle toiture, réfection des monte-charge, réparations, etc.—pour payer l'intérêt accru à 5 pour 100 par année sur les paiements arriérés des comptes présentés par Jos. Thibault pour matériaux fournis et ouvrages faits, $500; Montréal—douane—améliorations et réparations, $2,000; citadelle de Québec—appartements du Gouverneur général—réparations, ameublement, etc.—crédit supplémentaire, $11,600; Québec—hôpital des immigrants atteints du trachoma et autres maladies analogues, dans le parc Savard—solde dû sur le contrat pour la construction d'égouts, de clôtures, de trottoirs, etc., $2,400; Richmond—édifice public—améliorations, $1,700; Sherbrooke, salle d'exercices—somme due sur le contrat et pour ouvrages supplémentaires, $42,000, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Ontario:—Kingston, parc d'artillerie—nouveau hangar, $1,200; Kingston, édifice militaire—réparations et réfections des blocs « A », « C » et « E »—caserne Tête de Pont, etc., y compris la lumière électrique, etc., $600; Stratford, édifices fédéraux—pour payer la part du gouvernement dans le coût de nouveaux pavages, trottoirs, etc., construits par les autorités municipales sur les rues Ontario, Waterloo et Albert, $1,150; Tilsonburg, édifice public—crédit supplémentaire, $600, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordé à Sa Majesté pour les travaux publics—Manitoba:—Neepawa, édifice public—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest:—Calgary, édifice public—pour payer l'intérêt accumulé au taux de cinq pour cent par an à cause du retard dans les paiements relatifs aux ouvrages à l'entreprise ou additionnels exécutés de 1905 à 1908 par la *Alberta Building Company, Limited,* entrepreneurs pour l'agrandissement de cet édifice, y compris modifications, installations, etc., $1,200; Saskatoon, édifice public—crédit supplémentaire, $600; Strathcona, édifice public—crédit supplémentaire, $5,600; Red-Deer, bureau des terres—travaux de salubrité, etc., $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Colombie-Britannique:—Nanaïmo, édifice public—installations, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1909.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—général:—Salaires des fonctionnaires résidents surveillant les ouvrages des adjoints, etc.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Territoire du Yukon:—Dawson—résidence du commissaire du Yukon, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-neuf mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.:—Ottawa, édifices publics—réparations, y compris la ventilation, l'éclairage, le mobilier, etc.—crédit supplémentaire, $20,000; Ottawa, édifices publics—terrains—crédit supplémentaire $4,000; Ottawa, édifices publics—chauffage, y com-

pris les gages de mécaniciens, chauffeurs et gardiens—crédit supplémentaire, $10,000; Ottawa, édifices publics—gaz et lumière électrique, y compris les routes et les ponts—crédit supplémentaire, $17,000; Ottawa, édifices publics—préposé aux ascenseurs—crédit supplémentaire, $3,800; Ottawa, édifices publics—service téléphonique—crédit supplémentaire, $2,850; Rideau-Hall, y compris les terrains, améliorations, mobilier et entretien—crédit supplémentaire, $4,000; édifices fédéraux—chauffage—crédit supplémentaire, $23,000; édifices fédéraux—service d'eau—crédit supplémentaire, $2,500; édifices fédéraux—éclairage—crédit supplémentaire, $37,000; édifices fédéraux—gages des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, ets.—crédit supplémentaire, $6,000; édifices fédéraux—fourniture aux mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $4,000; édifices fédéraux—force pour fonctionnement d'ascenseurs machines à oblitérer les timbres, etc.—Crédit supplémentaire, $5,500, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille cent quatre-vingt-quinze dollars et huit centins soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—havres et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Arisaig, havre—réparations au quai et au brise-lames, $500; Bailey's-Brook—améliorations au havre, $700; Glace-Bay, havre—aide aux améliorations du havre, $900; Grand-Etang—reconstruction partielle des travaux de protection du chenal, $3,300; Kelly's-Cove—prolongement du brise-lames—crédit supplémentaire, $250; Little-River, quai du havre—crédit supplémentaire, $200; Portuguese-Cove, brise-lames—renforcement de l'ouvrage, $2,000; Scotch-Cove (White-Point), brise-lames—pour parfaire les paiements, $9,350; South-Lake, Lakevale—ouverture du chenal à partir du lac jusqu'à la baie Saint-George, y compris les ouvrages de protection—crédit supplémentaire, $4,500; Upper-Prospect—brise-lames, $250; Sandy-Cove, brise-lames—pour régler en entier et définitivement le compte en souffrance pour la main-d'œuvre et les matériaux fournis relativement à la construction du brise-lames en 1903-04 par les entrepreneurs Hayden et Oliver, $3,945.08; Western-Head, brise-lames—réparations pour prévenir des dommages considérables résultant de la tempête, $1,300, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Nouveau-Brunswick:—Cap-Tormentine—améliorations et réparations aux travaux du havre, $300; Dorchester, quai—agrandissement, $5,500; Richibouctou—à John Jardine, entrepreneur, en règlement entier et définitif de toutes créances résultant de son contrat du 16 novembre 1905, relatif au prolongement du quai, brise-lames, sur le côté nord du havre, $5,395.34; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, $450; rivière Saint-Jean et tributaires—construction de quais dans les eaux de marée—crédit supplémentaire, $4,650, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 52) intitulé: « Loi concernant la Banque de Vancouver », sans amendement.

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 mars 1909,—Etat faisant connaître combien de bureaux de poste ont été transférés dans la province du Manitoba depuis le 1er novembre 1908; quels étaient les précédents maîtres de poste, et quels sont les présents titulaires, et les noms des bureaux de poste; pour quelles raisons les transferts ont été faits. (*Document de la session, No 128.*)

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 25 mars 1909.

Prières.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 30) concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific.*

Bill (No 80) concernant la *Kootenay and Arrowhead Railway Company.*

Bill (No 75) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*

Conformément aux prescriptions de la règle 105, votre comité attire l'attention de la Chambre sur un amendement qui a été inséré dans le bill en dernier lieu mentionné autorisant la *Canadian Northern Ontario Railway Company* à construire une ligne ferrée depuis un point sur sa ligne construite, à ou près Sudbury, dans une direction sud-ouest jusqu'à un point à ou près Little-Current, vu que cette disposition ne paraît pas avoir été prévue dans l'avis ou dans la pétition pour le bill telle que rapportée par l'examinateur des pétitions pour bills privés.

M. McCraney, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Conformément à l'ordre de la Chambre du 22 mars courant, votre comité a pris en considération le bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, tel que réimprimé et amendé par le comité des Banques et du Commerce, et il considère,—

1. Que les articles un et trois sont évidemment compris dans les termes de l'avis public.

2. Que la teneur de l'avis n'indique pas suffisamment la nature des pouvoirs à conférer en vertu de l'article deux; et

3. Que les articles quatre et cinq ne sont mentionnés ni dans l'avis ni dans la pétition.

M. Schell, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Le comité recommande que 20,000 exemplaires de la preuve faite devant lui au cours de cette session par M. J. A. Ruddick, commissaire de la laiterie et de l'emmagasinage frigorifique, soient imprimés sans délai dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, sous forme de brochure, et en la manière adoptée pour le tirage sur feuilles volantes du rapport final du comité, pour être distribués comme suit, savoir:—

16,900 exemplaires aux membres du Parlement; 3,000 exemplaires au département de l'Agriculture, et 100 exemplaires pour l'usage du comité.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 février 1909,—Etat indiquant quelles mesures ont été prises par le gouvernement pour abaisser le niveau des eaux des lacs Simcoe et Couchiching; quels montants ont été dépensés à cette fin, quelles

sont les dates des déboursés et quelles personnes surveillent ces travaux; si le gouvernement a l'intention de prendre de nouvelles mesures pour abaisser le niveau des eaux des dits lacs afin de rendre à la culture les milliers d'acres de terres cultivables qui sont submergées. (*Document de la session, No 111b.*)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 mars 1909,—Etat faisant connaître les noms et domiciles des divers agents d'immigration en Canada qui sont chargés de placer les immigrants à leur arrivée en Canada; le salaire, ou rémunération, payé à chacun de ces agents au cours de l'année fiscale 1908 et jusqu'au 1er février 1909; et si ces agents reçoivent un salaire fixe, ou un certain montant pour chaque immigrant qu'ils ont placé. (*Document de la session, No 129.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 mars 1909,—Etat faisant connaître les noms et domiciles des divers inspecteurs d'immigrants employés par le gouvernement; le salaire ou émolument payé à chacun de ces inspecteurs pendant l'année fiscale 1908 et jusqu'au 1er février 1909; le mode de paiement et s'ils reçoivent un salaire fixe ou un certain montant pour chaque immigrant. (*Document de la session, No 129a.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 mars 1909,—Etat indiquant quelles sommes ont été payées, durant le cours des années 1903-04, 1905-06 et 1907-08 par les différents départements suivants: (*a*) Marine et Pêcheries, (*b*) Chemins de fer et Canaux, (*c*) Douanes, (*d*) Postes, (*e*) Milice et Défense, et (*f*) Travaux Publics aux personnes, maisons et compagnies qui suivent:—

The Wilson Gas Buoys Company, The Canadian Fog Signal Company, James Murphy, William R. Blakiston, Jomes Holliday, Allison Davie, J. B. Côté, Adolphe Huot, Joseph Samson, Samson et Philion, E. Pelletier, Napoléon Thérien, Sévérin Martel, Misaël Thibodeau, Edouard Bélanger et Cie, Marier et Tremblay, Terreau et Racine, *Rock City Tobacco Company,* J. M. Martineau, Geo. Marchand, Jean Drolet, Elie Amyot, Charles A. Parent, A. N. Melvin, W. G. Robertson, *Wm. Robertson & Co., Howell & Co., St. John Iron Works,* Charles McDonald, John A. Moore, Wm. J. Vroom, John A. McAvity, *McAvity Bros.,* George McAvity, Patrick J. Mooney, *Polson Bros.* ou *Polson Iron Works, Merwin & Co., F. L. Brooks & Co.,* F. S. Brooks, *Safety Company, Submarine Company,* Wm. J. Allen, M. Willard. (*Document de la session, No 130.*)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 janvier 1909,—Etat indiquant, en ce qui concerne chaque établissement pour la réduction du chien de mer construit par ou pour le gouvernement ou maintenu en tout ou en partie par le gouvernement,—(*a*) le coût de la construction; (*b*) le coût de l'entretien; (*c*) le site; (*d*) la quantité de chien de mer réduite dans ces établissements chaque année; (*e*) le montant réalisé chaque année par la vente ou autre disposition des produits. (*Document de la session, No 131.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille sept cent quarante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—havres et rivières—Québec:—Doucet's-Landing—quai, $500; havres, rivières et ponts—réparations et améliorations générales, $20,000; comtés de Lotbinière et de Portneuf,

quais du gouvernement—améliorations aux approches, etc., etc., au quai Lotbinière, $700; îles de la Madeleine—brise-lames et jetées—crédit supplémentaire, $1,000; Nicolet, havre—réparations à la jetée à l'embouchure de la rivière, au hangar d'abri et dragage, $4,600; Québec, quai du bureau de la douane—réparations et réfections de l'escalier du devant de l'édifice, $460; rivière Yamaska—débarcadère à Saint-Michel d'Yamaska, $4,000; rivière Batiscan—dragage du chenal à l'embouchure, $4,000; rivière Bonaventure—jetée de dérivation, $4,500; Rivière-du-Loup (en haut)—dragage et autres améliorations à l'embouchure, $6,100; rivière Saguenay—quai sur le côté nord-est près de l'embouchure de la Rivière-aux-Vases, $800; rivière Ouelle, quai—réparations et améliorations, $220; rivière Saint-François—débarcadère à Saint-François-du-Lac, au côté ouest du lac, $8,000; rivière Saint-Jacques (Laprairie)—brise-glace près de l'embouchure sur le fleuve Saint-Laurent, $260; rivière Saint-Louis—améliorations, $1,100; Sainte-Anne-de-Sorel, débarcadère—réfections et réparations, $350; Sainte-Anne-des-Monts—améliorations du havre à l'embouchure de la Grande-Rivière Sainte-Anne, $1,100; Saint-Laurent, Ile d'Orléans—réparations au quai, $650; Saint-Omer—débarcadère, $300; Sorel, quai en eau profonde, $34,000; Yamaska—dragage, $8,100, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent neuf mille, soixante et quatorze dollars et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Ontario:—Blind-River—dragage, $13,000; Chute-à-Blondeau—quai, $1,000; Collingwood, havre—pour payer à Joseph Battle, entrepreneur, l'intérêt accumulé au taux de 5 pour 100 par an, sur paiements différés pour ouvrages effectués par lui en conformité de son contrat du 25 août 1905, pour la construction d'un agrandissement au quai municipal, $474.02; Collingwood, havre—améliorations, $10,800; Little-Current—améliorations du chenal nord dans la baie Georgienne, $82,000; havres, rivières et ponts—réparations et améliorations générales, $5,500; lac Nipissingue—amélioration de la navigation aux étroits entre les biefs d'amont et d'aval de West-Bay jusqu'à Monetteville, $2,000; Meaford—améliorations au havre, $400; Owen-Sound, havre—dragage et ouvrage de protection en pilotis, $15,700; Port-Stanley, améliorations au havre, $16,000; Sault-Sainte-Marie—dragage aux approches, $57,700; Silver-Centre—quai sur le côté ouest du lac Témiscamingue—crédit supplémentaire, $500; Southampton—prolongement et réparations du quai municipal, $16,000; Toronto, havre de—améliorations, $75,000; rivière Sydenham—enlèvement de billes submergées, chicots, etc., dans le bras de l'est, $300; Spanish-River—améliorations, $12,700, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Manitoba:—Rivière Assiniboine—améliorations près du Portage-la-Prairie, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordé à Sa Majesté pour les travaux publics—Colombie-Britannique:—Clayoquot, côté ouest de l'île de Vancouver—quai, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—dragage:—Réparations au dragueur—crédit supplémentaire, $100,000; dragage—provinces maritimes, $225,000; dragage—Ontario et Québec, $140,000, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—lignes télégraphiques—Saskatchewan et Alberta:—Ligne télégraphique Qu'Appelle-Edmonton—ligne de ceinture Lloydsminster—renouveler les poteaux en certains endroits, transporter la ligne de sa situation primitive à la grande route—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Colombie-Britannique:—Kamloops-Okanagan (réseau télégraphique)—crédit supplémentaire, $1,650; ligne Nanaïmo-Comox—

renouvellement partiel des poteaux entre Comox et Qualicum, etc., $250; ligne Victoria-Cap Beale—pour parfaire les paiements pour déplacements de la ligne en certains endroits, et autres améliorations, $2,400, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordé à Sa Majesté pour les travaux publics—Territoire du Yukon:—Réseau des lignes télégraphiques du Yukon, section Ashcroft-Quesnel—remplacer une partie des poteaux—pour parfaire les paiements, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—divers:—Levés et inspections—crédit supplémentaire, $9,000; compensation à William Julien en règlement final de toute réclamation pour blessures subies par lui sur le dragueur de l'Etat Ontario durant la saison de 1907, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—frais d'exploitation et d'entretien—lignes télégraphiques:—Colombie-Britannique, y compris la proportion du coût de l'entretien de la ligne Parksville-Alberni-Cap Beale, conjointement avec le C.C.P.—crédit supplémentaire, $13,150; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson)—crédit supplémentaire, $30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille deux cent quarante-deux dollars et vingt-neuf centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—moyens de transport:—Port de Montréal (division d'aval)—améliorations en aval du courant Sainte-Marie—pour payer W. J. Poupore, en règlement complet et final de toutes demandes d'intérêt accumulé sur les paiements différés sur son contrat pour la construction d'un pier et de cloisons à niveau élevé, depuis le 25 juillet 1900, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 26 mars 1909.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quarante minutes, vendredl matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 26 mars 1909.

PRIÈRES.

M. Sinclair, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que le rapport de la Commission des pêcheries de la baie Georgienne soit référé au comité de la Marine et des Pêcheries afin de lui permettre d'examiner les commissaires.

Sur motion de M. Schell, secondé par M. Loggie,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présenté le 25 courant.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1909,—Etat faisant connaître la somme payée par le gouvernement, en y comprenant toutes les divisions du service, depuis le 1er janvier 1907 jusqu'au 1er janvier 1909, à la Compagnie d'imprimerie Logberg, de Winnipeg. (*Document de la session, No 132.*)

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909.—Etat faisant connaître le montant total reçu par le *Free Press*, de Winnipeg, de tous les département du gouvernement, du 1er juillet 1896 au 1er janvier 1909, et le montant reçu chaque année. (*Document de la session, No 107a.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 mars 1909,—Etat indiquant la quantité des différents produits suivants expédiés dans la Grande-Bretagne ou dans d'autres pays, en emmagasinage frigorifique, ou dans des compartiments à air réfrigéré, durant les années 1907 et 1908, savoir: pommes, barils ou autres colis; poires, barils ou autres colis; prunes, barils ou autres colis; tomates, barils ou autres colis; raisins, barils ou autres colis; viandes, fraîches, livres; volailles, poisson, beurre, œufs, fromage; dans quels pays ils ont été expédiés, et en quelle condition ils se trouvaient en arrivant à destination; la méthode frigorifique la plus utilisée sur les vapeurs qui transportent de tels produits. (*Document de la session, No 133.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 mars 1909,—Etat faisant connaître si on a réglé ou payé, entre le 1er juin et le 31 décembre 1908, les réclamations faites par quelque personne, ou des personnes, dans la Nouvelle-Ecosse, contre le gouvernement à la suite de dommages personels ou de pertes d'animaux, ou de dommages à la propriété, causé par le chemin de fer Intercolonial; les noms et les adresses des réclamants; la nature de leurs réclamations, et celle du règlement de telles réclamations; et la date du règlement en chaque cas. (*Document de la session, No 85a.*)

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Ethier,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le quatrième rapport du comité de la Marine et des Pêcheries, présenté ce jour.

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 111) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 29) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company* ».

Bill (No 61) intitulé: « Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company* ».

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m, M l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Talbot propose, secondé par M. Pardee,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 108.

Et la question étant posée sur la question, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, délibrère en comité général sur les bills suivants:—

Bill (No 69) constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company;*

Bill (No 30) concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific;*

Bill (No 80) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company*; et

Bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill (No 69) constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company*; et le bill (No 30) concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific,* et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, le comité a examiné les bills suivants:—

Bill (No 94) concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company;* et

Bill (No 75) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyer (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès sur chacun d'eux, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Calvert, secondé par M. Harris,

Ordonné, que le bill (No 69) constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Harris,

Ordonné, que le bill (No 30) concernant la subvention accordée par le gouvernement de la province de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et Canaux—chemin de fer Intercolonial:—Pour une balance de 100 tonnes sur la voie à Aston-Junction, $2,500; pour une voie de garage pour voitures à voyageurs à Gibson, $4,000, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille quatre cent cinquante et un dollars et quatre-vingt-dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Prolongement du quai à Souris—crédit supplémentaire, $23,000; embranchement Montague—indemnité pour terrains, $6,851.51; embranchement de Murray-Harbour—indemnité pour terrains, $4,383.77; embranchement de la rivière Vernon—indemnité pour terrains, $2,216.69, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Reconstruction de murs inclinés—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six dollars et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray:—Pour payer les dépradations de terrains, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1909.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—canal Rideau:—Améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Carillon et Grenville:—Réparations áu passage dans le barrage de Carillon—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Pour les dépenses de la préparation de plans pour la reconstruction du pont de Québec—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille deux cent un dollars et soixante et six centins—imputable sur le revenu—soit accordé à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemin de fer Intercolonial:—Frais généraux—crédit supplémentaire, $350,000; pour verser à la veuve de feu J. W. Wallace, une gratification égale à deux mois d'appointements de feu son mari, $201.66, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'embranchement Windsor:—Entretien—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Frais généraux—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Prestations en deniers—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Exercices annuels—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Transport—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Collège militaire Royal—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère de la Milice et de la Défense:—Dépense casuelle—crédit suplémentaire, pour l'année finisant le 31 mars 1909.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante mille dollars soie accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes—service extérieur—service de la poste:—Pour compléter les paiements pour l'exercice clos le 31 mars 1909, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Crédit supplémentaire (y compris l'indemnité à verser aux courriers convoyeurs qui suivent pour frais de médecins et autres frais et pour perte d'effets d'habillement: E. A. Hartling, $118.50, C. E. O'Reilly, $468, W. W. Frost, $20, J. H. Kelly, $76 et A. Chabot, $20), pour l'année finissant le 31 mars 1909.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Crédit supplémentaire pour dépenses diverses 1908-09, ministère du Travail, y compris impressions et papeteries, allocations aux correspondants, frais de voyage, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1909.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour les dépenses de M. W. L. Mackenzie King, député, à titre dereprésentant du Canada, à la conférence conjointe au sujet de l'opium à Shanghaï, Chine, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—bureau du secrétaire du Gouverneur général:—Dépense casuelle—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général:—Dépense casuelle—commis et autres aides—pour payer les commis surnuméraires suivants, à compter du 26 février 1909, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil: C. M. Low, M. A. Reid, D. M. Gibson, W. M. Greenshields, E. M. Stitt, E. M. Fraser, Bertha McCuaig, M. Macdonald, Isabella McIntosh, L. Chartrang et H. R. Washington, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Finances et le conseil du Trésor:—Dépense casuelle—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à

Sa Majesté pour les ministères en général:—Dépense casuelle—crédit supplémentaire pour le soin et le nettoyage des édifices publics, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers:—Saint-Vincent-de-Paul—pour payer à J. P. Forster, en sa qualité d'instructeur de briqueterie pendant la saison de 1908, en sus de ses appointements comme gardien, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Douanes:—Dépense casuelle—crédit supplémentaire pour divers, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et trois dollars et quarante et un centins soit accordée pour le ministère de la Marine et des Pêcheries:—Somme nécessaire pour payer les appointements d M. Oswald L. McLod, au taux de $800 par année, du 18 octobre 1908 au 31 mars 1909, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et neuf mille quatre cent vingt-cinq dollars et quatre-vingt quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour le service législatif—Chambre des Communes:—Pour terminer l'impression et la reliure du Code criminel et des Statuts revisés, $12,600; pour compléter le coût des listes électorales pour l'élection générale de 1908, $22,000; pour les appointements de F. X. Saucier au rang de commis de deuxième classe, à $1,200, à compter du 21 juillet 1908, $909.28; pour la promotion des commis suivants de la deuxième à la première classe, à compter du 1er avril 1908: S. Clapin, $200, O. Paradis, $100; J. M. Briand, $200, T. S. Howe, $200, L. Dansereau, $50, $750; pour la promotion de W. A. Lalonde, du personnel des messagers permanents au rang de commis de 3me classe à $800, à compter du 1er septembre 1908, $466.66; pour augmenter les appointements des fonctionnairs et commis suivants, à compter du 1er avril 1908: J.-B. R. Laplante, $700, R. Tremblay, $200, E. Quéry, $200, E. Naubert, $100, $1,200; *Débats*—crédit supplémentaire, $25,000; dépenses casuelles—crédit supplémentaire comme suit: papeterie, $5,000; frais de port, télégrammes et téléphones, $500; divers, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service législatig—Chambre des Communes—sergent-d'armes:—Fournisseurs et autres—crédit supplémentaire, $1,600; valises en cuir pour les députés, $5,525, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et maritimes:—Crédit supplémentaire requis pour le service entre le Canada et la Grande-Bretagne, $15,000; crédit supplémentaire requis pour le service entre Saint-Jean, N.-B., et Margaretsville, Port-Lorne, Port-George, Halls-Harbour, Harbourville et Morden, N.-E., $150, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service fluvial et maritime:—Crédit supplémentaire requis pour la construction d'un steamer brise-glace pour le détroit de Northumberland, $215,000, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des phares et des côtes:—Pour payer la pension du pilote F.-X. Lamarre, du 1er octobre 1908, au 31 mars 1909, au taux de $300 par année, $150; traverse de Lime-Kiln—crédit supplémentaire pour solder les comptes en souffrance relativement à la location d'un remorqueur pour la traverse de Lime-Kiln, $2,000, pour l'anée finissant le 31 mars 1909.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de marine:—Crédit supplémentaire pour les soins à donner aux marins malades dans les hôpitaux de marine, et pour la construction et la réparation des hôpitaux de marine, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Stations biologiques de la marine—pour pourvoir aux dépenses imprévues relativement à la construction de station biologique à Saint-André, N.-B., et dans l'île de Vancouver, $5,000; pour pourvoir aux dépenses relatives aux commissions internationales des pêcheries, y compris une somme équivalant à la différence entre $2,800 et $4,000, soit l'augmentation à être accordée au professeur E. E. Prince, depuis le 1er décembre 1908, $5,400, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

Et la Chambre continuant de siéger après minuit;

Samedi, 27 mars 1909.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Somme requise pour le remboursement à A. Cushing et Cie, de la somme déposée à titre de cautionnement relativement à la saisie de la goélette *Evolution* en 1893, pour certaine contravention aux lois de la marine marchande du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enquête de la Marine et des Pêcheries (y compris un honoraire de $1,000 pour le docteur Charles Morse, registraire adjoint de la Cour de l'Echiquier, pour services rendus au commissaire, plus $300, pour A. H. Thomas qui a rempli les fonctions de secrétaire des avocats pendant l'enquête(—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—département des Affaires des Sauvages:—Appointements de J. K. McLean, arpenteur fédéral, au taux de $2,100, du 1er juillet 1908 au 31 mars 1909, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Québec:—Crédit supplémentaire pour secours, soins de médecins et médicaments, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Nouvelle-Ecosse:—Crédit supplémentaire pour secours, soins de médecins et médicaments, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Nouveau-Brunswick:—Crédit supplémentaire pour secours, soins de médecins et médicaments, $1,200; secours aux sauvages indigents—réserve Tobique, $250, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Ile du Prince-Edouard:—Crédit supplémentaire pour secours, soins de médecins et médicaments, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cent trente-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Manitoba, Saskatchewan, Alberta et les Territoires du Nord-Ouest:—Transport des sauvages de Saint-Pierre à l'île Fisher, $8,975; crédit supplémentaire pour arpentages, $6,561, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-treize mille deux cent cinquante-six dollars et six centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales:—Crédit supplémentaire pour arpentages, examen des rapports d'arpentagfies, impressions des plans, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1909.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cent seize dollars et soixante et six centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales:—Crédit supplémentaire pour appointements, service extérieur, $21,000; pour payer à M. Jos. Marin, près de feu M. Marin, employé au ministère de l'Intérieur, une gratification égale à deux mois d'appointements du défunt, $116.66, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordés à Sa Majesté pour un crédit supplémentaire pour dépenses sous le régime de la Loi de naturalisation, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais relatifs à la distribution des documents parlementaires—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution à la qualification du catalogue international de littérature scientifique, (renouvellement du crédit des sommes caduques pour les années 1906 et 1907), pour l'année finissant le 31 mars 1909.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour grains de semence, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la Loi concernant les médicaments dits *proprietary* et les médicaments brevetés, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un crédit supplémentaire pour la gravure, la lithographie et l'impression des cartes du Dominion et des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingts dollars et soixante et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour des frais de justice et autres frais encourus relativement à l'arrestation de certains Chinois à Sydney, N.-E., puor l'année finissant le 31 mars 1909.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille, cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour les douanes:—Crédit supplémentaire pour faire face aux salaires et aux dépenses imprévues des diverses parties du pays, $25,000; divers—somme requise pour le versement à Madame Fortin, de Québec, une gratification égale à deux mois d'appointements de son beau-père, M. A. Boissonnault, en son vivant officier intérimaire des douanes du port de Québec, $110, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent soixante et six dollars soit accordée à Sa Majesté pour les poids et mesures, inspection du gaz et de la lumière électrique:—Bureau international des poids et mesures, $216; commission électro-technique internationale, $250; gaz et lumière électrique—dépenses imprévues, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des denrées:—Crédit supplémentaire—appointements et frais imprévus, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-huit mille huit cent soixante et seize dollars soit accordée à Sa Majesté pour des articles imprévus, 1907-08:—Pour couvrir les articles imprévus 1907-08—ainsi qu'il appert au rapport de l'Auditeur général, page C-4, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure, samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 29 mars 1909.

Prières.

Avec la permission de la Chambre;

M. Lewis propose, secondé par M. Worthington,—Que l'ordre No 29 des bills et ordre publics soit maintenant appelé.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

L'ordre No 29 est, en conséquence, appelé, et il est comme suit:—

« Seconde lecture du bill (No 108) concernant l'utilisation de la lumière du jour.»

Sur motion de M. Lewis, secondé par M. Worthington,

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois et référé à un comité spécial composé de messieurs McLean (Sunbury et Queen), Monk, McLean (Huron), Lewis et Talbot pour étudier le dit bill et en faire rapport;—avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents et de faire rapport de temps à autre.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au dit tel comité.

Ordonné, que M. Conmee ait la permission de présenter un bill (No 112) modifiant la Loi des élections fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, délibère de nouveau en comité général sur les bills suivants:—

Bill (No 94) concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company;*

Bill (No 80) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company;*

Bill (No 75) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company;* et

Bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance sur la vie, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès sur chacun d'eux et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 février 1909,—Copie de toute correspondance, télégrammes, documents, rapports et évaluations d'officiers ou d'experts, décrets du conseil, etc., en rapport avec l'achat, le déplacement et la réparation de la drague *Industry*, et de certaines parties d'icelles, y compris le chaland, les chaudières, et autres parties. (*Document de la session, No 134.*)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1909,—Copie de toute correspondance ou pétitions reçues de F. W. Colclauch, alors qu'il était inspecteur des pêcheries pour le Manitoba, concernant les opérations de compagnies commerciales et autres. (*Document de la session, No 116a.*)

M. Foster propose, secondé par M. Haggart (Lanark),—Que vu ses ressources abondantes et variées, sa situation géographique, et obéissane à ce sentiment de fierté nationale et de confiance en ses propres forces qui doit animer un peuple fort et progressif, le Canada ne devrait pas retarder plus longtemps de prendre sa juste part de responsabilité et de dépenses pour assurer convenablement la protection de ses côtes et de ses grands ports maritimes.

Sir Wilfrid Laurier propose, comme amendement, secondé par M. Paterson,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« cette Chambre reconnaît le devoir qui incombe au peuple canadien, à mesure que son nombre et ses richesses augmentent, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale.

« La Chambre est d'avis que sous le régime des relations constitutionnelles actuelles entre la mère patrie et les colonies autonomes, le paiement de contributions fixes et régulières au trésor impérial pour des fins navales et militaires ne serait pas, en autant que cela concerne le Canada, la solution la plus satisfaisante du problème de la défense.

« La Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire destinée à encourager l'organisation rapide d'un service naval canadien en coopération et relation intime avec la marine impériale, conformément aux recommandations de l'Amirauté faites lors de la dernière conférence impériale, et en complet accord avec l'idée que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle à la protection efficace du commerce, à la sûreté de l'empire et au maintien de la paix mondiale.

« La Chambre est fermement convaincue que, chaque fois que le besoin s'en fera sentir, le peuple canadien se montrera prêt et disposé à faire tous les sacrifices requis pour donner aux autorités impériales la coopération la plus loyale et la plus cordiale à toute mesure propre à maintenir l'intégrité et l'honneur de l'empire.»

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 30 mars 1909.

PRIÈRES.

M. McColl, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que la preuve reçue concernant un paiement de $2,503.97 à la maison Lymburner (à responsabilité limitée), en rapport avec l'ancien entrepôt de vérification de Montréal, tel que porté à la page V-52 du rapport de l'Auditeur général, 1908, soit imprimée de jour en jour, et que la règle 72 soit suspendue à cet égard.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dixième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre vomité a pris en considération le bill (No 84) concernant l'*Athabsaka Northern Railway Company,* et a décidé de le rapporter sans amendement.

Votre comité a ausi pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 81) concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*

Bill (No 85) concernant la *British Columbia Southern Railway Company.*

Bill (No 86) concernant la *Cobalt Range Railway Company.*

Bill (No 96) concernant la *Kettle River Valley Railway Company.*

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. McColl,

Ordonné, que l'ordre concernant la délibération ultérieure en comité général du bill (No 75) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company,* soit rescindé et que le bill soit référé au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. McColl, secondé par M. Gordon (Kent),

Résolu, que cette Chambre concoure dans le cinquième rapport du comité des Comptes Publics, présenté ce jour.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 mars 1909,—Copies de toutes demandes, annonces, soumissions, baux, correspondances et papiers de toute nature concernant les concessions forestières Nos 1316, 1317, 1318, 1330 à 1336 inclusivement, et 1360 à 1365 inclusivement. (*Document de la session, No 106b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 février 1909,—Copie de toute correspondance, rapports, documents entre le département de l'Intérieur et les agents d'immigration aux Etats-Unis, et entre le département de l'Intérieur et les sociétés de colonisation, depuis le 1er janvier 1908. (*Document de la session, No 129b.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 mars 1909,—Copie de toute correspondance, communications écrites et documents adressés au ministre de l'Intérieur ou à quelque officier du département et des réponses faites par le ministre ou par quelque officier du département depuis le 1er janvier 1905, concernant le transfert de certaines terres marécageuses dans l'Etang-des-Grandes-Herbes, dans la province du Manitoba, à Sa Majesté le Roi Edouard VII pour les fins de la dite province. (*Document de la session, No 106c.*)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Minute d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général, le 29 mars 1909.

Le comité du Conseil privé a pris en considération un rapport, ci-annexé, daté le 27 mars 1909, du ministre de la Marine et des Pêcheries, touchant l'enquête récemment tenue par l'honorable Walter Cassels au sujet de la déclaration contenue dans le rapport de la Commission du service civil, attaquant l'intégrité de certains fonctionnaires du département de la Marine et des Pêcheries, et soumettant certaines recommandations au sujet des fonctionnaires y nommés.

Le comité, approuvant le dit rapport et les recommandations y contenues, les soumet à l'approbation de Votre Excellence. (*Document de la session, No 38a.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le seizième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a soigneusement examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et il constate que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies en chaque cas, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Joliette et du lac Manuan; pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour la construction et la mise en exploitation de son chemin de fer, fixé par l'article 1 du chapitre 111 de l'Acte 4-5 Edouard VII, 1905.

De la *Mexican Transportation Company*; pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company,* et pour obtenir de plus amples pouvoirs.

De John H. Senkler et autres; pour une charte sous le nom de *Kootenay and Alberta Railway Company.*

D'Alexander Stuart et autres; pour une charte sous le nom de la Compagnie de fidéicommis des provinces des prairies.

M. l'Orateur met devant la Chambre le premier rapport du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, lequel est comme suit:—

A l'honorable Chambre des Communes:

Le comité collectif de la Bibliothèque du Parlement a l'honneur de faire rapport comme suit:—

Le comité s'est réuni, pour la première fois, le 19 mars, dans les appartements du Président du Sénat.

Etaient présents: l'honorable Président du Sénat, au fauteuil, l'honorable Président de la Chambre des Communes, les honorables sénateurs Gillmor, Power, de Boucherville, Poirier, Douglas, Chevrier, Costigan, et messieurs Ralph Smith, Monk et Lewis, membres de la Chambre des Communes.

Le rapport des bibliothécaires est lu et adopté.

Il est résolu que la pétition de M. Todd, demandant à être nommé sous-bibliothécaire, soit transmise au gouvernement pour qu'il la prenne en considération favorable.

Les présidents du Sénat et de la Chambre des Communes sont constitués en comité chargé de s'entendre avec le ministre des Travaux Publics au sujet de l'agrandissement de la bibliothèque du Parlement.

Le comité s'ajourne.

J. K. KERR,
Président.

Chambre du Président
au Sénat.
VENDREDI, 19 mars 1909.

Ordonné, que M. Macdonell ait la permission de présenter un bill (No 113) modifiant la Loi des enquêtes en matire de différends industriels, 1907.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une résolution à l'effet d'autoriser le Gouverneur en conseil à avancer, à titre de prêt, à la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique une somme n'excédant pas dix millions de dollars, etc.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre délibère de nouveau en comité général sur les bills suivants:—

Bill (No 94) concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company;*

Bill (No 80) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company;* et

Bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill (No 94) concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*; et le bill (No 80) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company,* et leur a fait des amendements.

Aussi, le bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre procède à la prise en considération du bill (No 94) concernant la compagnie dite *The Cedars Manufacturing and Power Company,* tel qu'amendé en comité général ce jour.

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération du bill (No 80) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company,* tel qu'amendé en comité général ce jour.

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution autorisant une avance de dix millions de piastres à la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique, etc.
Et le débat se continuant;
Sur motion de M. Ames, secondé par M. Lake,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—
Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre:—
Bill D (No 114) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* ».
Bill U (No 115) intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall ».
Bill V (No 116) intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman ».
Aussi, le Sénat transmet à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référé le bill U (No 115) intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Black hall », avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.
Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référé le bill V (No 116) intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman », avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et dix minutes, elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 31 mars 1909.

Deux heures p.m.

Prières.

M. Ethier, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company,* et il a décidé de le rapporter avec des amendements.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie d'une lettre envoyée à tous les fonctionnaires du département des Travaux Publics, chargés d'acheter des matériaux et des fournitures, et d'en certifier les comptes, dans les différentes divisions relevant de l'architecte en chef, de l'ingénieur en chef et du surintendant des lignes télégraphiques. (*Document de la session, No 135.*)

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. McIntyre (Strathcona),

Ordonné, que le bill D (No 114) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. McIntyre (Strathcona),

Ordonné, que le bill U (No 115) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. McIntyre (Strathcona),

Ordonné, que le bill V (No 116) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Statistiques criminelles pour l'année expirée le 20 septembre 1907. (*Document de la session, No 17.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Etat indiquant quel était le coût total de l'Hôtel Royal des Monnaies au 31 décembre 1908; quel a été, pour l'année 1908, le montant total des dépenses du dit Hôtel des Monnaies pour (*a*) additions et améliorations, (*b*) entretien, (*c*) salaires, et (*d*) achat de métaux de cuivre, d'argent et d'or, respectivement; quel est le montant des monnaies de cuivre, d'argent et d'or frappées pendant la dite année; quel a été le profit net réalisé sur chaque espèce de monnaies. (*Document de la session, No 71a.*)

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 26 janvier 1909,—Etat indiquant le montant et les conditions de chaque emprunt permanent fait par le gouvernement depuis le 1er juillet 1896, la banque ou la corporation qui a servi d'intermédiaire; le coût de chacun pour (*a*) courtage et commission, (*b*) timbres, (*c*) services légaux ou autres, et (*d*) escomptes, le résultat net de chaque emprunt et le percentage d'intérêt sur chacun. *(Document de la session, No 105b.)*

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon et les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan:—Solde de l'effectif, $325,000; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, habillement, constructions, réparations et réfections, remontes, chiens, armes, cartouches, dragues et médicaments logement, transport, service de l'eau, papeterie et dépenses casuelles, $425,000, pour l'anné finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une indemnité à des membres de la royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Travaux Publics:—Appointements, $324,800; dépenses casuelles, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-huit mille huit cent trente et un dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Mines:—Appointements, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-neuf mille six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries:—Appointements (y compris le professeur E. E. Prince à $4,000), $228,640; dépenses casuelles, $21,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 mars 1909,—Etat donnant les noms de ceux qui ont été chargés d'évaluer les terres pour le droit de passage en rapport avec le canal, depuis la rivière Holland jusqu'à Newmarket, et indiquant s'ils avaient à remplir d'autres fonctions que celle de l'évaluation des terres; la rémunération accordée à chacun de ces évaluateurs; pendant combien de temps ils ont été employés, et à quelles conditions; quelles propriétés ils ont évalué; quelle a été l'évaluation en chaque cas; quelle était la superficie de chaque propriété; en combien de cas cette évaluation a été acceptée par les propriétaires, avec mention des noms de ces derniers; en combien de cas, cette évaluation a été rejetée définitivement par les propriétaires, avec mention des noms de ces derniers; en combien de cas on a procédé par

voie d'expropriation, et quel a été l'écart de chiffre comparé avec ceux des évaluateurs. Aussi, indiquant si on a acquis le titre de toutes les propriétés. (*Document de la session, No 94a.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 3) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Western Canadian Life Assurance Company* ».

Bill (No 55) intitulé: « Loi constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company* ».

Bill (No 76) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canada National Fire Insurance Company* ».

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 44) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company* », avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill H (No 118) intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank* », pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill Q (No 119) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* », pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du directeur, et des officiers des fermes expérimentales pour l'année expirée le 31 mars 1908. (*Document de la session, No 16.*)

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 1er avril 1909.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Martin (Sainte-Marie),—la pétition de Louis L. Laurier et autres, de la cité de Montréal et autres lieux de la province de Québec.

Par M. Herron,—la pétition de G. A. Barker et autres, du district de Macleod, Alberta.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le onzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 78) constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company.*

Bill (No 102) constituant en corporation la *London and North Western Railway Company.*

Sur motion de M. McGiverin, secondé par M. Gordon (Kent),

Ordonné, que le bill Q (No 119) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Gervais, secondé par M. Pardee,

Ordonné, que le bill H (No 118) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Classification du département de l'Intérieur (service intérieur) à Ottawa, par décret du conseil du 1er février 1909, à compter du 1er septembre 1908. (*Document de la session, No 49e.*)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera mercredi prochain, le 7 avril courant, elle restera ajournée jusqu'au mardi, le 13 avril.

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 février 1909,—Etat faisant connaître si la carabine Ross, marques I et II ou tout autre modèle de carabine Ross ont été employés pour l'escouade canadienne de tir de Bisley, l'an dernier, dans les concours de tir réguliers; si une carabine Ross quelconque a été employée dans les concours de Bisley, réguliers ou non, par quelque membre de l'escouade canadienne ou par quelque tireur prenant part aux concours; le nom du tireur, et s'il était à l'emploi de la Compagnie Ross; la nature de cette carabine et en quoi elle diffère des marques I et II quant à la longueur du canon et aux accessoires de précision tels qu'anémomètres, hausses à crans de mire sphériques ou anulaires, niveaux à esprit de

vin, etc.; si cette carabine est faite pour le service ou par le tir à la cible, et si elle sera adoptée par le gouvernement pour la milice; si cette carabine a été fabriquée en entier dans la manufacture Ross à Québec. (*Document de la session, No 136.*)

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Doherty propose, comme amendement, secondé par M. Maddin,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« la Commission de 1907, au cours de ses investigations au sujet des conditions du service civil, ayant incidemment fait une enquête sur l'administration de l'un des départements à Ottawa, a déclaré que ce département était défectueux dans son organisation, manquait de conscience, et que quelques-uns de ses fonctionnaires servaient deux maîtres, en dépit de ce que dit l'Ecriture; la commission critiquant en même temps d'autres départements;

« Que le champ d'action de la Commission Cassels était limité à une enquête au sujet de l'incompétence officielle et la malhonnêteté virtuelle dans le département de la Marine et des Pêcheries; que le rapport de la commission, avec la preuve annexée, justifie amplement l'accusation de négligence officielle, de gaspillage et de transactions frauduleuses dans ce département, et porte à croire que des méthodes analogues existent dans les autres départements qui dépensent des sommes considérables de deniers publics;

« Que, dans le but de faire disparaître les soupçons qui pèsent sur l'administration des divers départements, de satisfaire à la demande du pays qui exige l'emploi de méthodes honnêtes, et de débarrasser le service public d'incompétence, de gaspillage et de pratiques corrompues, il est désirable et nécessaire, dans l'intérêt public, qu'une enquête minutieuse et sans entraves soit faite par une commission compétente sur l'administration de tous les départements chargés de la dépense de sommes considérables des fonds publics.»

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 2 avril 1909.

Sur motion de M. Meighen, secondé par M. Rhodes,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 31) intitulé: « Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill J (No 120) intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* », pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill W (No 121) intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout », pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat, auquel a été référé le bill W (No 121) intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout », avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 2 avril 1909.

Prières.

M. McCraney, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Conformément à l'ordre de la Chambre du 30 mars, votre comité a pris en considération le bill (No 75) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company,* autorisant la dite compgnie de chemin de fer à construire une voie ferrée à partir d'un point sur sa ligne déjà construite, à ou près Sudbury, vers le sud-ouest, jusqu'à un point à ou près Little-Current, projet qui n'est mentionné ni dans l'avis, ni dans la pétition pour le dit bill, tel qu'il est rapporté par l'examinateur des pétitions pour bills privés.

En tenant compte du fait que la compagnie a, depuis, publié un avis faisant connaître son intention de demander l'autorisation de construire la ligne subsidiaire en question, dans un journal publié dans le district à travers lequel sera construite la ligne projetée, votre comité recommande en conséquence que l'avis publié, bien que défectueux sous le rapport du temps, soit considéré suffisant.

Sur rapport de M. McCraney, secondé par M. McIntyre (Strathcona),

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Guthrie, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, que le bill W (No 121) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonénée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Clarkė (Essex), secondé par M. Guthrie,

Ordonné, que le bill J (No 120) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Lemieux propose, secondé par M. Brodeur,—Que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des Postes et la Loi du service civil.

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, mardi prochain, pour considérer la dite résolution.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le dix-septième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a soigneusement examiné la pétition suivante pour bill privé, et il constate que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies:—

De Donald Fraser et autres; pour une charte de compagnie aux fins de construire une voie ferrée entre le lac Long et Cabano, sur le lac Témiscouata, dans le comté de Témiscouata, Qué.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill (No 122) constituant en corporation la *Cabano Railway Company.*

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 98.

La Chambre reprend alors le débat sur la question posée hier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des Subsides;

Et sur l'amendement à icelle,—Que tous les mots après le mot « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« la Commission de 1907, au cours de ses investigations au sujet des conditions du service civil, ayant incidemment fait une enquête sur l'administration de l'un des départements à Ottawa, a déclaré que ce département était défectueux dans son organisation, manquait de conscience, et que quelques-uns de ses fonctionnaires servaient deux maîtres, en dépit de ce que dit l'Ecriture; la commission critiquant en même temps d'autres départements;

« Que le champ d'action de la Commission Cassels était limité à une enquête au sujet de l'incompétence officielle et la malhonnêteté virtuelle dans le département de la Marine et des Pêcheries; que le rapport de la commission, avec la preuve annexée, justifie amplement l'accusation de négligence officielle, de gaspillage et de transactions frauduleuses dans ce département, et porte à croire que des méthodes analogues existent dans les autres départements qui dépensent des sommes considérables de deniers publics;

« Que, dans le but de faire disparaître les soupçons qui pèsent sur l'administration des divers départements, de satisfaire à la demande du pays qui exige l'emploi de méthodes honnêtes, et de débarrasser le service public d'incompétence, de gaspillage et de pratiques corrompues, il est désirable et nécessaire, dans l'intérêt public, qu'un enquête minutieuse et sans entraves soit faite par une commission compétente sur l'administration de tous les départements chargés de la dépense de sommes considérables des fonds publics.»

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Lavergne propose, secondé par M. Ethier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés en vertu de la règle 108.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants:—

Bill (No 84) concernant l'*Athabaska Northern Railway Company;*

Bill (No 81) concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada;*

Bill (No 85) concernant la *British Columbia Southern Railway Company;*

Bill (No 86) concernant la *Cobalt Range Railway Company;*
Bill (No 96) concernant la *Kettle River Valley Railway Company;*
Bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company;*
Bill (No 78) constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company;* et
Bill (No 102) constituant en corporation la *London and North Western Railway Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill (No 86) concernant la *Cobalt Range Railway Company;* et le bill (No 96) concernant la *Kettle River Valley Railway Company,* et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants:—
Bill (No 84) concernant l'*Athabaska Northern Railway Company;*
Bill (No 81) concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada;*
Bill (No 85) concernant la *British Columbia Southern Railway Company;*
Bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company;*
Bill (No 78) constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company;* et
Bill (No 102) constituant en corporation la *London and North Western Railway Company,* et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.
Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Hodgins, secondé par M. Robb,
Ordonné, que le bill (No 86) concernant la *Cobalt Range Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Burrell, secondé par M. Lake,
Ordonné, que le bill (No 96) concernant la *Kettle River Valley Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Q (No 119) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* ».
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill D (No 114) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* ».
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill H (No 118) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank* ».
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill U (No 115) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill V (No 116) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et sur l'amendement à icelle,—Que tous les mots après le mot « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« la Commission de 1907, au cours de ses investigations au sujet des conditions du service civil, ayant incidemment fait une enquête sur l'administration de l'un des départements à Ottawa, a déclaré que ce département était défectueux dans son organisation, manquait de conscience, et que quelques-uns de ses fonctionnaires servaient deux maîtres, en dépit de ce que dit l'Ecriture; la commission critiquant en même temps d'autres départements;

« Que le champ d'action de la Commission Cassels était limité à une enquête au sujet de l'incompétence officielle et la malhonnêteté virtuelle dans le département de la Marine et des Pêcheries; que le rapport de la commission, avec la preuve annexée, justifie amplement l'accusation de négligence officielle, de gaspillage et de transactions frauduleuses dans ce département, et porte à croire que des méthodes analogues existent dans les autres départements qui dépensent des sommes considérables de deniers publics;

« Que, dans le but de faire disparaître les soupçons qui pèsent sur l'administration des divers départements, de satisfaire à la demande du pays qui exige l'emploi de méthodes honnêtes, et de débarrasser le service public d'incompétence, de gaspillage et de pratiques corrompues, il est désirable et nécessaire, dans l'intérêt public, qu'un enquête minutieuse et sans entraves soit faite par une commission compétente sur l'administration de tous les départements chargés de la dépense de sommes considérables des fonds publics.»

Et le débat se continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Samedi, 3 avril 1909.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Ames,	Donnelly,	Lennox,	Schaffner,
Barker,	Edwards,	Lortie,	Sexsmith,
Barnard,	Elson,	McCall,	Smyth,
Barr,	Foster,	Magrath,	Sproule,
Blondin,	Fraser,	Marshall,	Stanfield,
Borden (Halifax),	Goodeve,	Meighen,	Stewart,
Boyce,	Haggart (Lanark),	Middlebro,	Taylor (Leeds),
Bradbury,	Henderson,	Nantel,	Taylor (New-Westminster),
Burrell,	Herron,	Northrup,	Thornton,
Chisholm (Huron),	Hughes,	Owen,	Wallace,
Crothers,	Jameson,	Paquet,	Wilson (Lennox et Addington),
Currie (Simcoe),	Lake,	Perley,	Wright—54.
Daniel,	Lalor,	Price,	
Doherty,	Lancaster,	Roche,	

CONTRE:

Messieurs

Beauparlant, Béland, Black, Borden (Sir Frederick), Boyer, Brodeur, Calvert, Carrier, Cash, Champagne, Chew, Chisholm (Antigonish), Chisholm (Inverness), Clark (Red Deer), Congdon, Conmee, Currie (I. P.-E.), Delisle, Demers, Devlin, Dubeau, Dugas, Ecrément, Emmerson, Ethier, Fielding, Fisher, Fortier, Fowke, Gauvreau, Gervais, Girard, Gladu, Graham, Harty, Hodgins, Hunt, Kyte, Lanctot (Laprairie-Napierville), Lanctot (Richelieu), Lapointe, Laurier (Sir Wilfrid), Lavergne, Law, LeBlanc, Lemieux, Loggie, Maclean (Lunenburg), McAllister, McCraney, McIntyre (Perth), McKenzie, McLean (Huron), McLean (Sunbury), McMillan, Major, Marcile (Bagot), Martin (Montréal, Ste-Marie), Martin (Regina), Martin (Wellington), Michaud, Miller, Molloy, Murphy, Nesbitt, Neely, Papineau, Pardee, Parent, Paterson, Pickup, Proulx, Pugsley, Rankin, Reid (Ristigouche), Richards, Rivet, Robb, Ross. Roy (Dorchester), Roy (Montmagny), Rutan, Sealey, Séguin, Sifton, Smith (Middlesex), Smith (Nanaïmo), Templeman, Tolmie, Turcotte (Nicolet), Turcotte (comté de Québec), Turgeon, Verville, Wilson (Laval)—94.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les montants ci-dessous mentionnés (étant le quart du budget principal non encore adopté) soit accordée à Sa Majesté, à compte des services suivants, pour l'année expirant le 31 mars 1910:—Frais de gestion—bureaux des sous-receveurs généraux—Toronto, $1,950; Montréal, $1,425; Halifax, $2,400; Saint-Jean, $1,812.50; Winnipeg, $1,812.50; Victoria, $1,325; Charlottetown, $1,562.50 réajustement des appointements, $250; caisses d'épargnes rurales—appointements, $1,100; dépenses casuelles, $375; impressions de billets du Dominion, $43,750; impressions, annonces, inspection, frais de messagerie, $4,800; commission pour le paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, $7,687.50; courtage sur achats d'effets publics pour fonds d'amortissement, $1,400; timbres anglais, frais de port, etc., $2,650; enlèvement de la circulation de monnaies étrangères et n'ayant pas cours, $1,500. Gouvernement civil—ministère de l'Intérieur—appointements, $190,619.44; dépenses casuelles, $8,000. Administration de la justice—dépenses diverses, $2,500; dépense sous l'empire des S.R.C., chapitre 146, $175; allocation de subsistance pour le juge du district d'Atlin, C.-B., $300; Cour Suprême du Canada—dépenses casuelles et déboursés, appointements des fonctionnaires, (registraire en qualité d'éditeur des décisions, etc.), livres, magazines pour les juges, sans dépasser $300, $1,375; livres de droits et autres pour la bibliothèque, et reliure, $1,375; crédit supplémentaire pour la bibliothèque, $1,250; Cour de l'Echiquier du Canada—dépense casuelle, frais de voyage des juges et du registraire, rémunération des shérifs, etc., impression et papeterie, et $50 de livrs pour les juges, $1,375; impressions, reliure et distribution des décisions de la Cour de l'Echiquier, $200; surcroît de traitement à L. A. Audette, registraire, en sa qualité d'édi-

teur de ces décisions, $75; à Charles Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la Cour de l'Echiquier, $12.50; local pour la Cour de l'Echiquier en amirauté, et frais de voyage des fonctionnaires, au besoin, et $150 pour les frais de port et la papeterie pour les juges et le registraire, $125; appointements du prévôt en amirauté, Québec, $83.33. Territoire du Yukon—allocation de voyage aux juges, $375; allocation de subsistance des juges, $3,750; traitements du shérif et du greffier de la cour territoriale, à $4,000 chacun, du shérif adjoint et du greffier adjoint, à $1,800 chacun, de deux sténographes, à $2,0000 chacun, $3,900; allocation de subsistance des fonctionnaires de la cour territoriale et du magistrat de police, $3,050; indemnité et frais des témoins et des jurés, et émoluments des interprètes dans les procès au criminel, $2,500; entretien des prisonniers, $3,000; transport des prisoniers, $1,250; dépenses diverses, y compris les honoraires et dépenses du ministère public, appointements et allocations de subsistance d'autres fonctionnaires et employés attachés à l'administration de la justice, enquêtes de coroner, papeterie, etc., $3,750. Police fédérale—montant requis, $10,250. Pénitenciers—en général, $750; Kingston, $37,800; Saint-Vincent de Paul, $28,500; Dorchester, $17,625; Manitoba, $15,087.50; Colombie-Britannique, $14,125; Alberta, $12,950. Service législatif—Sénat—appointements et dépenses casuelles du Sénat, $23,306.06; Chambre des Communes—traitement de l'Orateur suppléant, $500; appointements, $38,037.50; dépenses des comités, commis pour la session et commis surnuméraires, etc., $8,937.50; dépenses casuelles, $11,577.50 publication des Débats, $9,075; prévisions du sergent-d'armes, telles qu'approuvées, $15,061.88; bibliothèque du Parlement—appointements, $7,578.12; ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, $3,250; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, $250; dépenses casuelles, $1,000; divers—impressions, papier à imprimer et reliure, $43,750; impression, reliure et distribution des lois, $2,500; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, $2,000; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, y compris l'emploi de commis temporaires, $875; listes électorales des provinces, $2,250. Arts, agriculture et statistiques—stations agronomiques, $24,500; impressions et distribution de bulletins et de rapports de stations agronomiques, $2,000; développement de l'industrie des laitages et de l'arboriculture fruitière, perfectionnement et transport de produits agricoles alimenttire et autres et aide à leur vente et commerce, $22,500; pour encourager la production et l'emploi de graines de semence supérieures et pour appliquer la Loi relative aux graines, de 1904, $12,250; pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour meilleure conservation et manutention des produits alimentaires périssables, $18,750; développement de l'industrie du bétail, $13,000; santé des animaux, $62,500; stations agronomiques—établissement et entretien de nouvelles stations agronomiques succursales, $7,500; pour administrer et appliquer la loi sur les conserves alimentaire, $27,500; pour encourager la production et la vente du tabac canadien, $1,250; contribution au maintien de l'Institut International d'agriculture et frais de représentation à cet institut, $2,500. Quarantaine—appointements et dépenses casuelles pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, $30,750; steamers pour remplacer l'*Argus* et le *Challenger*, $10,000. Immigration—appointements des agents et employés en Canada, dans la Grande-Bretagne et à l'étranger, $50,000; dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, et dépenses générales de l'immigration, $175,000; hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface, $3,750. Milice et défense—imputable sur le revenu—solde et allocations, $411,500. Chemins de fer et canaux—imputable sur le capital—chemin de fer National Transcontinental—études ou tracés de construction, $5,000,000. Travaux publics—imputable sur le capital—facilités de transport—de la baie Georgienne à Montréal—étude d'une voie fluviale passant par la rivière des Français et la rivière Outaouais, $5,000. Travaux publics—imputable sur le revenu—édifices publics—loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.—Ottawa, édifices publics—préposés

aux ascenseurs, $6,000; Ottawa, édifices publics—gaz et éclairage électrique, y compris chemins et pontsfi $11,250; Ottawa, édifices publics—terrains, $3,000; Ottawa, édifices publics—chauffage, y compris chauffeurs, ingénieurs et gardiens, $27,500; Ottawa, édifices publics—parc de la Côte du Major, $2,000; Ottawa, édifices publics—enlèvement de la neige, Rideau-Hall compris, $1,000; Ottawa, édifices publics—y compris réparations, ventilation et éclairage, mobilier, etc., $43,750; Ottawa, édifices publics—service de téléphone, $4,125; Rideau-Hall, y compris terrains—améliorations, mobilier et entretien, $8,750; Rideau-Hall—allocation pour combustible et éclairage, $2,125; édifices publics fédéraux—aménagements et fourniture en général, $20,000; édifices publics fédéraux—mobilier, $3,000 ; édifices publics fédéraux—chauffage, $31,250; édifices publics fédéraux—éclairage, $31,250; édifices publics fédéraux—force électrique et autres pour les ascenseurs, les machines à oblitérer les timbres, etc., $3,000; édifices publics fédéraux—loyers, etc., $50,000; salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens—édifices publics fédéraux, $52,000; diverses fournitures pour les mécaniciens, chauffeurs, gardiens—édifices publics fédéraux, $2,500; eau—édifices publics fédéraux, $5,500; bâtiments fédéraux de la quarantaine—réfections, réparations, etc., $5,000; bâtiments de l'immigration—réparations, mobilier, etc., $1,125; bâtiments de quarantaine—entretien, etc., $1,000; Yukon, édifices publics—loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, salaires des concierges, etc., $20,000; Saskatchewan et Alberta—ports, rivières et ponts, en général—réparations et améliorations, $3,750; lac de la Dernière-Montagne—amélioration de la voie navigable, $5,000; Petit lac des Esclaves—pour compléter des améliorations prévues urgentes, $2,500; rivière Saskatchewan-Nord—enlèvement des cailloux vis-à-vis Prince-Albert, $500; Territoires du Nord-Ouest—ports, rivières et ponts—réparations et améliorations générales, $1,250 ; Colombie-Britannique—rivière Colombie—améliorations, $5,000; Coquitlam—enlèvement d'obstructions, $375; rivière Fraser—améliorations du chenal et ouvrages de protection, $6,250; ports, rivières et ponts—réparations et améliorations en général, $2,000; rivière Okanagan—amélioration du chenal navigable entre le lac Okanagan et le lac du Chien, $2,500; rivière Skeena—améliorations, $1,500; rivière Spallumcheen—réparations aux ouvrages de protection à Enderby, $250; Williams-Head—station de quarantaine—améliorations, $1,250; Territoire du Yukon—rivières Lewes et Yukon—améliorations, $1,250; en général—ports, rivières et ponts—travaux en général, $2,500 ; dragage—dragueurs—réparations, $31,250 ; nouvel outillage de dragage—provinces maritimes, $25,000; nouvel outillage de dragage—Ontario et Québec, $37,500; nouvel outillage de dragage—Manitoba, $3,625; nouvel outillage de dragage—Saskatchewan et Alberta, $7,500; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britanique, $37,500; nouvel outillage de dragage—en général, $25,000; dragage—provinces maritimes, $57,500; dragage—Québec et Ontario, $57,-500; dragage—Manitoba, $7,500; dragage—Colombie-Britannique, $31,250; dragage—service en général, $1,250; glissoirs et barrages flottants—rivière Saskatchewan du Nord—barrages flotants et ouvrages pour la garde du bois, $5,000; district du Saint-Maurice—amélioration des barrages flottants pour facilier le flottage et la garde du bois, etc., $7,500; glissoirs et barrages flottants en général, $1,250; chemins et ponts—Ontario et Québec—pont du Chapeau au-dessus du chenal de la Culbute, rivière Ottawa—nouvelle structure en acier sur piles et culées en béton (le gouvernement de Québec devant contribuer $5,000), $3,750; route longeant les marais de la baie Courtnay—tiers des frais de construction de l'aboideau sur le chemin, afin de protéger les marais et les biens de l'Intercolonial à Saint-Jean, N.-B., les autres deux tiers devant être fournis par le gouvernement provincial et la ville de Saint-Jean, N.-B., $1,750; pont interprovincial sur la rivière Ristigouche à Métapédia (les gouvernements de Québec et du Nouveau-Brunswick devant contribuer chacun $5,000), $5,000 ; Ottawa—ponts et abords sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau—réparations et réfections ordinaires, $3,000; Manitoba, Saskatchewan et Alberta—ponts

des rivières Bow et Spray, à Banff—réparations et réfections, $200; en général—ponts utilisés pour le trafic, par tout le Canada, y compris les approches, $1,250; lignes télégraphiques—provinces maritimes—Meat-Cove—section Sydney-Nord et Port-Hawkesbury—prolongement de l'embranchement de Grand-River-Station jusqu'au pont Victoria à la baie de Lewis et Gabarus, $600; Mabou—sections Chéticamp et Meat-Cove—embranchements de Strathborne à Orangedale par voie de Wycocomagh, $250; Québec—rive nord du Saint-Laurent—pour améliorer le service des réparations, $750; revenu de la quarantaine de la Grosse Ile—prolongement de la ligne aérienne, sur la rive nord du Saint-Laurent, de l'Ange-Gardien à Laval, $600; Territoires du Nord-Ouest, etc.—Edmonton—ligne d'Athabaska—prolongement d'Athabaska-Landing vers Peace-River-Landing, par voie du côté sud du Petit lac des Esclaves, $2,500; réseau du Yukon—Hazelton—bureau de télégraphe, logement et magasin du télégraphiste, $950 ; divers—galerie Nationale des Beaux-Arts, Ottawa, y compris l'achat des tableaux par un jury d'artistes, $2,500; monument à la mémoire de feu l'honorable George Brown, $2,500; monument à la mémoire de feu l'honorable D'Arcy McGee, $2,500; monument à la mémoire de feu Sir L. H. Lafontaine et l'honorable Robert Baldwin, $5,000 subvention à l'érection d'un monument à Brantford, pour commémorer l'invention du téléphone, le quart du prix de revient ne devant pas dépasser $10,000, $1,250; relevé hydrographique des rivières Yamaska et Richelieu et de leurs affluents afin de déterminer le coût d'un cours d'eau navigable entre le fleuve Saint-Laurent et le lac Champlain, $5,000; livres techniques de référence et autres publications, $125; études et inspections, $15,000; construction de barrage pour l'emmagasinement de l'eau et d'ouvrages pour la direction des eaux dans le haut de la rivière Ottawa et de ses affluents, $16,250; ingénieurs—appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers, nonobstant les disposition de la Loi du service civil, $36,250; architectes—appointements des architectes, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, $6,250; Commission des grandes eaux limitrophes, y compris les paiements autorisés à MM. Louis Coste, ingénieur en charge, département des Travaux Publics, et Wm. J. Stewart, chef du service hydrographique de la marine et des Pêcheries, en leur qualité de membres du conseil des commissaires, aussi pour la détermination et la démarcation de la frontière internationale entre les Etats-Unis et le Canada, depuis la rivière Pigeon jusqu'à Saint-Régis, ainsi que prévu à l'article 4 du traité du 11 avril 1908, $8,750; Commission internationale—rivière Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, $5,000 ; lac Nipissingue—construction de barrages aux décharges, $2,500; soldes pour travaux déjà autorisés et pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, à condition que la somme n'excède $200 en aucun cas, $2,500; pour remettre au ministère de la Justice le crédit voté pour les frais payés dans l'affaire en litige H. E. Vautelet *vs* la Couronne, $385.94; gratification égale à deux mois de salaire à la veuve de feu George Esdale, charpentier, employé à Rideau-Hall, $34.31; gratification égale à deux mois de salaire à la veuve de feu François Breton, employé aux Travaux Publics, Ottawa, $62.50; gratification égale à deux mois de salaire à la veuve de feu John Irwin, gardien du bureau de poste de Peterborough, $16.66; indemnité à F.-X. Lefebvre, ingénieur attaché à Trois-Rivières, pour la perte de ses traités et revues de génie civil, détruits par le feu, lors du grand incendie du 22 juin 1907, à Trois-Rivières, $31.59; indemnité en règlement final à Mme Ebenezer Buell, pour blessures reçues dans une chute qu'elle fit en février 1908, sur les marches situées sur le côté nord du bureau de poste de Brockville, comme suite à l'accumulation de neige et de glace due à la négligence du gardien, $200; indemnité à la veuve de feu Douglas Lamb, pour la perte de son mari, tué accidentellement le 21 juillet 1908, par la chute d'une grue, alors qu'il vaquait à son service comme contremaître de l'équipe chargée de l'enlèvement de quartiers de roc à Diligent-River, N.-E., sous la surveillance directe d'employés du département des Travaux Publics, $250; indemnité à la veuve

de feu Edouard Blanchard, pour la perte de son mari, noyé accidentellement le 1er août 1907, alors qu'il travaillait à l'allonge du brise-lames ouest construit à Shippegan-Gully, sous la surveillance immédiate d'employés du département des Travaux Publics, $125; indemnité à C. C. Worsford, dessinateur en chef et ingénieur-adjoint, agence des travaux publics, Colombie-Britannique, pour la perte de quelques-uns de ses effets et instruments personnels, lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $29.19; indemnité à George Turner, ingénieur-adjoint, agence des travaux publics, Colombie-Britannique, pour la perte de ses instruments et de quelques-uns de ses effets personnels, lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $58.25; indemnité à Albert J. Hill, dessinateur, etc., agence des travaux publics, Colombie-Britannique, pour la perte de ses instruments, aquarelles, etc., lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $19.31; indemnité à D. C. Tuck, commis, agence des travaux publics, Colombie-Britannique, pour la perte de quelques-uns de ses effets personnels, lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $7.13; indemnité à C. N. Macdonald, comptable, agence des travaux publics, Colombie-Britannique, pour la perte de ses effets personnels, lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $87.88; indemnité à T. W. P. Patterson, en règlement final de toutes réclamations, pour blessures reçues par lui le 11 décembre 1906, par la chute de glaçons et de neige glacée tombés du toit de l'hôtel des postes, à Montréal, $125. Subventions postales et maritimes—service à la vapeur entre Annapolis et London ou Hull, Angleterre, ou ces deux endroits, $1.250; comunications à la vapeur durant la saison de 1909-10 entre Baddeck, Grand-Narrows, Iona, Big-Pond et East-Bay, $1,456.25; service à la vapeur entre la rivière Bonaventure, Qué., et Petit-Rocher, N.-B., trois fois par semaine, durant la saison de 1909, $750; service à la vapeur entre le Canada et l'Australie, $45,127.25; paquebots entre la Grande-Bretagne et le Canada, $150,000; service à la vapeur entre le Canada et le Mexique sur les océans Atlantique et Pacifique, $25.000; service ou services à la vapeur entre le Canada et Terre-Neuve, $4.500; service à la vapeur entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, $12.500; service à la vapeur entre le Canada et l'Afrique du Sud, $36.500; service à la vapeur entre Froude's-Point et Lockeport, N.-E., $150; communication à la vapeur durant la saison de 1909, *i.e.,* depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre Bassin-de-Gaspé et Dalhousie et Campbellton, $3,750; service de goélette semi-mensuel entre Bassin-de-Gaspé et la rive nord du fleuve Saint-Laurent, durant la saison de navigation, $250; service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme, $1,250; service à la vapeur entre Halifax et Canso, $1,000; communications à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve par les ports du Cap-Breton, $1.000; service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay, $625; service de steamers entre Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, $5,000; communication à la vapeur durant la saison de 1909, *i.e.,* depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, $3,125; service direct à la vapeur, semi-mensuel, entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, pendant l'été, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester, pendant l'hiver, $8,750; service à la vapeur entre Newcastle, Neguac et Escuminac, avec escales aux ports intermédiaires sur la rivière et la baie de Miramichi, $375; service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme, $375; service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, $1,000; service à la vapeur sur la rivière Peticodiac entre Moncton et les ports intermédiaires et un port ou des ports sur le côté occidental du comté de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, $500; communication à la vapeur durant la saison de 1909, *i.e.,* depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre Pictou et Chéticamp, $500; service à la vapeur entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, $1,500; service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, $1,000; communication à la vapeur durant la saison de 1909, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre

Port-Mulgrave, St-Peters, Irish-Cove et Marble-Mountain et autres ports sur les lacs du Bras-d'Or, $1,500; communication à la vapeur entre Mulgrave et Guysboro', avec escale aux ports intermédiaires, $1,250; communication à la vapeur entre Mulgrave et Chéticamp, $1,250; service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et Jedway, îles de la Reine Charlotte, $1,250; service à la vapeur entre l'Ile du Prince-Edouard, Cap-Breton et Terre-Neuve, $3,000; communication à la vapeur durant la saison de 1909, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme, $3,125; service à la vapeur durant l'année 1909 entre Québec et Blanc-Sablon, avec escale à des ports et endroits intermédiaires le long de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, $5,000; communication à la vapeur entre Québec et Bassin-de-Gaspé, avec escale à des ports intermédiaires, $2,125; communication à la vapeur entre Québec et l'Ile d'Orléans durant la période qui s'écoule entre la clôture de la navigation, en automne, et la formation d'un pont de glace entre l'île et la terre ferme, aussi depuis la débâcle jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps, $125; service à la vapeur entre la Baie de Sainte-Catherine et Tadoussac durant l'hiver, $625; service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, $5,000; service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, le long de la côte ouest du bassin d'Annapolis, $375; service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Bear-River et Clementsport, $375; service de steamers entre Saint-Jean, N.-B., Dublin et Belfast, durant l'hiver, $1,875; service de steamers entre Saint-Jean, N.-B., et Glasgow, durant l'hiver, $3,750; une ou plusieurs lignes de steamers entre Saint-Jean, Halifax et Londres, $10,000; communication à la vapeur durant l'année 1909, *i.e.*, pour au moins 25 voyages hebdomadaires d'aller et retour, entre Saint-Jean et Halifax, *via* Yarmouth et autres ports intermédiaires, ou, dans l'alternative, pour au moins 104 voyage d'aller et retour entre Saint-Jean et Yarmouth, $2,500; communication à la vapeur entre Saint-eJan, N.-B., et Margaretville, Port-Lorne, Port-George, Harbourville et Morden, N.-E., $625; communication à la vapeur durant l'année 1909, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean et les ports du Bassin des Mines, $750; service à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin de Cumberland, $750; service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et les ports intermédiaires, $375; une ou plusieurs lignes de steamers entre Saint-Jean et Halifax, ou l'un de ces deux ports, et les Antilles et l'Amérique du Sud, $20,175; service par steamer durant l'année 1909 entre Saint-Stephen, N.-B., certains points de la rivière Sainte-Croix, Deer-Island, Campobello et les îles de l'intérieur, la baie de Passamaquoddy et La-Tête ou Black-Bay, $750; service à la vapeur durant la saison de 1909 entre Sydney, C.-B., et la baie Saint-Laurent, avec escale à des ports intermédiaires, $1,625; service par steamer durant la saison de 1909 entre Sydney et Whycocomagh, $250; service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, $750; service à la vapeur entre Victoria, Vancouver et les ports intermédiaires et Skagway, $3,125; service à la vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver, $1,250; crédit supplémentaire pour le service entre le Canada, la Chine et le Japon, $12,166.66; allocation pour variation probable dans les contrats et pour services supplémentaires, $2,500. Service maritime et fluvial—entretien et réparations des steamers et brise-glace de l'Etat, $158,750; crédit supplémentaire requis pour la construction du brise-glace pour le détroit de Northumberland, $37,500; examens des capitaines et seconds, $2,850; récompenses pour sauvetage, y compris stations de sauvetage, $9,900; enquêtes sur les naufrages, $3,000; dépenses des écoles de navigation, $2,000; enregistrement des navires, $500; enlèvement des obstacles dans les eaux navigables, $5,000; observations des marées, y compris montant requis pour tenir en service durant un autre mois le steamer *Gulnare*, afin de terminer l'étude des courants dans le détroit de Northumberland, et compléter ce qui reste à faire pour le mouillage en haute mer, $10,-625; service des postes en hiver, $1,500; salaires et dépenses pour l'inspection du bétail, $1,125; continuation de la subvention pour outillage de sauvetage à Québec,

dans les provinces maritimes et dans la Colombie-Britannique, $7,500; entretien des bateaux employés à la surveillance des eaux au nord du Canada, et établissement et entretien de postes de police et de douanes sur la terre ferme ou dans les îles, ainsi qu'il pourra à toute époque être jugé nécessaire, $14,750; dépense imprévue en général, $1,250; organisation d'une milice navale et dépenses relative à l'emploi du croiseur *Canada* comme navire-école, $2,500. Travaux publics—imputable sur le capital—ministère de la Marine—chenal du fleuve Saint-Laurent, $200,000; achats de terrains pour chantiers de marine à Sorel (à être voté de nouveau), $7,500; pour compléter et construire l'outillage de dragage pour le fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et la Pointe-aux-Pères, $62,500; montant requis pour quais permanents sur le lac Saint-Pierre et autres points du chenal sur le fleuve Saint-Laurent, $30,000. Phares et service côtier—salaires et allocations des gardiens de phares, $92,500; agences, loyers et dépenses casuelles, $8,250; entretien et réparations des phares, $182,500; entretien et maintien des chantiers de marine, $12,500; construction de phares et d'auxiliaires à la navigation, y compris appareils et signaux sous-marins, et achat de bateaux convenables aux travaux de construction, $200,000; crédit supplémentaire pour terminer la construction d'un steamer pour le service des phares et des bouées dans les grands lacs et la baie Georgienne, $6,250; pour briser la glace à la baie du Tonnerre, dans le lac Supérieur et aux autres endroits où la chose est nécessaire pour la navigation, $10,000; service des signaux, $2,625; établissement et entretien de postes de télégraphe Marconi (crédit à voter de nouveau, $58,000), $32,250; administration du pilotage et pensions, et maintien et réparations du steamer *Eureka*, $7,500; pour payer une pension de $300 à chacune des personnes suivantes: Abel Bernier, Elzéar Desrosiers, Pierre Gobeil, F. X. Lamarre, Edouard Larochelle, Onésime Larochelle, L. E. Morin, H. Pouliot, H. Raymond, Napoléon Rioux, Charles F. Brown, Laurent Godbout, J.-B. Tremblay, Eugène P. Bélanger, Joseph Fortier et Joseph Lapointe, $1,200; maintien et réparations des quais, $750; appointements d'employés temporaires à Ottawa, y compris allocations et dépenses de voyage des membres de la Commission des phares, $750; établissement de stations téléphoniques le long du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Québec, $5,875; pour réparer la route maritime, sur la côte de Gaspé, $500; crédit supplémentaire requis pour l'affrétement de navires ayant charge de tenir le chenal libre à Lime-Kiln-Crossing, rivière Détroit, $2,500; pour l'achat et l'amélioration d'un terrain à Saint-Jean, N.-B., (crédit à être voté de nouveau), $12,500; pour installer et maintenir un bateau-phare à Pointe Pelée, lac Erié, (crédit à être voté de nouveau), $7,500. Institutions scientifiques et relevés hydrographiques—ministère de l'Intérieur—études astronomiques—études et démarcations des frontières du Canada, et travaux astronomiques et géodésiques du ministère de l'Intérieur, y compris la dépense de l'observatoire fédéral, et $1,000 à W. F. King, comme commissaire des frontières, $52,100; enquête relative aux droits sur les eaux des rivières Sainte-Marie et du Lait (Milk), $2,500; ministère de la Marine et des Pêcheries—observatoire magnétique, $800; service météorologique, $31,750; observatoire, Montréal (subvention), $125; observatoire, Kingston (subvention), $15; relevés hydrographiques, $42,500; crédit supplémentaire pour construction d'un steamer destiné au service des relevés hydrographiques dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent, pour remplacer *La Canadienne* (crédit à être voté de nouveau, $50,000), $37,500. Hôpitaux de la marine—soin des matelots dans les hôpitaux de la marine et réparations aux hôpitaux de la marine, $17,500; matelots naufragés et dans le dénûment, $750. Inspection des bateaux à vapeur—inspection des bateaux à vapeur, $13,325. Pêches—appointements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche et gardiens, $48,945; appointements, construction et maintien d'établissements de pisciculture et appointements, $80,575; service de protection des pêches, $63,750; construction d'un croiseur pour la protection des pêches de la côte du Pacifique (crédit à être voté de nouveau), $55,125; construction d'échelles à poissons et curage des rivières, $2,500; frais de loi et dépense

casuelle, $1,000; exposition ichtyologique du Canada, $4,000; frais se rattachant à la distribution des primes de pêche, payées à des personnes employées dans le ministère de la Marine et des Pêcheries, $1,400; ostréiculture, $1,500; aider à l'établissement, l'entretien et l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boitte destinée à la pêche de grands fonds, $10,000; construction et entretien d'usines devant servir à faire des expériences pour la destruction du chien de mer, etc., $12,500; entretien par l'Etat d'un établissement destiné à l'enseignement du fumage et de la salaison du poisson, le produit de la vente devant servir au remboursement, $3,000; construction et entretien de stations biologiques et études, $3,750; encourager l'amélioration des moyens de transport et de conservation du poisson frais, $6,250; entretien du laboratoire de la station biologique de la baie Georgienne, $375; frais des commissions des pêches, $3,750; frais d'enquête sur les droits relatifs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux au sujet des pêcheries, en vertu de l'ordonnance rendue en 1896 par le Conseil privé, $2,500; primes aux percepteurs des douanes pour services se rattachant à l'émission de permis aux bateaux de pêche des Etats-Unis pour 1909, somme approximative, $175; primes aux douaniers et autres employés pour compilation et envoi de rapports quotidiens pour le bureau de renseignements de pêcheries pour 1909, $125; dépenses de la Commission internationale des pêcheries, en vertu du traité réglementant les pêcheries dans les eaux contiguës à la ligne des frontières, $2,500; service des mines—recherches relatives aux dépôts de minerai et de minéraux économiques à la valeur des houilles et des tourbes du Canada comme combustible, examen et délimitations des tourbières, $8,375; impressions, appareils, dépenses casuelles de bureau, appointements sur ces auxiliaires, $8,000; achat de tourbières, machines et main-d'œuvre, $2,500; pour compléter les essais pratiques et les analyses des houilles des mines en exploitation au Canada, $1,500; essayerie du Canada—maintien de l'essayerie à Vancouver, C.-B., $4,500; service géologique—explorations et études au Canada, y compris les appointements des géologues-conjoints, des dessinateurs et autres, $31,250; publication des rapports, cartes, plans, illustrations, etc., $12,500; achat de livres, instruments, appareils de laboratoire, substances chimiques, matériel pour les cartes, papeterie, entretien des bureaux et du musée, habillemnt pour trois pompiers—diverses dépenses, $7,500; pour couvrir les frais des opérations de forage pour l'huile, la houille, le gaz, etc., $6,250; coût des spécimens pour le musée commémoratif Victoria, $2,000; pour service de photographie et service de bureau, $500. Gouvernement du Territoire du Yukon—traitement et frais se rattachant à l'administration du Territoire, $41,250; subvention au conseil du Yukon, $31,250; subvention au conseil du Yukon pour entretien et réparations des routes, $12,500. Terres fédérales—imputable sur le capital—arpentages, examen de rapports d'arpentage, impressions de plans, etc., $185,000; arpentages et inspecteurs d'irrigation, traitement des fonctionnaires, dépenses de bureau, etc., $5,250; relevés hydrographiques, $2,500. Terres fédérales—imputable sur le revenu—traitement dans le service extérieur, $60,000; dépenses casuelles, annonces, etc., $37,500; somme requise pour rémunérer les membres de la commission des inspecteurs fédéraux, le secrétaire et les sous-examinateurs, et pour les frais de voyage, la papeterie, les impressions, le loyer de locaux et l'ameublement, etc., (les honoraires de E. Deville, W. F. King et Otto J. Klotz, membres de la commission, et de F. D. Henderson, secrétaire, devant être payés à même cette somme), $500; protection des terres boisées dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest, et le *Railway Belt* dans la Colombie-Britannique, arboriculture dans le Manitoba, la Sastatchewan et l'Alberta, et inspecteur et directeur des réserves forestières, $25,000; salaire d'un menuisier, M. John Mason, $228.62. Divers—*Gazette du Canada,* $2,750; impressions diverses, $13,750; dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires, $575; matériel pour l'imprimerie de l'Etat, $1,750; dépense occasionnée par la Loi de tempérance du Canada, $250; dépense sous le régime de la Loi de naturalisation,

$1.000; dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, $10.000; appointements et dépenses de l'agence à Paris, $1,625; subvention accordée pour aider l'Association pour la prévention de la tuberculose, $1,250; académie des Beaux-Arts, $500; pour aider à la publication des délibérations de la Société Royale, $1,250; commutation au lieu de remise des droits sur des articles importés pour l'usage de l'armée ou de la marine, $187.50; refonte et publication des arrêtés généraux du conseil et des règlements du gouvernement fédéral, $500; contribution à la publication du catalogue international des publications scientifiques, $125; subvention pour l'érection d'un monument à Champlain à Saint-Jean, N.-B., $1.250; au gouvernement impérial pour couvrir la part du Canada dans les pertes probables de l'exploitation du câble du Pacifique, $20.000; au juge en chef de la Cour Suprême du Canada, pour couvrir ses frais de voyage et autres dépenses relativement à ses services quand il agit à titre de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, $625 ; six cents exemplaires du *Parliamentary Company,* $300 ; subvention au *Canadian Mining Institute,* $750; subvention pour aider la convention forestière fédérale, $1,250; frais de litiges, lesquels peuvent être payés relativement à des litiges conduits par des membres du personnel du ministère de la Justice, $3,750; contribution annuelle à la *Canadian Low Library,* Londres, Angleterre, $62.50; frais de voyage de Sir H. E. Taschereau pour assister aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, $500; autre somme requise pour la refonte et la publication des arrêtés généraux du conseil et des règlements du gouvernement fédéral, $500; consultations d'hommes de loi par l'auditeur général, frais de voyage et autres dépenses se rattachant à l'examen des comptes, $1,250; dépenses se rattachant aux terres réserves pour parcs publics, y compris une somme de $80,000 à voter de nouveau, $30,000; gravure, lithographie et impression de cartes du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, $13,600; au conseil de la cité de Winnipeg, pour défrayer les dépenses occasionnées par la visite au Canada de l'Association britannique pour l'avancement de la science (à voter de nouveau), $6,250. Chemins de fer et canaux—perception du revenu—chemins de fer—Intercolonial, $2,350,000; embranchement de Windsor, $8,750; Ile-du-Prince-Edouard, $100,000; gratification à verser à Mlle Alice Ross, sœur de feu W. C. Ross, égale à deux mois d'appointements, $52.50. Travaux publics—perception du revenu—glissoirs et barrages, cales sèches, écluses et barrages—frais d'exploitation—glissoirs et barrages, $26,900; bassins de radoub, $9,900; ouvrage de havres et de rivières, $4,425; perception des revenus des travaux publics, $1,250; lignes télégraphiques—Ile du Prince-Edouard et terre ferme, $1,750; ligne de télégraphe aérien et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les provinces maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des câbles, $33,750; allocation à J. C. Taché pour services en qualité de surintendant au télégraphe de Chicoutimi, $75; Saskatchewan et Alberta, $8,000; Colombie-Britannique, y compris la partie du coût de l'entretien de la ligne Parksville-Alberni-Cape Beale conjointement avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, $10,000; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), $50,000; service télégraphique en général, $1,750. Commerce (y compris l'inspection des denrées et le mesurage des bois)—administration de la Loi concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, $1,750; part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des douanes, $150; agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales et diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, $21,250; primes sur l'acier et le fer, sur les articles d'acier, sur le raffinage du plomb contenu dans le minerai de plomb, et sur le pétrole brut, pour faire face aux frais de la mise à exécution des lois, $3,000; inspecteurs en chef, sous-inspecteurs et autres employés, loyers, gages et

autres dépenses casuelles sous le régime de la Loi de l'inspection des grains et de la Loi du Manitoba, $38,750; mesureurs, commis, etc., et dépenses casuelles relative au mesurage du bois, y compris une somme de $3,000 pour mesureurs de bois à la retraite, $3,550; pour pourvoir aux frais de l'administration de la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908, $6,250.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures et dix minutes, samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 5 avril 1909.

PRIÈRES.

La pétition de G. A. Barker et autres, du district de Macleod, Alberta; priant la Chambre de vouloir bien prendre en favorable considération le fait qu'il serait opportun d'ordonner un nouveau procès dans l'affaire d'un nommé A. F. Blunden, fermier, domicilié près de la ville de Macleod, accusé et (comme le croient les pétitionnaires) faussement condamné pour vol de bestiaux dans cette localité,—étant lue;

M. l'Orateur décide: « Qu'elle ne peut être reçue vu qu'elle renferme des réflexions inconvenantes sur les cours de justice ».

La pétition de Louis L. Laurier et autres, de la cité de Montréal et autres localités de la province de Québec; priant la Chambre de prendre en considération leur demande de compensation, en argent ou en terre, pour leurs services sur la frontière canadienne lors des invasions féniennes de 1865-66 et de 1870,—étant lue;

M. l'Orateur décide: « Qu'elle ne peut être reçue vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la disposition de propriétés publiques ».

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Copie de toute la correspondance échangée entre le département de l'Arpenteur général ou le département des Affaires des Sauvages et feu l'arpenteur fédéral Vaughan, contenant les instructions concernant l'arpentage de la paroisse de Saint-Pierre, de Saint-Clément et de la réserve des sauvages de Saint-Pierre, ainsi que la correspondance de M. Vaughan, etc.; copie de toute la correspondance échangée entre le département de l'Intérieur et M. H. M. Howell, commissaire chargé de s'enquérir des réclamations des sauvages sur la dite réserve; copie du rapport de M. Rothwell, greffier en loi du département de l'Intérieur sur les réclamations concernant les terres de la réserve Saint-Pierre:; copie détaillée du compte de Fred. Head pour services rendus pendant l'enquête, et copie des instruction qui lui ont été donnés par le département de l'Intérieur et des Affaires des Sauvages. (*Document de la session, No 100c.*)

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 3 mars 1909,—Etat faisant connaître, quant aux permis accordés, depuis le 30 juin 1896, pour coupe de bois sur les terres fédérales dans la Colombie-Britannique, les noms et adresses des concessionnaires, la date, la durée et la superficie de chaque permis, et les boni reçus. (*Document de la session, No 106d.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 70) intitulé: « Loi concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company* »;

Bill (No 68) intitulé: « Loi concernant l'*Athabaska Railway Company* »;

Bill (No 67) intitulé: « Loi concernant l'*Alsek and Yukon Railway Company* »;

Bill (No 66) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Abbitibi and Hudson Bay Railway Company* »;

Bill (No 48) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal »;

Bill (No 57) intitulé: « Loi concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company* »;

Bill (No 15) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company* » (à responsabilité limitée); et

Bill (No 10) intitulé: « Loi concernant la *Brazilian Electro-Steel and Smelting Company* » (à responsabilité limitée).

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants:—

Bill K (No 123) intitulé: « Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* »;

Bill N (No 124) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western* »;

Bill O (No 125) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson »; et

Bill X (No 126) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* », pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du département du Commerce. Part. II—Commerce des pays étrangers et traités et conventions, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1909. (*Document de la session, No 10a.*)

Ordonné, que M. Templeman ait la permission de présenter un bill (No 127) concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 3 mars 1909,—Etat faisant connaître les montants déposés dans le département d'épargne du gouvernement les 1er octobre 1889, 1896, 1897 et 1898, respectivement; le nombre de fonctionnaires employés à l'administration de ces fonds en 1888, 1890, 1898, 1900 et 1908; et le coût de l'administration de ces fonds au cours des années 1888, 1890, 1898, 1900 et 1908. (*Document de la session, No 124a.*)

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Décret du conseil approuvé le 5 mai 1908, autorisant l'emploi continu de certains officiers et commis des divisions temporaires du département des Travaux Publics. (*Document de la session, No 49f.*)

La Chambre délibère de nouveau en comité général sur les bills suivants:—

Bill (No 84) concernant l'*Athabaska Northern Railway Company;*

Bill (No 81) concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada;*

Bill (No 85) concernant la *British Columbia Southern Railway Company;*

Bill (No 78) constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company;* et

Bill (No 102) constituant en corporation la *London and North Western Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné les dits bills et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company*, et a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill (No 84) concernant l'*Athabaska Northern Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Turcotte, secondé par M. Law,

Ordonné, que le bill (No 81) concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Taylor (Leeds), secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill (No 85) concernant la *British Columbia Southern Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Conmee, secondé par M. Talbot,

Ordonné, que le bill (No 78) constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Daniel, secondé par M. Nantel,

Ordonné, que le bill (No 102) constituant en corporation la *London and North Western Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Talbot propose, secondé par M. Law,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 108.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, délibère en comité général sur le bill (No 75) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 44) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 21.—Après « fer » insérer « ailleurs qu'entre les cités de Québec ou Montréal, quant à laquelle section de chemin de fer elles ne peuvent dépasser trente mille dollars par mille,».

Page 2, ligne 42.—Retrancher l'alinéa (*c*).

Page 3, ligne 21.—Après « télégraphes » insérer: « sauf les articles qui sont incompatibles avec les dispositions de la présente loi et de la Loi des chemins de fer ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill J (No 120) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill W (No 121) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Guthrie,

Ordonné, que le bill avec la preuve qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Girard, secondé par M. Dubeau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et rapports concernant la Société de Colonisation et de Rapatriement du Lac-Saint-Jean depuis 1900 jusqu'à cette date; état détaillé des deniers payés à cette société, et de la manière dont ils ont été dépensés entre les mêmes dates.

Sur motion de M. Roy (Montmagny), secondé par M. Sealey,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, plaintes, correspondances et décisions prises relatifs à un contrat de bail passé entre Alphonse Laberge, bailleur, et le gouvernement de la Puissance du Canada, preneur, en date du 20 juillet 1904.

Sur motion de M. Barnard, secondé par M. Taylor (Leeds),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le département de la Marine et des Pêcheries et toute personne ou toutes personnes au sujet de la résiliation du certificat de Thomas Beddington, ou l'enlèvement de son nom de la liste des pilotes licenciés pour le port de Victoria, C.-B.

Sur motion de M. Roy (Montmagny), secondé par M. Sealey,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, tous mémoires, rapports et décisions prises relativement à la construction d'un réservoir d'eau à la gare du chemin de fer Intercolonial au Cap-Saint-Ignace, et à l'augmentation du coût à être payé à la compagnie d'aqueduc fournissant l'eau aux engins circulant sur la voie du chemin de fer.

Sur motion de M. Roy (Montmagny), secondé par M. Sealey,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes demandes, correspondance, soit par lettres ou télégrammes, tous plans soumis, soit au département

des Chemins de fer, soit aux autorités du chemin de fer Intercolonial, et de toutes décisions prises, le tout relatif à l'agrandissement de la gare du chemin de fer Intercolonial, au Cap-Saint-Ignace, ou à la construction d'une nouvelle gare.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Nantel,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître la somme payée par le gouvernement au *Canada Posten*, de Winnipeg, durant le cours des années 1907 et 1908.

Sur motion de M. Crosby, secondé par M. Boyce,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les noms de toutes les personnes résidant dans la ville de Liverpool, Nouvelle-Ecosse, ou dans ses environs, qui ont reçu des primes de pêche dans le cours de l'année 1908,—ainsi que les noms de toutes les personnes résidant dans les mêmes localités, et à qui on a accordé, en 1908, des permis de pêcher avec des rets à trappes, et les sommes que chacune d'elles a payée pour tel permis.

Sur motion de M. Smyth, secondé par M. Boyce,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, papiers et correspondance concernant le compte de M. H. M. Howell, au sujet de l'abandon de la réserve Saint-iPerre, et aussi, relevé détaillé de ce compte.

Sur motion de M. Cowan, secondé par M. Taylor (Leeds),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre de permis de pêcher avec des rets dans les eaux de la côte du Pacifique actuellement en vigueur; les noms des porteurs de permis; la superficie attribuée à chaque porteur de permis; le nombre de ces permis exploités par les concessionnaires primitifs, et le nombre de ceux exploités par des aubains.

Sur motion de M. Lake, secondé par M. Taylor (Leeds),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, rapports, papiers et communications dans le bureau des terres fédérales à Prince-Albert et dans le département de l'Intérieur, à Ottawa, concernant la demande de lettres patentes pour le ¼ N.-E. section 10, township 47, rang 1, à l'ouest du 3me méridien, faite par A. A. Strachan, et aussi concernant l'accomplissement des prescriptions relatives aux homesteads par le dit Strachan.

M. Schaffner propose, secondé par M. Lake,—Que cette Chambre est d'avis que la manière dont sont actuellement exploités les élévateurs à grains situés aux termini des lignes ferrées et ceux qui sont espacés le long de ces lignes est préjudiciable aux intérêts des producteurs de céréales de l'ouest; et que le gouvernement devrait prendre immédiatement des mesures pour exploiter de tels élévateurs à Fort-William et à Port-Arthur et ceux qui sont situés entre ces points et l'Atlantique.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mardi, 6 avril 1909.

M. Martin (Regina) propose, comme amendement, secondé par M. Neely,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« les amendements faits à la dernière session à la Loi des grains, en vertu desquels tous les élévateurs de têtes de lignes et de transport ont été mis sous le contrôle du gouvernement, ont produit de bons résultats.

« Et si l'expérience démontre que le système actuel de surveillance ne suffit pas pour empêcher le mélange illégal des grains dans ces élévateurs, cette Chambre sera prête à adopter toute autre mesure législative qu'elle jugera nécessaire dans l'espèce.»

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Talbot,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 6) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », avec un amendemeut, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 38) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company* », avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 49) intitulé: « Loi concernant l'*Ottawa Northern and Western Railway Company* », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 50) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 59) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company* », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 62) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company* », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-deux minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 6 avril 1909.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Northrup,—la pétition du révérend Robert Burns et autres, de Tweed, Ontario.

M. Clarke (Essex), du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les comptes, pièces justificatives et autres documents concernant le paiement de $2,503.97 à la maison Lymburner, à responsabilité limitée, en rapport avec l'ancien entrepôt de vérification de Montréal, tel que mentionné à la page V-52 du rapport de l'Auditeur général pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1908, et à ce sujet il a interrogé des témoins sous serment,—et pour l'information de la Chambre, il soumet avec le présent rapport la preuve faite par les dits témoins, et les exhibits produits. (*Appendice No 1.*)

M. Clarke (Essex), du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les comptes, pièces justificatives et autres documents concernant un paiement de $50 à Daniel McLaughlin, en rapport avec son compte, tel que mentionné à la page O-21 du rapport de l'Auditeur général pour l'année 1908, et à ce sujet il a interrogé des témoins sous serment; pour l'information de la Chambre, il annexe au présent rapport la preuve faite par ces témoins et les exhibits produits au cours des dits interrogatoires. (*Appendice No 1.*)

M. Bickerdike, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Le comité a examiné avec soin les documents suivants, et il recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir:—

25*d*. Réponse à ordre du 1er mars 1909,—Etat faisant connaître combien de boisseaux de blé de semence ont été achetés pour la Saskatchewan et l'Alberta, pour la saison de 1908 ; de qui ils ont été achetés, à quel prix, et quel en était le type; si ce blé ainsi acheté avait été nettoyé pour fins de semence; si tout le blé ainsi acheté a été employé comme blé de semence; à qui il a été vendu et à quel prix; quelle a été la perte totale subie en rapport avec le blé ainsi acheté.

25*e*. Réponse à ordre du 1er mars 1909,—Etat faisant connaître combien de minots d'avoine anglaise ont été achetés comme grains de semence pour la Saskatchewan et l'Alberta en 1908, et à quel prix ; si cette avoine a été nettoyée avant ou après avoir été achetée; si cette avoine a été employée en entier pour semence; à qui elle a été vendue et à quel prix; le montant total perdu dans cet achat d'avoine en Angleterre, et si des plaintes ont été faites contre la qualité de ce grain de semence.

46*a*. Réponse à ordre du 15 février 1909,—Copie de toute la correspondance échangée entre Rothwell, Johnston et Stubbs, avocats, de Winnipeg, et le gouvernement ou les Commissaires du chemin de fer Transcontinental quant aux instructions reçues par eux en rapport avec l'achat, de Kerr et Mathews, des terrains pour tête de ligne à Winnipeg, et quant aux services professionnels par eux rendus pour le compte du gouvernement, et la préparation des actes d'acquisition de la pro-

priété; copies des mémoires des procureurs pour frais, vacations et correspondance en rapport avec cette transaction; un état faisant connaître toute la correspondance échangée entre le gouvernement et les commissaires du chemin de fer, et les vendeurs Kerr et Mathews, à partir du commencement des négociations; et de plus, quelles mesures, s'il en est, ont été prises pour exproprier la propriété et pour en faire déterminer la valeur par voie judiciaire.

46*b*. Réponse à ordre du 22 février 1909,—Etat faisant connaître le décompte final en rapport avec le contrat accordé le 22 août 1906 à J. D. McArthur et Smith et Prendible, sur le chemin de fer National Transcontinental, pour les travaux à exécuter entre la station 9370 et la station 9480; ainsi que le décompte final en rapport avec le contrat accordé le 21 novembre 1908, aux mêmes entrepreneurs, pour travaux à exécuter entre la station 9260 et la station 9370.

46*c*. Rapport de Collingwood Schreiber, écuier, ingénieur en chef, division de l'ouest, chemin de fer National Transcontinental.

46*d*. Rapport intérimaire des Commissaires du chemin de fer Transcontinental, pour les neuf mois expirés le 31 décembre 1908.

46*e*. Etat des constables de la police fédérale employés le long de la ligne du chemin de fer Transcontinental durant le cours de l'année civile 1908.

67*a*. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat faisant connaître si le département des Chemins de fer et Canaux a demandé des soumissions pour le clôturage en fil métallique de 144 milles, plus ou moins, durant l'été ou l'automne de 1908; si ces soumissions ont été demandées par annonces publiques ou par circulaires; et combien de soumissions ont été reçues et de qui; si le contrat a été donné, à quel prix et à qui; quelle quantité de fil a été achetée par le susdit département en 1908, soit par voie de soumissions ou autrement, et quel a été le prix par mille.

67*b*. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat indiquant, en ce qui concerne les item suivants qui paraissent dans les comptes publics:—

Chemin de fer Intercolonial, compte ouvert..	$965,418.00
Embranchement de Windsor..	180.34
Chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard..	19,687.00

(*a*) Quelle proportion de ces montants représente des deniers dus au gouvernement depuis une date antérieure à la fin de l'année fiscale 1904-05;

(*b*) Quelle partie du montant ainsi échu a été dépensée au cours de chaque année fiscale antérieure à 1906-07;

(*c*) Une liste des item inclus (*a*) qui représentent un montant excédant cent piastres, avec le nom du débiteur dans chaque cas, la date et la nature du service.

67*c*. Réponse à ordre du 15 mars 1909,—Copie du rapport du bureau de conciliation en rapport avec les commis du trafic-marchandises à Halifax et Saint-Jean, N.-B.

76*a*. Réponse à ordre du 10 février 1909,—Etat faisant connaître en combien de cas, depuis que la Commission des chemins de fer a été constituée, elle a ordonné que l'on prît des moyens de protection aux traverses des voies ferrées sur les grands chemins, (*a*) en séparant la route et la voie ferrée, (*b*) par des barrières, (*c*) par d'autres moyens, et quelle méthode a été adoptée dans ces cas; quelle a été la nature du point de départ des procédures en chaque cas; quel décret a été rendu quant à la dépense de l'ouvrage ou du service en chaque cas; sur quels points une séparation de la route et de la voie ferrée a été ordonnée, et à quel coût fixe ou estimatif en chaque cas; en combien d'instances et quelles instances, les demandes ont été refusées.

78*a*. Réponse à ordre du 10 février 1909,—Etat faisant connaître les saisies opérées par le département des Douanes durant le cours des cinq années de la période 1904-1908, savoir: le nombre de saisies; la date des saisies; qui a opéré les saisies; les matières saisies; chez qui la saisie a été opérée; la somme réalisée par la vente des matières saisies; si les effets saisis ont été vendus à l'enchère publique ou de gré à gré.

93. Copie du rapport sur les progrès faits dans les études du chemin de fer de la Baie-d'Hudson, du 1er février 1909.

93*a*. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat faisant connaître toutes les explorations faites jusqu'à ce jour en rapport avec le chemin de fer de la Baie-d'Hudson projeté.

94. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Copie de toute correspondance et de tous papiers et rapports d'ingénieurs ou autres concernant l'autorisation et la construction d'un canal entre le lac Simcoe et Newmarket, y compris tous contrats passés, le montant d'argent payé jusqu'à présent, et le coût estimatif des travaux lorsque terminés, ainsi que les plans donnant la dimension du canal, et les raisons commerciales à l'appui de la construction de ces travaux.

95. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat donnant toutes les listes d'électeurs telles que préparées par les énumérateurs et complétées par les sous-officiers-rapporteurs des différents subdivisions de votation dans le district électoral de Calgary, dans la province d'Alberta, et qui ont servi à la dernière élection générale pour la Chambre des Communes.

95*a*. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat faisant connaître les noms du sous-officier-rapporteur, du greffier du scrutin, du scrutateur ou agent, ou de toute autre personne qui a rempli, respectivement, l'une de ces fonctions dans les différents bureaux de votation dans le district électoral de Calgary lors de la dernière élection générale pour la Chambre des Communes.

95*b*. Réponse à ordre du 15 mars 1909,—Etat faisant connaître, en ce qui regarde l'élection à la Chambre des Communes qui a eu lieu dans le comté de Montcalm, le 26 octobre 1908, et pour chaque bureau de votation:—(*a*) le nombre total de votes donnés en faveur de chaque candidat; (*b*) le nombre total de bons bulletins; (*c*) le nombre de bulletins rejetés; (*d*) le nombre de bulletins gâtés; (*e*) le nombre de votants inscrits sur les listes; (*f*) le nombre de bulletins entre les mains du sous-officier-rapporteur à l'heure voulue pour le commencement de la votation; (*g*) le nombre de bulletins non utilisés, restés entre les mains du sous-officier-rapporteur à la clôture de la votation; (*h*) le nom et l'adresse de l'officier-rapporteur, des sous-officiers-rapporteurs et des greffiers du scrutin; (*i*) copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement, ou l'un de ses fonctionnaires, et l'officier-rapporteur, ou l'un quelconque des sous-officiers-rapporteurs ou greffiers du scrutin, ou un candidat, en rapport avec cette élection.

95*c*. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Copie de toutes listes de votants telles que préparées par les énumérateurs, et complétées par les sous-officiers-rapporteurs pour les différents arrondissements de votation dans le district électoral de Qu'Appelle, et qui ont servi à la dernière élection générale pour les Communes; aussi, état faisant connaître les limites des dits arrondissements de votation, ainsi que les noms des énumérateurs, sous-officiers-rapporteurs, greffier du scrutin, et agents des candidats qui ont agi dans chaque bureau de votation.

96. Réponse à ordre du 11 février 1909,—Copie du rapport de Charles Olin au département de l'Intérieur, en rapport avec son voyage en Suède, pour le compte de ce département en 1907-08; aussi, copie de toute la correspondance concernant le choix que l'on a fait de lui pour le dit voyage, ou qui se rapporte au dit voyage en quelque manière que ce soit.

97. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Copie de toutes demandes reçues pour le transfert de lots de villas dans la section 14, township 24, rang 1, à l'ouest du 5me méridien, et de toute correspondance à ce sujet depuis le 10 juin 1908.

98. Réponse à ordre du 1er mars 1909,—Etat faisant connaître quel a été, en moyenne, le nombre d'hommes employés, en quelque manière que ce soit, pour le service le maintien et les réparations du canal de Carillon et Grenville, durant chacun des mois suivants: juillet et août 1906 et 1908; septembre et octobre 1907 et 1908; quel est le total de la somme déboursée pour gages et salaires, ainsi que la dépense

totale de quelque nature que ce soit, en rapport avec le dit canal, durant chacun de ces mois.

99. Réponse à adresse du 22 février 1909,—Copie des décrets du conseil, correspondance, lettres, dépêches, mémoires communications entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien touchant l'organisation d'un état-major impérial.

100. Réponse à ordre du 1er février 1909—,Copie de toute la correspondance échangée entre le département de l'Arpenteur général ou le département des Affaires des sauvages et feu l'arpenteur fédéral Vaughan, contenant les instructions concernant l'arpentage de la paroisse de Saint-Pierre, de Saint-Clément et de la réserve des sauvages de Saint-Pierre, ainsi que la correspondance de M. Vaughan, etc.; copie de toute la correspondance échangée entre le département de l'Intérieur et M. H. M. Howell, commissaire chargé de s'enquérir des réclamations des sauvages sur la dite réserve; copie du rapport de M. Rothwell, greffier en loi du département de l'Intérieur sur les réclamations concernant les terres de la réserve Saint-Pierre; copie détaillée du compte de Fred. Head pour services rendus pendant l'enquête, et copie des instructions qui lui ont été données par le département de l'Intérieur et des Affaires des sauvages.

100*a*. Réponse à ordre du 22 février 1909,—Copie du traité négocié entre les sauvages de la réserve Saint-Pierre et le gouvernement; et de toute la correspondance, les papiers, les instructions et les documents qui se rapportent à ce traité.

100*b*. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Etat faisant connaître le nombre et les noms de toutes les personnes qui avaient droit de recevoir et qui ont reçu des lettres patentes en vertu du traité négocié par M. H. M. Howell pour la rétrocession de la réserve de Saint-Pierre, dans le Manitoba.

103. Réponse à ordre du 22 février 1909,—Copie de toute preuve et de tous rapports, correspondance, rapports, écrits, papiers et documents en la possession ou sous le contrôle du département du Revenu de l'Intérieur, y compris toute correspondance et communications écrites échangées entre le département ou ses fonctionnaires ou agents et le gouvernement du Manitoba ou le procureur général ou autres fonctionnaires ou agents de cette province au sujet de la qualité d'huile de charbon vendue dans le Manitoba et des accidents qui y ont été causés par l'huile de charbon au cours de l'année 1908, et qui se rattachent aux enquêtes faites récemment sur les causes des dits accidents.

104. Copie des câblogrammes échangés entre Son Excellence le Gouverneur général et l'honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies au sujet du traité relatif à la délimitation des eaux internationales.

104*a*. (1) Traité international relatif aux eaux limitrophes signé à Washington le 11 janvier 1909; (2) Annexe par le Sénat des Etats-Unis.

105. Réponse à ordre de la Chambre du 26 janvier 1909,—Etat indiquant le nombre et le montant des emprunts temporaires faits par le gouvernement depuis le 1er juillet 1896, la banque ou corporation qui a fait le prêt, les conditions et le coût de chaque emprunt.

105*a*. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat indiquant le montant et les conditions de chaque emprunt permanent fait par le gouvernement depuis le 1er juillet 1896, la banque ou la corporation qui a servi d'intermédiaire; le coût de chacun pour (*a*) courtage et commission, (*b*) timbres, (*c*) services légaux ou autres, et (*d*) escomptes, le résultat net de chaque emprunt et le percentage d'intérêt sur chacun.

106. Réponse à ordre du 22 février 1909,—Etat faisant connaître quelle est la superficie approximative des terres houillères et boisées, respectivement, dans chacune des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, (*a*) possédées par des particuliers ou par des compagnies, et louées par le gouvernement à des particuliers ou à des compagnies; quelle est dans chaque province l'étendue approximative des terres sur lesquelles se font des opérations minières ou forestières; quel

est le montant approximatif des recettes perçues par le gouvernement entre le 1er janvier 1906 et le 31 décembre 1908 à compte (*a*) de paiements pour terres houillères, (*b*) droits régaliens sur le charbon, (*c*) boni et loyers de terres boisées, (*d*) droits de coupe, (*e*) terres à foin, (*f*) pâturages, (*g*) superficie d'irrigation dans chacune des dites provinces.

106*a*. Réponse à ordre du 22 février 1909,—Etat faisant connaître de combien d'acres on a actuellement disposé dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, respectivement, aux différents titres suivants : homesteads et préemptions ; concessions aux chemins de fer ; terres de la Baie-d'Hudson ; concessions à d'autres corporations ou personnes; terres de rebut, de marécages ou de montagnes, impropres à la culture; superficies couvertes par les lacs, y compris les lacs Winnipeg, Winnipegosis, Manitoba, Big-Quill, Little-Quill, Birch ou Beaver; quelle est, en milles carrés, la superficie de chacune des provinces plus haut mentionnées.

107. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat faisant connaître le montant total reçu par le *Free Press*, de Winnipeg, de tous les départements du gouvernement, du 1er juillet 1896 au 1er janvier 1909, et le montant reçu chaque année.

108. Réponse à ordre du 28 janvier 1909—Relevé approximatif du montant total de l'argent déposé au crédit du gouvernement, au dernier jour de chaque mois durant la période comprise entre le 1er avril 1907 et le 31 décembre 1908.

109. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat complétant jusqu'à date l'énoncé qui se trouve à la page 15 du discours du budget de 1898.

109*a*. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat indiquant en détail les obligations casuelles ou nominales du gouvernement du Canada au 1er janvier 1909,—c'est-à-dire, relevé de tous montants qui pourraient être exigibles, tel que subventions de chemins de fer à échoir, emprunts garantis par le gouvernement, déficits dont le paiement pourrait être demandé, etc.

110. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Copie de toute correspondance échangée entre le département de la Justice et les officiers du pénitencier de New-Westminster ou autres personnes quelconques, au sujet de la visite ou des visites projetées d'agents de police secrète à Bill Miner durant son incarcération dans le dit pénitencier; aussi, copie du rapport de l'inspecteur des pénitenciers après son enquête sur les circonstances se rapportant à l'évasion de Miner, et de la preuve sur laquelle ce rapport est basé; aussi, copie des télégrammes expédiés du dit pénitencier au département de la Justice ou à ses officiers concernant l'évasion de Miner, et copie de ces télégrammes tels que reçus, et les télégrammes expédiés et reçus en réponse dans les deux semaines qui ont suivi cette évasion.

111. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Etat faisant connaître si le gouvernement a indemnisé quelques propriétaires à la suite de dommages causés par la retenue des eaux dans la rivière Otonabee, entre Hastings et Peterborough; et qui sont ceux qui ont été indemnisés, et quelles sommes leur ont été payées.

111*a*. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Etat faisant connaître si le gouvernement a indemnisé quelques propriétaires voisins du lac Stoney à cause des dommages causés par l'exhaussement du niveau de l'eau, et qui a été indemnisé, et quelles sommes ont été payées.

111*b*. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat indiquant quelles mesures ont été prises par le gouvernement pour abaisser le niveau des eaux des lacs Simcoe et Couchiching; quels montants ont été dépensés à cette fin, quelles sont les dates des déboursés et quelles personnes surveillent ces travaux; si le gouvernement a l'intention de prendre de nouvelles mesures pour abaisser le niveau des eaux des dits lacs afin de rendre à la culture les milliers d'acres de terres cultivables qui sont submergées.

112. Réponse à ordre du 3 mars 1909,—Production des soumissions originales reçues en réponse aux annonces demandant des soumissions pour l'érection de l'édifice, au collège militaire Royal de Kingston, destiné à l'installation d'écuries attachées aux casernes. Aussi, copie des annonces et des journaux dans lesquels

elles ont été publiées,—les dits papiers ne devant pas faire partie des archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au département des Travaux Publics après examen.

112*a*. Réponse à ordre du 3 mars 1909,—Production des soumissions originales reçues en réponse aux annonces demandant des soumissions pour l'érection de l'hôpital vétérinaire à Kingston. Aussi, copie des annonces et des journaux dans lesquels elles ont été publiées,—les dits papiers ne devant pas faire partie des archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au département des Travaux Publics après examen.

113. Réponse à ordre du 22 février 1909,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes et communications se rapportant à la plainte et à la sentence contre F. Macdonald Jacobs, de la réserve de Caughnawaga, et de l'amende à lui imposée, à la suite de la coupe de bois de chauffage sur le territoire occupé par lui sur la réserve,—et à la remise des droits ou de l'amende.

114. Réponse à adresse du 17 février 1909,—Copie de toute correspondance, lettres, dépêches, mémoires, etc., échangés entre le gouvernement impérial ou quelqu'un de ses membres et le Gouverneur général, le gouvernement fédéral ou quelqu'un de ses membres touchant ou concernant la question de la contribution du Canada au soutien de la flotte anglaise, ou de l'achat de navires par ce pays ou de l'aide à donner à la mère patrie pour lui permettre de conserver la maîtrise des mers.

115. Réponse à ordre du 22 février 1909,—Copie de tous rapports, mémoires, documents et correspondance en la possession du gouvernement au sujet de la mise à la retraite ou de mesures à prendre pour la mise à la retraite des officiers et des équipages des steamers d'hiver ou steamers brise-glace possédés par le gouvernement ou à son service.

116. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Copie de toute correspondance entre J. H. Davis et le département de la Marine et des Pêcheries *re* Pêcheries du Manitoba et le département de la Marine et des Pêcheries; aussi, copie de toutes pétitions et correspondances échangées entre l'Union des pêcheurs de Gimli, Manitoba, et le dit département.

117. Réponse à ordre du 8 mars 1909,—Copie de tous rapports, correspondance, états, reçus pièces justificatives et documents de toute espèce concernant l'octroi et le paiement de la subvention de chemin de fer autorisée par le paragraphe 16, article 1, chapitre 40, 6-7 Edouard VII.

118. Réponse à adresse du 1er mars 1909,—Copie de toute correspondance, documents et papiers concernant la construction réelle ou projetée d'une ligne ferrée depuis un point à ou près Caledonia jusqu'à Liverpool, n'excédant pas 29 milles, tel que mentionné dans les Statuts de 1903, chapitre 57, article 23 (*d*), et de tous décrets du conseil, rapports, contrats, arrangements et autres papiers se rapportant à cette affaire.

119. Réponse à ordre du Sénat du 3 mars 1909,—Etat des importations d'oxyde d'aluminium pour les années 1903-1904-1905-1906-1907 et 1908, avec la valeur de ces importations.

119*a*. Etat des exportations d'aluminium pour les mêmes années, avec la valeur de ces exportations.

120. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat faisant connaître le nombre de demandes faites aux Commissaires des chemins de fer aux fins d'obtenir le privilège de faire traverser les voies ferrées par des fils de téléphones et de télégraphes et par des conduites d'eau pendant la période comprise entre le 1er février 1904 et le 1er janvier 1908; le nombre total de demandes accordées pendant la dite période; le nombre total de demandes refusées; la date de chaque demande; la date à laquelle chaque demande a été accordée; le temps qui s'est écoulé entre la date de la demande et son approbation; et le temps qui doit s'écouler avant que les commissaires puissent donner leur décision.

121. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Etat faisant connaître les différents détails compris dans la somme de $10,646.93 inscrite ocomme revenu provenant du pénitencier de Kingston, non compris la vente de ficelle d'engerbage, à la page L-36 du rapport de l'Auditeur général, avec mention de la proportion de tel revenu provenant des ventes faites aux fonctionnaires du pénitencier, des noms de tels fonctionnaires et des quantités et de la nature des articles achetés par eux.

122. Réponse à ordre du 1er mars 1909,—Copie de tous papiers et correspondance entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique au sujet de la réduction des réserves sauvages dans cette province proportionnément à la décroissance de la population sauvage tel que prescrit par décret du conseil.

123. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Copie de toute correspondance, rapports et papiers de toute nature se rapportant à la demande de Francis Percival Aylwin, d'Ottawa, pour une certaine étendue de terrain dans la province de l'Alberta pour fins d'irrigation ou touchant l'octroi de sa demande.

124. Réponse à ordre du 3 mars 1909,—Etat faisant connaître les montants déposés dans le département d'épargne du gouvernement les 1er octobre 1889, 1896, 1897 et 1908, respectivement; le nombre de fonctionnaires employés à l'administration de ces fonds en 1888, 1890, 1898, 1900 et 1908; et le coût de l'administration de ces fonds au cours des années 1888, 1890 et 1908.

125. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles opérations (y compris les dépenses) ont été faites l'an dernier en vertu des permis de pêche accordés (*a*) à F. H. Markey, de Montréal, pour le Grand lac des Esclaves, la rivière Nelson et autres rivières; (*b*) à J. K. McKenzie, de Selkirk, pour le Petit lac des Esclaves et le lac Athabaska; (*c*) à Archie McNee, pour certaines parties de la Baie de James; (*d*) à Coffey et Merritt, pour le lac des Cèdres; (*e*) à la *Capital City Packing Co., Ltd.*, et (*f*) à la *Wm. Hickey Co., Ltd.*

126. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat donnant les noms et le lieu d'enregistrement des divers navires de pêche américains saisis par les croiseurs canadiens pour pêche illégale dans les eaux du Canada depuis 1900, les noms des cours devant lesquelles ont été instituées des poursuites pour amendes ou confiscations, la manière dont les mandats ont été servis aux dits navires de pêche étrangers et devant quels tribunaux les causes ont été instruites. Aussi, état indiquant les amendes imposées ou les produits réalisés par la vente et la manière dont on a disposé des amendes ou du produit des confiscations. Aussi, copie du jugement de la Haute Cour de Justice d'Ontario dans la cause du Roi *vs* navire de pêche américain.

127. Réponse à adresse du 1er février 1909,—Copies de tous les décrets du conseil, rapports, correspondance, titres, actes de vente, règlements, conditions et autres documents se rapportant à (*a*) la cession ou la vente à la Compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc du Canada d'une partie du parc de la Côte du Major, ainsi dénommé, pour l'emplacement d'un hôtel, ou se rapportant à l'usage ou les fins pour lesquels la dite cession a été faite ou proposée; (*b*) la cession ou la vente à la dite compagnie, ou à la *Ottawa Railway Terminals Company,* ou à quelque personne ou corporation, de tout terrain dans ou près la cité d'Ottawa pour les fins de la construction d'une gare à Ottawa, ou en rapport avec telle gare, ou pour d'autres fins de voies ferrées.

128. Réponse à ordre du 3 mars 1909,—Etat faisant connaître combien de bureaux de poste ont été transférés dans la province du Manitoba depuis le 1er novembre 1908; quels étaient les précédents maîtres de poste, et quels sont les présents titulaires, et les noms des bureaux de poste; pour quelles raisons les transferts ont été faits.

129. Réponse à ordre du 8 mars 1909,—Etat faisant connaître les noms et domiciles des divers agents d'immigration en Canada qui sont chargés de placer les immigrants à leur arrivée en Canada; le salaire, ou rémunération, payé à chacun de ces agents au cours de l'année fiscale 1908 et jusqu'au 1er février 1909; et si ces agents reçoivent un salaire fixe, ou un certain montant pour chaque immigrant qu'ils ont placé.

129*a*. Réponse à ordre du 8 mars 1909,—Etat faisant connaître les noms et domiciles des divers inspecteurs d'immigrants employés par le gouvernement; le salaire ou émolument payé à chacun de ces inspecteurs pendant l'année fiscale 1908 et jusqu'au 1er février 1909; le mode de paiement et s'ils reçoivent un salaire fixe ou un certain montant pour chaque immigrant.

130. Réponse à ordre du 15 mars 1909,—Etat indiquant quelles sommes ont été payées, durant le cours des années 1903-04, 1905-06 et 1907-08 par les différents départements suivants : (*a*) Marine et Pêcheries, (*b*) Chemins de fer et Canaux, (*c*) Douanes, (*d*) Postes, (*e*) Milice et Défense, et (*f*) Travaux Publics aux personnes, maisons et compagnies qui suivent:—

The Willson Gas Buoys Company, The Canadian Fog Signal Company, James Murphy, William R. Blakiston, James Holliday, Allison Davie, J. B. Côté, Adolphe Huot, Joseph Samson, Samson et Philion, E. Pelletier, Napoléon Thérien, Sévérin Martel, Misaël Thibodeau, Edouard Bélanger et Cie, Marier et Tremblay, Terreau et Racine, *Rock City Tobacco Company,* J. M. Martineau, Geo. Marchand, Jean Drolet, Elie Amyot, Charles A. Parent, A. N. Melvin, W. G. Robertson, *Wm. Robertson & Co., Howell & Co., St. John Iron Works,* Charles McDonald, John A. Moore, Wm. J. Vroom, John A. McAvity, *McAvity Bros.,* George McAvity, Patrick J. Mooney, *Polson Bros.* ou *Polson Iron Works, Merwin & Co., F. L. Brooks & Co.,* F. S. Brooks, *Safety Company, Submarine Company,* Wm. J. Allen, M. Willard.

131. Réponse à ordre du 25 janvier 1909,—Etat indiquant, en ce qui concerne chaque établissement pour la réduction du chien de mer construit par ou pour le gouvernement ou maintenu en tout ou en partie par le gouvernement,—(*a*) le coût de la construction; (*b*) le coût de l'entretien; (*c*) le site; (*d*) la quantité de chien de mer réduite dans ces établissements chaque année; (*e*) le montant réalisé chaque année par la vente ou autre disposition des produits.

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné le bill D (No 114) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* », et il a convenu d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de M. Schell, secondé par M. Tobin,

Ordonné, que le bill N (No 124) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Schell, secondé par M. Tobin,

Ordonné, que le bill O (No 125) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson, soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Wilson (Lennox et Addington),

Ordonné, que le bill K (No 123) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Dubeau, secondé par M. Tobin,

Ordonné, que le bill X (No 126) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Bickerdike, secondé par M. Ethier,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le dix-huitième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a soigneusement examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et il constate que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies:—

De la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company*; pour une loi à l'effet de modifier son acte d'incorporation et de lui permettre de construire certaines lignes ferrées additionnelles.

Des directeurs provisoires de la *Manitoba Radial Railway Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement de la construction et l'achèvement des voies ferrées qu'elle est autorisée de construire.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 mars 1909,—Etat faisant connaître quelles dépenses ont été encourues à titre de (*a*) commissions de banque, (*b*) agence financière, (*c*) courtage, et (*d*) annonces par le gouvernement en rapport avec chacun des emprunts suivants, et à qui ces différentes sommes ont été payées, savoir:—

	£	s.	d.
1874—Emprunt prolongé jusqu'en 1911, 4 pour 100.	1,753,830	4	10
1875-8—Emprunt garanti pour travaux publics, 4 pour 100.	3,200,000	0	0
1884—Emprunt, 3½ pour 100.	5,000,000	0	0
1885—Emprunt canadien, réduit, 4 pour 100. . . .	6,443,136	2	9
1885—Emprunt, 4 pour 100.	4,000,000	0	0
1888—Emprunt C.C.P., garanti des terres, 3½ pour 100.	3,093,700	0	0
1908-12—Emprunt, 4 pour 100.	1,379,600	0	0
1908—Emission de février, 3½ pour 100.	3,000,000	0	0
1908—Emprunt, 3¾ pour 100.	5,000,000	0	0
1908—Emission d'octobre, 3½ pour 100.	5,000,000	0	0
1909—Emprunt, 3¾ pour 100.	6,000,000	0	0

Payable en Canada—

1883—Emprunt réduit, porté à 3½ pour 100.	$1,425,800 00
Fonds fédéral—	
A, réduit en 1897, 3½ pour 100.	58,899 00
B, réduit en 1897, 3½ pour 100.	325,900 00
C, réduit en 1897, 3½ pour 100.	49,066 34
E, prolongé de 10 ans, à compter du 1er juillet 1906, 3⅜ pour 100.	2,500,000 00
Fonds fédéral, émission de 1891, 3½ pour 100.	404,200 00

3. $5,000,000, un mois, banque le Montréal, Ottawa, 2 mars 1909; 4 pour 100. (*Document de la session, No 105c.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 janvier 1909,—Etat faisant connaître, relativement au fonds d'amortissement en rapport avec chaque emprunt non soldé, formant, à la date du 31 mars 1908, partie de la dette publique consolidée,—(*a*) durée de l'emprunt; (*b*) pourcentage de l'amortissement; (*c*) la somme mise de côté chaque année (y compris les intérêts placés de nouveau); (*d*) la somme totale au crédit du fonds d'amortissement de cet emprunt particulier, au 31 mars 1908; (*e*) la somme totale que l'on peut espérer être inscrite au crédit du fonds d'amortissement à la date de l'échéance de l'emprunt (et si le fonds d'amortissement doit se prolonger jusqu'à l'échéance finale); (*f*) le percentage proportionnel entre le fonds d'amortissement servi, et ses accroîts, et le chiffre nominal de l'emprunt à la date de l'échéance. (*Document de la session, No 105d.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1909,—Etat faisant connaître la somme payée par le gouvernement, en y comprenant toutes les divisions du service, depuis le 1er janvier 1907 jusqu'au 1er janvier 1909, à la Compagnie d'imprimerie Logberg, de Winnipeg. (*Document de la session, No 132a.*)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Résolu, qu'à partir d'aujourd'hui jusqu'à la fin de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité les lundis, immédiatement après les questions.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 février 1909,—Copie de toute correspondance, papiers, rapports, estimations, décrets du conseil, etc., concernant les études et forages, ainsi que les demandes de soumissions pour dragage et creusage dans le port de Saint-Jean et la baie Courtney, ou l'une ou l'autre de ces localités, au cours de l'année 1908. Aussi, copie des annonces, les noms des journaux qui les ont publiés, les soumissions reçues et les dates, les noms des soumissionnaires et le montant stipulé dans chaque soumission, les soumissions acceptées, le dépôt demandé et le nom de la banque où ce dépôt a été fait. (*Document de la session, No 137.*)

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé du Canada:—Appointements, $32,825; dépenses casuelles, $7,400, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille trois cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour la gendarmerie royale du Nord-Ouest:—Appointements, $17,400; dépenses casuelles, $900, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille neuf cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général:—Appointements, $88,425; dépenses casuelles, $6,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-huit mille huit cent douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances et Bureau du Trésor:—Appointements, $107,812; dépenses casuelles, $11,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille cent quatre-vingt-sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce:—Appointements, $38,837; dépenses casuelles, $19,350, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Haut-Commissaire du Canada en Angleterre:—Appointements, $10,600; dépenses casuelles, $19,775, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les départements en général:—Dépenses casuelles—soin et netoyage des édifices des départements (y compris gratification de $50 chacun à E. Snowdon et W. H. Jeffrey, pour le tir du canon à midi), pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'ingénieur-conseil général près le gouvernement fédéral:—Appointements, $7,250; dépenses casuelles, $700, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille trois cent soixante et deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Surintendant de l'assurance:—Appointements, $15,462.50; dépenses casuelles, $10,900, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille sept cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du secrétaire du Gouverneur général:—Appointements (y comprs Sir John Hanbury-Williams, $2,600, C. J. Jones, $3,200, et W. H. Walker, $2,400, $20,125; dépenses casuelles (y compris allocation à A. F. Sladen de $300), $40,600, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinq mille quarante-huit dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice:—Appointements, $94,648.75; dépenses casuelles, $10,400, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur:—Appointements (y compris A. McGill à $3,000), $87,700; dépenses casuelles, $7,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent un mille cent dollars et cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Accise:—Appointements des fonctionnaires et des inspecteurs de l'accise, etc., et augmentation d'appointements selon le résultat de l'examen de l'accise, $426,400.05; service de surcroît des préposés à la surveillance des grandes distilleries et autres fabriques, $10,000; rémunération pour longues heures heures de service autres que pour exercices spéciaux, $1,500; service préventif, $13,000; frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc., $90,000; estampilles pour les tabacs importés et les tabacs canadiens, $85,000; percepteurs des douanes, allocations sur les droits perçus par eux en 1908-09, $10,000; commission aux vendeurs d'estampilles pour le tabac canadien en torquette, $100; L. A. Fréchette, pour traduction spéciale, $100; allocation provisoire, ne dépassant pas $100, à chacun des préposés, dans le Manitoba et les provinces à l'ouest du Manitoba, dont les appointements de toutes sources payés par l'Etat n'excèdent pas $1,000 par année, $5,000; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, éclairage, force motrice, transport, appointements, etc., $60,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante et six dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, gaz et lumière électrique:—Appointements des fonctionnaires, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, $72,500; loyer, combustible, frais de voyage,

frais de port, papeterie, etc., pour le service des poids et mesures, y compris achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs, etc., $45,000; allocation provisoire n'excédant pas $100 à chacun des fonctionnaires, dans le Manitoba et les provinces à l'ouest du Manitoba, dont les appointements ne dépassent pas $800 par année, $1,000; appointements des inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, $39,200; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspection du gaz et de la lumière électrique, y compris achat et réparations d'instruments, $21,000; système métrique—conférence et publications de cartes, tableaux, brochures, etc., concernant le système métrique des poids et mesures, $3,000; exportation de la force électrique, $2,500; bureau International des poids et mesures, $216; Commission Internationale électrotechnique, $250, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la falsification des substances alimentaires:—Falsification des substances alimentaires et des engrais, et frais de mise à exécution de la Loi concernant les marques frauduleuses du commerce, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent cinquante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour les menues recettes:—Ministère du Revenu de l'Intérieur—menues recettes, $500; ministère de l'Intérieur—terres de l'ordonnance—appointements et dépenses, $1,655, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Médicaments brevetés ou *proprietary*, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille deux cent trente-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département du Secrétaire d'Etat:—Appointements (y compris P. Pelletier à $3,000), $53,737.50; dépenses casuelles, $6,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-quatre mille six cent soixante et deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux:—Appointements (y compris M. J. Butler, à $8,000, G. A. Bell, à $2,800, et C. Robinson, à $1,200), $129,662.50; dépenses casuelles, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-trois mille six cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Douanes:—Appointements, $214,675; dépenses casuelles, $9,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions cinquante-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les douanes:—Appointements et dépense casuelle, aux différents ports du Dominion, y compris des suppléments aux fonctionnaires pour travail de surcroît, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, $1,800,000; appointements et frais de voyage des inspecteurs des ports, et des autres employés au service des inspections et au service préventif, y compris appointements et dépense se rattachant au conseil des douanes et compilation de la statistique des importations et des exportations, $135,000; divers—impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, drapeaux, timbres-dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messageries sur les échantillons, papeterie et formules, frais de loi, primes sur les cautionnements, et uniformes des employés des douanes, $87,500; entretien des croiseurs du revenu et service préventif, $30,000; somme à verser au ministère de la Justice chargé d'en faire l'emploi pour le service

préventif secret, et auquel il doit en être rendu compte, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-cinq mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture:—Appointements (y compris G. F. O'Halloran à $6,000), $322,100; dépenses casuelles, $13,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département du Travail:—Appointements, $27,100; dépenses casuelles, $1,450, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille sept cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Impressions et papeterie, y compris l'impression de la *Gazette du Travail*, allocations aux correspondants, administration de la Loi de la conciliation et du travail, frais de voyage, etc., et $500 à payer à W. J. Glover à titre de comptable, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Loi des enquêtes en matières de différends industriels, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—Archives, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—*Patent Record*, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—Recensement et statistique, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille trois cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission du service civil:—Appointements, $16,825; dépenses casuelles, $11,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes:—Appointements, $488,944; dépenses casuelles (y compris $50 par année à M. Cooch pour l'inspection des chaussures des facteurs), $65,755, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—Expositions, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la division des Impressions et de la Papeterie publiques:—Appointements, $81,299.50; dépenses casuelles, $7,100, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Annuaire statistique, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les stations de fumigation, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour renouveler et améliorer les articles canadiens exposés à l'Institut Impérial à Londres et aider à l'entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour appliquer la loi sur le marquage de l'or et de l'argent, 1908, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Léproseries de Tracadie et de l'île D'Arcy et lèpre en général, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Loi des travaux publics (hygiène), pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour madame Wm. McDougall, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour madame Delaney, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize dollars et soixante et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour indemnité à des pensionnaires au lieu de terre, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables à des miliciens par suite du soulèvement de 1895, et pour service actif en général, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de l'invasion fénienne, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars et cinquante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables à des membres de la gendarmerie à cheval, à des voltigeurs de Prince-Albert et à des éclaireurs de la gendarmerie, par suite du soulèvement de 1885, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux dollars et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions à Florence Anne, Béatrice Maud et Laura May Grundy, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et treize dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour Margaret Johnston Brooke, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions à Annie Eva Emily, et Arthur Stewart Mountford Brooke, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour pension à madame Elizabeth Willmett, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf mille trois cent treize dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages:—Appointements, $96,762.50; dépenses casuelles, $12,550, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-quatre mille six cent soixante et cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens—Ontario et Québec:—Secours, soins de médecins et médicaments, Québec, $6,400; secours, soins de médecins et médicaments, Ontario, $6,450; couvertures et vêtements, Ontario et Québec, $500; écoles, provinces maritimes, Ontario et Québec, $73,225; appointements des chefs des groupes de Cape-Croker et de Gibson et de l'agent à Saint-Régis, $150; rentes sous l'empire du traité de Robinson, $12,450; arpentages, $10,000; fonds d'administration des terres des Indiens et fonds de la province de Québec, $10,000; aide à la Société d'agriculture Munceys de la Thames, $90; frais légaux en général, $13,500; rentes et administration du traité No 9, $21,200; améliorations à la réserve de Caughnawaga, $700, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens—Nouvelle-Ecosse:—Appointements, $1,275; secours et grains de semence, $3,200; soins de médecins et médicaments, $3,700; réparations aux chemins, réserves Eskasoni et de la Rivière-au-Saumon, $300; réparations à la chapelle, réserve de la Rivière-à-l'Ours, comté de Digby, $450, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille neuf cent huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens—Nouveau-Brunswick:—Appointements, $1,458; secours et grains de semence, $3,000; soins de médecins et médicaments, $4,000; dépenses diverses et imprévues, $600; construction d'un violon, réserve du Banc-Rouge, $350; fourniture de l'eau, réserve Sainte-Marie, $200; améliorations aux chemins, réserve de Tobique, $300, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens—Ile du Prince-Edouard:—Appointements, $300; secours et grains de semence, $1,125; soins de médecins et médicaments, $650; dépenses diverses, $75; construction d'un quai, île Lennox (à voter de nouveau), $1,200, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent un mille quatre cent trente-trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens—Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest:—Rentes, $173,200; instruments aratoires, outils, etc., $8,432; grains et graines de semence, $2,177; bestiaux, $6,960; secours aux Indiens indigents, etc., $121,105; hôpitaux, soins de médecins, médicaments et entretien des Indiens aliénés $60,057; habillements—distribution triennale, $4,645; écoles, $276,541; arpentages, $15,000; Sious, $9,355; moulins à farine et à scie, $637; dépense en général, $223,324, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-huit mille, quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Colombie-Britannique:—Appointements, $26,020; secours à des Indiens indigents, $9,000; grains et graines de semence et instruments aratoires, $1,000; hôpitaux, soins de médecins et médicaments, $36,600; écoles, $93,000; frais de voyages, $7,000; frais de bureau, frais divers et dépenses imprévues, $8,920; arpentages et commissions de réserves, $2,500; nettoyage des vergers des Indiens, $1,500; division de l'agence de la côte nord-ouest, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Yukon:—Secours, soins de médecins et médicaments, $8,000; écoles, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—frais généraux:—A. J. Boyd,

inspecteur, provinces maritimes, $1,500; inspecteur du bois et évaluateur, etc., $1,200; frais de voyage et aide aux écritures des fonctionnaires ci-dessus, $2,700; à payer aux Indiens qui renoncent à leurs terres sous l'empire des dispositions de l'article 70 de la Loi des sauvages, remboursement devant se faire avec le produit des terres, $50,000; secours aux Indiens indigents dans les circonscriptions éloignées, $10,000; pour empêcher la propagation de la tuberculose, $5,000; impressions et papeterie, $8,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Traitement de M. Fred. White, C.M.G., à titre de commissaire des Terrtoires du Nord-Ouest, $1,000; traitement de L. DuPlessis à titre de secrétaire du commissaire, $300; traitement de Geo. D. Pope, à titre de comptable du commissaire, $300; écoles, $3,000; secours aux indigents, $500; entretien des aliénés, $1,200; entretien des prisonniers, $1,000; dépenses diverses, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien, construction de chemins, ponts et autres ouvrages nécessaires, réserve des sources thermales, près de la station de Banff, Alberta, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la distribution des eaux et drainage à Banff, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction de routes carrossables et cavalières et autres ouvrages nécessaires se rattachant à la réserve du Parc-Yoho et à ses environs immédiats, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais de litiges, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour aider à la poursuite des travaux de la Société astronomique du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des secours à des Canadiens en détresse dans des pays autres que les Etats-Unis, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante et deux mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics:—Observatoire astronomique d'Ottawa, etc., $14,000; Ottawa—nouveaux palais administratifs, $125,000; Ottawa—palais législatif—agrandissement et modifications, $93,000; Ottawa—Hôtel des Monaies, $30,000; Ottawa—musée commémoratif Victoria, $400,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-deux mille six cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Nouvelle-Ecosse:—Amherst—édifices publics—améliorations, $2,000; Bridgewater—édifices publics, $6,000; Glace-Bay—édifices publics, $12,000; Guysboro'—édifices publics—améliorations, $1,200; Halifax—édice fédéral—améliorations, réparations, etc., $75,000; Halifax—édifice fédéral—améliorations, etc., $4,000; Halifax—dépôt des immigrants—hôpital, $2,500; Halifax—nouvel édifice public (douane)—pour compléter les paiements, $2,400; Lunenburg—édifice public—améliorations, $500; New-Glasgow—édifice public—améliorations, $1,000; Pictou—édifice public—réfections et réparations, $2,000; Shelburne—édifice public, $19,000; Westville—édifice public, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile du Prince-Edouard:—Georgetown—édifice public, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Nouveau-Brunswick:—Saint-Jean—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., $4,000; Saint-Jean—salle d'exercices, $12,500; Saint-Jean, poste de quarantaine de, île aux Perdrix—Pour service d'eau, améliorations et réparations aux bâtiments, etc., $3,000; léproserie de Tracadie—buanderie et travaux de salubrité, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes, en général:—Edifices publics—réfections, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Québec:—Cookshire—hôtel des postes, $15,000; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $20,000; Grosse-Ile—station de quarantaine—amélioration et réparations aux bâtiments et à l'aménagement, mobilier, etc., $5,000; Joliette—dépôt d'armes, $15,000; Knowlton—édifice public, $12,000; Lachute—édifice public, $7,000; Magog—édifice public, $14,000; Montréal—station postale de l'est, $10,000; Montréal—entrepôt de vérification (ancien)—nouvelle toiture modification aux monte-charge, réparations, etc., $20,000; Montréal—hôtel des postes—agrandissement, allonges, chargements, y compris aménagement, mobilier, etc., $127,000; Montréal—nouvelle station postale à la Pointe Saint-Charles, $40,000; Montréal—édifices publics—améliorations, modifications et réparations, $8,000; Pierreville—édifice public, $2,000; Plessisville—édifice public, $18,000; Québec—citadelle—pavillon d'exercices pour l'école de canonnage, $45,000; Québec—pavillon des immigrants—agrandissement, réfections, réparations, etc., $6,000; Québec—hôtel des postes—améliorations à l'ascenseur, réparations et aménagements, $13,000; Québec-Est—édifice public, $50,000; Québec, province—pavillons des immigrants en général, $5,000; Rimouski—édifice public—améliorations et réparations, $600; Saint-Jean—édifice public, $6,000; Sherbrooke—pavillon d'exercices, $45,000; Trois-Rivières—nouvel édifice public—pour remplacer l'édifice détruit par le feu le 22 juin 1908, $40,000; Valleyfield—édifice public—améliorations, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinq mille trois cent soixante et sept dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Ontario:—Belleville—salle d'armes, $15,000 ; Belleville—pavillon d'exercices—pour payer à la municipalité de Belleville en règlement final et complet toutes les réclamations relatives à l'acquisition de l'emplacement du pavillon d'exercices, y compris l'intérêt au taux de 5 pour 100 par an, $2,025; Brantford—pavillon d'exercices—pour payer la part du gouvernement en ce qui concerne le coût du pavage en bitulithe qui doit être posé, ainsi que les égouts de tempête qui doivent être construits par les autorités municipales, $3,000; Cornwall—édifice public—modifications à l'aménagement, $1,400; édifices publics fédéraux—réfections, réparations, améliorations, etc., $20,000; Fort-William—édifice public—agrandissement, $11,000; Glencoe—édifice public, $26,000; Hamilton—salle d'exercices—agrandissement, $37,000; Kincardine—édifice public, $15,000; Kingston—collège Royal militaire—agrandissement des installations, $57,000; Kingston—collège Royal militaire—installations d'écuries aux casernes, $15,000; Kingston—hôpital vétérinaire, $15,000; Leamington—édifice public, $23,000; Markham—édifice public, $10,000; Ottawa—bâtiments pour

l'épreuve du combustible—département des Mines, $15,000; Ottawa—édifice départemental—ajustages, etc., $50,000; Ottawa—palais administratifs—améliorations des cabinets de toilette, plomberie, etc., $10,000; Owen-Sound—édifice public, $20,000; Parkhill—édifice public, $20,000; Peterborough—salles d'armes, $37,000; Renfrew—édifice public, $16,000; Simcoe—édifice public, $20,000; Sainte-Catherine—pavillon d'exercices—pour payer à l'entrepreneur, Wm. Garson, en règlement complet et final de toutes ses réclamations en vertu de son contrat du 19 octobre 1900, pour la construction de cet édifice, $5,442; Toronto—édifices fédéraux—améliorations, réfections, réparations, etc., $5,000; Toronto—salle d'exercices—nouveaux aménagements pour les nouveaux corps de milice, et salles d'armes, $25,000; Toronto—observatoire météorologique, $44,000; Toronto—bâtiments militaires—poudrière, $1,500; Toronto—hôtel des postes—agrandissement et changements, ameublement, installations, etc., par suite des dégâts faits par l'incendie du 29 avril 1906, $25,000; Welland—édifice public, $33,000; Whitby—édifice public, $28,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Manitoba:—Dauphin—édifice public, $24,000; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $10,000; Emerson—édifice public, $31,000; Neepawa—édifice public, $20,000; Winnipeg—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., $5,000; Winnipeg—nouvel entrepôt de vérification, $175,000; Winnipeg—ancien hôtel des postes—aménagements du rez-de-chaussée et du premier étage, $25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Saskatchewan, Alberta et les Territoires du Nord-Ouest:—Edifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $10,000; Edmonton—édifice public, $75,000; Estevan—édifice public, $25,000; Lethbridge—douane et bureau des terres fédérales—nouveau calorifère, aménagements de salubrités, plomberie, etc., $4,000; Maple-Creek—édifice public, $10,000; Prince-Albert—pénitencier de la Saskatchewan, $65,000; Saskatoon—édifice public, $32,000; Yorkton—édifice public, $31,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

La première résolution étant lue.

M. Pugsley propose, secondé par Sir Frederick W. Borden,—Que le dixième item: « Kingston, collège militaire Royal, agrandissement des installations, $57,000 », soit réduit à $37,000;

Et que l'item douze: « Kingston, hôpital vétérinaire, $15,000 », soit biffé.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La dite résolution, ainsi amendée, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Les résolutions subséquentes, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-sept mille cinq cents dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—canal Lachine:—Pour achever le quai et les bassins, $150,000; pour aveugler les fuites d'eau sur la berge nord, côte Saint-Paul, $29,000; construction d'un nouveau mur, côté nord, $56,000; épreuve de ciment, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Soulanges:—Construction d'un bâtiment à l'épreuve du feu, $800; pour aveugler les fuites d'eau, parer les levées, etc., $160,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Chambly:—Achèvement de la station de force motrice sur déversoir au point du déversoir No 2, $4,000; améliorations au port de Saint-Jean, $44,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux du Saint-Laurent—Ontario:—Bureau du district, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops:—Entrée d'amont—compte final, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le fleuve Saint-Laurent:—Enlèvement des battures dans le fleuve, entrée d'amont du canal des Galops, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics, Territoire du Yukon:—Dawson—logement du commissaire, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics en général:—Construction de la salle d'armes, $50,000; stations agronomiques—nouveaux édifices et réfections, améliorations, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., $10,000; échelles de sauvetage en cas d'incendie pour édifices publics fédéraux, $5,000; édifices publics en général, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent treize mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ports et rivières—Nouveau-Brunswick:—Beaver-Harbour—quai, $10,000; Bouctouche—canal à travers la brèche, $2,500; Campbellton—prolongement du quai et réparations, $25,000; Cap-Bald—jetée—brise-lames, $15,000; Cap-Tourmentine—brise-lames, $5,000; Cumming's-Cove, Deer-Island—quai, $23,000; Dover—quais sur la rivière Petitcodiac, $3,000; Grand-Anse—brise-lames—pour compléter le raccordement avec la rive, $1,500; Grande-Rivière au Saumon—clayonnage et brise-lames combinés, $1,500; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $17,000; Harvey-Bank—quai, $4,500; Ile-au-Héron—quai, $3,000; Kouchibougouac—améliorations du port, $3,700; Lamèque—améliorations du quai, $2,500; Leonardsville, Deer-Island—reconstruction et prolongement du quai, $14,000; Lorneville, brise-lames de—quai, $29,000; Mill's-Point—quai, $3,800; Moncton—agrandissement du quai, $16,000; North-Head, Grand-Manan—quai, $7,000; Pink-Rock—quai, Baie-Shepody—prolongement de, $10,500; Pointe-du-Chêne—réparations au brise-lames, $5,000; Quaco-Harbour—prolongement de la jetée de l'est et reconstruction partielle, $35,000; Richibouctou—quai—brise-lames, $10,000; Richibouctou—réparations du quai, $3,000; rivière Saint-Jean et ses tributaires, $6,000; rivière Saint-Jean et ses tributaires—construction de quais dans les estuaires, $20,000; rivière Saint-Jean—quais—contribution pour rembourser au gouvernement provincial la moitié au plus du coût primitif des quais construits par lui dans les eaux des estuaires, $5,000; rivière Saint-Jean—levés hydrographiques entre Fredericton et Woodstock, aux fins d'améliorer la navigation, $5,000; Saint-Andrews—quai, $18,000; Saint-George—reconstruction partielle des quais, $4,000; Saint-Jean—port—améliorations, réparations et réfections, $25,000; Saint-Paul (Caraquet inférieur)—quai, $15,000; Seal-Cove, île Grand-Manan—jetée du brise-lames, $32,000; Shippegan-Harbour—améliorations à Shippegan-Gully, $3,500; Whitehead, Grand-Manan—quai, $5,400; Welchpool (île Campobello)—quai, $24,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les huit premières résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

La neuvième résolution étant lue une seconde fois;

M. Pugsley propose, secondé par Sir Frederick W. Borden,—Que le vingt-troisième item: « Richibouctou, quai-brise-lames, $10,000 », soit réduit à $5,000.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la dite résolution, ainsi amendée, étant lue une seconde fois, est adoptée.
Les résolutions subséquentes, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six millions huit cent quatre-vingt mille cinq cent cinquante-six dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les postes—service extérieur:—Appointements et allocations, $2,737,856.25; service postal, $3,457,200; divers, $545,500; Territoire du Yukon, $140,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quitre-vingt-quatre mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—canal Welland:—Eclairage élecrique et outillage de force motrice, $8,000; pour élargir le canal près de Welland, $40,000; Port-Colborne—améliorations, $65,000; levés, $10,000; dock au sud de Welland, $40,000; embranchement conduisant à l'élévateur de Port-Colborne, $21,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Saut-Sainte-Marie, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et huit mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux:—Canal du Saut-Sainte-Marie—reconstruction de la jetée de l'entrée du nord, y compris le dragage, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Québec:—Rebornages, arpentages, etc., $5,500; dragage, $18,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Mur, côté nord, bassin No 2, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Soulanges:—Agrandissement de la base en béton des poteaux d'amarrage, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Beauharnois:—Construction d'un mur de soutènement en pierre pour la digue en argile, $1,500; macadamiser le chemin à la digue de Hungry-Bay, $11,000; prolongement du mur de soutènement à Hungry-Bay, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Chambly:—Réfection du pont de halage, Pont-Jones, $500; barrages flottants pour le côté est de l'entrée du canal à Saint-Jean, $610; macadamiser le chemin de halage, $5,500; remplacer les vieux ponts du chemin, $1,100; renouveler le remplage à l'ancien coursier, écluse No 6, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'écluse de Saint-Ours:—Renouveler les piliers des barrages flottants, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux

—canaux—canaux de Carillon et Grenville:—Achever les réparations à la brèche du barrage de Carillon, $15,000; macadamiser le chemin public le long du vieux canal, $7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'écluse de Sainte-Anne:—Poteaux d'amarrage en fonte, $680; réfection des vieux ponts en bois sur les éboulements du chemin, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall:—Réparer l'affouillement, $55,000; réparer la levée nord entre les écluses 18 et 19, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops:—Construire superstructure en béton et des ponts pour les jetées à l'entrée d'amont, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Réfection du pont aux écluses—Jones'-Falls et Washburn, $3,000; reconstruction du grand pont à Kingston-Mills, $7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent:—Améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf mille, cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Canal Welland:—Renouveler les jetées d'entrée—Port-Maitland, $65,000; soutènement en pierre pour les levées, $10,000; grosses réparations, $10,000; renouveler les fondements à l'écluse Junction, $8,000; construire un nouvel appareil en acier pour lever les portes, $12,000; renouveler le pont sur le coursier—écluse No 2, vieux canal, $1,500; renouveler trois ponts de fossés d'irrigation, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-huit mille, quatre-vingt-dix-sept dollars et trente-trois centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—divers:—Rémunération de A. Brunet, directeur officiel du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, $2,000; entretien et fonctionnement de la Commission des chemins de fer pour le Canada, $107,000; inspection du Grand-Tronc-Pacifique, $28,000; pour pourvoir aux frais de préparation des plans pour la reconstruction du pont de Québec, $150,000; entretien, réparations et altérations au char du Gouverneur, $2,500; travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, $5,000; arbitrage et sentences arbitrales, $4,000; études et inspections—canaux, $3,000; études et inspection—chemins de fer, $28,000; frais de litige au sujet des chemins de fer et canaux, $6,000; pour payer certains frais relativement au renvoi des causes devant la Commission des chemins de fer, $10,000; souscription annuelle au Congrès International des chemins de fer à Bruxelles, $97.33; contribution des chemins de fer de l'Etat à la Faculté de l'Université McGill, pour la fondation d'une école de travaux d'art des chemins de fer et de transport en général sous la direction de la faculté des sciences appliquées, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent dix-huit mille sept cent soixante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux:—Personnel et réparations, $1,081,254; appointements et dépenses casuelles—employés à la statistique, $37,506, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-six mille cinq cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Colombie-Britannique:—Edifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $8,000; Fernie—édifice public, $25,000; Ladysmith—édifice public, $17,500; Prince-Rupert—station de quarantaine, $25,000; Vancouver—édifice

public, $60,000; Victoria—pavillon des immigrants, $43,000; Victoria—hôtel des postes—modifications et allonges, $3,000; Williams-Head—station de quarantaine—améliorations, réparations aux bâtiments et aux aménagements, mobilier, etc., $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions six cent trente mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics —ports et rivières:—Port-Arthur et Fort-William—amélioration du port et de la rivière, $600,000; port de Québec—quai de grande navigation à Lévis, $400,000; port de Québec—amélioration à l'embouchure de l'estuaire de la rivière Saint-Charles, $280,000; rivière Rouge—amélioration aux rapides Saint-André, $600,000; port de Saint-Jean—améliorations, $475,000; port de Tiffin—améliorations, $125,000; port de Victoria—améliorations, $150,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt et un mille six cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère de la Milice et de la Défense:—Appointements, $111,690; dépenses casuelles, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million trois cent mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Achat de bouches à feu, d'armes, de terrains pour des fins militaires, d'effets d'habillement, d'équipement, etc., de réserve, et pour établir des champs de tir, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Exercices annuels, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Dépenses du concours entre les corps de cadets pour le trophée de Lord Roberts, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Examinateurs du service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Habillements et équipement, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Droit de douane, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Bibliothèque du ministère, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Arsenal fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Service de génie, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille dollars soit accor-

dée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Subventions aux associations, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Gratifications, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Propriétés militaires—entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Impressions et papeterie, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Vivres et approvisionnements, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Collège militaire Royal, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Salaires et gages, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Levés et plans, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Transport par terre et par eau, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Matériel de guerre, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

La première résolution étant lue une seconde fois;

Sir Frederick W. Borden propose, secondé par M. Pugsley,—Que la dite résolution soit amendée en ajoutant après le mot « Appointements » les mots « (y compris le salaire de C. L. Panet à $2,600) ».

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la résolution ainsi amendée, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Les résolutions subséquentes, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et dix-neuf mille trois cent dix dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ports et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Abercrombie-Point—reconstruction du quai, $4,700; Anderson's-Cove—réparation et prolongement du brise-lames, $1,000; Annapolis—réparations au havre—brise-glace, $45,000; Arisaig-Harbour—réparation au quai et au brise-lames, $1,100; Avonport—jetée—réparations, $2,000; Baddeck—quai—améliorations, $1,500; baie Saint-Laurent—havre, $5,800; Big-Bras-d'Or—quai—pilots jointifs et réparations, $2,000; Blue-Rocks-Harbour—améliorations, $4,000; Anse au Breton—prolongement du brise-lames, $600; Chèverie—brise-lames—prolongement, $4 500; Church-Point—réparations au quai, $600; Clark's-Harbour—travaux de protection, $800; Cow-Bay (Port-Morien)—amélioration du havre, $5,000; Cow-Bay-Run et Osbornes—brise-lames, $1,200; Cribbin's-Point—quai—réfection partielle de la superstructure, $3,300; Digby—améliorations au port, y compris réparations et prolongement de la jétée, $30,000; Georgeville—quai—améliorations et réparations, $600; Grand-Etang—réparations et reconstruction partielle

des ouvrages de protection du chenal, $700; Harbour-Bouche—quai, $350; ports, rivières et ponts—réparations et améliorations générales, $30,000; Inverness-Mines (Broad-Cove)—réparations au port, $4,700; Kelly's-Cove—brise-lames—prolongement, $500; Little-Narrows—quai, $1,200; Lower-Jordan-Bay—creuser chenal à travers le havre, $2,000; McPherson's-Cove—quai—lac du Grand-Bras-d'Or, $4,700; Middle-River—prolongement des digues, $700; Minasville—quai à Dalrymple-Point, $9,000; Oyster-Pond—travaux additionnels de protection des deux côtés du chenal d'entrée et dragage, $2,000; Petite-Rivière—améliorations et réparations à la digue, etc., $1,000; Port-Hastings—quai, $11,600; Port-Maitland—brise-lames—renforcement du môle au bout extérieur, $4,800; Portuguese-Cove—brise-lames—pour compléter les paiements aux entrepreneurs Reid et Archibald sur l'estimation finale, y compris l'intérêt accru à 5 pour 100 par an sur le solde restant dû de $1,120 (à voter de nouveau montant périmé), $1,160; Pugwash-Harbour—pour exhausser les quais du gouvernement, $2,000; Quoddy-Island—quai, $1,000; Skinner's-Cove—ouvrage de protection et dragage, $6,000; South-Lake, Lakevale—ouverture du chenal depuis le lac jusqu'à la baie Saint-George, y compris travaux de protection, $2,000; port de Sydney—quai au bras sud près de la jetée Whitney, $10,000; Tangier-Harbour—prolongement du quai, $1,000; Wallace-Bridge—quai, $1,000; port de Yarmouth—améliorations, $60,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—havres et rivières—provinces maritimes en général:—Pour acheter du bois créosoté pour travaux dans les provinces maritimes en général, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile du Prince-Edouard:—Graham's-Pond—réparations et renforcement des jetées à l'entrée du port, $1,000; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $8,000; Hickey's-Pier—réparations, $1,000; Mimine-gash-Harbour—prolongement du brise-lames du nord, $2,250; Mount-Stewart—quai sur la rivière Hillsboro, $1,700; Naufrage-Pont—chenal d'entrée protégé, $14,500; New-London—réparations au brise-lames, etc., $1,800; Nine-Mile-Creek—quai—réparations, $1,300; Rustico-Harbour—brise-lames à l'île Robinson sur le côté sud à l'entrée du port, $1,250; Sturgeon-Pier—agrandissement de l'extrémité extérieure et exhaussement, $4,500; Summerside-Harbour—brise-lames, $27,000; Tignish—prolongement des jetées de protection à l'intérieur du chenal au port, $25,000; Vernon-River-Bridge (Port-Vernon)—débarcadère du côté ouest de la rivière, $8,000; Wood-Islands—améliorations des travaux du port, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Ports et rivières—Québec:—Anse à Beaufils—prolongement de la jetée de l'ouest et brise-lames, $3,000; anse à la Barbe—brise-lames, $5,000; anse à l'Ilot—débarcadère, $2,500; anse aux Gascons—allonge au quai, $2,000; Cap Saint-Ignace—quai, $16,500; Chicoutimi—améliorations du port, $30,000; Clarke-City (Sept-Iles)—améliorations du quai, $4,600; Doucet's-Landing—quai de pilotis, $1,000; Douglastown—jetée—allonge, $2,000; Escoumains—prolongement de la jetée, $4,000; Pointe-au-Père—réparations du quai, $1,000; Garthby—quai sur le lac Aylmer, $500; Gaspé—quai en eau profonde, $10,000; Grande-Rivière (Gaspé)—réparation au quai

et aux abords du chemin, etc., $5,000; Grosse-Ile—quai de l'hôpital de la station de quarantaine à la—réparations à la vieille partie du quai, etc., $4,200; ports, rivières et ponts—réparations et améliorations générales, $48,500; Ile-Perrot—réparations au quai, côté nord, $400; lac Saint-François (Beauce)—quais, $5,000; lac Saint-Jean—dragage, $5,000; lac Saint-Jean, jetée du—réparations, etc., $4,000; Lotbinière et Portneuf (comtés de)—quais de l'Etat—améliorations des abords du quai de Lotbinière, $900; îles de la Madeleine—brise-lames et jetée, $10,000; Mistook, quai de, lac Saint-Jean—réparations, $1,000; New-Carlisle, quai de—réparations, $3,000; Port-Daniel, quai de—réparations, $2,500; Rimouski, quai—revêtement sur le côté ouest, $8,000; Rivière-à-la-Pipe, quai—prolongement et réparations, $2,000; rivière Blanche, quai—prolongement vers l'est du pilier de tête, $7,000; rivière Bonaventure—jetée de dérivation, $9,000; rivière du Lièvre, écluse et barrage—réparations, ouvrage de protection ,etc., $1,800; Rivière-du-Loup (Fraserville)—réparations et réfections, $6,000; Rivière-Ouelle, quai—réparations et améliorations, $1,000; rivière Richelieu—améliorations, $60,000; rivière Saguenay—dragage et autres améliorations, $30,000; rivière Saint-François—débarcadère à Saint-François-du-Lac, sur la rive ouest, $4,000; rivière Saint-Jacques (Laprairie)—brise-glaces, près de l'embouchure, sur le fleuve Saint-Laurent, $1,000; rivière Saint-Maurice—chenal entre les Grandes-Piles et La-Tuque, $15,500; rivière Yamaska—débarcadère à Saint-Michel d'Yamaska, $4,500; Saint-Alphonse (de Bagotville)—allonge au quai du côté sud, $25,000; Sainte-Anne-des-Monts—améliorations au port et l'embouchure de la Grande-Rivière Sainte-Anne, $2,500; Sainte-Anne-du-Saguenay, quai—réparations générales, $2,500; Saint-Eloi—quai sur le côté ouest de la rivière à la Loupe, $1,000; Saint-François, île d'Orléans—pour terminer les approches du quai, $2,500; Saint-Fulgence—quai, $1,000; Saint-Jean des Chaillons—quai, dragage compris, $3,500; Saint-Nicolas—réparations au quai, etc., $2,850; Saint-Omer—débarcadère, $500; Saint-Pierre-les-Becquets—quai et dragage, $7,500; Saint-Sulpice—quai, $1,200; Sorel—quai en eau profonde, $86,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent cinquante dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—chemin de fer Intercolonial:—Doublement de la voie sur certaines parties de la ligne, $69,000; amélioration à Mulgrave, $22,000; améliorations à Loggieville, $25,500; Truro—agrandissement des installations, $52,000; Pictou—agrandissement des installations, $5,500; voie accessoire à Moncton, $50,000; construction primitive, $800; amélioration à North-Sydney, $4,000; pour renforcer les ponts, $70,000; amélioration à Sackville, $10,000; Halifax—agrandissement des instalations, $180,000; déviation de la ligne de Sydney-Mines à River-George, $50,000; déviation de la ligne à Chatham et embranchement jusqu'au quai, $36,000; usines des locomotives et des wagons avec outillage et nouveau parc des wagons à marchandises à Moncton, $400,000; nouvelles plaques tournantes, $13,000; pour augmenter l'alimentation d'eau, $74,700; pour agrandir les installations et les facilités le long de la ligne, $133,000; pour agrandir les installations à Sainte-Flavie, $5,000; améliorations à Sainte-Rosalie, $55,000; remise à locomotives, etc., à Chaudière-Junction, $20,000; améliorations à Drummondville, $5,000; remise à locomotives, atelier des machines, etc., à la Rivière-du-Loup, $158,500; améliorations à Newcastle, $10,000; améliorations à Campbellton, $64,500; améliorations à Point-Tupper, $4,000; passage au-dessus de la voie à Proberts, à environ deux milles au nord de la station de Londonderry, $5,000; passage sous la voie à Eastville, à environ un mille au sud de la station de Londonderry, $10,000; matériel de roulement,

$170,550; nouvelles machines pour l'atelier des locomotives, wagons, etc., $95,800, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Embranchement de Harmony à Elmira, $50,000; agrandissement des installations à Charlottetown, $184,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de la Baie-d'Hudson:—Pour pourvoir aux études et tracés d'une ligne de chemin de fer de la rivière Saskatchewan à la Baie-d'Hudson, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre-vingt-quinze mille deux cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ports et rivières—Ontario:—Blanche (rivière)—amélioration sur le cours d'eau principal et sur la branche sud, $6,500; Burlington, jetée du chenal—reconstruction, $50,000; Cobourg—prolongement des brise-lames, dragage, etc., $60,000; Goderich, port de—réparations aux jetées, etc., $5,350; ports, rivières et ponts—réparations et améliorations générales, $25,000; Little-Current—améliorations du chenal nord dans la baie Georgienne, $28,000; McGregor's-Creek—renouvellement des ouvrages de protection à Chatham, $7,100; Montréal, rivière de—améliorations en amont de Latchford, $25,000; Pelée, île—quai de l'ouest—allonge et améliorations, $5,500; Port-Stanley—clayonnage à l'est de l'entrée du port, $7,100; Port-Stanley—amélioration du port, $38,000; Richard's-Landing, île Saint-Joseph—réparation à la jetée, $1,700; fleuve Saint-Laurent—amélioration du chenal canadien entre Kingston et Brockville, $75,000; Rondeau-Harbour—améliorations, $25,000; Sault Sainte-Marie, quai du—dragage des abords, $55,000; Southampton—prolongement et réparation du quai principal, $6,000; Toronto, port de—améliorations, $375,000, p ur l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Manitoba:—Ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $6,000; lac Dauphin—abaissement du niveau par le curage du lit de la rivière Moussue, $5,000; rivière Assiniboine—amélioration près de Portage-la-Prairie, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—canal de la Trent:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—*Patent Record*—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—Annuaire statistique—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—Recensement et statistique—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—Crédit supplémentaire pour le développement de l'industrie des laitages et de l'arboriculture fruitière, perfectionnement et transport des produits agricoles alimentaires et aide à leur vente et au commerce, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—Crédit supplémentaire pour la construction d'une voie de chemin de fer électrique jusqu'à la station agronomique d'Ottawa, y compris le coût de la clôture, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent huit dollars et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—Gratification égale à deux mois d'appointements à la veuve de feu J. J. Philp, inspecteur de fruits, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Crédit supplémentaire pour appointements et dépense casuelle pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

La première résolution étant lue;

M. Currie (Simcoe) propose, secondé par M. Burrell,—Que la dite résolution soit réduite du montant qu'elle renferme pour les dépenses du canal de Newmarket.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Ames,
Barnard,
Barr,
Blain,
Boyce,
Bradbury,
Broder,
Burrell,
Chisholm (Huron),
Clare,
Crothers,
Currie (Simcoe),
Daniel,
Doherty,
Donnelly,
Edwards,
Elson,
Foster,
Goodeve,
Gordon (Nipissing),
Haggart (Lanark),
Henderson,
Herron,
Hughes,
Kidd,
Lake,
Lalor,
Lancaster,
Lortie,
Macdonell,
McCall,
McCarthy,
Magrath,
Marshall,
Middlebro,
Nantel,
Northrup,
Paquet,
Reid (Grenville),
Russell,
Schaffner,
Sexsmith,
Smyth,
Sproule,
Stanfield,
Stewart,
Taylor (Leeds),
Thoburn,
Thornton,
White (Renfrew),
Wilson (Lennox et Addington),
Wright—52.

CONTRE:

Messieurs

Beauparlant,
Béland,
Bickerdike,
Black,
Borden (sir Frederick),
Boyer,
Brodeur,
Brown,
Calvert,
Carrier,
Carvell,
Cash,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Conmee,
Currie (Prince-Edouard),
Demers,
Dubeau,
Ethier,
Fielding,
Fisher,
Fortier,
Fowke,
Gauvreau,
Girard,
Gladu,
Gordon (Kent),
Hodgins,
Hunt,
Lanctot (Laprairie-Napierville),
Lapointe,
Laurier (sir Wilfrid),
Lavergne,
Law,
Lemieux,
Loggie,
Lovell,
MacNutt,
McCoig,
McCraney,
McIntyre (Perth),
McIntyre (Strathcona),
McLean (Huron),
Major,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Martin (Regina),
Martin (Wellington),
Meigs,
Michaud,
Miller,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Parent,
Paterson,
Proulx,
Pugsley,
Rankin,
Rivet,
Ross,
Roy (Montmagny),
Rutan,
Savoie,
Schell,
Sealey,
Séguin,
Smith (Middlesex),
Stratton,
Sutherland,
Talbot,
Tobin,
Tolmie,
Turcotte (Nicolet),
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Warburton,
Wilson (Laval)—80.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la dite résolution est adoptée.
Les résolutions subséquentes, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille trois cents dollars—imputable sur le capital—soit accordé à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics:—Ottawa—édifice du Parlement—agrandissement et modifications—crédit supplémentaire, $40,000; Ottawa—Hôtel de la Monnaie—affinerie, corps de garde, barrières, etc., $6,300, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille neuf cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Nouveau-Brunswick:—Saint-Jean, station de quarantaine sur l'île aux Perdrix—service de l'eau, etc.—crédit supplémentaire, $6,200; Saint-Jean, pavillons des immigrants—installation et ameublement de la tour Martello pour servir d'hôpital et refuge provisoire, etc., $2,000; léproserie de Tracadie—buanderie et travaux de salubrité—crédit supplémentaire, $1,700, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille deux cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Québec:—Dundee, douane de—réfections et réparations—crédit supplémentaire, $220; Grosse-Ile—station de quarantaine—appareil de désinfection, bâtiment compris, $1,800; Montréal—édifices publics—améliorations, modifications et réparations, $2,000; Montréal—nouvel entrepôt de vérification—aménagement de l'édifice actuel pour la manutention des colis d'express assujétis aux droits de douane—achèvement, $3,000; Montréal—entrepôt de vérification (ancien)—nouvelle toiture, réfection des monte-charge, réparations, etc.—pour payer l'intérêt accru à 5 pour 100 par année sur les paiements arriérés des comptes présentés par Jos. Thibault pour matériaux fournis et ouvrages faits, $500; Montréal—douane—améliorations et réparations, $2,000; citadelle de Québec—appartements du Gouverneur général—réparations, ameublement, etc.—crédit supplémentaire, $11,600; Québec—hôpital des immigrants atteints du trachoma et autres maladies analogues, dans le parc Savard—solde dû sur le contrat pour la construction d'égouts, de clôtures, de trottoirs, etc., $2,400; Richmond—édifice public—améliorations, $1,700; Sherbrooke, salle d'exercices—somme due sur le contrat et pour ouvrages supplémentaires, $42,000, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Ontario:—Kingston, parc d'artillerie—nouveau hangar, $1,200; Kingston, édifice militaire—réparations et réfections des blocs « A », « C » et « E »—caserne Tête de Pont, etc., y compris la lumière électrique, etc., $600; Stratford, édifices fédéraux—pour payer la part du gouvernement dans le coût de nouveaux pavages, trottoirs, etc., construits par les autorités municipales sur les rues Ontario, Waterloo et Albert, $1,150; Tilsonburg, édifice public—crédit supplémentaire, $600, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordé à Sa Majesté pour les travaux publics—Manitoba:—Neepawa, édifice public—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest:—Calgary, édifice public—pour payer l'intérêt accumulé au taux de cinq pour cent par an à cause du retard dans les paiements relatifs aux ouvrages à l'entreprise ou additionnels exécutés de 1905 à 1908 par la *Alberta Building Company, Limited*, entrepreneurs pour l'agrandissement de cet édifice, y compris modifications, installations, etc., $1,200; Saskatoon, édifice public—crédit supplémentaire, $600; Strathcona, édifice public—crédit supplémentaire, $5,600; Red-Deer, bureau des terres—travaux de salubrité, etc., $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Colombie-Britannique:—Nanaïmo, édifice public—installations, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1909.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—général:—Salaires des fonctionnaires résidents surveillant les ouvrages des adjoints, etc.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Territoire du Yukon:—Dawson—résidence du commissaire du Yukon, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-neuf mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.:—Ottawa, édifices publics—réparations, y compris la ventilation, l'éclairage, le mobilier, etc.—crédit supplémentaire, $20,000; Ottawa, édifices publics—terrains—crédit supplémentaire $4,000; Ottawa, édifices publics—chauffage, y compris les gages de mécaniciens, chauffeurs et gardiens—crédit supplémentaire, $10,000; Ottawa, édifices publics—gaz et lumière électrique, y compris les routes et les ponts—crédit supplémentaire, $17,000; Ottawa, édifices publics—préposé aux ascenseurs—crédit supplémentaire, $3,800; Ottawa, édifices publics—service téléphonique—crédit supplémentaire, $2,850; Rideau-Hall, y compris les terrains, améliorations, mobilier et entretien—crédit supplémentaire, $4,000; édifices fédéraux—chauffage—crédit supplémentaire, $23,000; édifices fédéraux—service d'eau—crédit supplémentaire, $2,500; édifices fédéraux—éclairage—crédit supplémentaire, $37,000; édifices fédéraux—gages des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc.—crédit supplémentaire, $6,000; édifices fédéraux—fourniture aux mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $4,000; édifices fédéraux—force pour fonctionnement d'ascenseurs machines à oblitérer les timbres, etc.—Crédit supplémentaire, $5,500, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille cent quatre-vingt-quinze dollars et huit centins soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—havres et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Arisaig, havre—réparations au quai et au brise-lames, $500; Bailey's-Brook—améliorations au havre, $700; Glace-Bay, havre—aide aux améliorations du havre, $900; Grand-Etang—reconstruction partielle des travaux de protection du chenal, $3,300; Kelly's-Cove—prolongement du brise-lames—crédit supplémentaire, $250; Little-River, quai du havre—crédit supplémentaire, $200; Portuguese-Cove, brise-lames—renforcement de l'ouvrage, $2,000; Scotch-Cove (White-Point), brise-lames—pour parfaire les paiements, $9,350; South-Lake, Lakevale—ouverture du chenal à partir du lac jusqu'à la baie Saint-George, y compris les ouvrages de protection—crédit supplémentaire, $4,500; Upper-Prospect—brise-lames, $250; Sandy-Cove, brise-lames—pour régler en entier et définitivement le compte en souffrance pour la main-d'œuvre et les matériaux fournis relativement à la construction du brise-lames en 1903-04 par les entrepreneurs Hayden et Oliver, $3,945.08; Western-Head, brise-lames—réparations pour prévenir des dommages considérables résultant de la tempête, $1,300, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Nouveau-Brunswick:—Cap-Tormentine—améliorations et réparations aux travaux du havre, $300; Dorchester, quai—agrandissement, $5,500; Richibouctou—à John Jardine, entrepreneur, en règlement entier et définitif de toutes créances résultant de son contrat du 16 novembre 1905, relatif au prolongement du quai, brise-lames, sur le côté nord du havre, $5,395.34; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, $450; rivière Saint-Jean et tributaires—construction de quais dans les eaux de marée—crédit supplémentaire, $4,650, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille sept cent quarante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—havres et rivières—Québec:—Doucet's-Landing—quai, $500; havres, rivières et ponts—réparations et améliorations générales, $20,000; comtés de Lotbinière et de Portneuf, quais du gouvernement—améliorations aux approches, etc., etc., au quai Lotbinière, $700; îles de la Madeleine—brise-lames et jetées—crédit supplémentaire, $1,000; Nicolet, havre—réparations à la jetée à l'embouchure de la rivière, au hangar d'abri et dragage, $4,600; Québec, quai du bureau de la douane—réparations et réfections de l'escalier du devant de l'édifice, $460; rivière Yamaska—débarcadère à Saint-Michel d'Yamaska, $4,000; rivière Batiscan—dragage du chenal à l'embouchure, $4,000; rivière Bonaventure—jetée de dérivation, $4,500; Rivière-du-Loup (en haut)—dragage et autres améliorations à l'embouchure, $6,100; rivière Saguenay—quai sur le côté nord-est de l'embouchure sur le fleuve Saint-Laurent, $260; rivière Ouelle, quai—réparations et améliorations, $220; rivière Saint-François—débarcadère à Saint-François-du-Lac, au côté ouest du lac, $8,000; rivière Saint-Jacques (Laprairie)—brise-glace près de l'embouchure sur le fleuve Saint-Laurent, $260; rivière Saint-Louis—améliorations, $1,100; Sainte-Anne-de-Sorel, débarcadère—réfections et réparations, $350; Sainte-Anne-des-Monts—améliorations du havre à l'embouchure de la Grande-Rivière Sainte-Anne, $1,100; Saint-Laurent, Ile d'Orléans—réparations au quai, $650; Saint-Omer—débarcadère, $300; Sorel, quai en eau profonde, $34,000; Yamaska—dragage, $8,100, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent neuf mille, soixante et quatorze dollars et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Ontario:—Blind-River—dragage, $13,000; Chute-à-Blondeau—quai, $1,000; Collingwood, havre—pour payer à Joseph Battle, entrepreneur, l'intérêt accumulé au taux de 5 pour 100 par an, sur paiements différés pour ouvrages effectués par lui en conformité de son contrat du 25 août 1905, pour la construction d'un agrandissement au quai municipal, $474.02; Collingwood, havre—améliorations, $10,800; Little-Current—améliorations du chenal nord dans la baie Georgienne, $82,000; havres, rivières et ponts—réparations et améliorations générales, $5,500; lac Nipissingue—amélioration de la navigation aux étroits entre les biefs d'amont et d'aval de West-Bay jusqu'à Monetteville, $2,000; Meaford—améliorations au havre, $400; Owen-Sound, havre—dragage et ouvrage de protection en pilotis, $15,700; Port-Stanley, améliorations au havre, $16,000; Sault-Sainte-Marie—dragage aux approches, $57,700; Silver-Centre—quai sur le côté ouest du lac Témiscamingue—crédit supplémentaire, $500; Southampton—prolongement et réparations du quai municipal, $16,000; Toronto, havre de—améliorations, $75,000; rivière Sydenham—enlèvement de billes submergées, chicots, etc., dans le bras de l'est, $300; Spanish-River—améliorations, $12,700, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Manitoba:—Rivière Assiniboine—améliorations près du Portage-la-Prairie, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordé à Sa Majesté pour les travaux publics—Colombie-Britannique:—Clayoquot, côté ouest de l'île de Vancouver—quai, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—dragage:—Réparations au dragueur—crédit supplémentaire, $100,000; dragage—provinces maritimes, $225,000; dragage—Ontario et Québec, $140,000, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—lignes télégraphiques—Saskatchewan et Alberta:—

Ligne télégraphique Qu'Appelle-Edmonton—ligne de ceinture Lloydsminster—renouveler les poteaux en certains endroits, transporter la ligne de sa situation primitive à la grande route—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Colombie-Britannique:—Kamloops-Okanagan (réseau télégraphique)—crédit supplémentaire, $1,650; ligne Nanaïmo-Comox—renouvellement partiel des poteaux entre Comox et Qualicum, etc., $250; ligne Victoria-Cap Beale—pour parfaire les paiements pour déplacements de la ligne en certains endroits, et autres améliorations, $2,400, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordé à Sa Majesté pour les travaux publics—Territoire du Yukon:—Réseau des lignes télégraphiques du Yukon, section Ashcroft-Quesnel—remplacer une partie des poteaux—pour parfaire les paiements, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—divers:—Levés et inspections—crédit supplémentaire, $9,000; compensation à William Julien en règlement final de toute réclamation pour blessures subies par lui sur le dragueur de l'Etat *Ontario* durant la saison de 1907, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—frais d'exploitation et d'entretien—lignes télégraphiques:—Colombie-Britannique, y compris la proportion du coût de l'entretien de la ligne Parksville-Alberni-Cap Beale, conjointement avec le C.C.P.—crédit supplémentaire, $13,150; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson)—crédit supplémentaire, $30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille deux cent quarante-deux dollars et vingt-neuf centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—moyens de transport:—Port de Montréal (division d'aval)—améliorations en aval du courant Sainte-Marie—pour payer W. J. Poupore, en règlement complet et final de toutes demandes d'intérêt accumulé sur les paiements différés sur son contrat pour la construction d'un pier et de cloisons à niveau élevé, depuis le 25 juillet 1900, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et Canaux—chemin de fer Intercolonial:—Pour une balance de 100 tonnes sur la voie à Aston-Junction, $2,500; pour une voie de garage pour voitures à voyageurs à Gibson, $4,000, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille quatre cent cinquante et un dollars et quatre-vingt-dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Prolongement du quai à Souris—crédit supplémentaire, $23,000; embranchement Montague—indemnité pour terrains, $6,851.51; embranchement de Murray-Harbour—indemnité pour terrains, $4,383.77; embranchement de la rivière Vernon—indemnité pour terrains, $2,216.69, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Reconstruction de murs inclinés—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six dollars et quarante-cinq

centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray:—Pour payer les dépradations de terrains, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1909.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—canal Rideau:—Améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Carillon et Grenville:—Réparations au passage dans le barrage de Carillon—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Pour les dépenses de la préparation de plans pour la reconstruction du pont de Québec—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille deux cent un dollars et soixante et six centins—imputable sur le revenu—soit accordé à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemin de fer Intercolonial:—Frais généraux—crédit supplémentaire, $350,000; pour verser à la veuve de feu J. W. Wallace, une gratification égale à deux mois d'appointements de feu son mari, $201.66, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'embranchement Windsor:—Entretien—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Frais généraux—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Prestations en deniers—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Exercices annuels—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Transport—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Collège militaire Royal—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère de la Milice et de la Défense:—Dépense casuelle—crédit suplémentaire, pour l'année finisant le 31 mars 1909.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante mille dollars soie accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes—service extérieur—service de la poste:—Pour compléter les paiements pour l'exercice clos le 31 mars 1909, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Crédit supplémentaire (y compris l'indemnité à verser aux courriers convoyeurs qui suivent pour frais de médecins et autres frais et pour perte d'effets d'habillement: E. A. Hartling, $118.50, C. E. O'Reilly, $468, W. W. Frost, $20, J. H. Kelly, $76 et A. Chabot, $20), pour l'année finissant le 31 mars 1909.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Crédit supplémentaire pour dépenses diverses 1908-09, ministère du Travail, y compris impressions et papeteries, allocations aux correspondants, frais de voyage, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1909.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour les dépenses de M. W. L. Mackenzie King, député, à titre dereprésentant du Canada, à la conférence conjointe au sujet de l'opium à Shanghaï, Chine, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—bureau du secrétaire du Gouverneur général:—Dépense casuelle—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général:—Dépense casuelle—commis et autres aides—pour payer les commis surnuméraires suivants, à compter du 26 février 1909, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil: C. M. Low, M. A. Reid, D, M. Gibson, W. M. Greenshields, E. M. Stitt, E. M. Fraser, Bertha McCuaig, M. Macdonald, Isabella McIntosh, L. Chartrang et H. R. Washington, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Finances et le conseil du Trésor:—Dépense casuelle—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ministères en général:—Dépense casuelle—crédit supplémentaire pour le soin et le nettoyage des édifices publics, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers:—Saint-Vincent-de-Paul—pour payer à J. P. Forster, en sa qualité d'instructeur de briqueterie pendant la saison de 1908, en sus de ses appointements comme gardien, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Douanes:—Dépense casuelle—crédit supplémentaire pour divers, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et trois dollars et quarante et un centins soit accordée pour le ministère de la Marine et des Pêcheries:—Somme nécessaire pour payer les appointements d M. Oswald L. McLod, au taux de $800 par année, du 18 octobre 1908 au 31 mars 1909, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et neuf mille quatre cent vingt-cinq dollars et quatre-vingt quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour le service législatif—Chambre des Communes:—Pour terminer l'impression et la reliure du Code criminel et des Statuts revisés, $12,600; pour compléter le coût des listes électorales pour l'élection générale de 1908, $22,000; pour les appointements de F. X. Saucier au rang de commis de deuxième classe, à $1,200, à compter du 21 juillet 1908, $909.28; pour la promotion des commis suivants de la deuxième à la première classe, à compter du 1er avril 1908: S. Clapin, $200, O. Paradis, $100; J. M. Briand, $200, T. S. Howe, $200, L. Dansereau, $50, $750; pour la promotion de W. A. Lalonde, du personnel des messagers permanents au rang de commis de 3me classe à $800, à compter du 1er septembre 1908, $466.66; pour augmenter les appointements des fonctionnairs et commis suivants, à compter du 1er avril 1908: J.-B. R. Laplante, $700, R. Tremblay, $200, E. Quéry, $200, E. Naubert, $100, $1,200; *Débats*—crédit supplémentaire, $25,000; dépenses casuelles—crédit supplémentaire comme suit: papeterie, $5,000; frais de port, télégrammes et téléphones, $500; divers, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service législatig—Chambre des Communes—sergent-d'armes:—Fournisseurs et autres—crédit supplémentaire, $1,600; valises en cuir pour les députés, $5,525, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et maritimes:—Crédit supplé-

mentaire requis pour le service entre le Canada et la Grande-Bretagne, $15,000; crédit supplémentaire requis pour le service entre Saint-Jean, N.-B., et Margaretsville, Port-Lorne, Port-George, Halls-Harbour, Harbourville et Morden, N.-E., $150, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service fluvial et maritime:—Crédit supplémentaire requis pour la construction d'un steamer brise-glace pour le détroit de Northumberland, $215,000, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des phares et des côtes:—Pour payer la pension du pilote F.-X. Lamarre, du 1er octobre 1908, au 31 mars 1909, au taux de $300 par année, $150; traverse de Lime-Kiln—crédit supplémentaire pour solder les comptes en souffrance relativement à la location d'un remorqueur pour la traverse de Lime-Kiln, $2,000, pour l'anée finissant le 31 mars 1909.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de marine:—Crédit supplémentaire pour les soins à donner aux marins malades dans les hôpitaux de marine, et pour la construction et la réparation des hôpitaux de marine, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Stations biologiques de la marine—pour pourvoir aux dépenses imprévues relativement à la construction de station biologique à Saint-André, N.-B., et dans l'île de Vancouver, $5,000; pour pourvoir aux dépenses relatives aux commissions internationales des pêcheries, y compris une somme équivalant à la différence entre $2,800 et $4,000, soit l'augmentation à être accordée au professeur E. E. Prince, depuis le 1er décembre 1908, $5,400, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Somme requise pour le remboursement à A. Cushing et Cie, de la somme déposée à titre de cautionnement relativement à la saisie de la goélette *Evolution* en 1893, pour certaine contravention aux lois de la marine marchande du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enquête de la Marine et des Pêcheries (y compris un honoraire de $1,000 pour le docteur Charles Morse, registraire adjoint de la Cour de l'Echiquier, pour services rendus au commissaire, plus $300, pour A. H. Thomas qui a rempli les fonctions de secrétaire des avocats pendant l'enquête(—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—département des Affaires des Sauvages:—Appointements de J. K. McLean, arpenteur fédéral, au taux de $2,100, du 1er juillet 1908 au 31 mars 1909, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Québec:—Crédit supplémentaire pour secours, soins de médecins et médicaments, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Nouvelle-Ecosse:—Crédit supplémentaire pour secours, soins de médecins et médicaments, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Nouveau-Brunswick:—Crédit supplémentaire pour secours, soins de médecins et médicaments, $1,200; secours aux sauvages indigents—réserve Tobique, $250, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Ile du Prince-Edouard:—Crédit supplémentaire pour secours, soins de médecins et médicaments, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cent trente-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Manitoba, Saskatchewan, Alberta et les Territoires du Nord-Ouest:—Transport des sauvages de Saint-Pierre à l'île Fisher, $8,975; crédit supplémentaire pour arpentages, $6,561, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-treize mille deux cent cinquante-six dollars et six centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales:—Crédit supplémentaire pour arpentages, examen des rapports d'arpentagfies, impressions des plans, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1909.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cent seize dollars et soixante et six centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales:—Crédit supplémentaire pour appointements, service extérieur, $21,000; pour payer à M. Jos. Marin, près de feu M. Marin, employé au ministère de l'Intérieur, une gratification égale à deux mois d'appointements du défunt, $116.66, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordés à Sa Majesté pour un crédit supplémentaire pour dépenses sous le régime de la Loi de naturalisation, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais relatifs à la distribution des documents parlementaires—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution à la qualification du catalogue international de littérature scientifique, (renouvellement du crédit des sommes caduques pour les années 1906 et 1907), pour l'année finissant le 31 mars 1909.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour grains de semence, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la Loi concernant les médicaments dits *proprietary* et les médicaments brevetés, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un crédit supplémentaire pour la gravure, la lithographie et l'impression des cartes du Dominion et des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingts dollars et soixante et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour des frais de justice et autres frais encourus relativement à l'arrestation de certains Chinois à Sydney, N.-E., puor l'année finissant le 31 mars 1909.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille, cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour les douanes:—Crédit supplémentaire pour faire face aux salaires et aux dépenses imprévues des diverses parties du pays, $25,000; divers—somme requise pour le versement à Madame Fortin, de Québec, une gratification égale à deux mois d'appointements de son beau-père, M. A. Boissonnault, en son vivant officier intérimaire des douanes du port de Québec, $110, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent soixante et six dollars soit accordée à Sa Majesté pour les poids et mesures, inspection du gaz et de la lumière électrique:—Bureau international des poids et mesures, $216; commission électro-technique internationale, $250; gaz et lumière électrique—dépenses imprévues, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa

Majesté pour l'inspection des denrées:—Crédit supplémentaire—appointements et frais imprévus, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-huit mille huit cent soixante et seize dollars soit accordée à Sa Majesté pour des articles imprévus, 1907-08:—Pour couvrir les articles imprévus 1907-08—ainsi qu'il appert au rapport de l'Auditeur général, page C-4, pour l'année finissant le 31 mars 1909.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon et les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan:—Solde de l'effectif, $325,000; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, habillement, constructions, réparations et réfections, remontes, chiens, armes, cartouches, drogues et médicaments logement, transport, service de l'eau, papeterie et dépenses casuelles, $425,000, pour l'anné finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une indemnité à des membres de la royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Travaux Publics:—Appointements, $324,800; dépenses casuelles, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-huit mille huit cent trente et un dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Mines:—Appointements, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-neuf mille six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries:—Appointements (y compris le professeur E. E. Prince à $4,000), $228,640; dépenses casuelles, $21,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport d'une résolution passée le 2 avril courant, la dite résolution étant un quart du budget principal non encore adopté, et elle est comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les montants ci-dessous mentionnés (étant le quart du budget principal non encore adopté) soit accordée à Sa Majesté, à compte des services suivants, pour l'année expirant le 31 mars 1910:—Frais de gestion—bureaux des sous-receveurs généraux—Toronto, $1,950; Montréal, $1,425; Halifax, $2,400; Saint-Jean, $1,812.50; Winnipeg, $1,812.50; Victoria, $1,325; Charlottetown, $1,562.50 réajustement des appointements, $250; caisses d'épargnes rurales—appointements, $1,100; dépenses casuelles, $375; impressions de billets du Dominion, $43,750; impressions, annonces, inspection, frais de messagerie, $4,800; commission pour le paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, $7,687.50; courtage sur achats d'effets publics pour fonds d'amortissement, $1,400; timbres anglais, frais de port, etc., $2,650; enlèvement de la circulation de monnaies étrangères et n'ayant pas cours, $1,500. Gouvernement civil—ministère de l'Intérieur—appointements, $190,619.44; dépenses casuelles, $8,000. Administration de la justice—dépenses diverses, $2,500; dépense sous l'empire des S.R.C., chapitre 146, $175; allocation de subsistance pour le juge du district d'Atlin, C.-B., $300; Cour Suprême du Canada—dépenses casuelles et déboursés, appointements des fonctionnaires, (registraire en qualité d'éditeur des décisions, etc.), livres, magazines

pour les juges, sans dépasser $300, $1,375; livres de droits et autres pour la bibliothèque, et reliure, $1,375; crédit supplémentaire pour la bibliothèque, $1,250; Cour de l'Echiquier du Canada—dépense casuelle, frais de voyage des juges et du registraire, rémunération des shérifs, etc., impression et papeterie, et $50 de livrs pour les juges, $1,375; impressions, reliure et distribution des décisions de la Cour de l'Echiquier, $200; surcroît de traitement à L. A. Audette, registraire, en sa qualité d'éditeur de ces décisions, $75; à Charles Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la Cour de l'Echiquier, $12.50; local pour la Cour de l'Echiquier en amirauté, et frais de voyage des fonctionnaires, au besoin, et $150 pour les frais de port et la papeterie pour les juges et le registraire, $125; appointements du prévôt en amirauté, Québec, $83.33. Territoire du Yukon—allocation de voyage aux juges, $375; allocation de subsistance des juges, $3,750; traitements du shérif et du greffier de la cour territoriale, à $4,000 chacun, du shérif adjoint et du greffier adjoint, à $1,800 chacun, de deux sténographes, à $2,0000 chacun, $3,900; allocation de subsistance des fonctionnaires de la cour territoriale et du magistrat de police, $3,050; indemnité et frais des témoins et des jurés, et émoluments des interprètes dans les procès au criminel, $2,500; entretien des prisonniers, $3,000; transport des prisoniers, $1,250; dépenses diverses, y compris les honoraires et dépenses du ministère public, appointements et allocations de subsistance d'autres fonctionnaires et employés attachés à l'administration de la justice, enquêtes de coroner, papeterie, etc., $3,750. Police fédérale—montant requis, $10,250. Pénitenciers—en général, $750; Kingston, $37,800; Saint-Vincent de Paul, $28,500; Dorchester, $17,625; Manitoba, $15,087.50; Colombie-Britannique, $14,125; Alberta, $12,950. Service législatif—Sénat—appointements et dépenses casuelles du Sénat, $23,306.06; Chambre des Communes—traitement de l'Orateur suppléant, $500; appointements, $38,037.50; dépenses des comités, commis pour la session et commis surnuméraires, etc., $8,937.50; dépenses casuelles, $11,577.50 publication des *Débats,* $9,075; prévisions du sergent-d'armes, telles qu'approuvées, $15,061.88; bibliothèque du Parlement—appointements, $7,578.12; ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, $3,250; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, $250; dépenses casuelles, $1,000; divers—impressions, papier à imprimer et reliure, $43,750; impression, reliure et distribution des lois, $2,500; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, $2,000; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, y compris l'emploi de commis temporaires, $875; listes électorales des provinces, $2,250. Arts, agriculture et statistiques—stations agronomiques, $24,500; impressions et distribution de bulletins et de rapports de stations agronomiques, $2,000; développement de l'industrie des laitages et de l'arboriculture fruitière, perfectionnement et transport de produits agricoles alimenttire et autres et aide à leur vente et commerce, $22,500; pour encourager la production et l'emploi de graines de semence supérieures et pour appliquer la Loi relative aux graines, de 1904, $12,250; pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour meilleure conservation et manutention des produits alimentaires périssables, $18,750; développement de l'industrie du bétail, $13,000; santé des animaux, $62,500; stations agronomiques—établissement et entretien de nouvelles stations agronomiques succursales, $7,500; pour administrer et appliquer la loi sur les conserves alimentaire, $27,500; pour encourager la production et la vente du tabac canadien, $1,250; contribution au maintien de l'Institut International d'agriculture et frais de représentation à cet institut, $2,500. Quarantaine—appointements et dépenses casuelles pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, $30,750; steamers pour remplacer l'*Argus* et le *Challenger,* $10,000. Immigration—appointements des agents et employés en Canada, dans la Grande-Bretagne et à l'étranger, $50,000; dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, et dépenses générales de l'immigration, $175,000; hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface, $3,750. Milice et défense—imputable sur le revenu—solde

et allocations, $411,500. Chemins de fer et canaux—imputable sur le capital—chemin de fer National Transcontinental—études ou tracés de construction, $5,000,000. Travaux publics—imputable sur le capital—facilités de transport—de la baie Georgienne à Montréal—étude d'une voie fluviale passant par la rivière des Français et la rivière Outaouais, $5,000. Travaux publics—imputable sur le revenu—édifices publics—loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.—Ottawa, édifices publics—préposés aux ascenseurs, $6,000; Ottawa, édifices publics—gaz et éclairage électrique, y compris chemins et pontsfi $11,250; Ottawa, édifices publics—terrains, $3,000; Ottawa, édifices publics—chauffage, y compris chauffeurs, ingénieurs et gardiens, $27,500; Ottawa, édifices publics—parc de la Côte du Major, $2,000; Ottawa, édifices publics—enlèvement de la neige, Rideau-Hall compris, $1,000; Ottawa, édifices publics—y compris réparations, ventilation et éclairage, mobilier, etc., $43,750; Ottawa, édifices publics—service de téléphone, $4,125; Rideau-Hall, y compris terrains—améliorations, mobilier et entretien, $8,750; Rideau-Hall—allocation pour combustible et éclairage, $2,125; édifices publics fédéraux—aménagements et fourniture en général, $20,000; édifices publics fédéraux—mobilier, $3,000 ; édifices publics fédéraux—chauffage, $31,250; édifices publics fédéraux—éclairage, $31,250; édifices publics fédéraux—force électrique et autres pour les ascenseurs, les machines à oblitérer les timbres, etc., $3,000; édifices publics fédéraux—loyers, etc., $50,000; salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens—édifices publics fédéraux, $52,000; diverses fournitures pour les mécaniciens, chauffeurs, gardiens—édifices publics fédéraux, $2,500; eau—édifices publics fédéraux, $5,500; bâtiments fédéraux de la quarantaine—réfections, réparations, etc., $5,000; bâtiments de l'immigration—réparations, mobilier, etc., $1,125; bâtiments de quarantaine—entretien, etc., $1,000; Yukon, édifices publics—loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, salaires des concierges, etc., $20,000; Saskatchewan et Alberta—ports, rivières et ponts, en général—réparations et améliorations, $3,750; lac de la Dernière-Montagne—amélioration de la voie navigable, $5,000; Petit lac des Esclaves—pour compléter des améliorations prévues urgentes, $2,500; rivière Saskatchewan-Nord—enlèvement des cailloux vis-à-vis Prince-Albert, $500; Territoires du Nord-Ouest—ports, rivières et ponts—réparations et améliorations générales, $1,250 ; Colombie-Britannique—rivière Colombie—améliorations, $5,000; Coquitlam—enlèvement d'obstructions, $375; rivière Fraser—améliorations du chenal et ouvrages de protection, $6,250; ports, rivières et ponts—réparations et améliorations en général, $2,000; rivière Okanagan—amélioration du chenal navigable entre le lac Okanagan et le lac du Chien, $2,500; rivière Skeena—améliorations, $1,500; rivière Spallumcheen—réparations aux ouvrages de protection à Enderby, $250; Williams-Head—station de quarantaine—améliorations, $1,250; Territoire du Yukon—rivières Lewes et Yukon—améliorations, $1,250; en général—ports, rivières et ponts—travaux en général, $2,500 ; dragage—dragueurs—réparations, $31,250 ; nouvel outillage de dragage—provinces maritimes, $25,000; nouvel outillage de dragage—Ontario et Québec, $37,500; nouvel outillage de dragage—Manitoba, $3,625; nouvel outillage de dragage—Saskatchewan et Alberta, $7,500; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britanique, $37,500; nouvel outillage de dragage—en général, $25,000; dragage—provinces maritimes, $57,500; dragage—Québec et Ontario, $57,-500; dragage—Manitoba, $7,500; dragage—Colombie-Britannique, $31,250; dragage—service en général, $1,250; glissoirs et barrages flottants—rivière Saskatchewan du Nord—barrages flotants et ouvrages pour la garde du bois, $5,000; district du Saint-Maurice—amélioration des barrages flottants pour facilier le flottage et la garde du bois, etc., $7,500; glissoirs et barrages flottants en général, $1,250; chemins et ponts—Ontario et Québec—pont du Chapeau au-dessus du chenal de la Culbute, rivière Ottawa—nouvelle structure en acier sur piles et culées en béton (le gouvernement de Québec devant contribuer $5,000), $3,750; route longeant les marais de la baie Courtnay—tiers des frais de construction de l'aboideau sur le chemin, afin de protéger

les marais et les biens de l'Intercolonial à Saint-Jean, N.-B., les autres deux tiers devant être fournis par le gouvernement provincial et la ville de Saint-Jean, N.-B., $1,750; pont interprovincial sur la rivière Ristigouche à Métapédia (les gouvernements de Québec et du Nouveau-Brunswick devant contribuer chacun $5,000), $5,000 ; Ottawa—ponts et abords sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau—réparations et réfections ordinaires, $3,000; Manitoba, Saskatchewan et Alberta—ponts des rivières Bow et Spray, à Banff—réparations et réfections, $200; en général—ponts utilisés pour le trafic, par tout le Canada, y compris les approches, $1,250; lignes télégraphiques—provinces maritimes—Meat-Cove—section Sydney-Nord et Port-Hawkesbury—prolongement de l'embranchement de Grand-River-Station jusqu'au pont Victoria à la baie de Lewis et Gabarus, $600; Mabou—sections Chéticamp et Meat-Cove—embranchements de Strathborne à Orangedale par voie de Wycocomagh, $250; Québec—rive nord du Saint-Laurent—pour améliorer le service des réparations, $750; revenu de la quarantaine de la Grosse Ile—prolongement de la ligne aérienne, sur la rive nord du Saint-Laurent, de l'Ange-Gardien à Laval, $600; Territoires du Nord-Ouest, etc.—Edmonton—ligne d'Athabaska—prolongement d'Athabaska-Landing vers Peace-River-Landing, par voie du côté sud du Petit lac des Esclaves, $2,500; réseau du Yukon—Hazelton—bureau de télégraphe, logement et magasin du télégraphiste, $950 ; divers—galerie Nationale des Beaux-Arts, Ottawa, y compris l'achat des tableaux par un jury d'artistes, $2,500; monument à la mémoire de feu l'honorable George Brown, $2,500; monument à la mémoire de feu l'honorable D'Arcy McGee, $2,500; monument à la mémoire de feu Sir L. H. Lafontaine et l'honorable Robert Baldwin, $5,000; subvention à l'érection d'un monument à Brantford, pour commémorer l'invention du téléphone, le quart du prix de revient ne devant pas dépasser $10,000, $1,250; relevé hydrographique des rivières Yamaska et Richelieu et de leurs affluents afin de déterminer le coût d'un cours d'eau navigable entre le fleuve Saint-Laurent et le lac Champlain, $5,000; livres techniques de référence et autres publications, $125; études et inspections, $15,000; construction de barrage pour l'emmagasinement de l'eau et d'ouvrages pour la direction des eaux dans le haut de la rivière Ottawa et de ses affluents, $16,250; ingénieurs—appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers, nonobstant les disposition de la Loi du service civil, $36,250; architectes—appointements des architectes, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, $6,250; Commission des grandes eaux limitrophes, y compris les paiements autorisés à MM. Louis Coste, ingénieur en charge, département des Travaux Publics, et Wm. J. Stewart, chef du service hydrographique de la marine et des Pêcheries, en leur qualité de membres du conseil des commissaires, aussi pour la détermination et la démarcation de la frontière internationale entre les Etats-Unis et le Canada, depuis la rivière Pigeon jusqu'à Saint-Régis, ainsi que prévu à l'article 4 du traité du 11 avril 1908, $8,750; Commission internationale—rivière Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, $5,000 ; lac Nipissingue—construction de barrages aux décharges, $2,500; soldes pour travaux déjà autorisés et pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, à condition que la somme n'excède $200 en aucun cas, $2,500; pour remettre au ministère de la Justice le crédit voté pour les frais payés dans l'affaire en litige H. E. Vautelet *vs* la Couronne, $385.94; gratification égale à deux mois de salaire à la veuve de feu George Esdale, charpentier, employé à Rideau-Hall, $34.31; gratification égale à deux mois de salaire à la veuve de feu François Breton, employé aux Travaux Publics, Ottawa, $62.50; gratification égale à deux mois de salaire à la veuve de feu John Irwin, gardien du bureau de poste de Peterborough, $16.66; indemnité à F.-X. Lefebvre, ingénieur attaché à Trois-Rivières, pour la perte de ses traités et revues de génie civil, détruits par le feu, lors du grand incendie du 22 juin 1907, à Trois-Rivières, $31.59; indemnité en règlement final à Mme Ebenezer Buell, pour blessures reçues dans une chute qu'elle fit en février 1908, sur les marches situées sur

le côté nord du bureau de poste de Brockville, comme suite à l'accumulation de neige et de glace due à la négligence du gardien, $200; indemnité à la veuve de feu Douglas Lamb, pour la perte de son mari, tué accidentellement le 21 juillet 1908, par la chute d'une grue, alors qu'il vaquait à son service comme contremaître de l'équipe chargée de l'enlèvement de quartiers de roc à Diligent-River, N.-E., sous la surveillance directe d'employés du département des Travaux Publics, $250; indemnité à la veuve de feu Edouard Blanchard, pour la perte de son mari, noyé accidentellement le 1er août 1907, alors qu'il travaillait à l'allonge du brise-lames ouest construit à Shippegan-Gully, sous la surveillance immédiate d'employés du département des Travaux Publics, $125; indemnité à C. C. Worsford, dessinateur en chef et ingénieur-adjoint, agence des travaux publics, Colombie-Britannique, pour la perte de quelques-uns de ses effets et instruments personnels, lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $29.19; indemnité à George Turner, ingénieur-adjoint, agence des travaux publics, Colombie-Britannique, pour la perte de ses instruments et de quelques-uns de ses effets personnels, lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $58.25; indemnité à Albert J. Hill, dessinateur, etc., agence des travaux publics, Colombie-Britannique, pour la perte de ses instruments, aquarelles, etc., lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $19.31; indemnité à D. C. Tuck, commis, agence des travaux publics, Colombie-Britannique, pour la perte de quelques-uns de ses effets personnels, lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $7.13; indemnité à C. N. Macdonald, comptable, agence des travaux publics, Colombie-Britannique, pour la perte de ses effets personnels, lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $87.88; indemnité à T. W. P. Patterson, en règlement final de toutes réclamations, pour blessures reçues par lui le 11 décembre 1906, par la chute de glaçons et de neige glacée tombés du toit de l'hôtel des postes, à Montréal, $125. Subventions postales et maritimes—service à la vapeur entre Annapolis et London ou Hull, Angleterre, ou ces deux endroits, $1,250; comunications à la vapeur durant la saison de 1909-10 entre Baddeck, Grand-Narrows, Iona, Big-Pond et East-Bay, $1,456.25; service à la vapeur entre la rivière Bonaventure, Qué., et Petit-Rocher, N.-B., trois fois par semaine, durant la saison de 1909, $750; service à la vapeur entre le Canada et l'Australie, $45,127.25; paquebots entre la Grande-Bretagne et le Canada, $150,000; service à la vapeur entre le Canada et le Mexique sur les océans Atlantique et Pacifique, $25,000; service ou services à la vapeur entre le Canada et Terre-Neuve, $4,500; service à la vapeur entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, $12,500; service à la vapeur entre le Canada et l'Afrique du Sud, $36,500; service à la vapeur entre Froude's-Point et Lockeport, N.-E., $150; communication à la vapeur durant la saison de 1909, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre Bassin-de-Gaspé et Dalhousie et Campbellton, $3,750; service de goélette semi-mensuel entre Bassin-de-Gaspé et la rive nord du fleuve Saint-Laurent, durant la saison de navigation, $250; service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme, $1,250; service à la vapeur entre Halifax et Canso, $1,000; communications à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve par les ports du Cap-Breton, $1,000; service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay, $625; service de steamers entre Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, $5,000; communication à la vapeur durant la saison de 1909, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, $3,125; service direct à la vapeur, semi-mensuel, entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, pendant l'été, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester, pendant l'hiver, $8,750; service à la vapeur entre Newcastle, Neguac et Escuminac, avec escales aux ports intermédiaires sur la rivière et la baie de Miramichi, $375; service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme, $375; service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, $1,000; service à la vapeur sur la rivière Peticodiac entre Moncton et les ports intermédiaires et un port ou des ports sur le

côté occidental du comté de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, $500; communication à la vapeur durant la saison de 1909, *i.e.,* depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre Pictou et Chéticamp, $500; service à la vapeur entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, $1,500; service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, $1,000; communication à la vapeur durant la saison de 1909, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre Port-Mulgrave, St-Peters, Irish-Cove et Marble-Mountain et autres ports sur les lacs du Bras-d'Or, $1,500; communication à la vapeur entre Mulgrave et Guysboro', avec escale aux ports intermédiaires, $1,250; communication à la vapeur entre Mulgrave et Chéticamp, $1,250; service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et Jedway, îles de la Reine Charlotte, $1,250; service à la vapeur entre l'Ile du Prince-Edouard, Cap-Breton et Terre-Neuve, $3,000; communication à la vapeur durant la saison de 1909, *i.e.,* depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme, $3,125; service à la vapeur durant l'année 1909 entre Québec et Blanc-Sablon, avec escale à des ports et endroits intermédiaires le long de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, $5,000; communication à la vapeur entre Québec et Bassin-de-Gaspé, avec escale à des ports intermédiaires, $2,125; communication à la vapeur entre Québec et l'Ile d'Orléans durant la période qui s'écoule entre la clôture de la navigation, en automne, et la formation d'un pont de glace entre l'île et la terre ferme, aussi depuis la débâcle jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps, $125; service à la vapeur entre la Baie de Sainte-Catherine et Tadoussac durant l'hiver, $625; service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, $5,000; service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, le long de la côte ouest du bassin d'Annapolis, $375; service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Bear-River et Clementsport, $375; service de steamers entre Saint-Jean, N.-B., Dublin et Belfast, durant l'hiver, $1,875; service de steamers entre Saint-Jean, N.-B., et Glasgow, durant l'hiver, $3,750; une ou plusieurs lignes de steamers entre Saint-Jean, Halifax et Londres, $10,000; communication à la vapeur durant l'année 1909, *i.e.,* pour au moins 25 voyages hebdomadaires d'aller et retour, entre Saint-Jean et Halifax, *via* Yarmouth et autres ports intermédiaires, ou, dans l'alternative, pour au moins 104 voyage d'aller et retour entre Saint-Jean et Yarmouth, $2,500; communication à la vapeur entre Saint-eJan, N.-B., et Margaretville, Port-Lorne, Port-George, Harbourville et Morden, N.-E., $625; communication à la vapeur durant l'année 1909, *i.e.,* depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean et les ports du Bassin des Mines, $750; service à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin de Cumberland, $750; service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et les ports intermédiaires, $375; une ou plusieurs lignes de steamers entre Saint-Jean et Halifax, ou l'un de ces deux ports, et les Antilles et l'Amérique du Sud, $20,175; service par steamer durant l'année 1909 entre Saint-Stephen, N.-B., certains points de la rivière Sainte-Croix, Deer-Island, Campobello et les îles de l'intérieur, la baie de Passamaquoddy et La-Tête ou Black-Bay, $750; service à la vapeur durant la saison de 1909 entre Sydney, C.-B., et la baie Saint-Laurent, avec escale à des ports intermédiaires, $1,625; service par steamer durant la saison de 1909 entre Sydney et Whycocomagh, $250; service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, $750; service à la vapeur entre Victoria, Vancouver et les ports intermédiaires et Skagway, $3,125; service à la vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver, $1,250; crédit supplémentaire pour le service entre le Canada, la Chine et le Japon, $12,166.66; allocation pour variation probable dans les contrats et pour services supplémentaires, $2,500. Service maritime et fluvial—entretien et réparations des steamers et brise-glace de l'Etat, $158,750; crédit supplémentaire requis pour la construction du brise-glace pour le détroit de Northumberland, $37,500; examens des capitaines et seconds, $2,850; récompenses pour sauvetage, y compris stations de sauvetage, $9,900; enquêtes sur les naufrages, $3,000; dépenses des écoles de navigation, $2,000; enregistrement

des navires, $500; enlèvement des obstacles dans les eaux navigables, $5,000; observations des marées, y compris montant requis pour tenir en service durant un autre mois le steamer *Gulnare,* afin de terminer l'étude des courants dans le détroit de Northumberland, et compléter ce qui reste à faire pour le mouillage en haute mer, $10,625; service des postes en hiver, $1,500; salaires et dépenses pour l'inspection du bétail, $1,125; continuation de la subvention pour outillage de sauvetage à Québec, dans les provinces maritimes et dans la Colombie-Britannique, $7,500; entretien des bateaux employés à la surveillance des eaux au nord du Canada, et établissement et entretien de postes de police et de douanes sur la terre ferme ou dans les îles, ainsi qu'il pourra à toute époque être jugé nécessaire, $14,750; dépense imprévue en général, $1,250; organisation d'une milice navale et dépenses relative à l'emploi du croiseur *Canada* comme navire-école, $2,500. Travaux publics—imputable sur le capital—ministère de la Marine—chenal du fleuve Saint-Laurent, $200,000; achats de terrains pour chantiers de marine à Sorel (à être voté de nouveau), $7,500; pour compléter et construire l'outillage de dragage pour le fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et la Pointe-aux-Pères, $62,500; montant requis pour quais permanents sur le lac Saint-Pierre et autres points du chenal sur le fleuve Saint-Laurent, $30,000. Phares et service côtier—salaires et allocations des gardiens de phares, $92,500; agences, loyers et dépenses casuelles, $8,250; entretien et réparations des phares, $182,500; entretien et maintien des chantiers de marine, $12,500; construction de phares et d'auxiliaires à la navigation, y compris appareils et signaux sous-marins, et achat de bateaux convenables aux travaux de construction, $200,000; crédit supplémentaire pour terminer la construction d'un steamer pour le service des phares et des bouées dans les grands lacs et la baie Georgienne, $6,250; pour briser la glace à la baie du Tonnerre, dans le lac Supérieur et aux autres endroits où la chose est nécessaire pour la navigation, $10,000; service des signaux, $2,625; établissement et entretien de postes de télégraphe Marconi (crédit à voter de nouveau, $58,000), $32,250; administration du pilotage et pensions, et maintien et réparations du steamer *Eureka*, $7,500; pour payer une pension de $300 à chacune des personnes suivantes: Abel Bernier, Elzéar Desrosiers, Pierre Gobeil, F. X. Lamarre, Edouard Larochelle, Onésime Larochelle, L. E. Morin, H. Pouliot, H. Raymond, Napoléon Rioux, Charles F. Brown, Laurent Godbout, J.-B. Tremblay, Eugène P. Bélanger, Joseph Fortier et Joseph Lapointe, $1,200; maintien et réparations des quais, $750; appointements d'employés temporaires à Ottawa, y compris allocations et dépenses de voyage des membres de la Commission des phares, $750; établissement de stations téléphoniques le long du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Québec, $5,875; pour réparer la route maritime, sur la côte de Gaspé, $500; crédit supplémentaire requis pour l'affrétement de navires ayant charge de tenir le chenal libre à Lime-Kiln-Crossing, rivière Détroit, $2,500; pour l'achat et l'amélioration d'un terrain à Saint-Jean, N.-B., (crédit à être voté de nouveau), $12,500; pour installer et maintenir un bateau-phare à Pointe Pelée, lac Erié, (crédit à être voté de nouveau), $7,500. Institutions scientifiques et relevés hydrographiques—ministère de l'Intérieur—études astronomiques—études et démarcations des frontières du Canada, et travaux astronomiques et géodésiques du ministère de l'Intérieur, y compris la dépense de l'observatoire fédéral, et $1,000 à W. F. King, comme commissaire des frontières, $52,100; enquête relative aux droits sur les eaux des rivières Sainte-Marie et du Lait (Milk), $2,500; ministère de la Marine et des Pêcheries—observatoire magnétique, $800; service météorologique, $31,750; observatoire, Montréal (subvention), $125; observatoire, Kingston (subvention), $15; relevés hydrographiques, $42,500; crédit supplémentaire pour construction d'un steamer destiné au service des relevés hydrographiques dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent, pour remplacer *La Canadienne* (crédit à être voté de nouveau, $50,000), $37,500. Hôpitaux de la marine—soin des matelots dans les hôpitaux de la marine et réparations aux hôpitaux de la marine, $17,500; matelots naufragés et dans le dénûment, $750.

Inspection des bateaux à vapeur—inspection des bateaux à vapeur, $13,325. Pêches—appointements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche et gardiens, $48,945; appointements, construction et maintien d'établissements de pisciculture et appointements, $80.575; service de protection des pêches, $63,750; construction d'un croiseur pour la protection des pêches de la côte du Pacifique (crédit à être voté de nouveau), $55,125; construction d'échelles à poissons et curage des rivières, $2.500; frais de loi et dépense casuelle, $1,000; exposition ichtyologique du Canada, $4,000; frais se rattachant à la distribution des primes de pêche, payées à des personnes employées dans le ministère de la Marine et des Pêcheries, $1,400; ostréiculture, $1,500; aider à l'établissement, l'entretien et l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boitte destinée à la pêche de grands fonds, $10,000; construction et entretien d'usines devant servir à faire des expériences pour la destruction du chien de mer, etc., $12,500; entretien par l'Etat d'un établissement destiné à l'enseignement du fumage et de la salaison du poisson, le produit de la vente devant servir au remboursement, $3,000; construction et entretien de stations biologiques et études, $3,750; encourager l'amélioration des moyens de transport et de conservation du poisson frais, $6,250; entretien du laboratoire de la station biologique de la baie Georgienne, $375; frais des commissions des pêches, $3,750; frais d'enquête sur les droits relatifs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux au sujet des pêcheries, en vertu de l'ordonnance rendue en 1896 par le Conseil privé, $2,500; primes aux percepteurs des douanes pour services se rattachant à l'émission de permis aux bateaux de pêche des Etats-Unis pour 1909, somme approximative, $175; primes aux douaniers et autres employés pour compilation et envoi de rapports quotidiens pour le bureau de renseignements de pêcheries pour 1909, $125; dépenses de la Commission internationale des pêcheries, en vertu du traité réglementant les pêcheries dans les eaux contiguës à la ligne des frontières, $2.500; service des mines—recherches relatives aux dépôts de minerai et de minéraux économiques à la valeur des houilles et des tourbes du Canada comme combustible, examen et d'limitations des tourbières, $8,375; impressions, appareils, dépenses casuelles de bureau, appointements sur ces auxiliaires, $8,000; achat de tourbières, machines et main-d'œuvre, $2.500; pour compléter les essais pratiques et les analyses des houilles des mines en exploitation au Canada, $1,500; essayerie du Canada—maintien de l'essayerie à Vancouver, C.-B., $4,500; service géologique—explorations et études au Canada, y compris les appointements des géologues-conjoints, des dessinateurs et autres, $31,250; publication des rapports, cartes, plans, illustrations, etc., $12,500; achat de livres, instruments, appareils de laboratoire, substances chimiques, matériel pour les cartes, papeterie, entretien des bureaux et du musée, habillemnt pour trois pompiers—diverses dépenses, $7,500; pour couvrir les frais des opérations de forage pour l'huile, la houille, le gaz, etc., $6,250; coût des spécimens pour le musée commémoratif Victoria, $2,000; pour service de photographie et service de bureau, $500. Gouvernement du Territoire du Yukon—traitement et frais se rattachant à l'administration du Territoire, $41,250; subvention au conseil du Yukon, $31,250; subvention au conseil du Yukon pour entretien et réparations des routes, $12,500. Terres fédérales—imputable sur le capital—arpentages, examen de rapports d'arpentage, impressions de plans, etc., $185,000; arpentages et inspecteurs d'irrigation, traitement des fonctionnaires, dépenses de bureau, etc., $5,250; relevés hydrographiques, $2,500. Terres fédérales—imputable sur le revenu—traitement dans le service extérieur, $60,000; dépenses casuelles, annonces, etc., $37,500; somme requise pour rémunérer les membres de la commission des inspecteurs fédéraux, le secrétaire et les sous-examinateurs, et pour les frais de voyage, la papeterie, les impressions, le loyer de locaux et l'ameublement, etc., (les honoraires de E. Deville, W. F. King et Otto J. Klotz, membres de la commission, et de F. D. Henderson, secrétaire, devant être payés à même cette somme), $500; protection des terres boisées dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest, et le *Railway Belt* dans la Colom-

bie-Britannique, arboriculture dans le Manitoba, la Sastatchewan et l'Alberta, et inspecteur et directeur des réserves forestières, $25,000; salaire d'un menuisier, M. John Mason, $228.62. Divers—*Gazette du Canada,* $2,750; impressions diverses, $13,750; dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires, $575; matériel pour l'imprimerie de l'Etat, $1,750; dépense occasionnée par la Loi de tempérance du Canada, $250; dépense sous le régime de la Loi de naturalisation, $1,000; dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, $10,000; appointements et dépenses de l'agence à Paris, $1,625; subvention accordée pour aider l'Association pour la prévention de la tuberculose, $1,250; académie des Beaux-Arts, $500; pour aider à la publication des délibérations de la Société Royale, $1,250; commutation au lieu de remise des droits sur des articles importés pour l'usage de l'armée ou de la marine, $187.50; refonte et publication des arrêtés généraux du conseil et des règlements du gouvernement fédéral, $500; contribution à la publication du catalogue international des publications scientifiques, $125; subvention pour l'érection d'un monument à Champlain à Saint-Jean, N.-B., $1,250; au gouvernement impérial pour couvrir la part du Canada dans les pertes probables de l'exploitation du câble du Pacifique, $20,000; au juge en chef de la Cour Suprême du Canada, pour couvrir ses frais de voyage et autres dépenses relativement à ses services quand il agit à titre de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, $625; six cents exemplaires du *Parliamentary Companion,* $300; subvention au *Canadian Mining Institute,* $750; subvention pour aider la convention forestière fédérale, $1,250; frais de litiges, lesquels peuvent être payés relativement à des litiges conduits par des membres du personnel du ministère de la Justice, $3,750; contribution annuelle à la *Canadian Law Library,* Londres, Angleterre, $62.50; frais de voyage de Sir H. E. Taschereau pour assister aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, $500; autre somme requise pour la refonte et la publication des arrêtés généraux du conseil et des règlements du gouvernement fédéral, $500; consultations d'hommes de loi par l'auditeur général, frais de voyage et autres dépenses se rattachant à l'examen des comptes, $1,250; dépenses se rattachant aux terres réservées pour parcs publics, y compris une somme de $80,000 à voter de nouveau, $30,000; gravure, lithographie et impression de cartes du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, $13,600; au conseil de la cité de Winnipeg, pour défrayer les dépenses occasionnées par la visite au Canada de l'Association britannique pour l'avancement de la science (à voter de nouveau), $6,250. Chemins de fer et canaux—perception du revenu—chemins de fer—Intercolonial, $2,350,000; embranchement de Windsor, $8,750; Ile-du-Prince-Edouard, $100,000; gratification à verser à Mlle Alice Ross, sœur de feu W. C. Ross, égale à deux mois d'appointements, $52.50. Travaux publics—perception du revenu—glissoirs et barrages, cales sèches, écluses et barrages—frais d'exploitation—glissoirs et barrages, $26,900; bassins de radoub, $9,900; ouvrage de havres et de rivières, $4,425; perception des revenus des travaux publics, $1,250; lignes télégraphiques—Ile du Prince-Edouard et terre ferme, $1,750; ligne de télégraphe aérien et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les provinces maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des câbles, $33,750; allocation à J. C. Taché pour services en qualité de surintendant au télégraphe de Chicoutimi, $75; Saskatchewan et Alberta, $8,000; Colombie-Britannique, y compris la partie du coût de l'entretien de la ligne Parksville-Alberni-Cape Beale conjointement avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, $10,000; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), $50,000; service télégraphique en général, $1,750. Commerce (y compris l'inspection des denrées et le mesurage des bois)—administration de la Loi concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, $1,750; part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des douanes, $150; agences commerciales, y

compris les dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales et diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, $21,250; primes sur l'acier et le fer, sur les articles d'acier, sur le raffinage du plomb contenu dans le minerai de plomb, et sur le pétrole brut, pour faire face aux frais de la mise à exécution des lois, $3,000; inspecteurs en chef, sous-inspecteurs et autres employés, loyers, gages et autres dépenses casuelles sous le régime de la Loi de l'inspection des grains et de la Loi du Manitoba, $38,750; mesureurs, commis, etc., et dépenses casuelles relative au mesurage du bois, y compris une somme de $3,000 pour mesureurs de bois à la retraite, $3,550; pour pourvoir aux frais de l'administration de la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908, $6,250.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1909, la somme de $3,371,935.82 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1910, la somme de $45,772,253.17 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre (Perth) fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1909, la somme de $3,371,935.82 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1910, la somme de $45,772,253.17 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 117) accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour les exercices expirant respectivement le 31 mars 1909 et le 31 mars 1910.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la question posée mardi, le 30 mars dernier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions à l'effet d'autoriser le Gouverneur en conseil à avancer, à titre de prêt, à la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique une somme n'excédant pas dix millions de dollars.

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 122) constituant en corporation la *Cabano Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur certaines résolutions autorisant une avance de dix millions de dollars à la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique, etc.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur général en conseil à avancer par voie de prêt à la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique une somme n'excédant pas dix millions de dollars en vue d'aider la compagnie à compléter la construction de la section des Prairies de la division ouest du chemin de fer National Transcontinental; la somme ainsi avancée devant porter intérêt au taux de quatre pour cent par année, payable tous les six mois, et devant être remboursable en dix ans, à compter de la date de l'emprunt, ou, si elle est avancée par versements, remboursable alors en dix ans à partir de la date du premier de ces versements,—et de prescrire

2. Résolu,—Que la dite somme, qu'elle soit avancée en un ou en plusieurs versements, sera avancée sur la promesse d'une émission d'obligations, portant intérêt au taux de quatre pour cent par année payable tous les six mois, qui sera faite par la compagnie comme garantie collatérale pour le paiement de la dite somme et de l'intérêt, le montant principal des obligations reçu en nantissement devant égaler la somme avancée; les dites obligations devant être garanties, subordonnément à tout lien ou charge antérieure, par un mortgage, ou acte de *trust* par voie de mortgage, de la section des Prairies, et de l'entreprise, matériel d'exploitation et biens, taux, droits et

privilèges de la compagnie à l'égard de la dite section, et devant être garantie quant au paiement du principal et de l'intérêt par la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; la forme et les dispositions du dit mortgage et des obligations à être garanties par icelui et de la garantie des dites obligations par la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada devant être substantiellement tel qu'énoncées dans l'annexe de l'acte qui sera basée sur les présentes résolutions;

3. Résolu,—Que Sa Majesté, advenant le défaut de paiement de l'intérêt semi-annuel, ou du paiement du capital de la somme avancée en vertu des dispositions de telle loi, en sus et sans préjudice de tout droit ou recours contre la compagnie découlant de tel défaut, comme en sus et sans préjudice de tout droit ou recours que Sa Majesté peut avoir comme garanties du total ou d'une partie de telle émission d'obligations, sera, à titre de recours, censée être le détenteur de telles obligations et qui seraient déterminés par les conditions de tel mortgage, lors du défaut de paiement de l'intérêt ou du capital de telles obligations; et que le défaut de paiement de l'intérêt sur, ou du capital de toutes sommes avancées en vertu des dispositions de telle loi, sera censé être un défaut de paiement de l'intérêt sur, ou du capital de telles obligations jusqu'à concurrence du montant accru sur icelles d'après leur teneur;

4. Résolu,—Que le Gouverneur en conseil peut, en sus des sommes qui restent actuellement non empruntées et négociables sur les prêts autorisés par toute loi du Parlement décrétée avant ce jour, prélever par voie d'emprunt, sous le régime et en vertu des dispositions de cette partie du chapitre 24 des Statuts Revisés du Canada, 1906, concernant la dette publique et le prélèvement d'emprunts autorisés par le Parlement, telle somme ou telles sommes d'argent, ne dépassant pas dix millions de dollars, qui peuvent être requises pour faire les avances qui font l'objet de ces résolutions.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre (Perth) fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur général en conseil à avancer par voie de prêt à la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique une somme n'excédant pas dix millions de dollars en vue d'aider la compagnie à compléter la construction de la section des Prairies de la division ouest du chemin de fer National Transcontinental; la somme ainsi avancée devant porter intérêt au taux de quatre pour cent par année, payable tous les six mois, et devant être remboursable en dix ans, à compter de la date de l'emprunt, ou, si elle est avancée par versements, remboursable alors en dix ans à partir de la date du premier de ces versements,—et de prescrire

2. Résolu,—Que la dite somme, qu'elle soit avancée en un ou en plusieurs versements, sera avancée sur la promesse d'une émission d'obligations, portant intérêt au taux de quatre pour cent par année payable tous les six mois, qui sera faite par la compagnie comme garantie collatérale pour le paiement de la dite somme et de l'intérêt, le montant principal des obligations reçu en nantissement devant égaler la somme avancée; les dites obligations devant être garanties, subordonnément à tout lien ou charge antérieure, par un mortgage, ou acte de *trust* par voie de mortgage, de la section des Prairies, et de l'entreprise, matériel d'exploitation et biens, taux, droits et privilèges de la compagnie à l'égard de la dite section, et devant être garantie quant au paiement du principal et de l'intérêt par la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; la forme et les dispositions du dit mortgage et des obligations à être

garanties par icelui et de la garantie des dites obligations par la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada devant être substantiellement tel qu'énoncées dans l'annexe de l'acte qui sera basée sur les présentes résolutions;

3. Résolu,—Que Sa Majesté, advenant le défaut de paiement de l'intérêt semi-annuel, ou du paiement du capital de la somme avancée en vertu des dispositions de telle loi, en sus et sans préjudice de tout droit, ou recours contre la compagnie découlant de tel défaut, comme en sus et sans préjudice de tout droit ou recours que Sa Majesté peut avoir comme garanties du total ou d'une partie de telle émission d'obligations, sera, à titre de recours, censé être le détenteur de telles obligations, et revêtue de tous les droits et recours dont pourraient jouir les détenteurs d'obligations et qui seraient déterminés par les conditions de tel mortgage, lors du défaut de paiement de l'intérêt ou du capital de telles obligations; et que le défaut de paiement de l'intérêt sur, ou du capital de toutes sommes avancées en vertu des dispositions de telle loi, sera censé être un défaut de paiement de l'intérêt sur, ou du capital de telles obligations jusqu'à concurrence du montant accru sur icelles d'après leur teneur;

4. Résolu,—Que le Gouverneur en conseil peut, en sus des sommes qui restent actuellement non empruntées et négociables sur les prêts autorisés par toute loi du Parlement décrétée avant ce jour, prélever par voie d'emprunt, sous le régime et en vertu des dispositions de cette partie du chapitre 24 des Statuts Revisés du Canada, 1906, concernant la dette publique et le prélèvement d'emprunts autorisés par le Parlement, telle somme ou telles sommes d'argent, ne dépassant pas dix millions de dollars, qui peuvent être requises pour faire les avances qui font l'objet de ces résolutions.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Fielding ait la permision de présenter un bill (No 128) à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Pugsley,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à demain, à quatre heures et quinze minutes p.m.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt-sept minutes p.m., elle s'ajourne à demain à quatre heures et quinze minutes p.m.

Mercredi, 7 avril 1909.

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 7 avril 1909.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Honneur le juge en chef du Canada, agissant en qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat cet après-midi, à 4.30 p.m., pour y sanctionner les bills passés au cours de la présente session du Parlement par le Sénat et la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 79) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique »; et

Bill (No 117) intitulé: « Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour les exercices expirant respectivement le 31 mars 1909 et le 31 mars 1910 ».

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants:—

Bill EE (No 129) intitulé: « Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller »; et

Bill FF (No 130) intitulé: « Loi pour faire droit à Frank Parsons », pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill EE (No 129) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller », avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill FF (No 130) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Frank Parsons », avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Un message est reçu de Son Honneur le Juge en chef du Canada, agissant en qualité de député-gouverneur, par le capitaine Ernest J. Chambers, écuier, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

M. L'ORATEUR:

J'ai ordre de l'honorable député-gouverneur d'informer cette honorable Chambre, que c'est le plaisir de Son Honneur que les membres de cette Chambre se rendent immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre, et, de retour,—

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député-gouverneur de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants:—

Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Loi concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company.*

Loi concernant la *Brandon Transfer Railway Company.*

Loi modifiant la Loi des épizooties.

Loi modifiant la Loi des postes.

Loi concernant la station dite *Union* et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway of Manitoba,* à Portage-la-Prairie.

Loi constituant en corporation la *Salisbury and Albert Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company.*

Loi concernant la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company.*

Loi concernant la *Walkerton and Lucknow Railway Company.*

Loi concernant la *Vancouver, Westminster, and Yukon Railway Company.*

Loi concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* à Fort-William, Ontario.

Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company.*

Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves.

Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Loi concernant la Banque de Vancouver.

Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de « *British Columbia and Manitoba Railway Company* ».

Loi modifiant la Loi des terres fédérales.

Loi concernant la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company.*

Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company.*

Loi constituant en corporation la *Western Canadian Life Assurance Company.*

Loi constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company.*

Loi constituant en corporation la *Canada National Fire Insurance Company.*

Loi concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company.*

Loi concernant l'*Athabaska Railway Company.*

Loi concernant l'*Alseck and Yukon Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Abbitibi and Hudson's Bay Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal.

Loi concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company.*

Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company,* à responsabilité limitée.

Loi concernant la *Brazilian Electro-Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Honneur, comme suit:—

« Qu'il plaise à Votre Honneur:

« Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

« Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur, le bill suivant:—

« Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour les exercices expirant respectivement le 31 mars 1909 et le 31 mars 1910.»

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:—

« Au nom de Sa Majesté, le député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.».

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à quatre heures et cinquante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à mardi prochain, le 13 courant, à trois heures p.m.

Mardi, 13 avril 1909.

Prières.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue:—

Du révérend Robert Burns et autres, de Tweed, Ontario; demandant que des mesures législatives soient adoptées pour empêcher les paris de courses et à d'autres fins.

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Calvert,

Ordonné, que le bill EE (No 129) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Etat faisant connaître,—

1. La somme totale dépensée au chef de travaux publics par ce gouvernement entre les années 1896 et 1900 dans le comté de Bonaventure.

2. La somme totale dépensée par le gouvernement dans ce comté (*a*) pour travaux publics, et (*b*) pour venir en aide aux chemins de fer et aux autres entreprises depuis la dite élection générale, ainsi que la somme additionnelle estimative requise (*a*) pour compléter ces travaux publics, et (*b*) pour faire face aux subventions ou octrois à l'effet d'aider les chemins de fer ou autres entreprises.

3. Les divers travaux publics entrepris par le gouvernement dans ce comté entre l'élection générale de 1896 et celle de 1900; les dates auxquelles ces différents travaux ont été entrepris, s'ils ont été adjugés à la suite d'avis public, de soumission, par voie de contrat ou autrement, et les sommes respectives dépensées pour ces travaux avant l'élection de 1900.

4. Lesquels de ces différents travaux ont été complétés, et lesquels d'entre eux n'étaient pas encore terminés à la date de l'élection de 1900.

5. Les sommes respectives dépensées pour terminer ou en vue de terminer ces travaux depuis l'élection de 1900, ainsi que les dates de telles dépenses.

6. Les différents travaux publics entrepris et exécutés par le gouvernement, dans le dit comté, depuis l'élection générale de 1900; les dates auxquelles les dits différents travaux ont été inaugurés ou commencés; les sommes respectives dépensées pour ces travaux, et la somme estimative requise pour compléter ceux de ces travaux qui ne sont pas encore terminés; mentionnant si ces travaux ont été exécutés à la suite de soumissions et par voie de contrat ou autrement.

7. Les sommes octroyées par le gouvernement, à titre de subvention, aux chemins de fer et autres entreprises, dans le dit comté, depuis l'élection général de 1900; les sommes payées en vertu de ces octrois, et les sommes probables requises pour faire face aux paiements futurs.

8. Les travaux publics commencés et les obligations financières contractées, et les deniers dépensés pour travaux publics dans les limites de la dite division de Bonaventure au cours du mois d'octobre dernier. (*Document de la session, No 138.*)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er mars 1909,—Etat faisant con-

naître les noms et domiciles de tous les métis vivant dans les Etats-Unis qui ont reçu du scrip depuis janvier 1902, et les noms des personnes auxquelles le dit scrip a été expédié ou livré. (*Document de la session, No 139.*)

M. Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 1er mars 1909,—Copie de toutes correspondance et de tous décrets du conseil, papiers et documents concernant le désaveu ou la demande de désaveu d'une loi de la législature de la province d'Ontario, intitulé: « *An Act respecting Cobalt Lake and Kerr Lake* », chapitre 15 des Statuts de 1907. (*Document de la session, No 140.*)

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 mars 1909,—Copie de toutes demandes, correspondance, rapports, documents et papiers concernant l'établissement et l'usage d'un bureau de poste à Hand-Hills, Alberta. (*Document de la session, No 128a.*)

Ordonné, que M. Brodeur ait la permission de présenter un bill (No 131) modifiant la Loi de la marine marchande en Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil;

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 38) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 17.—Retrancher « tel que modifié » et insérer « et ».

Page 1, ligne 32.—Après « inachevé », ajoutez ce qui suit comme articles 3 et 4:—

« 3. La *Canadian Northern Quebec Railway Company* peut construire une ligne de chemin de fer allant d'un point situé sur sa ligne à ou près Hedleyville, de là, dans une direction générale vers l'est, jusqu'à un point sur la rivière Montmorency, près de l'embouchure de la rivière Laval.

« 4. La limite du montant des valeurs que la *Canadian Northern Quebec Railway Company* peut émettre et garantir en vertu des articles 136 à 146 de la Loi des chemins de fer, tous deux inclusivement, doit être un total de trente mille dollars par mille de la ligne dont la construction est autorisée par la présente loi et de toutes lignes dont la construction a jusqu'ici été autorisée, ou qui ont été construites par la compagnie ou ses prédécesseurs par fusion, y compris le montant des valeurs antérieurement autorisées; et ces valeurs ne peuvent être émises qu'en proportion de la longueur de ces lignes de chemins de fer construites ou dont la construction est donnée à l'entreprise.»

M. Dubeau propose, secondé par M. Talbot,—Que les dits amendements soient lus la seconde fois et adoptés.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. Turcotte (Québec),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 49) intitulé: « Loi concernant l'*Ottawa Northern and Western Railway Company* », lequel est lu comme suit:—

« 2. Le chapitre 83 des Statuts de 1899 et le chapitre 111 des Statuts de 1904, sont abrogés.»

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 50) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski », lequel est lu comme suit:—

Page 3, ligne 22.—Après « télégraphes ». insérer « sauf les articles qui sont incompatibles avec les dispositions de la présente loi ou de la Loi des chemins de fer ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill N (No 124) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill O (No 125) du Sénat, intitulé: Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill X (No 126) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill K (No 123) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et le débat se continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 14 avril 1909.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 33) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company* ».

Bill (No 41) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company* ».

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill L (No 132) intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray ».

Bill P (No 133) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company* ».

Bill CC (No 134) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association* ».

Bill GG (No 135) intitulé: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins ».

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill GG (No 135) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins », avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 27) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada* », avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 30) concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific* », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 69) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company* », avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 71) concernant un brevet de Thomas L. Smith », avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à deux heures p.m.

Mercredi, 14 avril 1909.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

M. Sifton, du comité des Forêts, Voies fluviales et Forces hydrauliques, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit de dix à cinq membres, et que le nom de M. Savoie soit inscrit sur la liste des membres du comité.

Sur motion de M. Roche, secondé par M. Chisholm (Huron),

Ordonné, que le bill CC (No 134) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Rankin, secondé par M. Robb,

Ordonné, que le bill L (No 132) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Monk ayant demandé de son siège en Chambre, permission de proposer l'ajournement de la Chambre dans le but de discuter une question d'urgence, et ayant déclaré que le sujet de la discussion est:—« l'importante nécessité publique de drainer et assainir immédiatement la vallée de la petite rivière Saint-Pierre ».

Il remet alors à M. l'Orateur une déclaration écrite au sujet de la discussion projetée, et M. l'Orateur ayant lu la déclaration à la Chambre, pose la question: « Le député est-il autorisé à parler »;

Et objection étant faite à la question: M. l'Orateur demande aux députés en faveur de la motion de se lever.

Et plus de vingt députés ayant appuyé la motion, M. l'Orateur, en conséquence, dit au député de proposer sa motion.

M. Monk propose alors, secondé par M. Nantel,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans la négative.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill I (No 138) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec et Oriental »;

Bill R (No 139) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Ottawa Assurance Company* »;

Bill S (No 140) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* »; et

Bill DD (No 141) intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company* ».

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des postes et la Loi du service civil.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des postes et la Loi du service civil, et de décréter comme suit:—

Que dans la division extérieure du ministère des Postes, les salaires des messagers, chargeurs, facteurs, agents préposés au transport des postes ou facteurs-boîtiers soient, dans le grade A, $1.75 par jour; dans le grade B, $2,00 par jour; dans le grade C, $2.25 par jour; dans le grade D, $2.50 par jour; dans le grade E, $2.75 par jour;—que les appointements des commis de quatrième classe soient, à la nomination, $500 avec augmentation annuelle de $100 jusqu'à $700; et que si le salaire d'un timbreur et trieur ou d'un commis de quatrième classe est actuellement moindre que $500, le salaire se trouve porté immédiatement à ce minimum.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre (Perth) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu.—Qu'il est expédient de modifier la Loi des postes et la Loi du service civil, et de décréter comme suit:—

Que dans la division extérieure du ministère des Postes, les salaires des messagers, chargeurs, facteurs, agents préposés au transport des postes ou facteurs-boîtiers soient, dans le grade A, $1.75 par jour; dans le grade B, $2.00 par jour; dans le grade C, $2.25 par jour; dans le grade D, $2.50 par jour; dans le grade E, $2.75 par jour;—que les appointements des commis de quatrième classe soient, à la nomination, $500 avec augmentation annuelle de $100 jusqu'à $700; et que si le salaire d'un timbreur et trieur ou d'un commis de quatrième classe est actuellement moindre que $500, le salaire se trouve porté immédiatement à ce minimum.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 136) modifiant la Loi des postes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 137) modifiant la Loi du service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Lemieux,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 15 avril 1909.

Prières.

Sur motion de M. Perley, secondé par M. Ames,

Ordonné, que le bill R (No 139) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Ottawa Fire Insurance Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Geoffrion, secondé par M. Delisle,

Ordonné, que le bill I (No 138) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Tolmie, secondé par M. Knowles,

Ordonné, que le bill FF (No 130) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Frank Parsons », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Conmee,

Ordonné, que le bill P (No 133) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Schell, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Le comité recommande que 40,000 exemplaires de la preuve faite devant lui au cours de cette session par M. A. McNeill, de la division des fruits, département de l'Agriculture, soient imprimés sans délai dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, sous forme de brochure, et en la manière adoptée pour le tirage sur feuilles volantes du rapport final du comité, pour être distribués comme suit, savoir:—

36,800 exemplaires aux membres du Parlement; 3,000 exemplaires au département de l'Agriculture, et 200 exemplaires pour l'usage du comité.

L'ordre étant lu pour que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la question,— Que M. l'Orateur quite maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Sproule dit:—

« Je désire attirer l'attention sur le fait que cet ordre ne devrait pas se trouver sur le feuilleton des ordres. Il a été périmé par le fait de l'ajournement de la Chambre. Il se trouve être une motion dont on n'a pas disposé, et ne devrait pas être sur le feuilleton des ordres dans cette forme. Bourinot parlant d'une motion analogue, s'exprime ainsi:—

« En une autre occurrence, la Chambre s'ajourna alors qu'une motion à l'effet que l'Orateur quitte le fauteuil était délibérée, et, à la séance suivante, il fut nécessaire de proposer que la Chambre se forme immédiatement en comité.

« Selon ma manière de comprendre et d'interpréter les règles, dans les circonstances actuelles, une telle motion est périmée et doit être renouvelée, et, conséquemment cet ordre ne doit pas se trouver sur le feuilleton des ordres.»

M. l'Orateur:—Depuis que Bourinot a écrit son ouvrage, la Chambre, en 1906, a adopté une nouvelle série de règles. La règle 32 est comme suit:—

« Si, à six heures du soir, le mercredi ou le jeudi, ou à l'ajournement de la Chambre, une motion placée sur la liste des avis est en délibération, cette question constitue le premier ordre du jour suivant, immédiatement à la suite des articles auxquels une règle ou un ordre de la Chambre donne spécialement le pas.»

J'ai consulté les fonctionnaires de la Chambre à ce sujet, et d'après ce que je puis concevoir, cette règle prête à deux interprétations. Je lui donne maintenant l'interprétation la plus favorable, et permets que la question reste sur le feuilleton des ordres, selon que la règle en ce cas requiert évidemment en esprit sinon à la lettre. J'ai permis que la motion reste sur le feuilleton des ordres, et je suis d'avis qu'elle est maintenant dans l'ordre.

La Chambre procède alors à la prise en considération de la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la question étant posée sur la motion;

M. Daniel propose, comme amendement, secondé par M. Crocket,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« au mois de septembre 1905, un contrat a été accordé par le département des Travaux Publics à Gershon S. Mayes, de la cité de Saint-Jean, pour exécuter du dragage à Sand-Point, N.-B., au taux de $8.60 la verge cube, pour les matériaux spécifiés comme étant de la classe 1, et de 55 centins la verge pour les matériaux spécifiés comme étant de la classe 2, et que, avant la signature du dit contrat, le dit département, par l'intermédiaire de son ingénieur en chef, assura, par lettre, au dit entrepreneur que la quantité de matériaux de toutes classes à être enlevés en vertu du dit contrat serait de 400,000 verges cubes.

« Que, le premier jour du dit mois de septembre, avant la signature du dit contrat, le dit Gershon S. Mayes conclut avec George McAvity, de la dite cité de Saint-Jean, un marché en vertu duquel le dit Gershon S. Mayes s'engagea de payer au dit George McAvity toutes les sommes d'argent qui seraient reçues par le dit Gershon S. Mayes, en vertu du dit contrat, ou toute prolongation de ce contrat, en sus du taux de 50 centins la verge cube, et le dit George McAvity s'engagea de se servir de son influence auprès du ministre des Travaux Publics, ou des fonctionnaires du gouvernement à Ottawa afin d'obtenir une augmentation du nombre de verges à draguer sur le site du contrat ci-dessus mentionné.

« Que, au mois de juin 1905, le dit Gershon S. Mayes avait transmis au département des Travaux Publics une offre d'exécuter le dit dragage des matériaux de la classe 2 à raison de 49 centins la verge cube.

« Que, en rapport avec les dits contrat et marché, le dit Gershon S. Mayes, en la cité de Saint-Jean, le douzième jour d'octobre 1908, prépara et rendit publique une déclaration solennelle dans laquelle il allégua que, le premier septembre 1905, d'après l'avis de l'honorable William Pugsley, alors procureur général de la province du Nouveau-Brunswick, et maintenant ministre des Travaux Publics, il eut une conversation avec le dit George McAvity au sujet des soumissions relatives au dit dragage, et que, par suite, le dit George McAvity l'incita à porter à 55 centins la verge cube le chiffre de sa soumission; que, aux termes du dit marché avec le dit George McAvity, il paya à ce dernier, à différentes dates durant le cours des années 1906 et 1907, diverses sommes d'argent se montant au total de trente-cinq mille neuf cent trente-trois dollars.

« Que la dite déclaration solennelle contenait de plus les assertions suivantes:—

« Le 15 octobre 1907, je reçus du Dr Pugsley un message téléphonique me deman-
« dant de l'aller voir le lendemain, ce que je fis. Il dit: « M. Mayes, j'ai besoin d'ar-

« gent, et il serait gentil de votre part si vous pouviez m'aider.» Je dis: « Docteur, « pourquoi? » « Vous savez que je vous ai payé quelque $1,300 dans ma seconde cause « contre Connolly et que vous avez en quelque sorte offert de me rembourser cette « somme parce que vous avez dit que M. Emmerson tardait tant à faire marcher « l'affaire, et je n'ai pas de fonds. J'ai à porter un poids lourd et paie de fortes som- « mes à la Banque de Montréal pour sommes soutirées.» « A ce moment précis, M. « George McAvity est survenu et le Dr Pugsley dit que l'affaire de M. Mayes mar- « chait si bien qu'un peu d'argent serait bien accueilli. Je déclarai de nouveau que « j'avais un lourd poids à porter, et que je ne voyais pas pourquoi le Dr Pugsley me « demandait de l'argent. Je dis: « Pourquoi voulez-vous l'avoir, est-ce à titre d'em- « prunt? » « Eh bien, dit le Dr Pugsley, voyez-vous, il serait très avantageux que « vous eussiez quelqu'un qui pût faire quelque chose pour vous, alors que vous serez « à Ottawa, qu'il y avait toujours quelque chose à tenter, et que si je ne pouvais lui « signer un chèque, je pourrais lui laisser avoir un billet à trois ou quatre mois. Je « demandai le chiffre, et il répondit: « Oh! environ $2,500 ou $3,000.» Je dis: « C'est trop, mais je suppose que je vous laisserai avoir un billet pour $2,000 à quatre « mois.»

« Le Dr Pugsley prépara alors le billet et je le signai. Il dit qu'il était certain « qu'il m'en ferait retirer un bon profit, ou qu'il me rembourserait. Je sortis et fus « suivi peu après par M. McAvity qui me demanda pour quelle raison futile j'avais « donné autant d'argent au Dr Pugsley. Il était d'avis que $1,000 était amplement « assez. Je lui demandai pourquoi il n'avait pas parlé dans ce sens, et il répondit qu'il « ne pouvait intervenir mais qu'il trouvait que le moment était peu propice pour « demander de l'argent. Je lui dis: Oui, et qu'a-t-il fait pour cela? et McAvity dit « que lui (McAvity) avait réglé la question avec Hyman.»

Le 11 novembre, alors que j'étais allé voir le Dr Pugsley au sujet de quelques affaires qui me causaient de l'ennui, il me demanda incidemment si j'avais vu M. McAvity. Je lui répondis que je l'avais rencontré assez souvent. Il me demanda si j'avais dernièrement réglé mes affaires avec lui; qu'il désirait ne rien connaître à ce sujet, mais qu'il pensait qu'il serait mieux d'arranger les choses à l'amiable.

« Le 24 juillet dernier, je télégraphiai au ministre que mes contrats étaient complétés. L'ingénieur local avait donné son certificat et j'avais par conséquent droit de recevoir la balance des argents dus ainsi que toutes les sommes retenues pour la due exécution de mes contrats. N'ayant pas reçu mon argent, je vis le ministre le 21 août à Saint-Jean, il appuya sur le fait que je devrais payer à McAvity ce qu'il réclamait comme son dû en vertu de notre arrangement avant de me laisser avoir mon argent. Je lui dis: « En votre qualité de ministre de la Couronne, pouvez-vous retenir mon argent de cette façon? » Il me dit qu'il le pouvait. Je vis le ministre de nouveau le lendemain afin de tenter d'avoir mon argent, et il me dit qu'il désirait fortement que je visse McAvity et régler la chose immédiatement, et qu'il ne désirait pas voir cette affaire aller en cour. J'écrivis alors au ministre, lui disant que je ne pouvais comprendre pourquoi il se servait de sa position pour empêcher un homme d'avoir son argent, afin qu'un intermédiaire pût le forcer à lui en donner une part. Il m'écrivit alors qu'il donnerait ordre de me payer, mais je n'ai reçu aucune partie de l'argent qui m'était dû qu'un mois après, bien que le ministre eût en sa possession alors qu'il était à Saint-Jean, un compte indiquant exactement le montant qui m'était dû.

« Qu'il appert que subséquemment la date du 15 octobre 1907 a été insérée par erreur dans la dite déclaration solennelle, et que la dite date devrait être le 15 octobre 1905, et que la dite déclaration originale a depuis été modifiée en conséquence et de nouveau attestée solennellement. Que le dit George McAvity n'avait aucun intérêt financier dans le dit contrat de dragage sauf ce qui lui revenait pour son influence politique, et la seule raison du paiement des deniers reçus par le dit McAvity à même les argents payés par le gouvernement en vertu du dit contrat de dragage, était l'influence politique du dit George McAvity mise en jeu en cette affaire.

« Que la dite déclaration solennelle a été lue publiquement par l'honorable J. Douglas Hazen, premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick, à une grande assemblée politique dans la cité de Saint-Jean, le soir du dit 12 octobre 1908, et que les allégations y contenues ainsi que la correction de la date ci-dessus mentionnée, ont été depuis publiées dans plusieurs journaux importants du Canada.

« Que cette Chambre est d'avis que, vu le caractère sérieux des matières relatées ci-dessus, les allégations contenues dans la dite déclaration solennelle et toutes les questions afférentes au dit contrat de dragage, devraient être référées à un comité de cette Chambre pour faire une enquête et un rapport à ce sujet afin que la vérité ou la fausseté des dites allégations puissent être démontrées, et que tous deniers publics irrégulièrement payés en rapport avec le dit contrat de dragage puissent être recouvrés et versés au trésor public.»

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 16 avril 1909.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Ames, Armstrong, Arthurs, Barr, Beattie, Blain, Blondin, Boyce, Bradbury, Broder, Burrell, Chisholm (Huron), Clare, Crosby, Crocket, Crothers, Currie (Simcoe), Daniel, Doherty, Edwards, Elson, Forget, Foster, Goodeve, Henderson, Herron, Hughes, Jameson, Kidd, Lancaster, Lennox, Lortie, Macdonald, McCall, McCarthy, Magrath, Meighen, Middlebro, Monk, Nantel, Northrup, Owen, Paquet, Perley, Porter, Price, Russell, Schaffner, Sexsmith, Sharpe (Ontario), Smyth, Sproule, Stanfield, Taylor (Leeds), Taylor (New-Westminster), Thoburn, Thornton, Wallace, Worthington, Wright—60.

CONTRE:

Messieurs

Aylesworth, Beauparlant, Béland, Bickerdike, Black, Brodeur, Brown, Bureau, Calvert, Carrier, Carvell, Champagne, Chew, Chisholm (Antigonish), Chisholm (Inverness), Clark (Red Deer), Congdon, Ecrément, Fielding, Fisher, Fortier, Fowke, Gauvreau, Geoffrion, Girard, Gladu, Graham, Harris, Hodgins, Hunt, Knowles, Kyte, Lanctot (Laprairie-Napierville), Lanctot (Richelieu), Lapointe, McColl, McCraney, McGiverin, McIntyre (Perth), McIntyre (Strathcona), McKenzie, McLean (Sunbury), McMillan, Major, Marcile (Bagot), Martin (Montréal, Ste-Marie), Martin (Wellington), Mayrand, Michaud, Miller, Molloy, Murphy, Proulx, Rankin, Rivet, Robb, Ross, Roy (Dorchester), Roy (Montmagny), Savoie, Schell, Sealey, Séguin, Sifton, Sinclair, Smith (Middlesex), Smith (Nanaïmo), Smith (Stormont), Sutherland, Talbot, Templeman,

Conmee,
Currie (Prince-Edouard),
Delisle,
Demers,
Devlin,
Dubeau.
Dugas,
Laurier (sir Wilfrid),
Lavergne,
LeBlanc,
Lovell,
Low,
MacNutt,
McCoig,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Papineau,
Pardee,
Parent,
Paterson,
Pickup,
Tolmie,
Turcotte (Nicolet),
Turcotte (comté de Québec),
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Wilson (Laval)—100.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre:—

Bill F (No 142) intitulé: « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut du Canada »;

Bill KK (No 143) intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson »;

Bill (No 144) intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes »; et

Bill MM (No 145) intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore ».

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les trois bills suivants, savoir:—

Bill KK (No 143) intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson »;

Bill (No 144) intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes »; et

Bill MM (No 145) intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore », avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinq minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 16 avril 1909.

PRIÈRES.

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 82) concernant la *Monarch Fire Insurance Company.*

Bill (No 95) constituant en corporation les *Royal Guardians.*

Bill H (No 118) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank* ».

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit de vingt et un à sept membres.

M. Ethier, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill U (No 115) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall ».

Bill V (No 116) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman ».

Bill (No 77) concernant un brevet de la *Sub-Marine Company.*

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 93) concernant des brevets de l'*Ammonal Explosives (1908), Limited*, et il a décidé de rapporter que le préambule du dit bill n'est pas prouvé parce que, de l'avis de votre comité, il n'est pas dans l'intérêt public que le dit bill soit passé. Votre comité recommande que les honoraires en rapport avec ce dernier bill soient remboursés moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 avril 1909,—Copie de toute correspondance, rapports, papiers et communications dans le bureau des terres fédérales à Prince-Albert et dans le département de l'Intérieur, à Ottawa, concernant la demande de lettres patentes pour le ¼ N.-E., section 10, township 47, rang 1, à l'ouest du 3me méridien, faite par A. A. Strachan, et aussi concernant l'accomplissement des prescriptions relatives aux homesteads par le dit Strachan. (*Document de la session, No 106c.*)

Sur motion de M. Reid (Grenville), secondé par M. Daniel,

Ordonné, que le bill GG (No 135) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et envoyé au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Ethier, secondé par M. Ecrement,

Ordonné, que les honoraires payés sur le bill (No 93) concernant des brevets de l'*Ammonal Explosives (1908), Limited,* soient remboursés, moins les frais d'impression

et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Tolmie,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le septième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Sifton, secondé par M. Tolmie,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité des Forêts, Voies fluviales et Forces hydrauliques.

Sur motion de M. Wallace, secondé par M. Lalor,

Ordonné, que le bill MM (No 145) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Harris, secondé par M. Fowke,

Ordonné, que le bill KK (No 143) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Tolmie,

Ordonné, que le bill S (No 140) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Malloy, secondé par M. Fowke,

Ordonné, que le bill DD (No 141) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Wallace, secondé par M. Sharpe (Lisgar),

Ordonné, que le bill LL (No 144) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Tolmie,

Ordonné, que le bill F (No 142) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut du Canada », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 31) intitulé: « Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables », lequel est lu comme suit:—

Page 2, ligne 8.—Après « commettant », ajouter ce qui suit comme paragraphe (*d*) :—

« (*d*) Quiconque, sous l'autorité de la présente loi, est partie à tout acte criminel ou en est sciemment complice, est coupable de cet acte criminel et passible, sur conviction, de la peine ci-dessus établie par le présent article ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 89) modifiant la Loi des havres, quais et brise-lames de l'Etat.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 90) portant la création d'un département des Affaires extérieures.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant des subventions aux paquebots océaniques.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à faire un contrat, ou des contrats, pour une période n'excédant pas dix ans, avec soit une personne, soit une compagnie, pour l'établissement d'un service de paquebots entre un port, ou des ports, en Canada, et un port, ou des ports, en France, à telles conditions que le Gouverneur en conseil jugera convenables, et d'accorder, pour tel service, une subvention n'excédant pas deux cent mille dollars par année, basée sur un service minimum de quinze voyages doubles chaque année, plus une subvention n'excédant pas cent mille dollars, et de même en proportion pour un service plus fréquent.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre (Perth) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à faire un contrat, ou des contrats, pour une période n'excédant pas dix ans, avec soit une personne,

soit une compagnie, pour l'établissement d'un service de paquebots entre un port, ou des ports, en Canada, et un port, ou des ports, en France, à telles conditions que le Gouverneur en conseil jugera convenables, et d'accorder, pour tel service, une subvention n'excédant pas deux cent mille dollars par année, basée sur un service minimum de quinze voyages doubles chaque année, plus une subvention n'excédant pas cent mille dollars, et de même en proportion pour un service plus fréquent.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Brodeur ait la permission de présenter un bill (No 146) modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 59) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company* », lequel est lu comme suit:—

Page 4, ligne 28.—Après « télégraphes » insérer « sauf les articles qui sont incompatibles avec les dispositions de la présente loi ou de la Loi des chemins de fer ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 27) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 3, ligne 41.—Après « navires » ajouter ce qui suit au paragraphe (*d*) « et la compagnie, en ce qui regarde l'assurance des chaudières à vapeur, peut inspecter les chaudières, tuyaux, machines, moteurs et machinerie, et en faire les certificats d'inspection; ces certificats lient seulement les parties au contrat et ne peuvent servir comme une notification publique d'inspection, et nul tel certificat ne libère le propriétaire d'aucune obligation imposée par une loi d'inspection, soit au Canada ou de quelque province du Canada.»

Page 3.—Retrancher l'article 11.

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill P (No 133) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et est renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill I (No 138) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et est renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill EE (No 129) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill L (No 132) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill CC (No 134) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la la *Canadian Medical Association* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill FF (No 130) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Frank Parsons ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill R (No 139) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de la *Ottawa Assurance Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et est renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 110) concernant les engrais agricoles.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 90) portant la création d'un département des Relations extérieures, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 19 avril 1909.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Sinclair,—la pétition de W. G. Matthew et autres, de Canso, et autres lieux de la province de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Turriff,—la pétition de A. C. Moynes et autres, contribuables, dans la Puissance du Canada.

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill R (No 139) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company* et à l'effet d'en changer le nom en celui de la *Ottawa Assurance Company,* et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 mars 1909,—Copie de toute correspondance, pétitions et rapports adressés au gouvernement ou au département des Postes, et de toute correspondance et ordres en découlant relatifs au changement du nom du bureau de poste de « Weymouth » en celui de « Weymouth-Nord » et au changement du nom du bureau de poste de « Weymouth-Bridge » en celui de « Weymouth ». *(Document de la session, No 128b.)*

Sur motion de M. Schell, secondé par M. Clarke,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le quatrième rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 8 mars 1909,—Etat faisant connaître quelles dépenses ont été encourues à titre de (*a*) commissions de banque, (*b*) agence financière, (*c*) courtage, et (*d*) anonces, par le gouvernement en rapport avec chacun des emprunts suivants, et à qui ces différentes sommes ont été payées, savoir:—

	£	s.	d.
1874—Emprunt prolongé jusqu'en 1911, 4 pour 100.	1,753,830	4	10
1875-8—Emprunt garanti pour travaux publics, 4 pour 100.	3,200,000	0	0
1884—Emprunt, 3½ pour 100.	5,000,000	0	0
1885—Emprunt canadien, réduit, 4 pour 100. . . .	6,443,136	2	9
1885—Emprunt, 4 pour 100.	4,000,000	0	0
1888—emprunt C.C.P., garanti des terres, 3½ pour 100.	3,093,700	0	0
1908-12—Emprunt, 4 pour 100.	1,379,600	0	0
1908—Emission de février, 3½ pour 100.	3,000,000	0	0
1908—Emprunt, 3¾ pour 100.	5,000,000	0	0
1908—Emission d'octobre, 3½ pour 100.	5,000,000	0	0
1909—Emprunt, 3¾ pour 100.	6,000,000	0	0

Payable en Canada—	
1883—Emprunt réduit, porté à 3½ pour 100..	$1,425,800 00
Fonds fédéral—	
A, réduit en 1897, 3½ pour 100..	58,899 00
B, réduit en 1897, 3½ pour 100..	325,900 00
C, réduit en 1897, 3½ pour 100..	49,066 34
E, prolongé de 10 ans, à compter du 1er juillet 1906, 3⅜ pour 100..	2,500,000 00
Fonds fédéral, émission de 1891, 3½ pour 100..	404,200 00

3. $5,000,000, un mois, banque de Montréal, Ottawa, 2 mars 1909; 4 pour 100. (*Document de la session, No 105e.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 janvier 1909.—Etat indiquant en détail les obligations casuelles ou nominales du gouvernement du Canada au 1er janvier 1909,—c'est-à-dire, relevé de tous montants qui pourraient être exigibles, tel que subventions de chemins de fer à échoir, emprunts garantis par le gouvernement, déficits dont le paiement pourrait être demandé, etc. (*Document de la session, No 105g.*)

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 8 février 1909.—Copie de tous les décrets du conseil, correspondance et documents, y compris les prospectus, en rapport avec les emprunts négociés par le ministre des Finances du 1er janvier 1907 jusqu'à ce jour. (*Document de la session, No 105f.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 février 1909.—Etat faisant connaître le nombre total de milles de chemins de fer dont la construction a été autorisée en vertu de chartes accordées par le Parlement fédéral, durant la période écoulée de 1888 à 1908, inclusivement, non compris les Compagnies du Grand-Tronc, du Canadien du Pacifique, du *Canadian-Northern* et du Grand-Tronc-Pacifique.

Abstraction faite des compagnies ci-dessus nommées, le nombre de milles effectivement construits en vertu des dites chartes.

Le nombre de compagnies ainsi incorporées.

Combien d'entre elles ont réellement construit une partie quelconque des lignes ainsi autorisées.

Le nombre de ces chartes tombées en déchéance.

Le nombre de ces compagnies à qui on a accordé un prolongement de délai de construction.

Le nombre de celles à qui on a accordé deux prolongements de cette sorte; et

Le nombre de celles qui ont obtenu trois prolongements de cette nature, ou plus. (*Document de la session, No 141.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1909,—Liste des chartes de chemins de fer accordées depuis le 1er janvier 1900 autres que celles du Grand-Tronc, du Grand-Tronc-Pacifique, du *Canadian-Northern* et du Canadien du Pacifique, et indiquant celles dont les pouvoirs sont périmés, la longueur de chacune des lignes et embranchements projetés, les dates des chartes et des renouvellements, s'il en est, la longueur totale en milles construite et le capital autorisé, souscrit et payé. (*Document de la session, No 141a.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que, conformément à l'ordre de cette Chambre, en date du 1er mars dernier, le greffier de la Chambre a déposé sur la Table,—Etat indiquant à quel travail le Bureau de traduction des Communes est tenu; le nombre des traducteurs permanents employés dans cette branche; la totalité des salaires payés à ces traducteurs; les documents, rapports et autres pièces qui ont été traduits dans ce bureau, dans les derniers douze mois,—cet état ne devant pas comprendre les pages

déjà traduites l'année précédente et répétées pour les besoins du rapport, ni non plus les tableaux déjà faits et traduits et répétés de même pour compléter ces rapports et documents qui ont été traduits en dernier lieu; la totalité des pages traduites par les traducteurs permanents; le nombre de personnes en dehors de ce bureau de traduction auxquelles on a également donné du travail de traduction; le coût de ce travail extérieur, et le nombre de pages traduites de ce chef; si la traduction des livres bleus et autres pièces, moins le *Hansard,* est faite dans certains départements, autres que le bureau de traduction des Communes, et quels sont ces départements. (*Document de la session, No 142.*)

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 147) modifiant la Loi des installations frigorifiques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Clarke (Essex), secondé par M. Martin (Wellington),

Ordonné, que l'ordre pour la suite des délibérations en comité général sur le bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, soit rescindé, et que le dit bill soit référé au comité des Ordres Permanents pour enquête et rapport à cette Chambre sur la nature de l'avis donné au public et aux détenteurs de polices au sujet du dit bill.

La Chambre, en conformité de l'ordre, délibère de nouveau en comité général sur le bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Pardee propose, secondé par M. Lanctôt (Richelieu),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés en vertu de la règle 108.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, délibère en comité général sur les bills suivants:—

Bill D (No 114) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* »;

Bill (No 82) concernant la *Monarch Fire Insurance Company;*

Bill (No 95) constituant en corporation les *Royal Guardians;*

Bill H (No 118) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank* »;

Bill U (No 115) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall »;

Bill V (No 116) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman »; et

Bill (No 77) concernant un brevet de la *Submarine Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné les bills suivants:—

Bill D (No 114) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* »;

Bill (No 82) concernant la *Monarch Fire Insurance Company;*
Bill (No 95) constituant en corporation les *Royal Guardians;*
Bill U (No 115) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall; et
Bill V (No 116) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman », et qu'il lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.
Aussi, que le comité a examiné les bills suivants:—
Bill H (No 118) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank* »; et
Bill (No 77) Loi concernant un brevet de la *Submarine Company,* et qu'il leur a fait des amendements.

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Miller,
Ordonné, que le bill D (No 114) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* », soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Reid, secondé par M. Edwards,
Ordonné, que le bill (No 82) concernant la *Monarch Fire Insurance Company,* soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Miller,
Ordonné, que le bill (No 95) constituant en corporation les *Royal Guardians,* soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Miller,
Ordonné, que le bill U (No 115) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall », soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Miller,
Ordonné, que le bill V (No 116) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman », soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre adopte leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Miller,
Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat, auquel a été

référé le bill U (No 115) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall ».

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Miller,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat, auquel a été référé le bill V (No 116) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman ».

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill H (No 118) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank* », tel qu'amendé par le comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 10.—Immédiatement à la suite du mot « *Bank* » insérez les mots: « mais ce changement de nom n'amoindrit ni ne modifie en rien les droits ou obligations de la Compagnie, ni ne leur porte atteinte ni n'a d'effet sur ces droits ou obligations non plus que sur aucune instance ou procédure maintenant pendante intentée par la compagnie ou contre elle, si sur aucun jugement existant en sa faveur ou contre elle, laquelle instance ou procédure peut, nonobstant ce changement de nom, être poursuivie, continuée ou menée à fin, et lequel jugement peut être exécuté, tout comme si la présente loi n'eût pas été rendu ».

Au titre.—Retrancher les mots qui se trouvent entre les mots « *Canadian* » et « *Bank* ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: « Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian Bank* ».

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération du bill (No 77) concernant un brevet de la *Submarine Company,* tel qu'amendé par le comité général ce jour.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Miller,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référé le bill U (No 115) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall ».

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Nesbitt,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référé le bill V (No 116) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman ».

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 62) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company* », lequel est lu comme suit:—

Page 3, ligne 11.—Après « télégraphes » insérer « sauf les articles qui sont incompatibles avec les dispositions de la présente loi ou de la Loi des chemins de fer ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 30) intitulé: « Loi concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific* », lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 14.—Retrancher « dites choses » et insérer « choses mentionnées au dit contrat ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 69) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 23.—Ajouter ce qui suit comme paragraphe 2:—

« 2. Le dit pont est par la présente loi déclaré être un ouvrage à l'avantage général du Canada.»

Page 2, ligne 39.—Après « approbation » ajouter « du Gouverneur en conseil et ».

Page 3, ligne 9.—Après « être » insérer « soumis à l'approbation du Gouverneur en conseil, qui peut reviser ces péages en tout temps et doivent être ».

Page 3, ligne 15.—Retrancher « doit » et substituer « peut ».

Page 3, ligne 22.—Retrancher tous les mots après « stipulées » jusqu'à la fin du paragraphe 3.

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 71) intitulé: « Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 25.—Retrancher « et » et insérer « ou ».

Page 1, ligne 27.—Retrancher « et » et insérer « ou ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill S (No 140) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill DD (No 141) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill MM (No 145) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill KK (No 143) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill LL (No 144) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill F (No 142) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut du Canada ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et dix minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 20 avril 1909.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Geoffrion,—la pétition de John Bourgeois, de Shawinigan-Falls, et autres d'autres lieux, dans la province de Québec.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le douzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill X (No 126) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* ».

Bill P (No 133) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company* ».

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 87) constituant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company.*

Bill Q (No 119) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* ».

Bill J (No 120) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* ».

Bill (No 122) constituant en corporation la *Cabano Railway Company.*

Votre comité a également pris en considération le Bill (No 2) Loi modifiant la Loi des billets de transport, et a décidé de recommander que le dit bill ne soit pas passé.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 19 avril 1909,—Règlements de la Commission du service civil touchant l'admission et l'avancement dans le service. (*Document de la session, No 143.*)

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 janvier 1909,—Etat indiquant toutes les salles d'armes construites depuis juillet 1896, ainsi que le site, le coût, la superficie, les fonctionnaires attachés à chacune, la dépense annuelle de chaque salle d'armes répartie sous les chapitres d'entretien, réparations, améliorations, extension et salaires, et le nombre de volontaires faisant actuellement usage des dites salles d'armes et dans quelle mesure, chaque année. (*Document de la session, No 144.*)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 mars 1909,—Copie de toute la correspondance, de tous les rapports, documents, décrets du conseil en la possession du gouvernement se rapportant à l'établissement d'une commission du service géodésique, et à l'inauguration d'un service d'explorations géodésiques du Canada. (*Document de la session, No 145.*)

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre délibère de nouveau en comité général sur le bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Perley propose, secondé par M. Monk,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 108.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, considère en comité général le bill R (No 139) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de la *Ottawa Assurance Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné, sur la question posée le 13 courant,—Que les amendements faits par le Sénat au bill (No 38) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company* », soient maintenant lus la seconde fois et adoptés.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Price, secondé par M. Perley,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé, et le dit bill référé au comité des Ordres Permanents pour rapport ultérieur sur le dit bill.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Perley, secondé par M. Burrill,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain, à heures p.m.

Mercredi, 21 avril 1909.

Deux heures p.m.

Prières.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Geoffrion,—la pétition de Henry John Hague et autres, de la cité de Montréal, Québec.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue:—

De W. G. Matthew et autres, de Canso et d'autres endroits de la province de la Nouvelle-Ecosse; demandant que l'on ouvre des négociations entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis, en vue d'en arriver à une convention internationale prohibant la pêche à la ligne traînante en bateaux à vapeur dans les eaux de l'Amérique du Nord.

La pétition de A. C. Moynes et autres, de la province de la Saskatchewan,—demandant assistance et influence en vue de faire terminer le prolongement de l'embranchement de Broomhill vers l'ouest,—étant lue;

M. l'Orateur décide que l'octroi de la demande contenue dans cette pétition impliquerait la dépense de deniers publics, et qu'elle ne peut être accordée.

M. Ethier, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill (No 121) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout ».

Bill EE (No 129) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller ».

Bill FF (No 130) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Frank Parsons ».

Bill CC (No 134) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association* ».

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 92) concernant certains brevets de la *Hart-Otis Car Company, Limited,* et a décidé de rapporter le préambule non prouvé, attendu que, de l'avis de votre comité, il n'est pas dans l'intérêt public que le bill soit adopté.

Le comité recommande aussi que les honoraires et frais payés au sujet du bill en dernier lieu mentionné soient remboursés moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Ethier, secondé par M. Geoffrion,

Ordonné, que les honoraires et frais payés pour le bill (No 92) concernant certains brevets de la *Hart-Otis Car Company, Limited,* soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Bills Privés.

Ordonné, que M. Aylesworth ait la permission de présenter un bill (No 148) modifiant le Code criminel.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Aylesworth ait la permission de présenter un bill (No 149) modifiant la Loi d'extradition.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la question posée mardi dernier.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Clarke (Red-Deer), secondé par M. White,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain, à trois heures p.m.

Jeudi, 22 avril 1909.

PRIÈRES.

La pétition de John Bourgeois, junior, des Chutes de Shawinigan, et autres d'autres endroits, dans la province de Québec,—pour une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est,—étant lue;

M. l'Orateur décide,—Que le délai pour la réception des pétitions en obtention de bills privés étant expiré, la pétition ne peut être reçue.

M. Ethier, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill K (No 123) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* ».

Bill KK (No 143) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson ».

Bill LL (No 144) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes ».

Bill MM (No 145) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore ».

Votre comité a aussi pris en considération le bill L (No 132) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray », et a décidé de le rapporter avec un amendement.

M. Conmee, du comité des Mines et Minéraux, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit diminué de dix à sept membres.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1909,—Copie de toute correspondance concernant les améliorations opérées dans la rivière Assiniboine, près de Portage-la-Prairie, en septembre et octobre 1908, et de tous papiers, pièces justificatives, ordres, résolutions, chèques retournés, etc., se rapportant en quelque manière aux dits travaux et à leur exécution. (*Document de la session, No 146.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 janvier 1909,—Etat faisant connaître les diverses publications statistiques et renseignements spéciaux fournis par les divers départements du gouvernement, le nombre de pages de chacun, le nombre et le coût de chacune pour l'année 1908, le nombre de personnes employées à leur préparation et le salaire de chaque personne ainsi employée; le nombre d'employés spéciaux chargés de travaux de gravures et de vignettes qui ornent ces publications et leurs salaires et dépenses y compris le travail et les appareils; la maison ou compagnie d'imprimerie qui ont imprimé ces publications et le montant payé dans chaque cas pour l'impression et la reliure. L'état ci-dessus ne devant pas inclure les rapports réguliers des départements, mais devant être fait de manière à indiquer le nom de chaque publication statistique ou spéciale, le nombre de chaque publication imprimée et le nombre de pages de chacune, ainsi que le nombre de fonctionnaire employés à la préparation de la publication, le coût total de chacune et le coût total de toutes ces publications pour l'année 1908. (*Document de la session, No 147.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 mars 1909,—Copie de toutes lettres, correspondance, état et écrits entre la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique ou ses ingénieurs ou agents et les commissaires du Transcontinental ou leurs ingénieurs ou agents, et entre les commissaires et leurs ingénieurs ou agents et les entrepreneurs ou sous-entrepreneurs dans les districts B et F ci-après mentionnés, quant à la classification ou la prétendue classification excessive dans les districts B et F de la division est du Transcontinental, et copie de tous estimés, états, certificats, mémoires, relevés ou écrits indiquant la classification ou la classification excessive des coupes et travaux dans les dits districts B et F. (*Document de la session, No 46f.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 janvier 1909,—Etat donnant les noms de toutes les personnes nommées à une charge ou un emploi par la Commission du chemin de fer Transcontinental depuis sa création, et indiquant de quel comté ou cité venait chacune des dites personnes, la charge ou emploi de chacune d'elles, la date de la nomination, le salaire et les allocations attachées à l'emploi, l'endroit ou le district où chaque employé remplit ses fonctions et le montant total payé chaque année pour les dits services jusqu'à la fin de décembre 1908. (*Document de la session, No 46g.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 mars 1909,—Etat faisant connaître les noms des employés de l'Intercolonial destitués ou suspendus au cours de l'année 1908, l'emploi de chacun, la date de la destitution ou de la suspension, et le motif spécial allégué dans chaque cas. Aussi, les noms de ceux d'entre eux qui ont été réinstallés jusqu'à la date du 28 février 1909 et la date de leur réinstallation. (*Document de la session, No 67d.*)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 avril 1909,—Copie de toute correspondance échangée entre le département de la Marine et des Pêcheries et toute personne ou toutes personnes au sujet de la résiliation du certificat de Thomas Beldington, ou l'enlèvement de son nom de la liste des pilotes licenciés pour le port de Victoria, C.-B. (*Document de la session, No 148.*)

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Clarke (Essex),

Ordonné, que le sous-comité du comité des Comptes Publics sur les finances du Canada soit autorisé à siéger durant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Conmee, secondé par M. Gordon (Kent),

Résolu, que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité des Mines et Minéraux, présenté ce jour.

Ordonné, que M. Conmee ait la permission de présenter un bill (No 150) modifiant la Loi de la protection des eaux navigables.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Aylesworth ait la permission de présenter un bill (No 151) modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée mardi dernier.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 23 avril 1909.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Turcotte (Québec),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill H (No 118) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank* », sans amendement.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Vendredi, 23 avril 1909.

Prières.

La pétition de Henry John Hague et autres, de la cité de Montréal, Québec; pour une charte sous le nom de *Commerce Insurance Company,*—étant lue;

M. l'Orateur décide: Qu'elle ne peut être reçue vu que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés est expiré.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le dix-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a soigneusement examiné la pétition suivante pour un bill privé, et il constate que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies:—

De John L. Weller et autres; pour une charte sous le nom de *Fundy Tidal Power Company.*

Et conformément à la règle 95, paragraphe 3, votre examinateur a soigneusement examiné le bill privé suivant du Sénat, et il constate que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies, savoir:—

Bill GG (No 135) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins ».

Sur motion de M. Reid (Grenville), secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill GG (No 135) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins », soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Brodeur ait la permission de présenter un bill (No 152) modifiant la Loi de la protection des eaux navigables.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Graham ait la permission de présenter un bill (No 153) concernant le chemin de fer National Transcontinental.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Brodeur ait la permission de présenter un bill (No 154) concernant les Commissaires du havre de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Sharpe (Ontario) ait la permission de présenter un bill (No 155) modifiant la Loi des banques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée mardi dernier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et le débat continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

Le bill (No 77) concernant un brevet de la *Submarine Company* est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Miller propose, secondé par M. Reid (Ristigouche),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 108.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, délibère en comité général sur les bills suivants:—

Bill X (No 126) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* »;

Bill P (No 133) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company* »;

Bill (No 87) constiuant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company;*

Bill Q (No 119) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* »;

Bill J (No 120) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company.*

Bill (No 122) constituant en corporation la *Cabano Railway Company;*

Bill W (No 121) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout »;

Bill EE (No 129) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller »;

Bill FF (No 130) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Frank Parsons »;

Bill CC (No 134) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Asociation* »;

Bill K (No 123) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* »;

Bill KK (No 143) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Paterson »;

Bill L (No 144) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes »;

Bill MM (No 145) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore »; et

Bill L (No 132) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné les bills suivants:—

Bill (No 122) constituant en corporation la *Cabano Railway Company;*

Bill W (No 121) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout »;

Bill EE (No 129) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller »;

Bill FF (No 130) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Frank Parsons »;

Bill X (No 126) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* »;

Bill P (No 133) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company* »;

Bill (No 87) constiuant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company;*

Bill K (No 123) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* »;

Bill KK (No 143) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Paterson »;

Bill L (No 144) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes »;

Bill MM (No 145) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore »; et

Bill L (No 132) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray », et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, il a examiné les bills suivants:—

Bill Q (No 119) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* »; et

Bill J (No 120) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* », et lui a enjoint d'en faire rapport séparément avec des amendements.

Et aussi, il a examiné le bill CC (No 134) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association* », et fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre procède à la prise en considération du bill Q (No 119) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* », tel qu'amendé en comité ce jour.

La Chambre procère, en conséquence, à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 6.—Retrancher tous les mots qui suivent le chiffre « 1 » et y substituer les mots suivants, savoir:—

« La *Quinze and Blanche River Railway Company* doit, dans les deux ans à compter de la présente loi, dépenser une somme (y compris les emplois d'argent déjà effectués) équivalant à quinze pour cent de son capital social dans l'entreprise autorisée par le chapitre 123 des lois de 1907, et elle peut construire et achever, en tout temps dans les cinq ans à compter de la même date, le chemin de fer autorisé par le dit chapitre 123; et si cet emploi d'argent n'a pas été effectué avant l'expiration de la dite période de deux ans et si le dit chemin de fer n'a pas été achevé et mis en service dans la dite période de cinq ans, les pouvoirs relatifs à la construction de ce chemin de fer conférés à la dite compagnie par la dite loi et par la présente loi prendront fin et deviendront nuls et de nul effet pour ce qui du dit chemin de fer restera alors inachevé.»

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bille passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cete Chambre a adopté leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération du bill J (No 120) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* », tel qu'amendé en comité ce jour.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 7.—Retrancher tous les mots depuis le chiffre « 1 » jusqu'au mot « les » à la vingt-deuxième ligne, et y substituer les mots suivants, savoir: « La *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* peut construire et achever dans les cinq ans à compter de la présente loi les lignes de chemin de fer que la dite compagnie a ci-devant été autorisée à construire; et si les dites lignes de chemin de fer n'ont pas été achevées et mises en service dans le cours de la dite période de cinq ans ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bille passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cete Chambre a adopté leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill K (No 126) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill P (No 133) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill (No 87) constituant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Reid (Ristigouche), secondé par M. McAllister,

Ordonné, que le bill (No 122) constituant en corporation la *Cabano Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Schell, secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill W (No 121) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Schell,

Ordonné, que le bill EE (No 129) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Schell,

Ordonné, que le bill FF (No 130) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Frank Parsons », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Schell,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat, auquel ont été référés les bills suivants:—

Bill W (No 121) intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout »;

Bill EE (No 129) intitulé: « Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller »; et

Bill FF (No 130) intitulé: « Loi pour faire droit à Frank Parsons ».

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. McLean (Huron), secondé par M. Proulx,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 26 avril 1909.

Prières.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Sinclair,—la pétition de Henry O'Leary et autres, de West-Quoddy et autres lieux dans la Nouvelle-Ecosse.

M. McLean (Huron), du comité spécial auquel a été référé le bill (No 108) concernant l'utilisation de la lumière du jour, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a étudié avec soin le dit bill et a préparé certains amendements qu'il soumet à la considération de la Chambre.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 mars 1909,—Etat faisant connaître (1) les diverses quantités d'ouvrages de chaque description ou classe terminés par les différents entrepreneurs, et certifiés exacts par les ingénieurs, et payés jusqu'au 31 décembre 1908, sur les différentes sections de la division de l'Est du chemin de fer National Transcontinental; (2) là où les sections n'ont pas été terminées, les différents états estimatifs des quantités des diverses classes d'ouvrages qui restent à exécuter, ainsi que le coût estimatif du parachèvement de ces travaux, calculé d'après les prix des entrepreneurs inscrits sur chaque soumission. (*Document de la session, No 46i.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 mars 1909,—Copie de toutes les soumissions reçues pour la construction des sections suivantes de la division de l'Est du chemin de fer National Transcontinental, ainsi que les différentes listes des quantités estimatives préparées par les ingénieurs, et d'après lesquelles les contrats ont été adjugés, les sections ci-mentionnées étant celles dont il est fait mention dans la réponse du ministre des Chemins de fer et Canaux, donnée à la Chambre le 13 avril 1908, et qui est comme suit:—

RELEVÉ N° 1—COMMISSAIRES—DIVISION DE L'EST.

Parcours, à partir de Moncton. De	Parcours, à partir de Moncton. A	Description.	Nombre de milles.	L'estimation avec laquelle chacune de ses entreprises a été adjugée.	Date du Contrat.	Date du Achèvement.
				$ c.		
0·00	50·00	Moncton jusqu'à près de Chipman	50·00	989,895 90	14 mars '07	1 sept. '08
50·00	58·55	Près de Chipman, vers l'est, 8·55 milles. .	9·55	289,190 62	23 août '07	1 août '08
58·55	97·60	Près de Chipman, vers l'ouest jusqu'au croisement de l'Intercolonial.	39·05	767,434 65	28 mars '08	1 sept. '10
97·60	164·00	Croisement de l'Intercolonial jusqu'au poteau miliaire 164	66·40	1,898,124 21	28 " '08	" '10
164·00	195·80	Poteau miliaire 164 jusqu'aux Grandes Chutes	31·80	1,646,253 65	28 " '08	" '10
195·80	256·68	Grandes Chutes à la limite du Nouveau-Brunswick.	60·88	1,385,941 09	9 " 07	" '08
256·68	309·74	Limite du Nouveau-Brunswick jusqu'à 150 miles à l'est du pont de Québec. . . .	53·06	2,377,409 00	28 " '08	" 10
309·74	459·74	{ Du pont de Québec vers l'est, 150 miles	148·89	} 5,011,316 50	9 " '07	" '09
		{ Tronçon du pont de Québec (non-compris dans l'estimation).	1·11	}		
459·74	509·74	Pont de Québec vers l'ouest, 50 milles . . .	50·00	1,489,537 92	15 mai '06	" '07
509·74	609·74	50 milles à l'ouest du pont de Québec jusqu'à 150 milles à l'ouest.	100·00	3,807,719 54	15 " '06	" '07
609·74	654·74	150 milles à l'ouest du pont de Québec jusqu'à près de Waymontachêne.	45·00	} 1,691,073 41	14 mars '07	" '08
654·74	656·07	Devant être compris dans cette entreprise.	1·33	}		
656·07	877·75	Près de Waymontachêne jusqu'à près de la rivière Harricanaw.	221·68	Pas adjugée.		
877·75	1,027·75	Près de la rivière Harricanaw jusqu'à près du raccordem. du ch. de fer T. et N.O. .	150·00	3,986,901 42	14 " '07	" '09
1,027·75	1,127·75	Du raccordement du chemin de fer T. et N.O. jusqu'à 100 milles à l'ouest. . . .	100·00	3,936,566 00	20 " '08	" '10
1,127·75	1,171·85	De 100 milles à l'ouest du raccordement du chemin de fer T. et N.O. jusqu'à l'extrémité ouest du district "D"	44·10	Pas adjugée.		
1,171·85	1,334·35	De l'extremité du district "D" vers l'ouest	162·50	"		
1,334·35	1,409·35	De 19½ milles à l'ouest de la riuière à la Vase, vers l'est.	75 00	2,101,499 88	28 " '08	" '10
1,409·35	1,429·76	De 19½ milles à l'ouest de la riv. à la Vase, à l'extrémité ouest du district "E".	20·41	Pas adjugée.		
1,429·76	1,557·80	De l'extrémité ouest du district "E" jusqu'au raccordement du lac Supérieur . .	128·04	"		
1,557·80	1,804·66	Du raccordement du lac Supérieur jusqu'à la rive ouest de la rivière Rouge. .	246·86	13,010,398 92	15 mai '06	" '07

(*Document de la session, No 46h.*)

M. Graham met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de l'arrêté du conseil établissant un bureau administratif des chemins de fer du gouvernement,—le chemin de fer Intercolonial et le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard,—et nommant les membres du dit bureau. (*Document de la session, No 67e.*)

Ordonné, que M. Aylesworth ait la permission de présenter un bill (No 156) modifiant la Loi du Yukon.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre délibère de nouveau, en comité général, sur les bills suivants:—

Bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company;*

Bill CC (No 134) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Asociation* »;

Bill K (No 123) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* »;

Bill KK (No 143) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson »;

Bill LL (No 144) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes »;

Bill MM (No 145) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore ; et

Bill L (No 132) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill CC (No 134) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Asociation* »; aussi, le bill KK (No 143) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platte Patterson »; aussi, le bill LL (No 144) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes »; et aussi, le bill MM (No 145) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore », et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, il a examiné le bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan* Power Company; aussi le bill K (No 123) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* »; et aussi, le bill L (No 132) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès sur chacun d'eux et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Roche, secondé par M. Lennox,

Ordonné, que le bill CC (No 134) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Barr,

Ordonné, que le bill KK (No 143) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Barr,

Ordonné, que le bill MM (No 145) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill LL (No 144) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Nesbitt,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills suivants, savoir:—

Bill KK (No 143) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson »;

Bill LL (No 144) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes »; et

Bill MM (No 145) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore ».

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 94) intitulé: « Loi concernant la *Cedars Rapids Manufacturing and Power Company* », sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 40) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Great West Permanent Loan Company* », avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, savoir: Bill Z (No 158) intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg*; et le bill OO (No 159) intitulé: « Loi pour faire droit à John Dennison Smith », pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces, au Sénat, auquel a été soumis le bill OO (No 159) intitulé: « Loi pour faire droit à John Dennison Smith », avec prière qu'elle soit retourné au Sénat.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Wallace,

Ordonné, que le bill GG (No 135) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins », soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Paterson,—Que demain cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de faire du département du Travail un département distinct du service civil du Canada.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre la dite résolution en considération.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée mardi dernier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Mardi, 27 avril 1909.

Et le débat se continuant;
Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Conmee,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-trois minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mardi, 27 avril 1909.

PRIÈRES.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le treizième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill N (No 124) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western* ».

Bill O (No 125) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson ».

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatorzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité est d'avis qu'il est désirable que les droits additionnels mentionnés dans la règle 88 s'appliqueront aux bills privés qui prennent naissance au Sénat aussi pleinement qu'aux bills privés qui prennent naissance à la Chambre des Communes. Il recommande en conséquence que les paragraphes 4, 5 et 6 de la règle 88 soient refondus comme suit:—

« 4. Quand l'objet d'un bill est d'augmenter le capital social d'une compagnie existante, le droit additionnel est déterminé selon le tarif ci-dessus, mais n'est calculé que sur le montant de la majoration.»

« 5. Quand un bill est à l'effet d'augmenter ou tend à augmenter pour une compagnie sa faculté d'emprunter, sans qu'il y ait augmentation du capital social, le droit additionnel est de $300.»

« 6. Si, à quelque phase d'un bill, il est apporté quelque augmentation au chiffre du capital social projeté d'une compagnie, ou à celui de sa faculté d'emprunter, le bill ne passe pas à la phase subséquente tant que les droits découlant de ce changement n'ont pas été versés.»

Votre comité recommande aussi que le paragraphe 7 soit modifié en y ajoutant les mots suivants:—« et dans le cas où un bill accorde le pouvoir d'augmenter, à quelque date que ce soit, le montant du capital social projeté, le droit additionnel sera prélevé sur le chiffre maximum de telle augmentation projetée, telle qu'il en est fait mention dans le bill ».

Votre comité recommande aussi que les mots « au paragraphe 3 de », dans la ligne deuxième du paragraphe 8 de la règle 88, soient retranchés et remplacés par le mot « par ».

Votre comité recommande aussi que la règle 87 soit modifiée en insérant les mots « si elles sont présentées » après le mot « que » dans la troisième ligne.

Votre comité recommande de plus que les règles ci-dessus mentionnées, telles qu'amendées, entrent en vigueur à la prorogation de la présente session du Parlement.

M. McCraney, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatrière rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Conformément à l'ordre de la Chambre du 19 courant, votre comité a fait une enquête aux fins de savoir quel avis a été donné au public et aux porteurs de polices relativement au Bill (No 56) Loi concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, et il a constaté:—

1. Que l'avis suivant a été publié dans la *Gazette du Canada* les 9, 16, 23 et 30 janvier, et le 6 février 1909; dans le *News* de Toronto, les 22 et 29 janvier, et les 5,

12 et 19 février 1909; et dans le *Monetary Times* de Toronto, les 23 et 30 janvier, et les 6, 13 et 20 février 1909, savoir:—

« Avis est donné par les présentes qu'il sera fait une demande au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour une loi modifiant les actes concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, à l'effet de changer la date de l'assemblée annuelle et de faire les modifications nécessaires quant à l'avis des assemblées subséquentes, et de pourvoir à tous autres changements dans la date de la dite assemblée, de définir les dispositions relatives à la division des profits, d'étendre les pouvoirs de la compagnie quant à la possession de biens-fonds dans l'Ontario, et à d'autres fins.

ALEXANDER BRUCE,
Procureur de la compagnie,
Canada Life Building, Toronto, Ontario.

Daté à Toronto, ce 4 janvier A.D. 1909.»

2. Que l'avis supplémentaire suivant a été publié dans la *Gazette du Canada* et dans le *News* de Toronto respectivement, le 27 mars et les 3, 10, 17 et 24 avril 1909, savoir:—

« AVIS SUPPLÉMENTAIRE.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa présente session, pour une loi à l'effet de modifier les actes concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, en (1) changeant la date de l'assemblée annuelle, en apportant en conséquence les changements nécessaires dans les avis des assemblées subséquentes et en pourvoyant à tout autre changement dans la date de telle assemblée; (2) déclarant que, conformément à la pratique uniforme suivie par la compagnie, les profits auxquels ont droit les assurés en participation seront ceux que rapporteront les affaires de l'assurance sur la vie effectuées par la compagnie, non compris l'intérêt dérivé du capital social payé, et d'autres sommes au crédit des actionnaires provenant de l'intérêt ainsi dérivé, ou de la proportion des profits revenant aux actionnaires; (3) étendant les pouvoirs de la compagnie quant à la possession d'immeubles dans l'Ontario; (4) diminuant le chiffre nominal des actions du capital social de la compagnie de cent louis (cours canadien), ou quatre cents dollars, au chiffre de cent dollars chacune.

ALEX. BRUCE,
Procureur de la compagnie, Canada Life Building, Toronto.

Daté le 25 mars 1909.»

3. En sus des avis ci-dessus, qui ont été publiés en vertu des exigences de la règle 90, article 1, B2 et C2, votre comité constate que la circulaire suivante ainsi qu'une copie du bill tel qu'amendé par le comité des Banques et du Commerce ont été expédiées par la malle à chacun des assurés en participation de la compagnie, en Canada, à Terre-Neuve, dans la Grande-Bretagne et l'Irlande et les Etats-Unis, entre le 29 mars 1909 et le 6 avril 1909, en la manière stipulée dans la déclaration de Alexander Gillespie, annexée aux présentes, savoir:—

« CIRCULAIRE AUX ASSURÉS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE.

TORONTO, le 30 mars 1909.

AUX ASSURÉS EN PARTICIPATION.

Au nom du bureau des Directeurs, je vous envoie ci-inclus un exemplaire du bill maintenant devant le Parlement du Canada, à l'effet de modifier les actes concernant

la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie. Le seul article du bill au sujet duquel des explications supplémentaires ont été demandées est l'article 2, qui enlève tout doute au sujet de l'intention de l'acte de 1879 concernant la compagnie. Voici l'explication:—

A partir du commencement de l'existence de la compagnie, il y a soixante et deux ans, et jusqu'à 1879, les profits dérivés des polices en participation ont été répartis entre les assurés participants et les actionnaires dans les proportions de 75 pour 100 et 25 pour 100 respectivement, l'intérêt dérivé du fonds des actionnaires (c'est-à-dire le capital social payé et toute partie de leurs profits non affectée) étant d'abord porté au crédit de leur compte. Durant plusieurs années, antérieurement à 1879, les directeurs avaient, en fait, aussi inclus les profits dérivés des polices non en participation dans la division proportionnelle ci-dessus mentionnée, accordant ainsi aux assurés en participation 75 pour 100 des profits de cette partie des affaires, lesquels appartenaient strictement aux actionnaires. Durant toute cette période antérieure à 1879, comme il a été dit plus haut, l'intérêt net provenant du capital social payé avait été porté, chaque année, au crédit de ce capital. Telle était la situation avant 1879.

En 1879, les directeurs décidèrent de demander au Parlement de passer une loi en vertu de laquelle les profits divisibles, au lieu d'être répartis entre les assurés en participation et les actionnaires dans la proportion de 75 pour 100 et 25 pour 100 respectivement, comme ci-devant, seraient depuis lors répartis dans la proportion de 90 pour 100 et 10 pour 100 respectivement, et afin d'établir d'une manière incontestable que, à partir de cette époque, les profits divisibles provenant des polices non en participation seraient inclus légalement, et non par concession gratuite, comme ci-devant il fut statué que les profits provenant des affaires en bloc,—c'est-à-dire à la fois des polices en participation et des polices non en participation,—seraient inclus. L'intention n'a jamais été de traiter l'intérêt sur le capatal social payé, après 1879, d'une manière différente de la méthode suivie jusqu'alors.

Le certificat de M. A. G. Ramsay, ex-président et directeur gérant de la compagnie, annexé aux présentes, démontre clairement que, avant 1879, et durant les 20 années de son administration après 1879, l'intérêt dérivé du capital social payé a toujours été porté au crédit des actionnaires, avant que l'on procède à la répartition des profits dérivés des affaires d'assurance. La même pratique a été suivie jusqu'à ce jour, et l'on ne songe aucunement à y apporter de changement. Mais, récemment, comme il a été dit qu'une interprétation différente pourrait être donnée à la teneur de l'acte de 1879, le bill de la compagnie maintenant soumis au Parlement, article 2, n'a pour but que d'élucider ce point et de confirmer l'intention réelle de la compagnie et du Parlement, et ce qui a été depuis mis en pratique de bonne foi en conformité de cette intention. Le Parlement ayant édicté la loi, lui seul peut définir et confirmer cette intention. Durant une période de 30 ans, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de son surintendant des assurances, a, annuellement, examiné les livres et les comptes de la compagnie, et a ainsi donné son acquiescement à la méthode suivie par la compagnie en l'espèce durant tout ce laps de temps.

Durant la période de 1900 à 1903, les actionnaires, agissant de bonne foi, ont payé la balance du capital non alors rentrée, savoir: $875,000 en espèces, augmentant par là la force de la compagnie et la sécurité des assurés. Maintenant, comme les actionnaires ont toujours reçu, quant à leur capital, l'intérêt moyen provenant des placements de la compagnie, il est évident que, lorsque cet intérêt est mis de côté pour les actionnaires, les profits divisibles dans la proportion de 90 pour 100 et 10 pour 100 doivent être les mêmes, quelque soit le montant du capital social payé. Si, toutefois, il fallait accepter une interprétation différente, l'intérêt dérivé du capital serait inclus dans les profits divisibles, et les actionnaires ne recevraient qu'un dixième de l'intérêt produit par le capital. De fait, ils paieraient aux assurés neuf dixièmes de l'intérêt provenant des $875,000 ainsi versés par eux.

L'on peut ajouter que le principe en vertu duquel l'intérêt provenant du capital social payé doit être porté au crédit de ce capital avant de faire la répartition des profits provenant de la partie de l'assurance proprement dite (principe qui a été suivi jusqu'ici en général par les compagnies anglaises et canadiennes) forme partie de la nouvelle loi générale des assurances récemment présentée au Parlement, et qui sera applicable, à l'avenir, à toutes les compagnies canadiennes à fonds social.

Je suis bien sincèrement,

JOHN HASKIN,

Vice-président.»

« CERTIFICAT DE M. A. G. RAMSAY.

A tous les intéressés:

Je, Alexander Gillespie Ramsay, de la cité de Toronto, déclare et certifie:—

1. Je suis venu à Hamilton, Canada, en l'année 1859, en qualité de gérant de la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, et je suis entré en fonctions comme tel et j'ai continué d'occuper cette charge jusqu'en l'année 1874, alors que j'ai été élu directeur de la compagnie et nommé directeur général, et j'ai continué d'occuper cette charge jusqu'en décembre 1899, alors que j'ai démissionné comme directeur et dès lors j'ai cessé d'être président.

J'ai été ainsi en relation continue avec la compagnie depuis août 1859 jusqu'en décembre 1899, dans ces charges.

2. Quand je suis entré en fonctions en qualité de gérant, j'ai trouvé que le capital social payé de la compagnie était d'environ $100,000, qui a été porté vers 1865 à $125,000, et j'ai aussi constaté que le bureau des directeurs, en préparant leurs relevés pour les actionnaires et les assurés et en traitant de la question des profits (ainsi appelés), avaient, par le passé, uniformément calculé l'intérêt sur le capital social payé au taux moyen d'intérêt obtenu par la compagnie sur ses placements au cours de l'année précédente, et l'avaient porté au crédit du compte des actionnaires, et après avoir déduit et crédité ainsi cette somme, avaient réuni les profits réalisés sur les polices tant des participants que des non participants en un seul montant et porté au crédit du compte des actionnaires vingt-cinq pour cent de ce montant et au crédit du compte des assurés d'après le système de participation les soixante et quinze pour cent restants, donnant ainsi aux assurés d'après le système de participation une part dans les profits des transactions entières de la compagnie et portant à leur crédit les profits d'une classe de profits auxquels ils n'avaient pas droit.

Le même mode de porter d'abord au crédit du compte des actionnaires l'intérêt sur le capital au taux moyen obtenu sur les placements de la compagnie a été poursuivi pendant toute la durée de mes fonctions, et le montant des profits divisibles était établi après avoir crédité et mis à part le dit intérêt, et comprenait les profits des polices participantes et non participantes. Le compte des actionnaires à partir de 1875 était débité d'un montant proportionnel des dépenses afférentes aux placements de la compagnie.

4. En l'année 1879, on a jugé opportun de faire amender la charte de la compagnie; et comme la division des profits pendant plus de trente ans n'avait pas été faite strictement en conformité de la dite charte, il fut décidé de demander d'établir clairement à l'avenir que les directeurs pourraient faire la répartition et la division des profits provenant des transactions entières de la compagnie—c'est-à-dire des polices participantes et non participantes—entre les assurés d'après le système de participation et les actionnaires, et pourraient augmenter la proportion des dits profits entre les dits assurés et les dits actionnaires, et c'est là l'objet et l'intention du préambule de l'Acte 42 Vic., chap. 71 et du premier article du dit acte.

5. Après l'adoption de l'acte et pendant toute la durée de mes relations avec la compagnie, le compte des actionnaires a été, de temps à autre, régulièrement crédité

chaque année du montant de l'intérêt moyen obtenu sur le capital social payé, et c'est après que le montant a été ainsi crédité et mis à part qu'une répartition et une division quinquennales des profits a été faite conformément aux proportions mentionnées dans le dit acte, et il n'a jamais été question de contester la régularité ou l'opportunité de cette répartition et de cette division.

Signé à Toronto, le 2 octobre A.D. 1908.

A. G. RAMSAY.»

« Déclaration de Alexander Gillespie.

Dans l'affaire du Bill (No 56) maintenant en instance devant le Parlement du Canada, savoir: Loi concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.

Je, Alexander Gillespie, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, secrétaire de la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, déclare solennellement et dis:—

1. A chacun des assurés, de la série des polices en participation, dans tout le Canada, ont été envoyées une copie du bill dont la passation par le Parlement du Canada est actuellement en instance, d'après la teneur ci-annexée, marquée « A », ainsi qu'une circulaire, en la teneur ci-annexée et marquée « B ».

L'on s'est procuré les adresses des porteurs des dites polices en participation aux agences de la compagnie aux Etats-Unis et à Terre-Neuve, et des copies du bill ont été expédiées par la malle à tous les dits porteurs de polices. Tous ces documents ont été expédiés entre le 29 mars et le 6 avril 1909, les deux jours inclusivement. Des exemplaires du bill, en nombre suffisant, ont également été envoyés, par messagerie, le 31 mars, au gérant de la compagnie à Londres, Angleterre, avec instruction d'en expédier par la malle immédiatement un exemplaire à chaque porteur de polices en participation dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, et je crois sincèrement que ces instructions ont été suivies.

2. Que, en sus des exemplaires du dit bill envoyés à la succursale de la compagnie à Londres, Angleterre, il y a eu environ 36,615 lettres, contenant des exemplaires du dit bill, envoyées comme il a été dit ci-dessus, et adressées aux porteurs de polices en Canada, aux Etats-Unis et à Terre-Neuve, et les frais de timbres sur telle expédition, invariablement affranchie d'avance, se sont élevés à environ $448.95.

3. Quant aux porteurs de polices en participation dans la province de Québec, un exemplaire du bill en français ainsi qu'un exemplaire en anglais ont aussi été envoyés à l'adresse de chacun d'eux.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'empire de la Loi de la preuve en Canada.

Déclaré devant moi, en la cité de Toronto, dans le comté de York, ce 23me jour d'avril A.D. 1909.

(Signé) A. GILLESPIE.

(Signé) S. Casey Wood, jr,
[L.S.] *Notaire public.*»

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 mars 1909,—Copie de toute la correspondance, de tous les rapports, documents, décrets du conseil en la possession du gouvernement se rapportant à l'établissement d'une commission du service géodésique, et à l'inauguration d'un service d'explorations géodésiques du Canada. (*Document de la session, No 145a.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 février 1909,—Etat faisant connaître si on a renouvelé, sans demande de soumissions, quelques-uns des contrats pour le transport de la malle qui doivent expirer dans le cours du mois d'avril 1909; où sont situés les parcours, le prix du contrat, le nom du courrier et le lieu de résidence. (*Document de la session, No 149.*)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 avril 1909,—Copie de toutes lettres, papiers et correspondance concernant le compte de M. H. M. Howell, au sujet de l'abandon de la réserve Saint-Pierre, et aussi, relevé détaillé de ce compte. (*Document de la session, No 100d.*)

Sur motion de M. Guthrie, secondé par M. Tolmie,
Ordonné, que le bill OO (No 157) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Dennison Smith », soit maintenant lu la première fois.
Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Guthrie, secondé par M. Tolmie,
Ordonné, que le bill Z (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg* », soit maintenant lu la première fois.
Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 159) établissant une commission ayant pour objet la conservation des ressources naturelles.
Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—
Le Sénat a adopté le bill HH (No 160) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* ; et
Bill II (No 161) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada* », pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Osler,
Ordonné, que le bill HH (No 160) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* », soit maintenant lu la première fois.
Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Osler,
Ordonné, que le bill II (No 161) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada* », soit maintenant lu la première fois.
Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Avec la permission de la Chambre;
M. Verville propose, secondé par M. Dubeau,—Que l'ordre No 35 des bills et ordres publics soit maintenant appelé.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

L'ordre 35 est, en conséquence, appelé, et il est comme suit:—

« Seconde lecture du Bill (No 22) Loi concernant les heures de travail dans les travaux publics.»

Sur motion de M. Verville, secondé par M. Dubeau,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée mardi, le 20 courant,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre considère de nouveau en comité général les bills suivants:—

Bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company;*

Bill K (No 123) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* »; et

Bill L (No 132) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill L (No 132) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de Montgomery Gray », et y a fait un amendement.

Aussi, il a examiné le bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company* »; et le bill K (No 123) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès sur chacun d'eux et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre procède à la prise en considération du bill L (No 132) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray », tel qu'amendé en comité général ce jour.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 25.—Après le mot « permis » insérer les mots « ou qu'une personne autorisée par écrit par le dit Franklin Montgomery Gray ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 40) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 5, ligne 28.—Ajouter ce qui suit à l'article 17, comme paragraphes 2 et 3:—

« 2. Avis de tout changement du siège doit être publié dans au moins un numéro de la *Gazette du Canada.*

« 3. La compagnie peut établir des succursales et des agences en quelque lieu que ce soit en Canada.»

Page 8, ligne 46.—Retrancher les mots depuis « poursuivre » jusqu'à « et », ligne 1, page 9.

Page 9, ligne 29.—Après « compagnie », retrancher tous les mots jusqu'à la fin du paragraphe 2 de l'article 33, et insérer à la place ce qui suit: « les actions non acquittées peuvent être faites payables à toute époque convenue sous l'autorité de l'article 31 de la présente loi ».

Page 11, ligne 7.—Retrancher les mots « la cour du Banc du Roi pour le Manitoba », et y substituer les mots « toute cour de juridiction compétente dans la province où est situé le siège de la compagnie ».

Page 12, ligne 24.—Ajouter ce qui suit à l'article 39 comme paragraphe 2:—

« 2. Si la compagnie, pendant la période d'un mois, néglige ou refuse de se conformer à la demande par écrit du ministre des Finances de lui transmettre l'état exigé par le présent article, elle est passible d'une amende n'excédant pas vingt dollars pour chaque jour de la durée de son défaut, et tout directeur ou officier de la compagnie qui sciemment et volontairement autorise ou permet ce défaut est passible de la même amende.»

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 28 avril 1909.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil;

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quarante minutes mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à deux heures a.m.

Mercredi, 28 avril 1909.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue:—

De Henry O'Leary et autres, de West-Quoddy et autres lieux; demandant qu'il soit pris des mesures pour empêcher ou abolir l'usage des rets traînants tendus dans les eaux du Canada.

M. McCraney, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:—

Conformément à l'ordre de la Chambre du 20 courant, votre comité a pris en considération les amendements faits par le Sénat au bill (No 38) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company,* et il constate que les pouvoirs accordés par les dits amendements ont été dûment publiés tel que requis par la règle 90, sauf en ce qui concerne la publication dans la *Gazette du Canada* dans laquelle l'avis en langue française a été omis et l'avis en langue anglaise n'a pas eu le nombre d'insertions voulu; mais comme l'insertion manquante sera faite samedi prochain, et que votre comité est d'avis que l'omission de l'avis en langue française n'a pas d'importance dans l'espèce, il recommande que les avis publiés soient jugés suffisants.

Comme votre comité a eu la preuve que certains droits acquis pourraient peut-être être affectés par les pouvoirs accordés en vertu des dits amendements, il recommande que le bill tel qu'amendé soit référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, vu qu'autrement les parties qui considèrent que leurs intérêts sont lésés, n'auraient pas l'opportunité de plaider leur cause.

Sur motion de M. Price, secondé par M. Lake,

Ordonné, que, conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Ordres Permanents, les amendements faits par le Sénat au bill (No 38) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company,* soient référés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Deuxième réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 mars 1909,—Copie de toute la correspondance, de tous les rapports, documents, décrets du conseil en la possession du gouvernement se rapportant à l'établissement d'une commission du service géodésique, et à l'inauguration d'un service d'explorations géodésiques du Canada. (*Document de la session, No 145b.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingtième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingtième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a soigneusement examiné les bills suivants du Sénat, et il constate que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies:—

Bill OO (No 157) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Dennison Smith ».

Bill Z (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg* ».

Bill HH (No 160) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* ».

Bill II (No 161) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada* ».

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Schell,

Ordonné, que les bills suivants du Sénat qui suivent soient inscrits sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture vendredi prochain, savoir:—

Bill OO (No 157) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Dennison Smith ».

Bill Z (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg* ».

Bill HH (No 160) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* ».

Bill II (No 161) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada* ».

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi modificatrice de la Loi des Douanes, 1907, comme suit:—

Seront insérés dans l'annexe " A " les item suivants:—	Tarif de faveur pour la Grande-Bretagne.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.
135*b*. Sucre brut tel que décrit dans l'article 135 du tarif, lorsqu'il est importé pour être raffiné en Canada, par des raffineurs de sucre canadien, jusqu'à concurrence du double de la quantité de sucre raffiné dans le cours des années civiles 1909, 1910 et 1911, par ces raffineurs de sucre produit en Canada de la betterave à sucre canadienne, et jusqu'à concurrence d'une quantité de sucre égale à celle du sucre raffiné dans le cours des années civiles 1912 et 1913 par ces raffineurs de sucre produit en Canada de la betterave à sucre canadienne,—sous l'empire des règlements établis par le ministre des Douanes,—par cent livres accusant au polariscope soixante et quinze degrés au plus.	31½ centins.	31½ centins.	31½ centins.
Et pour chaque degré additionnel au-dessus du soixante et quinze degrés—par cent livres.	1 centin.	1 centin.	1 centin.
Pourvu toujours que le sucre importé sous le régime de cet item ne soit pas soumis à un droit spécial.			
Cet item expirera le 31 décembre 1914.			
135*c*. Sucre brut tel que décrit dans l'article 135 du tarif, lorsqu'il est importé pour être raffiné en Canada, par une compagnie de raffinage de sucre qui ne raffine pas de sucre produit de la betterave à sucre canadienne, jusqu'à concurrence du cinquième du poids du sucre brut raffiné par cette compagnie de raffinage de sucre en Canada dans le cours de l'année civile durant laquelle tel sucre brut est importé,—sous l'empire des règlements établis par le ministre des Douanes,—par cent livres accusant au polariscope soixante et quinze degrés au plus.	31½ centins.	31½ centins.	31½ centins.

Et pour chaque degré additionnel au-dessus du soixante et quinze degrés—par cent livres..	1 centin.	1 centin.	1 centin.

Pourvu toujours que le sucre importé sous le régime de cet item ne soit pas soumis à un droit spécial.
Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre (Perth) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi modificatrice de la Loi des Douanes, 1907, comme suit:—

Seront insérés dans l'annexe " A " les item suivants:—	Tarif de faveur pour la Grande-Bretagne.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.
135*b*. Sucre brut tel que décrit dans l'article 135 du tarif, lorsqu'il est importé pour être raffiné en Canada, par des raffineurs de sucre canadien, jusqu'à concurrence du double de la quantité de sucre raffiné dans le cours des années civiles 1909, 1910 et 1911, par ces raffineurs de sucre produit en Canada de la betterave à sucre canadienne, et jusqu'à concurrence d'une quantité de sucre égale à celle du sucre raffiné dans le cours des années civiles 1912 et 1913 par ces raffineurs de sucre produit en Canada de la betterave à sucre canadienne,—sous l'empire des règlements établis par le ministre des Douanes,—par cent livres accusant au polariscope soixante et quinze degrés au plus..	31½ centins.	31½ centins.	31½ centins.
Et pour chaque degré additionnel au-dessus du soixante et quinze degrés—par cent livres..	1 centin.	1 centin.	1 centin.
Pourvu toujours que le sucre importé sous le régime de cet item ne soit pas soumis à un droit spécial. Cet item expirera le 31 décembre 1914.			
135*c*. Sucre brut tel que décrit dans l'article 135 du tarif, lorsqu'il est importé pour être raffiné en Canada, par une compagnie de raffinage de sucre qui ne raffine pas de sucre produit de la betterave à sucre canadienne, jusqu'à concurrence du cinquième du poids du sucre brut raffiné par cette compagnie de raffinage de sucre en Canada dans le cours de l'année civile durant laquelle tel sucre brut est importé,—sous l'empire des règlements établis par le ministre des Douanes,—par cent livres accusant au polariscope soixante et quinze degrés au plus..	31½ centins.	31½ centins.	31½ centins.
Et pour chaque degré additionnel au-dessus de soixante et quinze degrés—par cent livres..	1 centin.	1 centin.	1 centin.

Pourvu toujours que le sucre importé sous le régime de cet item ne soit pas soumis à un droit spécial.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 162) modifiant le Tarif des douanes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que le bill (No 128) à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company,* soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 29 avril 1909.

Prières.

M. Schell, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que la preuve faite en rapport avec le bilan mentionné dans les comptes publics de 1908 par un sous-comité nommé pour le prendre en considération, soit imprimée de jour en jour, et que la règle 72 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Schell, secondé par M. Loggie,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le huitième rapport du comité des Comptes Publics.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quinzième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill suivant qu'il rapporte sans amendement:—

Bill DD (No 141) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company* ».

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements:—

Bill S (No 140) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* ».

Bill (No 104) concernant la *Thessalon Northern Railway Company.*

Bill II (No 138) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental ».

Au sujet du bill S (No 140) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* », votre comité a ajouté un article prescrivant que la compagnie devra commencer la construction des lignes d'embranchements autorisées par l'article 11 du chapitre 99 des Statuts de 1906 et par la présente loi dans les deux ans qui suivront l'adoption de la présente loi, et les compléter dans les cinq ans qui suivront l'adoption de la présente loi.

Conformément à l'ordre de la Chambre du 28 avril 1909, votre comité a soigneusement examiné les amendements faits par le Sénat au bill (No 38) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company,* et il recommande qu'ils soient adoptés sans amendement.

M. McLean (Huron), du comité auquel a été référé le bill (No 108) concernant l'utilisation de la lumière du jour, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que 1,000 exemplaires du rapport du comité spécial sur le bill (No 108) soient imprimés sans délai pour être distribués parmi les membres du Sénat, de la Chambre des Communes, et autres personnes.

M. Miller, du comité des Banques et du commerce, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 91) constituant en corporation la *Prudential Trust Company* (à responsabilité limitée), et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes aux bills suivants:—

Bill Q (No 119) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* »;

Bill J (No 120) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* »; et

Bill L (No 132) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray ».

Aussi, le Sénat a adopté le bill AA (No 163) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company* », pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Résolu, que passé ce jour jusqu'à la fin de la session, la règle de la Chambre relative à l'ajournement les mercredis, à 6 p.m., ne sera plus applicable; qu'à partir de lundi, le 3 mai prochain, jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira ce jour et chaque jour de séance subséquent à 11 a.m., et qu'outre la suspension ordinaire à 6 p.m., la séance sera aussi suspendue, chaque jour, y compris le mercredi, depuis 1 jusqu'à 3 p.m.

La Chambre reprend le débat sur la question posée hier,—Que le bill (No 128) à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company,* soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 110) concernant les engrais agricoles, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 127) concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée jeudi, le 4 mars dernier,—Que le bill (No 17) concernant l'Immigration, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 131) modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 146) modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et aprs avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 152) modifiant la Loi de la protection des eaux navigables.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 154) concernant les Commissaires du havre de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 153) concernant le chemin de fer National Transcontinental.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 156) modifiant la Loi du Yukon.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 30 avril 1909.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 149) modifiant la Loi d'extradition.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente-sept minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Vendredi, 30 avril 1909.

PRIÈRES.

M. Clarke (Essex), du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que la preuve faite au sujet d'un paiement de $4,721.30 à Rothwell, Johnson et Stubbs en rapport avec le chemin de fer Transcontinental, tel que mentionné à la page W-349 du rapport de l'Auditeur général, 1908, soit imprimée de jour en jour, et que la règle 72 soit suspendue à cet effet.

M. Clarke (Essex), du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Sinclair, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Ayant assigné et examiné, outre les fonctionnaires du département, un certain nombre de témoins des provinces maritimes en rapport avec l'industrie de la préparation des homards, votre comité désire être autorisé à continuer son enquête, et soumet les recommandations suivantes:—

1. Que la preuve faite devant le comité soit imprimée comme annexe aux Journaux, et que, de plus, 30,000 exemplaires soient imprimés pour distribution.

2. Que cette distribution soit faite de la Chambre des Communes sous la direction du greffier du comité, et d'après les listes de noms fournies par les membres du Parlement.

3. Que le département prenne immédiatement des mesures pour savoir quelle est la proportion des homards trop petits pêchés pour les homarderies.

4. Que le Gouverneur en conseil nomme un commissaire chargé, durant la vacance des Chambres, de visiter les principaux endroits des provinces maritimes où les homarderies sont en activité, et recueille, sous la direction du ministre, des renseignements pour l'information du comité;—et, à cette fin, le comité recommande respectueusement que ce commissaire soit Thomas S. Howe, le greffier du comité.

M. Schell, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Durant la présente session du Parlement, votre comité a pris en considération des questions affectant l'agriculture et l'immigration respectivement, et produit ci-jointe, comme partie essentielle de ce rapport, la preuve faite devant lui sur chacune de ces divisions de l'enquête. (*Appendice No 2.*)

Sur motion de M. McLean (Huron), secondé par M. Monk,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le deuxième rapport du comité spécial auquel a été référé le bill (No 108) concernant l'utilisation de la lumière du jour.

Sur motion de M. Clarke (Essex), secondé par M. Carvell,

Résolu, que cette Chambre concoure dans les neuvième et dixième rapports du comité des Comptes Publics, présenté ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 86) intitulé: « Loi concernant la *Cobalt Range Railway Company* »;

Bill (No 75) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company* »; et

Bill (No 96) intitulé: « Loi concernant la *Kettle River Valley Railway Company*.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Conmee,

Ordonné, que le bill AA (No 163) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que M. Graham ait la permission de présenter un bill (No 164) modifiant la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Fisher propose, secondé par M. Lemieux,—Que lundi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant la nomination d'un secrétaire, etc., pour la Commission de la conservation des ressources naturelles du pays.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera en tel comité.

Le bill (No 146) modifiant la Loi concernant les subventions aux steamers transocéaniques est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le bill (No 149) modifiant la Loi d'extradition est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 128) à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, délibère de nouveau en comité général sur les bills suivants:—

Bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company;* et

Bill K (No 123) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* ».

Et après avoir ainsi siégé quelque temps;

L'heure consacrée aux bills privés selon la règle 25 étant expirée, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

La Chambre reprend ses délibérations en comité général sur le bill (No 128) à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 98) modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'établissement d'un département du Travail comme département distinct du service civil du Canada.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de faire du département du Travail un département distinct du service civil du Canada, avec un ministre du Travail en charge de tel département, lequel recevra des appointements de $7,000 par année.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre (Perth) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de faire du département du Travail un département distinct du service civil du Canada, avec un ministre du Travail en charge de tel département, lequel recevra des appointements de $7,000 par année.

La dite résolution, étant lue une seconde, est adoptée.

Ordonné, que Sir Wilfrid Laurier ait la permission de présenter un bill (No 165) concernant le ministère du Travail.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 78) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company* », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 80) intitulé: « Loi concernant la *Kootenay and Arrowhead Railway Company* », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 81) intitulé: « Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada* », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à onze heures a.m.

Lundi, 3 mai 1909.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Turgeon,

Ordonné, que les paragraphes 1 et 2 du cinquième rapport du comité de la Marine et des Pêcheries, présenté vendredi, le 30 avril, soient adoptés, et que la règle 72 soit suspendue à cet égard.

M. Templeman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport sommaire de la division des relevés géologiques du département des Mines, pour l'année civile 1908. (*Document de la session, No 26.*)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial de cinq députés composé de MM. Guthrie, Sproule, McIntyre (Perth), Haggart (Lanark) et Ethier, aux fins de prendre en considération les recommandations contenues dans le quatorzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes à l'effet de modifier les règles 87 et 88 de cette Chambre, de faire rapport en la matière,—et que le dit quatorzième rapport soit référé au dit comité.

La Chambre délibère de nouveau en comité général sur les bills suivants:—

Bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company;* et

Bill K (No 123) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill K (No 123) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* », et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, il a examiné le bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company*, et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Roche,

Ordonné, que le bill K (No 123) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

M. Calvert propose, secondé par M. Turriff,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 108.

M. Henderson propose en amendement, secondé par M. Sharpe (Ontario),—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« l'ordre No 4 sur le feuilleton des Ordres soient rescindé, et que le bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, tel qu'amendé par le comité des Banques et du Commerce, soit référé de nouveau au comité des Ordres Permanents pour plus ample considération et pour faire rapport si les avis sont suffisants ».

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée;

M. Lennox propose, comme amendement, secondé par M. Taylor (Leeds),—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« l'ordre No 4 du feuilleton des Ordres soit rescindé et que le bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, tel qu'amendé par le comité des Banques et du Commerce, soit référé de nouveau à ce comité pour plus ample considération et pour nouveau rapport ».

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Ames, Armstrong, Arthurs, Barr, Blain, Bradbury, Bristol, Broder, Burrell, Campbell, Chisholm (Huron), Crocket, Daniel, Donnelly, Edwards, Elson, Fraser, Goodeve, Henderson, Herron, Hughes, Jameson, Lake, Lancaster, Lennox, Lortie, Maddin, Magrath, Marshall, Meighen, Middlebro, Owen, Paquet, Porter, Price, Rhodes, Schaffner, Sexsmith, Sharpe (Lisgar), Sharpe (Ontario), Smyth, Sproule, Stanfield, Staples, Taylor (Leeds), Taylor (New-Westminster), Thoburn, Thornton, Turriff, White (Renfrew), Wilson (Lennox et Addington), Wright.—52.

CONTRE:

Messieurs

Allen, Aylesworth, Beauparlant, Béland, Bickerdike, Black, Borden (Sir Frederick) Boyer, Brodeur, Bureau, Calvert, Carrier, Carvell, Cash, Chisholm (Antigonish), Chisholm (Inverness), Clark (Red Deer), Clarke (Essex), Congdon, Conmee, Currie (Prince-Edouard), Delisle, Demers, Dubeau, Dugas, Ecrément, Ethier, Fielding, Fisher, Fortier, Fowke, Gauvreau, Geoffrion, German, Gervais, Girard, Gladu, Graham, Guthrie, Harris, Hunt, Kyte, Lachance, Lanctot (Laprairie-Napierville), Lanctot (Richelieu), Lapointe, Laurier (Sir Wilfrid), Lavergne, Law, LeBlanc, Lemieux, Loggie, Lovell, Low, Macdonald, MacNutt, McAllister, McCoig, McCraney, McGiverin, McIntyre (Perth), McIntyre (Strathcona), McKenzie, McLean (Huron), McMillan, Marcile (Bagot), Martin (Montréal, Ste-Marie), Mayrand, Michaud, Miller, Molloy, Nesbitt, Neely, Papineau, Pardee, Parent, Pickup, Proulx, Pugsley, Rankin, Reid (Ristigouche), Richards, Rivet, Robb, Ross, Savoie, Sealey, Séguin, Sinclair, Smith (Middlesex) Smith (Nanaïmo), Smith (Stormont), Stratton, Sutherland, Templeman, Tobin, Tolmie, Turcotte (Nicolet), Turcotte (comté de Québec), Turgeon, Warburton, White (Victoria, Alta), Wilson (Laval).—103.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur les bills suivants:—

Bill N (No 124) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western* »;

Bill O (No 125) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson »;

Bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie;

Bill DD (No 141) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company* »;

Bill S (No 140) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* »;

Bill (No 104) concernant la compagnie dite *The Thessalon and Northern Railway Company;*

Bill II (No 138) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental »; et

Bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite *The Prudential Trust Company* (à responsabilité limitée), et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill N (No 124) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western* »; aussi, le bill O (No 125) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson »; et aussi, le bill DD (No 141) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company* », et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, il a examiné le bill S (No 140) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* »; aussi, le bill II (No 138) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec Oriental », et leur a fait séparément des amendements.

Aussi, il a examiné le bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie; le bill (No 104) concernant la compagnie dite *The Thessalon and Northern Railway Company*; et le bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite *The Prudential Trust Company* (à responsabilité limitée), et a fait quelque progrès sur chacun d'eux et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre procède à la prise en considération du bill S (No 140) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* », tel qu'amendé en comité ce jour.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 8.—Après le mot « valeurs », insérer le nouvel article suivant:—

« 4a. La compagnie peut commercer la construction des lignes de chemin de fer autorisées par l'article 11 du chapitre 99 des lois de 1906 et par la présente loi, dans les deux ans à compter de la présente loi, et peut achever les dites lignes et les mettre en service dans les cinq ans à compter de la même date, et si la construction des dites lignes n'a pas été ainsi commencée, ou si elles n'ont pas été achevées et mises en service dans les dits délais respectifs, les pouvoirs de construction conférés à la compagnie par le Parlement cesseront et deviendront nuls et de nul effet pour ce qui des dites lignes restera alors inachevé.»

Page 2, ligne 12.—Retrancher tous les mots après le premier chiffre « 5 » et y substituer ce qui suit: « Sont abrogés l'article 35 de la dite loi et le chapitre 115 des lois de 1908 ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération du bill I (No 138) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental », tel qu'amendé en comité ce jour.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 7.—Retrancher le mot « dernier » et y substituer le mot « premier ».

Page 1, ligne 8.—Retrancher les mots « d'octobre de chaque année » et y substituer les mots « de septembre ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Clarke (Essex),

Ordonné, que le bill N (No 124) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Clarke (Essex),

Ordonné, que le bill O (No 125) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Lavergne, secondé par M. Geoffrion,

Ordonné, que le bill DD (No 141) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 38) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 17.—Retrancher « tel que modifié » et insérer « et ».

Page 1, ligne 32.—Après « inachevé », ajoutez ce qui suit comme articles 3 et 4:—

« 3. La *Canadian Northern Quebec Railway Company* peut construire une ligne de chemin de fer allant d'un point situé sur sa ligne à ou près Hedleyville, de là, dans une direction générale vers l'est, jusqu'à un point sur la rivière Montmorency, près de l'embouchure de la rivière Laval.

« 4. La limite du montant des valeurs que la *Canadian Northern Quebec Railway Company* peut émettre et garantir en vertu des articles 136 à 146 de la Loi des chemins de fer, tous deux inclusivement, doit être un total de trente mille dollars par mille de la ligne dont la construction est autorisée par la présente loi et de toutes lignes dont la construction a jusqu'ici été autorisée, ou qui ont été construites par la compagnie ou ses prédécesseurs par fusion, y compris le montant des valeurs antérieurement autorisées; et ces valeurs ne peuvent être émises qu'en proportion de la longueur de ces lignes de chemins de fer construites ou dont la construction est donnée à l'entreprise.»

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 78) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Superior and Western Railway Company* », lequel est lu comme suit:—

Page 3, ligne 16.—Après « télégraphes » insérer « sauf telles parties qui sont incompatibles avec la Loi des chemins de fer ou la présente loi ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 80) intitulé: « Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada* », lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 19.—Retrancher les mots: « Est abrogé » et insérer les suivants: « Sont abrogés l'article 8 du chapitre 70 des lois de 1901 et ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mardi, 4 mai 1909.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Z (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill II (No 161) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill OO (No 157) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Dennison Smith ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill HH (No 160) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 85) intitulé: « Loi concernant la *British Columbia Southern Railway Company;* et

Bill (No 90) intitulé: « Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 51) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada* », avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 102) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and North Western Railway Company* », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante-cinq minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mardi, 4 mai 1909.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

La Chambre considère de nouveau en comité général le bill (No 158) à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

M. Fielding propose, secondé par M. Brodeur,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Borden propose, comme amendement, secondé par M. Foster,—Que le dit bill ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général avec pouvoir de le modifier en ajoutant des dispositions efficaces par lesquelles la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, tout aussi bien que la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, seront tenues de remplir les conditions auxquelles de l'aide a été accordée à cette entreprise, savoir: le développement du commerce à travers des parcours canadiens et par des ports océaniques canadiens, et prohibant la diversion du trafic canadien vers des ports étrangers, excepté dans les cas où l'expéditeur a spécialement indiqué une route différente.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre continuant de siéger;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre considère de nouveau en comité général les bills suivants:—

Bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company;*

Bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie;

Bill (No 104) concernant la compagnie dite *The Thessalon and Northern Railway Company;* et le

Bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite *The Prudential Trust Company* (à responsabilité limitée), et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Railway Company;* et le bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, et a fait quelque progrès sur chacun d'eux et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'heure consacrée aux bills privés, selon la règle 25, étant expirée,

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que le bill (No 128) à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois;

Et sur l'amendement à icelle,—Que le dit bill ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général avec pouvoir de le modifier en ajoutant des dispositions efficaces par lesquelles la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, tout aussi bien que la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, seront tenues de remplir les conditions auxquelles de l'aide a été accordée à cette entreprise, savoir: le développement du commerce à travers des parcours canadiens et par des ports océaniques canadiens, et prohibant la diversion du trafic canadien vers des ports étrangers, excepté dans les cas où l'expéditeur a spécialement indiqué une route différente.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Ames,
Armstrong,
Arthurs,
Barker,
Barr,
Beattie,
Blain,
Borden (Halifax),
Boyce,
Bradbury,
Bristol,
Burrell,
Campbell,
Chisholm (Huron),
Cowan,
Crosby,
Crocket,
Crothers,
Currie (Simcoe),
Daniel,
Doherty,
Donnelly,
Edwards,
Elson,
Foster,
Fraser,
Goodeve,
Gordon (Nipissing),
Haggart (Winnipeg),
Henderson,
Herron,
Hughes,
Jameson,
Lake,
Lancaster,
Lennox,
Lewis,
Macdonald,
McCall,
McCarthy,
Maddin,
Magrath,
Marshall,
Meighen,
Middlebro,
Nantel,
Northrup,
Owen,
Perley,
Porter,
Price,
Reid (Grenville),
Roche,
Russell,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario)
Smyth,
Sproule,
Stanfield,
Staples,
Taylor (Leeds),
Taylor (New-Westminster),
Thoburn,
Wallace,
White (Renfrew)
Wilson (Lennox et Addington),
Worthington,
Wright.—70.

CONTRE:

Messieurs

Allen,
Aylesworth,
Bickerdike,
Black,
Borden (Sir Frederick),
Boyer,
Brodeur,
Brown,
Bureau,
Calvert,
Carrier,
Carvell,
Cash,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red Deer),
Clarke (Essex),
Congdon,
Conmee,
Currie (Prince Edouard),
Delisle,
Demers,
Dugas,
Ecrément,
Ethier,
Fielding,
Fisher,
Fortier,
Fowke,
Gauvreau,
Geoffrion,
Gervais,
Girard,
Gladu,
Graham,
Guthrie,
Harris,
Hodgins,
Knowles,
Kyte,
Lanctot (Laprairie-Napierville),
Lapointe,
Laurier (Sir Wilfrid),
Lavergne,
Law,
LeBlanc,
Lemieux,
Loggie,
Lovell,
Low,
Macdonald,
MacNutt,
McAllister,
McCoig,
McColl,
McCraney,
McGiverin,
McIntyre (Perth),
McIntyre (Strathcona),
McKenzie,
McLean (Huron),
McMillan,
Major,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Mayrand,
Meigs,
Michaud,
Miller,
Molloy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Papineau,
Pardee,
Parent,
Paterson,
Pickup,
Prowse,
Rankin,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Rivet,
Robb,
Ross,
Roy (Montmagny)
Savoie,
Schell,
Sealey,
Sifton,
Sinclair,
Smith (Middlesex),
Smith (Nanaïmo),
Stratton,
Sutherland,
Templeman,
Tobin,
Todd,
Tolmie,
Turcotte (Nicolet),
Turcotte (comté de Québec),
Turgeon,
Verville,
Warburton,
White (Victoria, Alta.),
Wilson (Laval)—106.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Ames propose, comme amendement, secondé par M. Perley,—Que le dit bill ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec pouvoir de le modifier en statuant que le taux de l'intérêt et les frais payables par la compagnie au gouvernement en rapport avec le dit prêt, ne seront pas moindre que le taux de l'intérêt et les frais que le gouvernement aura à payer pour le prélèvement des fonds destinés à ce prêt.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise comme dans la division précédente.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Middlebro propose, comme amendement, secondé par M. Perley,—Que le dit bill ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec pouvoir de le modifier en statuant que la garantie exigée par le gouvernement pour le prêt projeté comprendra une hypothèque couvrant l'intérêt de la compagnie (*a*) dans le stock acquitté de la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Townsite and Development Company*, et (*b*) dans l'embranchement reliant Port-Arthur à la ligne mère du chemin de fer National Transcontinental; sujet toutefois à toutes charges ou liens dont il est encore grevé actuellement.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise comme dans la division précédente.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Perley propose, comme amendement, secondé par M. Nantel,—Que le dit bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec pouvoir de le modifier en prescrivant que tout le stock de la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique contrôlé par la Compagnie du Grand-Tronc sera transféré et donné en gage au gouvernement qui le détiendra jusqu'à ce que le montant avancé ait été remboursé avec intérêt, mais sujet à toute disposition nécessaire ou raisonnable quant au pouvoir de voter sur le dit stock dans l'intervalle.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise comme dans la division précédente.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Meighen propose, comme amendement, secondé par M. Marshall,—Que le dit bill ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec pouvoir de le modifier en statuant que le Canada, vu l'aide financière contribuée par lui à l'entreprise, recevra des actions privilégiées de la compagnie jusqu'à concurrence de $10,000,000.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 5 mai 1909.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise comme dans la division précédente.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir :—

Bill Y (No 166) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* »;

Bill BB (No 167) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America* »;

Bill JJ (No 168) du Sénat, intiulé: « Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company* »;

Bill NN (No 169) du Sénat, intitulé: « Loi à l'effet de conférer au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Washington R. McCloy »;

Bill RR (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company* »; et le

Bill SS (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick ».

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 4) intitulé: « Loi concernant la *Athabaska Northern Railway Company* », sans amendement.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quinze minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mercredi, 5 mai 1909.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Sifton, du comité des Forêts, Voies fluviales et Forces hydrauliques, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que 5,000 exemplaires de la preuve suivante faite devant le comité pendant la présente session soit imprimée sans délai, séparément, sous forme de brochure, pour distribution, savoir:—

1. Témoignage de M. R. E. Young,
2. Témoignage de M. R. H. Campbell,
3. Témoignage de M. P. E. Ryan,
4. Témoignage (autre) de M. R. H. Campbell.

Sur motion de M. Michaud, secondé par M. McAllister,

Ordonné, que le bill SS (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Tolmie,

Ordonné, que le bill JJ (No 168) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Marshall, secondé par M. Barr,

Ordonné, que le bill RR (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North Western Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. McIntyre (Strathcona), secondé par M. Stratton,

Ordonné, que le bill BB (No 167) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Ethier, secondé par M. Lavergne,

Ordonné, que le bill Y (No 166) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Rivet, secondé par M. Carrier,

Ordonné, que le bill NN (No 169) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de Washington R. McClay », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Currie (Simcoe), ait la permission de présenter un bill (No 172) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Currie (Simcoe) ait la permission de présenter un bill (No 173) modifiant la Loi des grains du Manitoba.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Graham ait la permission de présenter un bill (No 174) portant correction d'une erreur d'écriture au chapitre 63 des lois de 1908 concernant des subventions à des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, qu'à dater d'aujourd'hui jusqu'à la fin de la session, cette Chambre siégera les samedis, que la séance commencera à 11 a.m., et que les mesures du gouvernement auront la priorité.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Crothers propose, comme amendement, secondé par M. Barker,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« le verdict unanime de la commission composée de l'honorable juge Landry et de messieurs F. Macdougall et A. I. Teed, nommés par le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, en vertu d'un décret du conseil daté le 5 juin 1908, met au jour des matières sérieuses touchant les actes publics et la conduite de l'honorable William Pugsley, antérieurement l'un des membres de l'exécutif de la dite province et maintenant ministre des Travaux Publics.

« Que ceux qui occupent des fonctions d'Etat élevées, à titre d'aviseurs constitutionnels de Son Excellence ne devraient encourir aucun juste reproche, ni tomber sous le coup d'aucun soupçon apparemment fondé, touchant leur caractère public et leur réputation.

« Que, à ce point de vue, le dit verdict, en ce qu'il attaque les actes publics ou la conduite du dit honorable William Pugsley, mérite la sérieuse considération de cette Chambre, et exige telle mesure à cet égard qui peut être nécessaire pour la revendication de principes élevés et convenables dans l'exercice d'une fonction publique.»

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Jeudi, 6 mai 1909.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Crocket, secondé par M. Daniel,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill VV (No 175) intitulé: « Loi concernant l'Association du fonds patriotique canadien »; et

Bill WW (No 176) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est ».

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quinze minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Jeudi, 6 mai 1909.

Onze heures a.m.

Prières.

M. Ethier, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill F (No 142) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada ».

Bill GG (No 135) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins ».

Bill OO (No 157) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Dennison Smith ».

Attendu que, en rapport avec l'un et l'autre de ces deux derniers bills, aucune pétition n'a été reçue par la Chambre dans le cours des six premières semaines de la session, les dits bills sont devenus sujets à un honoraire supplémentaire de $200, sous le régime de la règle 88 (8), et que cet honoraire a été prélevé et acquitté dans l'un et l'autre cas; attendu, néanmoins, que le procureur des deux requérants a déclaré devant votre comité que l'omission de la présentation des pétitions à la Chambre a été causée par un renseignement propre à induire en erreur à lui fourni au Sénat, votre comité recommande que le dit honoraire supplémentaire soit remboursé dans l'un et l'autre cas.

M. Sproule, du comité spécial nommé pour prendre en considération les recommandations contenues dans le quatorzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le rapport suivant:—

Votre comité est d'avis qu'il est désirable que les droits additionnels mentionnés dans la règle 88 s'appliqueront aux bills privés qui prennent naissance au Sénat aussi pleinement qu'aux bills privés qui prennent naissance à la Chambre des Communes. Il recommande en conséquence que les paragraphes 4, 5 et 6 de la règle 88 soient refondus comme suit:—

« 4. Quand l'objet d'un bill est d'augmenter le capital social d'une compagnie existante, le droit additionnel est déterminé selon le tarif ci-dessus, mais n'est calculé que sur le montant de la majoration.

« 5. Quand un bill est à l'effet d'augmenter ou tend à augmenter pour une compagnie sa faculté d'emprunter, sans qu'il y ait augmentation du capital social, le droit additionnel est de $300.

« 6. Si, à quelque phase d'un bill, il est apporté quelque augmentation au chiffre du capital social projeté d'une compagnie, ou à celui de sa faculté d'emprunter, le bill ne passe pas à la phase subséquente tant que les droits découlant de ce changement n'ont pas été versés.»

Votre comité recommande aussi que le paragraphe 7 soit modifié en y ajoutant les mots suivants:—« et dans le cas où un bill accorde le pouvoir d'augmenter, à quelque date que ce soit, le montant du capital social projeté, le droit additionnel sera prélevé sur le chiffre maximum de telle augmentation projetée, telle qu'il en est fait mention dans le bill ».

Votre comité recommande aussi que les mots « au paragraphe 3 de », dans la ligne deuxième du paragraphe 8 de la règle 88, soient retranchés et remplacés par le mot « par ».

Votre comité recommande aussi que la règle 87 soit modifiée en insérant les mots « si elles sont présentées » après le mot « que » dans la troisième ligne.

Votre comité recommande de plus, que les règles ci-dessus mentionnées, telles qu'amendées, entrent en vigueur à la prorogation de la présente session du Parlement.

Sur motion de M. Geoffrion, secondé par M. Wilson (Laval),

Ordonné, que le bill WW (No 176) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Aylesworth,

Résolu, que vendredi prochain, le 7 courant, le temps consacré aux bills privés, aux termes de la règle 25, soit prolongé jusqu'à ce que la liste des bills privés soit épuisée, ou qu'il en soit autrement disposé.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt et unième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a soigneusement examiné les bills suivants du Sénat, et il constate que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies:—

Bill Y (No 166) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* ».

Bill SS (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick ».

Bill WW (No 176) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est ».

M. Ethier, du comité des Bills privés, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill HH (No 160) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* », et a décidé de le rapporter avec des amendements.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée, hier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et sur l'amendement à icelle,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« le verdict unanime de la commission composée de l'honorable juge Landry et de messieurs F. Macdougall et A. I. Teed, nommés par le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, en vertu d'un décret du conseil daté le 5 juin 1908, met au jour des matières sérieuses touchant les actes publics et la conduite de l'honorable William Pugsley, antérieurement l'un des membres de l'exécutif de la dite province et maintenant ministre des Travaux Publics.

« Que ceux qui occupent des fonctions d'Etat élevées, à titre d'aviseurs constitutionnels de Son Excellence ne devraient encourir aucun juste reproche, ni tomber sous le coup d'aucun soupçon apparemment fondé, touchant leur caractère public et leur réputation.

« Que, à ce point de vue, le dit verdict, en ce qu'il attaque les actes publics ou la conduite du dit honorable William Pugsley, mérite la sérieuse considération de cette Chambre, et exige telle mesure à cet égard qui peut être nécessaire pour la revendication de principes élevés et convenables dans l'exercice d'une fonction publique ».

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Armstrong, Barker, Barnard, Barr, Blain, Borden (Halifax), Boyce, Bradbury, Broder, Burrell, Campbell, Clare, Cowan, Crosby, Crocket, Crothers, Currie (Simcoe), Daniel, Doherty, Edwards, Elson, Foster, Fraser, Goodeve, Gordon (Nipissing), Haggart (Lanark), Henderson, Herron, Hughes, Jameson, Kidd, Lalor, Lancaster, Lennox, Lewis, Lortie, Macdonell, Magrath, Marshall, Meighen, Northrup, Owen, Paquet, Perley, Porter, Reid (Grenville) Roche, Russell, Schaffner, Sexsmith, Sharpe (Lisgar), Sharpe (Ontario), Smyth, Sproule, Staples, Taylor (Leeds), Taylor (New-Westminster), Thoburn, Thornton, Wallace, White (Renfrew), Wilson (Lennox et Addington), Worthington—63.

CONTRE:

Messieurs

Aylesworth, Beauparlant, Black, Brodeur, Brown, Calvert, Carrier, Carvell, Cash, Chew, Chisholm (Inverness), Clark (Red Deer), Clarke (Essex), Congdon, Conmee, Dubeau, Dugas, Ethier, Fielding, Fortier, Gauvreau, German, Girard, Gladu, Graham, Guthrie, Harris, Harty, Hodgins, Kyte, Lanctot (Laprairie-Napierville), Laurier (Sir Wilfrid), Lavergne, Law, LeBlanc, Lemieux, Loggie, Low, Macdonald, MacNutt, McAllister, McCoig, McColl, McCraney, McIntyre (Perth), McIntyre (Strathcona), McKenzie, McLean (Huron), McLean (Sunbury), McMillan, Major, Marcile (Bagot), Martin (Regina) Martin (Wellington), Mayrand, Meigs, Michaud, Miller, Molloy, Nesbitt, Neely, Oliver, Papineau, Pardee, Paterson, Pickup, Proulx, Prowse, Rankin, Reid (Ristigouche), Richards, Ross, Rutan, Savoie, Schell, Séguin, Sinclair, Smith (Middlesex), Smith (Nanaïmo), Smith (Stormont), Stratton, Sutherland, Talbot, Templeman, Turcotte (Nicolet), Turgeon, Turriff, Verville, Warburton, White (Victoria, Alta.)—90.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Développement de l'industrie du bétail, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Pour encourager la production et l'emploi de graines de semence supérieures et pour appliquer la Loi relative aux graines, de 1904, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Pour encourager la production et la vente du tabac canadien, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Contribution au maintien de l'Institut International d'agriculture et frais de représentation à cet institut, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Appointements et dépenses casuelles pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Steamers pour remplacer l'*Argus* et le *Challenger*, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Impression et distribution de bulletins et de rapports de stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Développement de l'industrie des laitages et de l'arboriculture fruitière, perfectionnement et transport de produits agricoles alimentaires et autres et aide à leur vente et commerce, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour meilleure conservation et manutention des produits alimentaires périssables, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Santé des animaux, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Stations agronomiques—établissement et entretien de nouvelles stations agronomiques succursales, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Pour administrer et appliquer la Loi sur les conserves alimentaires, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat acquiesce sans modification aux amendements faits par la Chambre des Communes aux bills suivants du Sénat, savoir:—

Bill I (No 138) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental »; et

Bill S (No 140) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* ».

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill PP (No 177) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie Royale Victoria et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada* »; et

Bill BBB (No 178) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Wake ».

Aussi, le Sénat transmet à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill BBB (No 178) intitulé: « Loi pour faire droit à John Wake », avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et aussi, le Sénat demande à cette Chambre de vouloir bien permettre au greffier du Sénat de corriger l'erreur de copiste suivante dans l'amendement fait par le Sénat au Bill (No 81) Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada,* savoir: substituer le chiffre « 9 » au chiffre « 8 » dans le dit amendement.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Fisher,

Ordonné, qu'il soit permis au greffier du Sénat de faire la correction dans le bill (No 81), tel que désiré par le message du Sénat, de ce jour.

Résolu, qu'un message soit renvoyé au Sénat à cet effet.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill PP (No 177) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie la Royale Victoria et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de Sir Frederick Borden, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le bill VV (No 175) du Sénat, intitulé: « Loi concernant l'Association du fonds patriotique canadien », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill BBB (No 178) du Sénat: « Loi pour faire droit à John Wake », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Miller,

Ordonné, que les bills suivants du Sénat soient inscrits sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture, à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill Y (No 16) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* ».

Bill SS (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick ».

Bill WW (No 176) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est ».

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne à demain, à onze heures a.m.

Vendredi, 7 mai 1909.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 février 1909,—Copie de toute correspondance, comptes, rapports et autres papiers reçus par le département des Travaux Publics de A. Edgar Hanson, E. T. P. Shewan ou autres personne ou personnes concernant l'exploitation du chenal de la rivière St. John, entre Fredericton et Woodstock, et de toutes lettres, instructions, etc., du département adressées à ce sujet aux personnes susmentionnées. (*Document de la session, No 152.*)

Ordonné, que M. Edwards ait la permission de présenter un bill (No 179) modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Murphy,

Résolu, que cette Chambre, lundi prochain, se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant l'ordonnance passée en rapport avec les terrains miniers dans le Territoire du Yukon.

La Chambre considère de nouveau en comité général le bill (No 89) modifiant la Loi des havres, quais et brise-lames de l'Etat, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Paterson propose, secondé par M. Brodeur,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et treize mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre considère de nouveau en comité général les bills suivants:—

Bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company;*

Bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie;

Bill (No 104) concernant la compagnie dite *The Thessalon and Northern Railway Company;* et

Bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite *The Prudential Trust Company* (à responsabilité limitée), et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company,* et y a fait des amendements.

Aussi, il a examiné le bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre procède à la prise en considération du bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company,* tel qu'amendé en comité ce jour.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 87) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company*; et

Bill (No 122) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Cabano Railway Company.*

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill TT (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* »;

Bill CCC (No 181) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Laura McQuoid »;

Bill DDD (No 182) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Fleetwood Howard Ward »;

Bill EEE (No 183) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Aaron William Morley Campbell »; et

Bill FFF (No 184) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Christopher Cowan ».

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référés les bills suivants, savoir:—

Bill CCC (No 181) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Laura McQuoid »;

Bill DDD (No 182) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Fleetwood Howard Ward »;

Bill EEE (No 183) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Aaron William Morley Campbell »; et

Bill FFF (No 184) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Christopher Cowan », avec prière qu'elle retournée au Sénat.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Samedi, 8 mai 1909.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Ordonné, que le bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company;* et le bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, soient inscrits sur le feuilleton des ordres comme « premiers ordres » à la prochaine séance de la Chambre.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1908. (*Document de la session, No 32.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quinze minutes, samedi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Samedi, 8 mai 1909.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Bickerdike, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

38*a*. Minutes d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général, le 29 mars 1909.

Le comité du Conseil privé a pris en considération un rapport, ci-annexé, daté le 27 mars 1909, du ministre de la Marine et des Pêcheries, touchant l'enquête récemment tenue par l'honorable Walter Cassels au sujet de la déclaration contenue dans le rapport de la Commission du service civil, attaquant l'intégrité de certains fonctionnaires du département de la Marine et des Pêcheries, et soumettant certaines recommandations au sujet des fonctionnaires y nommés.

Le comité, approuvant le dit rapport et les recommandations y contenues, les soumet à l'approbation de Votre Excellence. *(Distribution et documents sessionnels.)*

46*h*. Réponse à ordre du 3 mars 1909,—Copie de toutes les soumissions reçues pour la construction des sections suivantes de la division de l'est du chemin de fer National Transcontinental, ainsi que les différentes listes des quantités estimatives préparées par les ingénieurs, et d'après lesquelles les contrats ont été adjugés, les sections ci-mentionnées étant celles dont il est fait mention dans la réponse du ministre des Chemins de fer et Canaux, donnée à la Chambre le 13 avril 1908 et qui est comme suit:—

RELEVE N° 1—COMMISSAIRES—DIVISION DE L'EST.

Parcours, à partir de Moncton. De	Parcours, à partir de Moncton. A	Description.	Nombre de milles.	L'estimation avec laquelle chacune de ses entreprises a été adjugée. $ c.	Date du Contrat.	Date du Achèvement.
0·00	50·00	Moncton jusqu'à près de Chipman.	50·00	989,895 90	14 mars '07	1 sept. '08
50·00	58·55	Près de Chipman, vers l'est, 8·55 milles..	8·55	289,190 62	23 aout '07	1 aout '08
58·55	97·60	Près de Chipman, vers l'ouest jusqu'au croisement de l Intercolonial.	39·05	767,434 65	28 mars '08	1 sept. '10
97·60	164·00	Croisement de l'Intercolonial jusqu'au poteau milliaire 164..	66·40	1,898,124 21	28 " '08	" '10
164·00	165·80	Poteau milliaire 164 jusqu'aux Grandes Chutes..........	31·80	1,646,253 65	28 " '08	" '10
195·80	256·68	Grandes Chutes à la limite du Nouveau-Brunswick.......	60 88	1,385,941 09	9 " '07	" '08
256·68	309·74	Limite du Nouveau-Brunswick jusqu'à 150 milles à l'est du pont de Québec....	53·06	2,377,409 00	28 " '08	" '10
309·74	459·74	Du pont de Québec vers l'est, 150 milles	148·89	5,011,316 50	9 " '07	" '09
		Tronçon du pont de Québec (non compris dans l'estimation)...............	1·11			
459·74	509·74	Pont de Québec vers l'ouest, 50 milles....	50·00	1,489,537 92	15 mai '06	" '07
509·74	609·74	50 milles à l'ouest du pont de Québec jusqu'à 15 milles à l'ouest.	100·00	3,807,719 54	15 " '06	" '07
609·74	654·74	150 milles à l'ouest du pont de Québec jusqu'à près de Waymontachène.......	45·00	1,691,073 41	14 mars '07	" '08
654·74	656·07	Devant être compris dans cette entreprise	1·33			
656·07	877·75	Près de Waymontachène jusqu'à près de la rivière Harricanaw..	221·68	Pas adjugée.		
877·75	1,027·75	Près de la rivière Harricanaw jusqu'à près du raccordem. du ch. de f. T. et N.O. .	150·00	3,986,901 42	14 " '07	" '09
1,027·75	1,127·75	Du raccordement du ch. de f. T. et N.O. jusqu'à 100 milles à l'ouest.......	100·00	3,936,566 00	28 " '08	" '10
1,127·75	1,171·85	De 100 milles à l'ouest du raccordement du ch. de f. T. et N.O. jusqu'à l'extrémité ouest du district "D".	44·10	Pas adjugée.		
1,171·85	1,334·35	De l'extrémité du district "D" vers l'ouest	162·50	"		
1,334·35	1,409·35	De 19½ milles à l'ouest de la rivière à la Vase, vers l'est...........	75·00	2,101,499 88	28 " '08	" '10
1,409·35	1,429·76	De 19½ milles à l'ouest de la rivière à la Vase, à l'extrem. ouest du district "E".	20·41	Pas adjugée.		
1,429·76	1,557·80	De l'extrémité ouest du district "E" jusqu'au raccordement du lac Supérieur...	128.04	"		
1,557·80	1,804·66	Du raccordement du lac Supérieur jusqu'à la rive ouest de la rivière Rouge.......	246·86	13,010,398 92	15 mai '06	" '07

(Distribution et documents sessionnels.)

141*a*. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Liste des chartes de chemins de fer accordées depuis le 1er janvier 1900 autres que celles du Grand-Tronc, du Grand-Tronc-Pacifique, du *Canadian-Northern,* et du Canadien du Pacifique, et indiquant celles dont les pouvoirs sont périmés, la longueur de chacune des lignes et embranchements projetés, les dates des chartes et des renouvellements, s'il en est, la longueur totale en milles construite et le capital social autorisé, souscrit et payé. *(Distribution et documents sessionnels.)*

145. Réponse à adresse du 22 mars 1909,—Copie de toute la correspondance, de tous les rapports, documents, décrets du conseil en la possession du gouvernement se rapportant à l'établissement d'une commission du service géodésique, et à l'inauguration d'un service d'explorations géodésiques du Canada. *(Distribution et documents sessionnels.)*

145*a*. Réponse supplémentaire à adresse du 22 mars 1909,—Copie de toute la correspondance, de tous les rapports, documents, décrets du conseil en la possession du gouvernement se rapportant à l'établissement d'une commission du service géodésique,

et à l'inauguration d'un service d'explorations géodésiques du Canada. *(Distribution et documents sessionnels.)*

145*b*. Autre réponse supplémentaire à adresse du 22 mars 1909,—Copie de toute la correspondance, de tous les rapports, documents, décrets du conseil en la possession du gouvernement se rapportant à l'établissement d'une commission du service géodésique, et à l'inauguration d'un service d'explorations géodésiques du Canada. *(Distribution et documents sessionnels.)*

Votre comité a décidé, après plus ample considération, d'imprimer pour distribution et comme document de la session le document de la session, No 99, au sujet de l'organisation d'un état-major général impérial qui a été mentionné dans le dernier rapport comme ne devant pas être imprimé.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

46*f*. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Copie de toutes lettres, correspondance, états et écrits entre la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique ou ses ingénieurs ou agents et les commissaires du Transcontinental ou leurs ingénieurs ou agents, et entre les commissaires et leurs ingénieurs ou agents et les entrepreneurs ou sous-entrepreneurs dans ls dsitricts B et F ci-après mentionnés, quant à la classification ou la prétendue classification excessive dans les districts B et F de la division est du Transcontinental, et copie de tous estimés, états, certificats, mémoires, relevés ou écrits indiquant la classification ou la classification excessive des coupes et travaux dans les dits districts B et F.

46*g*. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat donnant les noms de toutes les personnes nommées à une charge ou un emploi par la Commission du chemin de fer Transcontinental depuis sa création, et indiquant de quel comté ou cité venait chacune des dites personnes, la charge ou emploi de chacune d'elles, la date de la nomination, le salaire et les allocations attachés à l'emploi, l'endroit ou le district où chaque employé remplit ses fonctions et le montant total payé chaque année pour les dits services jusqu'à la fin de décembre 1908.

46*i*. Réponse à ordre du 3 mars 1909,—Etat faisant connaître (1) les diverses quantités d'ouvrages de chaque description ou classe terminés par les différents entrepreneurs, et certifiés exacts par les ingénieurs, et payés jusqu'au 31 décembre 1908, sur les différentes sections de la division de l'Est du chemin de fer National Transcontinental; (2) là où les sections n'ont pas été terminées, les différents états estimatifs des quantités des diverses classes d'ouvrages qui restent à exécuter, ainsi que le coût estimatif du parachèvement de ces travaux, calculé d'après les prix des entrepreneurs inscrits sur chaque soumission.

49*e*. Classification du département de l'Intérieur (service intérieur) à Ottawa, par décret du conseil du 1er février 1909, à compter du 1er septembre 1908.

49*f*. Décret du conseil approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 5 mai 1908, autorisant l'emploi continu de certains officiers et commis des branches non-permanentes du département des Travaux Publics.

67*d*. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Etat faisant connaître les noms des employés de l'Intercolonial destitués ou suspendus au cours de l'année 1908, l'emploi de chacun, la date de la destitution ou de la suspension, et le motif spécial allégué dans chaque cas. Aussi, les noms de ceux d'entre eux qui ont été réinstallés jusqu'à la date du 28 février 1909 et la date de leur réinstallation.

67*e*. Copie de l'arrêté du conseil établissant un bureau administratif des chemins de fer du gouvernement,—le chemin de fer Intercolonial et le chemin de fer de l'Ile-du Prince-Edouard,—et nommant les membres du dit bureau.

71*a*. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant quel était le coût total de l'Hôtel Royal des Monnaies au 31 décembre 1908; quel a été, pour l'année 1908, le montant total des dépenses du dit Hôtel des Monnaies pour (*a*) additions et améliora-

tions, (*b*) entretien, (*c*) salaires, et (*d*) achat de métaux de cuivre, d'argent et d'or, respectivement; quel est le montant des monnaies de cuivre, d'argent et d'or, respectivement; quel est le montant des monnaies de cuivre, d'argent et d'or frappées pendant la dite année; quel a été le profit net réalisé sur chaque espèce de monnaies.

85*a*. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Etat faisant connaître si on a réglé ou payé, entre le 1er juin et le 31 décembre 1908, les réclamations faites par quelque personne, ou des personnes, dans la Nouvelle-Ecosse, contre le gouvernement à la suite de dommages personnels ou de pertes d'animaux, ou de dommages à la propriété, causé par le chemin de fer Intercolonial; les noms et les adresses des réclamants; la nature de leurs réclamations, et celle du règlement de telles réclamations; t la date du règlement en chaque cas.

94*a*. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Etat donnant les noms de ceux qui ont été chargés d'évaluer les terres pour le droit de passage en rapport avec le canal, depuis la rivière Holland jusqu'à Newmarket, et indiquant s'ils avaient à remplir d'autres fonctions que celle de l'évaluation des terres; la rémunération accordée à chacun de ces évaluateurs; pendant combien de temps ils ont été employés, et à quelles conditions; quelles propriétés ils ont évalué; quelle a été l'évaluation en chaque cas; quelle était la superficie de chaque propriété; en combien de cas cette évaluation a été acceptée par les propriétaires, avec mention des noms de ces derniers; en combien de cas, cette évaluation a été rejetée définitivement par les propriétaires, avec mention des noms de ces derniers; en combien de cas on a procédé par voie d'expropriation, et quel a été l'écart de chiffre comparé avec ceux des évaluateurs. Aussi, indiquant si on a acquis le titre de toutes les propriétés.

100*c*. Réponse supplémentaire à ordre du 1er février 1909,—Copie de toute la correspondance échangée entre le département de l'Arpenteur général ou le département des Affaires des Sauvages et feu l'arpenteur fédéral Vaughan, contenant les instructions concernant l'arpentage de la paroisse de Saint-Pierre, de Saint-Clément et de la réserve des sauvages de Saint-Pierre, ainsi que la correspondance de M. Vaughan, etc.; copie de toute la correspondance échangée entre le département de l'Intérieur et M. H. M. Howell, commissaire chargé de s'enquérir des réclamations des sauvages sur la dite réserve; copie du rapport de M. Rothwell, greffier en loi du département de l'Intérieur sur les réclamations concernant les terres de la réserve Saint-Pierre; copie détaillée du compte de Fred. Head pour services rendus pendant l'enquête, et copie des instructions qui lui ont été données par le département de l'Intérieur et des Affaires des Sauvages.

100*d*. Réponse à ordre du 5 avril 1909,—Copie de toutes lettres, papiers et correspondance concernant le compte de M. H. M. Howell, au sujet de l'abandon de la réserve Saint-Pierre, et aussi, relevé détaillé de ce compte.

105*b*. Réponse supplémentaire à ordre du 26 janvier 1909,—Etat indiquant le montant et les conditions de chaque emprunt permanent fait par le gouvernement depuis le 1er juillet 1896, la banque ou la corporation qui a servi d'intermédiaire; le coût de chacun pour (*a*) courtage et commission, (*b*) timbres, (*c*) services légaux ou autres, et (*d*) escomptes, le résultat net de chaque emprunt et le percentage d'intérêt sur chacun.

105*c*. Réponse à ordre du 8 mars 1909,—Etat faisant connaître quelles dépenses ont été encourues à titre de (*a*) commissions de banque, (*b*) agences financières, (*c*) courtage, et (*d*) annonces par le gouvernement en rapport avec chacun des emprunts suivants, et à qui ces différentes sommes ont été payées, savoir:—

	£	s.	d.
1874—Emprunt prolongé jusqu'en 1911, 4 pour 100.	1,753,830	4	10
1875-8—Emprunt garanti pour travaux publics, 4 pour 100..	3,200,000	0	0
1884—Emprunt, 3½ pour 100..	5,000,000	0	0
1885—Emprunt canadien, réduit, 4 pour 100.. ..	6,443,136	2	9

1885—Emprunt, 4 pour 100	4,000,000	0	0
1888—Emprunt C.C.P., garanti des terres, 3½ pour 100	3,093,700	0	0
1908-12—Emprunt, 4 pour 100	1,379,600	0	0
1908—Emission de février, 3½ pour 100	3,000,000	0	0
1908—Emprunt, 3¾ pour 100	5,000,000	0	0
1908—Emission d'octobre, 3½ pour 100	5,000,000	0	0
1909—Emprunt, 3¾ pour 100	6,000,000	0	0

Payable en Canada—

1883—Emprunt réduit, porté à 3½ pour 100	$1,425,800 00
Fonds fédéral—	
A, réduit en 1897, 3½ pour 100	58,899 00
B, réduit en 1897, 3½ pour 100	325,900 00
C, réduit en 1897, 3½ pour 100	49,066 34
E, prolongé de 10 ans, à compter du 1er juillet 1906, 3⅔ pour 100	2,500,000 00
Fonds fédéral, émission de 1891, 3½ pour 100	404,200 00

3. $5,000,000, un mois, banque de Montréal, Ottawa, 2 mars 1909; 4 pour 100.

105*d*. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat faisant connaître, relativement au fonds d'amortissement en rapport avec chaque emprunt non soldé, formant, à la date du 31 mars 1908, partie de la dette publique consolidée,—(*a*) durée de l'emprunt; (*b*) pourcentage de l'amortissement; (*c*) la somme mise de côté chaque année (y compris les intérêts placés de nouveau); (*d*) la somme totale au crédit du fonds d'amortissement de cet emprunt particulier, au 31 mars 1908; (*e*) la somme totale que l'on peut espérer être inscrite au crédit du fonds d'amortissement à la date de l'échéance de l'emprunt (et si le fonds d'amortissement doit se prolonger jusqu'à l'échéance finale); (*f*) le percentage proportionnel entre le fonds d'amortissement servi, et ses accroîts, et le chiffre nominal de l'emprunt à la date de l'échéance.

105*e*. Réponse supplémentaire à ordre du 8 mars 1909,—Etat faisant connaître quelles dépenses ont été encourues à titre de (*a*) commission de banque, (*b*) agence financière, (*c*) courtage, et (*d*) annonces, par le gouvernement en rapport avec chacun des emprunts suivants, et à qui ces différentes sommes ont été payées, savoir:—

	£	s.	d.
1874—Emprunt prolongé jusqu'en 1911, 4 pour 100	1,753,830	4	10
1875-8—Emprunt garanti pour travaux publics, 4 pour 100	3,200,000	0	0
1884—Emprunt, 3½ pour 100	5,000,000	0	0
1885—Emprunt canadien, réduit, 4 pour 100	6,443,136	2	9
1885—Emprunt, 4 pour 100	4,000,000	0	0
1888—Emprunt C.C.P., garanti des terres, 3½ pour 100	3,093,700	0	0
1908-12—Emprunt, 4 pour 100	1,379,600	0	0
1908—Emission de février, 3½ pour 100	3,000.000	0	0
1908—Emprunt, 3¾ pour 100	5,000,000	0	0
1908—Emission d'octobre, 3½ pour 100	5,000,000	0	0
1909—Emprunt, 3¾ pour 100	6,000,000	0	0

Payable en Canada—

1883—Emprunt réduit, porté à 3½ pour 100	$1,425,800 00
Fonds fédéral—	
A, réduit en 1897, 3½ pour 100	58,899 00
B, réduit en 1897, 3½ pour 100	325,900 00
C, réduit en 1897, 3½ pour 100	49,066 34
E, prolongé de 10 ans, à compter du 1er juillet 1906, 3⅔ pour 100	2,500,000 00
Fonds fédéral, émission de 1891, 3½ pour 100	404,200 00

3. $5,000,000, un mois, banque de Montréal, Ottawa, 2 mars 1909; 4 pour 100.

105*f*. Réponse à adresse du 8 février 1909,—Copie de tous les décrets du conseil, correspondance et documents, y compris les prospectus, en rapport avec les emprunts négociés par le ministre des Finances du 1er janvier 1907 jusqu'à ce jour.

105*g*. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat indiquant en détail les obligations casuelles ou nominales du gouvernement du Canada au 1er janvier 1909,—c'est-à-dire, relevé de tous montants qui pourraient être exigibles, tel que subventions de chemins de fer à échoir, emprunts garantis par le gouvernement, déficits dont le paiement pourrait être demandé, etc.

106*b*. Réponse à ordre du 8 mars 1909,—Copie de toutes demandes, annonces, soumissions, baux, correspondance et papiers de toute nature concernant les concessions forestières Nos 1316, 1317, 1318, 1330 et 1336 inclusivement, et 1360 à 1365 inclusivement.

106*c*. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Copie de toute correspondance, communications écrites et documents adressés au ministre de l'Intérieur ou à quelque officier du département et des réponses faites par le ministre ou par quelque officier du département depuis le 1er janvier 1905, concernant le transfert de certaines terres marécaguses dans l'Etat-des-Grandes-Herbes, dans la province du Manitoba, à Sa Majesté le Roi Edouard VII pour les fins de la dite province.

106*d*. Réponse supplémentaire à ordre du 3 mars 1909,—Etat faisant connaître, quant aux permis accordés, depuis le 30 juin 1896, pour coupe de bois sur les terres fédérales dans la Colombie-Britannique, les noms et adresses des concessionnaires, la date, la durée et la superficie de chaque permis, et les boni reçus.

106*e*. Réponse à ordre du 5 avril 1909,—Copie de toute correspondance, rapports, papiers et communications dans le bureau des terres fédérales à Prince-Albert et dans le département de l'Intérieur, à Ottawa, concernant la demande de lettres patentes pour le ¼ N.-E., section 10, township 47, rang 1, à l'ouest du 3me méridien, faite par A. A. Strachan, et aussi concernant l'accomplissement des prescriptions relatives aux homesteads par le dit Strachan.

107*a*. Réponse supplémentaire à ordre du 1er février 1909,—Etat faisant connaître le montant total reçu par le *Free Press*, de Winnipeg, de tous les départements du gouvernement, du 1er juillet 1896 au 1er janvier 1909, et le montant reçu chaque année.

116*a*. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Copie de toute correspondance ou pétitions reçues de F. W. Colclauch, alors qu'il était inspecteur des pêcheries pour le Manitoba, concernant les opérations de compagnies commerciales et autres.

124*a*. Réponse à ordre du 3 mars 1909,—Etat faisant connaître les montants déposés dans le département d'épargne du gouvernement les 1er octobre 1889, 1896, 1897 et 1898, respectivement; le nombre de fonctionnaires employés à l'administration de ces fonds en 1888, 1890, 1898, 1900 et 1908; et le coût de l'administration de ces fonds au cours des années 1888, 1890, 1898, 1900 et 1908.

128*a*. Réponse à ordre du 8 mars 1909,—Copie de toutes demandes, correspondance, rapports, documents et papiers concernant l'établissement et l'usage d'un bureau de poste à Hand-Hills, Alberta.

128*b*. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Copie de toute correspondance, pétitions et rapports adressés au gouvernement ou au département des Postes, et de toute correspondance et ordres en découlant relatifs au changement d unom du bureau de poste de « Weymouth » en celui de « Weymouth-Nord » et au changement du nom du bureau de poste de « Weymouth-Bridge » en celui de « Weymouth ».

129*b*. Réponse à ordre du 10 février 1909,—Copie de toute correspondance, rapports, documents entre le département de l'Intérieur et les agents d'immigration aux Etats-Unis, et entre le département de l'Intérieur et les sociétés de colonisation, depuis le 1er janvier 1908.

132. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Etat faisant connaître la somme payée par le gouvernement, en y comprenant toutes les divisions du service, depuis le 1er janvier 1907 jusqu'au 1er janvier 1909, à la Compagnie d'imprimerie Logberg, de Winnipeg.

132*a*. Réponse supplémentaire à ordre du 17 février 1909,—Etat faisant connaître la somme payée par le gouvernement, en y comprenant toutes les divisions du service, depuis le 1er janvier 1907 jusqu'au 1er janvier 1909, à la Compagnie d'imprimerie Logberg, de Winnipeg.

133. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Etat indiquant la quantité des différents produits suivants expédiés dans la Grande-Bretagne ou dans d'autres pays, en emmagasinage frigorifique ou dans des compartiments à air réfrigéré, durant les années 1907 et 1908, savoir: pommes, barils ou autres colis; poires, barils ou autres colis; prunes, barils ou autres colis; tomates, barils ou autres colis; raisins, barils ou autres colis; viandes, fraîches, livres; volailles, poisson, beurre, œufs, fromage; dans quels pays ils ont été expédiés, et en quelle condition ils se trouvaient en arrivant à destination; la méthode frigorifique la plus utilisée sur les vapeurs qui transportent de tels produits.

134. Réponse à adresse du 10 février 1909,—Copie de toute correspondance, télégrammes, documents, raports et évaluations d'officiers ou d'experts, décrets du conseil, etc., en rapport avec l'achat, le déplacement et la réparation de la drague *Industry*, et de certaines parties d'icelles, y compris le chaland, les chaudières, et autres parties.

135. Copie d'une lettre envoyée à tous les fonctionnaires du département des Travaux Publics, chargés d'acheter des matériaux et des fournitures, et d'en certifier les comptes, dans les différentes divisions relevant de l'architecte en chef, de l'ingénieur en chef et du surintendant des lignes télégraphiques.

136. Répons à ordre du 8 février 1909,—Etat faisant connaître si la carabine Ross, marques I et II ou tout autre modèle de carabine Ross ont été employés pour l'escouade canadienne de tir de Bisley, l'an dernier, dans les concours de tir réguliers; si une carabine Ross quelconque a été employée dans les concours de Bisley, réguliers ou non, par quelque membre de l'escouade canadienne ou par quelque tireur prenant part aux concours; le nom du tireur, et s'il était à l'emploi de la Compagnie Ross; la nature de cette carabine et en quoi elle diffère des marques I et II quant à la longueur du canon et aux accessoires de précision tels qu'anémomètres, hausses à crans de mire sphériques ou annulaires, niveaux à esprit de vin, etc.; si cette carabine est faite pour le service ou pour le tir à la cible, et si elle sera adoptés par le gouvernement pour la milice; si cette carabine a été fabriquée en entier dans la manufacture Ross à Québec.

137. Réponse à adresse du 10 février 1909,—Copie de toute correspondance, papiers, rapports, estimations, décrets du conseil, etc., concernant les études et forages, ainsi que les demandes de soumissions pour dragage et creusage dans le port de Saint-Jean et la baie Courtney, ou l'une ou l'autre de ces localités, au cours de l'année 1908. Aussi, copie des annonces, les noms des journaux qui les ont publiés, les soumissions reçues et les dates, les noms des soumissionnaires et le montant stipulé dans chaque soumission, les soumissions acceptées, le dépôt demandé et le nom de la banque où ce dépôt a été fait.

138. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat faisant connaître,—

1. La somme totale dépensée au chef de travaux publics par ce gouvernement dans le comté de Bonaventure avant les élections générales de 1900.

2. La somme totale dépensée par le gouvernement dans ce comté (*a*) pour travaux publics, et (*b*) pour venir en aide aux chemins de fer et aux autres entreprises depuis la dite élection générale, ainsi que la somme additionnelle estimative requise (*a*) pour compléter ces travaux publics, et (*b*) pour faire face aux subventions ou octrois à l'effet d'aider les chemins de fer ou autres entreprises.

3. Les divers travaux publics entrepris par le gouvernement dans ce comté entre l'élection générale de 1896 et celle de 1900; les dates auxquelles ces différents travaux

ont été entrepris, s'ils ont été adjugés à la suite d'avis public, de soumission, par voie de contrat ou autrement, et les sommes respectives dépensées pour ces travaux avant l'élection de 1900.

4. Lesquels de ces différents travaux ont été complétés, et lesquels d'entre eux n'étaient pas encore terminés à la date de l'élection de 1900.

5. Les sommes respectives dépensées pour terminer ou en vue de terminer ces travaux depuis l'élection de 1900, ainsi que les dates de telles dépenses.

6. Les différents travaux publics entrepris et exécutés par le gouvernement, dans le dit comté, depuis l'élection générale de 1900; les dates auxquelles les dits différents travaux ont été inaugurés ou commencés; les sommes respectives dépensées pour ces travaux, et la somme estimative requise pour compléter ceux de ces travaux qui ne sont pas encore terminés; mentionnant si ces travaux ont été exécutés à la suite de soumissions et par voie de contrat ou autrement.

7. Les sommes octroyées par le gouvernement, à titre de subvention, aux chemins de fer et autres entreprises, dans le dit comté, depuis l'élection générale de 1900; les sommes payées en vertu de ces octrois, et les sommes probables requises pour faire face aux paiements futurs.

8. Les travaux publics commencés et les obligations financières contractées, et les deniers dépensés pour travaux publics dans les limites de la dite division de Bonaventure au cours du mois d'octobre dernier.

139. Réponse à ordre du 1er mars 1909,—Etat faisant connaître les noms et domiciles de tous les métis vivant dans les Etats-Unis qui ont reçu du scrip depuis janvier 1902, et les noms des personnes auxquelles le dit scrip a été exépédié ou livré.

140. Réponse à adresse du 1er mars 1909,—Copie de toute correspondance et de tous décrets du conseil, papiers et documents concernant le désaveu ou la demande de désaveu d'une loi de la législature de la province d'Ontario, intitulé: « *An Act respecting Cobalt Lake and Kerr Lake* », chapitre 15 des Statuts de 1907.

141. Réponse à ordre du 15 février 1909,—Etat faisant connaître le nombre total de milles de chemins de fer dont la construction a été autorisée en vertu de chartes accordées par le Parlement fédéral, durant la période écoulée de 1888 à 1908, inclusivement, non compris les Compagnies du Grand-Tronc, du Canadien du Pacifique, du *Canadian-Northern* et du Grand-Tronc-Pacifique.

Abstraction faite des compagnies ci-dessus nommées, le nombre de milles effectivement construits en vertu des dites chartes.

Le nombre de compagnies ainsi incorporées.

Combien d'entre elles ont réellement construit une partie quelconque des lignes ainsi autorisées.

Le nombre de ces chartes tombées en déchéance.

Le nombre de ces compagnies à qui on a accordé un prolongement de délai de construction.

Le nombre de celles à qui on a accordé deux prolongements de cette sorte; et

Le nombre de celles qui ont obtenu trois prolongements de cette nature, ou plus.

142. Réponse à ordre du 1er mars 1909,—Etat indiquant à quel travail le Bureau de traduction des Communes est tenu; le nombre des traducteurs permanets employés dans cette branche; la totalité des salaires payés à ces traducteurs; les documents, rapports et autres pièces qui ont été traduits dans ce bureau, dans les derniers douze mois,—cet état ne devant pas comprendre les pages déjà traduites l'année précédente et, répétées de même pour compléter ces rapports et documents qui ont été traduits en dernier lieu; la totalité des pages traduites par les traducteurs permanents; le nombre de personnes en dehors de ce bureau de traduction auxquelles on a également donné du travail de traduction; le coût de ce travail extérieur, et le nombre de pages traduites de ce chef; si la traduction des livres bleus et autres pièces, moins le *Hansard,* est faite dans certains départements, autres que le bureau de traduction des Communes, et quels sont ces départements.

143. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 19 avril 1909,—Règlements de la Commission du service civil touchant l'admission et l'avancement dans le service.

144. Réponse à ordre du 25 janvier 1909,—Etat indiquant toutes les salles d'armes construites depuis juillet 1896, ainsi que le site, le coût, la superficie, les fonctionnaires attachés à chacune, la dépense annuelle de chaque salle d'armes répartie sous les chapitres d'entretien, réparations, améliorations, extension et salaires, et le nombre de volontaires faisant actuellement usage des dites salles d'armes et dans quelle mesure, chaque année.

146. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Copie de toute correspondance concernant les améliorations opérées dans la rivière Assiniboine près de Portage-la-Prairie en septembre et octobre 1908, et de tous papiers, pièces justificatives, ordres, résolutions, chèques retournés, etc., se rapportant en quelque manière aux dits travaux et à leur exécution.

147. Réponse à ordre du 25 janvier 1909,—Etat faisant connaître les diverses publications statistiques et renseignements spéciaux fournis par les divers départements du gouvernement, le nombre de pages de chacune, le nombre et le coût de chacune pour l'année 1908, le nombre de personnes employées à leur préparation et le salaire de chaque personne ainsi employée; le nombre d'employés spéciaux chargés des travaux de gravures et de vignettes qui ornent ces publications et leurs salaires et dépenses, y compris le travail et les appareils; la maison ou compagnie d'imprimerie qui ont imprimé ces publications et le montant payé dans chaque cas pour l'impression et la reliure. L'état ci-dessus ne devant pas inclure les rapports réguliers des départements, mais devant être fait de manière à indiquer le nom de chaque publication statistique ou spéciale, le nombre de chaque publication imprimée et le nombre de pages de chacune, ainsi que le nombre de fonctionnaires employés à la préparation de la publication, le coût total de chacune et le coût total de toutes ces publications pour l'année 1908.

148. Réponse à ordre du 5 avril 1909,—Copie de toute correspondance échangée entre le département de la Marine et des Pêcheries et toute personne ou toutes personnes au sujet de la résiliation du certificat de Thomas Beddington, ou l'enlèvement de son nom de la liste des pilotes licenciés pour le port de Victoria, C.-B.

149. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat faisant connaître si on a renouvelé, sans demande de soumissions, quelques-uns des contrats pour le transport de la malle qui doivent expirer dans le cours du mois d'avril 1909; où sont situés les parcours, le prix du contrat, le nom du courrier et le lieu de sa résidence.

Votre comité recommande aussi que dans le cas où il n'y aurait pas d'autre réunion du comité les présidents conjoints soient autorisés à décider de l'impression ou autrement de tout document qui peut être soumis à l'une ou l'autre des Chambres, comme aussi de toutes autres questions qui sont du ressort du comité.

Sur motion de M. Ecrement, secondé par M. Bickerdike,

Ordonné, que le bill TT (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Sifton, secondé par M. Turriff,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité des Forêts, Voies fluviales et Forces hydrauliques, et que la règle 72 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Sifton,

Ordonné, que le bill FFF (No 184) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Christopher Cowan », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill CCC (No 181) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Laura McQuoid », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Guthrie,

Ordonné, que le comité des Banques et du Commerce soit autorisé à siéger durant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. White (Victoria-Alberta), secondé par M. Clark (Red-Deer),

Ordonné, que le bill EE (No 183) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Aaron William Morley Campbell », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lewis, secondé par M. Haggart (Winnipeg),

Ordonné, que le bill DDD (No 182) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Fleetwood Howard Ward », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Ethier propose, secondé par M. Martin (Sainte-Marie),—Que le droit additionnel de $200 prélevé en vertu des dispositions de la règle 88 (8), sur les deux bills suivants, soit remboursé, en conformité de la recommandation contenue dans le huitième rapport du comité des Bills Privés:—

Bill GG (No 135) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins »; et

Bill OO (No 157) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Dennison Smith ».

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans la négative.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-deuxième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les bills privés suivants du Sénat, et trouve que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies, savoir:—

Bill PP (No 177) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie Royale Victoria et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada* »; et

Bill CCC (No 181) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Laura McQuoid ».

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-troisième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a soigneusement examiné la pétition de la compagnie dite *The Brockville, Westport and Northwestern Railway Company* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée, et il constate que l'avis pu-

blié à l'endroit où se trouve le bureau principal de la compagnie et qui aurait dû être publié pendant cinq semaines consécutives, ne l'a été que pendant neuf jours consécutifs. Sous tous autres rapports, les prescriptions de la règle ont été remplies.

Votre examinateur a aussi examiné le bill TT (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company,* et il trouve que les pouvoirs contenus dans les articles 3 et 4 du bill en vertu desquels la compagnie est autorisée à construire un pont ou tunnel sur le fleuve Saint-Laurent à Lachine et peut construire et exploiter une ou plusieurs gares à marchandises et à voyageurs, élévateurs, entrepôts et autres facilités terminales générales pour marchandises et voyageurs dans la cité de Montréal et les environs, ne sont pas couverts par l'avis tel que publié. Sous tous autres rapports les prescriptions de la règle ont été remplies.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 34) constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company.*

M. Conmee propose, secondé par M. Guthrie,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Lennox propose, comme amendement, secondé par M. Lancaster,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général, avec pouvoir de le modifier en ajoutant les paragraphes suivants à l'article neuf:—

« 2. Aucun taux, ou charge, ne sera demandé ou perçu pour la transmission d'un message quelconque, ou pour la location ou l'usage des lignes télégraphiques ou téléphoniques de la compagnie, avant qu'il ait été approuvé par la Commission des chemins de fer du Canada, laquelle pourra également, de temps à autre, remettre en vigueur, tels taux et charges.

« 3. La partie II de la Loi des télégraphes s'appliquera aux affaires de télégraphie de la compagnie.»

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait de nouveaux amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

M. Conmee propose, secondé par M. Guthrie,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et l'appel des des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Allen,
Aylesworth,
Beauparlant,
Béland,
Bickerdike,
Brodeur,
Bureau,
Calvert,
Carvell,
Cash,
Chisholm, (Antigonish),
Chisholm, (Inverness),
Ethier,
Fielding,
Fisher,
Fortier,
Gauvreau,
Gladu,
Graham,
Guthrie,
Hunt,
Knowles,
Lapointe,
Laurier (Sir Wilfrid),
Lavergne,
McIntyre (Strathcona),
McKenzie,
McLean (Huron),
McLean (Sunbury),
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Martin (Regina),
Martin (Wellington),
Michaud,
Miller,
Molloy,
Murphy,
Rankin,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Rivet,
Ross,
Roy (Dorchester),
Roy (Montmagny),
Rutan,
Savoie,
Sealey,
Sinclair,
Templeman,
Todd,
Turcotte (Nicolet),

Clark (Red-Deer), Clarke (Essex), Congdon, Conmee, Dugas, Ecrément, Emmerson, Law, LeBlanc, Lemieux, McCraney, McGiverin, McIntyre (Perth), Oliver, Pardee, Parent, Pickup, Proulx, Prowse, Pugsley, Turcotte (comté de Québec), Turgeon, Turriff, Warburton, White (Victoria, Alta.)—76.

Contre :

Messieurs

Armstrong, Arthurs, Barker, Barnard, Barr, Borden (Halifax), Bradbury, Burrell, Crosby, Crocket, Crothers, Daniel, Foster, Goodeve, Haggart (Lanark), Haggart (Winnipeg), Henderson, Herron, Jameson, Kidd, Lake, Lancaster, Lennox, Lewis, Macdonell, Maddin, Magrath, Marshall, Northrup, Paquet, Perley, Sharpe (Lisgar), Sharpe (Ontario), Smyth, Stanfield, Taylor (New-Westminster) Wallace, Wilson (Lennox et Addington), Wright—39.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre considère de nouveau en comité général le bill (No 56) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Et la question étant posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à cinq heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain, à onze heures a.m.

Lundi, 10 mai 1909.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Miller, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération la pétition de la compagnie dite *The Brockville, Westport and North Western Railway Company,* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de l'extension de sa voie ferrée,—et le bill TT (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* », ainsi que le vingt-troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés sur le même sujet.

Dans le cas de la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company,* votre comité constate que l'avis donné n'est pas suffisant.

En ce qui concerne le bill concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company,* votre comité trouve que l'avis donné au sujet des pouvoirs demandés en vertu des articles 3 et 4 n'ont pas été suffisants, et il recommande, en conséquence, que les dits pouvoirs ne soient pas accordés à la compagnie à cette session.

Vu la période avancée de la session, votre comité recommande que le bill concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture, ce jour.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Tableaux en rapport avec le bill du service civil.

La Chambre considère de nouveau en comité général le bill (No 104) concernant la compagnie dite *The Thessalon and Northern Railway Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre considère aussi en comité général le bill (No 91) constituant en corporation la *Prudential Trust Company* (à responsabilité limitée), et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Carvell,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Ordres Permanents, le bill TT (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi

concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* », soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture, ce jour.

M. Miller propose, secondé par M. Turriff,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 108.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre considère en comité général les bills suivants:—

Bill F (No 142) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada »;

Bill GG (No 135) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins »;

Bill OO (No 157) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Dennison Smith »; et le

Bill HH (No 160) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill F (No 142) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada »; aussi, le bill GG (No 135) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins »; et aussi, le bill (No 57) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Dennison Smith », et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, il a examiné le bill HH (No 160) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* », et lui a enjoint d'en faire rapport avec des amendements.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Carvell,

Ordonné, que le bill F (No 142) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Roche, secondé par M. Maclean (York),

Ordonné, que le bill GG (No 135) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins), soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Reid (Ristigouche),

Ordonné que le bill OO (No 157) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Denison Smith », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre procède à la prise en considération du bill HH (No 160) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* », tel qu'amendé en comité ce jour.

La Chambre procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 30.—Retrancher « Morison » et y substituer « Morrison ».

Page 1, ligne 30.—Après « Louis » retrancher « A " et y substituer « H ».

Page 1, ligne 35.—Après « E » insérer D ».

Page 1, ligne 37.—Retrancher « James » et y substituer « John ».

Page 1, ligne 37.—Après le mot « colonel » insérer le mot « Frederick ».

Page 2, ligne 5.—Retrancher « A ».

Page 2, ligne 10.—Après « D » enlever « T » et y substituer « J ».

Page 2, ligne 11.—Après « George » retrancher « W ».

Page 3, ligne 32.—Retrancher « des » et y substituer « tous ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porté le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 81) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada* », lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 18.—Après « inachevé », insérer ce qui suit:—

« Et, de plus, si dix milles de la partie inachevée de la partie de la ligne mentionnée à l'alinéa (*a*) de l'article 8 du chapitre 52 des Statuts de 1893 ne sont pas construits dans les douze mois de l'adoption de la présente loi, les pouvoirs conférés à la compagnie de construire la ligne mentionnée en dernier lieu prendront fin pour ce qui de la dite ligne restera alors inachevée.»

Le dit amendement étant lu la première fois;

M. Cash propose, secondé par M. Clarke (Essez),—Que le dit amendement ne soit pas agréé pour les raisons suivantes:—

1. Parce que la condition imposée par le dit amendement n'est pas ordinaire, est de nature à causer de l'embarras à la compagnie, et qu'elle est de nature telle que, si elle est adoptée, elle empêchera la compagnie de donner suite à ses transactions.

2. Parce que la compagnie a déjà fait preuve de bonne foi par les travaux par elle exécutés, et que l'amendement décrété par le dit amendement pour remplir ses obligations n'est pas nécessaire et serait de nul effet.

Et la question étant posée sur la motion, elle est désolue dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 51) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 10.—Retrancher « Royal » et insérer « New-Brunswick ».

Page 4, ligne 2.—Après « d'inspection », insérer « ces certificats ne lient que les parties au contrat et ne doivent pas servir comme notification publique d'inspection, et nul tel certificat ne libère le propriétaire d'aucune obligation imposée par une loi d'inspection, du Canada ou de quelque province du Canada ».

Dans le titre.—Page 1, ligne 1.—Retrancher « Royal » et insérer « New-Brunswick ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 102) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and North Western Railway Company* », lequel est lu comme suit:—

Page 3, ligne 26.—Après « télégraphes » insérer « sauf telles parties qui sont incompatibles avec la Loi des chemins de fer ou la présente loi ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Carvell,

Ordonné, que le bill AA (No 163) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prairie Province Trust Company* », soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour deuxième lecture ce jour.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Y (No 166) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill JJ (No 168) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill SS (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill TT (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill BB (No167) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Moravian Church in America* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill NN (No 169) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de Washington R. McCloy ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill BBB (No 178) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Wake ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill DDD (No 182) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Fleetwood Howard Ward ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill EEE (No 183) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Aaron William Morley Campbell ».
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill FFF (No 184) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Christopher Cowan ».
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill AA (No 163) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prairie Province Trust Company* ».
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Miller,
Ordonné, que les bills suivants soient inscrits sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture à la présente séance de la Chambre, savoir:—
Bill PP (No 177) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie Royale Victoria et à l'effet de changer son nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada* »; et
Bill CCC (No 181) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Laura McQuoid ».

Sur motion de M. McLean (Huron), secondé par M. Carvell,
Ordonné, que le bill PP (No 177) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie d'assurance sur la vie Royale Victoria et à l'effet de changer son nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada* », soit maintenant lu la seconde fois.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill CCC (No 181) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Laura McQuoid ».
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de Sir Frederick Borden, secondé par M. Pugsley,
Ordonné, que le bill VV (No 175) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant de nouveau le chapitre 92 des Statuts de 1901, concernant l'Association du fonds patriotique canadien », soit inscrit sur le feuilleton des ordres, avec les mesures du gouvernement, pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—
Le Sénat a adopté le bill YY (No 185) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada* », pour lequel il demande le concours de cette Chambre.
Avec la permission de la Chambre:
Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la première fois.
Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Carvell,
Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs què cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills suivants, savoir:—

Bill GG (No 135) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tompkins »; et

Bill OO (No 157) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Dennison Smith ».

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de M. Lavergne, secondé par M. Brown,

Ordonné, que le bill WW (No 176) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est », soit maintenant lu la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année finissant le 31 mars 1909, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 4a.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 10 mai 1909.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Fisher,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire additionnel soient référés au comité des Subsides.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excelllence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année finissant le 31 mars 1910, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 5.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 10 mai 1909.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Fisher,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient référés au comité des Subsides.

Sur motion de M. Marshall, secondé par M. Barr,

Ordonné, que le bill RR (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company* », rapporté ce jour par le comité des Ordres Permanents, soit référé de nouveau au dit comité pour plus ample considération.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Fielding,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité général pour prendre en considération l'organisation et la classification des officiers, commis et employés de la Chambre des Communes, soumises à la Chambre par Son Honneur l'Orateur, le 11 mars dernier.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Que la classification des officiers, commis et employés permanents de la Chambre des Communes soit comme suit:—

CLASSIFICATION des officiers, commis et employés permanents de la Chambre des Communes.

Noms.	Titre et nature des fonctions.	Salaire antérieur.	Salaire projeté.
	Première division—Subdivision " A ".	$	$
Smith, Lt-col. Henry R., I. S.O., J.P., A.D.C.	Sergent d'armes—Fonctions telles que définies par la règle 63 de la Chambre des Communes	†3,300	‡ 3,300
J. B. R. Laplante	Greffier-adjoint	3,500	3,500
A. H. O'Brien, M.A.	Greffier en loi	....	2,800
W. C. Bowles	Greffier en chef des Procès-Verbaux anglais	2,500	2,800
J. R. E. Chapleau	Greffier en chef du Journal, des Procès-Verbaux et des Ordres du Jour français	2,500	2,800
E. P. Hartney	Examinateur et registraire des Bills Privés.*	2,500	2,800
A. Fréchette	Traducteur des lois, et chef de la division de traduction, Chambre des Communes	2,500	2,800
Jas. G. Foley	Greffier de la Couronne en chancellerie	2,500	2,800
	Première division—Sub-division ' B.'		
A. D. G. Taylor	Greffier en chef du journal anglais	2,500	2,500
Walter Todd	Examinateur des pétitions pour bills privés, greffier des comités des bills privés, privilèges et élections, et ordres permanents	2,000	2,100
L. Lafranboise	Traducteur et secrétaire de la division de la traduction	2,350	2,350
D. L. Desaulniers	Traducteur	2,200	2,200
C. E. Clarke	Chef de la division de la papeterie, et surintendant de l'impression des documents de la session	2,400	2,400
D. C. Chamberlain	Comptable	2,500	2,500
J. K. Foran	Adjoint du greffier en loi	....	2,100
N. Mills	Maître de poste	1,900	2,100
	Sténographes des Débats.		
A. Horton	Chef des sténographes	2,500	2,500
S. A. Abbott	Sténographe	2,500	2,500
A. C. Campbell	"	2,500	2,500
A. Desjardins	"	2,500	2,500
E. J. Duggan	"	2,500	2,500
R. C. Dunbar	Sténographe	2,500	2,500
J. O. Marceau	"	2,500	2,500
T. P. Owens	"	2,500	2,500
Geo. Simpson	"	2,500	2,500

†Y compris logement évalué à $800. Salaire net, $2,500.
‡Y compris logement évalué à $800 à être déduits chaque année.
*Quand l'Examinateur et registraire actuel des Bills Privés prendra sa retraite, ces fonctions seront transférées au greffier en loi.

CLASSIFICATION des officiers, commis et employés permanents de la Chambre des Communes.—(*Fin.*)

Noms.	Titre et nature des fonctions.	Salaire antérieur.	Salaire projeté.
	Traducteurs des Débats.	$	$
W. Larose	Chef des traducteurs	2,100	2,100
E. Charlier	Traducteur	2,100	2,100
G. De la Durantaye	"	2,100	2,100
A. Fortier	"	2,100	2,100
W. Gascon	"	2,100	2,100
L. Gérin	"	2,100	2,100
R. Girard	"	1,500	2,100
F. Hughes	"	2,100	2,100
G. Labine	"	2,100	2,100
R. Laferrière	"	2,100	2,100
L. Lasalle	"	2,100	2,100
F. Moffet	"	2,100	2,100
	Deuxième division—Subdivision "A."—		
J. A. Polkinghorne	Commis des documents de la session, et greffier du comité mixte des impressions	1,900	1,900
James Dalton	Greffier-adjoint du journal anglais, et commis des pétitions	1,900	1,900
L. C. Panet	Greffier du comité des "Débats" et greffier-adjoint du comité des bills privés et des ordres permanents	1,900	1,900
H. P. Macdonell	Commis dans le bureau des procès verbaux anglais	1,600	1,600
N. Robidoux	Greffier du comité des chemins de fer et canaux et du comité des banques	1,750	1,750
R. P. King	Greffier-adjoint des procès verbaux anglais	1,900	1,900
H. W. Bowie	Adjoint du sergent-d'armes	1,900	1,900
D. W. Cameron	Adjoint du comptable	1.750	1,750
C. W. Boyce	Aide du chef des sténographes	1,600	1,600
C. F. Colwell	Greffier principal des affaires de routine et archives	1,900	1,900
L. Dansereau	Greffier du journal français	1,500	1,600
Thomas S. Howe	Greffier du comité des comptes publics, et greffier-adjoint du comité des chemins de fer et canaux, et du comité des banques	1,600	1,600
W. H. Dickson	Sténographes officiels des comités de la chambre	1,600	1,600
C. A. Mathews	"	1,600	1,600
E. Perrin	Traducteur	1,900	1,900
R. Tremblay	"	1,900	1,900
S. Clapin	"	1,700	1,700
C. Paradis	"	1,500	1,600
H. St Louis	"	1,700	1,700
Elie Quéry	Correcteur d'épreuves	1,900	1,900
J. M. Briand	"	1,500	1,600
	Deuxième division—Subdivision "B"—		
F. Chadwick	Adjoint du greffier de la couronne en chancellerie	1,500	1,500
William Cairns	Adjoint du chef de la division de la papeterie	1,400	1,400
F. X. Lemieux	Adjoint du maître de poste	1,400	1,400
Wilfrid Dubé	Commis dans le bureau du journal anglais	1,450	1,450
John L. Deacon	Gardien de la chambre de lecture	1,200	1,200
H. H. Loucks	Traducteur dans la division des lois	1,500	1,500
A. E. Horton	Greffier du comité d'agriculture et de colonisation	1,200	1,200
H. Jones	Greffier-adjoint des affaires de routine et archives, et secrétaire du greffier de la Chambre	1,300	1,300
A. C. Troop	Secrétaire de la division des lois	1,200	1,200

NOTE.—Toutes les personnes nommées à l'avenir dans le personnel de la traduction (y compris la traduction des "Débats") seront placées dans la deuxième division—Subdivision "A".

CLASSIFICATION des officiers, commis et employés permanents de la Chambre des Communes.—(*Suite.*)

Noms.	Titre et nature des fonctions.	Salaire antérieur.	Service projeté.
		$	$
F. X. R. Saucier	Greffier-adjoint du journal, des procès-verbaux et des ordres du jour français	1,200	2,100
Vacant	Greffier adjoint du comité d'agriculture et de colonisation	1,200	800
	Troisième division—Subdivision "A"—		
J. E. Asselin	Commis dans le bureau de poste	850	900
Joseph Patry	Adjoint du gardien de la salle de lecture	800	900
W. A. F. Lalonde	Aide dans le bureau des livres bleus	800	900
E. Naubert	Commis dans la division de la papeterie	1,100	1,100
J. Castonguay	Commis dans le bureau du greffier de la couronne en chancellerie	850	900
	DIVISION DU SERGENT-D'ARMES.		
	Deuxième Division—Subdivision "B".		
Lucien Dubé	Surintendant des messagers et concierge	1,350 et logement.	1,550. et logement.
	Lors de la retraite de M. Dubé, le logement ne sera pas compris dans les privilèges de son successeur.		
	Troisième division—Subdivision "A".		
Peter Connelly	Adjoint du surintendant des messagers et concierge	1,000	1,000
Charles George	Régisseur du restaurant et maître-d'hôtel de l'Orateur	900 et logement.	900 et logement.
	Messagers, etc.		
George Smith	Messager de banque	800	800
Claire Hugg	Messager	750	750
G. A. Boudreault	"	750	750
T. Stewart	"	750	750
A. Boutet	"	750	750
Thomas Ebbs	"	700	700
Louis Moreau	"	700	700
C. Morin	"	600	600
C. R. Stewart	Portier	700	700
G. Holder	Gardien de nuit	800	800
J. R. Stoate	"	600	600

REMARQUE.—Tout nouveau titulaire nommé dans le personnel de la traduction (y compris les traducteurs des débats) sera placé dans la 2e division, subdivision A.

2. Résolu,—Que l'organisation des officiers, commis et employés permanents de la Chambre des Communes soit comme suit:—

Organisation du personnel de la Chambre des Communes avec la classification des divers officiers, commis et employés.

Officiers de la Chambre.

Noms.	Description de l'emploi.
Flint, Thomas Barnard, M.A., LL.B., D.C.L..	Greffier de la Chambre.
Smith, Lieut.-col., Henry R., I.S.O., J.P., A.D.C., 1re div., subdiv. A..	Sergent d'armes.
Laplante, Jean-Baptiste Réné, 1re div., subdiv. A..	Greffier adjoint.
Bowie, Wm Henry, 2e div., subdiv. A..	Adjoint du sergent d'armes.

Journaux de la Chambre.

Noms.	Description de l'emploi.
Chapleau, Joseph Raoul E., 1re div., subdiv. A	Greffier en chef du journal, des procès-verbaux et des ordres français.
Taylor, Alexander George D., 1re div., subdiv. B..	Greffier en chef du journal anglais.
Dalton, James, 2e div., subdiv. A..	Greffier adjoint du journal anglais et commis des pétitions.
Polkinghorne, John A., 2e div., subdiv. A.. ..	Commis des documents de la session, et greffier du comité mixte des Impressions.
Dansereau, Lionel, 2e div., subdiv. A..	Greffier du journal français.
Dubé, Wilfrid, 2e div., subdiv. B..	Commis dans le bureau du journal anglais.
Saucier, F.-X. R., 2e div., subdiv. B..	Greffier adjoint du journal, des procès-verbaux et des ordres français.

Procès-verbaux.

Noms.	Description de l'emploi.
Bowles, William Cochrane, 1re div., subdiv. A.	Greffier en chef des procès-verbaux anglais.
King, Robert Powney, 2e div., subdiv. A.. ..	Greffier adjoint des procès-verbaux anglais.
Macdonell, Harry Percy, 2e div., subdiv. A..	Commis dans le bureau des procès-verbaux anglais.

Affaires de routine et archives.

Noms.	Description de l'emploi.
Colwell, Charles F., 2e div., subdiv., A..	Greffier principal des affaires de routine et archives.
Jones, Charles Henry, 2e div., subdiv. B.. ..	Greffier adjoint des affaires de routine et archives. Secrétaire du greffier de la Chambre.

Comités.

Noms.	Description de l'emploi.
Hartney, Edward Patrick, 1re div., subdiv. A.	Examinateur et registraire des bills privés, greffier en chef des comités.
Todd, Walter, 1re div., subdiv. B..	Examinateur des pétitions pour bills privés, greffier des comités des Bills Privés, des Ordres Permanents, et des Privilèges et Elections.
Panet, Louis Charles, 2e div., subdiv. A.. ..	Greffier du comité des Débats, greffier adjoint des comités des Bills Privés et des Ordres Permanents.
Robidoux, Narcisse, 2e div., subdiv. A..	Greffier des comités des Chemins de fer et Canaux, et des Banques et du Commerce.
Howe, Thomas S., 2e div., subdiv. A..	Greffier du comité des Comptes Publics, greffier adjoint des comités des Chemins de fer et Canaux, et des Banques et du Commerce.
Dickson, W. H. et Mathew, C. A., 2e div., subdiv. A..	Sténographes officiels des comités de la Chambre.
Horton, A. E., 2e div., subdiv. B..	Greffier du comité de l'Agriculture et de la Colonisation.
Vacant..	Greffier-adjoint du comité d'agriculture et de colonisation.

ORGANISATION du personnel de la Chambre des Communes avec la classification des divers officiers, commis et employés.—(*Fin.*)

DIVISION DES LOIS.

Noms.	Description de l'emploi.
O'Brien, Arthur Henry, M.A., 1re div., subdiv. A..	Greffier en loi.
Foran, J. K., 1re div., subdiv. B..	Adjoint du greffier en loi.
Loucks, H. H., 2e div., subdiv. B..	Traducteur dans la division des lois.
Troop, A. G., 2e div., subdiv. B..	Secrétaire de la division des lois.

BUREAU DE GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

Foley, James G., 1re div., subdiv. A..	Greffier de la Couronne en Chancellerie.
Chadwick, F., 2e div., subdiv. B..	Greffier adjoint de la Couronne en Chancellerie.
Castonguay, J., 3e div., subdiv. A..	Commis dans le bureau du greffier de la Couronne en Chancellerie.

DIVISION DE LA TRADUCTION.

Fréchette, Achille, 1re div., subdiv. A..	Traducteur des lois, chef de la division de la traduction
Laframboise, Louis, 1re div., subdiv. B..	Traducteur et secrétaire de la division de la traduction.
Desaulniers, D. L., 1re div., subdiv. B..	Traducteur.
Perrin, Emery, 2e div., subdiv. A..	"
Tremblay, Rémi, 2e div., subdiv. A..	"
Clapin, Sylva, 2e div., subdiv. A..	"
Paradis, Oscar, 2e div., subdiv. A..	"
Saint-Louis, H., 2e div., subdiv. A..	"
Quéry, Elie, 2e div., subdiv. A..	Corecteur d'épreuves.
Briand, J. M., 2e div., subdiv. A..	"

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ.

Chamberlain, David C., 2e div., subdiv. B.. ..	Comptable.
Cameron, Douglas Winder, 2e div., subdiv. A.	Adjoint du comptable.

DIVISION DE LA PAPETERIE.

Clarke, Charles E., 1re div., subdiv. B..	Chef de la division de la papeterie, surintendant de l'impression des documents de la session.
Cairns, William, 2e div., subdiv B..	Adjoint du chef de la division de la papeterie.
Naubert, Eugène, 3e div., subdiv A..	Commis dans la division de la papeterie.

BUREAU DE POSTE ET DIVISION DES LIVRES BLEUS.

Mills, Nathaniel, 1re div., subdiv. B..	Maître de poste.
Lemieux, François-Xavier, 2e div., subdiv. B..	Adjoint du maître de poste.
Asselin, J. E., 3e div., subdiv. A..	Commis dans le bureau de poste.
Lalonde, F. A. F., 3e div., subdiv. A..	Aide dans le bureau des livres bleus.

SALLE DE LECTURE.

Deacon, John L., 2e div., subdiv B..	Gardien.
Patry, Joseph, 3e div., subdiv A..	Gardien adjoint.

Organisation du personnel de la Chambre des Communes avec la classification des divers officiers, commis et employés.—(*Suite.*)

Division des « Débats. ».

Sténographes.

Noms.	Description de l'emploi.
Horton, A., 1re div., subdiv. B..	Chef des sténographes.
Abbott, S. A., 1re div., subdiv. B..	Sténographe.
Campbell, A. C., 1re div., subdiv. B..	"
Desjardins, A., 1re div., subdiv. B..	"
Duggan, E. J., 1re div., subdiv. B..	"
Dunbar, R. C., 1re div., subdiv. B..	"
Marceau J. P., 1re div., subdiv. B..	"
Owens, T. P., 1re div., subdiv. B..	"
Simpson, Geo., 1re div., subdiv. B..	"
Boyce, C. W., 2e div., subdiv. A..	Aide du chef des sténographes.

Traducteurs.

Larose, Wilfrid, 1re div., subdiv. B..	Chef des traducteurs.
Charlier, E., 2e div., subdiv. A..	Traducteur.
Durantaye, De la, G., 2e div., subdiv. A.. ..	"
Fortier, A., 2e div., subdiv. A..	"
Gascon, W., 2e div., subdiv. A..	"
Gérin, L., 2e div., subdiv. A..	"
Girard, R., 2e div., subdiv. A..	"
Hughes, F., 2e div., subdiv. A..	"
Labine, G., 2e div., subdiv. A..	"
Laferrière, R., 2e div., subdiv. A..	"
Lasalle, W., 2e div., subdiv. A..	"
Moffet, F., 2e div., subdiv. A..	"

Division du sergent d'armes.

Dubé, Lucien, 2e div., subdiv. B..	Surintendant des messagers; concierge.
A la retraite de M. Dubé, son successeur à ce poste n'aura qu'un bureau, mais non un logement.	
Connolly, Peter, 3e div., subdiv. A..	Adjoint du surintendant des messagers, concierge adjoint.
George, Charles, 3e div., subdiv. A..	Régisseur du restaurant, maître d'hôtel de l'Orateur.

Messagers, etc.

Smith, George..	Messager de banque.
Hugg, Claire..	Messager.
Boudreault, G. A..	"
Stewart, T..	"
Boutet, A..	"
Ebbs, Thomas..	"
Moreau, Louis..	"
Morin, C..	"
Stewart, C. R..	Portier.
Holder, G...	Gardien de nuit.
Stoate, J. R..	" "

Remarque.—Tout nouveau titulaire nommé dans le personnel de la traduction (y compris les traducteurs des débats) sera placé dans la 2e division, subdivision A. Tout nouveau titulaire nommé comme corecteur d'épreuves sera placé dans la 2e division, subdivision B.

Résolutions à rapporter..

Les dites résolutions sont rapportées, lues la seconde et adoptées.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Fielding,—Que la Chambre se forme en comité général immédiatement pour prendre en considération l'organisation et la classification des officiers, commis et employés de la Bibliothèque du Parlement, soumise à la Chambre le 11 mars dernier.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général.

(*En comité.*)

Résolu,—Que l'organisation et classification des officiers, commis et employés de la Bibliothèque du Parlement soit comme suit:—

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT.

Noms.	Titre et nature des fonctions.	Salaire antérieur.	Salarie projeté.
Première division ; subdivision A—		$	$
A. H. Todd	Commis	2,400	2,800
L. P. Sylvain	"	2,100	2,800
Deuxième division ; subdivision A—			
M. C. MacCormac	Commis	1,750	1,750
Jno. Smith	" comptable	1,700	1,700
E. Bouchette	"	1,700	1,700
Troisième division ; subdivision A—			
Mde A. Lampman	Commis	1,050	1,050
J. C. Pigeon	"	1,050	1,050
C. A. Pothier	"	1,000	1,000
B. Chevrier	"	900	900
Troisième division ; subdivision B—			
A. F. Patterson	Commis	650	650
Messagers—			
F. X. Desloges	Messager en chef et gardien	900	900
J. H. Dunlop	Messager	700	700
T. C. W. Lynton	"	700	700
J. A. Beaudry	"	700	700
H. J. Meiklejohn	"	700	700

Résolution à rapporter.

La dite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, pour en informer Leurs Honneurs.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Fielding,—Que la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération la classification et organisation des officiers et commis du département des Impressions du Parlement, soumise à la Chambre le 11 mars dernier.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général.

(*En comité.*)

Résolu,—Que la classification et organisation des officiers et commis du département des Impressions du Parlement, soit comme suit:—

BUREAU DE DISTRIBUTION DU DEPARTEMENT DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT.

Noms.	Titre et nature des fonctions.	Salaire antérieur.	Salaire Projeté.
	Première division; subdivision 'B'—($2,100 à $2,800).	$	$
R. B. Davidson ('97)	Surintendant de la distribution des documents imprimés du Parlement..........	1,950	2.100
	Deuxième division; subdivision 'B'—($800 à $1,600).		
T. W. Alexander ('96).....	Surintendant adjoint de la distribution des documents imprimés du Parlement..........	1,250	1,250
Geo. E. Boivin ('01).......	Deuxième assistant surintendant de la distribution des documents imprimés du Parlement........	1,250	1,250
	Troisième division; subdivision 'A'—($900 à $1,200).		
Auguste Lemay ('00).....	Distributeur des document imprimés du Parlement..........	850	900

Résolution à rapporter

La dite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée.
Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,
Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, pour en informer Leurs Honneurs.
Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,
Résolu, que la Chambre adopte le rapport et les recommandations présentés à la Chambre jeudi, le 6 courant, par le comité spécial chargé de prendre en considération certaines modifications des règles de la Chambre relativement aux bills privés et de faire rapport à cet effet.

M. Aylesworth propose, secondé par M. Fielding,—Que demain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant la nomination d'un juge additionnel pour la province d'Ontario et d'un juge pour la province d'Alberta.

M. Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.
Résolu, que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la dite résolution.

La Chambre, en conformité de l'ordre, délibère de nouveau en comité général sur le bill (No 89) modifiant la Loi des havres, quais et brise-lames de l'Etat, et après

avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-quatrième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a soigneusement examiné le bill YY (No 185) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada* », et trouve que les exigences de la règle 90 ont été remplies.

Sur motion de M. Lavergne, secondé par M. Bickerdike,

Ordonné, que le bill YY (No 185) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada* », soit inscrit sur le feuilleton pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill (No 152) modifiant la Loi de la protection des eaux navigables, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, délibère en comité général sur le bill (No 17) concernant l'Immigration;

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Mardi, 11 mai 1909.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinq minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mardi, 11 mai 1909.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Black, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

En conformité de l'ordre de la Chambre d'hier, votre comité a de nouveau pris en considération la pétition de la Compagnie du chemin de fer Brockville, Westport et North-Western, pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction de son chemin de fer, et trouve que, bien que l'avis publié dans l'endroit où est fixé le bureau principal de la compagnie, est un peu défectueux sous le rapport de la durée de la publication, l'avis publié dans l'officiel du Canada a eu toute la durée de publication voulue, et, à la suite des représentations faites au comité ce jour, votre comité est d'avis que toutes les personnes intéressées sont pleinement au fait de la législation actuellement demandée, et recommande en conséquence que l'avis publié soit considéré comme suffisant.

Vu l'heure avancée de la session, votre comité recommande que ce bill soit inscrit sur le feuilleton, parmi les bills privés, pour deuxième lecture ce jour.

Sur motion de M. Marshall, secondé par M. Black,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le septième rapport du comité des Ordres Permanents, et que, en conformité de la recommandation y contenue, le bill RR (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company* », soit placé sur le feuilleton des ordres pour deuxième lecture ce jour.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 mars 1909,—Copie de tout décret du conseil édictant qu'il serait fait des réparations sur différents quais dans le comté de Soulanges. Copie de toute correspondance, rapports, comptes et listes de paie se rapportant à l'évolution de ces travaux, le paiement d'iceux et la liste des noms de tous ceux qui ont été engagés comme journaliers ou autrement en rapport avec ces travaux; copie de toutes lettres, rapports, recommandations qui ont pu être échangés entre le gouvernement et toutes autres personnes relativement au choix des hommes à être engagés à ces travaux et ceux auxquels on devait refuser de l'emploi; copie du rapport des comptes produits par M. Alfred Bissonnette, contremaître au quai Saint-Zotique, et M. Treffié Poirier, contremaître aux quais du canal et du fleuve Saint-Laurent, dans la paroisse des Cèdres, et de ceux de M. Isaïe Lalonde, fils d'Albert, cultivateur de Saint-Zotique; copie des comptes de fourniture de bois, fer, ciment, sable et pierre employés à la construction de ces dits quais, et aussi l'état des matériaux achetés comme susdits, payés par le département, et qui ne sont pas employés parce qu'ils ont été jugés impropres à la construction de ces quais. (*Document de la session, No 153.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 8 février 1909,—Copie de toute correspondance et de tous décrets du conseil, papiers et autres documents entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et toute personne ou personnes se rattachant en quelque manière au dragage de la rivière Nation

qui arrose les townships de Mathilda et de Winchester, dans le comté de Dundas, depuis 1904. (*Document de la session, No 154.*)

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 février 1909,—Copie de toute correspondance, papiers, décrets du conseil, annonces, soumissions, contrats, etc., etc., en rapport avec le dragage dans le havre de Saint-Jean, N.-B. (mentionnant la superficie draguée) exécuté par Gershen B. Mayes, la *Dominion Dredge Company,* John Moore ou autres personnes, durant le cours des années 1904, 1905, 1906, 1907 et 1908; la quantité de matières draguées en vertu de chaque contrat; les sommes payées à chaque entrepreneur; la date de chaque paiement et à qui fait. (*Document de la session, No 137a.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 106) modifiant la Loi des Chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill YY (No 185) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill RR (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité général sur le bill (No 106) modifiant la Loi des chemins de fer reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-quinze mille huit cent cinquante-cinq dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur:—Appointements, $571,855.33; dépenses casuelles, $24,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et trois mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et relevés hydro-

graphiques—ministère de l'Intérieur:—Etudes astronomiques—études et démarcations des frontières du Canada, et travaux astronomiques et géodésiques du ministère de l'Intérieur, y compris la dépense de l'observatoire fédéral, et $1,000 à W. F. King, comme commissaire des frontières, $156,300; enquête relative aux droits sur les eaux des rivières Sainte-Marie et du Lait (Milk), $7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du Territoire du Yukon:—Traitement et frais se rattachant à l'administration du Territoire, $123,750; subvention au conseil du Yukon, $93,750; subvention au conseil du Yukon pour entretien et réparations des routes, $37,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et dix-huit mille deux cent cinquante dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales:—Arpentages, examen de rapports d'arpentage, impressions de plans, etc., $555,000; arpentages et inspecteurs d'irrigation, traitement des fonctionnaires, dépenses de bureau, etc., $15,750; relevés hydrographiques, $7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et neuf mille six cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-huit centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales:—Traitement dans le service extérieur, $180,000; dépenses casuelles, annonces, etc., $112,500; somme requise pour rémunérer les membres de la commission des inspecteurs fédéraux, le secrétaire et les sous-examinateurs, et pour les frais de voyage, la papeterie, les impressions, le loyer de locaux et l'ameublement, etc. (les honoraires de E. Deville, W. F. King et Otto J. Klotz, membres de la commission, et de F. D. Henderson, secrétaire, devant être payés à même cette somme), $1,500; protection des terres boisées dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest, et le *Railway Belt* dans la Colombie-Britannique, arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et inspecteur et directeur des réserves forestières, $75,000; salaire d'un menuisier, M. John Mason, $685.88, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille, huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Gravure, lithographie et impression de cartes du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth). fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne à demain à onze heures a.m.

Mercredi, 12 mai 1909.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Sur motion de M. Guthrie, secondé par M. Stratton,

Ordonné, que le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, soit autorisé à siéger durant les séance de la Chambre.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Agriculture en Canada—Rapport de la Commission des agriculteurs écossais sur l'agriculture en Canada, 1908. (*Document de la session, No 156.*)

Ordonné, que M. Graham ait la permission de présenter un bill (No 186) concernant certaine aide à donner au prolongement du chemin de fer Canadien du Nord.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 avril 1909,—Etat faisant connaître la somme payée par le gouvernement au *Canada Posten*, de Winnipeg, durant le cours des années 1907 et 1908. (*Document de la session, No 155.*)

M. Fielding propose, secondé par M. Oliver,—Que demain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération certaines résolutions à l'effet de prélever par voie d'emprunt, telles sommes d'argent qui peuvent être jugées nécessaires pour faire face aux obligations écluses et à celles du Dominion.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération les dites résolutions.

La Chambre considère de nouveau, en comité général, le bill (No 106) modifiant la Loi des chemins de fer, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

M. Graham propose, secondé par M. Murphy,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Lancaster propose, comme amendement, secondé par M. Blain,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général, avec instruction de le modifier en retranchant l'article 13, et en y substituant ce qui suit:—

« 13. Est abrogé l'article 275 de la Loi des chemins de fer, chapitre 37 des Statuts revisés, 1906, et remplacé par l'article suivant:—

« 275. Nul train ne traversera une voie publique qui est au niveau des rails, dans une partie populeuse d'une cité, d'une ville ou d'un village, à une vitesse de plus de dix milles à l'heure, à moins que la voie publique, au passage à niveau, ne soit protégée comme il convient, ou à moins que ce passage à niveau ne soit construit et ensuite régulièrement entretenu en conformité des ordonnances, règles et ordres du comité des Chemins de fer du Conseil privé et de la Commission, en vigueur à ce sujet. La Commission peut en tous cas établir telle limite de vitesse qu'elle juge à propos.»

« 2. La compagnie a jusqu'au premier jour de janvier mil neuf cent dix pour se conformer aur dispositions du présent article.»

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Ames, Armstrong, Arthurs, Barker, Barnard, Barr, Blain, Blondin, Borden (Halifax), Boyce, Bradbury, Broder, Burrell, Clare, Cowan, Crosby, Crocket, Crothers, Daniel, Doherty, Donnelly, Edwards, Elson, Foster, Fraser, Goodeve, Gordon (Nipissing), Haggart (Winnipeg), Henderson, Herron, Hughes, Jameson, Lake, Lalor, Lancaster, Lennox, Lewis, Lortie, Macdonell, McCall, McCarthy, Maddin, Magrath, Middlebro, Miller, Monk, Nantel, Northrup, Paquet, Porter, Price, Reid (Grenville), Rhodes, Russell, Schaffner, Sexsmith, Sharpe (Lisgar), Sharpe (Ontario), Smyth, Sproule, Stanfield, Staples, Stewart, Taylor (Leeds), Taylor (New-Westminster), Thornton, White (Renfrew), Wilson (Lennox et Addington), Worthington, Wright—70.

CONTRE:

Messieurs

Allen, Béland, Borden (Sir Frederick), Brodeur, Brown, Bureau, Calvert, Cash, Champagne, Chisholm (Antigonish), Clark (Red-Deer), Congdon, Conmee, Currie (Prince-Edouard), Dubeau, Dugas, Ecrément, Fielding, Fisher, Fortier, Fowke, Geoffrion, Gervais, Girard, Gladu, Gordon (Kent), Graham, Guthrie, Harris, Hodgins, Hunt, King, Knowles, Kyte, Lachance, Lanctot (Laprairie-Napierville), Lanctot (Richelieu), Lapointe, Laurier (Sir Wilfrid), LeBlanc, Lemieux, Loggie, Lovell, Macdonald, McAllister, McCoig, McColl, McGiverin, McIntyre (Perth), McIntyre (Strathcona), McKenzie, McLean (Huron), McLean (Sunbury), Major, Marcile (Bagot), Martin (Montréal, Ste-Marie), Martin (Wellington), Mayrand, Meigs, Molloy, Murphy, Nesbitt, Neely, Oliver, Papineau, Pardee, Parent, Pickup, Proulx, Prowse, Pugsley, Rankin, Reid (Ristigouche), Richards, Rivet, Robb, Ross, Roy (Dorchester), Roy (Montmagny), Rutan, Savoie, Schell, Sealey, Smith (Middlesex), Smith (Nanaïmo), Smith (Stormont), Stratton, Sutherland, Talbot, Templeman, Tobin, Todd, Tolmie, Turcotte (Nicolet), Turcotte (comté de Québec), Turgeon, Turriff, Verville, Warburton, White (Victoria, Alta.)—100.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée;

M. Doherty propose, comme amendement, secondé par M. Monk,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général, avec pouvoir de le modifier en retranchant l'article 9, et en y substituant ce qui suit:—

« 9. Est modifié le paragraphe 1 de l'article 298 de la dite loi en retranchant les mots: « à des récoltes, terrains, clôtures, plantations, ou bâtiments et leur contenu », dans les première et deuxième lignes de l'article, et en insérant après le mot « recouvrable », dans la dixième ligne de l'article, les mots « en vertu de cet article ».

Et la question étant posée sur l'amendemen, la Chambre se divise, et elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Avec la permission de la Chambre:

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le dixième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill Z (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg* ».

Bill PP (No 177) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie Royale Victoria et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Victoria Life Insurance Company of Canada* ».

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 103) concernant la *National Accident and Guarantee Company of Canada*.

Bill II No 161) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada* ».

Bill AA (No 163) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prairie Province Trust Company* ».

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance et rapports touchant les plaintes au sujet de la manière dont les travailleurs employés à la construction du Grand-Tronc-Pacifique sont traités dans l'hôpital à Prince-Rupert; et au sujet du non paiement de justes réclamations pour gages, etc., sur la section de Prince-Rupert du dit chemin de fer. (*Document de la session, No 46k.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 136) modifiant la Loi des postes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et aprs avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 131) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada »;

Bill (No 146) intitulé: « Loi modifiant la Loi concernant les subventions aux steamers transocéaniques »;

Bill (No 153) intitulé: « Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental »; et

Bill (No 156) intitulé: « Loi modifiant la Loi du Yukon ».

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 137) modifiant la Loi du service civil.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

Là Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et aprs avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. McIntyre (Perth) du comité général de la Chambre chargé de prendre en considération une certaine résolution concernant le service civil, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

« Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du chef d'un ministère, basée sur le rapport du sous-chef, peut accorder à tout fonctionnaire, commis ou employé, sous les ordres des sous-chefs dans la division administrative intérieure, telle que définie par la loi portant modification de la loi du service civil, 1908, qui était dans le service public lors de la mise en vigueur de cette loi, une augmentation de salaire de $150 par année, sujet aux dispositions ci-après contenues:—

« Que, si un fonctionnaire, commis ou employé a reçu une augmentation de salaire lors de l'organisation et de la classification en vertu de la dite loi, cette augmentation sera computée comme compensation à l'encontre de l'augmentation que telle personne pourrait autrement recevoir en vertu de toute loi qui pourrait être basée sur cette résolution; qu'aucune augmentation en vertu de toute loi basée sur la présente résolution en faveur de tout fonctionnaire, commis ou employé, ne dépassera la différence entre ses appointements actuels, et les appointements maximum de la subdivision dans laquelle il a été placé lors de l'organisation et de la classification accomplie en vertu de la dite loi de 1908; que toutes les augmentations stipulées dans les présentes comp-

teront à partir du premier septembre 1908; que toutes les sommes votées par le Parlement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1909, et applicables au paiement des appoitements, ou des augmentations des appointements des employés dans la division administrative intérieure, pourront servir à défrayer les augmentations d'appointements accordées en vertu de la loi qui sera basée sur la présente résolution, en autant que les dites sommes ne sont pas requises pour les fins déterminées pour lesquelles elles ont été votées; et durant le cours des exercices financiers expirant respectivement le 31 mars 1909 et 1910, pourront être payées à même le revenu consolidé du Canada, telles nouvelles sommes qui seront requises pour le paiement d'augmentations d'appointements en vertu de la loi qui sera basée sur la présente résolution et qui n'ont pas été votées par le Parlement, le tout ne devant pas excéder les montants inscrits dans l'annexe de la loi qui sera basée sur la présente résolution ».

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 187) autorisant certaines augmentations de traitement en faveur des membres du service civil, qui font partie du service intérieur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill UU (No 188) intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Security Life Insurance Company of Canada* »;

Bill ZZ (No 189) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* »; et

Bill AAA (No 190) intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* ».

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant l'établissement d'une commission pour la conservation des ressources naturelles.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient, en rapport avec le bill actuellement soumis à la Chambre, intitulé: « Loi à l'effet de créer une commission permanente pour la conservation des ressources naturelles du Canada », de pourvoir (*a*) à la nomination d'un secrétaire de la dite commission et des officiers et commis placés sous sa direction qui seront nécessaires pour exécuter les travaux de la commission, aux salaires qui, en vertu de la loi de 1908 modifiant la Loi du service civil, se rapportent aux divisions et

subdivisions du service pour lequel les dits officiers et commis pourront être assignés; (*b*) à l'emploi des aides qui seront nécessaires pour les fins de toute investigation ou travail spécial et à leur rémunération et dépenses; (*c*) aux déboursés réels du président et des membres de la commission quand ils se rendront aux assemblées de la commission, qu'ils en reviendront et pendant qu'ils assisteront aux dites assemblées, ainsi qu'aux frais de voyage et autres dépenses du président, se rapportant aux travaux de la commission.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre (Perth) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient, en rapport avec le bill actuellement soumis à la Chambre, intitulé: « Loi à l'effet de créer une commission permanente pour la conservation des ressources naturelles du Canada », de pourvoir (*a*) à la nomination d'un secrétaire de la dite commission et des officiers et commis placés sous sa direction qui seront nécessaires pour exécuter les travaux de la commission, aux salaires qui, en vertu de la loi de 1908 modifiant la Loi du service civil, se rapportent aux divisions et subdivisions du service pour lequel les dits officiers et commis pourront être assignés; (*b*) à l'emploi des aides qui seront nécessaires pour les fins de toute investigation ou travail spécial et à leur rémunération et dépenses; (*c*) aux déboursés réels du président et des membres de la commission quand ils se rendront aux assemblées de la commission, qu'ils en reviendront et pendant qu'ils assisteront aux dites assemblées, ainsi qu'aux frais de voyage et autres dépenses du président, se rapportant aux travaux de la commission.

La dite résolution, étant lue une seconde fois est adoptée, et elle est référée au comité général sur le bill (No 159) à l'effet de créer une commission permanente pour la conservation des ressources naturelles du Canada.

Avec la permission de la Chambre;

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 97) concernant les assurances, et a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 159) à l'effet de créer une commission permanente pour la conservation des ressources naturelles du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et, avec la résolution adoptée en comité général ce jour, est renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 148) modifiant le Code criminel.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Jeudi, 13 mai 1909.

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Sutherland,

Ordonné, que les bills suivants soient maintenant lus la première fois, savoir:—

Bill UU (No 188) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada,* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Security Life Insurance Company of Canada* »;

Bill ZZ (No 189) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* »; et

Bill AAA (No 190) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* ».

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et dix minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Jeudi, 13 mai 1909.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Macdonell,—la pétition du conseil municipal de la cité de Toronto, Ontario.

Sur motion de M. Bickerdike, secondé par M. Leblanc,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-cinquième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit :—

Conformément à la règle 95, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a soigneusement examiné les bills suivants du Sénat, et il constate que les prescriptions de la règle 90 ont été remplies dans chaque cas:—

Bill UU (No 188) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada,* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Security Life Insurance Company of Canada* ».

Bill ZZ (No 189) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* ».

Bill AAA (No 190) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* ».

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. German,

Ordonné, que les bills suivants soient inscrits sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre, savoir :—

Bill UU (No 188) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada,* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Security Life Insurance Company of Canada* »;

Bill ZZ (No 189) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* »; et

Bill AAA (No 190) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* ».

Sur motion de M. Templeman, secondé par M. Fisher,

Ordonné, que le rapport sommaire de la division des relevés géologiques du département des Mines, pour l'année civile 1908, soit référé au comité des Mines et Minéraux.

M. Ethier, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le dixième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill BB (No 167) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Moravian Church in America* ».

Bill YY (No 185) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada* ».

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill NN (No 169) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de Washington R. McCloy ».

Bill DDD (No 182) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Fleetwood Howard Ward ».

Bill EEE (No 183) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Aaron William Morley Campbell ».

Bill FFF (No 184) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Christopher Cowan ».

Bill CCC (No 181) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Laura McQuoid ».

Comme les sociétés incorporées par les bills suivants ont un caractère religieux et philantropique, votre comité recommande que le droit additionnel de $200 exigé et payé en chaque cas, en vertu de la règle 88 (8), soit remboursé, savoir:—

Bill HH (No 160) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* ».

Bill YY (No 185) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada* ».

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le seizième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné les bills suivants et a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill JJ (No 168) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company* ».

Bill SS (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick ».

Bill RR (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company* ».

Votre comité a aussi examiné les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill Y (No 166) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* ».

Bill WW (No 176) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est ».

Bill TT (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* ».

Au sujet du bill en dernier lieu mentionné, votre comité a jugé à propos d'attirer l'attention sur ce bill, vu les représentations qui lui ont été faites, d'adopter le dit bill avec les articles 3 et 4 y contenus, nonobstant le rapport du comité des Ordres Permanents du 10 mai 1909 qui recommandait de ne pas accorder les pouvoirs demandés dans les dits articles, parce que ce comité était d'avis que les avis n'avaient pas été dûment publiés.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre 1908. *(Document de la session, No 6.)*

M. Ethier, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger et de faire rapport pendant que la Chambre est en séance.

Sur motion de M. Ethier, secondé par M. Turgeon,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le onzième rapport du comité des Bills Privés.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de l'astronome en chef, pour l'année expirée le 31 mars 1907. (*Document de la session, No 25a.*)

M. Ethier, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill BBB (No 178) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Wake », et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil;

M. Hughes propose, comme amendement, secondé par M. Currie (Simcoe),—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« cette Chambre est d'avis qu'il serait dans le meilleur intérêt du Canada, tout aussi bien que de chaque contrée constituant l'Empire britanique s'il y avait une union fédérative complète de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et des colonies du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de l'Afrique du Sud et de l'Inde; dans laquelle, chacune conservant sous son propre contrôle toutes les questions qui l'affectent spécialement, toutes s'uniraient sur un pied égal et indépendant, en un gouvernement d'union complète, qui ne s'occuperait que des questions intro-impériales, internationales, de fisc impérial et de défense impériale ».

Et un débat s'ensuivant;

Le dit amendement est retiré, avec le consentement de la Chambre.

Alors, la question principale étant posée, est est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides:—

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics:—Facilités de transport—de la baie Georgienne à Montréal—étude d'une voie fluviale passant par la rivière des Français et la rivière Outaouais, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cinq mille trois cent soixante et quinze dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.:—Ottawa—édifices publics—préposés aux ascenseurs, $18,000; Ottawa—édifices publics—gaz et éclairage électrique, y compris chemins et ponts, $33,750; Ottawa—édifices publics—terrains, $9,000; Ottawa—édifices publics—chauffage, y compris chauffeurs, ingénieurs et gardiens, $92,500; Ottawa—édifices publics—parc de la Côte du Major, $6,000; Ottawa—édifices publics—enlèvement de la neige, Rideau-Hall compris, $3,000; Ottawa—édifices publics—y compris réparations, ventilation et éclairage, mobilier, etc., $131.250; Ottawa—édifices publics—service de téléphone, $12.375;

Rideau-Hall, y compris terrains—améliorations, mobilier et entretien, $16,250 ; Rideau-Hall—allocation pour combustible et éclairage, $6,375; édifices publics fédéraux—aménagements et fourniture en général, $60,000; édifices publics fédéraux—mobilier, $9,000; édifices publics fédéraux—chauffage, $93,750; édifices publics fédéraux—éclairage, $93,750; édifices publics fédéraux—force électrique et autres pour les ascenseurs, les machines à oblitérer les timbres, etc., $9,000; édifices publics fédéraux—loyers, etc., $150,000; salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens—édifices publics fédéraux, $156,000; diverses fournitures pour les mécaniciens, chauffeurs, gardiens—édifices publics fédéraux, $7,500; eau—édifices publics fédéraux, $16,500; bâtiments fédéraux de la quarantaine—réfections, réparations, etc., $15,000; bâtiments de l'immigration—réparations, mobilier, etc., $3,375; bâtiments de quarantaine—entretien, etc., $3,000; Yukon—édifices publics—loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, salaires des concierges, etc., $60,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières—Saskatchewan et Alberta:—Ports, rivières et ponts, en général—réparations et améliorations, $11,250; lac de la Dernière-Montagne—amélioration de la voie navigable, $15,000; Petit lac des Esclaves—pour compléter des améliorations prévues urgentes, $7,500; rivière Saskatchewan-Nord—enlèvement des cailloux vis-à-vis Prince-Albert, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Territoires du Nord-Ouest:—Ports, rivières et ponts—réparations et améliorations générales, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Rivière Colombie—améliorations, $15,000 ; Coquitlam—enlèvement d'obstructions, $1,125 ; rivière Fraser—améliorations du chenal et ouvrages de protection, $18,750; ports, rivières et ponts—réparations et améliorations en général, $6,000; rivière Okanagan—amélioration du chenal navigable entre le lac Okanagan et le lac du Chien, $7,500; rivière Skeena—améliorations, $4,500; rivière Spallumcheen—réparations aux ouvrages de protection à Enderby, $750; Williams-Head—station de quarantaine—améliorations, $3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Territoire du Yukon:—Rivières Lewes et Yukon—améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ports, rivières et ponts en général:—Travaux en général, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante et sept mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le dragage:—Dragueurs—réparations, $93,750; nouvel outillage de dragage—provinces maritimes, $75,000; nouvel outillage de dragage—Ontario et Québec, $112,500; nouvel outillage de dragage—Manitoba, $10,875 ; nouvel outillage de dragage—Saskatchewan et Alberta, $22,500 ; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britannique, $112,500; nouvel outillage de dragage—en général, $75,000 ; dragage—provinces maritimes, $172,500 ; dragage—Québec et Ontario, $172,500; dragage—Manitoba, $22,500; dragage—Colombie-Britannique, $93,750; dragage—service en général, $3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et barrages flottants:—Rivière Saskatchewan du Nord—barrages flottants et ouvrages pour la garde du bois, $15,000; district du Saint-Maurice—amélioration des barrages flottants pour faciliter le flottage

et la garde du bois, etc., $22,500; glissoirs et barrages flottants en général, $3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les chemins et ponts—Ontario et Québec:—Pont du Chapeau au-dessus du chenal de la Culbute, rivière Ottawa—nouvelle structure en acier sur piles et culées en béton (le gouvernement de Québec devant contribuer $5,000), $11,250; route longeant les marais de la baie Courtenay—tiers des frais de construction de l'aboideau sur le chemin, afin de protéger le marais et les biens de l'Intercolonial à Saint-Jean, N.-B., les autres deux tiers devant être fournis par le gouvernemnt provincial et la ville de Saint-Jean, N.-B., $5,250; pont interprovincial sur la rivière Ristigouche, à Métapédia, (les gouvernements de Québec et du Nouveau-Brunswick devant contribuer chacun $5,000), $15,000; Ottawa—ponts et abords sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau—réparations et réfections ordinaires, $9,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba, Saskatchewan et Alberta:—Ponts des rivières Bow et Spray, à Banff—réparations et réfections, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les rivières et ponts, en général:—Ponts utilisés pour le trafic, par tout le Canada, y compris les approches, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques—provinces maritimes:—Meat-Cove—section Sydney-Nord et Port-Hawkesbury—prolongement de l'embranchement de Grand-River-Station jusqu'au pont Victoria à la baie de Lewis et Gabarus, $1,800; Mabou—sections Chéticamp et Meat-Cove—embranchements de Strathborne à Orangedale par voie de Wycocomagh, $750, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques—Québec:—Rive nord du Saint-Laurent—pour améliorer le service des réparations, $2,250; revenu de la quarantaine de la Grosse Ile—prolongement de la ligne aérienne, sur la rive nord du Saint-Laurent, de l'Ange-Gardien à Laval, $1,800, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques—Territoires du Nord-Ouest, etc.:—Edmonton—ligne d'Athabaska—prolongement d'Athabaska-Landing vers Peace-River-Landing, par voie du côté sud du Petit lac des Esclaves, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques—Réseau du Yukon:—Hazelton—bureau de télégraphe, logement et magasin du télégraphiste, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-huit mille quatre cent vingt-trois dollars et trente centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Galerie Nationale des Beaux-Arts, Ottawa, y compris l'achat des tableaux par un jury d'artistes, $7,500; monument à la mémoire de feu l'honorable George Brown, $7,500; monument à la mémoire de feu l'honorable D'Arcy McGee, $7,500; monument à la mémoire de feu Sir L. H. Lafontaine et l'honorable Robert Baldwin, $15,000; subvention à l'érection d'un monument à Brantford, pour commémorer l'invention du téléphone, le quart du prix de revient ne devant pas dépasser $10,000, $3,750; relevé hydrographique des rivières Yamaska et Richelieu et de leurs affluents afin de déterminer le coût d'un cours d'eau navigable entre le fleuve Saint-Laurent et le lac Champlain, $15,000; livres techniques de référence et autres publications, $375; études et inspections, $45,000; construction de barrages pour l'emmagasinement de l'eau et

d'ouvrages pour la direction des eaux dans le haut de la rivière Ottawa et de ses affluents, $48,750; ingénieurs—appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, $108,750; architectes—appointements des architectes, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, $18,750; commission des grandes eaux limitrophes, y compris les paiements autorisés à MM. Louis Coste, ingénieur en charge, département des Travaux Publics, et Wm. J. Stewart, chef du service hydrographique de la marine et des pêcheries, en leur qualité de membres du conseil des commissaires, aussi pour la détermination et la démarcation de la frontière internationale entre les Etats-Unis et le Canada, depuis la rivière Pigeon jusqu'à Saint-Régis, ainsi que prévu à l'article 4 du traité du 11 avril 1908, $26,250; commission internationale—rivière Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, $15,000; lac Nipissingue—construction de barrages aux décharges, $7,500; soldes pour travaux déjà autorisés et pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, à condition que la somme n'excède $200 en aucun cas, $7,500; pour remettre au ministère de la Justice le crédit voté pour les frais payés dans l'affaire en litige H. E. Vautelet *vs* la Couronne, $1,157.82; gratification égale à deux mois de salaire à la veuve de feu François Breton, employé aux Travaux Publics, Ottawa, $187.50; gratification égale à deux mois de salaire à la veuve de feu John Irwin, gardien du bureau de poste de Peterborough, $50.01; indemnité à F.-X. Lefebvre, ingénieur attaché à Trois-Rivières, pour la perte de ses traités et revues de génie civil, détruits par le feu, lors du grand incendie du 22 juin 1907, à Trois-Rivières, $94.79; indemnité en règlement final à Mme Ebenezer Buell, pour blessures reçues dans une chute en février 1908, sur les marches situées sur le côté nord du bureau de poste de Brockville, comme suite à l'accumulation de neige et de glace due à la négligence du gardien, $600; indemnité à la veuve de feu Douglas Lamb, pour la perte de son mari, tué accidentellement le 21 juillet 1908, par la chute d'une grue, alors qu'il vaquait à son service comme contremaître de l'équipe chargée de l'enlèvement de quartiers de roc à Diligent-River, N.-E., sous la surveillance directe d'employés du département des Travaux Publics, $750; indemnité à la veuve de feu Edouard Blanchard, pour la perte de son mari, noyé accidentellement le 1er août 1907, alors qu'il travaillait à l'allonge du brise-lames ouest construit à Shippegan-Gully, sous la surveillance immédiate d'employés du département des Travaux Publics, $375; indemnité à C. C. Worsford, dessinateur en chef et ingénieur-adjoint, agence des travaux publics, Colombie-Britannique, pour la perte de quelques-uns de ses effets et instruments personnels, lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $87.56; indemnité à George Turner, ingénieur-adjoint, agence des travaux publics, Colombie-Britannique, pour la perte de ses instruments et de quelques-uns de ses effets personnels, lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $174.75; indemnité à Albert J. Hill, dessinateur, etc., lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $57.94; indemnité à D. C. Tuck, commis, agence des travaux publics, Colombie-Britannique, pour la perte de quelques-uns de ses effets, lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $21.37; indemnité à C. N. Macdonald, comptable, agence des travaux publics, Colombie-Britannique, pour la perte de ses effets personnels, lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $263.62; indemnité à T. W. P. Patterson, en règlement final de toutes réclamations, pour blessures reçues par lui le 11 décembre 1906, par la chute de glaçons et de neige glacée tombés du toit de l'hôtel des postes, à Montréal, $375, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille cinq cent vingt-cinq dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics —glissoirs et barrages, cales sèches, écluses et barrages—frais d'exploitation:—Glissoirs et barrages, $79,800; bassins de radoub, $29,700; ouvrage de havres et de rivières, $13,275; perception des revenus des travaux publics, $3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quinze mille neuf cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques:—Ile du Prince-Edouard et terre ferme, $5,250; ligne de télégraphe aérien et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les provinces maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des câbles, $101,250; allocation à J. C. Taché pour services en qualité de surintendant au télégraphe de Chicoutimi, $225; Saskatchewan et Alberta, $24,000; Colombie-Britannique, y compris la partie du coût de l'entretien de la ligne Parksville-Alberni-Cape-Beale conjointement avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, $30,000; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), $150,000; service télégraphique en général, $5,250, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordé à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Nouvelle-Ecosse:—Lunenburg, édifice public—amélioration (à voter de nouveau), $1,400; édifices fédéraux—crédit supplémentaire pour améliorations, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—édifices fédéraux—crédit supplémentaire pour améliorations (à voter de nouveau, $3,000), pour l'année finissant le 31 mars 1910.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Montréal—station postale de l'est (à voter de nouveau), $5,000; édifices fédéraux—crédit supplémentaire pour améliorations (à voter de nouveau, $6,300), $7,800, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics—Ontario:—Guelph—salle d'armes (à voter de nouveau), $5,000; édifices fédéraux—crédit supplémentaire pour améliorations (à voter de nouveau), $17,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics—Manitoba:—Brandon—salle d'exercices (à voter de nouveau), $6,000; déifices fédéraux en général, $5,000; Selkirk—édifice public (à voter de nouveau), $3,000; Winnipeg—bâtiments militaires—logements des sous-officiers et soldats mariés, y compris corps de garde, etc., casernes du fort Osborne, etc., (à voter de nouveau), $6,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics—Saskatchewan et Alberta:—Calgary—édifices fédéraux—changements, etc., pour les fins du bureau de poste, des bureaux de douanes et du Revenu de l'Intérieur, etc., $6,000; Edmonton, bâtiments des immigrants—modifications et agrandissements, $6,000; Medicine-Hat—édifice publics (à voter de nouveau), $8,000; Regina—bureau de poste, douane, etc., (à voter de nouveau), $12,000; Wetaskiwin—édifice public—crédit supplémentaire pour emplacement, $4,150; édifices fédéraux—Saskatchewan et Alberta—crédit supplémentaire pour améliorations, $6,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics—Colombie-Britannique:—Cumberland—édifice public (à voter de nouveau), $5,000; Victoria—hôtel des postes, etc.—modifications et agrandissement—crédit supplémentaire, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics en général:—Stations agronomiques—nouveaux édifices et réfections, améliorations, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., (à voter de nouveau, $6,000), $10,000; stations expérimentales pour la maturation du tabac, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Vendredi, 14 mai 1909.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Port-Hood, havre—barrage de l'entrée nord, $15,000; havres et rivières en général—pour ouvrages nécessaires et urgents, savoir: agrandissements, ouvrages de réfection et autres améliorations (à voter de nouveau, $2,500), $25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit dollars et vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour havres et rivières—Nouveau-Brunswick:—Havres et rivières en général—pour ouvrages nécessaires et urgents, savoir:—agrandissements, ouvrages de réfection et autres améliorations (à voter de nouveau, $800), $7,000; Richibouctou, havre—pour payer à la société Viau et Lachance la balance due sur l'estimation définitive faite en leur faveur par l'ingénieur en chef, pour ouvrages faits en vertu du contrat du 25 février 1902, pour la protection et le prolongement du barrage brise-lames sur le côté nord du havre, $2,488.26, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières—Québec:—Rivière Ouelle, quai—améliorations et réparations, $3,000; havres et rivières en général—pour ouvrages nécessaires et urgents, savoir: agrandissements, ouvrages de réfection et autres améliorations (à voter de nouveau, $2,000). $20,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières—Ontario:—Havres et rivières en général—pour ouvrages nécessaires et urgents, savoir: agrandissements, ouvrages de réfection et autres améliorations (à voter de nouveau, $5,300), pour l'année finissant le 31 mars 1910.

32. Résolu. qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières—Colombie-Britannique:—Havres et rivières en général—pour ouvrages nécessaires et urgents—agrandissements, ouvrages de réfection et autres améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le dragage:—Dragage—provinces maritimes, $150,000; dragage—Québec et Ontario, $150,000; dragage—Colombie-Britannique, $25,000; pour payer à Beatty et Fils en règlement entier et définitif de toutes créances pour changements faits aux chaudières de trois dragueurs construits par eux en vertu d'un contrat d'avril 1898, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques—Colombie-Britannique:—Améliorations, renouvellements et réparations, et établissement de bureaux locaux de correspondance le long des lignes téléphoniques, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-sept mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de gestion:—Bureaux des sous-receveurs généraux—Toronto, $5,850; Montréal, $4,275; Halifax, $7,200; Saint-Jean, $5,437.50; Winnipeg, $5,437.50; Victoria, $3,975; Charlottetown, $4,687.50; réajustement des appointements, $750; caisses d'épargnes rurales—appointements, $3,300; dépenses casuelles, $1,125; impressions de billets du Dominion, $131,250; impressions, annonces, inspection, frais de messagerie, $14,400; commission pour le paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, $23,062.50; courtage sur achats d'effets publics pour fonds d'amortissement, $4,200; timbres anglais, frais de port, etc., $7,950; enlèvement de la circulation de monnaies étrangères et n'ayant pas cours, $4,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau de l'Auditeur général—crédit pour trois nouveaux commis de la 3me division, subdivision B, à $500 chacun, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Finances et Trésorerie:—Crédit pour un nouveau commis de la subdivision B de la 1re division, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté jour divers:—Pour dépenses de la Commission de conservation, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour don pour aider aux dépenses de la conférence quinquennale du Conseil international des femmes à Toronto, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la part du Canada des dépenses de la Commission Royale chargée de s'enquérir sur les relations de commerce entre le Canada et les Indes occidentales, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour compensation à la *Canadian Bank of Commerce* pour services au Yukon à partir du 1er avril 1908, jusqu'au 31 mars 1909, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour don pour aide à la tour commémorative de Halifax, Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour don pour aider à l'érection d'un monument à Laura Secord à Queenston-Heights, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille neuf cent quarante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes:—Pour la promotion de M. Martin Haystead, surintendant des facteurs à London, au rang de commis de la deuxième classe cadette, à compter du 1er avril 1909, $100; augmentation des appointements de M. L. J. H. Larue, sous-inspecteur des postes à Québec, de $1,350 à $1,500 par année, à compter du 1er avril 1909, $200; appointements du directeur de la poste et du personnel du bureau de poste de Brant (les appointements du personnel peuvent être réajustés et des nominations faites nonobstant toute disposition de la partie de la Loi du service civil qui a trait au service extérieur des postes, ou de la Loi des postes), $9,875; appointements du directeur de la poste et du personnel du bureau de poste de Brandon (les appointements du personnel peuvent être réajustés et des nominations faites nonobstant toute dispositions de la partie de la Loi du service civil qui a trait au service extérieur des postes, ou de la Loi des postes), $11,462; appointements du directeur de la poste et du personnel du bureau de poste de Regina (les appointements du personnel peuvent être réajustés et des nominations faites nonobstant toute disposition de la partie de la Loi du service civil qui a trait au service extérieur des postes, ou de la Loi des postes), $12,308, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille cinq cents dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—chemin de fer Intercolonial:—prolongement du quai à Dalhousie, $27,500; pour mettre en état d'exploitation la ligne entre Indiantown et Blackville, $50,000; construction primitive, paiement de la réclamation d'Henry N. Paint pour terrain à la Pointe-Tupper, $6,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-neuf dollars et cinquante-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et Canaux—canaux

—canal de Cornwall:—Au département des Affaires Indiennes pour loyer, etc.—expropriation de l'île Sheik, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cent quarante-six dollars et soixante et douze centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—canal du Sault-Sainte-Marie:—Nouvelles portes d'écluses (à voter de nouveau le solde non dépensé du crédit accordé en 1908-09), pour l'année finissant le 31 mars 1910.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canal de la Trent:—Barrage à Buckhorn—paiement du compte final, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère du Travail—crédit supplémentaire pour l'allocation annuelle de $600 au secrétaire particulier du ministre du Travail, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Secours aux victimes du tremblement de terre en Italie (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 31 mars 1909.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine le long de la frontière internationale contre la maladie des pieds et de la bouche (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 31 mars 1909.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de représentation à l'Institut international d'agriculture à Rome (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 31 mars 1909.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 149) intitulé: « Loi modifiant la Loi d'extradition »; et

Bill (No 162) intitulé: « Loi modifiant le Tarif des douanes, 1907 ».

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 82) intitulé: « Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company* », avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat informe cette Chambre que le Sénat acquiesce à son approbation et à sa confirmation de la classification et de l'organisation des officiers et des employés de la bibliothèque du Parlement, soumises par le comité mixte des deux Chambres le 11 mars dernier.

Aussi, le Sénat informe cette Chambre que le Sénat a adopté, sans modification, les amendements faits par la Chambre des Communes au bill HH (No 160) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* ».

Aussi, le Sénat informe cette Chambre que le Sénat n'insiste pas sur ses amendements au bill (No 81) concernant la compagnie dite *The Manitoba and North-Western Railway Company*, que la Chambre n'a pas approuvés.

Et aussi, le Sénat informe cette Chambre que le Sénat acquiesce à son approbation et à sa confirmation de la classification et de l'organisation des officiers du bureau de distribution du département des Impressions du Parlement.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et quinze minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Vendredi, 14 mai 1909.

Onze heures a.m.

Prières.

M. Clarke (Essex), du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le onzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que les comptes et pièces justificatives, produits en rapport avec un paiement de $28,714.62 fait à Joseph Thibault, concernant l'ancien entrepôt de vérification de Montréal, tel qu'inscrit à V-51 et 52 du rapport de l'Auditeur général, 1908, restent entre les mains du greffier du comité, jusqu'à ce que le comité en ait disposé à la prochaine session du Parlement.

M. Clarke (Essex), du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le douzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Le comité a pris en considération un rapport du sous-comité chargé de considérer s'il est à propos de reviser le bilan du Canada, tel qu'il est porté aux comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 1908.

Le sous-comité fait rapport qu'il a examiné avec soin, article par article, le dit bilan, et qu'il en est arrivé à certaines conclusions, soumises dans son rapport ci-annexé.

Votre comité recommande à votre honorable Chambre d'adopter les conclusions contenues dans le dit rapport.

Le tout, y compris les procédures du sous-comité, et les dépositions reçues par lui, avec pièces à l'appui, est respectueusement soumis à la considération de votre honorable Chambre.

Chambre des Communes,
Salle de comité,
Mardi, 11 mai 1909.

RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LE BILAN DES COMPTES PUBLICS.

Le sous-comité du comité des Comptes Publics, chargé de reviser le bilan du Canada, a l'honneur de faire rapport,—

Qu'il a soigneusement examiné, article par article, le dit bilan, tel que porté aux comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 1908, qu'il a pris des dépositions, reçu des explications, et produit des pièces à ce sujet, de la part de—

M. Fraser, auditeur général;
M. Boville, sous-ministre des Finances;
M. Saunders, comptable, ministère des Finances;
M. Beddoe, comptable, ministère de l'Intérieur;
M. Seath, secrétaire-trésorier, Commission du havre de Montréal;
M. Wood, secrétaire-trésorier, Commission du havre de Québec;
M. Balcer, secrétaire-trésorier, Commission du havre de Trois-Rivières;
M. Butler, sous-ministre des Chemins de fer et Canaux;
M. Pottinger, gérant général, chemins de fer de l'Etat;
M. Huggan, comptable, chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, Charlottetown, I.P.-E.;
M. Shannon, contrôleur, chemin de fer Intercolonial, Moncton, N.-B.;
M. Little, comptable, ministère des Chemins de fer, Ottawa;

M. Sénécal, secrétaire-trésorier, Syndics des chemins à barrières de Montréal;
M. Galibert, président des syndics, Syndics des chemins à barrières de Montréal;
M. Roy, teneur de livres, Syndics des chemins à barrières de Montréal;
M. Parmelee, imprimeur du Roi;
M. Gouldthrite, surintendant de la Papeterie, Ottawa;
M. Stumbles, statisticien, ministère de la Marine et des Pêcheries,—et qu'il a décidé de recommander que les item inscrits dans la partie I, ci-annexée, représentant une somme de $837,646.99, soient retranchés de l'actif tel que porté aux comptes publics, et que, en même temps, l'item du passif contenu dans la partie II, savoir: Banque du Haut-Canada, compte de liquidation, $363,889.26, soit considéré comme une compensation à l'égard des comptes d'avances, de syndics, et de comptes courants de cette banque, le résultat net de cet apurement étant une diminution du chiffre de l'actif inscrit dans les comptes publics, au 31 mars 1908, ramenant celui-ci à $473,757.73.

Le présent rapport, ainsi que les actes de procédure du sous-comité, la preuve faite et les pièces produites, sont respectueusement soumis à la considération du comité.

F. F. PARDEE,
Président du sous-comité.
HERBERT B. AMES,
F. B. CARVELL,
EDGAR N. RHODES,
A. K. MACLEAN.

Partie I.

Tableau sommaire des item à être retranchés de l'Actif tel qu'inscrits dans les compte publics, au 31 mars 1908, et recommandations s'y rapportant, après avoir entendu les dépositions et examiné les pièces produites:—

1. Compte d'emprunt de la Compagnie du chemin de fer Albert, page 4		$ 14,725 56
2. Placements du fonds consolidé—		
Banque du Haut-Canada, actions	$ 750 00	
(*a*) Compagnie de chemins à barrières de Québec	20,000 00	
		20,750 00
(*Voir* pièce 4.)		
3. Divers placements—		
(*b*) Obligations du havre de Québec		135,717 20
4. Banque de Liverpool, compte de liquidation, page 6		2,930 69
5. Banque du Haut-Canada—Débits—		
Compte des avances	$ 88,699 39	
Comptes des syndics	150,000 00	
Comptes courants	29,027 35	
		267,726 74
6. Chemin de fer Canadien du Pacifique, compte ouvert, page 6.		241 67
7. Banque d'Echange, compte de liquidation, page 6		67,337 03
8. Banque d'épargne du gouvernement—		
Compte de défalcation, page 6		25,728 13
9. Immigration des Islandais		47,700 00
10. Payeur de la Milice, page 6		605 49

11. Chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, compte ouvert—		
Département des Postes..	$ 5,457 51	
Département de la Milice..	48 40	
Compagnie de télégraphe Anglo-américaine.	46 43	
		5,552 34
12. Chemin de fer Intercolonial, compte ouvert—		
Agents de gares, page 58..	$ 1,204 28	
Avances, page 58..	75 55	
Compte des loyers, grand-livre, page 58.. ..	3,479 15	
Grand-livre du trafic, page 67..	2,284 30	
Compte des particuliers et des compagnies, page 61, etc..	148,714 23	
		155,757 51
13. Entrepreneur des impressions, page 6..		2,365 87
14. Compte de prêts—Rails—		
Chemin de fer Kent-Northern, page 123.. ..	$58,334 27	
Compagnie de filature de Halifax, garage.. ..	4,335 00	
Aciérie du Canada..	11,964 66	
Compagnie du chemin de fer Albert..	14,665 45	
Low, Reid et Cie..	1,056 61	
		90,355 99
15. (*c*) Services et discours impayés, page 6..		152 77
Total pour la partie I.—Débit..		837,646 99

PARTIE II.

ITEM à être retranché du Passif, tel qu'inscrit dans les comptes publics, au 31 mars 1908, (voir page 7) :—

16. Banque du Haut-Canada, compte de liquidation..	$363,889 26
Total pour la partie II.—Crédit..	$363,889 26

Recommandations du comité relativement à (*a*), (*b*) et (*c*) :—

(*a*) Votre comité recommande que les $20,000 sous la rubrique « Compagnie de chemins à barrières de Québec (obligation) » ne soit plus considéré comme formant partie de l'Actif (voir pièce 4.)

(*b*) Que l'entrée de $135,717.20 représentant des arrérages d'intérêt soit élagué de la somme inscrite sous la rubrique « Placements divers », au compte des obligations du havre de Québec, et transférée au « Compte spécial d'intérêt ».

(*c*) Que dorénavant les arrérages dus par les sénateurs et les membres du Parlement, à la fin de chaque session, soient déduits de la balance de leur indemnité sessionnelle respective, et que l'imprimeur du Roi reçoive instruction de faire connaître aux comptables respectifs du Sénat et de la Chambre des Communes tels arrérages.

Votre comité désire faire les autres recommandations qui suivent :—

(1) Que tous les département du service public soient tenus de soumettre un état et une estimation de toutes propriétés appartenant à la Couronne, et qui sont sous la juridiction de chaque département, et que ces états et estimations soient déposés devant le Parlement dans les quinze jours qui suivront l'ouverture de la prochaine session du Parlement, et, dans la suite, à chaque cinq ans, dans la même période de temps suivant l'ouverture de la session.

(2) *Syndics des chemins à barrières de Montréal.*—Que des démarches devraient être prises au nom et pour le compte des syndics afin d'obtenir de la législature de la

province de Québec qu'ils soient autorisés à vendre et abandonner ces parties des chemins empierrés pour lesquelles les péages ont déjà été soumis à commutation; et de plus d'abandonner toutes parties de routes pour lesquelles ils pourront ultérieurement avoir recours à une commutation; que les sommes ainsi reçues des municipalités en règlement soient versées entre les mains de l'Etat pour le rachat des obligations; et, de plus, que toutes les sommes reçues des municipalités par les syndics en commutation des péages soient versées de temps à autre entre les mains du gouvernement pour être appliquées à la diminution du chiffre des intérêts dus;—de plus, que aussi longtemps que les syndics ne seront pas capables de payer annuellement l'intérêt dû au gouvernement, les honoraires des syndics devraient être limités à une somme totale n'excédant pas six cents dollars par année, non compris les honoraires accordés pour présence aux assemblées.

(3) *Chemins de fer du gouvernement.*—Que la nouvelle commission chargée de l'administration des chemins de fer de l'Etat soit revêtue de pouvoirs discrétionnaires de biffer, de temps à autre, de petites sommes, dont la rentrée ne peut être opérée, quand elles ne dépassent pas $100.

(4) *Hypothèque de Lord Selkirk, $13,900.*—Que les départements des Finances et de la Justice s'occupent de cette question, déterminant où en est ce compte, et en arrivent à une solution satisfaisante.

(5) *Comptes spéciaux d'intérêt,—page 4—*

Prêt à la Compagnie du chemin de fer Albert.. .. .. .. $	9,264 27
Syndics de chemins à barrières de Montréal..	17,062 50
Obligations du havre de Québec..	1,305,315 01
Obligations du havre de Trois-Rivières..	40,364 39

Quant à ces entrées, votre comité recommande que, vu que les calculs d'intérêt ne sont pas complets, les dites entrées passent par un virement, et soient éliminées du bilan.

(6) *Banque du Haut-Canada,—Compte spécial, $1,150,000.01.*—Que cette entrée, telle qu'inscrite à la page 6, et qui n'est pas maintenant considérée comme un item de l'Actif, soit biffée du bilan.

Respectueusement soumis,

F. F. PARDEE,
Président du comité.
HERBERT B. AMES,
EDGAR N. RHODES,
F. B. CARVELL,
A. K. MACLEAN.

(Appendice No 1.)

M. Clarke (Essex), du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le treizième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les comptes, pièces justificatives et autres documents concernant un paiement de $4,721.30 à Rothwell, Johnston et Stubbs, en rapport avec le chemin de fer Transcontinental, tel que mentionné à la page W-349 du rapport de l'Auditeur général pour l'année 1908, et à ce sujet il a interrogé des témoins sous serment; pour l'information de la Chambre, il annexe au présent rapport la preuve faite par ces t'moins et les exhibits produits au cours des dits interrogatoires. *(Appendice No 1.)*

M. Clarke (Essex), du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le quatorzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que la preuve faite au sujet des paiements à Dursauld & Co., Lymburner (Limited), et Rothwell, Johnston et Stubbs, soit imprimée comme appendice du Journal, et aussi sous forme de livre bleu, et que la règle 72 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Clarke (Essex), secondé par M. Gordon (Kent),

Résolu, que cette Chambre concoure dans les onzième et quatorzième rapports du comité des Comptes Publics et que la règle 72 soit suspendue au sujet du quatorzième rapport.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 avril 1909,—Copie de toutes demandes, correspondance, soit par lettres ou télégrammes, tous plans soumis, soit au département des Chemins de fer, soit aux autorités du chemin de fer Intercolonial, et de toutes décisions prises, le tout relatif à l'agrandissement de la gare du chemin de fer Intercolonial, au Cap-Saint-Ignace, ou à la construction d'une nouvelle gare. (*Document de la session, No 67f.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 avril 1909,—Copie de toute correspondance, tous mémoires, rapports et décisions prises relativement à la construction d'un réservoir d'eau à la gare du chemin de fer Intercolonial au Cap-Saint-Ignace, et à l'augmentation du coût à être payé à la compagnie d'aqueduc fournissant l'eau aux engins circulant sur la voie du chemin de fer. (*Document de la session, No 67g.*)

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 26 janvier 1909,—Etat donnant les noms de toutes les personnes nommées à une charge ou un emploi par la Commission du chemin de fer Transcontinental depuis sa création, et indiquant de quel comté venait chacune des dites personnes, la charge ou emploi de chacune d'elles, la date de la nomination, le salaire et les allocations attachés à l'emploi, l'endroit ou le district où chaque employé remplit ses fonctions et le montant total payé chaque année pour les dits services jusqu'à la fin de décembre 1908. (*Document de la session, No 46l.*)

Et aussi,—Réponse supplémentaire à ordre du 3 mars 1909,—Copie de toutes les soumissions reçues pour la construction des sections suivantes de la division de l'est du chemin de fer National Transcontinental, ainsi que les différentes listes des quantités estimatives préparées par les ingénieurs, et d'après lesquelles les contrats ont été adjugés, les sections ci-mentionnées étant celles dont il est fait mention dans la réponse du ministre des Chemins de fer et Canaux, donnée à la Chambre le 13 avril 1908, et qui est comme suit:—

RELEVÉ N° 1—COMMISSAIRES—DIVISION DE L'EST.

Parcours, à partir de Moncton. De	A	Description.	Nombre de milles.	L'estimation avec laquelle chacune de ses entreprises a été adjugée. $	c.	Date du Contrat.	Date du Achèvement.
0·00	50·00	Moncton jusqu'à près de Chipman	53·00	989,895	90	14 mars '07	1 sept. '08
50·00	58·55	Près de Chipman, vers l'est, 8·55 milles..	9·55	289,190	62	23 août '07	1 août '08
58·55	97·60	Près de Chipman, vers l'ouest jusqu'au croisement de l'Intercolonial..........	39·05	767,434	65	28 mars '08	1 sept. '10
97·60	164·00	Croisement de l'Intercolonial jusqu'au poteau miliaire 164	66·40	1,898,124	21	28 " '08	" '10
164·00	195·80	Poteau miliaire 164 jusqu'aux Grandes Chutes	31·80	1,616,253	65	28 " '08	" '10
195·80	256·68	Grandes Chutes à la limite du Nouveau-Brunswick..........	60·88	1,385,941	09	9 " 07	" '08
256·68	309·74	Limite du Nouveau-Brunswick jusqu'à 150 miles à l'est du pont de Québec....	53·06	2,377,409	00	28 " '08	" 10
309·74	459·74	Du pont de Québec vers l'est, 150 milles	148·89	5,011,316	50	9 " '07	" '09
		Tronçon du pont de Québec (non-compris dans l'estimation).......	1·11				
459·74	509·74	Pont de Québec vers l'ouest, 50 milles ...	50·00	1,489,537	92	15 mai '06	" '07
509·74	609·74	50 milles à l'ouest du pont de Québec jusqu'à 150 milles à l'ouest.......	100·00	3,807,719	54	15 " '06	" '07
609·74	654·74	150 milles à l'ouest du pont de Québec jusqu'à près de Waymontachêne.......	45·00	1,691,073	41	14 mars '07	" '08
654·74	656·07	Devant être compris dans cette entreprise.	1·33				
656·07	877·75	Près de Waymontachêne jusqu'à près de la rivière Harricanaw.....	221·68	Pas adjugée.			
877·75	1,027·75	Près de la rivière Harricanaw jusqu'à près du raccordem. du ch. de fer T. et N.O..	150·00	3,986,901	42	14 " '07	" '09
1,027·75	1.127·75	Du raccordement du chemin de fer T. et N.O. jusqu'à 100 milles à l'ouest....	100 00	3,936,566	00	20 " '08	" '10
1,127·75	1,171·85	De 100 milles à l'ouest du raccordement du chemin de fer T. et N.O. jusqu'à l'extrémité ouest du district "D"	44·10	Pas adjugée.			
1,171·85	1,334·35	De l'extremité du district "D" vers l'ouest	162·50	"			
1,334·35	1,409·35	De 19½ milles à l'ouest de la riuiére à la Vase, vers l'est.....	75 00	2,101,499	88	28 " '08	" '10
1,409·35	1,429·76	De 19½ milles à l'ouest de la riv. à la Vase, à l'extrémité ouest du district "E"...	20·41	Pas adjugée.			
1,429·76	1,557·80	De l'extrémité ouest du district "E" jusqu'au raccordement du lac Supérieur ..	128·04	"			
1,557·80	1,804·66	Du raccordement du lac Supérieur jusqu'à la rive ouest de la rivière Rouge..	246·86	13,010,398	92	15 mai '06	" '07

(*Document de la session, No 46m.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 avril 1909,—Copie de toute correspondance et rapports concernant la Société de Colonisation et de Rapatriement du Lac-Saint-Jean depuis 1900 jusqu'à cette date; état détaillé des deniers payés à cette société, et de la manière dont ils ont été dépensés entre les mêmes dates. (*Document de la session, No 157.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, délibère de nouveau en comité général sur le bill (No 154) concernant les Commissaires du havre de Montréal, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, délibère de nouveau sur le bill (No 187) autorisant certaines augmentations d'appointements aux fonctionnaires du service civil, division intérieure, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.
Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;
Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.
Et un débat s'ensuivant;
Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le repredre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

Du consentement de la Chambre;
M. Lavergne propose, secondé par M. Béland,—Que la règle 102 relative à l'affichage des bills soit suspendue à l'égard des bills suivants, savoir:—
Bill UU (No 188) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada,* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Security Life Insurance Company of Canada* »;
Bill ZZ (No 189) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* ; et
Bill AAA (No 190) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* ».
Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Du consentement de la Chambre;
M. Macdonell propose, secondé par M. Crosby,—Que le droit additionnel de $200 prélevé en vertu de la règle 88 (8) sur les bills suivants soit remboursé en conformité de la recommandation contenue dans le dixième rapport du comité des Bills Privés, savoir:—
Bill HH (No 160) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* »; et
Bill YY (No 185) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada* ».
Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Tolmie propose, secondé par M. Marcile (Bagot),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 108.
Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.
La Chambre, en conséquence, délibère en comité général sur les bills suivants, savoir:—
Bill Z (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg* »;

Bill PP (No 177) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie la Royale Victoria, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Victoria Life Insurance Company of Canada* »;

Bill (No 103) concernant la *National Accident and Guarantee Company of Canada;*

Bill II (No 161) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada* »;

Bill AA (No 163) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company* »;

Bill BB (No 167) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Moravian Church in America* »;

Bill YY (No 185) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada* »;

Bill NN (No 169) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de Washington R. McCloy »;

Bill DDD (No 182) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Fleetwood Howard Ward »;

Bill EEE (No 183) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Aaron William Morley Campbell »;

Bill FFF (No 184) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Christopher Cowan »;

Bill CCC (No 181) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Laura McQuoid »;

Bill JJ (No 168) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company* »;

Bill SS (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick »;

Bill RR (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company* »;

Bill Y (No 166) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* »;

Bill WW (No 176) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est »;

Bill TT (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* »; et

Bill BBB (No 178) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Wake », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill Z (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg*; aussi, le bill PP (No 177) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie Royale Victoria, et à l'effet de changer son nom en celui de *Royal Victoria Life Insurance Company of Canada* »; aussi, le bill (No 103) concernant la *National Accident and Guarantee Company of Canada*; aussi, le bill NN (No 169) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de Washington R. McCloy »; aussi, le bill DDD (No 182) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Fleetwood Howard Ward », sur division; aussi, le bill EEE (No 183) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Aaron William Morley Campbell », sur division; aussi, le bill FFF (No 184) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Christopher Cowan », sur division; aussi, le bill CCC (No 181) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Laura McQuoid », sur division; aussi, le bill JJ (No 168) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company* »; aussi, le bill SS (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick »;

aussi, le bill RR (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company* »; et aussi, le bill BBB (No 178) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Wake », sur division, et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, le comité a examiné le bill II (No 161) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada* »; aussi, le bill AA (No 163) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company* »; aussi, le bill BB (No 167) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Moravian Church in America* »; aussi, le bill YY (No 185) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada* »; aussi, le bill Y (No 166) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* »; aussi, le bill WW (No 176) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est »; et aussi, le bill TT (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* ». (Titre changé en celui de « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Montreal Central Terminal Company* »), et leur a fait séparément des amendements.

Sur motion de M. Marcile (Bagot), secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill Z (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill (No 177) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie la Royal Victoria, et à l'effet de changer son nom en celui de *Royal Victoria Life Insurance Company of Canada* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill (No 103) concernant la *National Accident and Guarantee Company of Canada*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Béland, secondé par M. Beauparlant,

Ordonné, que le bill NN (No 169) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de Washington R. McCloy », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Loggie, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill DDD (No 182) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Fleetwood Howard Ward », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Loggie, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill EEE (No 183) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Aaron William Morley Campbell », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Loggie, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill FFF (No 184) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Christopher Cowan », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Loggie, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill CCC (No 181) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Laura McQuoid », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Loggie, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill JJ (No 168) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Michaud, secondé par M. Béland,

Ordonné, que le bill SS (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Taylor (Leeds),

Ordonné, que le bill RR (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Loggie, secondé par M. Nesbitt,
Ordonné, que le bill BBB (No 178) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Wake », soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre procède à la prise en considération du bill II (No 161) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada* », tel qu'amendé en comité ce jour.
La Chambre procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—
Page 2, ligne 26.—Après « compagnie », insérer « et les dettes, engagements, obligations et contrats de l'ancienne compagnie constituent une première charge sur les dits actif, droits, crédits, effets et propriétés appartenant à l'ancienne compagnie et acquis par la nouvelle compagnie ».
Page 3, ligne 43.—Après « conditions » insérer « ne dérogeant pas à la loi et ».
Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.
Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération du bill AA (No 163) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company* », tel qu'amendé en comité ce jour.
La Chambre procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—
Page 1, ligne 17.—Retrancher le mot « quinze » et y substituer le mot « vingt ».
Page 6, ligne 9.—Retrancher « cesseront » et y substituer « prendront fin et la présente loi cessera d'être exécutoire ».
Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.
Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération du bill BB (No 167) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Moravian Church in America* ».
La Chambre procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—
Page 1, ligne 30.—Retrancher « Edmonton », et y substituer « Strathcona ».

Page 1, ligne 33.—Après « ailleurs », insérer l'article suivant:—

« 2A. Le conseil a pour objets d'entretenir et de desservir des paroisses ou missions, d'ériger, d'entretenir et de diriger des églises, cimetières, écoles, collèges, orphelinats et hôpitaux dans toute province du Canada, et de travailler d'autre façon à l'avancement de l'éducation et de la religion, de la charité et de la bienfaisance.»

Page 2, ligne 29.—Après « dollars », insérer le paragraphe suivant:—

« 3. Le conseil doit, dans les dix ans de son acquisition de tous immeubles, vendre ou autrement céder et aliéner telle portion de ces immeubles qui n'est pas nécessaire pour l'usage et l'occupation du conseil; mais rien dans la présente loi n'est censé changer en aucune manière ni affecter autrement un *trust* relatif à ces immeubles.»

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération du bill YY (No 185) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada* », tel qu'amendé en comité général ce jour.

La Chambre procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 32.—Après « Canada » insérer « et d'ériger, entretenir et diriger des églises, cimetières, écoles, collèges, orphelinats et hôpitaux dans toute province du Canada et dans ses territoires ».

Page 2, ligne 23.—Après « immeubles », insérer « ; et à l'égard de tout immeuble qui, à raison de sa situation ou autrement, est assujéti à l'autorité législative du parlement du Canada, une permission en main-morte n'est pas nécessaire pour l'exercice des pouvoirs concédés par la présente loi.

« (2) La valeur annuelle des biens immeubles possédés par la société ou en fidéicommis pour elle dans toute province du Canada ne peut dépasser cinquante mille dollars, excepté dans la province de l'Ontario, où elle ne peut dépasser cent cinquante mille dollars.

« (3) La société, dans les dix ans de son acquisition de tous immeubles, doit vendre ou autrement céder et aliéner telle portion de ces immeubles qui n'est pas nécessaire à l'usage et à l'occupation de la société, mais rien dans la présente loi n'est censé changer en aucune manière ni avoir autre effet sur un *trust* relatif à ces immeubles.»

« 8. La société peut aussi vendre, transférer, échanger, aliéner, hypothéquer, louer ou léguer tous immeubles possédés par elle, soit par voie de placement pour les usages et objets de la société, ou non; elle peut aussi, de temps à autre, placer la totalité ou partie de ses fonds ou deniers, et la totalité ou partie des fonds ou deniers qui lui ont été donnés ou qu'elle a acquis pour les usages et les objets susmentionnés, sur toute valeur garantie par voie de mortgage, hypothèque ou charge sur immeubles en toute partie du Canada; et pour ce placement, elle peut prendre, recevoir et accepter des hypothèques ou des transports d'hypothèques, qu'ils soient faits et passés directement à la société, ou à toute corporation, compagnie ou personne, en fidéicommis pour elle; et elle peut vendre, consentir, céder et transférer ces hypothèques ou ces transports, et elle peut remettre et décharger ces hypothèques ou ces transports soit en totalité ou en partie.»

Page 2, ligne 24.—Retrancher « 8 » et y substituer « 9 ».

Page 2, ligne 34.—Retrancher « 9 » et y substituer « 10 ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération du bill Y (No 166) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* », tel qu'amendé en comité général ce jour.

La Chambre procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 22.—Retrancher tous les mots après le chiffre « 3 » jusqu'à la fin de l'article et y substituer: « La compagnie doit, dans les deux ans à compter de la présente loi, dépenser sur son chemin de fer (y compris les emplois d'argent déjà effectués) une somme égale à quinze pour cent de son capital social, et elle peut construire et achever en tout temps dans les cinq ans à compter de la présente loi le chemin de fer autorisé par le chapitre 172 des lois de 1903 et par les lois qui le modifient; et si cet emploi d'argent n'y a pas été fait avant l'expiration du dit délai de deux ans, et si le dit chemin de fer n'a pas été achevé et mis en service dans le dit délai de cinq ans, les pouvoirs conférés à la dite compagnie par les dites lois et par la présente loi pour la construction du dit chemin de fer prendront fin et demeureront nuls et de nul effet pour ce qui du dit chemin de fer restera alors inachevé ».

Page 1, ligne 23.—Immédiatement après l'article 3, insérer l'article suivant: « 4. Est abrogé l'article 3 du chapitre 79 des lois de 1906 ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération du bill WW (No 176) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est », tel qu'amendé en comité ce jour.

La Chambre procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 25.—Retrancher « de chaque année ».

Page 2, ligne 11.—Retrancher les mots de « cette » à « Saint-Maurice » à la quinzième ligne, et y substituer « au lieu de la précédente, une ligne de chemin de fer à partir d'un endroit situé sur sa ligne ci-dessus décrite à environ dix milles à l'est de Shawinigan-Falls, et allant de là vers le nord-ouest jusqu'à l'endroit le plus praticable pour le passage de la rivière Saint-Maurice entre Shawinigan-Falls et Grand'-Mère ».

Page 2, ligne 22.—Après « Saint-Maurice », insérer l'article suivant:—

« 8. La compagnie ne peut construire ni mettre en service sa ligne de chemin de fer le long d'une voie publique, d'une rue ou d'un autre endroit public sans avoir au préalable obtenu le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève la voie publique, la rue ou l'endroit public et autrement qu'aux conditions arrêtées avec la dite municipalité.»

Page 3, ligne 8.—Après « avec », insérer « la Commission du chemin de fer Transcontinental ».

Page 3, ligne 9.—Retrancher depuis « *Company* » jusqu'à « et » à la dixième ligne.

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération du bill TT (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* ». (Titre changé en celui de « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Montreal Central Terminal Company* »), tel qu'amendé en comité général ce jour.

La Chambre procède à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit:—

Au titre.—Après « *Company* » ajouter « et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Montreal Central Terminal Company* ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Tolmie,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces du Sénat, auquel ont été référés les bills suivants:—

Bill DDD (No 182) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Fleetwood Howard Ward ».

Bill EEE (No 183) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Aaron William Morley Campbell ».

Bill FFF (No 184) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Laura McQuoid ».

Bill BBB (No 178) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Wake ».

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 82) intitulé: « Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 8.—Après « compagnie » insérer « peut acquérir l'actif, les droits, dettes actives, effets et biens tant mobiliers qu'immobiliers et mixtes, de toute nature, et en quelque lieu qu'ils soient situés, appartenant à l'ancienne compagnie, et, auxquels elle a ou peut avoir droit, et dans ce cas, la nouvelle compagnie ».

Page 2, ligne 24.—Retrancher l'article 6.

Page 5, ligne 9.—Retrancher l'annexe.

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill UU (No 188) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Security Life Insurance Company of Canada* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill ZZ (No 189) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill AAA (No 190) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend ledébat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant la fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et maritimes:—Service à la vapeur entre Annapolis et Londres ou Hull, Angleterre, ou ces deux endroits, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille trois cent soixante et huit dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1909-10 entre Baddeck, Grand-Narrows, Iona, Big-Pond et East-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre la rivière Bonaventure, Qué., et Petit-Rocher, N.-B., trois fois par semaine, durant la saison de 1909, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-un dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre le Canada et l'Australie, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour paquebots entre la Grande-Bretagne et le Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre le Canada et le Mexique sur les océans Atlantique et Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service ou services à la vapeur entre le Canada et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre le Canada et l'Afrique du Sud, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Froude's-Point et Lockeport, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1910.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1909, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre Bassin-de-Gaspé et Dalhousie et Campbellton, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de goélette semi-mensuel entre Bassin-de-Gaspé et la rive nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent, durant la saison de navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Halifax et Canso, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve par les ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de steamers entre Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1909, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur, semi-mensuel, entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, pendant l'été, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester, pendant l'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Newcastle, Neguac et Escuminac, avec escales aux ports intermédiaires sur la rivière et la baie de Miramichi, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur sur la rivière Petitcodiac entre Moncton et les ports intermédiaires et un port ou des ports sur le côté occidental du comté de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur durant la saison de 1909, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre Pictou et Chéticamp, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa

Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur durant la saison de 1909, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre Port-Mulgrave, St-Peters, Irish-Cove et Marble-Mountain et autres ports sur les lacs du Bras-d'Or, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur entre Mulgrave et Guysboro', avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur entre Mulgrave et Chéticamp, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et Jedway, îles de la Reine Charlotte, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'Ile du Prince-Edouard, Cap-Breton et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur durant la saison de 1909, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant l'année 1909 entre Québec et Blanc-Sablon, avec escale à des ports et endroits intermédiaires le long de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur entre Québec et Bassin-de-Gaspé, avec escale à des ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur entre Québec et l'Ile d'Orléans durant la période qui s'écoule entre la clôture de la navigation, en automne, et la formation d'un pont de glace entre l'île et la terre ferme, aussi depuis la débâcle jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la Baie de Sainte-Catherine et Tadoussac durant l'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, le long de la côte ouest du bassin d'Annapolis, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Bear-River et Clementsport, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service de steamers entre Saint-Jean, N.-B., Dublin et Belfast, durant l'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service entre Saint-Jean, N.-B., et Glasgow, durant l'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une ou plusieurs lignes de steamers entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur durant l'année 1909, *i.e.*, pour au moins 25 voyages hebdomadaires d'aller et retour, entre Saint-Jean et Halifax, *via* Yarmouth et autres ports intermédiaires, ou, dans l'alternative, pour au moins 104 voyages d'aller et retour entre Saint-Jean et Yarmouth, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Margaretville, Port-Lorne, Port-George, Harbourville et Morden, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1910.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur durant l'année 1909, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean et les ports du Bassin des Mines, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin de Cumberland, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille cinq cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour une ou plusieurs lignes de steamers entre Saint-Jean et Halifax, ou l'un de ces deux ports, et les Antilles et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service par steamer durant l'année 1909 entre Saint-Stephen, N.-B., certains points de la rivière Sainte-Croix, Deer-Island, Campobello et les îles de l'intérieur, la baie de Passamaquoddy et La-Tête ou Black-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant la saison de 1909 entre Sydney, C.-B., et la baie Saint-Laurent, avec escale à des ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service par steamer durant la saison de 1909 entre Sydney et Whycocomagh, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria, Vancouver et les ports intermédiaires et Skagway, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un crédit supplémentaire pour le service entre le Canada, la Chine et le Japon, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation pour variation probable dans les contrats et pour services supplémentaires pour l'année finissant le 31 mars 1910.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le commerce (y compris l'inspection des denrées et le mesurage des bois) :—Administration de la Loi concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des douanes, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales et diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les primes sur l'acier et le fer, sur les articles d'acier, sur le raffinage du plomb contenu dans le minerai de plomb, et sur le pétrole brut, pour faire face aux frais de la mise à exécution des lois, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les inspecteurs en chef, sous-inspecteurs et autres employés, loyers, gages et autres dépenses casuelles sous le régime de la Loi de l'inspection des grains et de la Loi du Manitoba, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mesureurs, commis, etc., et dépenses casuelles relatives au mesurage du bois, y compris une somme de $3,000 pour mesureurs de bois à la retraite, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux frais de l'administration de la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million deux cent trente-quatre mille cinq cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense :—Solde et allocations, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et maritimes :—Subventions entre les ports de Fraserville, Tadousac et ceux de la rive nord, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour la milice et la défense :—Dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Samedi, 15 mai 1909.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et seize mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial :—Entretien et réparations des steamers et brise-glace de l'Etat, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un crédit supplémentaire requis pour la construction du brise-glace pour le détroit de Northumberland, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les examens des capitaines et des seconds, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des récompenses pour sauvetages, y compris stations de sauvetage, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des enquêtes sur les naufrages, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses des écoles de navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordé à Sa Majesté pour l'enregistrement des navires, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enlèvement des obstacles dans les eaux navigables, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les observations des marées, y compris le montant requis pour tenir en service durant un autre mois le steamer *Gulnare,* afin de terminer l'étude des courants dans le détroit de Northumberland, et compléter ce qui reste à faire pour le mouillage en haute mer, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service des postes en hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour salaires et dépenses pour l'inspection du bétail, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la continuation de la subvention pour outillage de sauvetage à Québec, dans les provinces maritimes et dans la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien des bateaux employés à la surveillance des eaux du nord du Canada, et établissement et entretien de postes de police et de douanes sur la terre ferme ou dans les îles, ainsi qu'il pourra à toute époque être jugé nécessaire, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues en général, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'organisation d'une milice navale et dépenses relative à l'emploi du croiseur *Canada* comme navire-école, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 101) intitulé: « Loi concernant les engrais agricoles », avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 127) intitulé: « Loi concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux », avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 avril 1909,—Copie de tous documents, plaintes, correspondances et décisions prises relatifs à un contrat de bail passé entre Alphonse Laberge, bailleur, et le gouvernement de la Puissance du Canada, preneur, en date du 20 juillet 1904. *(Document de la session, No 160.)*

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinquante-cinq minutes, samedi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Samedi, 15 mai 1909.

Onze heures a.m.

Prières.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue:—

Du conseil municipal de la cité de Toronto, Ont.; demandant que quelques mesures mieux définies et plus pratiques soient prises au nom du peuple canadien pour développer une politique navale permanente aux fins d'aider l'empire.

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le douzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill UU (No 188) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Security Life Insurance Company of Canada* ».

Bill ZZ (No 189) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* ».

Bill AAA (No 190) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* ».

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Smith (Nanaïmo),

Résolu, que cette Chambre concoure dans le douzième rapport du comité des Comptes Publics.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 77) intitulé: « Loi concernant un brevet de la *Submarine Company* »; et

Bill (No 128) intitulé: « Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* ».

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 mars 1909,—Copie de toute correspondance, soumissions et documents se rapportant à la construction d'un steamer brise-glace pour le détroit de Northumberland par MM. *Vickers, Sons and Maxim,* et aussi, à la construction d'un steamer pour le service des phares et des bouées sur les grands lacs par MM. Swan, Hunter et Wigham Richardson. (*Document de la session, No 161.*)

Avec la permission de la Chambre;

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que la Chambre se forme en comité général, sans délai, pour considérer une certaine résolution concernant l'assurance sur une propriété en Canada effectuée dans une compagnie non munie de la licence voulue et le versement au fonds du revenu consolidé de quinze pour cent de la dite assurance.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général.

(*En comité.*)

Résolu,—Que, lorsqu'une assurance aura été effectuée sur une propriété située en Canada, dans une compagnie non munie du permis voulu, la personne effectuant telle assurance paiera au ministre des Finances, pour le compte du fonds du revenu consolidé, une somme égale à quinze pour cent du coût total de l'assurance ainsi effectuée, mais ne devant pas, en aucun cas, dépasser quinze centins pour chaque cent dollars d'assurance pour une année, ou une somme proportionnelle dans le cas d'une période ou plus longue, ou plus courte.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre (Perth) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Que, lorsqu'une assurance aura été effectuée sur une propriété située en Canada, dans une compagnie non munie du permis voulu, la personne effectuant telle assurance paiera au ministre des Finances, pour le compte du fonds du revenu consolidé, une somme égale à quinze pour cent du coût total de l'assurance ainsi effectuée, mais ne devant pas, en aucun cas, dépasser quinze centins pour chaque cent dollars d'assurance pour une année, ou une somme proportionnelle dans le cas d'une période ou plus longue, ou plus courte.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que la dite résolution soit référée au comité général sur le bill (No 97) concernant les assurances.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 91) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prudential Trust Company* (à responsabilité limitée) »;

Bill (No 56) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie »; et

Bill (No 104) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Thessalon and Northern Railway Company* ».

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 63) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company* », avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, délibère en comité général sur le bill (No 97) concernant les assurances, ainsi que sur la résolution adoptée en comité général ce jour, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour considérer certaines résolutions concernant le prélèvement, par voie d'emprunt, d'une somme de cinquante millions de dollars, etc.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à prélever, par voie d'emprunt, en sus des sommes non encore empruntées, et négociables, dépendant des emprunts autorisés par le Parlement, en vertu de toute loi passée avant ce jour, telle somme ou telles sommes d'argent, ne dépassant pas en tout le chiffre de cinquante millions de dollars, qui peuvent être requises, pour les fins de solder les emprunts et obligations du Canada, arrivant à maturité, et pour pourvoir aux travaux publics autorisés par le Parlement du Canada.

2. Résolu,—Que les sommes d'argent à prélever par voie d'emprunt, en vertu de toute loi basée sur les présentes résolutions, seront prélevées sous le régime des dispositions de la partie du chapitre vingt-quatre des Statuts Revisés du Canada concernant la dette publique, et le prélèvement des emprunts autorisés par le Parlement;—et que les sommes ainsi prélevées formeront partie du fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre (Perth) fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à prélever, par voie d'emprunt, en sus des sommes non encore empruntées, et négociables, dépendant des emprunts autorisés par le Parlement, en vertu de toute loi passée avant ce jour, telle somme ou telles sommes d'argent, ne dépassant pas en tout le chiffre de cinquante millions de dollars, qui peuvent être requises pour les fins de solder les emprunts et obligations du Canada, arrivant à maturité, et pour pourvoir aux travaux publics autorisés par le Parlement du Canada.

2. Résolu,—Que les sommes d'argent à prélever par voie d'emprunt, en vertu de toute loi basée sur les présentes résolutions, seront prélevées sous le régime des dispositions de la partie du chapitre vingt-quatre des Statuts Revisés du Canada concernant la dette publique, et le prélèvement des emprunts autorisés par le Parlement;—et que les sommes ainsi prélevées formeront partie du fonds du revenu consolidé du Canada.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 191) à l'effet d'autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 165) concernant le ministère du Travail.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill VV (No 175) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant de nouveau le chapitre 92 des Statuts de 1901 concernant l'Association du fonds patriotique canadien ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 186) concernant certaine aide à donner au prolongement du chemin de fer Canadien du Nord.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 164) modifiant la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 174) portant correction d'une erreur d'écriture au chapitre 63 des lois de 1908 concernant des subventions à des chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 147) modifiant la Loi des installations frigorifiques.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 110) intitulé: « Loi concernant les engrais agricoles », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 28.—Après « Canada » retrancher « ou ».

L'article 9 est remplacé par le suivant:—

« 9. Nul fabricant d'un engrais, et nul agent de ce fabricant, ne doit vendre ni offrir en vente un engrais tel que défini à l'article 2 de la présente loi, à moins qu'il n'ait un permis sous l'empire de la présente loi l'autorisant à faire cette vente.

« (2) Sur la demande de ce fabricant ou de son agent et sur le versement d'un droit de cinq dollars, le ministre peut accorder un permis autorisant la vente des marques d'engrais mentionnées.

« (3) Ce permis doit être en la forme prescrite par le ministère et confère l'autorisation de vendre, pendant l'année civile pour laquelle le permis est émis.

« (4) Le ministre peut renouveler tout tel permis d'année en année.»

Page 3, ligne 28.—Après « vente » insérer « à moins que ces engrais ne soient effectivement vendus par cet acheteur.»

Page 3, ligne 30.—Après « loi » insérer « et sur le versement d'un droit de cinq dollars.»

Page 3, ligne 31.—Après « agent » insérer « ou acheteur dans le cas prévu à l'article précédent.»

Page 4, ligne 6.—Pour l'article 17, substituer le suivant:—

« 17. Quiconque, à dessein, applique à quelque engrais un certificat ou une étiquette ou un numéro d'enregistrement qui a été donné pour un autre colis ou une autre partie d'engrais, quiconque vend un engrais qui n'a pas été enregistré, et quiconque abaisse la valeur fertilisante d'un engrais en mêlant d'autres substances à cet engrais après que ce dernier a été mis sur le marché par le fabricant ou son agent, est passible sur convictiton par voie sommaire d'une amende de cinq cents dollars au plus, et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement de douze mois au plus.»

Page 4, ligne 16.—Après « passible » insérer « , sur conviction par voie sommaire, ».

Page 4, lignes 24 et 25.—Remplacer les mots « d'octobre mil neuf cent neuf » par les mots « de janvier mil neuf cent dix ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 127) intitulé: « Loi concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 4.—Après « animaux » insérer « , 1909 ».

Page 2, ligne 6.—Après le mot « Canada » retrancher le mot « ou ».

Page 3.—Rempacer l'article 9 par le suivant:—

« 9. Nul fabricant d'un produit alimentaire pour les animaux, ni son agent, ne peut vendre, ni offrir en vente un produit alimentaire pour les animaux défini à l'article 2 de la présente loi, à moins qu'il n'ait un permis sous l'empire de la présente loi l'autorisant à faire cette vente.

« (2) Sur la demande de ce fabricant ou de son agent, et sur le versement d'un droit de cinq dollars, le ministre peut accorder un permis autorisant la vente des marques de produits alimentaires pour les animaux mentionnés au permis.

« (3) Ce permis doit être en la forme prescrite par le ministère et confère l'autorisation de vendre pendant l'année civile pour laquelle le permis est émis.

« (4) Le ministre peut renouveler tout tel permis d'année en année.»

Page 3, ligne 46.—Après « vente » insérer « à moins que ces produits alimentaires ne soient effectivement vendus par cet acheteur ».

Page 4, ligne 4.—Après « agent » insérer les mots « ou acheteur dans les cas prévus à l'article précédent ».

L'article 17 est remplacé par le suivant:—

« 17. Quiconque, à dessein, applique à quelque produit alimentaire pour les animaux un certificat ou une étiquette ou un numéro d'enregistrement qui a été donné pour un autre colis ou une autre partie de cette marchandise, et quiconque vend un produit de l'espèce qui n'a pas été enregistré, et quiconque abaisse la valeur nutritive d'un produit alimentaire en y mélangeant quelque autre substance, après que ce produit alimentaire a été mis sur le marché par le fabricant ou son agent, est passible, sur conviction sommaire, d'une amende de cinq cents dollars au plus, et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement de douze mois au plus.»

Page 4, ligne 36.—Après « passible » insérer « sur conviction par voie sommaire ».

Page 4, lignes 42 et 43.—Remplacer les mots « d'octobre mil neuf cent neuf » par les mots « de janvier mil neuf cent dix ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaine résolution pourvoyant à la disposition de l'intérêt sur les sommes avancées aux Commissaires du havre de Montréal pour la construction d'élévateurs à grain, etc.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que l'intérêt sur les sommes avancées aux Commissaires du havre de Montréal pour la construction d'élévateurs à grain et autres installations de terminus, durant la période de construction des dites installations,—la dite période devant se terminer à la date que fixera le Gouverneur en conseil—soit porté au débit du compte de capital des commissaires, et soit soldé à même

les sommes qui pourront être avancées aux commissaires sous le régime du chapitre 30 des lois de 1907.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre (Perth) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que l'intérêt sur les sommes avancées aux Commissaires du havre de Montréal pour la construction d'élévateurs à grain et autres installations de terminus, durant la période de construction des dites installations,—la dite période devant se terminer à la date que fixera le Gouverneur en conseil—soit porté au débit du compte de capital des commissaires, et soit soldé à même les sommes qui pourront être avancées aux commissaires sous le régime du chapitre 30 des lois de 1907.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Brodeur ait la permission de présenter un bill (No 192) à l'effet de pourvoir à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 151) modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre délibère de nouveau en comité général sur le bill (No 148) modifiant le Code criminel, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.
La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—
Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—
Bill (No 34) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company* »;
Bill (No 136) intitulé: « Loi modifiant la Loi des postes »;
Bill (No 137) intitulé: « Loi modifiant la Loi du service civil »; et
Bill (No 159) intitulé: « Loi à l'effet de créer une commission permanente pour la conservation des ressources naturelles du Canada ».
Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 152) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une certaine résolution pourvoyant aux appointements de nouveaux juges.

(*En comité.*)

Résolu,—Que cette Chambre est d'avis qu'il est expédient de pourvoir aux appointements d'un juge additionnel de la cour de comté et d'un juge additionnel de la cour de district, dans la province d'Ontario, ainsi que d'un juge additionnel de la cour de district dans la province de l'Alberta, au chiffre de $2,500 par année pour chacun durant les trois premières années de service, et de $3,000 par année, pour chacun, après trois années de service.
Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a adopté une résolution.
Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.
M. McIntyre (Perth) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—
Résolu,—Que cette Chambre est d'avis qu'il est expédient de pourvoir aux appointements d'un juge additionnel de la cour de comté et d'un juge additionnel de la cour de district, dans la province d'Ontario, ainsi que d'un juge additionnel de la cour de district dans la province de l'Alberta, au chiffre de $2,500 par année pour chacun durant les trois premières années de service, et de $3,000 par année, pour chacun, après trois années de service.
La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Aylesworth ait la permission de présenter un bill (No 193) modifiant la Loi des juges.
Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill B (No 109) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908 ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 5.—Retrancher tous les mots après « 1908 » et insérer « par le retranchement des mots « ou à deux crédits rentiers s'il s'agit du mari et de la femme », des sixième et septième lignes du dit paragraphe ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, tel qu'amendé.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Gordon (Kent),

L'ordre No 55 des bills et ordres publics, est appelé, et il est comme suit:—

« Seconde lecture du bill A (No 105) du Sénat, intitulé: ‹ Loi relative au transport par eau des marchandises › ».

M. Miller propose, secondé par M. Gordon (Kent),—Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-neuf mille cinq cent soixante et huit dollars et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Chambre des Communes:—Traitement de l'Orateur suppléant, $1,500; appointements, $114,112.50; dépenses des comités, commis pour la session et commis surnuméraires, etc., $26,812.50; dépenses casuelles, $34,732.50; publication des *Débats,* $27,225; prévisions du sergent d'armes, telles qu'approuvées, $45,185.62, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille deux cent trente-quatre dollars et trente-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du Parlement:—Appointements, $22,734.38 ; ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, $9,750 ; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, $750; dépenses casuelles, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-quatre mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Impressions, papiers à imprimer et reliure, $131,250; impression, reliure et distribution des lois, $7,500; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, $6,000; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, y compris l'emploi de commis temporaires, $2,625; listes électorales des provinces, $6,750, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et neuf mille neuf cent dix-huit dollars et dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le Sénat:—Appointements et dépenses casuelles du Sénat, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille sept cent seize dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Chambre des Communes:—Somme qu'il faudra probablement pour parfaire les appointements résultant de la nouvelle classification, $1,500; publication des *Débats*—crédit supplémentaire, $25,000; sergent d'armes—somme qu'il faudra probablement pour parfaire les appointements de la nouvelle classification, $350; crédit pour les malles en cuir (à voter de nouveau, $5,525), $7,530; fournisseurs et autres—crédit supplémentaire, $1,600; une autre femme de journée permanente à 75 cents par jour, $273.75; 13 autres femmes de journée pendant la session à 75 cents par jour, $1,462.50, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à onze heures a.m.

Lundi, 17 mai 1909.

Onze heures a.m.

Prières.

M. Béland, du comité des Forêts, Voies fluviales et Forces hydrauliques, présente à la Chambre le troisième et dernier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Vu que le comité a été organisé à une période avancée de la session, il a été difficile pour ses membres de consacrer le temps voulu pour compléter les recherches mentionnées; cependant, dans l'espace de temps qui a pu être donné à l'ouvrage à accomplir, une somme considérable de renseignements précieux a été recueillie à la suite des témoignages entendus de la part de fonctionnaires spécialistes du gouvernement. Un rapport complet de ces témoignages a été déposé devant la Chambre.

Les enquêtes faites sont des plus limitées et incomplètes, et ne peuvent être poussées à leur terme avant la prochaine session du Parlement, mais les témoignages entendus par le comité sont suffisants pour justifier des recommandations définitives sur deux sujets:—

1. Il a été établi que les officiers du chemin de fer Transcontinental ont élaboré et promulgué d'excellents règlements pour la protection des forêts le long de la ligne de ce chemin de fer, et que, dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de Québec et de l'Ontario, diverses mesures ont été adoptées afin de mettre ces règlements en vigueur. Il est bien évident que le résultat de l'attention donnée à ce sujet a été de diminuer très considérablement la destruction des forêts par le feu, destruction qui a presque toujours accompagné la construction des voies ferrées à travers les forêts. Toutefois, votre comité croit fortement que l'on devrait porter une attention plus considérable à la mise en force des règlements, et est d'avis que les commissaires verraient leurs efforts rendus plus effectifs s'ils étaient appuyés par quelque mesure spécifique de la part de la Chambre des Communes. Le comité recommande donc que l'on demande aux commissaires de donner une attention spéciale à l'application des règlements contre les feux de forêts, et de pourvoir à la nomination d'un personnel additionnel pour arriver à cette fin; de plus, que les commissaires soient revêtus du pouvoir d'exproprier, là où ce sera nécessaire, un droit de passage plus large en vue de fournir une protection adéquate contre le feu.

2. Votre comité désire attirer l'attention sur la nécessité qu'il y a de prendre des mesures immédiates en vue de préserver les forêts sur le versant oriental des montagnes Rocheuses. Ce territoire autrefois densément boisé a changé de condition, bien qu'il contienne encore une quantité considérable de bois marchand. Au cours des dernières années, il en a été détruit par le feu une forte quantité. On ne saurait exagérer l'importance qu'il y a de préserver les forêts dans la zone en question. Les rivières qui coulent à travers la Saskatchewan et l'Alberta, et desquelles dépend presque exclusivement tout l'approvisionnement d'eau pour les fins domestiques, municipales et d'irrigation de la population de ces provinces, ont leurs sources entre les contreforts et le sommet des montagnes Rocheuses. Outre cette question d'approvisionnement d'eau, il y a en jeu d'autres intérêts très importants, comme la permanence de la fertilité du sol, la régularité des pluies et la modération du climat. Tout cela dépend de la permanence de l'écoulement des rivières en question. Quand on utilise l'eau de ces rivières, autant qu'il est possible de le faire d'après leur distribution actuelle, la quantité d'eau disponible, à part les besoins de l'approvisionnement domestique et municipal, est suffisante pour irriguer environ deux pour cent des terres

arrosables, alors que, si l'emploi de cette eau était contrôlé convenablement, elle devrait suffire à en irriguer de seize à vingt pour cent. Au lieu d'adopter des mesures propres à régulariser ou à augmenter le volume et l'efficacité de l'écoulement de l'eau, les terres forestières, qui peuvent seules en maintenir la permanence, sont rapidement détruites par le feu, à cause de l'insuffisance de protection. Il y a lieu de croire à l'activité et à l'efficacité des fonctionnaires du département de l'Intérieur chargés de ce service, mais il est nécessaire d'avoir recours à un personnel beaucoup plus nombreux et à une meilleure organisation si l'on veut lutter efficacement contre ce péril.

Non seulement l'approvisionnement de l'eau, mais encore celui du combustible, dépendent d'une solution rationnelle de cette question. L'Alberta-Ouest est très riche en charbon, et l'industrie minière a dépassé les phases des débuts et, il n'y a pas à en douter, elle est sur le point d'entrer dans la voie d'un grand développement. Un approvisionnement de bois de charpente, à un coût raisonnable, est un facteur essentiel dans l'exploitation économique des houillères, et l'on devrait pouvoir se le procurer dans la région avoisinante des mines. Si l'on ne peut s'y procurer ce bois, le coût de l'exploitation des mines, et, conséquemment, le coût du combustible seront notablement augmentés. L'on peut affirmer sans crainte que, si des mesures décisives ne sont pas prises, l'approvisionnement du bois de charpente, pour les fins de l'industrie charbonnière, aura bientôt cessé.

En conséquence, en tenant compte de ces faits, votre comité recommande que des mesures immédiates soient prises aux fins d'agrandir le territoire des parcs nationaux ou des réserves forestières, et qu'une réserve forestière intégrale soit créée à partir de la frontière internationale jusqu'au versant septentrional des eaux de la rivière de la Paix, dans laquelle sera comprise autant que possible la zone du versant oriental des montagnes, tel que le montre le calque ci-annexé qui a été préparé par la division forestière du département de l'Intérieur.

Votre comité recommande qu'un gardien-chef compétent, avec un personnel suffisant, soit placé en charge de la réserve qui vient d'être mentionnée, et que des règlements stricts soient édictés dans le but de prévenir d'une manière absolue, autant que possible, la destruction des forêts par le feu, comme aussi de mettre en pratique, partout où la chose sera possible, un mode rationnel de reboisement.

Votre comité recommande de plus qu'un arpentage exact du territoire compris dans la réserve, en commençant par la partie du sud et la plus immédiatement importante, soit fait avec toute la diligence convenable, et que ceux qui seront chargés de faire cet arpentage choisissent et déterminent les réservoirs possibles où l'on pourra accumuler les eaux dans les limites de la réserve.

Si l'on considère que la session est trop avancée pour présenter un projet de loi tendant à donner suite aux recommandations plus haut énoncées, votre comité suggère que la réserve en question soit, autant que possible, établie et définie par mesure de l'exécutif en attendant que l'on présente la législation nécessaire à la prochaine session du Parlement.

M.Turriff propose, secondé par M. Macdonald,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 108.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, délibère en comité général sur les bills suivants, savoir :—

Bill UU (No 188) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Security Life Insurance Company of Canada* »;

Bill ZZ (No 189) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* »; et

Bill AAA (No 190) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill UU (No 188) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Security Life Insurance Company of Canada* », et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, le comité a examiné le bill ZZ (No 189) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* », et aussi le bill AAA (No 190) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* », et leur fait séparément des amendements.

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Gordon (Kent),

Ordonné, que le bill UU (No 188) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Security Life Insurance Company of Canada* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre procède à la prise en considération du bill ZZ (No 189) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* », tel qu'amendé en comité général ce jour.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit:—

Page 4, ligne 8.—Après « 159 » insérer « et », et après « 165 » retrancher « et 168 ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, tel qu'amendé.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération du bill AAA (No 190) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* », tel qu'amendé en comité général ce jour.

La Chambre procède à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 13.—Retrancher « 1911 » et y substituer « 1910 ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, tel qu'amendé.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 63) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 9.—Retrancher « *Royal* » et insérer « *British* ».

Dans le titre.—Page 1.—Retrancher « *Royal* » et insérer « *British* ».
Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.
Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Décret du conseil autorisant dans certains cas l'exemption du paiement de la taxe de capitation sur les Chinois. (*Document de la session, No 162.*)

La Chambre délibère de nouveau en comité général sur le bill (No 97) concernant les assurances, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.
Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.
La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—
Le Sénat acquiesce, sans modification, aux amendements faits par la Chambre des Communes aux bills suivants du Sénat, savoir:—
Bill AA (No 163) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company* »;
Bill II (No 161) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada* »;
Bill Y (No 166) intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* »;
Bill BB (No 167) intitulé: « Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Moravian Church in America* »; et
Bill YY (No 185) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension of Canada* ».

Le bill (No 191) autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Fielding propose, secondé par M. Brodeur,—Que le bill (No 187) autorisant certaines augmentations de traitement en faveur des membres du service civil qui font partie du service intérieur, soit maintenant lu la troisième fois.
M. Foster propose, comme amendement, secondé par M. Haggart (Lanark),—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec mandat de l'amender en prescrivant « que nul commis faisant dûment partie du service civil à Ottawa le 1er janvier 1908, et qui n'a pas reçu depuis cette date plus que l'augmentation statutaire de $50, ne sera privé de la totalité de l'augmentation uniforme de $150 ».
Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et elle est résolue dans la négative.
Alors, la question principale étant posée, la Chambre se divise, et elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Statistiques des canaux pour la saison de navigation de 1908. (*Document de la session, No 20a.*)

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 152) intitulé: « Loi modifiant la Loi de protection des eaux navigables », lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 28.—Après « submergé » insérer « submergé en partie ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 mars 1909,—Etat faisant connaître, quant aux poursuites, intentées depuis 1896, pour transgression de la Loi des postes, la nature de chaque infraction, le lieu de résidence de la personne incriminée, le résultat de chaque poursuite, et l'amende imposée. (*Document de la session, No 163.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 mars 1909,—Copie de toute la correspondance et de tous les mémoires touchant la livraison de la malle rurale dans la province de l'Alberta. (*Document de la session, No 73a.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ministère de la Marine:—Chenal du fleuve Saint-Laurent, $600,000; achats de terrains pour chantiers de marine à Sorel (à être voté de nouveau), $22,500; pour compléter et construire l'outillage de dragage pour le fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et la Pointe-aux-Pères, $187,500; montant requis pour quais permanents sur le lac Saint-Pierre et autres points du chenal, sur le fleuve Saint-Laurent, $90,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent cinquante-sept mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier:—Salaires et allocations des gardiens de phares, $277,500; agences, loyers et dépenses casuelles, $24,750; entretien et réparations des phares, $547,500; entretien et maintien des chantiers de marine, $37,500; construction de phares et d'auxiliaires à la navigation, y compris appareils et signaux sous-marins, et achat de bateaux convenables aux travaux de construction, $600,000; crédit supplémentaire pour terminer la construction d'un steamer pour le service des phares et des bouées dans les grands lacs et la baie Georgienne, $18,750; pour briser la glace à la baie du Tonnerre, dans le lac Supérieur et aux autres endroits où la chose est nécessaire pour la navigation, $30,000; service des signaux, $7,875; établissement et entretien de postes de télégraphe Marconi—(crédit à voter de nouveau, $58,000), $96,750; administration du pilotage et pensions, et maintien et réparations du steamer *Eureka*, $22,500; pour payer une pension de $300 à chacune des personnes suivantes: Abel Bernier, Elzéar Desrosiers, Pierre Gobeil, F. X. Lamarre, Edouard Larochelle, Onésime Larochelle, L. E. Morin, H. Pouliot, H. Raymond, Napoléon Rioux, Charles F. Brown, Laurent Godbout, J.-B. Tremblay, Eugène P. Bélanger, Joseph Fortier et Joseph Lapointe, $3,600;

maintien et réparations des quais, $2,250; appointements d'employés temporaires à Ottawa, y compris allocations et dépenses de voyage des membres de la Commission des phares, $2,250; établissement de stations téléphoniques le long du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Québec, $17,625; pour réparer la route maritime, sur la côte de Gaspé, $1,500; crédit supplémentaire requis pour l'affrètement de navires ayant charge de tenir le chenal libre à Lime-Kiln-Crossing, rivière Détroit, $7,500; pour l'achat et l'amélioration d'un terrain à Saint-Jean, N.-B., (crédit à être voté de nouveau), $37,500; pour installer et maintenir un bateau-phare à Pointe Pelée, lac Erié, (crédit à être voté de nouveau), $22,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-huit mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries:—Observatoire magnétique, $2,400; service météorologique, $95,250; observatoire, Montréal (subvention), $375; observatoire, Kingston (subvention), $375; relevés hydrographiques, $127,500; crédit supplémentaire pour construction d'un steamer destiné au service des relevés hydrographiques dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent, pour remplacer *La Canadienne* (crédit à être voté de nouveau, $50,000), $112,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mardi, 18 mai 1909.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Graham,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat demandant à Leurs Honneurs de permettre au greffier de cette Chambre d'ajouter certains amendements qui ont été faits par les Communes au bill TT (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* », lesquels sont comme suit:—

Page 1, ligne 21.—Retrancher « 2 » et y substituer « 4 ».

Page 2, ligne 16.—Après « Montréal » compléter l'article par les mots « ni ailleurs, sans le consentement de la municipalité où il est question d'établir ce parc ou lieu d'amusement ».

Page 2, ligne 25.—Après « Montréal » insérer « ou de toute autre municipalité intéressée ».

Page 2, ligne 26.—Après « partie » compléter l'article par les mots « et en percevoir des prix et taux; mais il ne pourra être exigé ou perçu de prix ou taux de l'espèce que lorsque le tarif en aura été approuvé par la Commission des chemins de fer pour le Canada, laquelle peut en tout temps reviser ce tarif ».

Page 2, ligne 34.—Après « valeurs » supprimer les articles « 7 » et « 8 » et insérer en leur lieu et place les articles suivants:—

« 7. Rien dans la présente loi ni dans la Loi des télégraphes n'autorise la compagnie à construire ou à mettre en service, soit sur une voie publique ou un lieu public, soit le long ou à travers d'une voie publique ou d'un lieu public, des lignes télégraphiques ou téléphoniques ou des lignes destinées à distribuer de l'électricité pour

l'éclairage, chauffage ou force motrice, ou à transmettre du gaz, de l'air et de l'eau au moyen de tuyaux ou autrement, ou à disposer de l'excédent d'énergie produit dans les usines de la compagnie et dont elle n'a pas besoin dans son entreprise, sans avoir préalablement obtenu le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève la dite voie publique ou le dit lieu public, et autrement qu'aux conditions à être arrêtées avec la dite municipalité.

« 8. La compagnie ne peut construire ni mettre en service sa ligne de chemin de fer le long d'une voie publique, d'une rue ou d'un autre endroit public sans avoir au préalable obtenu le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève la voie publique, la rue ou l'endroit public et autrement qu'aux conditions arrêtées avec la dite municipalité.

« (2) Subordonnément aux dispositions des articles 361, 362 et 363 de la Loi des chemins de fer, la compagnie peut conclure, pour toute fin énoncée au dit article 361, des traités avec toutes les compagnies ci-après nommées, ou avec une ou plusieurs d'entre elles, savoir: la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la *Canadian Northern Quebec Railway Company*, la *Delaware and Hudson Railroad Company*, la *New-York Central Railroad Company*, la *Southern Counties Railway Company*, la *Montreal, Quebec and Southern Railway Company*, la Compagnie de chemin de fer urbain de Montréal, la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal, la *Central Railway Company of Canada*, la *Vermont Central Railroad Company* et la *Rutland Railroad Company*.»

Page 3, ligne 9.—Retrancher « les dits articles » et y substituer « le dit article 3).

Page 3, ligne 14.—Retrancher « du pont ou du tunnel mentionné à l'article 2 » et y substituer « des ponts ou des tunnels mentionnés aux articles 2 et 3 ».

Page 3, ligne 19.—Retrancher « le dit pont ou le dit tunnel n'a pas été achevé » et y substituer « les dits ponts ou les dits tunnels n'ont pas été achevés ».

Page 3, ligne 21.—Retrancher « de construction » et y substituer relatifs à la construction de ces ponts et de ces tunnels ».

Au titre.—Après « *Company* » insérer « et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Montreal Central Terminal Railway Company* ».

Lesquels dits amendements ont, par erreur, été omis de la copie grossoyée des amendements annexés au bill envoyé au Sénat.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill GGG (No 194) intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Bowden », pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat transmet à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill GGG (No 194) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Bowden », avec prières qu'elle soit retournée au Sénat.

Aussi, le Sénat acquiesce sans modification aux amendements faits la Chambre des Communes aux bills suivants du Sénat, savoir:—

Bill BB (No 109) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères services par l'Etat, 1908 »; et

Bill WW (No 176) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est ».

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 89) intitulé: « Loi modifiant la Loi des havres, quais et brise-lames de l'Etat;

Bill (No 154) intitulé: « Loi concernant les Commissaires du havre de Montréal; et

Bill (No 147) intitulé: « Loi modifiant la Loi des installations frigorifiques.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 95) intitulé: « Loi constituant en corporation les *Royal Guardians Benefit Association* », avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Avec la permission de la Chambre;

M. Sproule propose, secondé par M. Henderson,—Que le bill GGG (No 194) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Bowden », soit maintenant lu la première fois.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise et elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois.

M. Sproule, secondé par M. Henderson,—Que toutes les règles de cette Chambre, y compris la règle 88, soient suspendues au sujet du dit bill.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et quinze minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mardi, 18 mai 1909.

Onze heures a.m.

Prières.

M. Congdon, du comité des Mines et des Minéraux, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité est d'avis:—

1. Que l'administration des mines devrait être dévolue au département des Mines, y compris l'émission des titres d'icelles; de plus la préparation de toutes les lois minières;

2. Qu'une loi devrait être passée consolidant toutes les lois concernant les mines sous contrôle fédéral;

3. Que l'on devrait mettre à l'étude un programme ayant pour objet l'acquisition à nouveau, par la Couronne, des droits miniers concédés jusqu'ici dans les lettres patentes des terres.

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer toutes ses procédures et les témoignages entendus devant le comité, et que la règle 72 soit suspendue à cet égard.

M. Clarke (Essex), du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le quinzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que les rapports, la preuve et les pièces à l'appui en rapport avec l'enquête faite au sujet du bilan soient imprimés comme appendice du Journal, et pour la distribution parlementaire ordinaire, plus 300 exemplaires additionnels pour distribution par le département des Finances; et que la règle 72 soit suspendue à cet égard. (*Appendice No 1.*)

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 mars 1909,—Copie de tous rapports, devis, offres, soumissions, contrats, modifications de contrat, correspondance et documents de quelque nature que ce soit en rapport avec le contrat de Thadée Desbiens pour un prolongement au quai de Chicoutimi; mêmes documents, en rapport avec le contrat de la *General Construction Company,* pour ouvrage exécuté par la drague *Algonquine* à ce quai ou près de ce quai. (*Document de la session, No 164.*)

M. Sinclair, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que le Gouverneur en conseil nomme un commissaire chargé de visiter, pendant la vacance, les principales localités des provinces maritimes où s'exerce l'industrie du homard et obtenir de nouveaux renseignements, sous la direction du ministre, pour l'information du comité, et que ce commissaire soit un officier du département.

Sur motion de M. Sifton, secondé par M. Béland,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième et dernier rapport du comité des Forêts, Voies fluviales et Forces hydrauliques, présenté le 17 courant.

Sur motion de M. Clarke (Essex), secondé par M. Gordon (Kent),

Résolu, que cette Chambre concoure dans le quinzième rapport du comité des Comptes Publics, présente ce jour.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 avril 1909,—Etat indiquant le nombre de permis de pêcher avec des rets dans les eaux de la côte du Pacifique actuellement en vigueur; les noms des porteurs de permis; la superficie attribuée à chaque porteur de permis; le nombre de ces permis exploités par les concessionnaires primitifs, et le nombre de ceux exploités par des aubains. (*Document de la session, No 165.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 mars 1909,—Etat indiquant le nombre de permis pour la pêche et la mise en conserves du homard sur le littoral de l'Ile du Prince-Edouard émis par le gouvernement fédéral du 1er janvier 1904 à cette date, et à qui.

Les noms des personnes ou corporations qui ont demandé, depuis le 1er janvier 1904, des permis de pêche et de mise en conserves du homard dans la dite province.

Le nombre de nouveaux permis qui seront probablement émis par le gouvernement cette année. (*Document de la session, No 165a.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 164) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile-du-Prince-Edouard »; et

Bill (No 103) intitulé: « Loi concernant la *National Accident and Guarantee Company of Canada* ».

Aussi, le Sénat acquiesce, sans modification, aux amendements faits par les Communes aux bills suivants du Sénat, savoir:—

Bill AAA (No 190) intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* »; et

Bill ZZ (No 189) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* ».

Et aussi, le Sénat a accordé la demande formulée dans le message des Communes du 17 courant, pour la correction de certaines erreurs commises lors du grossoyement des amendements faits au bill TT du Sénat, intitulé: Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* », que les dites erreurs ont été corrigées et que les amendements ainsi rectifiés ont été adoptés par le Sénat, sans modification.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Paterson propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la marine:—Soin des matelots dans les hôpitaux de la marine et réparations aux hôpitaux de la marine, $52,500; matelots naufragés et dans le dénûment, $2,250, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille neuf cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent onze mille cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Appointements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche et gardiens, $146,835; appointements, construction et maintien d'établissements de pisciculture et appointements, $241,725; service de protection des pêches, $191,250; construction ou achat d'un croiseur pour la protection des pêches de la côte du Pacifique (crédit à être voté de nouveau), $165,375; construction d'échelles à poissons et curage des rivières, $7,500; frais de loi et dépenses casuelles, $3,000; exposition ichtyologique du Canada, $12,000; frais se rattachant à la distribution des primes de pêche, payées à des personnes employées dans le ministère de la Marine et des Pêcheries, $4,200; ostréiculture, $4,500; aider à l'établissement, l'entretien et l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boitte destinée à la pêche de grands fonds, $30,000; construction et entretien d'usines devant servir à faire des expériences pour la destruction du chien de mer, etc., $37,500; entretien par l'Etat d'un établissement destiné à l'enseignement du fumage et de la salaison du poisson, le produit de la vente devant servir au remboursement, $9,000; construction et entretien de stations biologiques et études, $11,250; encourager l'amélioration des moyens de transport et de conservation du poisson frais, $18,750; entretien du laboratoire de la station biologique de la Baie-Georgienne, $1,125; frais des commissions des pêches, $11,250; frais d'enquête sur les droits relatifs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux au sujet des pêcheries, en vertu de l'ordonnance rendue en 1896 par le Conseil privé, $7,500; primes aux percepteurs des douanes pour services se rattachant à l'émission de permis aux bateaux de pêche des Etats-Unis pour 1909, somme approximative, $525; primes aux douaniers et autres employés pour compilation et envoi de rapports quotidiens pour le bureau de renseignements de pêcheries pour 1909, $375; dépenses de la Commission Internationale des pêcheries, en vertu du traité réglementant les pêcheries dans les eaux contiguës à la ligne des frontières, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries:—Dépenses casuelles—service de commis, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille quatre cent quarante-sept dollars et soixante et quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier:—Salaires des gardiens de phares et allocations—pour payer le salaire de John Kelly, inspecteur des phares, à compte de sa suspension, 26 novembre 1908, jusqu'à sa rentrée en fonction, le 26 janvier 1909, inclusivement, $233.33; construction de phares et aide à la navigation—pour payer le salaire de J. L. Richard, à compter de sa suspension le 7 novembre 1908, jusqu'à sa rentrée en fonctions le 25 janvier 1909, inclusivement, $214.41; trail de la côte occidentale sur l'île de Vancouver, $25,000; pour régler la créance de madame A. J. Clarke, pour la mort de son fils, tué en 1906, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et relevés hydrographiques—ministère de la Marine et des Pêcheries:—Service météorologique—rémunération à L. F. Gorman pour services comme observateur météorologique à Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Crédit supplémentaire pour le service de la protection des pêcheries dans la Colombie-Britannique, $19,200; pour payer à W. S. Young pour services à la cueille des œufs de poisson blanc dans le lac Winnipeg durant l'automne de 1908, $100, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture:—Crédit pour un nouveau commis de la subdivision B de la 1re division, $2,100; crédit pour un nouveau commis de la subdivision B de la 2me division, $800, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Somme destinée à des expériences d'emmagasinage à froid des fruits, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill GGG (No 194) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Bowden », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Taylor (Leeds),

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., sur laquelle était basé le bill GGG (No 194) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Bowden ».

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept millions deux cent vingt-six mille quatre cent sept dollars et cinquante centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer:—Intercolonial, $6,900,000; embranchement de Windsor, $26,250; Ile-du-Prince-Edouard, $300,000; gratification à verser à Mlle Alice Ross, sœur de feu W. C. Ross, égale à deux mois d'appointements, $157.50, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze millions de dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemin de fer National Transcontinental:—Etudes ou tracés de construction, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses se rattachant aux terres réservées pour parcs publics, y compris une somme de $30,000 à voter de nouveau, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Appointements des agents et employés en Canada, dans la Grande-Bretagne et à l'étranger, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, et dépenses générales de l'immigration, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et relevés hydrographiques—ministère de l'Intérieur:—Etudes astronomiques—crédit supplémentaire relatif aux études et à la démarcation des frontières du Canada, et les travaux astronomiques et géodésiques du ministère de l'Intérieur, y compris la dépense de l'observatoire fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire pour service de commis, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1910.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un montant nécessaire pour achat de grain de semence, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un don pour deux ans, 1908-09 et 1910, à l'Association forestière canadienne, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le déplacement des squatters de la réserve Cooking-Lake-Forest, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante et six dollars et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour le déplacement des squatters de la réserve Turtle-Mountain-Forest, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires Indiennes:—Transfert des fonctionnaires suivants du service extérieur, à Winnipeg, au service intérieur, à Ottawa, aux appointements suivants à compter du 1er avril 1909: L'honorable David Laird, le commissaire des sauvages, 1re division, subdivision A, $3,400; Emile Jean, 2me division, subdivision A, $1,600; Mademoiselle E. Robson, 3me division, subdivision A, $900, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille neuf cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la Justice:—Dépenses diverses, $7,500; dépense sous l'empire des S.R.C., chapitre 146, $525; allocation de subsistance pour le juge du district d'Atlin, C.-B., $900, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Cour Suprême du Canada:—Dépenses casuelles et déboursés, (appointements des fonctionnaires, registraire en qualité d'éditeur des décisions, etc.), livres, magazines pour les juges, sans dépasser $300, $4,125; livres de droits et autres pour la bibliothèque, et reliure, $4,125; crédit supplémentaire pour la bibliothèque, $3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cent douze dollars et cinquante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour la Cour de l'Echiquier du Canada:—Dépense casuelle, frais de voyage et du registraire, rémunération des shérifs, etc., impression et papeterie, et $50 de livres pour les juges, $4,125; impressions, reliure et distribution des décisions de la Cour de l'Echiquier, $600; surcroît de traitement à L. A. Audette, registraire, en sa qualité d'éditeur de ces décisions, $225; à Charles Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la Cour de l'Echiquier, $37.50; local pour la Cour de l'Echiquier en ami-

rauté, et frais de voyage des fonctionnaires, au besoin, et $150 pour les frais de port et la papeterie pour les juges et le registraire, $375; appointements du prévôt en amirauté, Québec, $250.01, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatre mille sept cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Territoire du Yukon:—Allocation de voyage aux juges, $1,125; allocation de subsistance des juges, $11,250; traitements du shérif et du greffier de la cour territoriale, à $4,000 chacun, du shérif adjoint et du greffier adjoint, à $1,800 chacun, allocation de subsistance des fonctionnaires de la cour territoriale et du magistrat de police, $9,150; indemnité et frais des témoins et des jurés, et émoluments des interprètes dans les procès au criminel, $7,500; entretien des prisonniers, $9,000; transport des prisonniers, $3,750; dépenses diverses, y compris les honoraires et dépenses du ministère public, appointements et allocations de subsistance d'autres fonctionnaires et employés attachés à l'administration de la justice, enquêtes de coroner, papeterie, etc., $3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale:—Montant requis, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt mille cinq cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers:—En général, $2,250; Kingston, $113,400; Saint-Vincent de Paul, $85,500; Dorchester, $52,875; Manitoba, $45,262.50; Colombie-Britannique, $42,375, Alberta, $38,850, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la refonte et publication des arrêtés généraux du conseil et des règlements du gouvernement fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour des frais de litiges, lesquels peuvent être payés relativement à des litiges conduits par des membres du personnel du ministère de la Justic, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la contribution annuelle à la *Canadian Law Library,* Londres, Angleterre, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de voyage de Sir H. E. Taschereau pour assister aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une autre somme requise pour la refonte et la publication des arrêtés généraux du conseil et des règlements du gouvernement fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale:—Crédit supplémentaire pour augmenter la rémunération de la police fédérale, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers—pénitencier d'Alberta:—Gratification à Mme Gertrude L. Stedman, en sus du montant prévu par la Loi des pénitenciers, équivalant aux appointements d'une année de feu son mari R. H. Stedman, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Mercredi, 19 mai 1909.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le juge en chef de la Cour Suprême du Canada, pour couvrir ses frais de voyage et autres dépenses relativement à ses services quand

il agit à titre de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un don pour aider aux expériences relatives au service des rennes dans le Labrador canadien sous la direction du docteur W. T. Grenfell, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Gratification à Madame Elizabeth E. Willmett, mère de feu le constable G. E. Willmett, d'une moitié de la solde d'une année de son fils, $109.50; pension à Madame Elizabeth E. Willmett, mère de feu le constable G. E. Willmett, d'un quart de la solde de son fils, du 12 avril 1908 au 31 mars 1909, $53.10, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mines et service géologique—service des mines:—Recherches relatives aux dépôts de minerai et de minéraux économiques à la valeur des houilles et des tourbes du Canada comme combustible, examen et délimitations des tourbières, $25,125; impressions, appareils, dépenses du laboratoire de chimie, bons, papeterie, dépenses casuelles de bureau, appointements sur ces auxiliaires, $24,000; achat de tourbières, machines et main-d'œuvre, $7,500; pour compléter les essais pratiques et les analyses des houilles des mines en exploitation au Canada, $4,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'essayerie du Canada:—Maintien de l'essayerie à Vancouver, C.-B., pour l'année finissant le 31 mars 1910.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service géologique:—Explorations et études au Canada, y compris les appointements des géologues conjoints, des dessinateurs et autres, $93,-750; publication des rapports, cartes, plans, illustrations, etc., $37,500; achat de livres, instruments, appareils de laboratoire, substances chimiques, matériel pour les cartes, papeterie, entretien des bureaux et du musée, habillement pour trois pompiers—diverses dépenses, $22,500; pour couvrir les frais des opérations de forage pour l'huile, la houille, le gaz, etc., $18,750; coût des spécimens pour le musée commémoratif Victoria, $6,000; pour service de photographie et service de bureau, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la *Gazette du Canada,* pour l'année finissant le 31 mars 1910.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour des impressions diverses, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour du matériel pour l'imprimerie de l'Etat, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépense occasionnée par la Loi de tempérance du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépense sous le régime de la Loi de naturalisation, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil et dont

un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour des appointements et dépenses de l'agence de Paris, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la subvention accordée pour aider l'Association pour la prévention de la tuberculose, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie des Beaux-Arts, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des délibérations de la Société Royale, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour une commutation au lieu de remise des droits sur des articles importés pour l'usage de l'armée ou de la marine, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution à la publication du catalogue international des publications scientifiques, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour l'érection d'un monument à Champlain à Saint-Jean, N.-B., pour l'année finissant le 31 mars 1910.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement impérial pour couvrir la part du Canada dans les pertes probables de l'exploitation du câble du Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour six cents exemplaires du *Parliamentary Companion*, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au *Canadian Mining Institute*, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour aider la convention forestière fédérale, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour des consultations d'hommes de loi par l'auditeur général, frais de voyage et autres dépenses se rattachant à l'examen des comptes, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le conseil de la cité de Winnipeg, pour défrayer les dépenses occasionnées par la visite au Canada de l'Association britannique pour l'avancement de la science (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1910.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Dépense de la Commission chargée de s'enquérir de l'industrie de la race porcine dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Danemark, ainsi que le coût de la publication de son rapport, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses relatives à l'arbitrage devant le tribunal de la Haye, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de la Commission de conservation:—Première division, subdivision A—1 à $3,500, $3,500; première division, subdivision B—2 à $2,100, $4,200; seconde division, subdivision A—2 à $1,600, $3,200; troisième division, subdivision B—2 à $500, $1,000; messager, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires externes:—Sous-chef, $5,000; première division, subdivision A—1 à $2,800; première division, subdivision B—1 à $2,100; seconde division, subdivision A—1 à $1,650; troisième division, subdivision A—1 à $900; dépenses casuelles—impressions et papeterie, $1,500; divers, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille et vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission du service civil:—Troisième division—subdivision A—1 au lieu de 1 troisième division—subdivision B, pour lequel il est prévu dans le budget principal, $950; crédit pour deux augmentations d'appointements omises dans le budget principal, $75; dépenses casuelles—appointements d'un imprimeur auquel seront confiés l'impression des programmes d'examen et autres travail de nature confidentielle, $1,000; montant additionnel requis pour payer les examinateurs et pour rencontrer le coût des dits examens, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre (Perth) fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la marine:—Soin des matelots dans les hôpitaux de la marine et réparations aux hôpitaux de la marine, $52,500; matelots naufragés et dans le dénûment, $2,250, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille neuf cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent onze mille cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Appointements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche et gardiens, $146,835; appointements, construction et maintien d'établissements de pisciculture et appointements, $241,725; service de protection des pêches, $191,250; construction ou achat d'un croiseur pour la protection des pêches de la côte du Pacifique (crédit à être voté de nouveau), $165,375; construction d'échelles à poissons et curage des rivières, $7,500; frais de loi et dépenses casuelles, $3,000; exposition ichtyologique du Canada, $12,000; frais se rattachant à la distribution des primes de pêche, payées à des personnes employées dans le ministère de la Marine et des Pêcheries, $4,200; ostréiculture, $4,500; aider à l'établissement, l'entretien et l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boitte destinée à la pêche de grands fonds, $30,000; construction et entretien d'usines devant servir à faire des expériences pour la destruction du chien de mer, etc., $37,500; entretien par l'Etat d'un établissement destiné à l'enseignement du fumage et de la salaison du poisson, le produit de la vente devant servir au remboursement, $9,000; construction et entretien de stations biologiques et études, $11,250; encourager l'amélioration des moyens de transport et de conservation du poisson frais, $18,750; entretien du laboratoire de la station biologique de la Baie-Georgienne, $1,125; frais des commissions des pêches, $11,250; frais d'enquête sur les droits relatifs du gouvernement fédéral et des gouver-

nements provinciaux au sujet des pêcheries, en vertu de l'ordonnance rendue en 1896 par le Conseil privé, $7,500; primes aux percepteurs des douanes pour services se rattachant à l'émission de permis aux bateaux de pêche des Etats-Unis pour 1909, somme approximative, $525; primes aux douaniers et autres employés pour compilation et envoi de rapports quotidiens pour le bureau de renseignements de pêcheries pour 1909, $375; dépenses de la Commission Internationale des pêcheries, en vertu du traité réglementant les pêcheries dans les eaux contiguës à la ligne des frontières, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries:—Dépenses casuelles—service de commis, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille quatre cent quarante-sept dollars et soixante et quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier:—Salaires des gardiens de phares et allocations—pour payer le salaire de John Kelly, inspecteur des phares, à compte de sa suspension, 26 novembre 1908, jusqu'à sa rentrée en fonction, le 26 janvier 1909, inclusivement, $233.33; construction de phares et aide à la navigation—pour payer le salaire de J. L. Richard, à compter de sa suspension le 7 novembre 1908, jusqu'à sa rentrée en fonctions le 25 janvier 1909, inclusivement, $214.41; trail de la côte occidentale sur l'île de Vancouver, $25,000; pour régler la créance de madame A. J. Clarke, pour la mort de son fils, tué en 1906, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et relevés hydrographiques—ministère de la Marine et des Pêcheries:—Service météorologique—rémunération à L. F. Gorman pour services comme observateur météorologique à Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Crédit supplémentaire pour le service de la protection des pêcheries dans la Colombie-Britannique, $19,200; pour payer à W. S. Young pour services à la cueille des œufs de poisson blanc dans le lac Winnipeg durant l'automne de 1908, $100, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture:—Crédit pour un nouveau commis de la subdivision B de la 1re division, $2,100; crédit pour un nouveau commis de la subdivision B de la 2me division, $800, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Somme destinée à des expériences d'emmagasinage à froid des fruits, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept millions deux cent vingt-six mille quatre cent sept dollars et cinquante centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer:—Intercolonial, $6,900,000; embranchement de Windsor, $26,250; Ile-du-Prince-Edouard, $300,000; gratification à verser à Mlle Alice Ross, sœur de feu W. C. Ross, égale à deux mois d'appointements, $157.50, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze millions de dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemin de fer National Transcontinental:—Etudes ou tracés de construction, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses se rattachant aux terres réservées pour parcs publics, y compris une somme de $30,000 à voter de nouveau, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accor-

dée à Sa Majesté pour l'immigration:—Appointements des agents et employés en Canada, dans la Grande-Bretagne et à l'étranger, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, et dépenses générales de l'immigration, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et relevés hydrographiques—ministère de l'Intérieur:—Etudes astronomiques—crédit supplémentaire relatif aux études et à la démarcation des frontières du Canada, et les travaux astronomiques et géodésiques du ministère de l'Intérieur, y compris la dépense de l'observatoire fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire pour service de commis, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1910.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un montant nécessaire pour achat de grain de semence, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un don pour deux ans, 1908-09 et 1910, à l'Association forestière canadienne, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le déplacement des squatters de la réserve Cooking-Lake-Forest, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante et six dollars et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour le déplacement des squatters de la réserve Turtle-Mountain-Forest, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires Indiennes:—Transfert des fonctionnaires suivants du service extérieur, à Winnipeg, au service intérieur, à Ottawa, aux appointements suivants à compter du 1er avril 1909: L'honorable David Laird, le commissaire des sauvages, 1re division, subdivision A, $3,400; Emile Jean, 2me division, subdivision A, $1,600; Mademoiselle E. Robson, 3me division, subdivision A, $900, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille neuf cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la Justice:—Dépenses diverses, $7,500; dépense sous l'empire des S.R.C., chapitre 146, $525; allocation de subsistance pour le juge du district d'Atlin, C.-B., $900, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Cour Suprême du Canada:—Dépenses casuelles et déboursés, (appointements des fonctionnaires, registraire en qualité d'éditeur des décisions, etc.), livres, magazines pour les juges, sans dépasser $300, $4,125; livres de droits et autres pour la bibliothèque, et reliure, $4,125; crédit supplémentaire pour la bibliothèque, $3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cent douze dollars et cinquante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour la Cour de l'Echiquier du Canada:—Dépense casuelle, frais de voyage et du registraire, rémunération des shérifs, etc., impression et papeterie, et $50 de livres pour les juges, $4,125; impressions, reliure et distribution des décisions de la Cour de l'Echiquier, $600; surcroît de traitement à L. A. Audette, registraire, en sa qualité d'éditeur de ces décisions, $225; à

Charles Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la Cour de l'Echiquier; $37.50; local pour la Cour de l'Echiquier en amirauté, et frais de voyage des fonctionnaires, au besoin, et $150 pour les frais de port et la papeterie pour les juges et le registraire, $375; appointements du prévôt en amirauté, Québec, $250.01, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatre mille sept cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Territoire du Yukon:—Allocation de voyage aux juges, $1,125; allocation de subsistance des juges, $11,250; traitements du shérif et du greffier de la cour territoriale, à $4,000 chacun, du shérif adjoint et du greffier adjoint, à $1,800 chacun, allocation de subsistance des fonctionnaires de la cour territoriale et du magistrat de police, $9,150; indemnité et frais des témoins et des jurés, et émoluments des interprètes dans les procès au criminel, $7,500; entretien des prisonniers, $9,000; transport des prisonniers, $3,750; dépenses diverses, y compris les honoraires et dépenses du ministère public, appointements et allocations de subsistance d'autres fonctionnaires et employés attachés à l'administration de la justice, enquêtes de coroner, papeterie, etc., $3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale:—Montant requis, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt mille cinq cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers:—En général, $2,250; Kingston, $113,400; Saint-Vincent de Paul, $85,500; Dorchester, $52,875; Manitoba, $45,262.50; Colombie-Britannique, $42,375, Alberta, $38,850, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la refonte et publication des arrêtés généraux du conseil et des règlements du gouvernement fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour des frais de litiges, lesquels peuvent être payés relativement à des litiges conduits par des membres du personnel du ministère de la Justic, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la contribution annuelle à la *Canadian Law Library,* Londres, Angleterre, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de voyage de Sir H. E. Taschereau pour assister aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une autre somme requise pour la refonte et la publication des arrêtés généraux du conseil et des règlements du gouvernement fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale:—Crédit supplémentaire pour augmenter la rémunération de la police fédérale, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers—pénitencier d'Alberta:—Gratification à Mme Gertrude L. Stedman, en sus du montant prévu par la Loi des pénitenciers, équivalant aux appointements d'une année de feu son mari R. H. Stedman, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le juge en chef de la Cour Suprême du Canada, pour couvrir ses frais de voyage et autres dépenses relativement à ses services quand il agit à titre de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un don pour aider aux expériences relatives au service des rennes dans le Labrador canadien sous la direction du docteur W. T. Grenfell, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Gratification à Madame Elizabeth E. Willmett, mère de feu le constable G. E. Willmett, d'une moitié de la solde d'une année de son fils, $109.50; pension à Madame Elizabeth E. Willmett, mère de feu le constable G. E. Willmett, d'un quart de la solde de son fils, du 12 avril 1908 au 31 mars 1909, $53.10, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mines et service géologique—service des mines:—Recherches relatives aux dépôts de minerai et de minéraux économiques à la valeur des houilles et des tourbes du Canada comme combustible, examen et délimitations des tourbières, $25,125; impressions, appareils, dépenses du laboratoire de chimie, bons, papeterie, dépenses casuelles de bureau, appointements sur ces auxiliaires, $24,000; achat de tourbières, machines et main-d'œuvre, $7,500; pour compléter les essais pratiques et les analyses des houilles des mines en exploitation au Canada, $4,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'essayerie du Canada:—Maintien de l'essayerie à Vancouver, C.-B., pour l'année finissant le 31 mars 1910.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service géologique:—Explorations et études au Canada, y compris les appointements des géologues conjoints, des dessinateurs et autres, $93,-750; publication des rapports, cartes, plans, illustrations, etc., $37,500; achat de livres, instruments, appareils de laboratoire, substances chimiques, matériel pour les cartes, papeterie, entretien des bureaux et du musée, habillement pour trois pompiers—diverses dépenses, $22,500; pour couvrir les frais des opérations de forage pour l'huile, la houille, le gaz, etc., $18,750; coût des spécimens pour le musée commémoratif Victoria, $6,000; pour service de photographie et service de bureau, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la *Gazette du Canada,* pour l'année finissant le 31 mars 1910.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour des impressions diverses, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour du matériel pour l'imprimerie de l'Etat, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépense occasionnée par la Loi de tempérance du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépense sous le régime de la Loi de naturalisation, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour des appointements et dépenses de l'agence de Paris, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la subvention accordée pour aider l'Association pour la prévention de la tuberculose, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie des Beaux-Arts, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des délibérations de la Société Royale, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour une commutation au lieu de remise des droits sur des articles importés pour l'usage de l'armée ou de la marine, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution à la publication du catalogue international des publications scientifiques, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour l'érection d'un monument à Champlain à Saint-Jean, N.-B., pour l'année finissant le 31 mars 1910.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement impérial pour couvrir la part du Canada dans les pertes probables de l'exploitation du câble du Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour six cents exemplaires du *Parliamentary Companion,* pour l'année finissant le 31 mars 1910.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au *Canadian Mining Institute,* pour l'année finissant le 31 mars 1910.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour aider la convention forestière fédérale, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour des consultations d'hommes de loi par l'auditeur général, frais de voyage et autres dépenses se rattachant à l'examen des comptes, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le conseil de la cité de Winnipeg, pour défrayer les dépenses occasionnées par la visite au Canada de l'Association britannique pour l'avancement de la science (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1910.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Dépense de la Commission chargée de s'enquérir de l'industrie de la race porcine dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Danemark, ainsi que le coût de la publication de son rapport, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses relatives à l'arbitrage devant le tribunal de la Haye, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de la Commission de conservation:—Première

division, subdivision A—1 à $3,500, $3,500; première division, subdivision B—2 à $2,100, $4,200; seconde division, subdivision A—2 à $1,600, $3,200; troisième division, subdivision B—2 à $500, $1,000; messager, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires externes:—Sous-chef, $5,000; première division, subdivision A—1 à $2,800; première division, subdivision B—1 à $2,100; seconde division, subdivision A—1 à $1,650; troisième division, subdivision A—1 à $900; dépenses casuelles—impressions et papeterie, $1,500; divers, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille et vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission du service civil:—Troisième division—subdivision A—1 au lieu de 1 troisième division—subdivision B, pour lequel il est prévu dans le budget principal, $950; crédit pour deux augmentations d'appointements omises dans le budget principal, $75; dépenses casuelles—appointements d'un imprimeur auquel seront confiés l'impression des programmes d'examen et autres travail de nature confidentielle, $1,000; montant additionnel requis pour payer les examinateurs et pour rencontrer le coût des dits examens, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes autre budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1910, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 5a.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 18 mai 1909.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Fisher,

Ordonné, que le dit message et budget supplémentaire soit référé au comité des Subsides.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Sénat:—Pour pourvoir au paiement de l'indemnité sessionnelle complète des membres du Sénat du Canada—jours perdus par absence causée par maladie ou affaire publique pendant la présente session, nonobstant les dispositions du chap. 10, S.R.C., Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Chambre des Communes:—Pour pourvoir au paiement de l'indemnité sessionnelle complète des membres de la Chambre des Communes—jours perdus par absence causée par maladie ou affaire publique pendant la présente session, nonobstant les dispositions du chap. 10, S.R.C., Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre (Perth) fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Sénat:—Pour pourvoir au paiement de l'indemnité sessionnelle complète des membres du Sénat du Canada—jours perdus par absence causée par maladie ou affaire publique pendant la présente session, nonobstant les dispositions du chap. 10, S.R.C., Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Chambre des Communes:—Pour pourvoir au paiement de l'indemnité sessionnelle complète des membres de la Chambre des Communes—jours perdus par absence causée par maladie ou affaire publique pendant la présente session, nonobstant les dispositions du chap. 10, S.R.C., Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier »;

Bill (No 165) intitulé: « Loi concernant le ministère du Travail »;

Bill (No 174) intitulé: « Loi portant correction d'une erreur d'écriture au chapitre 63 des lois de 1908 concernant des subventions à des chemins de fer »;

Bill (No 186) intitulé: « Loi concernant certaine aide à donner au prolongement du chemin de fer Canadien du Nord »; et

Bill (No 192) intitulé: « Loi à l'effet de pourvoir à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal ».

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 106) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 187) intitulé: « Loi autorisant certaines augmentations de traitement en faveur des membres du service civil qui font partie du service intérieur », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 106) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », lequel est lu comme suit:—

« 1. Est modifié le paragraphe 1 de l'article 298 de la Loi des chemins de fer par l'addition des mots suivants au dit paragraphe:—

« Pourvu de plus que la compagnie, jusqu'à concurrence de l'indemnité recouvrable, ait droit au bénéfice de toute assurance effectuée sur l'immeuble par le propriétaire. Cette assurance, si elle a été payée avant que la somme d'indemnité ait été déterminée, doit être déduite de cette indemnité; si elle n'a pas été ainsi payée, la police ou les polices doivent être cédées à la compagnie, et celle-ci peut soutenir une action à ce sujet.»

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 187) intitulé: « Loi autorisant certaines augmentations de traitement en faveur des membres du service civil qui font partie du service intérieur », lequel est lu comme suit:—

Page 2, ligne 7.—Après l'article 5, insérer ce qui suit comme article 6:—

« 6. Dans la présente loi,—

(*a*) « sous-chef » comprend les greffiers des deux Chambres et les bibliothécaires du Parlement.

(*b*) « chef d'un département » comprend les Orateurs des deux Chambres.

(*c*) « fonctionnaire, commis ou employé » comprend tout fonctionnaire, commis ou employé permanent de chaque Chambre et de la bibliothèque du Parlement.»

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Congdon,

Résolu, que cette Chambre concoure dans les troisième et quatrième paragraphes du troisième rapport du comité des Mines et Minéraux, présenté ce jour.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mercredi, 19 mai 1909.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement britannique au sujet de la défense navale de l'Empire. (*Document de la session, No 170.*)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 mars 1909,—Copie de toutes correspondance et communications écrites, et documents, reçus du grand secrétaire, ou de l'un quelconque des autres officiers de l'Union des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse, ou de l'une quelconque des branches ou succursales de la dite union, par le ministre de la Marine et des Pêcheries, ou l'un quelconque des fonctionnaires du dit département; ainsi que des réponses ou communications envoyées par le ministre, ou l'un quelconque des fonctionnaires du département, depuis le 1er janvier 1907. (*Document de la session, No 167.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 avril 1909,—Etat faisant connaître les noms de toutes les personnes résidant dans la ville de Liverpool, Nouvelle-Ecosse ou dans ses environs, qui ont reçu des primes de pêche dans le cours de l'année 1908,—ainsi que les noms de toutes les personnes résidant dans les mêmes localités, et à qui on a accordé, en 1908, des permis de pêcher avec des rets à trappes, et les sommes que chacune d'elles a payées pour tel permis. (*Document de la session, No 165b.*)

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 avril 1909,—Etat faisant connaître tous les quais, les jetées, les brise-lames et les autres travaux publics de même nature qui ont été construits aux frais du Canada depuis le 1er janvier 1897, ou pour lesquels des fonds publics ont été votés ou affectés depuis cette date, mentionnant la somme dépensée ou affectée pour chaque ouvrage; le coût total de chaque ouvrage, le coût total d'estimation dans chaque cas; le coût annuel de l'entretien et du maintien de chaque tel ouvrage, et le montant du revenu actuel provenant de tel ouvrage, dans chaque cas. (*Document de la session, No 168.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 mars 1909,—Copie de toutes pétitions, rapports, devis, offres, soumissions, contrats ou papiers de tous genres se rapportant à la jetée de protection à la rivière du Moulin, près de Chicoutimi, comté de Saguenay, province de Québec. (*Document de la session, No 164a.*)

Sur motion de M. Rivet, secondé par M. Talbot,—Ordonné, que les droits payés sur le bill (No 95) constituant en corporation les Royal Guardians, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 février 1909,—Etat faisant connaître combien de porcs ont été abattus chaque mois, entre le 1er novembre 1907 et le 1er novembre 1908, inclusivement, par les établissements suivants:—

The Laing Packing and Pro. Co., Ltd., Montréal,

The Collingwood Pack. Co., Ltd., Collingwood,
The William Davis Co., Ltd., Harriston,
The Geo. Matthews Co., Ltd., Hull,
The Geo. Matthews Co., Ltd., Brantford,
The Geo. Matthews Co., Ltd., Peterboro,
The Whyte Pack. Co., Ltd., Stratford,
The Canadian Pack. Co., Ltd., London; quel a été le nombre des porcs condamnés (y compris les intestins) pendant la même période. (*Document de la session, No 169.*)

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Développement de l'industrie du bétail, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Pour encourager la production et l'emploi de graines de semence supérieures et pour appliquer la Loi relative aux graines, de 1904, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Pour encourager la production et la vente du tabac canadien, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Contribution au maintien de l'Institut International d'agriculture et frais de représentation à cet institut, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Appointements et dépenses casuelles pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Steamers pour remplacer l'*Argus* et le *Challenger,* pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Impression et distribution de bulletins et de rapports de stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Développement de l'industrie des laitages et de l'arboriculture fruitière, perfectionnement et transport de produits agricoles alimentaires et autres et aide à leur vente et commerce, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour meilleure conservation et manutention des produits alimentaires périssables, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Santé des animaux, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Stations agronomiques—établissement et entretien de nouvelles stations agronomiques succursales, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Pour administrer et appliquer la Loi sur les conserves alimentaires, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et treize mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-quinze mille huit cent cinquante-cinq dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur:—Appointements, $571,855.33; dépenses casuelles, $24,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et trois mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et relevés hydrographiques—ministère de l'Intérieur:—Etudes astronomiques—études et démarcations des frontières du Canada, et travaux astronomiques et géodésiques du ministère de l'Intérieur, y compris la dépense de l'observatoire fédéral, et $1,000 à W. F. King, comme commissaire des frontières, $156,300; enquête relative aux droits sur les eaux des rivières Sainte-Marie et du Lait (Milk), $7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du Territoire du Yukon:—Traitement et frais se rattachant à l'administration du Territoire, $123,750; subvention au conseil du Yukon, $93,750; subvention au conseil du Yukon pour entretien et réparations des routes, $37,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et dix-huit mille deux cent cinquante dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales:—Arpentages, examen de rapports d'arpentage, impressions de plans, etc., $555,000; arpentages et inspecteurs d'irrigation, traitement des fonctionnaires, dépenses de bureau, etc., $15,750; relevés hydrographiques, $7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et neuf mille six cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-huit centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales:—Traitement dans le service extérieur, $180,000; dépenses casuelles, annonces, etc., $112,500; somme requise pour rémunérer les membres de la commission des inspecteurs fédéraux, le secrétaire et les sous-examinateurs, et pour les frais de voyage, la papeterie, les impressions, le loyer de locaux et l'ameublement, etc. (les honoraires de E. Deville, W. F. King et Otto J. Klotz, membres de la commission, et de F. D. Henderson, secrétaire, devant être payés à même cette somme), $1,500; protection des terres boisées dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest, et le *Railway Belt* dans la Colombie-Britannique, arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et inspecteur et directeur des réserves forestières, $75,000; salaire d'un menuisier, M. John Mason, $685.88, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Gravure, lithographie et impression de cartes du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics:—Facilités de transport—de la baie Georgienne à Montréal—étude d'une voie fluviale passant par la rivière des Français et la rivière Outaouais, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cinq mille trois cent soixante et quinze dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.:—Ottawa—édifices publics—préposés aux ascenseurs, $18,000; Ottawa—édifices publics—gaz et éclairage électrique, y compris chemins et ponts, $33,750; Ottawa—édifices publics—terrains, $9,000; Ottawa—édifices publics—chauffage, y compris chauffeurs, ingénieurs et gardiens, $92,500; Ottawa—édifices publics—parc de la Côte du Major, $6,000; Ottawa—édifices publics—enlèvement de la neige, Rideau-Hall compris, $3,000; Ottawa—édifices publics—y compris réparations, ventilation et éclairage, mobilier, etc., $131,250; Ottawa—édifices publics—service de téléphone, $12,375; Rideau-Hall, y compris terrains—améliorations, mobilier et entretien, $16,250; Rideau-Hall—allocation pour combustible et éclairage, $6,375; édifices publics fédéraux—aménagements et fourniture en général, $60,000; édifices publics fédéraux—mobilier, $9,000; édifices publics fédéraux—chauffage, $93,750; édifices publics fédéraux—éclairage, $93,750; édifices publics fédéraux—force électrique et autres pour les ascenseurs, les machines à oblitérer les timbres, etc., $9,000; édifices publics fédéraux—loyers, etc., $150,000; salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens—édifices publics fédéraux, $156,000; diverses fournitures pour les mécaniciens, chauffeurs, gardiens—édifices publics fédéraux, $7,500; eau—édifices publics fédéraux, $16,500; bâtiments fédéraux de la quarantaine—réfections, réparations, etc., $15,000; bâtiments de l'immigration—réparations, mobilier, etc., $3,375; bâtiments de quarantaine—entretien, etc., $3,000; Yukon—édifices publics—loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, salaires des concierges, etc., $60,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières—Saskatchewan et Alberta:—Ports, rivières et ponts, en général—réparations et améliorations, $11,250; lac de la Dernière-Montagne—amélioration de la voie navigable, $15,000; Petit lac des Esclaves—pour compléter des améliorations prévues urgentes, $7,500; rivière Saskatchewan-Nord—enlèvement des cailloux vis-à-vis Prince-Albert, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Territoires du Nord-Ouest:—Ports, rivières et ponts—réparations et améliorations générales, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Rivière Colombie—améliorations, $15,000; Coquitlam—enlèvement d'obstructions, $1,125; rivière Fraser—améliorations du chenal et ouvrages de protection, $18,750; ports, rivières et ponts—réparations et améliorations en général, $6,000; rivière Okanagan—amélioration du chenal navigable entre le lac Okanagan et le lac du Chien, $7,500; rivière Skeena—améliorations, $4,500; rivière Spallumcheen—réparations aux ouvrages de protection à Enderby, $750; Williams-Head—station de quarantaine—améliorations, $3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Territoire du Yukon:—Rivières Lewes et Yukon—améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accor-

dée à Sa Majesté pour les ports, rivières et ponts en général:—Travaux en général, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante et sept mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le dragage:—Dragueurs—réparations, $93,750; nouvel outillage de dragage—provinces maritimes, $75,000; nouvel outillage de dragage—Ontario et Québec, $112,500; nouvel outillage de dragage—Manitoba, $10,875 ; nouvel outillage de dragage—Saskatchewan et Alberta, $22 500 ; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britannique, $112,500; nouvel outillage de dragage—en général, $75,000 ; dragage—provinces maritimes, $172,500 ; dragage—Québec et Ontario, $172,500; dragage—Manitoba, $22,500; dragage—Colombie-Britannique, $93,750; dragage—service en général, $3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et barrages flottants:—Rivière Saskatchewan du Nord—barrages flottants et ouvrages pour la garde du bois, $15,000; district du Saint-Maurice—amélioration des barrages flottants pour faciliter le flottage et la garde du bois, etc., $22,500; glissoirs et barrages flottants en général, $3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les chemins et ponts—Ontario et Québec:—Pont du Chapeau au-dessus du chenal de la Culbute, rivière Ottawa—nouvelle structure en acier sur piles et culées en béton (le gouvernement de Québec devant contribuer $5,000), $11,250; route longeant les marais de la baie Courtenay—tiers des frais de construction de l'aboideau sur le chemin, afin de protéger le marais et les biens de l'Intercolonial à Saint-Jean, N.-B., les autres deux tiers devant être fournis par le gouvernemnt provincial et la ville de Saint-Jean, N.-B., $5,250; pont interprovincial sur la rivière Ristigouche, à Métapédia, (les gouvernements de Québec et du Nouveau-Brunswick devant contribuer chacun $5,000), $15,000; Ottawa—ponts et abords sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau—réparations et réfections ordinaires, $9,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba, Saskatchewan et Alberta:—Ponts des rivières Bow et Spray, à Banff—réparations et réfections, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les rivières et ponts, en général:—Ponts utilisés pour le trafic, par tout le Canada, y compris les approches, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques—provinces maritimes:—Meat-Cove—section Sydney-Nord et Port-Hawkesbury—prolongement de l'embranchement de Grand-River-Station jusqu'au pont Victoria à la baie de Lewis et Gabarus, $1,800; Mabou—sections Chéticamp et Meat-Cove—embranchements de Strathborne à Orangedale par voie de Wycocomagh, $750, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille, cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques—Québec:—Rive nord du Saint-Laurent—pour améliorer le service des réparations, $2,250; revenu de la quarantaine de la Grosse Ile—prolongement de la ligne aérienne, sur la rive nord du Saint-Laurent, de l'Ange-Gardien à Laval, $1,800, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques—Territoires du Nord-Ouest, etc.:—Edmonton—ligne d'Athabaska—prolongement d'Athabaska-Landing vers Peace-River-Landing, par voie du côté sud du Petit lac des Esclaves, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques—Réseau du Yukon:—Hazelton--bureau de télégraphe, logement et magasin du télégraphiste, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-huit mille quatre cent vingt-trois dollars et trente centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Galerie Nationale des Beaux-Arts, Ottawa, y compris l'achat des tableaux par un jury d'artistes, $7,500; monument à la mémoire de feu l'honorable George Brown, $7,500; monument à la mémoire de feu l'honorable D'Arcy McGee, $7,500; monument à la mémoire de feu Sir L. H. Lafontaine et l'honorable Robert Baldwin, $15,000; subvention à l'érection d'un monument à Brantford, pour commémorer l'invention du téléphone, le quart du prix de revient ne devant pas dépasser $10,000, $3,750; relevé hydrographique des rivières Yamaska et Richelieu et de leurs affluents afin de déterminer le coût d'un cours d'eau navigable entre le fleuve Saint-Laurent et le lac Champlain, $15,000; livres techniques de référence et autres publications, $375; études et inspections, $45,000; construction de barrages pour l'emmagasinement de l'eau et d'ouvrages pour la direction des eaux dans le haut de la rivière Ottawa et de ses affluents, $48,750; ingénieurs—appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, $108,750; architectes—appointements des architectes, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, $18,750; commission des grandes eaux limitrophes, y compris les paiements autorisés à MM. Louis Coste, ingénieur en charge, département des Travaux Publics, et Wm. J. Stewart, chef du service hydrographique de la marine et des pêcheries, en leur qualité de membres du conseil des commissaires, aussi pour la détermination et la démarcation de la frontière internationale entre les Etats-Unis et le Canada, depuis la rivière Pigeon jusqu'à Saint-Régis, ainsi que prévu à l'article 4 du traité du 11 avril 1908, $26,250; commission internationale—rivière Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, $15,000; lac Nipissingue—construction de barrages aux décharges, $7,500; soldes pour travaux déjà autorisés et pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, à condition que la somme n'excède $200 en aucun cas, $7,500; pour remettre au ministère de la Justice le crédit voté pour les frais payés dans l'affaire en litige H. E. Vautelet *vs* la Couronne, $1,157.82; gratification égale à deux mois de salaire à la veuve de feu François Breton, employé aux Travaux Publics, Ottawa, $187.50; gratification égale à deux mois de salaire à la veuve de feu John Irwin, gardien du bureau de poste de Peterborough, $50.01; indemnité à F.-X. Lefebvre, ingénieur attaché à Trois-Rivières, pour la perte de ses traités et revues de génie civil, détruits par le feu, lors du grand incendie du 22 juin 1907, à Trois-Rivières, $94.79; indemnité en règlement final à Mme Ebenezer Buell, pour blessures reçues dans une chute en février 1908, sur les marches situées sur le côté nord du bureau de poste de Brockville, comme suite à l'accumulation de neige et de glace due à la négligence du gardien, $600; indemnité à la veuve de feu Douglas Lamb, pour la perte de son mari, tué accidentellement le 21 juillet 1908, par la chute d'une grue, alors qu'il vaquait à son service comme contremaître de l'équipe chargée de l'enlèvement de quartiers de roc à Diligent-River, N.-E., sous la surveillance directe d'employés du département des Travaux Publics, $750; indemnité à la veuve de feu Edouard Blanchard, pour la perte de son mari, noyé accidentellement le 1er août 1907, alors qu'il travaillait à l'allonge du brise-lames ouest construit à Shippegan-Gully, sous la surveillance immédiate d'employés du département des Travaux Publics, $375; indemnité à C. C. Worsford, dessinateur en chef et ingénieur-adjoint, agence des travaux publics, Colombie-Britannique, pour la perte de quelques-uns de ses effets et instruments personnels, lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $87.56; indemnité à George Turner, ingénieur-adjoint, agence des travaux publics, Colombie-Britannique, pour la perte de ses instru-

ments et de quelques-uns de ses effets personnels, lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $174.75; indemnité à Albert J. Hill, dessinateur, etc., lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $57.94; indemnité à D. C. Tuck, commis, agence des travaux publics, Colombie-Britannique, pour la perte de quelques-uns de ses effets, lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $21.37; indemnité à C. N. Macdonald, comptable, agences des travaux publics, Colombie-Britannique, pour la perte de ses effets personnels, lors de l'incendie des 10 et 11 septembre 1898, à New-Westminster, $263.62; indemnité à T. W. P. Patterson, en règlement final de toutes réclamations, pour blessures reçues par lui le 11 décembre 1906, par la chute de glaçons et de neige glacée tombés du toit de l'hôtel des postes, à Montréal, $375, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille cinq cent vingt-cinq dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—glissoirs et barrages, cales sèches, écluses et barrages—frais d'exploitation:—Glissoirs et barrages, $79,800; bassins de radoub, $29,700; ouvrage de havres et de rivières, $13,275; perception des revenus des travaux publics, $3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quinze mille neuf cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques:—Ile du Prince-Edouard et terre ferme, $5,250; ligne de télégraphe aérien et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les provinces maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des câbles, $101,250; allocation à J. C. Taché pour services en qualité de surintendant au télégraphe de Chicoutimi, $225; Saskatchewan et Alberta, $24,000; Colombie-Britannique, y compris la partie du coût de l'entretien de la ligne Parksville-Alberni-Cape-Beale conjointement avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, $30,000; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), $150,000; service télégraphique en général, $5,250, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordé à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Nouvelle-Ecosse:—Lunenburg, édifice public—amélioration (à voter de nouveau), $1,400; édifices fédéraux—crédit supplémentaire pour améliorations, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—édifices fédéraux—crédit supplémentaire pour améliorations (à voter de nouveau, $3,000), pour l'année finissant le 31 mars 1910.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Montréal—station postale de l'est (à voter de nouveau), $5,000; édifices fédéraux—crédit supplémentaire pour améliorations (à voter de nouveau, $6,300), $7,800, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics—Ontario:—Guelph—salle d'armes (à voter de nouveau), $5,000; édifices fédéraux—crédit supplémentaire pour améliorations (à voter de nouveau), $17,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics—Manitoba:—Brandon—salle d'exercices (à voter de nouveau), $6,000; déifices fédéraux en général, $5,000; Selkirk—édifice public (à voter de nouveau), $3,000; Winnipeg—bâtiments militaires—logements des sous-officiers et soldats mariés, y compris corps de garde, etc., casernes du fort Osborne, etc., (à voter de nouveau), $6,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics—Saskatchewan et Alberta:—Calgary—édifices fédéraux—changements, etc., pour les fins du bureau de poste, des bureaux de douanes et du Revenu de l'Intérieur, etc., $6,000; Edmonton, bâtiments

des immigrants—modifications et agrandissements, $6,000; Medicine-Hat—édifice publics (à voter de nouveau), $8,000; Regina—bureau de poste, douane, etc., (à voter de nouveau), $12,000; Wetaskiwin—édifice public—crédit supplémentaire pour emplacement, $4,150; édifices fédéraux—Saskatchewan et Alberta—crédit supplémentaire pour améliorations, $6,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics—Colombie-Britannique:—Cumberland—édifice public (à voter de nouveau), $5,000; Victoria—hôtel des postes, etc.—modifications et agrandissement—crédit supplémentaire, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics en général:—Stations agronomiques—nouveaux édifices et réfections, améliorations, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., (à voter de nouveau, $6,000), $10,000; stations expérimentales pour la maturation du tabac, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Port-Hood, havre—barrage de l'entrée nord, $15,000; havres et rivières en général—pour ouvrages nécessaires et urgents, savoir: agrandissements, ouvrages de réfection et autres améliorations (à voter de nouveau, $2,500), $25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit dollars et vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour havres et rivières—Nouveau-Brunswick:—Havres et rivières en général—pour ouvrages nécessaires et urgents, savoir:—agrandissements, ouvrages de réfection et autres améliorations (à voter de nouveau, $800), $7,000; Richibouctou, havre—pour payer à la société Viau et Lachance la balance due sur l'estimation définitive faite en leur faveur par l'ingénieur en chef, pour ouvrages faits en vertu du contrat du 25 février 1902, pour la protection et le prolongement du barrage brise-lames sur le côté nord du havre, $2,488.26, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières—Québec:—Rivière Ouelle, quai—améliorations et réparations, $3,000; havres et rivières en général—pour ouvrages nécessaires et urgents, savoir: agrandissements, ouvrages de réfection et autres améliorations (à voter de nouveau, $2,000), $20,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières—Ontario:—Havres et rivières en général—pour ouvrages nécessaires et urgents, savoir: agrandissements, ouvrages de réfection et autres améliorations (à voter de nouveau, $5,300), pour l'année finissant le 31 mars 1910.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières—Colombie-Britannique:—Havres et rivières en général—pour ouvrages nécessaires et urgents—agrandissements, ouvrages de réfection et autres améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le dragage:—Dragage—provinces maritimes, $150,000; dragage—Québec et Ontario, $150,000; dragage—Colombie-Britannique, $25,000; pour payer à Beatty et Fils en règlement entier et définitif de toutes créances pour changements faits aux chaudières de trois dragueurs construits par eux en vertu d'un contrat d'avril 1898, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques—Colombie-Britannique:—Améliorations, renouvellements et réparations, et établissement de bureaux locaux de correspondance le long des lignes téléphoniques, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-sept mille quatre cents

dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de gestion:—Bureaux des sous-receveurs généraux—Toronto, $5,850; Montréal, $4,275; Halifax, $7,200; Saint-Jean, $5,437.50; Winnipeg, $5,437.50; Victoria, $3,975; Charlottetown, $4,687.50; réajustement des appointements, $750; caisses d'épargnes rurales—appointements, $3,300; dépenses casuelles, $1,125; impressions de billets du Dominion, $131,250; impressions, annonces, inspection, frais de messagerie, $14,400; commission pour le paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, $23,062.50; courtage sur achats d'effets publics pour fonds d'amortissement, $4,200; timbres anglais, frais de port, etc., $7,950; enlèvement de la circulation de monnaies étrangères et n'ayant pas cours, $4,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau de l'Auditeur général—crédit pour trois nouveaux commis de la 3me division, subdivision B, à $500 chacun, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Finances et Trésorerie:—Crédit pour un nouveau commis de la subdivision B de la 1re division, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté jour divers:—Pour dépenses de la Commission de conservation, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour don pour aider aux dépenses de la conférence quinquennale du Conseil international des femmes à Toronto, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la part du Canada des dépenses de la Commission Royale chargée de s'enquérir sur les relations de commerce entre le Canada et les Indes occidentales, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour compensation à la *Canadian Bank of Commerce* pour services au Yukon à partir du 1er avril 1908, jusqu'au 31 mars 1909, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour don pour aide à la tour commémorative de Halifax, Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour don pour aider à l'érection d'un monument à Laura Secord à Queenston-Heights, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille neuf cent quarante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes:—Pour la promotion de M. Martin Haystead, surintendant des facteurs à London, au rang de commis de la deuxième classe cadette, à compter du 1er avril 1909, $100; augmentation des appointements de M. L. J. H. Larue, sous-inspecteur des postes à Québec, de $1,350 à $1,500 par année, à compter du 1er avril 1909, $200; appointements du directeur de la poste et du personnel du bureau de poste de Brant (les appointements du personnel peuvent être réajustés et des nominations faites nonobstant toute disposition de la partie de la Loi du service civil qui a trait au service extérieur des postes, ou de la Loi des postes), $9,875; appointements du directeur de la poste et du personnel du bureau de poste de Brandon (les appointements du personnel peuvent être réajustés et des nominations faites nonobstant toute dispositions de la partie de la Loi du service civil qui a trait au service extérieur des postes, ou de la Loi des postes), $11,462; appointements du directeur de la poste et du personnel du bureau de poste de Regina (les appointements du personnel peuvent être réajustés et des nominations faites

nonobstant toute disposition de la partie de la Loi du service civil qui a trait au service extérieur des postes, ou de la Loi des postes), $12,308, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille cinq cents dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—chemin de fer Intercolonial:—prolongement du quai à Dalhousie, $27,500; pour mettre en état d'exploitation la ligne entre Indiantown et Blackville, $50,000; construction primitive, paiement de la réclamation d'Henry N. Paint pour terrain à la Pointe-Tupper, $6,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-neuf dollars et cinquante-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et Canaux—canaux—canal de Cornwall:—Au département des Affaires Indiennes pour loyer, etc.—expropriation de l'île Sheik, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cent quarante-six dollars et soixante et douze centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—canal du Sault-Sainte-Marie:—Nouvelles portes d'écluses (à voter de nouveau le solde non dépensé du crédit accordé en 1908-09), pour l'année finissant le 31 mars 1910.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canal de la Trent:—Barrage à Buckhorn—paiement du compte final, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère du Travail—crédit supplémentaire pour l'allocation annuelle de $600 au secrétaire particulier du ministre du Travail, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Secours aux victimes du tremblement de terre en Italie (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 31 mars 1909.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine le long de la frontière internationale contre la maladie des pieds et de la bouche (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 31 mars 1909.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de représentation à l'Institut international d'agriculture à Rome (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 31 mars 1909.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et maritimes:—Service à la vapeur entre Annapolis et Londres ou Hull, Angleterre, ou ces deux endroits, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille trois cent soixante et huit dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1909-10 entre Baddeck, Grand-Narrows, Iona, Big-Pond et East-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre la rivière Bonaventure, Qué., et Petit-Rocher, N.-B., trois fois par semaine, durant la saison de 1909, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-un dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre le Canada et l'Australie, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour paquebots entre la Grande-Bretagne et le Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre le Canada et le Mexique sur les océans Atlantique et Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service ou services à la vapeur entre le Canada et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre le Canada et l'Afrique du Sud, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Froude's-Point et Lockeport, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1910.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1909, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre Bassin-de-Gaspé et Dalhousie et Campbellton, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de goélette semi-mensuel entre Bassin-de-Gaspé et la rive nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent, durant la saison de navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Halifax et Canso, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve par les ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de steamers entre Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1909, i.e., depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur, semi-mensuel, entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, pendant l'été, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester, pendant l'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Newcastle, Neguac et Escuminac, avec escales aux ports intermédiaires sur la rivière et la baie de Miramichi, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur sur la rivière Petitcodiac entre Moncton et les ports intermédiaires et un port ou des ports sur le côté occidental du comté de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur durant la saison de 1909, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre Pictou et Chéticamp, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur durant la saison de 1909, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre Port-Mulgrave, St-Peters, Irish-Cove et Marble-Mountain et autres ports sur les lacs du Bras-d'Or, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur entre Mulgrave et Guysboro', avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur entre Mulgrave et Chéticamp, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et Jedway, îles de la Reine Charlotte, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'Ile du Prince-Edouard, Cap-Breton et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur durant la saison de 1909, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant l'année 1909 entre Québec et Blanc-Sablon, avec escale à des ports et endroits intermédiaires le long de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur entre Québec et Bassin-de-Gaspé, avec escale à des ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur entre Québec et l'Ile d'Orléans durant la période qui s'écoule entre la clôture de la navigation, en automne, et la formation d'un pont de glace entre l'île et la terre ferme, aussi depuis la débâcle

jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la Baie de Sainte-Catherine et Tadoussac durant l'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, le long de la côte ouest du bassin d'Annapolis, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Bear-River et Clementsport, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service de steamers entre Saint-Jean, N.-B., Dublin et Belfast, durant l'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service entre Saint-Jean, N.-B., et Glasgow, durant l'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une ou plusieurs lignes de steamers entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur durant l'année 1909, *i.e.*, pour au moins 25 voyages hebdomadaires d'aller et retour, entre Saint-Jean et Halifax, *via* Yarmouth et autres ports intermédiaires, ou, dans l'alternative, pour au moins 104 voyages d'aller et retour entre Saint-Jean et Yarmouth, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Margaretville, Port-Lorne, Port-George, Harbourville et Morden, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1910.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une communication à la vapeur durant l'année 1909, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean et les ports du Bassin des Mines, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin de Cumberland, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille cinq cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour une ou plusieurs lignes de steamers entre Saint-Jean et Halifax, ou l'un de ces deux ports, et les Antilles et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service par steamer durant l'année 1909 entre Saint-Stephen, N.-B., certains points de la rivière Sainte-Croix, Deer-Island, Campobello et les îles de l'intérieur, la baie de Passamaquoddy et La-Tête ou Black-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant la saison de 1909 entre Sydney, C.-B., et la baie Saint-Laurent, avec escale à des ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service par steamer durant la saison de 1909 entre Sydney et Whycocomagh, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria, Vancouver et les ports intermédiaires et Skagway, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un crédit supplémentaire pour le service entre le Canada, la Chine et le Japon, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation pour variation probable dans les contrats et pour services supplémentaires pour l'année finissant le 31 mars 1910.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le commerce (y compris l'inspection des denrées et le mesurage des bois) :—Administration de la Loi concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des douanes, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales et diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les primes sur l'acier et le fer, sur les articles d'acier, sur le raffinage du plomb contenu dans le minerai de plomb, et sur le pétrole brut, pour faire face aux frais de la mise à exécution des lois, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les inspecteurs en chef, sous-inspecteurs et autres employés, loyers, gages et autres dépenses casuelles sous le régime de la Loi de l'inspection des grains et de la Loi du Manitoba, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mesureurs, commis, etc., et dépenses casuelles relatives au mesurage du bois, y compris une somme de $3,000 pour mesureurs de bois à la retraite, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux frais de l'administration de la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million deux cent trente-quatre mille cinq cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense :—Solde et allocations, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et maritimes:—Subventions entre les ports de Fraserville, Tadousac et ceux de la rive nord, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour la milice et la défense:—Dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et seize mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial:—Entretien et réparations des steamers et brise-glace de l'Etat, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un crédit supplémentaire requis pour la construction du brise-glace pour le détroit de Northumberland, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les examens des capitaines et des seconds, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des récompenses pour sauvetages, y compris stations de sauvetage, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des enquêtes sur les naufrages, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses des écoles de navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordé à Sa Majesté pour l'enregistrement des navires, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enlèvement des obstacles dans les eaux navigables, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les observations des marées, y compris le montant requis pour tenir en service durant un autre mois le steamer *Gulnare*, afin de terminer l'étude des courants dans le détroit de Northumberland, et compléter ce qui reste à faire pour le mouillage en haute mer, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service des postes en hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour salaires et dépenses pour l'inspection du bétail, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la continuation de la subvention pour outillage de sauvetage à Québec, dans les provinces maritimes et dans la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien des bateaux employés à la surveillance des eaux du nord du Canada, et établissement et entretien de postes de police et de douanes sur la terre ferme ou dans les îles, ainsi qu'il pourra à toute époque être jugé nécessaire, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues en général, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'organisation d'une milice navale et dépenses relatives à l'emploi du croiseur *Canada* comme navire-école, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-neuf mille cinq cent soixante et huit dollars et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Chambre des Communes:—Traitement de l'Orateur suppléant, $1,500; appointements, $114,112.50; dépenses des comités, commis pour la session et commis surnuméraires, etc., $26,812.50; dépenses casuelles, $34,732.50; publication des *Débats*, $27,225; prévisions du sergent d'armes, telles qu'approuvées, $45,185.62, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille deux cent trente-quatre dollars et trente-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du Parlement:—Appointements, $22,734.38 ; ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, $9,750 ; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, $750; dépenses casuelles, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-quatre mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Impressions, papiers à imprimer et reliure, $131,250; impression, reliure et distribution des lois, $7,500; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, $6,000; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, y compris l'emploi de commis temporaires, $2,625; listes électorales des provinces, $6,750, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et neuf mille neuf cent dix-huit dollars et dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le Sénat:—Appointements et dépenses casuelles du Sénat, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille sept cent seize dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Chambre des Communes:—Somme qu'il faudra probablement pour parfaire les appointements résultant de la nouvelle classification, $1,500; publication des *Débats*—crédit supplémentaire, $25,000; sergent d'armes—somme qu'il faudra probablement pour parfaire les appointements de la nouvelle classification, $350; crédit pour les malles en cuir (à voter de nouveau, $5,525), $7,530; fournisseurs et autres—crédit supplémentaire, $1,600; une autre femme de journée permanente à 75 cents par jour, $273.75; 13 autres femmes de journée pendant la session à 75 cents par jour, $1,462.50, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ministère de la Marine:—Chenal du fleuve Saint-Laurent, $600,000; achats de terrains pour chantiers de marine à Sorel (à être voté de nouveau), $22,500; pour compléter et construire l'outillage de dragage pour le fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et la Pointe-aux-Pères, $187,500; montant requis pour quais permanents sur le lac Saint-Pierre et autres points du chenal, sur le fleuve Saint-Laurent, $90,000, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent cinquante-sept mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier:—Salaires et allocations des gardiens de phares, $277,500; agences, loyers et dépenses casuelles, $24,750; entretien et réparations des phares, $547,500; entretien et maintien des chantiers de marine, $37,500; construction de phares et d'auxiliaires à la navigation, y compris appareils et signaux sous-marins, et achat de bateaux convenables aux travaux de construction, $600,000; crédit supplémentaire pour terminer la construction d'un steamer pour le service des phares et des bouées dans les grands lacs et la baie Georgienne, $18,750; pour briser la glace à la baie du Tonnerre, dans le

lac Supérieur et aux autres endroits où la chose est nécessaire pour la navigation, $30,000; service des signaux, $7,875; établissement et entretien de postes de télégraphe Marconi—(crédit à voter de nouveau, $58,000), $96,750; administration du pilotage et pensions, et maintien et réparations du steamer *Eureka*, $22,500; pour payer une pension de $300 à chacune des personnes suivantes: Abel Bernier, Elzéar Desrosiers, Pierre Gobeil, F. X. Lamarre, Edouard Larochelle, Onésime Larochelle, L. E. Morin, H. Pouliot, H. Raymond, Napoléon Rioux, Charles F. Brown, Laurent Godbout, J.-B. Tremblay, Eugène P. Bélanger, Joseph Fortier et Joseph Lapointe, $3,600; maintien et réparations des quais, $2,250; appointements d'employés temporaires à Ottawa, y compris allocations et dépenses de voyage des membres de la Commission des phares, $2,250; établissement de stations téléphoniques le long du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Québec, $17,625; pour réparer la route maritime, sur la côte de Gaspé, $1,500; crédit supplémentaire requis pour l'affrétement de navires ayant charge de tenir le chenal libre à Lime-Kiln-Crossing, rivière Détroit, $7,500; pour l'achat et l'amélioration d'un terrain à Saint-Jean, N.-B., (crédit à être voté de nouveau), $37,500; pour installer et maintenir un bateau-phare à Pointe Pelée, lac Erié, (crédit à être voté de nouveau), $22,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-huit mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries:—Observatoire magnétique, $2,400; service météorologique, $95,250; observatoire, Montréal (subvention), $375; observatoire, Kingston (subvention), $375; relevés hydrographiques, $127,500; crédit supplémentaire pour construction d'un steamer destiné au service des relevés hydrographiques dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent, pour remplacer La Canadienne (crédit à être voté de nouveau, $50,000), $112,500, pour l'année finissant le 31 mars 1910.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 191) intitulé: « Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public »; et

Bill (No 193) intitulé: « Loi modifiant la Loi des juges ».

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:—

Bureau du secrétaire du Gouverneur général,
Ottawa, 18 mai 1909.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat le 19 courant, à 3.30 p.m., afin de proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1909,—Copie de toute la correspondance échangée entre le département de l'Arpenteur général ou le département des Affaires des Sauvages et feu l'arpenteur Vaughan, contenant les instructions concernant l'arpentage de la paroisse de Saint-Pierre, de Saint-Clé-

ment et de la réserve des sauvages de Saint-Pierre, ainsi que la correspondance de M. Vaughan, etc.; copie de toute la correspondance échangée entre le département de l'Intérieur et M. H. M. Howell, commissaire chargé de s'enquérir des réclamations des sauvages sur la dite réserve; copie du rapport de M. Rothwell, greffier en loi du département de l'Intérieur sur les réclamations concernant les terres de la réserve Saint-Pierre; copie détaillée du compte de Fred. Head pour services rendus pendant l'enquête, et copie des instructions qui lui ont été données par le département de l'Intérieur et des Affaires des Sauvages. (*Document de la session, No 100e.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une résolution concernant certaines ordonnances passées par le conseil du Territoire du Yukon.

(*En comité.*)

Résolu,—Que l'ordonnance du 9 mars 1908, intitulée: « Ordonnance concernant l'audition et la disposition des litiges en rapport avec les terrains miniers dans le Territoire du Yukon »,—et l'ordonnance du 17 septembre dernier, intitulée: « Ordonnance concernant l'imposition d'une taxe sur l'ale, le porter, la bière et le lager beer, importés dans le Territoire du Yukon », passés à leurs dates respectives par le Gouverneur en conseil conformément aux prescriptions de l'article 16 de la Loi du Yukon, chapitre 63, S.R.C., (1906),—copies desquelles ordonnances ainsi que des arrêtés du conseil nécessaires en chaque cas ont été déposées devant cette Chambre, soient approuvées par cette Chambre, conformément aux dispositions de l'article 17 du dit chapitre 63.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre (Perth) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Que l'ordonnance du 9 mars 1908, intitulée: « Ordonnance concernant l'audition et la disposition des litiges en rapport avec les terrains miniers dans le Territoire du Yukon »,—et l'ordonnance du 17 septembre dernier, intitulée: « Ordonnance concernant l'imposition d'une taxe sur l'ale, le porter, la bière et le lager beer, importés dans le Territoire du Yukon », passées à leurs dates respectives par le Gouverneur en conseil conformément aux prescriptions de l'article 16 de la Loi du Yukon, chapitre 63, S.R.C., (1906),—copies desquelles ordonnances ainsi que des arrêtés du conseil nécessaires en chaque cas ont été déposées devant cette Chambre, soient approuvées par cette Chambre, conformément aux dispositions de l'article 17 du dit chapitre 63.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1909, la somme de $210,000 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1910, la somme de $38,853,555.72 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre (Perth) fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1909, la somme de $210,000 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1910, la somme de $38,853,555.72 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 195) accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service publics pour les années fiscales expirant respectivement le 31 mars 1909 et le 31 mars 1910.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 148) intitulé: « Loi modifiant le Code criminel », avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Aylesworth, secondé par M. Graham, la Chambre procède à la prise en considération immédiate des amendements faits par le Sénat au bill (No 148) intitulé: « Loi modifiant le Code criminel », lesquels sont lus comme suit:—

Dans l'annexe.—Page 1, ligne 9.—Retrancher depuis « Article » jusqu'à « combat », ligne 14, toux deux inclusivement.

Page 2, ligne 33.—Retrancher depuis « Insérer » jusqu'à « habitué », ligne 37, tous deux inclusivement.

Page 4, ligne 16.—Retrancher depuis « Insérer » jusqu'à « forcés », page 6, ligne 17, tous deux inclusivement, cet amendement portant le retranchement des nouveaux article 424A, 508A et 508B.

Page 11, ligne 19.—Retrancher depuis « ou » jusqu'à « 228A », ligne 20, tous deux inclusivement.

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté sans amendement le bill suivant:—

Bill (No 195) intitulé: « Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir au service public pour les années fiscales expirant respectivement le 31 mars 1909 et le 31 mars 1910 ».

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, par le capitaine Ernest J. Chambers, écuier, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

M. l'Orateur:

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général d'informer cette honorable Chambre que c'est le bon plaisir de Son Excellence que les membres de cette Chambre se rendent sans retard dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Excellence qui donne alors, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants, savoir:—

Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company.*

Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company.*

Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall.

Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman.

Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de la *Ottawa Assurance Company.*

Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian Bank.*

Loi constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada.*

Loi concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific.*

Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables.

Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company.*

Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith.

Loi concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company.*

Loi pour faire droit à Isaac Moore.

Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes.

Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson.

Loi pour faire droit à Frank Parsons.

Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller.

Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association.*

Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company.*

Loi pour faire droit à John Grant Ridout.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company.*

Loi concernant certais brevets de Franklin Montgomery Gray.

Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company.*
Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company.*
Loi concernant la *Cobalt Range Railway Company.*
Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*
Loi concernant la *Kettle River Valley Railway Company.*
Loi concernant la *British Columbia Southern Railway Company.*
Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures.
Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company.*
Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*
Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.
Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski.
Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company.*
Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western.*
Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson.
Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company.*
Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company.*
Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental.
Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*
Loi constituant en corporation la *Commercial Casualty and Surety Company of Canada.*
Loi constituant en corporation la *London and North-Western Railway Company.*
Loi constituant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company.*
Loi constituant en corporation la *Cabano Railway Company.*
Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.
Loi modifiant la Loi concernant les subventions aux steamers transocéaniques.
Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental.
Loi modifiant la Loi du Yukon.
Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada.
Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins.
Loi pour faire droit à John Denison Smith.
Loi constituant en corporation la *Superior Western Ontario Railway Company.*
Loi concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company.*
Loi modifiant la Loi d'extradition.
Loi modifiant le tarif des douanes, 1907.
Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society.*
Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North-Western Railway Company of Canada.*
Loi concernant un brevet de la *Submarine Company.*
Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company.*
Loi concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.
Loi constituant en corporation la *Prudential Trust Company,* à responsabilité limitée.
Loi concernant la compagnie dite *The Thessalon and Northern Railway Company.*
Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg.*
Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie la Royale Victoria, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Victoria Life Insurance Company of Canada.*
Loi concernant certains brevets de Washington R. McCloy.

Loi pour faire droit à Fleetwood Howard Ward.

Loi pour faire droit à Aaron William Morley Campbell.

Loi pour faire droit à John Christopher Cowan.

Loi pour faire droit à Laura McQuoid.

Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick.

Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company.*

Loi pour faire droit à John Wake.

Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company.*

Loi constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company.*

Loi modifiant la Loi des postes.

Loi modifiant la Loi du service civil.

Loi établissant une Commission ayant pour objet la conservation des ressources naturelles.

Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company.*

Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada.*

Loi concernant la *Central Railway Company of Canada.*

Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Moravian Church in America.*

Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada.*

Loi concernant les engrais agricoles.

Loi concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux.

Loi constituant en corporation la *British Canadian Accident Insurance Company.*

Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Security Life Insurance Company of Canada.*

Loi modifiant de nouveau le chapitre 92 des Statuts de 1901, concernant l'Association du fonds patriotique canadien.

Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908.

Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est.

Loi modifiant la Loi des havres, quais et brise-lames de l'Etat.

Loi concernant les commissaires du havre de Montréal.

Loi modifiant la Loi des installations frigorifiques.

Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada.*

Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company.*

Loi concernant la *National Acccident and Guarantee Company of Canada.*

Loi modifiant la Loi de la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince-Edouard.

Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables.

Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Montreal Central Terminal Company.*

Loi concernant le ministère du Travail.

Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.

Loi portant correction d'une erreur d'écriture au chapitre 63 des lois de 1908 concernant des subventions à des chemins de fer.

Loi concernant certaine aide à donner au prolongement du chemin de fer Canadien du Nord.

Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal.

Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Loi modifiant la Loi des juges.

Loi pour faire droit à Annie Bowden.
Loi modifiant la Loi des chemins de fer.
Loi autorisant certaines augmentations de traitement en faveur des membres du service civil qui font partie du service intéreur.
Loi modifiant le Code criminel.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:—

« Qu'il plaise à Votre Excellence:

« Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

« Au nom ds Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant:—

« Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes pour subvenir aux nécessités du service public pendant les années fiscales expirant respectivement le 31 mars 1909 et le 31 mars 1910 », que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.»

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants:—

« Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

Après quoi il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la Première Session du Onzième Parlement par le discours suivant:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

En mettant fin aux travaux de cette session, je vous remercie pour l'assiduité et la diligence que vous avez apportées à remplir les devoirs confiés à votre attention. Ce doit être une source de satisfaction pour vous d'avoir réussi à mener votre labeur à bonne fin dans un espace de temps comparativement court.

Il me fait plaisir d'observer que vous vous êtes occupés de quelques lois d'une grande importance.

En premier lieu, on doit remarquer l'amendement à la Loi des chemins de fer, en vertu de laquelle, grâce à l'action collective du gouvernement national, des autorités provinciales et municipales, unie à la coopération des chemins de fer, les passages à niveau devront graduellement disparaître en même temps que la menace constante à la vie et à la propriété publique.

Le prêt de dix millions de dollars à la Compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique assurera, sans doute, le parachèvement, durant la prochaine saison, de la section des prairies de la voie transcontinentale nationale et donnera aux provinces occidentales qui se développent si rapidement, un nouveau débouché concurrent du côté de la mer pour les moissons de l'année.

La loi qui place le département du Travail, organisé depuis quelques années, sous la responsabilité directe d'un ministre de la Couronne, chargé exclusivement de son fonctionnement, répond à un désir souvent exprimé par les organisations ouvrières et est un pas nouveau sur le terrain d'une législation où le Canada occupe déjà une place importante.

La loi qui confie au Secrétaire d'Etat une responsabilité spéciale en ce qui concerne les relations extérieures du Canada, facilitera l'expédition des affaires en rapport avec cette partie très importante du service public.

La résolution adoptée par la Chambre des Communes à l'effet d'organiser une marine canadienne, destinée à coopérer avec la marine impériale, et à être en rapport intime avec elle, comporte la reconnaissance des devoirs qui incombent au Canada, comme nation, et comme membre de l'Empire Britannique.

La situation financière de l'univers semble plus favorable qu'il y a quatre mois alors que j'ouvrais la session: bien que nous ayons certainement souffert moins que d'autres pays durant cette période de dépression générale, la prudence conseille cependant de pratiquer avec soin l'économie dans toutes les parties du service public.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je vous remercie d'avoir voté les crédits nécessaires au service public.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est avec l'espoir d'être écouté que je prie Dieu tout-puissant de continuer à répandre ses bénédictions sur notre pays; offrons-lui l'expression ardente de notre reconnaissance pour les faveurs signalées dont il nous a comblés.

L'ORATEUR du Sénat alors dit:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est le plaisir de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, que ce parlement soit prorogé jusqu'à lundi, le 28me jour de juin prochain pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à lundi, le 28me jour de juin prochain.

INDEX

DU

QUARANTE-QUATRIÈME VOLUME

8-9 EDOUARD VII, 1909

A

B

C

D

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

Q

R

S

T

V

W

Y




GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart